

**ASSEMBLY
OF
WESTERN EUROPEAN UNION**

**ASSEMBLÉE
DE
L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE**

PROCEEDINGS

ACTES OFFICIELS

ELEVENTH ORDINARY SESSION

ONZIÈME SESSION ORDINAIRE

First Part

Première Partie

June 1965

Juin 1965

I

I

Assembly Documents

Documents de Séance

W. E. U.

U. E. O.

PARIS

The *Proceedings* of the First Part of the Eleventh Ordinary Session of the Assembly of WEU comprise two volumes :

Volume I : Assembly Documents.

Volume II : Orders of the Day and Minutes of Proceedings, Official Report of Debates, General Index.

Les *Actes officiels* de la première partie de la Onzième session ordinaire de l'Assemblée de l'U.E.O. comportent deux tomes :

Tome I : Documents de séance.

Tome II : Ordres du jour et procès-verbaux, Compte rendu officiel des débats, Index général.

TABLE OF CONTENTS

	Page
List of Representatives and Substitutes	8
Documents :	
332. Agenda of the First Part of the Eleventh Ordinary Session, 31st May-3rd June 1965	10
333. Order of Business of the First Part of the Eleventh Ordinary Session, 31st May-3rd June 1965	11
334. State of European security — economic and financial aspects — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by Mr. Berkhan, Rapporteur	14
335. Tenth Annual Report of the Council to the Assembly on the Council's activities for the period 1st January to 31st December 1964	31
336. Joint production of armaments — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by Mr. de la Vallée Poussin, Rapporteur	53
337. Defence outside the NATO area — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by Mr. Emery, Rapporteur	64
338. Application of the Brussels Treaty — Reply of the Assembly to Chapters I, II B, III and IV of the Tenth Annual Report of the Council — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by Mr. Housiaux, Rapporteur	79
339. Fifteenth report on action taken in national parliaments in implementation of recommendations of the Assembly — Report submitted on behalf of the Working Party for Liaison with National Parliaments by Mr. Meyers, Rapporteur	89
1 Amendment	96
340. European political union — Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Mr. Patijn, Rapporteur	97
6 Amendments	106
341. Great Britain, EFTA and the EEC — Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Mr. Edelman, Rapporteur	112
342. Political activities of the Council of Ministers — Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Freiherr von Mühlen, Rapporteur	134

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Liste des Représentants et des Suppléants	8
 Documents :	
332. Ordre du jour de la première partie de la Onzième session ordinaire, 31 mai - 3 juin 1965	10
333. Calendrier de la première partie de la Onzième session ordinaire, 31 mai - 3 juin 1965	11
334. Etat de la sécurité européenne — Aspects économiques et financiers — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par M. Berkhan, rapporteur	14
335. Dixième rapport annuel du Conseil à l'Assemblée sur les activités du Conseil du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1964	31
336. Production en commun des armements — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par M. de la Vallée Poussin, rapporteur	53
337. La défense en dehors de la zone O.T.A.N. — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par M. Emery, rapporteur	64
338. Application du Traité de Bruxelles — Réponse de l'Assemblée aux chapitres I, II B, III et IV du Dixième rapport annuel du Conseil — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par M. Housiaux, rapporteur	79
339. Quinzième rapport sur l'action entreprise dans les parlements natio- naux pour assurer la mise en œuvre des recommandations de l'Assem- blée — Rapport présenté au nom du Groupe de travail chargé de la liaison avec les parlements nationaux par M. Meyers, rapporteur ...	89
1 amendement	96
340. L'union politique européenne — Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par M. Patijn, rapporteur	97
6 amendements	106
341. La Grande-Bretagne, l'A.E.L.E. et la C.E.E. — Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par M. Edelman, rap- porteur	112
342. Activités politiques du Conseil des Ministres — Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par M. le Baron von Mühlen, rapporteur	134

TABLE OF CONTENTS

	Page
343. The situation in Berlin and the German problem — Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Mr. Molter, Rapporteur	142
344. Replies of the Council to Recommendations 104, 106 and 110 to 116	153
345. Supplementary budget of the administrative expenditure of the Assembly for the financial year 1965 submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration by Mr. Molter, Chairman and Rapporteur	172
346. Opinion on the budget of the ministerial organs of Western European Union for the financial year 1965 — Report submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration by Mr. Mathew, Rapporteur	179
347. Amendment of Article III of the Charter and Rule 2 of the Rules of Procedure of the Assembly — Report submitted on behalf of the Committee on Rules of Procedure and Privileges by Mr. Seidl, Chairman and Rapporteur	193

	Page
343. La situation à Berlin et le problème allemand — Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par M. Molter, rapporteur	142
344. Réponses du Conseil aux Recommandations n ^{os} 104, 106 et 110 à 116	153
345. Budget supplémentaire des dépenses administratives de l'Assemblée pour l'exercice financier 1965, présenté au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration par M. Molter, président et rapporteur	172
346. Avis sur le budget des organes ministériels de l'Union de l'Europe Occidentale pour l'exercice financier 1965 — Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration par M. Mathew, rapporteur	179
347. Amendement de l'article III de la Charte et de l'article 2 du Règlement — Rapport présenté au nom de la Commission du Règlement et des Immunités par M. Seidl, président et rapporteur	193

LIST OF REPRESENTATIVES BY COUNTRIES

LISTE DES REPRÉSENTANTS PAR PAYS

BELGIUM BELGIQUE

Representatives — Représentants

MM. De GRAUW Joseph-Edmond	P. L. P.
DEJARDIN Georges	Socialiste
le HODEY Philippe	Soc. chr.
MOLTER Adolf	Socialiste
MOYERSOEN Ludovic	Soc. chr.
PIERSON Marc-Antoine	Socialiste
STRUYE Paul	Soc. chr.

Substitutes — Suppléants

MM. DECONINCK Jules	Socialiste
de la VALLÉE POUSSIN E.	Soc. chr.
HOUSIAUX Georges	Socialiste
LEYNEN Hubert	Soc. chr.
MAGÉ Jozef	Socialiste
MEYERS Paul	Soc. chr.
VAN OFFELEN Jacques	P. L. P.

FRANCE

Representatives — Représentants

MM. ALRIC Gustave	Indépendant
BAUMEL Jacques	U. N. R.-U. D. T.
BOURGEOIS Georges	U. N. R.-U. D. T.
BOURGOIN Pierre	U. N. R.-U. D. T.
DUTERNE Henri	U. N. R.-U. D. T.
GAUTHIER André	Rass. démocrat.
GROS Louis	Indépendant
HAURET Robert	U. N. R.-U. D. T.
MALEVILLE Jacques	U. N. R.-U. D. T.
MOUTET Marius	S. F. I. O.
NESSLER Edmond	U. N. R.-U. D. T.
PFLIMLIN Pierre	M. R. P.
PIC Maurice	S. F. I. O.
PINTON Auguste	Gauche démocrat.
PRIVAT Charles	S. F. I. O.
RADIUS René	U. N. R.-U. D. T.
VOILQUIN Albert	Républ. indép.
WACH Paul	M. R. P.

Substitutes — Suppléants

MM. CLAPARÈDE Emile	Gauche démocrat.
DARDEL Georges	S. F. I. O.
DASSIÉ Albert	U. N. R.-U. D. T.
DESCHIZEAUX Louis	S. F. I. O.
EHM Albert	U. N. R.-U. D. T.
ESCANDE Louis	S. F. I. O.
de GRAILLY Michel	U. N. R.-U. D. T.
JACQUET Michel	Centre démocrat.

MM. LEMAIRE Marcel	Centre républicain
MICHAUD Louis	M. R. P.
de MONTESQUIOU Pierre	Rass. démocrat.
de PRÉAUMONT Jean	U. N. R.-U. D. T.
RABOURDIN Guy	U. N. R.-U. D. T.
RICHARDS Arthur	U. N. R.-U. D. T.
TINAUD Jean-Louis	Indépendant
VITTER Pierre	Républ. indép.
YVON Joseph	Centre démocrat.
ZUSSY Modeste	U. N. R.-U. D. T.

FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Representatives — Représentants

M. BAUER Hannsheinz	S. P. D.
Fürst von BISMARCK Otto	C. D. U.
MM. BLACHSTEIN Peter	S. P. D.
BRAUER Max	S. P. D.
Mme FLITZ Hedi	F. D. P.
MM. FURLER Hans	C. D. U.
HELLIGE Walther	F. D. P.
Mme HUBERT Elinor	S. P. D.
MM. JAEGER Richard	C. S. U.
KLIESING Georg	C. D. U.
KOPF Hermann	C. D. U.
MEYER Ernst Wilhelm	S. P. D.
PAUL Ernst	S. P. D.
SCHMID Carlo	S. P. D.
Président de l'Assemblée	
SEIDL Franz	C. S. U.
SERRES Günther	C. D. U.
WAHL Eduard	C. D. U.
ZIMMER Alois	C. D. U.

Substitutes — Suppléants

MM. BERKHAN Karl Wilhelm	S. P. D.
BESOLD Anton	C. S. U.
CORTERIER Fritz	S. P. D.
ERLER Fritz	S. P. D.
JACOBS Peter	S. P. D.
KAHN-ACKERMANN Georg	S. P. D.
LENZE Franz	C. D. U.
Mme MAXSEIN Agnes	C. D. U.
MM. MEMMEL Linus	C. S. U.
von MERKATZ Hans-Joachim	C. D. U.
von MÜHLEN Klaus	F. D. P.
Mmes PITZ-SAVELSBERG Elisabeth	C. D. U.
RENGER Annemarie	S. P. D.
MM. RUTSCHKE Wolfgang	F. D. P.
SEFFRIN Roland	C. D. U.
SÜSTERHENN Adolf	C. D. U.
von VITTINGHOFF-SCHELL	C. D. U.
Felix	
WIENAND Karl	S. P. D.

ITALY
ITALIE

Representatives — Représentants

MM. AMATUCCI Alfredo	Dém. chr.
AZARA Antonio	Dém. chr.
BADINI CONFALONIERI V.	Libéral
BETTIOL Giuseppe	Dém. chr.
CADORNA Raffaele	Dém. chr.
CONTI Alfredo	Dém. chr.
DARDANELLI Giuseppe	Libéral
FOSCHINI Nicola	Unité mon.
GONELLA Guido	Dém. chr.
JANNUZZI Onofrio	Dém. chr.
LUCIFERO Roberto,	
Marchese d'APRIGLIANO	Indépendant
MASSIMO LANCELLOTTI F.	Groupe mixte
MONTINI Lodovico	Dém. chr.
RAPELLI Giuseppe	Dém. chr.
RESTAGNO Pier Carlo	Dém. chr.
VALMARANA Giustino	Dém. chr.
N...	
N...	

Substitutes — Suppléants

MM. ANGELILLI Ugo	Dém. chr.
BASILE Guido	Libéral
CAROLI Martino	Dém. chr.
CINGOLANI Mario	Dém. chr.
Mme CONCI Elisabetta	Dém. chr.
MM. COTTONE Benedetto	Libéral
EBNER Anton	Groupe mixte
FERRARI Pierino Luigi	Dém. chr.
FLORENA Arcangelo	Dém. chr.
MATTEOTTI Giancarlo	Soc. dém.
MOLINARI Giuseppe	Dém. chr.
PICARDI Bonaventura	Dém. chr.
REPOSSI Carlo	Dém. chr.
SIBILLE Giuseppe	Dém. chr.
VALLAURI Ettore	Dém. chr.
VEDOVATO Giuseppe	Dém. chr.
N...	
N...	

LUXEMBOURG

Representatives — Représentants

MM. GALLION Jean	Parti ouv. social.
MARGUE Georges	Parti chrét. social
SCHAUS Eugène	Parti démocrat.

Substitutes — Suppléants

MM. ABENS Victor	Parti ouv. social.
LUCIUS Joseph	Parti chrét. social
SCHAUS Emile	Parti chrét. social

NETHERLANDS
PAYS-BAS

Representatives — Représentants

MM. BOS C. A.	Chr. hist.
DUYNSTEE A. E. M.	Pop. cath.
GOEDHART F. J.	Travailleiste
SIEGMANN W. E.	Pop. cath.
Mme STOFFELS-van HAAFTEN J.M.	Libéral
MM. TJALMA J. T.	Antirévolution.
VOS H.	Travailleiste

Substitutes — Suppléants

M. GEELKERKEN N. G.	Antirévolution.
Mlle KOK G. S. H. M.	Pop. cath.
MM. KRANENBURG H. C.	Chr. hist.
LAAN Th.	Pop. cath.
PATIJN C. L.	Travailleiste
van RIEL H.	Libéral
RUYGERS G. J. N. M.	Travailleiste

UNITED KINGDOM
ROYAUME-UNI

Representatives — Représentants

Mr. Maurice EDELMAN	Labour
Mr. Robert EDWARDS	Labour
Sir Erio ERRINGTON	Conservative
Sir Geoffrey de FREITAS	Labour
Lord GRANTCHESTER	Liberal
Mr. William HANNAN	Labour
Lord JELlicoe	Conservative
Lord LISTOWEL	Labour
Lady Megan LLOYD GEORGE	Labour
Mr. Robert MATHEW	Conservative
The Rt. Hon. Reginald MAUDLING	Conservative
Mr. W. John PEEL	Conservative
Sir Ronald RUSSELL	Conservative
The Rt. Hon. Duncan SANDYS	Conservative
Mr. Julian SNOW	Labour
Mr. Dick TAVERNE	Labour
Mr. David WEBSTER	Conservative
Mr. Victor YATES	Labour

Substitutes — Suppléants

Mr. Ronald BELL	Conservative
Mr. Ronald BROWN	Labour
Mr. Douglas DODDS-PARKER	Conservative
Mr. Peter EMERY	Conservative
Mr. Eric HEFFER	Labour
Lord HENLEY	Liberal
Mr. Anthony KERSHAW	Conservative
Mr. Neil McBRIDE	Labour
Mr. Rafton POUNDER	Conservative and Unionist
Mr. Ivor RICHARD	Labour
The Hon. Nicholas RIDLEY	Conservative
Mr. Anthony ROYLE	Conservative
Mrs. Renée SHORT	Labour
N...	
N...	

AGENDA
of the First Part of the Eleventh Ordinary Session
Paris, 31st May-3rd June 1965

I. Report of the Council

Tenth Annual Report of the Council to the Assembly

II. Political Questions

- | | |
|---|---|
| 1. European political union | <i>Report tabled by Mr. Patijn on behalf of the General Affairs Committee</i> |
| 2. Political activities of the Council of Ministers | <i>Report tabled by Mr. von Mühlen on behalf of the General Affairs Committee</i> |
| 3. Great Britain, EFTA and the EEC | <i>Report tabled by Mr. Johnson on behalf of the General Affairs Committee</i> |
| 4. The situation in Berlin and the German problem | <i>Report tabled by Mr. Molter on behalf of the General Affairs Committee</i> |

III. Defence Questions

- | | |
|--|--|
| 1. State of European security — Economic and financial aspects | <i>Report tabled by Mr. Berkhan on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments</i> |
| 2. Application of the Brussels Treaty — Reply of the Assembly to Chapters I, IIB, III and IV of the Tenth Annual Report of the Council | <i>Report tabled by Mr. Housiaux on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments</i> |
| 3. Joint production of armaments | <i>Report tabled by Mr. de la Vallée Poussin on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments</i> |
| 4. Defence outside the NATO area | <i>Report tabled by Mr. Emery on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments</i> |

IV. Rules of Procedure

- | | |
|---|--|
| 1. Amendment of Article III of the Charter and Rule 2 of the Rules of Procedure | <i>Report tabled by Mr. Seidl on behalf of the Committee on Rules of Procedure and Privileges</i> |
| 2. Amendment of Rule 42 of the Rules of Procedure | <i>Report tabled by Mr. Siegmann on behalf of the Committee on Rules of Procedure and Privileges</i> |

V. Liaison with National Parliaments

- | | |
|---|---|
| Action taken in national parliaments in implementation of recommendations of the Assembly | <i>Report tabled by Mr. Meyers on behalf of the Working Party for Liaison with National Parliaments</i> |
|---|---|

ORDRE DU JOUR
de la première partie de la Onzième session ordinaire
Paris, 31 mai-3 juin 1965

I. Rapport du Conseil

Dixième rapport annuel du Conseil à l'Assemblée

II. Questions politiques

1. L'union politique européenne

Rapport présenté par M. Patijn au nom de la Commission des Affaires Générales

2. Activités politiques du Conseil des Ministres

Rapport présenté par M. von Mühlen au nom de la Commission des Affaires Générales

3. La Grande-Bretagne, l'A.E.L.E. et la C.E.E.

Rapport présenté par M. Johnson au nom de la Commission des Affaires Générales

4. La situation à Berlin et le problème allemand

Rapport présenté par M. Molter au nom de la Commission des Affaires Générales

III. Questions de défense

1. Etat de la sécurité européenne — Aspects économiques et financiers

Rapport présenté par M. Berkhan au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements

2. Application du Traité de Bruxelles — Réponse de l'Assemblée aux chapitres I, IIB, III et IV du Dixième rapport annuel du Conseil

Rapport présenté par M. Housiaux au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements

3. Production en commun des armements

Rapport présenté par M. de la Vallée Poussin au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements

4. La défense en dehors de la zone O.T.A.N.

Rapport présenté par M. Emery au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements

IV. Règlement

1. Amendements à l'article III de la Charte et à l'article 2 du Règlement

Rapport présenté par M. Seidl au nom de la Commission du Règlement et des Immunités

2. Amendement à l'article 42 du Règlement

Rapport présenté par M. Siegmann au nom de la Commission du Règlement et des Immunités

V. Liaison avec les parlements nationaux

Action entreprise dans les parlements nationaux pour assurer la mise en œuvre des recommandations de l'Assemblée

Rapport présenté par M. Meyers au nom du Groupe de travail chargé de la liaison avec les parlements nationaux

DRAFT ORDER OF BUSINESS
of the First Part of the Eleventh Ordinary Session
Paris, 31st May-3rd June 1965

MONDAY, 31st MAY

Morning 9 a.m.

Political Groups.

11 a.m.

Committee meetings.

Afternoon 3 p.m.

Opening of the Eleventh Ordinary Session of the Assembly.

Speech by the Provisional President of the Assembly.

Examination of credentials.

Election of the President of the Assembly.

Speech by the President of the Assembly.

Election of the Vice-Presidents of the Assembly.

Adoption of the draft Order of Business.

Communication by the President on the constitution of a special Committee on Space Questions.

Presentation of the Annual Report of the Council by Mr. Pierre Werner, Minister for Foreign Affairs of the Luxembourg Government, Chairman-in-Office of the Council of Ministers.

Reply to the Tenth Annual Report of the Council — Political activities of the Council of Ministers :

presentation of the report tabled by Mr. von Mühlen on behalf of the General Affairs Committee.

Reply to the Tenth Annual Report of the Council — Application of the Brussels Treaty :

presentation of the report tabled by Mr. Housiaux on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

General debate.

Votes on the draft Recommendations and draft Order.

Nomination of candidates for committees.

TUESDAY, 1st JUNE

Morning 9 a.m.

Meetings of the Committee on Defence Questions and Armaments, the Committee on Budgetary Affairs and Administration and the Working Party for Liaison with National Parliaments for the election of their bureaux.

PROJET DE CALENDRIER
de la première partie de la Onzième session ordinaire
Paris, 31 mai-3 juin 1965

LUNDI 31 MAI

Matin 9 heures :

Groupes politiques.

11 heures :

Réunions des commissions.

Après-midi 15 heures :

Ouverture de la Onzième session ordinaire de l'Assemblée.

Discours du Doyen d'âge.

Vérification des pouvoirs.

Election du Président de l'Assemblée.

Discours du Président de l'Assemblée.

Election des Vice-Présidents de l'Assemblée.

Adoption du projet de calendrier.

Communication du Président sur la création d'une commission spéciale des questions spatiales.

Présentation du rapport annuel du Conseil par M. Pierre Werner, Ministre des affaires étrangères du gouvernement luxembourgeois, Président en exercice du Conseil des Ministres.

Réponse au Dixième rapport annuel du Conseil — Activités politiques du Conseil des Ministres : présentation du rapport déposé par M. von Mühlen au nom de la Commission des Affaires Générales.

Réponse au Dixième rapport annuel du Conseil — Application du Traité de Bruxelles :

présentation du rapport déposé par M. Housiaux au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

Débat général.

Vote des projets de recommandations et du projet de directive.

Nomination de candidats aux commissions.

MARDI 1^{er} JUIN

Matin 9 heures :

Réunions de la Commission des Questions de Défense et des Armements, de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration et du Groupe de travail chargé de la liaison avec les parlements nationaux pour l'élection de leurs bureaux.

10 a.m.

State of European security — economic and financial aspects :

presentation of the report tabled by Mr. Berkhan on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

Joint production of armaments :

presentation of the report tabled by Mr. de la Vallée Poussin on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

General debate.

12.30 p.m.

Meeting of the special Committee on Space Questions for the election of its bureau.

Afternoon 2.30 p.m.

Meetings of the General Affairs Committee and the Committee on Rules of Procedure and Privileges for the election of their bureaux.

3 p.m.

Defence outside the NATO area :

presentation of the report tabled by Mr. Emery on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

General debate.

Votes on the draft Recommendations.

WEDNESDAY, 2nd JUNE

Morning 10 a.m.

European political union :

presentation of the report tabled by Mr. Patijn on behalf of the General Affairs Committee.

General debate.

12 noon

Amendment of Article III of the Charter and Rule 2 of the Rules of Procedure :

presentation of the report tabled by Mr. Seidl on behalf of the Committee on Rules of Procedure and Privileges.

Votes on the Amendments.

Supplementary budget of the administrative expenditure of the Assembly for the financial year 1965 :

presentation of the report tabled by Mr. Molter on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration.

Opinion on the budget of the ministerial organs of WEU for the financial year 1965 :

presentation of the report tabled by Mr. Mathew on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration.

General debate.

Votes on the draft texts.

10 heures :

Etat de la sécurité européenne — Aspects économiques et financiers :

présentation du rapport déposé par M. Berkhan au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

Production en commun des armements :

présentation du rapport déposé par M. de la Vallée Poussin au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

Débat général.

12 h. 30 :

Réunion de la Commission spéciale des questions spatiales pour l'élection de son bureau.

Après-midi 14 h. 30 :

Réunions de la Commission des Affaires Générales et de la Commission du Règlement et des Immunités pour l'élection de leurs bureaux.

15 heures :

Défense en dehors de la zone O.T.A.N. :

présentation du rapport déposé par M. Emery au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

Débat général.

Vote des projets de recommandations.

MERCREDI 2 JUIN**Matin 10 heures :**

L'union politique européenne :

présentation du rapport déposé par M. Patijn au nom de la Commission des Affaires Générales.

Débat général.

12 heures :

Amendements à l'article III de la Charte et à l'article 2 du Règlement :

présentation du rapport déposé par M. Seidl au nom de la Commission du Règlement et des Immunités.

Vote des amendements.

Budget supplémentaire des dépenses administratives de l'Assemblée pour l'exercice financier 1965 :

présentation du rapport déposé par M. Molter au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration.

Avis sur le budget des organes ministériels de l'U.E.O. pour l'exercice financier 1965 :

présentation du rapport déposé par M. Mathew au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration.

Débat général.

Votes des projets de textes.

Action taken in national parliaments in implementation of recommendations of the Assembly :

presentation of the report tabled by Mr. Meyers on behalf of the Working Party for Liaison with National Parliaments.

Vote on the draft Resolution.

Afternoon 3 p.m.

European political union :

resumed general debate on the report tabled by Mr. Patijn on behalf of the General Affairs Committee.

Speech by Mr. George Thomson, Minister of State for Foreign Affairs of the United Kingdom Government.

Speech by Mr. J. M. A. H. Luns, Minister for Foreign Affairs of the Kingdom of the Netherlands.

Speech by Mr. Walter Scheel, Federal Minister for Economic Co-operation of the Federal Republic of Germany.

Vote on the draft Recommendation.

THURSDAY, 3rd JUNE

Morning 9 a.m.

Great Britain, EFTA and the EEC :

presentation of the report tabled by Mr. Edelman on behalf of the General Affairs Committee.

Speech by Mr. Amintore Fanfani, Minister for Foreign Affairs of the Italian Republic.

Speech by Mr. Axel Herbst, Director-General for External Relations of the EEC Commission.

Speech by Mr. Frank Figgures, Secretary-General of EFTA.

General debate.

Afternoon 3 p.m.

The situation in Berlin and the German problem :

Speech by Mr. Willy Brandt, Mayor of Berlin.

presentation of the report tabled by Mr. Molter on behalf of the General Affairs Committee.

General debate.

Vote on the draft Recommendation.

Great Britain, EFTA and the EEC :

resumed general debate on the report tabled by Mr. Edelman on behalf of the General Affairs Committee.

Vote on the draft Recommendation.

CLOSE OF THE FIRST PART OF THE ELEVENTH ORDINARY SESSION

Action entreprise dans les parlements nationaux pour assurer la mise en œuvre des recommandations de l'Assemblée :

présentation du rapport déposé par M. Meyers au nom du Groupe de travail chargé de la liaison avec les parlements nationaux.

Vote du projet de résolution.

Après-midi 15 heures :

L'union politique européenne :

suite du débat général sur le rapport déposé par M. Patijn au nom de la Commission des Affaires Générales.

Discours de M. George Thomson, Ministre d'Etat chargé des affaires étrangères du gouvernement du Royaume-Uni.

Discours de M. J. M. A. H. Luns, Ministre des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas.

Discours de M. Walter Scheel, Ministre fédéral de la coopération économique de la République Fédérale d'Allemagne.

Vote du projet de recommandation.

JEUDI 3 JUIN

Matin 9 heures :

La Grande-Bretagne, l'A.E.L.E. et la C.E.E. :

présentation du rapport déposé par M. Edelman au nom de la Commission des Affaires Générales.

Discours de M. Amintore Fanfani, Ministre des affaires étrangères de la République Italienne.

Discours de M. Axel Herbst, Directeur général des relations extérieures de la Commission de la C.E.E.

Discours de M. Frank Figgures, Secrétaire général de l'A.E.L.E.

Débat général.

Après-midi 15 heures :

La situation à Berlin et le problème allemand :

Discours de M. Willy Brandt, Maire de Berlin.

présentation du rapport déposé par M. Molter au nom de la Commission des Affaires Générales.

Débat général.

Vote du projet de recommandation.

La Grande-Bretagne, l'A.E.L.E. et la C.E.E. :

suite du débat général sur le rapport déposé par M. Edelman au nom de la Commission des Affaires Générales.

Vote du projet de recommandation.

CLOTURE DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA ONZIÈME SESSION ORDINAIRE

State of European Security
Economic and financial aspects

REPORT ¹

submitted on behalf of the
Committee on Defence Questions and Armaments ²
by Mr. Berkhan, Rapporteur

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION
on the state of European security — economic and financial aspects

EXPLANATORY MEMORANDUM
submitted by Mr. Berkhan, Rapporteur

Introduction

Chapter I : American measures for economy on defence costs

Chapter II : The French point of view

Chapter III : Italy

Chapter IV : The Benelux countries
— Belgium
— Luxembourg
— Netherlands

Chapter V : The United Kingdom

Chapter VI : The Federal Republic of Germany

Chapter VII : Conclusions

APPENDIX : Comparative table of defence effort 1960-1964

1. Adopted in Committee by 16 votes to 0 with 2 abstentions.

2. *Members of the Committee:* Mr. *Kliesing* (Chairman); Mr. *Bourgoin* (Vice-Chairman); MM. *Amatucci*, *Baumel*, *Berkhan*, *Cadorna*, *de la Vallée Poussin*, *Duynstee*, *Emery*, *Sir Eric Errington*, MM. *Foschini*, *Goedhart*, *Lord Grant-*

chester, MM. *Housiaux*, *Jaeger*, *Jannuzzi*, *Lenze*, *Lord Listowel*, MM. *Massimo Lancellotti*, *Moutet*, *Moyersoen* (Substitute: *Dejardin*), *Price*, *van Riel*, *Schaus*, *Tinaud*, *Voilquin* (Substitute: *Jacquet*), *Wienand*.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

Etat de la sécurité européenne
Aspects économiques et financiers

RAPPORT ¹

présenté au nom de la
Commission des Questions de Défense et des Armements ²
par M. Berkhan, rapporteur

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION
sur l'état de la sécurité européenne — Aspects économiques et financiers

EXPOSÉ DES MOTIFS
présenté par M. Berkhan, rapporteur

Introduction

Chapitre I : Mesures prises par les Etats-Unis pour réduire les dépenses de défense

Chapitre II : Le point de vue français

Chapitre III : L'Italie

Chapitre IV : Les pays de Benelux
— Belgique
— Luxembourg
— Pays-Bas

Chapitre V : Le Royaume-Uni

Chapitre VI : La République Fédérale d'Allemagne

Chapitre VII : Conclusions

ANNEXE : Tableau comparatif de l'effort de défense 1960-1964

1. Adopté par la commission par 16 voix contre 0 et 2 abstentions.

2. *Membres de la commission* : M. *Kliesing* (président) ; M. *Bourgoïn* (vice-président) ; MM. *Amatucci*, *Baumel*, *Berkhan*, *Cadorna*, *de la Vallée Poussin*, *Duynstee*, *Emery*, *Sir Eric Errington*, MM. *Foschini*, *Goedhart*, *Lord Grant-*

chester, MM. *Housiaux*, *Jaeger*, *Jannuzzi*, *Lenze*, *Lord Listowel*, MM. *Massimo Lancellotti*, *Moutet*, *Moyersoen* (suppléant : *Dejardin*), *Price*, *van Riel*, *Schaus*, *Tinaud*, *Voilquin* (suppléant : *Jacquet*), *Wienand*.

N.B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

Draft Recommendation
on the state of European security — economic and financial aspects

The Assembly,

Having examined the report on the state of European security — economic and financial aspects, and convinced that the balance of military forces cannot be maintained, even in Europe, without close co-operation with the United States of America ;

Convinced that the rapid development of weapons systems by modern technology involves considerable expenditure which requires both the division of labour and a common effort,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

Propose that member governments

1. Urge, in the NATO framework, that allied strategy be immediately adapted to the changed political and military situation ;
2. Immediately confirm that the common military effort in Europe should be pursued in the framework of WEU ;
3. Establish forces with a level of military and technical training which permit better use of the present and future defence potential and make the necessary arrangements in this respect, i. e. :
 - (a) study scientifically the most appropriate proportion of regular or short-service personnel to those called up for national service ;
 - (b) improve the social standing and material and social security of professional soldiers — regular or short-service personnel — to ensure that sufficient numbers can be recruited for the specialised branches ;
4. Determine the strengths of the reserves required for mobile and territorial units and work out a system whereby reservists required to serve in rapid mobilisation units can be concentrated very quickly.

Projet de recommandation
sur l'état de la sécurité européenne — Aspects économiques et financiers

L'Assemblée,

Ayant pris connaissance du rapport sur l'état de la sécurité européenne — Aspects économiques et financiers — et persuadée que l'équilibre des forces militaires ne peut être maintenu, même en Europe, sans une coopération étroite avec les Etats-Unis d'Amérique ;

Convaincue que la modification rapide des systèmes d'armes par la technique moderne entraîne des dépenses énormes qui imposent à la fois une division du travail et un effort commun,

RECOMMANDE AU CONSEIL

De proposer aux gouvernements membres

1. De demander instamment, dans le cadre de l'O.T.A.N., que la stratégie alliée soit immédiatement adaptée à la nouvelle situation politique et militaire ;
2. De confirmer immédiatement que l'effort militaire commun de l'Europe doit être poursuivi dans le cadre de l'U.E.O. ;
3. De mettre sur pied des troupes d'un niveau d'entraînement non seulement militaire mais technique permettant une meilleure utilisation du potentiel de défense existant et à créer, et de prendre les dispositions nécessaires à cette fin, à savoir :
 - (a) de procéder à une étude scientifique de la proportion idoine entre militaires de carrière ou engagés et soldats du contingent ;
 - (b) d'accroître à la fois le prestige social et la sécurité matérielle et sociale du soldat de métier — militaire de carrière ou engagé — pour assurer un recrutement suffisant pour les services spécialisés ;
4. De déterminer les effectifs de l'armée de réserve requis pour les unités mobiles et territoriales et de mettre au point un système permettant la concentration rapide des réservistes appelés à servir dans des unités rapidement mobilisables.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Berkhan, Rapporteur)

Introduction

0.1. Any form of strategy is, and always has been, very closely related to the geographical area in which the attackers and defenders have to operate. The geographical area, its wealth or its poverty — in short, its economic potential — have nearly always been determining factors in the combat strength of the forces of that area. Thus, for example, during the last war, the conditions for supplying and equipping the allied armies were so favourable that the axis powers had but little chance of defeating their adversaries. Today, there is, however, reason to believe that dependence upon potential economic resources will diminish. Since the beginning of the cold war, the balance between the two super powers has been maintained not through the economic potential but by the combat-ready forces which are constantly ready for action. To keep this balance the economy had, therefore, to be partially adapted for wartime production. The willingness, or unwillingness, to reserve an important part of their national economies for the maintenance of a permanent combat-ready force is of greater importance to this balance than the economic mobilisation potential of the countries concerned.

0.2. The population of the Soviet Union is now 224.8 million; its territory covers 8,708,070 square miles (22,402,200 sq. km.); the total population of the other eastern European countries is 119.7 million spread over an area of 490,200 square miles (1,273,600 sq. km.). Thus, the Soviet Union and the eastern European countries together now have a population of 344.5 million covering an area of 9,198,270 square miles (23,675,800 sq. km.). In this area, there will be a population of some 385 million by 1970.

0.3. The United States and Canada — geographically a unit of 6,822,272 square miles (19,339,600 sq. km.) — have a total population of 208.3 million; by 1970, this may have reached 232 million. Their combined gross national product is today US \$630,000 million and their rate of growth about 3.5% per annum.

0.4. The western European countries which are members of NATO have approximately 292.8 million inhabitants; with the inclusion of Spain, Sweden, Switzerland and Austria, this figure is increased to 339.5 million. By 1970, these figures will be approximately 308 and 364 million respectively. The total area of Western Europe is 800,000 square miles (2,080,000 sq. km.). The combined gross national product of the European NATO countries is today \$317,490 million and their growth rate about 4% per annum.

0.5. To meet a Soviet challenge, the NATO countries have at their command almost twice as many men as the Soviet Union. It is estimated that the gross national product of the NATO countries is almost three times that of the Soviet Union. Notwithstanding the West's superior resources and technical skills, it has not so far been possible, especially in Europe, to provide the combat-ready troops required by the military authorities. However, in time of crisis, this weakness would be overcome by atomic weapons. The cause of this weakness is not in the least to be attributed to the political disunity of Western Europe.

0.6. The geographical area of Europe makes the defence position in case of an attack more difficult as the industrial potential is concentrated in a relatively small area.

0.7. Europe depends on American co-operation for its defence; thus, in 1949, the North Atlantic Treaty became the foundation of its defence. Since then, various plans and proposals have been put forward for organising Western Europe as a three-dimensional unit — political, economic and military. A united Europe should find its place within the larger NATO structure by means of Atlantic partnership.

0.8. There exist two main schools of political thought. One sees mainly the essential advantages of further western European integration. Integration should, according to this school, also extend to the political and military fields. The other school fears that a too rapid political expansion of the Community of the Six would ultimately endanger the cohesion of NATO.

Exposé des motifs

(présenté par M. Berkhan, rapporteur)

Introduction

0.1. Toute forme de stratégie est, et a toujours été, très étroitement liée à la zone géographique dans laquelle attaquants et défenseurs doivent opérer. La zone géographique, sa richesse ou sa pauvreté — bref, son potentiel économique — ont presque toujours constitué des facteurs déterminants pour la puissance de combat des forces qui s'y trouvent. C'est ainsi, par exemple, qu'au cours de la dernière guerre, les conditions d'approvisionnement et d'équipement des armées de terre alliées ont été si favorables que les puissances de l'Axe n'avaient guère de chances de vaincre leurs adversaires. Aujourd'hui, nous avons cependant des raisons de croire que cette dépendance à l'égard des ressources économiques potentielles va diminuer. Depuis le début de la guerre froide, l'équilibre entre les deux super-grands s'est maintenu non pas en raison de leur potentiel économique, mais de l'existence de forces sur le pied de guerre constamment prêtes à intervenir. Pour maintenir cet équilibre, il a donc fallu adapter en partie l'économie à la production du temps de guerre. Le fait d'accepter, ou non, de réserver une part importante des ressources nationales à l'entretien d'une force permanente prête au combat est bien plus important pour cet équilibre que le potentiel de mobilisation économique des pays intéressés.

0.2. La population de l'Union Soviétique se chiffre à l'heure actuelle à 224,8 millions d'habitants, son territoire couvre 22.402.200 km² et la population des autres pays d'Europe orientale s'élève, au total, à 119,7 millions d'habitants répartis sur une superficie de 1.273.600 km². L'Union Soviétique et les pays de l'Europe orientale comptent donc ensemble, à l'heure actuelle, une population de 344,5 millions d'habitants répartis sur une superficie de 23.675.800 km². Dans cette zone, la population s'élèvera, en 1970, à 385 millions d'habitants.

0.3. Les Etats-Unis et le Canada — qui forment une entité géographique représentant 19.339.600 km² — comptent au total une population de 208,3 millions d'habitants. En 1970, ce chiffre atteindra 232 millions. Leur produit national brut combiné s'élève à l'heure actuelle à 630 milliards de dollars et leur taux d'expansion annuel est de 3,5% environ.

0.4. Les pays de l'Europe occidentale membres de l'O.T.A.N. ont une population de 292,8 millions d'habitants environ, et de 339,5 millions si l'on compte l'Espagne, la Suède, la Suisse et l'Autriche. En 1970, ces deux chiffres seront respectivement de 308 et 364 millions environ. La superficie totale de l'Union de l'Europe Occidentale est de 2.080.000 km². Le produit national brut combiné des Etats européens membres de l'O.T.A.N. se chiffre à l'heure actuelle à 317,49 milliards de dollars et leur taux d'expansion annuel est de 4% environ.

0.5. Pour répondre à un défi soviétique, les Etats membres de l'O.T.A.N. disposent de près de deux fois plus d'hommes que l'U.R.S.S. On estime que le produit national brut de ces pays est près de trois fois supérieur à celui de l'Union Soviétique. Nonobstant les ressources et les qualifications techniques supérieures de l'Occident, il n'a pas été possible jusqu'ici, et notamment en Europe, de fournir les troupes prêtes au combat que demandent les autorités militaires. Toutefois, en temps de crise, cette insuffisance serait compensée par le recours aux armes atomiques. On ne peut en aucune manière en rechercher la cause dans la désunion politique de l'Europe occidentale.

0.6. Le fait que le potentiel industriel soit concentré dans une zone relativement restreinte rend plus difficile, en cas d'attaque, la position défensive de la zone géographique de l'Europe.

0.7. L'Europe dépend de la coopération des Etats-Unis pour sa propre défense dont, en 1949, le Traité de l'Atlantique Nord est devenu le fondement. Depuis lors, divers projets et propositions ont été avancés pour organiser l'Europe occidentale en tant qu'unité à trois dimensions, politique, économique et militaire. Une Europe unie pourrait s'insérer dans la structure élargie de l'O.T.A.N. par le biais du partenariat atlantique.

0.8. Il existe deux grandes écoles de pensée politique. L'une voit surtout les avantages essentiels de la poursuite de l'intégration de l'Europe occidentale. D'après elle, l'intégration devrait s'étendre également aux domaines politique et militaire. L'autre craint qu'une expansion politique trop rapide de la Communauté des Six ne mette finalement en danger la cohésion de l'O.T.A.N.

0.9. It should be made clear whether it would be more advantageous for European security to strive for a joint effort in the framework of the Seven. Another alternative remains, of course — the present situation whereby individual national decisions are taken on the spending of present defence budgets. Inside the Atlantic framework, the United States has, so far, been the only country to have exercised leadership. All schemes and plans from either side of the Atlantic have one main theme — how to organise defence in order to arrive at some kind of *joint* leadership for the Atlantic Alliance.

0.10. This report is a first attempt to try to find the basis for an answer to this question by considering the financial and economic aspects of the European defence effort in relation to that of the United States.

CHAPTER I

American measures for economy on defence costs

1.1. Official NATO defence statistics show the total annual defence expenditure of the NATO countries to have risen from \$18,700 million in 1949 to \$75,941 million in 1964¹. Of the latter total, the amount attributed to the United States is \$54,336 million. This means that the total European effort — thirteen of the fifteen NATO countries — amounts to little more than a quarter of the total defence expenditure of NATO — or in other words, the United States pays approximately three-quarters of this total.

1.2. When viewing the present United States measures for economy on defence costs, one should first consider present American defence policy *vis-à-vis* the Soviet Union, and its implementation. On 5th January 1965, President Johnson, in his State of the Union message before the two houses of Congress, outlined the present American position as follows²:

“ Our nation was created to help strike away the chains of ignorance and misery

1. See Appendix.

2. See The New York Times, 6th January 1965.

and tyranny wherever they keep man less than God means him to be.

We are moving toward that destiny, never more rapidly than in the last four years.

In this period we have built a military power strong enough to meet any threat and destroy any adversary. And that superiority will continue to grow so long as this office is mine — and you sit on Capitol Hill.

In this period no new nation has become Communist, and the unity of the Communist empire has begun to crumble.

.....

With the Soviet Union we seek peaceful understandings that can lessen the danger to freedom.

I am sure the American people would welcome a chance to listen to the Soviet leaders on our television — as I would like the Soviet people to hear our leaders.

I hope the new Soviet leaders can visit America so they can learn about this country at first hand.

In Eastern Europe, restless nations are slowly beginning to assert their identity. Your Government, assisted by leaders in labour and business, is exploring ways to increase peaceful trade with these countries and the Soviet Union. I will report our conclusions to the Congress.

In Asia, Communism wears a more aggressive face.

.....

In the Atlantic community we continue to pursue our goal of twenty years — a Europe growing in strength, unity, and co-operation with America. A great unfinished task is the reunification of Germany through self-determination.

0.9. Il convient de rechercher s'il serait plus avantageux pour la sécurité européenne de tendre à un effort commun dans le cadre des Sept. Il reste évidemment une autre alternative, la situation actuelle dans laquelle les Etats prennent leurs propres décisions en ce qui concerne l'utilisation des budgets de défense. A l'intérieur du cadre atlantique, les Etats-Unis ont été jusqu'ici les seuls à détenir le *leadership*. Tous les projets et tous les plans émis des deux côtés de l'Atlantique ont un même dénominateur commun : comment organiser la défense de manière à instaurer, dans une certaine mesure, un *leadership commun* pour l'Alliance atlantique.

0.10. Le présent rapport constitue une première tentative pour trouver la base d'une réponse à cette question en comparant les aspects financiers et économiques de l'effort européen en matière de défense à celui des Etats-Unis.

CHAPITRE I

Mesures prises par les Etats-Unis pour réduire les dépenses de défense

1.1. Il ressort des statistiques officielles de l'O.T.A.N. en matière de défense que les dépenses de défense annuelles des pays de l'Alliance sont passées, au total, de 18.700 millions de dollars en 1949 à 75.941 millions de dollars en 1964¹, les dépenses américaines s'élevant, dans le dernier cas, à 54.336 millions de dollars. Cela signifie que l'effort européen global — qui concerne 13 des 15 pays de l'O.T.A.N. — représente un peu plus du quart des dépenses totales de défense de l'O.T.A.N., ou en d'autres termes, que près des trois-quarts de ces dépenses sont effectuées par les Etats-Unis.

1.2. Si l'on considère les mesures que prennent actuellement les Etats-Unis pour réduire leurs dépenses de défense, il convient d'examiner d'abord leur politique de défense actuelle vis-à-vis de l'Union Soviétique, et sa mise en œuvre. Le 5 janvier 1965, le Président Johnson a défini en ces termes la position américaine dans son message sur « L'état de l'Union » devant les deux chambres du Congrès² :

« La nation américaine a été créée pour aider à briser les chaînes de l'ignorance,

de la misère et de la tyrannie partout où elles maintiennent l'homme à un niveau inférieur à celui où Dieu a voulu qu'il fût.

Nous sommes en marche vers ce destin et nous n'avons jamais avancé plus vite qu'au cours des quatre dernières années.

Pendant cette période, nous avons édifié une puissance militaire suffisamment forte pour faire face à toute menace et détruire tout adversaire. Cette supériorité continuera à se développer aussi longtemps que j'assumerai cette charge — et que vous siégerez sur la colline du Capitole.

Pendant cette période, aucun nouvel Etat n'est devenu communiste et l'unité de l'empire communiste a commencé de s'effriter.

.....

Avec l'Union Soviétique, nous cherchons des arrangements pacifiques qui peuvent réduire le danger menaçant la liberté.

Je suis sûr que le peuple américain accueillerait avec satisfaction l'occasion d'entendre à notre télévision les dirigeants soviétiques, comme j'aimerais que le peuple soviétique entende nos dirigeants.

J'espère que les nouveaux dirigeants soviétiques pourront visiter les Etats-Unis afin de se documenter de première main sur notre pays.

En Europe orientale, des peuples impatients commencent lentement à affirmer leur individualité. Votre gouvernement, avec le concours des dirigeants du monde du travail et des affaires, examine le moyen d'accroître les échanges pacifiques avec ces pays et avec l'Union Soviétique. Je ferai part de nos conclusions au Congrès.

En Asie, le communisme présente un aspect plus agressif.

.....

Au sein de la communauté atlantique, nous continuons à poursuivre l'objectif qui est le nôtre depuis vingt ans, celui d'une Europe dont augmentent la force, l'unité et la coopération avec l'Amérique. Une grande tâche qui reste à terminer est celle de la réunification de l'Allemagne par l'auto-détermination.

1. Voir annexe.

2. Voir le *New York Times* du 6 janvier 1965.

Free Europeans must shape the course of Europe. And, for the same reasons, that course has been, and will be, in our interest and the interest of freedom.

I found this truth confirmed in my talks with European leaders in the last year. I hope to repay these visits to some of our friends in Europe this year."

1.3. The aim of the American Government is to keep the door to peace open. In order to do this, a powerful and combat-ready force has to be maintained. For the state of European security, this means another year of steadfastly trying to maintain the present defence effort and not moving in any direction which would lead either to increased tensions or to decreased military strength. In politics, this is not an easy course to follow. In times of crises and tensions, it is always difficult to make people aware of the dangers and convince them of the necessity of voting money for defence in order to keep enough well-equipped men under arms; when tensions appear to be eased, it is even more difficult to maintain the defence effort. Nevertheless, it is extremely useful during a quieter period to study ways of reducing costs without directly affecting the effective military strength.

1.4. The American Secretary of Defence, Mr. McNamara, believes it possible to reduce costs¹; for fiscal year 1965 the United States defence budget request shows an estimated saving of \$2,400 million on a total defence budget of \$54,336 million. By fiscal year 1967, the Secretary of Defence aims to reduce these costs by another \$1,600 million, making a total reduction of \$4,000 million; this means a cost reduction of approximately 8%.

1.5. Mr. McNamara pointed out that the procurement of weapons, spare parts, supplies and services takes more than 55% of each defence dollar. The greatest potential for saving therefore lies in reducing the types and quantities purchased.

1. See Military Procurement Authorisations, Fiscal Year 1965, page 215.

1.6. The following measures were taken in order to economise without sacrificing essential military readiness:

(a) The transfer to productive use of items which are in long supply stocks; all types of excess equipment and supplies are to be used.

(b) Avoiding excessive quality; this is equally as wasteful as procurement of excessive quantities.

(c) Supply stocks could be further reduced by the standardisation of spare parts. The aim is to continue a high rate of item elimination in future years.

(d) The elimination of bases and installations which are no longer needed for the support of long-term military requirements.

(e) The elimination of unnecessary overhead and personnel expense by the standardisation of procedures and operating practices.

(f) Other cost-saving methods were: price control, strong competitive procurement, multi-year competitive contracts and shifting from cost plus fixed fee to fixed price and incentive contracts.

(g) Cost could be further reduced by increased efficiency of supply, maintenance, transportation and communication services.

1.7. The attitude of the United States Secretary of Defence, Mr. McNamara, is based on the view that defence expenditure should be handled as economically as possible. Strategy, technology and economy are not considered three independent items, but interdependent elements of defence. Strategy implies a way of using a budget in order to achieve a military objective; technology defines the possible strategies. The economic problem is to choose that strategy, including equipment and everything else necessary to its implementation, thereby minimising the cost of achieving the objective.

1.8. The late President Kennedy gave Mr. McNamara the special task of reorganising the Defence Department in such a way that wastage

Des Européens libres doivent façonner la politique de l'Europe. Et, pour les mêmes raisons, cette politique a été et sera de notre propre intérêt et de l'intérêt de la liberté.

J'ai trouvé la confirmation de cette vérité dans mes entretiens avec les dirigeants européens, l'an dernier. J'espère, à mon tour, rendre visite, cette année, à certains de nos amis en Europe. »

1.3. Le gouvernement américain a pour objectif de maintenir ouverte la porte de la paix. Pour ce faire, il convient de maintenir une force puissante et prête au combat. Pour l'état de la sécurité européenne, cela signifie une nouvelle année d'efforts soutenus pour maintenir l'effort de défense actuel et ne pas s'orienter dans une direction qui conduirait soit à un accroissement des tensions soit à une réduction de la puissance militaire. Ce n'est pas une ligne d'action facile à suivre dans le domaine politique. En temps de crise et de tension, il est toujours difficile d'informer les peuples des dangers existants et de les convaincre de la nécessité de voter les crédits de défense indispensables au maintien sous les drapeaux d'hommes bien équipés en nombre suffisant ; quand la détente paraît intervenir, il est encore plus difficile de poursuivre l'effort de défense. Cependant, il est extrêmement utile, en période de calme, d'étudier les moyens de réduire les dépenses sans affecter directement la puissance militaire effective.

1.4. M. McNamara, Secrétaire d'Etat à la défense des Etats-Unis, estime qu'il est possible de réduire les coûts¹ ; pour l'exercice financier 1965, le projet de budget de défense américain prévoit une économie de 2.400 millions de dollars sur un budget de défense global de 54.336 millions. Le Secrétaire d'Etat à la défense se propose de réduire encore cette somme de 1.600 millions de dollars pour l'exercice financier 1967, ce qui ferait au total une réduction de 4 milliards de dollars, soit, en pourcentage, 8% environ.

1.5. M. McNamara a souligné que l'achat d'armements, de pièces détachées, d'approvisionnements et la fourniture de services absorbent plus de 55% des sommes consacrées à la défense. Le meilleur moyen de réaliser des économies consiste donc à réduire le nombre des catégories et le volume des achats.

1.6. Les mesures suivantes ont été prises pour réaliser des économies sans sacrifier la préparation militaire indispensable :

(a) La mise en service des matériels dont les stocks sont abondants ; tous les types de matériels et de fournitures excédentaires doivent être utilisés.

(b) Eviter l'excès de qualité qui est aussi ruineux que l'achat de quantités excessives.

(c) Les stocks de fournitures peuvent être encore réduits par la normalisation des pièces détachées. Le but visé est de maintenir un taux élevé d'élimination au cours des années à venir.

(d) La fermeture des bases et des installations qui ne répondent plus aux besoins militaires à long terme.

(e) L'élimination des frais généraux et des dépenses de personnel non indispensables par la normalisation des procédures et des pratiques d'exploitation.

(f) Pour la réduction des coûts, d'autres méthodes ont été proposées : contrôle des prix, achats aux meilleurs prix, marchés passés aux meilleurs prix pour plusieurs années, et substitution aux marchés basés sur le prix de revient augmenté d'une somme forfaitaire de marchés à prix fixes assortis de primes.

(g) Il serait possible de réduire encore les coûts en augmentant l'efficacité des services d'approvisionnement, d'entretien, de transport et de transmissions.

1.7. L'attitude de M. McNamara, Secrétaire d'Etat à la défense, se fonde sur l'opinion que les dépenses de défense doivent être gérées d'une manière aussi économique que possible. La stratégie, la technologie et l'économie ne sont pas considérées comme trois domaines indépendants, mais comme des éléments interdépendants de la défense. La stratégie implique un mode de gestion du budget permettant d'atteindre un objectif militaire ; la technologie définit les stratégies possibles. Le problème économique porte sur le choix de la stratégie — y compris le matériel et tous éléments nécessaires à sa mise en œuvre — permettant de réduire au minimum les frais entraînés par la poursuite de cet objectif.

1.8. Le Président Kennedy avait confié à M. McNamara la tâche particulière de réorganiser le Département de la défense de manière

1. Voir *Military Procurement Authorisations*, Exercice financier 1965, page 215.

and overlapping would be reduced to a minimum. In economising the defence expenditure, the Secretary of Defence had, from necessity, to choose the strategy to achieve his objective.

1.9. An example of reduction of types, which at the same time could be considered an example of strategic decision, is the changeover from aircraft to missiles and the breakoff of the further development of the strategic bomber.

1.10. The American Government is convinced that its maximum, fully-mobilised economy, capable of supplying men and materials in case of war, will remain superior to that of the Soviet Union, but it is equally convinced that the importance of its economic war potential will decline in the years to come. The technological developments associated with nuclear weapons have consequently greatly reduced the significance of economic war potential. For deterrence by nuclear weapons this is obvious, but also in relation to an all-out nuclear war this superior potential would be important insofar as it had been effectively diverted to security purposes before the outbreak of war. Even in small local wars such as that in Indo-China the economic war potential has also been proved less decisive.

1.11. The Under-Secretary for the Army, the Hon. Stephen Ailes, declared at the hearings before the Committee on Armed Services of the United States Senate, on the discussion of the budget for the fiscal year 1965, that before 1956-57 it was the considered opinion of the Defence Department that the total reserve component of the army should be some 1.5 million men. Since then, the reserve component strength has been reduced to 700,000 men. In the reserves are a number of support units that are needed to round out the active army, apart from a number of reserve combat units.

1.12. During the latest Berlin crisis in 1962, a part of the reserve forces was called up from the ready reserve and the rest from the stand-by reserve. It was clearly shown then that the soldiers who had not been in drill units — some 30-35,000 — could not be properly used in the short time available.

1.13. As in the United States even a reserve unit already costs about half as much as a regular unit, the Secretary of Defence decided to further reduce the reserve forces. On 13th December 1964, Mr. McNamara announced plans for reorganising the two major elements of the army's ready reserve into a single reserve force under the national guard. The authorised strength of the army reserve was 700,000 and if Congress gives its consent to this plan the total paid drill strength of the national guard will be only 550,000, thus constituting a second reduction.

1.14. Mr. McNamara gave the following summary of the programme¹:

“The new force structure will consist exclusively of units ‘for which there is a military requirement, including combat and combat-support units together with base mobilisation units such as training divisions and garrison detachments’.

.....

The reserve and guard units will merge under the management of the national guard.

The army reserve would consist ‘entirely of individuals rather than units and would provide individual trainees for the units at summer camp or upon mobilisation’.

The individual-trainee programme would be increased to the extent that improved operation readiness justified the additional cost.”

1.15. On 18th January 1965, President Johnson declared in a special defence message sent to Congress that, barring a significant shift in the international situation, the government was not likely to require further increments in the defence budget. The two principal reasons given for this “levelling-off” in defence spending were²:

1. See The New York Times, 14th December 1964.

2. See The New York Times, 19th January 1965.

que les gaspillages et les doubles emplois soient réduits au minimum. En économisant sur les dépenses de défense, le Secrétaire d'Etat à la défense a dû, par la force des choses, choisir la stratégie permettant d'atteindre son objectif.

1.9. Le passage des avions aux engins et l'interruption de la mise au point de nouveaux bombardiers stratégiques offre un exemple de réduction des types de matériel qui pourrait être considéré également comme un exemple de décision stratégique.

1.10. Le gouvernement américain est convaincu que son potentiel économique global, complètement mobilisé, capable de fournir les hommes et les matériels nécessaires en cas de guerre, demeurera supérieur à celui de l'Union Soviétique, mais il est également convaincu que l'importance de son potentiel économique de guerre diminuera dans les années à venir. Les développements techniques liés aux armes nucléaires, par exemple, ont sensiblement réduit la portée du potentiel économique de guerre. Ceci est évident en ce qui concerne la dissuasion par les armes nucléaires, mais en ce qui concerne la guerre nucléaire totale cette supériorité serait également importante dans la mesure où le potentiel correspondant aurait été effectivement détourné à des fins de sécurité avant l'ouverture des hostilités. Même dans les petits conflits locaux qui ont éclaté, en Indochine par exemple, le potentiel économique de guerre s'est révélé moins décisif.

1.11. M. Stephen Ailes, Sous-secrétaire d'Etat aux forces terrestres, a déclaré devant la commission des forces armées du Sénat des Etats-Unis à propos du budget 1965, qu'avant 1956-57, le Département de la défense estimait que l'effectif global des unités de réserve de l'armée de terre devait s'élever à 1,5 million d'hommes environ. Depuis lors, l'effectif des unités de réserve a été ramené à 700.000 hommes. Il faut compter, parmi ces unités, outre certaines unités combattantes de réserve, un certain nombre d'unités de soutien indispensables pour compléter l'armée d'active.

1.12. Pendant la dernière crise de Berlin, en 1962, une partie des forces de réserve ont été puisées dans la réserve active et le reste dans la réserve «non active». Il a été clairement prouvé, à cette occasion, que les soldats qui n'avaient pas suivi d'entraînement dans des unités (30 à 35.000 environ) ne pouvaient être convenablement utilisés en raison du peu de temps disponible.

1.13. Etant donné qu'aux Etats-Unis le prix de revient d'une unité de réserve représente déjà la moitié environ de celui d'une unité d'active, le Secrétaire d'Etat à la défense a décidé de réduire à nouveau l'effectif des forces de réserve. Le 13 décembre 1964, M. McNamara a proposé un plan visant la réorganisation des deux principaux éléments de la réserve active de l'armée de terre en une force de réserve unique relevant de la garde nationale. L'effectif autorisé pour la réserve de l'armée de terre est actuellement de 700.000 hommes, mais si le Congrès adopte le plan proposé, l'effectif total de la garde nationale entraîné et rémunéré ne s'élèvera plus qu'à 550.000 hommes, ce qui constituera une seconde réduction.

1.14. M. McNamara a résumé son programme de réorganisation en ces termes¹ :

« La nouvelle force se composera exclusivement d'unités 'qui correspondent à une nécessité militaire y compris des unités de combat et de soutien ainsi que des unités de base en cas de mobilisation telles que les divisions d'entraînement et les détachements de garnison'.

.....

Les unités de la réserve et de la milice seront fusionnées sous la direction de la garde nationale.

La réserve de l'armée de terre se composerait 'entièrement d'individus plutôt que d'unités et fournirait des recrues à titre individuel aux unités dans les camps d'été ou en cas de mobilisation'.

Le programme d'entraînement individuel serait développé dans la mesure où l'amélioration de la préparation au combat justifierait les dépenses supplémentaires. »

1.15. Le 18 janvier 1965, le Président Johnson a déclaré, dans un message spécial sur la défense adressé au Congrès que, à moins d'une modification importante de la conjoncture internationale, il était peu probable que le gouvernement demande de nouveaux accroissements du budget de la défense. Les deux principales raisons invoquées pour justifier cette diminution des dépenses de défense sont les suivantes² :

1. Voir le *New York Times* du 14 décembre 1964.

2. Voir le *New York Times* du 19 janvier 1965.

“ ‘ We have achieved many of the needed changes and increases in our military force structure ’ and the nation ‘ now possesses a range of credible, usable military power enabling us to deal with every form of military challenge from guerrilla terrorism to thermonuclear war ’.

‘ We are now realising the benefits of the rigorous cost reduction programme introduced into the defence establishment during the past four years. ’ ”

1.16. President Johnson asserted that the United States was militarily stronger than at any other period in peacetime history and that the strength of its arms was greater than that of any combination of adversaries.

1.17. A particular point emphasised by the President was that defence spending would constitute a declining proportion of the nation's expanding gross national product.

1.18. The President credited the levelling-off in defence expenditures to the cost effectiveness formulas of the Secretary of Defence, Mr. McNamara, but, at the same time, it was also as a result of a major reduction in the strength of the armed forces — 47,000 men from the army and air force combined.

CHAPTER II

The French point of view

2.1. In the discussions on the French defence budget for 1965, which took place during the first week of December 1964, the Prime Minister, Mr. Georges Pompidou, pointed out that it was far more economical to equip the forces with atomic rather than conventional weapons. This was one of the reasons for constructing the *force de frappe*.

2.2. Moreover, the costs of the conventional weapons were increasing steadily and one reached a point where it was no longer a responsible

action to equip the forces with a certain type of aircraft or ship without also providing nuclear warheads for these weapons systems.

2.3. According to its present six-year plan, approved by Parliament in December 1964, the French Government intends, until 1970, to spend approximately 5% of the gross national product on defence. Up to the present time, this has been 6.9%.

2.4. Fifty per cent of the new French defence budget for 1965 will be used for armaments and infrastructure. Some 30% of this expenditure for investments is used for the production and development of nuclear weapons. The plan provides for 62 Mirage IV and their atomic warheads by 1966.

2.5. After 1970, three to five Polaris-type submarines will be in service, but before then the French Government will install a number of intermediate-range ballistic missiles which will go into service in 1968, thus bridging the gap until the submarines enter into service.

2.6. The Rapporteur of the Finance Committee, Mr. Hubert Germain, declared during the defence debates for the 1965 budget that no definite figures could be given on the exact position of the military costs in relation to the total national economy and that it would certainly be difficult to make any predictions for the future. However, one thing was certain : the military budget would provide France with an industrial potential of great value which, theoretically, could also be built up without any military planning but which, in practice, would not be feasible.

2.7. The Rapporteur pointed out in particular the consequences for other industries of the programme in the strategic field — the building of the intermediate-range ballistic missiles — and in the tactical field — the manufacturing of tactical nuclear weapons. The results of a programme of the same dimensions in the field of conventional weapons would not have such an important impact on the national economy.

2.8. The exact figures for 1965, given in the reports by the Foreign Affairs and Defence Committees of the Senate, amount to the following : for special studies on nuclear warheads,

« ' Nous avons procédé à bon nombre des changements et des accroissements nécessaires en ce qui concerne nos forces armées ', et la nation ' détient à l'heure actuelle un éventail de moyens militaires plausibles et utilisables qui nous permet de faire face à toute forme d'agression armée depuis le terrorisme et la guérilla jusqu'à la guerre thermonucléaire '.

' Nous tirons aujourd'hui les bénéfices du programme draconien de réduction des coûts introduit dans le budget de la défense au cours des quatre dernières années. ' »

1.16. Le Président Johnson a affirmé que les Etats-Unis étaient plus forts sur le plan militaire qu'à n'importe quelle autre période du temps de paix et que la puissance de ses armements était supérieure à celle de n'importe quelle coalition.

1.17. Le Président a souligné, en particulier, que les dépenses de défense constitueraient une part décroissante du produit national brut des Etats-Unis qui va en augmentant.

1.18. Le Président a porté la contraction des dépenses de défense au crédit des formules de rentabilité des coûts appliquées par M. McNamara, Secrétaire d'Etat à la défense, mais elle résulte également de l'importante réduction des effectifs des forces armées qui s'élève à 47.000 hommes pour les armées de terre et de l'air réunies.

CHAPITRE II

Le point de vue français

2.1. Au cours du débat sur le budget de la défense nationale française pour 1965, intervenu pendant la première semaine de décembre 1964, M. Georges Pompidou, Premier ministre, a souligné qu'il était beaucoup plus économique d'équiper les forces en armements atomiques plutôt qu'en armements classiques. C'est là une des raisons de la mise sur pied de la force de frappe.

2.2. En outre, le coût des armes classiques augmente régulièrement, et l'on est parvenu à un point où ce serait agir d'une manière irrespon-

sable que de doter les forces armées d'un certain type d'appareil ou de navire sans leur fournir également les ogives nucléaires nécessaires à ces systèmes d'armements.

2.3. Dans le cadre du plan sexennal actuel, approuvé par le parlement en décembre 1964, le gouvernement français a l'intention, jusqu'en 1970, de consacrer à la défense environ 5% du produit national brut. Jusqu'à maintenant, il y consacrait 6,9%.

2.4. La moitié du nouveau budget de la défense pour 1965 sera consacré aux armements et à l'infrastructure. Quelque 30% de ces dépenses d'investissements sont utilisés pour la production et la mise au point d'armes nucléaires. Le plan prévoit, pour 1966, 62 Mirage IV dotés de leurs ogives nucléaires.

2.5. Après 1970, 3 à 5 sous-marins de type Polaris seront en service, mais avant cette date, le gouvernement français installera un certain nombre d'engins balistiques de portée intermédiaire qui entreront en service en 1968, pour assurer la liaison jusqu'à l'entrée en service des sous-marins.

2.6. M. Hubert Germain, rapporteur de la commission des finances, a déclaré au cours des débats sur le budget de la défense pour 1965 qu'il n'était pas possible de donner des chiffres précis sur le rapport exact entre les dépenses militaires et les ressources globales de l'économie nationale et qu'il serait certainement difficile de faire des pronostics pour l'avenir. Toutefois, une chose est certaine : ce budget militaire dotera la France d'un potentiel industriel de grande valeur, ce qui serait également possible, en théorie, en l'absence de programmes militaires, mais qui, dans la pratique, n'est pas réalisable.

2.7. Le rapporteur a souligné, en particulier, les conséquences qu'aurait pour d'autres industries le programme concernant le domaine stratégique — la fabrication d'engins balistiques à moyenne portée — et le domaine tactique — la fabrication d'armes nucléaires tactiques. L'application d'un programme de même importance dans le domaine des armes classiques n'aurait pas une incidence aussi considérable sur l'économie nationale.

2.8. Les chiffres exacts pour 1965, qui figurent dans les rapports de la commission des affaires étrangères et de la défense du Sénat, sont les suivants : pour les études spéciales sur

vehicles, and nuclear research and test centres, \$825 million; on the budget for the air force, \$148 million; and on the navy budget, \$50 million — a total of \$1,023 million. The budget is further divided as follows: \$666 million for the navy; \$930 million for the air force; and \$1,167.2 million for the army. The amount allotted for the common non-nuclear use of all three services is \$413.8 million. The total budget for 1965 is \$4,160.8 million.

2.9. The French point of view, as expressed in the 1965 budget, is that the programme for nuclear research and the development of nuclear weapons will go ahead steadily. The amount of money devoted to the nuclear section of the budget — some \$1,000 million for 1965, and for some years to come — will remain the same. Secondly, the budget implies that the land forces will be considerably reduced as capital expenditure on them has been cut by some 50%.

2.10. Further conclusions to be drawn from this budget are that, in contrast to previous years, it accounts for a lower percentage of the total State expenditure. This has been made possible by reductions in the number of soldiers and civilians actually in service, and by the slowing down of orders for non-nuclear material. One could say that the French defence budget implies that France relies almost solely on nuclear means for her protection against any form of aggression in Europe¹.

2.11. To put the cost of the French nuclear striking force in perspective, the following figures were quoted by Mr. Messmer²:

- A tank division cost, in 1963, \$600 million; the 54 Mirage IVs together cost \$280 million.

1. French National Assembly document: *Rapport général fait au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation, sur le projet de Loi de Finances pour 1965, adopté par l'Assemblée Nationale, par M. Marcel Pellenc, Sénateur, Rapporteur général*, 12th November 1964.

2. In an article in *Revue de défense nationale*, May 1963; extracts given in document A/WEU/DA (63) 20.

- One Polaris-carrying submarine will probably cost \$160 million.
- One United States Minuteman missile costs \$1 million.
- The French isotope separation plant at Pierrelatte will have cost some \$800 million when it is finished in 1967.
- Explosive in the form of an atomic bomb is 50 to 100 times cheaper than in the form of conventional explosives.
- The thermonuclear bomb will still be much cheaper than the A-bomb per ton explosive power.

CHAPTER III

Italy

3.1. Italian defence policy, like that of the Benelux countries and even the Federal Republic of Germany, is founded on the principle that defence should be based only on the Atlantic Alliance.

3.2. The reappointment of Mr. Andreotti as Minister of Defence in July 1964, in the second Moro Cabinet, implies that Italian defence policy has remained unchanged.

3.3. Under the terms of a law of 13th February 1963, the Council of Ministers decided, in July 1964, to reduce the military service from 18 to 15 months for the army and air force, and from 28 to 24 months for the navy. The Government hoped to maintain the present strength of the armed forces by recruiting a larger number of long-term volunteers. These volunteers are particularly needed in the technical branches of the services; the Italian forces have always been notably weak in this field.

3.4. The Government's reasons for instituting this reform were financial and economic since, because of serious difficulties in the economy, it attaches great importance to having a balanced budget.

3.5. In reply to a question put by Mr. Montini on 20th October 1964, Mr. Andreotti again emphasised that the Italian Government was in

les ogives nucléaires, les vecteurs, la recherche nucléaire et les centres d'essais : 825 millions de dollars ; sur le budget des forces aériennes : 148 millions de dollars ; sur le budget de la marine : 50 millions de dollars, soit au total 1.023 millions de dollars. Les chiffres, par ailleurs, se répartissent comme suit : 666 millions de dollars pour la marine, 930 millions de dollars pour l'armée de l'air et 1.167,2 millions de dollars pour l'armée de terre. La somme affectée à l'utilisation commune des trois armes dans le domaine non nucléaire se chiffre à 413,8 millions de dollars. L'ensemble du budget pour 1965 s'élève à 4.160,8 millions de dollars.

2.9. Le point de vue français, tel qu'il ressort du budget 1965, est que le programme d'étude et de mise au point des armes nucléaires progressera régulièrement. Les crédits alloués à la section nucléaire du budget — environ 1 milliard de dollars pour 1965, et pour quelques années à venir — resteront les mêmes. Ce budget implique également que les forces terrestres seront considérablement réduites puisque les dépenses en capital les concernant ont été réduites de quelque 50%.

2.10. Il apparaît en outre que, contrairement aux années précédentes, ce budget représente un pourcentage moindre des dépenses globales de l'Etat. Cette compression a pu être réalisée grâce à la réduction des effectifs militaires et civils et au ralentissement des commandes de matériels non nucléaires. Le budget de défense implique, pourrait-on dire, que la protection de la France contre tout genre d'agression en Europe est presque uniquement basée sur les moyens nucléaires¹.

2.11. Pour donner une idée du coût de la force d'intervention nucléaire française, les chiffres suivants ont été cités par M. Messmer² :

- En 1963, une division de chars coûtait 600 millions de dollars ; les 54 Mirage IV coûteront au total 280 millions de dollars.

1. Voir « Rapport général fait au nom de la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sur le projet de loi de finances pour 1965, adopté par l'Assemblée Nationale, par M. Marcel Pellenc, Sénateur, Rapporteur général », document de l'Assemblée nationale française du 12 novembre 1964.

2. Dans un article de la Revue de défense nationale de mai 1963. Des extraits ont été donnés dans le document A/UEO/DA (63) 20.

- Un sous-marin armé de Polaris coûtera probablement 160 millions de dollars.
- Une seule fusée Minuteman américaine coûte 1 million de dollars.
- Une fois terminée, en 1967, l'usine française de séparation isotopique de Pierrelatte aura coûté environ 800 millions de dollars .
- Une tonne d'explosif coûte de 50 à 100 fois moins sous forme de bombe atomique que sous forme d'explosif classique.
- La bombe thermonucléaire sera encore beaucoup moins onéreuse, par tonne d'explosif, que la bombe A.

CHAPITRE III

L'Italie

3.1. La politique de l'Italie en matière de défense, comme celle des pays de Benelux, et même de la République Fédérale d'Allemagne, est fondée sur le principe que la défense doit être basée sur l'Alliance atlantique.

3.2. La nouvelle nomination de M. Andreotti au poste de ministre de la défense en juillet 1964, dans le second cabinet Moro, implique que la politique de l'Italie en matière de défense n'a pas changé.

3.3. Aux termes d'une loi du 13 février 1963, le Conseil des Ministres a décidé, en juillet 1964, de ramener le service militaire de 19 à 15 mois pour l'armée de terre et l'armée de l'air et de 29 à 24 mois pour la marine. Le gouvernement espère maintenir l'effectif actuel des forces armées en recrutant un nombre plus important d'engagés à long terme. Ces engagés sont particulièrement nécessaires dans les branches techniques des diverses armes ; les forces italiennes ont toujours été particulièrement faibles dans ce domaine.

3.4. C'est pour des raisons financières et économiques que le gouvernement a décidé cette réforme car, par suite de sérieuses difficultés économiques, il estime qu'il est très important d'assurer l'équilibre budgétaire.

3.5. En réponse à une question posée par M. Montini le 20 octobre 1964, M. Andreotti a souligné à nouveau que le gouvernement italien

favour of projects and plans based on the principle of interdependence between the member countries of NATO and WEU.

3.6. Italy's total defence budget for 1964 amounted to \$1,418 million, \$805 million being allotted to the army, \$220.9 million to the navy and \$343 million to the air force, while common expenditure amounted to \$49.1 million.

3.7. The total number of servicemen is 472,316, of whom 372,253 serve in the army, 39,363 in the navy and 60,700 in the air force. The figure for the army includes 80,000 carabinieri.

3.8. Italian defence expenditure amounts to 4% of the gross national product; Luxembourg, with 1.6%, and Belgium, with 3.6%, still remain lower than Italy.

CHAPTER IV

The Benelux countries

Belgium

4.1. Belgium's total military effort is 3.6% of the gross national product. Its total defence budget for 1964 amounted to \$483.62 million, \$252.62 million being allotted to the army, \$11.48 million to the navy and \$131.06 million to the air force, while common defence expenditure amounted to \$88.30 million.

4.2. The total number of servicemen is 105,720, of whom 82,418 serve in the army, 4,417 in the navy and 18,885 in the air force.

4.3. This defence expenditure represents approximately 12.5% of the total budget; in most NATO countries, the percentage is somewhat less than 20, which illustrates that the Belgian defence effort is rather on the low side. Two-thirds of this budget are absorbed by current expenditure, while the remaining third is divided between expenditure for equipment of the NATO-assigned army corps in Germany, NATO infrastructure work, and the Hawk and F-104G programmes.

4.4. One of the most urgent problems for the Belgian defence authorities is the modernisation

of the army. Some 580 Patton tanks (dating from the mid-1950s) must be replaced and a considerable proportion of the army vehicles has to be renewed; moreover, the reconnaissance battalions will have to be re-equipped with AMX vehicles.

4.5. Another important problem for the Belgian army is the steady reduction in the number of regular soldiers, although in comparison with other European countries the proportion of regulars is reasonable: 50% in the army, 75% in the navy and 80% in the air force.

4.6. The Belgian air force is now on the way to being equipped with F-104G Starfighters, the total cost of this programme for Belgium being \$155 million; some Hawk squadrons also are now being equipped.

Luxembourg

4.7. The new Luxembourg Coalition which came into power after the elections in June 1964 has declared that it will pursue the same NATO policy as its predecessor.

4.8. One reinforced artillery battalion, consisting of professional and volunteer personnel, has been assigned to NATO; territorial defence will be entrusted to conscript units. On 3rd March 1965, Mr. Marcel Fischbach, Minister for the Armed Forces, declared in the Luxembourg Parliament that the conscription period will be reduced to six months¹.

Netherlands

4.9. The total Netherlands budget for 1964 amounted to \$3,907.2 million. Of this sum, \$647.3 million was allotted for defence expenditure, which represents 17.2% of the budget and 4.6% of the gross national product. The \$647.3 million are divided up as follows: \$272.1 million for the army; \$134.4 million for the navy; \$163 million for the air force and \$77.8 million for common expenditure.

4.10. The total number of men serving in the forces is 130,000, 87,000 of whom serve in the army, 22,500 in the navy and 20,500 in the air force.

1. Luxembourg will allocate 3.65% of its State budget to defence purposes.

était favorable aux projets et aux plans fondés sur le principe de l'interdépendance entre les Etats membres de l'O.T.A.N. et de l'U.E.O.

3.6. Le budget de défense global de l'Italie pour 1964 a atteint 1.418 millions de dollars, 805 millions étant alloués à l'armée de terre, 220,9 millions à la marine et 343 millions à l'armée de l'air, cependant que les dépenses communes se sont élevées à 49,1 millions de dollars.

3.7. Les effectifs comptent au total 472.316 hommes, dont 372.253 servent dans l'armée de terre, 39.363 dans la marine et 60.700 dans l'armée de l'air. Le chiffre portant sur l'armée de terre englobe 80.000 carabiniers.

3.8. Les dépenses de défense de l'Italie représentent 4% du produit national brut ; le Luxembourg, avec 1,6%, et la Belgique, avec 3,6%, consacrent à leur défense des sommes encore inférieures.

CHAPITRE IV

Les pays de Benelux

Belgique

4.1. L'effort militaire global de la Belgique représente 3,6% du produit national brut. Son budget global de défense pour 1964 se chiffrait à 483,62 millions de dollars, 252,62 millions étant alloués à l'armée de terre, 11,48 millions à la marine et 131,06 millions à l'armée de l'air, cependant que les dépenses de défense commune s'élevaient à 88,3 millions de dollars.

4.2. L'effectif total des forces armées compte 105.720 hommes, dont 82.418 servent dans l'armée de terre, 4.417 dans la marine et 18.885 dans l'armée de l'air.

4.3. Ces dépenses de défense représentent approximativement 12,5% du budget global ; dans la plupart des pays membres de l'O.T.A.N., ce pourcentage est un peu inférieur à 20%, ce qui montre que l'effort de la Belgique en matière de défense est relativement faible. Les deux tiers de ce budget sont absorbés par les dépenses courantes, cependant que le tiers restant est réparti entre les dépenses relatives à l'équipement du corps d'armée affecté à l'O.T.A.N. et stationné en Allemagne, aux travaux d'infrastructure de l'O.T.A.N., ainsi qu'aux programmes Hawk et F-104G.

4.4. L'un des problèmes les plus urgents qui confrontent les autorités belges en matière de

défense est la modernisation de l'armée. Il y a lieu de remplacer 580 chars Patton (datant de 1955 environ) et de renouveler une part importante des véhicules de l'armée de terre ; en outre, les bataillons de reconnaissance devront être rééquipés d'engins AMX.

4.5. La compression régulière des effectifs d'active constitue un autre problème important pour l'armée de terre belge, encore que le pourcentage de soldats d'active par rapport à d'autres pays européens soit raisonnable : 50% dans l'armée de terre, 75% dans la marine et 80% dans l'armée de l'air.

4.6. L'armée de l'air belge est sur le point d'être dotée du Starfighter F-104G, le coût total de ce programme pour la Belgique représentant 155 millions de dollars ; quelques escadrons de Hawk sont également en cours de constitution.

Luxembourg

4.7. La nouvelle coalition luxembourgeoise qui est arrivée au pouvoir après les élections de juin 1964 a déclaré qu'elle poursuivrait, à l'égard de l'O.T.A.N., la même politique que le gouvernement précédent.

4.8. Un bataillon d'artillerie renforcée comprenant des militaires de carrière et des engagés a été affecté à l'O.T.A.N. ; la défense territoriale sera confiée à des unités du contingent. Le 3 mars 1965, M. Marcel Fischbach, Ministre des forces armées, a déclaré, devant le parlement luxembourgeois, que la durée du service militaire obligatoire serait ramenée à 6 mois¹.

Pays-Bas

4.9. Le budget global des Pays-Bas s'élevait, pour 1964, à 3.907,2 millions de dollars, dont 647,3 millions étaient affectés aux dépenses de défense, ce qui représente 17,2% du budget et 4,6% du produit national brut. Ces 647,3 millions de dollars se répartissent comme suit : 272,1 millions pour l'armée de terre, 134,4 millions pour la marine, 163 millions pour l'armée de l'air et 77,8 millions pour les dépenses communes.

4.10. L'effectif total des forces armées s'élève à 130.000 hommes, 87.000 servant dans l'armée de terre, 22.500 dans la marine et 20.500 dans l'armée de l'air.

1. Le Luxembourg affectera 3,65 % de son budget national aux dépenses de défense.

4.11. The task of the Netherlands forces, chiefly within the framework of its NATO assignment, is to maintain an army corps of two divisions in the Northern Army Group. Beginning in 1956, the entire Netherlands army has been progressively motorised and mechanised; some battalions are now equipped with French AMX armoured vehicles and with the Dutch-manufactured armoured car, the YP-418. Complete mobility for the entire Netherlands army will be ensured by 1966.

4.12. Although 70 to 80% of the Netherlands navy and air force are professional servicemen, regular soldiers in the land forces account for only 20% of the total strength. Most men in the Netherlands do not find a military career attractive enough as a profession. The periods of conscription are now 18 months for the army and 21 months for the navy and air force, depending on functions and grades.

4.13. During the defence debates in the Second Chamber of the Dutch Parliament in November 1964, the Minister of Defence, Mr. de Jong, declared that it was the policy of the Netherlands Government to support the present form and method of working inside NATO. If, however, there were other countries in the Atlantic Alliance who wished to change the present treaty, or the command structure, or procedures within the North Atlantic Treaty Organisation, the Netherlands Government was prepared to consider such changes.

4.14. With regard to any organisation of European defence, it is the opinion of the government that such an organisation can only be realistic if it is established within the context of an Atlantic defence system. This statement by the Minister indicates that the government considers the Netherlands' military effort not in a national framework, but only as the means of contributing the strongest possible air, land and naval forces to the Alliance.

4.15. In February 1965, the Minister of Defence decided that an experiment should be made, in 1966, to recruit a number of volunteers who would serve for four years, particularly in the technical field.

CHAPTER V

The United Kingdom

5.1. British defence policy, as can be seen from the Speech from the Throne on 3rd November

1964, at the opening of the new British Parliament, is based on the government's principal aim to reduce East-West tension. The government will therefore seek further progress towards disarmament and take all necessary steps to promote peace and security throughout the world. This principal aim also signifies the prevention of the proliferation of nuclear weapons.

5.2. In the foreign affairs debate on 16th December 1964, Mr. Harold Wilson pointed out that defence problems should not only be looked at in relation to the field of foreign policy, but also in relation to economic realities. British expenditure in money and resources on defence programmes, whether of manpower or equipment, was considered to be too great. The result had been a weakening of the economic strength and independence, without producing viable defences.

5.3. Total British defence estimates for 1964-65 amounted to \$5,595.91 million. Of this amount, \$1,388.86 million was allotted to the navy, \$1,471.13 million to the army and \$1,410.64 million to the air force. The Ministry of Defence received \$72.72 million and the common services \$1,252.55 million.

5.4. The British defence effort in 1964 amounted to 27% of the estimated government expenditure and to 7.1% of the gross national product. In the defence debate on 16th December¹ Mr. Wilson called this a higher figure than in any other major western country, with the exception of the United States.

5.5. The Prime Minister said that in order to fulfil the rôles the United Kingdom had set itself, and taking into account the costs involved, the principles of cost effectiveness and value for money should be applied imaginatively and ruthlessly in the detailed control of expenditure.

5.6. In the "Statement on the Defence Estimates 1965", the Secretary of State for Defence gave a number of interesting figures on the cost of some military hardware². He pointed out that the cost of weapons tended to rise very much faster than the nation's wealth:

1. Hansard, Vol. 704, No. 35, column 420.

2. See paragraph 6 of this Statement.

4.11. Les forces néerlandaises ont pour mission, particulièrement dans le cadre de leur affectation à l'O.T.A.N., de maintenir un corps d'armée de deux divisions dans le Groupe d'armées du nord. A partir de 1956, l'ensemble de l'armée de terre néerlandaise a été progressivement motorisée et mécanisée ; quelques bataillons sont maintenant équipés d'engins blindés français AMX ainsi que de l'automitralleuse YP-418 de fabrication néerlandaise. La mobilité de l'armée de terre néerlandaise sera entièrement assurée à partir de 1966.

4.12. Alors que 70 à 80% des effectifs de la marine et de l'armée de l'air néerlandaises sont composés de militaires de carrière, les forces terrestres n'en comptent que 20% au total. La plupart des Néerlandais estiment que la carrière militaire ne constitue pas une profession suffisamment intéressante. La durée du service obligatoire est actuellement de 18 mois pour l'armée de terre et de 21 mois pour la marine et l'armée de l'air, selon les fonctions et les grades.

4.13. Au cours du débat sur la défense qui s'est tenu à la Deuxième Chambre du parlement néerlandais en novembre 1964, M. de Jong, Ministre de la défense, a déclaré que le gouvernement néerlandais avait pour politique de soutenir les modes et procédures de travail actuellement suivis à l'O.T.A.N. Toutefois, si d'autres pays de l'Alliance atlantique souhaitent modifier le traité actuel, ou la structure du commandement, ou les procédures de l'organisation, le gouvernement néerlandais était prêt à envisager de telles modifications.

4.14. En ce qui concerne l'organisation de la défense européenne, le gouvernement est d'avis que celle-ci ne peut être réaliste que si elle intervient dans le cadre d'un système de défense atlantique. Cette déclaration du ministre montre que le gouvernement envisage l'effort militaire des Pays-Bas non comme un effort national, mais uniquement comme le moyen de fournir à l'Alliance des forces terrestres, aériennes et navales aussi puissantes que possible.

4.15. En février 1965, le ministre de la défense a décidé qu'en 1966, il serait procédé, à titre expérimental, au recrutement d'un certain nombre d'engagés devant servir pendant quatre ans, en particulier dans les branches techniques.

CHAPITRE V

Le Royaume-Uni

5.1. La politique britannique en matière de défense, telle qu'elle ressort du discours du

trône du 3 novembre 1964, prononcé lors de la rentrée du parlement britannique, se fonde sur l'objectif principal du nouveau gouvernement, la détente Est-Ouest. Le gouvernement s'efforcera donc de réaliser de nouveaux progrès dans la voie du désarmement et prendra toutes les mesures nécessaires pour favoriser la paix et la sécurité dans le monde. Cet objectif vise également la non-prolifération des armements nucléaires.

5.2. Au cours du débat sur les affaires étrangères du 16 décembre 1964, M. Harold Wilson a souligné qu'il convenait d'envisager les problèmes de défense non seulement par rapport à la politique étrangère, mais aussi par rapport aux réalités économiques. Il estime que les crédits et les ressources britanniques affectés aux programmes de défense, qu'il s'agisse d'effectifs ou d'équipements, sont trop importants. Cette situation s'est traduite par un affaiblissement de la puissance et de l'indépendance économiques sans fournir toutefois une défense viable.

5.3. Le montant global des prévisions britanniques en matière de défense pour 1964-65 a atteint 5.595,91 millions de dollars, dont 1.388,86 millions alloués à la marine, 1.471,13 millions à l'armée de terre, et 1.410,64 millions à l'armée de l'air. Le ministère de la défense a reçu 72,72 millions de dollars et les services communs 1.252,55 millions.

5.4. En 1964, l'effort britannique en matière de défense a représenté 27% des prévisions budgétaires du gouvernement et 7,1% du produit national brut. Au cours du débat sur la défense du 16 décembre¹, M. Wilson a indiqué que ce chiffre était plus élevé que dans n'importe quel autre des grands pays occidentaux, à l'exception toutefois des États-Unis.

5.5. Le Premier ministre a déclaré que pour exécuter les tâches que le Royaume-Uni s'était fixées et compte tenu des coûts afférents à celles-ci, il convenait d'appliquer audacieusement et impitoyablement le principe de rentabilité des coûts au contrôle détaillé des dépenses.

5.6. Dans la « Déclaration sur les prévisions en matière de défense pour 1965 », le Secrétaire d'Etat à la défense a fourni un certain nombre de chiffres intéressants sur le coût de certaines unités et de certains équipements militaires². Il a souligné que le coût des armes avait tendance

1. *Hansard*, Vol. 704, n° 35, colonne 420.

2. Voir paragraphe 6 de cette déclaration.

“ For example, between 1963 and 1968 the capital cost of equipping an armoured regiment in BAOR will double (on 1964 prices); a gunner regiment in the same theatre will cost three times as much; and an infantry battalion six times as much. There is a similar escalation to be found in the Royal Air Force. The cost of the latest Lightning (Mark 3) is about five times that of the latest Hunter (Mark 6). In the Fleet Air Arm a Sea Vixen costs approximately seven times as much as its predecessor the Sea Venom. Meanwhile, if our armed forces are to attract and hold voluntary recruits, their pay and allowances will have to rise with wages and salaries in civilian life. Thus, steadily increasing economic pressure on the defence budget will face Britain, like other countries in the world, with the choice between renouncing certain strategic options altogether and increasing still further her reliance on military co-operation with her allies. ”

5.7. In the case of the army, the 1964-65 estimates totalled \$1,471.13 million; of this sum, the hard element — that would mean the figure which has to be accepted as broadly predetermined — would be some \$1,260 million. The cost of equipping a volunteer army with modern weapons is extremely high and short of reducing commitments, and hence reducing manpower, it would continue to be high. Great savings on personnel costs have, however, been made since the conscription system was abandoned and a professional army created.

5.8. The rationalisation of management between the three services would be a subject of study which the Minister hoped to have ready on 1st April 1965.

5.9. On 9th February, Mr. Roy Jenkins, British Minister of Aviation, made the following statement to the House of Commons :

“ We are at the end of the road so far as the exclusive British manufacture of complicated weapons systems for an exclusive British market is concerned. ”

He announced instead this programme for collaboration with America and France :

1. a joint project with the United States to develop an advanced lift engine for vertical and short take-off aircraft ;
2. development, also with the United States, of anti-submarine warfare, tactical missiles, and communications equipment;
3. the study — already announced — of a light strike trainer aircraft, in collaboration with France ;
4. a project for an airborne early warning system, in collaboration with the French, and a seaborne guided missile, in collaboration with the Dutch.

5.10. Your Rapporteur, although welcoming these British proposals for joint research and development, still believes that such matters should be considered, not in a bilateral, but in a multilateral framework. If the weapons systems are going to be used on the same front, they should be used by all countries, or at least as many countries of the Alliance as possible.

5.11. At the meeting of the Committee on Defence Questions and Armaments with the Chairmen of the Defence Committees of national parliaments on 10th March 1965, Mr. Mulley, United Kingdom Deputy Secretary of State for Defence, stressed the point made in the “ Statement on the Defence Estimates 1965 ” that despite the pressures on the British economy, the government had been obliged to increase the defence budget from \$5,594 million to \$5,936 million, i.e. 6% in money, or 2.3% in real terms allowing for price increases. All WEU countries and the United States have, in contrast, reduced their budgets. Although your Rapporteur would agree with Mr. Mulley that large economies could be achieved by a reduction of commitments, he would not agree that this is the *only* way.

CHAPTER VI

The Federal Republic of Germany

6.1. On 10th November 1964, the Federal Minister of Defence, Mr. Kai-Uwe von Hassel, recalled

à augmenter beaucoup plus rapidement que la richesse de la nation :

« Par exemple, les dépenses en capital pour l'équipement d'un régiment blindé de l'armée britannique du Rhin doubleront entre 1963 et 1968 (sur la base des prix de 1964) ; un régiment d'artillerie, pour le même théâtre d'opérations, coûtera trois fois plus et un bataillon d'infanterie six fois plus. On retrouve la même ascension des prix pour la Royal Air Force. Le Lightning du type le plus récent (Mark 3) coûte environ cinq fois plus que la dernière version du Hunter (Mark 6). Dans l'aéronavale, un Sea Vixen coûte environ sept fois plus que son prédécesseur le Sea Venom. En attendant, si nous voulons que le métier des armes attire et retienne les engagés volontaires, il conviendra que les soldes et les allocations suivent la même progression que les salaires et les traitements du secteur civil. C'est ainsi que, par suite de pressions économiques croissantes sur le budget de la défense, la Grande-Bretagne sera progressivement amenée, tout comme d'autres pays, à choisir entre les deux solutions suivantes : renoncer définitivement à certaines options stratégiques ou s'en remettre encore davantage à la coopération militaire avec ses alliés. »

5.7. En ce qui concerne l'armée de terre, les prévisions pour 1964-65 se chiffrent au total à 1.471,13 millions de dollars, dont l'élément constant — qui peut, dans une large mesure, être déterminé à l'avance — représente quelque 1.260 millions de dollars. L'équipement d'une armée de volontaires en armements modernes est extrêmement onéreux et le restera, en l'absence d'une réduction des obligations et, partant, des effectifs. Dans le domaine des dépenses de personnel, des économies importantes ont été effectuées depuis l'abandon du service militaire obligatoire et la création d'une armée de métier.

5.8. La rationalisation de la gestion des trois armes constitue un sujet d'étude que le ministre espère pouvoir aborder dès le 1^{er} avril 1965.

5.9. Le 9 février, M. Roy Jenkins, Ministre britannique de l'aviation, a fait la déclaration suivante à la Chambre des Communes :

« La construction purement britannique de systèmes d'armements complexes pour un marché purement britannique touche à sa fin. »

Il a annoncé, de ce fait, le programme suivant de collaboration avec les Etats-Unis et la France :

1. un projet concernant la mise au point, en commun avec les Etats-Unis, d'un réacteur de sustentation de type nouveau pour appareil à décollage court et vertical ;
2. la mise au point, également avec les Etats-Unis, d'équipement pour la lutte anti-sous-marine, d'engins tactiques et de matériels de transmissions ;
3. l'étude — déjà annoncée — d'un avion-école et d'appui tactique en collaboration avec la France ;
4. un projet en vue de la mise au point d'un système de pré-détection aéroporté en collaboration avec la France et d'un engin guidé embarqué en collaboration avec les Pays-Bas.

5.10. Votre rapporteur, tout en se félicitant des propositions britanniques d'étude et de mise au point communes, continue de croire que les questions de ce genre devraient être envisagées, non pas dans un cadre bilatéral, mais dans un cadre multilatéral. Si les systèmes d'armements doivent être utilisés sur le même front, il convient qu'ils le soient par tous les pays de l'Alliance, ou tout au moins par un aussi grand nombre de pays que possible.

5.11. Lors de la réunion de la Commission des Questions de Défense et des Armements avec les présidents des commissions de défense des parlements nationaux, le 10 mars 1965, M. Mulley, Secrétaire d'Etat adjoint à la défense du Royaume-Uni, a souligné, comme il ressort de la « Déclaration sur les prévisions en matière de défense pour 1965 », que le gouvernement avait dû, en dépit des pressions exercées sur l'économie britannique, porter le budget de défense de 5.594 millions de dollars à 5.936 millions de dollars, soit une augmentation de 6% en termes de crédits, ou 2,3% en tenant compte de la hausse des prix. Tous les pays de l'U.E.O., ainsi que les Etats-Unis, ont, au contraire, réduit leurs budgets. Tout en admettant avec M. Mulley que l'on pouvait réaliser des économies importantes en réduisant ses obligations, votre rapporteur n'a pu admettre que c'était là le *seul* moyen.

CHAPITRE VI

La République Fédérale d'Allemagne

6.1. Le 10 novembre 1964, M. Kai-Uwe von Hassel, Ministre de la défense de la République

at the meeting of the WEU Defence Committee that the Federal Republic of Germany was the only NATO partner to have assigned all its combat troops to NATO. The question of a national war would never be considered by the Federal Republic and that was also the reason why the Germans did not have their own strategic concept. The forward defence strategy, ordered by SACEUR on 1st September 1963 to be the binding strategy for NATO, was, for the Federal Republic, "a matter of its very existence". This forward strategy calls for a certain number of divisions in order to be credible.

6.2. The defence budget of the Federal Republic provides for an important number of these divisions. All twelve divisions are now ready and will implement this forward strategy. Owing to lack of infrastructure, they cannot all, as yet, take up their correct positions.

6.3. The total German budget for 1964 was some \$15,087.5 million — \$750 million more than for 1963. The defence budget for 1964 was \$4,803.8 million as opposed to \$4,590 million in 1963. The total number of men in the armed forces was approximately 434,000. The 1965 defence budget called for the same sum as in 1964 and for about the same number of men.

6.4. But on 21st January 1965, the Defence Committee of the Bundestag reduced the proposed budget estimate from \$4,803.8 million to \$4,553.8 million. The main heads which were to be reduced were infrastructure and the production of all types of equipment. Current expenditure will amount to more than half of the budget, whereas capital expenditure on infrastructure and equipment will be less than half — this in contrast with last year.

6.5. The defence budget will amount to a little less than 30% of the total Federal budget. If one takes into account the cost of civil defence, aid to West Berlin and the stationing of foreign troops, the total then rises to \$5,375 million, or approximately 33% of the total Federal expenditure.

6.6. For the Federal Republic of Germany, it was essential to fulfil the accepted obligation of

building up 12 divisions. Furthermore, it had to provide some 26 squadrons for the air force and 14 missile battalions, plus 188 naval units with their squadrons of the naval air arm. By fulfilling its engagements, the Federal Republic hopes that in the event of an aggression the forward defence plan will be applied in its defence. It would undertake its share in the multilateral force, implying that for nuclear weapons it would rely on NATO.

6.7. The German divisions have as yet been supported by only a weak base organisation as the territorial defence is still in its first stages.

6.8. In the framework of the latest defence debates on 20th and 21st January 1965¹, the spokesmen for the government and the opposition commented on American defence planning methods. It was reported that in order to study the American methods a parliamentary delegation had been to the United States to get on-the-spot information. The Federal Defence Minister, Mr. von Hassel, stated that he had already concluded an agreement with Mr. McNamara in May 1963 for America to assist the Federal Republic in the introduction of more modern armaments planning. To this end, an American team of advisers is now working in the Federal Republic.

CHAPTER VII

Conclusions

7.1. In several European countries, conscripts have been trained in the past, and are still being trained, in large numbers; very large numbers of reserve personnel are also kept more or less in training. This is done in Belgium, France, Italy, the Netherlands and the Federal Republic, although on different scales. In these countries, the period of conscription varies between 12 and 20 months — Luxembourg 9 months. Furthermore, reserve training and manoeuvres are compulsory. Although the outlay on personnel and financial resources is very high, the aim of putting into position ready reserve units is achieved only to a very minor degree. There is a great lack not only of armaments and equipment for these

1. German Bundestag, 157th Session, page 7754 et seq.

fédérale, a rappelé, lors de la réunion de la commission de défense de l'U.E.O., que la République Fédérale d'Allemagne est le seul partenaire de l'O.T.A.N. à avoir affecté l'ensemble de ses troupes combattantes à l'O.T.A.N. Jamais la République fédérale n'envisagera la possibilité d'une guerre nationale et c'est également la raison pour laquelle les Allemands n'ont pas de concept qui leur soit propre en matière de stratégie. La stratégie de la défense avancée, qui est depuis le 1^{er} septembre 1963, selon les ordres du SACEUR, la stratégie obligatoire pour les pays de l'O.T.A.N., constitue, pour la République fédérale, «une question qui touche à son existence même». Cette stratégie avancée, pour être plausible, exige l'existence d'un certain nombre de divisions.

6.2. Le budget de la défense de la République fédérale en prévoit un nombre important. Douze divisions sont maintenant prêtes et appliqueront cette stratégie avancée. Faute d'infrastructure, elles ne peuvent encore, toutes, être déployées sur les positions prévues.

6.3. En 1964, le montant global du budget de la République fédérale s'est élevé à quelque 15.087,5 millions de dollars, soit 750 millions de dollars de plus qu'en 1963. Pour cette même année, le budget de la défense s'est élevé à 4.803,8 millions de dollars contre 4.590 millions en 1963. L'effectif total des forces armées comptait 434.000 hommes environ. Le budget de la défense pour 1965 prévoit la même somme qu'en 1964 pour à peu près le même effectif.

6.4. Toutefois, le 21 janvier 1965, la commission de la défense du Bundestag a ramené les prévisions budgétaires de 4.803,8 millions de dollars à 4.553,8 millions. Les principaux chapitres visés sont l'infrastructure et la production de tous les types d'équipements. Les dépenses courantes absorberont plus de la moitié du budget et les dépenses en capital relatives à l'infrastructure et à l'équipement moins de la moitié, par opposition à l'année dernière.

6.5. Le budget de la défense représentera un peu moins de 30% de l'ensemble du budget fédéral. Si l'on tient compte du coût de la protection civile, de l'aide à Berlin-Ouest et du stationnement des troupes étrangères, le total s'élève alors à 5.375 millions de dollars, soit approximativement 33% du montant global des dépenses fédérales.

6.6. Il est essentiel pour la République fédérale de remplir l'obligation, qu'elle a acceptée,

de mettre sur pied douze divisions. En outre, elle doit fournir quelque 26 escadrons pour l'armée de l'air et 14 bataillons d'engins, plus 188 unités navales avec leurs escadrons de l'aéronavale. En exécutant ses engagements, la République fédérale espère qu'en cas d'agression, les plans de défense avancée seront appliqués pour sa propre défense. Elle apportera sa contribution à la force multilatérale, étant entendu que, pour ce qui est des armes nucléaires, elle s'en remet à l'O.T.A.N.

6.7. Les divisions allemandes n'ont jusqu'ici été soutenues que par une faible organisation de base, la défense territoriale en étant encore aux premiers stades de sa mise au point.

6.8. Dans le cadre des derniers débats sur la défense des 20 et 21 janvier 1965¹, les porte-parole du gouvernement et de l'opposition ont fait des remarques sur les méthodes de planification américaines en matière de défense. Une délégation parlementaire se serait rendue aux Etats-Unis pour étudier les méthodes américaines et obtenir des renseignements de première main. M. von Hassel, Ministre de la défense, a déclaré qu'il avait déjà conclu avec M. McNamara, en mai 1963, un accord aux termes duquel les Etats-Unis devaient aider la République fédérale à moderniser sa planification en matière d'armements. A cette fin, une équipe de conseillers américains travaille actuellement en République fédérale.

CHAPITRE VII

Conclusions

7.1. Dans plusieurs pays européens, la formation des militaires du contingent s'est effectuée, et continue de s'effectuer, sur une grande échelle ; un très grand nombre de réservistes reçoit également un entraînement plus ou moins permanent. C'est ce qui se passe en Belgique, en France, en Italie, aux Pays-Bas et en République fédérale, encore qu'à des degrés divers. Dans ces pays, la durée du service militaire varie de douze à vingt mois, neuf mois pour le Luxembourg. En outre, l'entraînement et les manœuvres sont obligatoires pour la réserve. Bien que l'effort en matière de personnel et de ressources financières soit considérable, le degré de préparation des unités de réserve, qui est l'objectif

1. Bundestag, 157^e session, page 7754 et suivantes.

units, but, in particular, of trained specialists, NCOs and officers.

7.2. Therefore, the reserve forces live mainly a statistical life in the defence department files.

7.3. Because of the inadequate present-day system it is, to say the least, doubtful whether reserve officers or reserve NCOs would be capable of leading their units in times of crisis or even more serious circumstances. The problem is equally difficult with specialised troops. The training of a communications, telephone or radio officer takes from 12 to 16 months. Even if such an officer serves for 20 months, the result in relation to the effort is hardly worthwhile.

7.4. A trained soldier who has cost so much should remain longer at the disposal of the defence authorities.

7.5. In several countries, there are so many men in the reserve units that it is certain that they cannot be equipped or sufficiently armed in times of crisis. Moreover, in quieter periods, the training of these units constantly requires the services of a great number of professional soldiers. Such reserve units have a certain usefulness for territorial and logistical purposes, but the deterrence depends mainly on the mobile combat-ready divisions.

7.6. In November 1964, the Federal Minister of Defence, Mr. von Hassel, declared before the WEU Defence Committee that it would be in the interests of all partners of WEU to work out a common defence concept. Quite apart from the national interests of each State, there was a multitude of interests common to all western European partners. The common interests were of the greatest importance for defence policies in Europe. According to Mr. von Hassel, each level of a possible aggression required a corresponding deterrent of combat-ready troops. The forward defence strategy also implied on-the-spot combat-ready units.

7.7. The problem is very difficult to solve. One solution would be to prolong the period of military service, but this is only a theoretical possibility. It is difficult to visualise any government, parliament or public opinion consenting to a prolongation of military service.

7.8. Another possibility would be to change over to a professional army. In these circumstances, it would be unimportant whether the professional soldiers served for a period or for life. The British example shows that it is not possible in time of full employment to recruit the right men in the right numbers. On the European Continent, these difficulties would be increased, as breaks with tradition would be involved; for several hundreds of years the continental European countries have known conscription in one form or another.

7.9. Another step towards the recruiting of more longer-serving soldiers could be a more attractive pay-scale for this profession. This would require the military pay-scale to be separated from that of other civil servants. This would, however, be a long process and could not be undertaken without great difficulty. Social and educational information should therefore be used to try to present the soldiering profession in a more attractive light.

7.10. For example, longer periods of service should offer possibilities for promotion in civil occupations on discharge. Moreover, better housing, social assistance and educational facilities should be provided for the families of those soldiers serving for longer periods. The separation of a father from his family should be as short as possible. Such measures and facilities could be implemented at present.

7.11. Your Rapporteur is not in favour of maintaining large numbers of reserve units. He is of the opinion that only a part of the conscripts should be encouraged to stay on in the reserves by financial and social inducements. The volunteer reserves should fulfil their obligations in a relatively short period. An example of a move in this direction is the territorial reserve of the German army. With these volunteers, it would be much easier to organise reserve units which could be mobilised and placed in the front line in a short time.

visé, n'est atteint que dans une très faible mesure. Ces unités manquent non seulement d'armement et d'équipement, mais, en particulier, de spécialistes qualifiés, de sous-officiers et d'officiers.

7.2. En conséquence, les forces de réserve existent surtout sous forme statistique dans les dossiers des départements de la défense.

7.3. En raison de l'insuffisance du système actuel, il est pour le moins douteux que les officiers ou les sous-officiers de réserve soient capables de commander leurs unités en cas de crise ou même dans des circonstances plus graves. Le problème est aussi difficile en ce qui concerne les troupes spécialisées. La formation d'un officier de transmissions, d'un officier téléphoniste ou d'un officier-radio exige de douze à seize mois. Même si ces officiers servent pendant vingt mois, les résultats obtenus ne sont pas à la mesure de l'effort fourni.

7.4. Une fois instruits, les soldats devraient rester plus longtemps à la disposition des autorités militaires, étant donné les frais considérables qu'exige leur formation.

7.5. Dans plusieurs pays, les unités de réserve comportent un nombre d'hommes si élevé qu'il serait certainement impossible de les équiper ou de les armer d'une manière satisfaisante en temps de crise. En outre, dans les périodes de calme, l'entraînement de ces unités exige constamment les services d'un grand nombre de soldats de métier. Ces unités de réserve ont une certaine utilité en matière de défense territoriale et de logistique, mais la dissuasion dépend avant tout des divisions mobiles prêtes au combat.

7.6. En novembre 1964, M. von Hassel, Ministre fédéral de la défense, a déclaré devant la commission de défense de l'U.E.O. que tous les partenaires de l'U.E.O. auraient intérêt à mettre au point un concept de défense commun. Il existe une multitude d'intérêts communs à l'ensemble des partenaires de l'Europe occidentale en dehors des intérêts nationaux individuels. Ces intérêts communs sont de la plus haute importance pour la politique de défense en Europe. D'après M. von Hassel, chacun des niveaux d'une agression éventuelle exige le potentiel de dissuasion correspondant de troupes sur le pied de guerre. La stratégie de la défense avancée implique également la présence, sur place, d'unités prêtes au combat.

7.7. Le problème est très difficile à résoudre. On pourrait prolonger la durée du service militaire, mais il ne s'agit là que d'une possibilité théorique. Il est difficile d'envisager que les gouvernements, les parlements ou l'opinion publique consentent à prolonger la durée du service militaire.

7.8. On pourrait également faire appel à une armée de métier. Dans ce cas, peu importerait que les soldats de métier soient des militaires de carrière ou des engagés. L'exemple de la Grande-Bretagne montre qu'il n'est pas possible, en période de plein emploi, de recruter les hommes voulus en nombre voulu. Sur le continent européen, ces difficultés seraient accrues du fait que cette solution romprait avec la tradition ; pendant plusieurs siècles, les pays du continent européen ont connu le service obligatoire sous une forme ou sous une autre.

7.9. Afin de permettre le recrutement de soldats servant à plus long terme, on pourrait également revaloriser les rémunérations de la profession. Il faudrait, dans ce cas, dissocier l'échelle de rémunération de l'armée de celle de la fonction publique. Cette mesure exigerait toutefois un long processus et ne pourrait pas être prise sans grande difficulté. C'est pourquoi il conviendrait d'utiliser les moyens d'information sociale et pédagogique pour tenter de présenter le métier des armes sous un jour plus favorable.

7.10. Ceux qui, par exemple, effectueraient des périodes de service plus longues devraient se voir offrir, à leur libération, des possibilités de promotion dans le secteur civil. En outre, il conviendrait d'offrir aux familles de ces soldats des avantages en matière de logement, d'assistance sociale et d'éducation. Il conviendrait de réduire autant que possible la durée de la séparation entre un père et sa famille. Des mesures et des facilités de ce genre pourraient être mises en œuvre à l'heure actuelle.

7.11. Votre rapporteur n'est pas partisan du maintien d'un grand nombre d'unités de réserve. A son avis, une partie seulement des militaires du contingent devrait être encouragée à rester dans les unités de réserve par le biais d'avantages financiers et sociaux. La réserve volontaire devrait remplir ses obligations dans une période relativement courte. La réserve territoriale de l'armée de terre allemande offre un exemple de la tendance qui se fait jour dans ce sens. Avec ces volontaires, il serait beaucoup plus facile d'organiser des unités de réserve susceptibles

7.12. For historical, psychological and political reasons, the problem should be solved differently in various areas. Nevertheless, such reserve units, with the same amount of money spent on them, would be much more effective as fighting units.

7.13. In recent years, the periods of military service have been reduced in several countries. However, as far as your Rapporteur knows, no government has, so far, been prepared to offer real compensation for losses suffered during service by a conscript or reserve officer who, unlike his colleagues who were exempted from military service, was not able to make an early start on his career.

7.14. Moreover, those who were conscripted and did their military service have remained several years behind their exempted colleagues in their careers.

7.15. Technological developments and the constant rapid changeover to ever more modern equipment has further complicated the position of reserve units. Therefore, all governments and parties represented in parliament — even those who, for the time being, are in opposition — should be very careful with promises of further reductions in the period of conscription.

7.16. Although the solutions to these problems would differ from country to country, the principle would remain more or less the same. A scientific study of these problems would be useful. Preparatory studies could be made for this purpose within the personnel divisions of the national defence ministries, while an international working group could be set up to compare the results and draw general conclusions from them.

7.17. All studies to reduce costs on a national or inter-State basis require clear insight into the possibilities of all active and reserve units in the European theatre. It is not sufficient to draw up general outlines acceptable to everyone, as in the case of NATO strategy, although even there the general outline was not very clear to an interested outsider.

7.18. Any consultations on this subject should take place in the framework of WEU since the British Government would have to take part. The British Army of the Rhine, the British tactical air force in Germany and the V-bomber force under the command of SACEUR are very important assets to the defence of continental Europe. Furthermore, the United Kingdom has at its disposal the strongest navy of any European country and has a highly mobile strategic reserve on its territory. The number of soldiers based in the United Kingdom is 241,000.

7.19. If it is true, as seems likely, that a unit of reserve personnel is more expensive than a unit of professional soldiers, it would be most useful if detailed information on costs could be given.

7.20. Solutions to all these common European problems cannot always be found within the larger framework of NATO. Nevertheless, the solutions are of the greatest importance to the strength of the Atlantic Alliance, within whose framework all our defence efforts should be co-ordinated.

7.21. Before Mr. McNamara could embark on his cost reduction programme, he had to lay down his defence policy and the main lines of his strategy in considerable detail. When, therefore, your Rapporteur said that he disagreed with Mr. Mulley that *the only way* to get a large economy was by a reduction of commitments, he meant that in Europe a common effort, not on a bilateral or trilateral basis, but in the framework of WEU, should also be considered as a line of policy in cost reduction. The European Defence Ministers should unite on a common strategy and their plans should be co-ordinated, within the NATO framework, with those of the United States. Up to the present time, the European governments have refused to act in this way, stating that they would do so in NATO — without however really trying. Your Rapporteur is convinced that it would be possible for the seven European countries to find a common strategy, to co-ordinate this with American strategy and, subsequently, to have it accepted in the NATO framework. If this path were followed, a common military effort in Europe could then be achieved.

d'être mobilisées et amenées sur le front dans un laps de temps très court.

7.12. Pour des raisons d'ordre historique, psychologique et politique, le problème devrait être résolu différemment suivant les régions. Cependant, des unités de réserve de ce type, bénéficiant des mêmes crédits, seraient beaucoup plus efficaces en tant qu'unités combattantes.

7.13. Au cours des dernières années, la durée du service militaire a été réduite dans plusieurs pays. Toutefois, pour autant que votre rapporteur le sache, aucun gouvernement n'a paru jusqu'ici disposé à offrir de compensations véritables pour le préjudice subi, pendant la période passée sous les drapeaux, par un militaire du contingent ou un officier de réserve qui, à la différence de ses camarades exemptés du service militaire, n'a pu se lancer de bonne heure dans la vie professionnelle.

7.14. En outre, les appelés, qui ont fait leur service militaire, se trouvent, sur le plan professionnel, en retard de plusieurs années sur leurs collègues exemptés.

7.15. Les progrès techniques et le remplacement constant et rapide de l'équipement, qui devient toujours plus moderne, ont encore compliqué la situation des unités de réserve. C'est pourquoi tous les gouvernements et tous les partis représentés dans les parlements — même ceux qui, pour le moment, sont dans l'opposition — devraient faire preuve d'une grande circonspection lorsqu'ils promettent de nouvelles réductions de la durée du service militaire.

7.16. Certes, les solutions apportées à ces problèmes varieraient d'un pays à l'autre, mais le principe resterait plus ou moins le même. Il serait utile de procéder à une étude scientifique de ces problèmes. Des études préliminaires pourraient être entamées à cette fin dans les divisions du personnel des ministères de la défense nationale, cependant qu'un groupe de travail international pourrait être créé pour comparer les résultats et en tirer des conclusions générales.

7.17. Toutes les études portant sur une contraction des coûts sur une base nationale ou inter-étatique exigent une conception claire des possibilités de toutes les unités d'active et de réserve sur le théâtre européen. Il ne suffit pas d'élaborer des lignes générales acceptables pour tous, comme dans le cas de la stratégie de l'O.T.A.N., encore que, même dans ce domaine, la ligne générale ne soit pas très claire pour un observateur extérieur.

7.18. Toutes consultations sur ce problème devraient se dérouler dans le cadre de l'U.E.O., étant donné que le gouvernement britannique y participerait nécessairement. L'armée britannique du Rhin, la force aérienne tactique stationnée en Allemagne et la force de bombardiers V placée sous le commandement du SACEUR sont des éléments très importants de la défense du continent. Par ailleurs, le Royaume-Uni dispose de la marine la plus puissante d'Europe ainsi que d'une réserve stratégique extrêmement mobile basée sur son territoire. Les effectifs stationnés dans le Royaume-Uni s'élèvent à 241.000 hommes.

7.19. S'il est exact, comme cela paraît probable, qu'une unité de soldats de réserve est moins onéreuse qu'une unité de soldats de métier, il serait intéressant d'obtenir des renseignements détaillés concernant le rapport des coûts.

7.20. Il n'est pas toujours possible de trouver des solutions à l'ensemble de ces problèmes européens dans le cadre plus large de l'O.T.A.N. Elles sont cependant de la plus haute importance pour la solidité de l'Alliance atlantique dans le cadre de laquelle tous nos efforts de défense devraient être coordonnés.

7.21. Avant de se lancer dans son programme de réduction des coûts, M. McNamara a dû définir d'une manière extrêmement détaillée sa politique de défense ainsi que les grandes lignes de sa stratégie. C'est pourquoi, lorsque votre rapporteur a déclaré qu'il ne pensait pas, comme M. Mulley, que *le seul moyen* d'effectuer des économies importantes était de réduire ses obligations, il voulait dire qu'il convenait de considérer un effort commun de l'Europe, non sur une base bilatérale ou trilatérale, mais dans le cadre de l'U.E.O., comme une autre solution possible du problème de la réduction des coûts. Les ministres européens de la défense devraient se mettre d'accord sur une stratégie commune et coordonner leurs plans, dans le cadre de l'O.T.A.N., avec ceux des Etats-Unis. Jusqu'à présent, les gouvernements ont toujours refusé de s'engager dans cette voie en déclarant qu'ils agiraient à l'O.T.A.N., mais sans jamais faire d'efforts véritables. Votre rapporteur est persuadé qu'il serait possible, pour nos sept pays, de définir une stratégie commune, de la coordonner avec la stratégie américaine et de la faire ensuite accepter dans le cadre de l'O.T.A.N. De cette manière, l'Europe pourrait déployer un effort commun en matière de défense.

7.22. During the discussions on 11th March 1965, several Committee members pointed out that in Europe the framework of WEU existed only theoretically and that the sole existing political reality was the Europe of the Common Market. For that reason, foreign and military policy should be formulated within that framework, and the United Kingdom should be consulted in the same way as the United States. The majority of the Committee, however, could not accept the application of this theory to the military field; the military importance of the United Kingdom in Europe was too great, and Britain too much an integral part of the defence system for it not to be invited to participate, from the beginning, in discussions on the common military effort in Europe.

7.23. The Committee as a whole was of the opinion that all seven countries should commit them-

selves to the task of trying to reach a division of labour and a common effort based on commonly-adopted strategy. The perpetual postponement of important political decisions in this field would, in the end, lead not only to a new Balkanisation of Western Europe but also, inevitably, to an ever-weakening Alliance.

7.24. In order to achieve a common effort, the western European countries must decide on common research and development of armaments and, furthermore, on a co-ordinated personnel policy. Several countries have made varying kinds of efforts to use their available manpower more economically. It is for this reason that your Rapporteur suggests the scientific study of recruiting problems and the improvement in welfare conditions for the armed forces.

7.22. Au cours des discussions qui se sont déroulées le 11 mars 1965, plusieurs commissaires ont souligné qu'en Europe, l'U.E.O. ne constituait qu'un cadre théorique et que l'Europe du Marché commun représentait la seule réalité politique. Pour cette raison, les politiques étrangère et de défense devaient être formulées dans ce dernier cadre, et le Royaume-Uni consulté au même titre que les Etats-Unis. Cependant, la commission n'a pu accepter, dans sa majorité, l'application de cette théorie au domaine de la défense ; le Royaume-Uni revêt trop d'importance sur le plan militaire en Europe, il est trop intégré dans le système de défense européen pour ne pas être invité à participer, dès le début, à toutes discussions sur un effort commun de l'Europe en matière de défense.

7.23. La commission a été d'avis que nos sept pays devaient s'engager à œuvrer pour une divi-

sion du travail et un effort commun fondés sur l'adoption d'une stratégie commune. L'ajournement perpétuel d'importantes décisions politiques dans ce domaine ne peut, en définitive, que conduire à une nouvelle balkanisation de l'Europe occidentale et, inévitablement, à un affaiblissement progressif de l'Alliance.

7.24. Pour parvenir à cet effort commun, les pays d'Europe occidentale doivent décider l'étude et la mise au point en commun des armements, ainsi que l'élaboration d'une politique coordonnée en matière de personnel. Plusieurs pays s'efforcent déjà, à des degrés divers, d'utiliser d'une manière plus économique la main-d'œuvre dont ils disposent. C'est pourquoi votre rapporteur recommande l'étude scientifique des problèmes de recrutement ainsi que l'amélioration des conditions de vie des forces armées.

A. FINANCIAL EFFORT

Country	Defence expenditures \$ million					GNP at factor cost \$ million					Population millions				
	Dépenses de défense millions de \$					PNB au coût des facteurs millions de \$					Population millions				
	1960	1961	1962	1963	1964 ^f	1960	1961	1962	1963	1964 ^e	1960	1961	1962	1963	1964
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)
1 Belgium.....	383	391	422	445	484	10,282	10,778	11,496	12,348	13,546	9.2	9.2	9.2	9.3	9.5
2 France	3,881	4,131	4,493	4,628	4,757	51,124	55,158	61,470	67,330	73,187	45.7	46.2	47.0	47.9	48.0
3 Federal Republic of Germany....	2,885	3,294 ^a	4,308 ^a	4,981 ^a	5,232 ^a	60,963	70,313 ^a	76,433 ^a	81,400 ^a	88,890 ^a	53.2	54.0	54.8	55.4	56.5
4 Italy	1,136	1,199	1,377	1,649	1,761	28,117	30,877	34,760	39,371	42,638	49.6	49.9	50.2	50.4	50.7
5 Luxembourg.....	5	6	7	7	8	459	470	466	488	528	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
6 Netherlands.....	455	556 ^a	604 ^a	637 ^a	724 ^a	10,282	11,398 ^a	12,080 ^a	13,091 ^a	14,505 ^a	11.5	11.6	11.8	12.0	12.0
7 United Kingdom..	4,634	4,785	5,079	5,234	5,721	63,462	67,894	70,776	74,466	79,976	52.6	53.0	53.4	53.8	54.3
8 TOTAL WEU.....	13,379	14,362	16,290	17,581	18,687	224,689	246,888	267,481	288,494	313,270	222.1	224.2	226.7	229.1	231.4
9 Canada	1,654	1,715	1,715 ^a	1,589 ^a	1,656 ^a	31,777	32,654	33,178 ^a	34,733 ^a	37,512 ^a	17.9	18.3	18.6	18.9	19.3
10 Denmark.....	161	171	225	239	244	5,249	5,863	6,542	6,958	7,654	4.6	4.6	4.7	4.7	4.7
11 Greece	170	168	170	179	181	2,863	3,251	3,491	3,867	4,234	8.3	8.4	8.4	8.5	8.6
12 Norway	148	165	192	205	230	4,069	4,420	4,736	5,048	5,608	3.6	3.6	3.6	3.7	3.7
13 Portugal	105	171	200	199	222	2,215	2,377	2,556	2,742	2,893	8.8	8.9	9.0	9.0	9.0
14 Turkey	267	302	331	365	385	4,895	4,947	5,576	6,319	6,698	27.8	28.8	29.4	30.3	31.3
15 United States....	45,380	47,808	52,381	52,295	54,336	459,520	473,841	506,806	531,483	566,029	180.7	183.7	186.7	189.3	192.0
16 TOTAL NON-WEU	47,886	50,500	55,214	55,071	57,254	510,588	527,353	562,885	591,150	630,628	251.7	256.3	260.4	264.4	269.0
17 TOTAL NATO....	61,265	64,862	71,504	72,652	75,941	735,277	774,241	830,366	879,644	943,898	473.8	480.5	487.1	493.5	500.4

^e = Preliminary estimate

^f = Forecast

GNP (f.c.): Gross national product at factor cost, current prices. (The decimal point is used throughout this table.)

^a = Figures affected by change in exchange rate.

Sources: GNP: OECD.

Defence expenditure: NATO according to NATO definition.

Notes: GNP and defence expenditure are calculated in national currency and converted to United States dollars at the official rates shown below, which do not always reflect the purchasing power of the currency. Figures in columns 1 to 10 and 21 to 30 are not therefore always comparable between countries, whereas figures of defence expenditure as % of GNP in columns 16 to 20 do not involve currency conversion.

The following rates of exchange have been applied:

Country	Unit - Unité
Belgium and Luxembourg	Franc
Canada (From April 1962)	Dollar
Denmark	Couronne danoise
France	1 Franc
Germany (1. 1. 1958 to 31. 12. 1960)	Deutschmark
(from 1. 1. 1961)	" "
Greece	Drachme
Italy	1 000 Lire
Netherlands (1. 1. 1958 to 31. 12. 1960)	Florin
(from 1. 1. 1961)	" "
Norway	Couronne norvégienne
Portugal	Escudo
United Kingdom	Livre sterling
Turkey	Livre turque

A. EFFORT FINANCIER

Defence expenditures as % of GNP (f.c.) Dépenses de défense en % du PNB (coût des facteurs)					Defence expenditures per head of population \$ Dépenses de défense par tête d'habitant \$					Defence expenditures as % of total WEU Dépenses de défense en % du total U.E.O.					Pays	
1960	1961	1962	1963	1964 ^{ef}	1960	1961	1962	1963	1964 ^e	1960	1961	1962	1963	1964		
(16)	(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	(25)	(26)	(27)	(28)	(29)	(30)		
3.7	3.6	3.7	3.6	3.6	42	43	46	48	52	2.9	2.7	2.6	2.5	2.6 Belgique	1
7.6	7.5	7.3	6.9	6.5	85	90	96	97	98	29.0	28.8	27.6	26.4	25.5 France République Féd.	2
4.7	4.7	5.6	6.1	5.9	54	61	79	90	93	21.6	22.9	26.4	28.3	28.0 d'Allemagne	3
4.0	3.9	4.0	4.2	4.1	23	24	27	33	35	8.5	8.4	8.5	9.4	9.4 Italie	4
1.1	1.2	1.5	1.4	1.4	17	18	22	21	25	—	—	—	—	— Luxembourg	5
4.4	4.9	5.0	4.9	5.0	40	48	51	53	60	3.4	3.9	3.7	3.6	3.9 Pays-Bas	6
7.3	7.1	7.2	7.0	7.1	88	90	95	97	105	34.6	33.3	31.2	29.8	30.6 Royaume-Uni	7
6.0	5.8	6.1	6.1	6.0	60	64	72	77	81	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0 TOTAL U.E.O.	8
5.2	5.3	5.2	4.6	4.4	92	94	92	84	86	12.3	11.9	10.5	9.0	8.9 Canada	9
3.1	2.9	3.4	3.4	3.2	35	37	48	51	52	1.2	1.2	1.4	1.4	1.3 Danemark	10
6.0	5.2	4.9	4.6	4.3	20	20	20	21	21	1.3	1.2	1.0	1.0	1.0 Grèce	11
3.6	3.7	4.1	4.1	4.1	41	46	53	56	62	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2 Norvège	12
4.8	7.2	7.8	7.3	7.7	12	19	22	22	24	0.8	1.2	1.2	1.1	1.2 Portugal	13
5.5	6.1	5.9	5.8	5.8	10	11	11	12	12	2.0	2.1	2.0	2.1	2.1 Turquie	14
9.9	10.1	10.3	9.8	9.6	251	260	281	276	282	339.2	332.9	321.6	297.4	290.7 États-Unis	15
9.4	9.6	9.8	9.3	9.1	190	197	212	208	213	357.9	351.6	338.9	313.2	306.4	.TOTAL NON U.E.O.	16
8.3	8.4	8.6	8.3	8.0	129	135	147	147	152	457.9	451.6	438.9	413.2	406.4	. TOTAL O.T.A.N.	17

e = Estimation provisoire

f = Prévisions

PNB (c.f.): Produit national brut au coût des facteurs, prix courant (le point, et non la virgule, est utilisé dans ce tableau pour indiquer les décimales).

a = Chiffres affectés par des modifications de taux de change.

Sources: PNB: O.C.D.E.

Dépenses de défense: définition O.T.A.N. d'après sources O.T.A.N.

Notes: Le PNB et les dépenses de défense sont calculés en monnaies nationales et convertis en dollars aux taux officiels qui ne représentent pas toujours la valeur réelle de ces monnaies. Les chiffres cités aux colonnes 1 à 10 et 21 à 30 ne sont donc pas toujours comparables pour les divers pays, alors que les chiffres relatifs aux dépenses de défense en % du PNB, cités aux colonnes 16 à 20, n'impliquent pas de conversion des monnaies.

Les taux de change suivants ont été adoptés:

\$ US per unit - \$ E.U. par unité	Units per \$ US - Unités par \$ E.U.	Pays
0.0200	50.00	Belgique et Luxembourg
0.925	1.081	Canada (à partir d'avril 1962)
0.1448	6.907	Danemark
0.20255	4.937	France
0.2381	4.200	Allemagne (1. 1. 1958 au 31. 12. 1960)
0.25	4.00	(à partir du 1. 1. 1961)
0.03333	30.00	Grèce
1.600	0.6250	Italie
0.2632	3.800	Pays-Bas (1. 1. 1958 au 31. 12. 1960)
0.276243	3.62	(à partir du 1. 1. 1961)
0.1400	7.143	Norvège
0.03478	28.75	Portugal
2.800	0.3571	Royaume-Uni
0.1111	9.00	Turquie

B. MANPOWER CONTRIBUTION

	Country	Period of Compulsory Military Service — Months — Durée du service militaire actif obligatoire — Mois —					
		1960	1961	1962	1963	1964	1965
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1	Belgium	12	12	15 ¹¹	15 ¹¹	15 ¹¹	15 ¹¹
2	France	24 ^{to} à 27	18	18	18
3	Germany	12	12	18	18	18	18
4	Italy.....	18 ⁵	18 ⁵	18 ⁵	17 ⁶	15 ⁹	15 ⁹
5	Luxembourg	12	9	9	9	9	9
6	Netherlands	20 ¹	20 ¹	20 ¹	20 ¹	20 ¹	18 ¹
7	United Kingdom ..	24	24 ²	24 ²	nil
8	TOTAL WEU						
9	Canada	nil
10	Denmark	16 ³	16 ³	16 ³	16 ³	16 ³	16 ¹²
11	Greece	21 ^{to} à 28	21 ¹⁰	21 ¹⁰
12	Norway	16 ⁷	16 ⁷	16 ⁷	16 ⁷	16 ⁷	12 ¹³
13	Portugal	18	18	18	18	18	18
14	Turkey.....	24 ⁸	24 ⁸	24 ⁸	24 ⁸	24	24
15	United States.....	24 ⁴	24 ⁴	24 ⁴	24 ⁴	24 ⁴	24 ⁴
16	TOTAL NON-WEU ..						
17	TOTAL NATO.....						

1. Navy and Air Force 21.
2. Call up in the United Kingdom was suspended from the end of 1960 ; those already called up completed 24 months' service.
3. Navy 14. Army and Air Force may be reduced to 14 if voluntary recruiting is sufficient.
4. Selective.
5. Navy 28.
6. Navy 26.
7. Air Force and Navy 18.
8. Navy 36.
9. Navy 24.
10. Navy 27. Air Force 26.
11. In Germany 12.
12. Army armoured and signal units, Navy and Air Force 14.
13. Navy and Air Force 15.
14. For the sake of comparison, the figure for Canada has been increased by the total in armed forces.

Sources : Numbers in Armed Forces : Institute for Strategic Studies "The Military Balance, 1964-65", November 1964.
Labour Force : ILO Yearbook of Labour Statistics, 1964. Total economically active population.

B. EFFORT EN EFFECTIFS

Total in Armed Forces (thousands) Nombre total dans les forces armées (en milliers)	Total Labour Force Main-d'œuvre totale (millions) (year/année)	Total in Armed Forces as % of Labour Force Nombre total dans les forces armées en % de la main-d'œuvre	Pays	
(7)	(8)	(9)		
110	3.69 (1963)	3.0 Belgique	1
524	19.91 (1964)	2.6 France	2
430	26.99 (1963)	1.6 Allemagne	3
480	20.13 (1963)	2.4 Italie	4
5.5	0.13 (1960)	4.2 Luxembourg	5
123.5	4.17 (1960)	3.0 Pays-Bas	6
425	24.60 (1958)	1.7 Royaume-Uni	7
2 194	99.62 —	2.2 TOTAL U.E.O.	8
120	6.78 ¹⁴ (1963)	1.8 Canada	9
52	2.09 (1960)	2.5 Danemark	10
162	3.64 (1961)	4.4 Grèce	11
37	1.41 (1960)	2.6 Norvège	12
108.5	3.42 (1960)	3.2 Portugal	13
480.1	12.99 (1960)	3.7 Turquie	14
2 690	75.71 (1963)	3.6 Etats-Unis	15
3 650	106.04 —	3.4	TOTAL NON U.E.O.	16
5 844	205.66 —	2.8	TOTAL O.T.A.N.	17

1. Marine et Armée de l'air 21.

2. La conscription est suspendue au Royaume-Uni depuis la fin de 1960 ; les derniers appelés ont fait leurs 24 mois de service.

3. Marine 14. Pourra être réduite à 14 mois pour l'Armée de terre et l'Armée de l'air si le recrutement volontaire est suffisant.

4. Sélectif.

5. Marine 28.

6. Marine 26.

7. Armée de l'air et Marine 18.

8. Marine 36.

9. Marine 24.

10. Marine 27. Armée de l'air 26.

11. Dont 12 en Allemagne.

12. Unités blindées et de transmissions de l'Armée de terre, Marine et Armée de l'air 14.

13. Marine et Armée de l'air 15.

14. Pour permettre la comparaison, les effectifs des forces armées ont été ajoutés aux chiffres concernant le Canada.

Sources : Effectifs des forces armées : Institute for Strategic Studies « L'équilibre militaire, 1964-65 », novembre 1964.

Main-d'œuvre : B.I.T., Annuaire des Statistiques du Travail, 1964. Total de la population économiquement active.

*Tenth Annual Report of the Council to the Assembly
of Western European Union on the Council's activities for the period
1st January to 31st December 1964*

INTRODUCTION

1. The Council of Western European Union transmit to the Assembly the Tenth Annual Report on their activities, covering the period 1st January to 31st December 1964.
2. The main questions considered by the Council are dealt with in the following chapters :

	Page
I. Relations between the Council and the Assembly	32
II. General political questions	36
III. Armaments Control	39
IV. Standing Armaments Committee.....	44
V. Public Administration	47
VI. Budgetary and administrative questions	49

*Dixième rapport annuel du Conseil à l'Assemblée
de l'Union de l'Europe Occidentale sur les activités
du Conseil du 1^{er} janvier au 31 décembre 1964*

INTRODUCTION

1. Le Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale a l'honneur de transmettre à l'Assemblée son Dixième rapport annuel d'activité pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 1964.
2. Les principales questions examinées par le Conseil sont traitées sous les rubriques suivantes :

	Page
I. Relations entre le Conseil et l'Assemblée	32
II. Questions politiques générales	36
III. Contrôle des armements	39
IV. Comité Permanent des Armements	44
V. Administration publique	47
VI. Questions budgétaires et administratives	49

I. RELATIONS BETWEEN THE COUNCIL AND THE ASSEMBLY

The activities of the Assembly during 1964 have once again provided ample evidence of its continuing preoccupation to strengthen the links between the seven member governments of Western European Union.

To this effect, it has repeatedly voiced the importance which it attaches to the continuation and to the extension of regular consultations between the seven governments in the framework of WEU. The Assembly's endeavours in this matter have in fact been reflected in the Council's own discussions, which are considered in more detail in the next Chapter of this report.

A. Tenth Ordinary Session of the Assembly

The first and second parts of the Tenth Ordinary Session of the Assembly took place respectively in Rome, from 22nd to 24th June, and in Paris, from 1st to 4th December 1964.

In accordance with normal practice, several persons of ministerial rank addressed the Assembly on these occasions.

1. Opening the first part of the session, Mr. Aldo Moro, Prime Minister of the Italian Republic, welcomed the Assembly, meeting for the first time in Italy.

It then fell to Mr. G. Saragat, Italian Minister for Foreign Affairs, to present the Ninth Annual Report to the Assembly in the absence of the Chairman-in-Office of the Council. Commenting the various chapters of the Annual Report, he laid special stress on the value attached by the Council to political consultations and to exchanges of view on the economic situation within WEU, which now took place on a wider basis than heretofore. As regards relations between the Council and the Assembly, he underlined the importance of maintaining the closest possible co-operation, whilst observing that differences of opinion were bound to occur from time to time in all democratic institutions.

On this occasion, Mr. Saragat warmly congratulated Mr. Carlo Schmid, on behalf of the Council, on his re-election to the high office of President of the Assembly.

2. The second part of the session was preceded by a commemorative sitting, by way of formal celebration of the tenth anniversary of Western European Union. Most of the former Presidents of the Assembly attended and addressed the meeting. Many past and present members of the Council also attended.

Two Ministers addressed the Assembly on this occasion: Mr. Couve de Murville, Minister for Foreign Affairs of the French Republic, welcomed the Assembly to his country and reviewed the Organisation's history since the Treaties of Dunkirk and Brussels; Mr. W. Dollinger, Minister for Federal Property of the Federal Republic of Germany, speaking for the Chairman of the WEU Council of Ministers, thanked the Assembly for their past endeavours and wished them every success in the future.

During the second part of the session, speeches were made by Mr. W. Dollinger and Mr. E. Mende, Vice-Chancellor of the Federal Republic of Germany, who dealt in detail with certain aspects of the German question.

B. Recommendations addressed to the Council

1. Defence and armaments

In the course of its Tenth Ordinary Session, the Assembly adopted six Recommendations having a direct or indirect bearing on defence and strategy.

(i) Three of these Recommendations were forwarded to the Council after the first part of the session: No. 107, on public survival and civil defence; No. 108, on the joint production of armaments, and No. 109, on the application of the Brussels Treaty. The Council's replies were sent to the Assembly before the second part of the Tenth Ordinary Session took place. Moreover, several of the problems raised in these Recommendations were the subject of more detailed discussion between the Council and the Committee on Defence Questions and Armaments at their joint meeting held on 10th November 1964 in Bonn.

I. RELATIONS ENTRE LE CONSEIL ET L'ASSEMBLÉE

Au cours de l'année 1964, les activités de l'Assemblée ont, comme par le passé, témoigné de son souci constant de resserrer les liens entre les sept Etats membres de l'Union de l'Europe Occidentale.

C'est ainsi que l'Assemblée a souligné à maintes reprises l'importance qu'elle attache à la poursuite régulière et à l'intensification des consultations entre les gouvernements dans le cadre de l'U.E.O. Les efforts de l'Assemblée dans ce sens se trouvent reflétés dans les propres débats du Conseil dont il sera question au chapitre suivant du présent rapport.

A. Dixième session ordinaire de l'Assemblée

Les première et deuxième parties de la Dixième session ordinaire de l'Assemblée ont eu lieu respectivement à Rome du 22 au 24 juin et à Paris du 1^{er} au 4 décembre 1964.

Suivant la coutume, un certain nombre de personnalités de rang ministériel se sont adressées à l'Assemblée à cette occasion.

1. A l'ouverture de la première partie de la session, ce fut M. Aldo Moro, Président du Conseil de la République Italienne, qui souhaita la bienvenue à l'Assemblée, réunie pour la première fois en Italie.

Il revint ensuite à M. G. Saragat, Ministre des affaires étrangères d'Italie, de présenter, en l'absence du Président en exercice du Conseil, le Neuvième rapport annuel à l'Assemblée. Passant en revue les différents chapitres du rapport annuel, il insista plus particulièrement sur l'importance que le Conseil attachait aux consultations politiques et aux échanges de vues sur la situation économique dans le cadre de l'U.E.O., organisés à présent sur une base plus large qu'autrefois. En ce qui concerne les rapports entre le Conseil et l'Assemblée, il nota l'importance d'une action menée aussi étroitement que possible en commun, tout en faisant observer que l'apparition de certaines divergences était inhérente à toute institution démocratique.

Le ministre exprima à cette occasion les félicitations chaleureuses du Conseil à M. Carlo Schmid, réélu à la haute charge de Président de l'Assemblée.

2. La deuxième partie de la session fut précédée par une séance de commémoration destinée à célébrer de façon solennelle le dixième anniversaire de l'Union de l'Europe Occidentale. La plupart des anciens Présidents de l'Assemblée participèrent à cette séance et y prirent la parole. De nombreux membres et anciens membres du Conseil y assistèrent également.

Deux ministres s'adressèrent à l'Assemblée à cette occasion : M. Couve de Murville, Ministre des affaires étrangères de la République Française, souhaita la bienvenue à l'Assemblée dans son pays, et retraça l'histoire de l'Organisation depuis les Traités de Dunkerque et de Bruxelles ; M. W. Dollinger, Ministre des biens économiques de la République Fédérale d'Allemagne, parlant au nom du Président du Conseil des Ministres de l'U.E.O., remercia l'Assemblée pour le travail accompli au cours des années écoulées et lui exprima ses meilleurs vœux de succès pour ses tâches futures.

Lors de la deuxième partie de la session, des allocutions furent prononcées par M. W. Dollinger et par M. E. Mende, Vice-Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, qui traita de façon détaillée de certains aspects de la question allemande.

B. Recommandations transmises au Conseil

1. Questions de défense et des armements

En 1964, au cours de sa Dixième session ordinaire, l'Assemblée a adopté six recommandations concernant, directement ou indirectement, des questions de défense et de stratégie.

(i) A l'issue de la première partie de la session, trois de ces recommandations ont été transmises au Conseil : la Recommandation n° 107 sur la survie des populations et la protection civile ; la Recommandation n° 108 sur la production en commun des armements et la Recommandation n° 109 sur l'application du Traité de Bruxelles. Les réponses du Conseil sont parvenues à l'Assemblée avant la deuxième partie de la Dixième session ordinaire. Plusieurs des problèmes soulevés dans ces recommandations ont d'ailleurs fait l'objet d'un échange de vues plus approfondi entre le Conseil et la Commission des Questions de Défense et des Armements de l'Assemblée, lors de la réunion commune tenue à Bonn le 10 novembre 1964.

(ii) After the second part of the session, three further Recommendations on defence were sent to the Council : No. 110, on the state of European security, which dealt with the principle of an Atlantic nuclear force having a multilateral basis ; No. 111, on disarmament, and No. 115, on progress in space technology and its possible repercussions on strategy.

These Recommendations are now being studied.

2. General affairs

Seven Recommendations put forward by the General Affairs Committee were adopted by the Assembly in 1964.

(i) At the end of the first part of its Tenth Ordinary Session, the Assembly forwarded three Recommendations to the Council : No. 104, on unity of action, which was concerned more particularly with European political union and WEU ; No. 105, on the rôle of WEU in the reform of political consultations under the North Atlantic Treaty, and No. 106, on the co-ordination of the economic policies of the Seven.

These covered several problems of urgent political importance, which are being studied at top level.

The Assembly was informed of the Council's reply to Recommendation 105 before the second part of its Tenth Ordinary Session.

(ii) Recommendations 112, 113, 114 and 116 were forwarded to the Council at the end of the second part of the Tenth Session, dealing respectively with political union and WEU (No. 112) ; the rôle of WEU in economic relations between the United Kingdom and the European Economic Community (No. 113) ; the political future of NATO (No. 114) and the European position in the monetary field (No. 116).

The issues raised in these Recommendations are now being considered by the Council.

C. Relations between the Council and Assembly Committees

1. Joint meetings

Before turning to the joint meetings held with Assembly Committees, the Council wish to draw attention to the following general problem : the procedure agreed between the Council and the Assembly requires that, if the seven governments are to carry out a detailed study, the committees should provide them in advance with the list of questions they propose to raise. This formula in no way detracts from the frank and spontaneous nature of such meetings, since members of the committee remain entirely free to put supplementary questions to the Chairman.

Unanimous agreement by the Council on the terms of their replies generally necessitates lengthy preparation and the Council's task is made more difficult if the final text of the Committee's questions arrives late. The Assembly, and the Committee on Defence Questions and Armaments in particular, is earnestly reminded that the success of joint meetings depends to a great extent on the final version of questions being made available sufficiently far in advance.

The Council remain convinced that carefully-prepared joint meetings provide a useful setting for the pursuance of their dialogue with the Assembly.

The Council met three times during the past year with Assembly committees: in March with the Bureau, in June with the General Affairs Committee, and in November with the Committee on Defence Questions and Armaments. In addition, a meeting of the Liaison Sub-Committee on the Joint Production of Armaments took place in February.

The Council have already stated in previous reports why they consider it undesirable to refer, in a document intended for publication, to the substance of political and military questions — frequently of a confidential nature — raised during joint meetings.

(a) Joint meeting with the Bureau

A joint meeting was held in London on 5th March 1964 between the Council and the

(ii) Après la seconde partie de la session, trois autres recommandations portant sur la défense ont été communiquées au Conseil : la Recommandation n° 110 sur l'état de la sécurité européenne, qui concerne notamment le principe d'une force nucléaire atlantique sur une base multilatérale ; la Recommandation n° 111 sur le désarmement et la Recommandation n° 115 sur les progrès dans la connaissance de l'espace et ses incidences possibles sur la stratégie.

Ces textes sont actuellement à l'étude.

2. Affaires générales

En 1964, sept recommandations furent adoptées par l'Assemblée sur proposition de sa Commission des Affaires Générales.

(i) Au terme de la première partie de sa Dixième session ordinaire, l'Assemblée a transmis au Conseil trois recommandations émanant de la Commission des Affaires Générales : la Recommandation n° 104 sur l'unité d'action, concernant plus spécialement l'union politique européenne et l'U.E.O. ; la Recommandation n° 105 sur le rôle de l'U.E.O. dans la réforme des consultations politiques prévues par le Traité de l'Atlantique Nord et la Recommandation n° 106 sur la coordination des politiques économiques des Sept.

Ces textes soulèvent un certain nombre de problèmes politiques d'actualité, qui sont examinés à l'échelon le plus élevé.

L'Assemblée a eu connaissance de la réponse du Conseil à la Recommandation n° 105 avant la deuxième partie de sa Dixième session ordinaire.

(ii) Les Recommandations n°s 112, 113, 114 et 116 ont été transmises au Conseil à l'issue de la deuxième partie de la Dixième session. Elles concernent respectivement : l'union politique et l'U.E.O. (Recommandation n° 112) ; le rôle de l'U.E.O. dans les rapports économiques entre la Grande-Bretagne et la Communauté Economique Européenne (Recommandation n° 113) ; l'avenir politique de l'O.T.A.N. (Recommandation n° 114) et la position européenne en matière monétaire (Recommandation n° 116).

Les questions soulevées par ces recommandations sont à l'examen du Conseil.

C. Contacts entre le Conseil et des commissions de l'Assemblée

1. Réunions communes

Avant d'aborder l'examen de ses réunions communes avec des commissions de l'Assemblée, le Conseil désire appeler l'attention sur un problème d'ordre général : la procédure convenue entre le Conseil et l'Assemblée veut qu'afin de permettre aux sept gouvernements d'en étudier les sujets à fond, les commissions transmettent à l'avance au Conseil la liste des questions qu'elles ont l'intention de soulever. Cette procédure ne nuit par ailleurs en rien au caractère franc et spontané des réunions, les membres de la commission gardant toute liberté de poser au Président en exercice des questions supplémentaires.

La réalisation au sein du Conseil de l'unanimité sur les réponses nécessite généralement de longs travaux préparatoires et la tâche du Conseil est rendue plus difficile si le texte définitif des questions des commissions ne lui parvient que tardivement. Le Conseil désire souligner à l'Assemblée, et particulièrement à sa Commission des Questions de Défense et des Armements, que le caractère fructueux des réunions communes dépend dans une large mesure de la communication, suffisamment de temps à l'avance, du texte définitif des questions.

Le Conseil reste convaincu que des réunions communes soigneusement préparées constituent un cadre utile au développement du dialogue avec l'Assemblée.

Durant l'année écoulée, le Conseil s'est réuni à trois reprises avec des commissions de l'Assemblée : en mars avec le Bureau, en juin avec la Commission des Affaires Générales et en novembre avec la Commission des Questions de Défense et des Armements. En outre, au mois de février, a eu lieu une réunion de la Sous-commission de liaison en matière de production en commun d'armements.

Le Conseil a déjà exposé dans de précédents rapports les raisons pour lesquelles il n'estime pas désirable de dévoiler, dans un document destiné à être publié, la substance des questions politiques et militaires, souvent d'ordre confidentiel, qui sont évoquées au cours des réunions communes.

(a) Réunion commune avec le Bureau

Le Conseil et le Bureau de l'Assemblée ont tenu une réunion commune à Londres le 5 mars

Assembly Bureau, under the chairmanship of Mr. Butler, United Kingdom Secretary of State for Foreign Affairs and Chairman-in-Office of the Council.

This meeting, which dealt mainly with budgetary and administrative matters, will be referred to later in the relevant section of this report.

(b) Joint meeting with the General Affairs Committee

The sixth joint meeting between the Council and the General Affairs Committee took place in Brussels on 8th June 1964, under the chairmanship of Mr. Fayat, Minister, Deputy for Foreign Affairs of Belgium, Chairman-in-Office of the Council.

The political issues raised on this occasion chiefly concerned the strengthening of European solidarity; they included such questions as the action taken by member governments in the framework of EFTA and of the EEC to prevent the two groups from developing on such divergent lines as to obstruct the harmonious economic growth of Europe, the attitude of member States towards a possible reorganisation of NATO, as well as several subjects which had been considered by the Council at ministerial level. A number of questions of an institutional and internal nature were also examined.

The meeting took place in a restricted and confidential setting which enabled the Council to provide members of the Committee with certain information on discussions held by the Council of Ministers.

(c) Joint meeting with the Committee on Defence Questions and Armaments

Since the chairmanship of the Council for the fourth quarter of the year devolved on the Federal Republic of Germany, the twelfth joint meeting with the Committee on Defence Questions and Armaments was held in Bonn on 10th November and was presided by Mr. Carstens, Secretary of State for Foreign Affairs.

In accordance with normal practice, General Géliot, responsible to the Supreme Allied Commander Europe for relations with WEU in implementation of Article IV of Protocol No. II,

together with other representatives of NATO military and civilian bodies, attended the meeting as technical advisers to the Chairman.

The Committee's questions covered a wide range of topical military problems, including nuclear strategy, air defence, civil defence and public survival, arms production, and certain aspects of the implementation of the Brussel's Treaty in the field of defence and armaments control.

(d) Meeting with the Liaison Sub-Committee on the Joint Production of Armaments

The Liaison Sub-Committee came into being after the Assembly had adopted Resolution 14 at the first part of its Fifth Ordinary Session, in June 1959; its purpose is to provide the Committee on Defence Questions and Armaments with information on certain aspects of joint production in a highly confidential setting. The Sub-Committee held its fifth meeting in Paris on 24th February 1964.

The Council were represented by the Secretary-General, as well as by the Head of the International Secretariat and members of the Standing Armaments Committee. The Assembly was represented by the Chairman, Vice-Chairman and a Rapporteur from the Committee concerned.

The meeting took place in an atmosphere of mutual trust and understanding; subjects studied included the Standing Armaments Committee's field of action, the progress of bilateral and multilateral negotiations for the joint production of armaments, the creation of a European pool for arms production, etc.

2. Written questions put to the Council by members of the Assembly

During 1964, as in previous years, members of the Assembly addressed a number of written questions to the Council (Nos. 67 to 74).

Among the subjects covered were bilateral contacts between the United Kingdom and members of the EEC; the holding of consultations within WEU with a view to political union; the inclusion of defence problems on the agenda of

1964, sous la présidence de M. Butler, Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni et Président en exercice du Conseil.

Cette réunion, qui porta principalement sur des questions budgétaires et administratives, sera évoquée plus loin, au paragraphe concernant ces matières.

(b) Réunion commune avec la Commission des Affaires Générales

La sixième réunion commune entre le Conseil et la Commission des Affaires Générales a eu lieu à Bruxelles le 8 juin 1964, sous la présidence de M. Fayat, Président en exercice du Conseil, Ministre, Adjoint aux affaires étrangères de Belgique.

Les questions de caractère politique soulevées au cours de cette réunion concernèrent principalement le renforcement de la coopération européenne. C'est ainsi que furent examinés par exemple : l'action des gouvernements membres dans le cadre de l'A.E.L.E. et de la C.E.E. en vue d'éviter que des évolutions disparates au sein de ces deux groupements n'entravent un développement économique harmonieux de l'Europe ; l'attitude des Etats membres en ce qui concerne une éventuelle réforme de l'O.T.A.N., ainsi que plusieurs des sujets ayant fait l'objet d'échanges de vues du Conseil au niveau ministériel. Certaines questions d'ordre institutionnel et d'organisation interne furent également étudiées.

Le cadre restreint et confidentiel de la réunion permit notamment au Conseil de fournir aux membres de la commission certaines précisions concernant les débats du Conseil des Ministres.

(c) Réunion commune avec la Commission des Questions de Défense et des Armements

La présidence du Conseil pour le quatrième trimestre de l'année revenant à la République Fédérale d'Allemagne, la douzième réunion commune entre le Conseil et la Commission des Questions de Défense et des Armements, tenue le 10 novembre 1964, a eu lieu à Bonn sous la présidence de M. Carstens, Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

Le général de corps d'armée Géliot, chargé par le Commandant suprême des forces alliées en Europe des relations avec l'U.E.O., en exécution de l'article IV du Protocole N° II, ainsi que plu-

sieurs autres représentants des organismes civils et militaires de l'O.T.A.N., y assistèrent en tant que conseillers techniques du Président, selon la procédure habituelle.

Les questions de la commission portèrent sur une large gamme de problèmes militaires d'actualité, concernant notamment la stratégie nucléaire, la défense aérienne, la protection civile et la survie des populations, la production des armements, ainsi que certains aspects de l'application du Traité de Bruxelles en matière de défense et de contrôle d'armements.

(d) Réunion avec la Sous-commission de liaison en matière de production en commun d'armements

La Sous-commission de liaison en matière de production en commun d'armements est issue de la Résolution n° 14 adoptée par l'Assemblée lors de la première partie de sa Cinquième session ordinaire en juin 1959, et vise à tenir informée la Commission des Questions de Défense et des Armements, dans un cadre très confidentiel, de certains aspects de la production en commun. La cinquième réunion de cette sous-commission a eu lieu à Paris le 24 février 1964.

Le Conseil y était représenté par le Secrétaire général, ainsi que par le chef du Secrétariat international et les membres du Comité Permanent des Armements. Le président, le vice-président et un rapporteur de la commission compétente de l'Assemblée représentaient celle-ci.

Cette réunion, qui s'est déroulée dans une atmosphère de confiance et de compréhension mutuelles, a étudié, entre autres, le domaine d'action du Comité permanent, l'état des négociations bi- et multilatérales en matière de production en commun d'armements, le problème de la création d'un pool européen de production d'armements, etc.

2. Questions écrites adressées au Conseil par des membres de l'Assemblée

Comme au cours des années précédentes, des membres de l'Assemblée ont adressé en 1964 un certain nombre de questions écrites au Conseil (questions n°s 67 à 74).

Celles-ci concernaient notamment les contacts bilatéraux entre le Royaume-Uni et les Etats membres de la C.E.E., la tenue, au sein de l'U.E.O., de consultations visant à l'union politique, l'inscription de problèmes de défense à l'or-

ministerial meetings; the progress of cultural and social activities transferred from WEU to the Council of Europe, etc.

These questions, together with the Council's replies, have been published by the Assembly in accordance with normal procedure.

D. Budgetary and administrative questions

1. Texts adopted by the Assembly

Opinion 11 concerning the budget of WEU for the financial year 1964, adopted by the Assembly during the second part of its Tenth Ordinary Session, stated that the latter had no comment to make on the figures communicated by the Council.

2. Assembly budget

(a) Budgetary problems in 1964

Various problems were raised in the course of a joint meeting held between the Council and the Bureau of the Assembly in London, on 5th March, under the chairmanship of Mr. Butler, United Kingdom Secretary of State for Foreign Affairs and Chairman-in-Office of the Council. The parliamentary delegation was led by Mr. Schmid, President of the Assembly.

The main purpose of the meeting was to discuss :

- the allocation of credits for a formal commemorative session on the occasion of the Assembly's tenth anniversary ; a solution was subsequently reached which satisfied both the Council and the Assembly ;
- the revision, already requested the previous year, of the establishment table of the Office of the Clerk ; Mr. Butler, after referring to the regradings and the creation of new posts approved by the Council in 1963, stated that outstanding requests would be re-examined at the same time as the draft budget for 1965. This was in fact done.

(b) Revised budget for 1964 and ordinary budget for 1965

In July, the Council approved the Assembly's revised draft budget for 1964. They also approved, in December, the Assembly's draft budget for 1965, with the exception of certain requests for regrading.

3. Assembly accounts for 1963

In accordance with Article 16 of the Financial Regulations, the Assembly accounts for 1963, together with the Auditor's Report, were submitted to the Council for approval. The Council discharged the President of his responsibilities in the matter.

dre du jour des réunions ministérielles, l'évolution des activités culturelles et sociales transférées de l'U.E.O. au Conseil de l'Europe, etc.

Ces questions et les réponses du Conseil ont été publiées par l'Assemblée suivant la procédure habituelle.

D. Questions budgétaires et administratives

1. Textes adoptés par l'Assemblée

L'avis n° 11 sur le budget de l'U.E.O. pour l'exercice financier 1964, adopté par l'Assemblée au cours de la deuxième partie de sa Dixième session ordinaire, précise que celle-ci n'a pas d'observations à formuler sur les chiffres communiqués par le Conseil.

2. Budget de l'Assemblée

(a) Problèmes budgétaires de l'année 1964

Différents problèmes budgétaires furent soulevés au cours d'une réunion commune entre le Conseil et le Bureau de l'Assemblée, tenue à Londres le 5 mars 1964, sous la présidence de M. Butler, Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni et Président en exercice du Conseil. M. C. Schmid, Président de l'Assemblée, dirigeait la délégation parlementaire.

La réunion avait principalement pour objet d'étudier :

- la question des crédits relatifs à la session solennelle commémorant le dixième anniversaire de l'Assemblée ; une solution satisfaisante à la fois pour le Conseil et l'Assemblée put être dégagée ultérieurement à la réunion ;
- le problème, déjà soulevé l'année précédente, de la révision de l'organigramme du Greffe de l'Assemblée ; à ce sujet, M. Butler, après avoir rappelé les reclassements et créations de nouveaux postes approuvés par le Conseil en 1963, fit connaître que les demandes toujours en suspens seraient réexaminées en même temps que le projet de budget pour 1965. Suite à été donnée ultérieurement à cette déclaration.

(b) Budget révisé pour 1964 et budget ordinaire pour 1965

En juillet 1964, le Conseil a approuvé le projet de budget révisé de l'Assemblée pour 1964. Il a également approuvé en décembre le projet de budget ordinaire de l'Assemblée pour 1965, à l'exception de certaines demandes de reclassement.

3. Comptes de l'Assemblée pour 1963

Conformément à l'article 16 du Règlement financier, les comptes de l'Assemblée pour 1963 et le rapport du Commissaire aux comptes y afférent ont été soumis à l'approbation du Conseil. Celui-ci a donné au Président quitus de sa gestion.

II. GENERAL POLITICAL QUESTIONS

Throughout 1964, the Council have exercised their functions continuously in accordance with Article VIII of the modified Brussels Treaty. There have been twenty meetings of the Council at ambassadorial level and four meetings at ministerial level. Working groups of the Council, composed of members of the seven delegations, assisted where necessary by national experts, have met regularly and, on occasion, several times a week.

Furthermore, the Council have used their meetings for the purposes of consultation on important questions of common concern.

A. Political questions

1. Political consultations

The Council have many times drawn the Assembly's attention to the importance they attach to political consultations between the seven member governments of WEU. After the breakdown of negotiations for the accession of the United Kingdom to the Communities, the Agreement reached in July 1963 between the United Kingdom Government and the governments of the EEC countries was designed to widen and intensify such consultations by means of quarterly contacts at ministerial level in WEU. One of its main purposes was to enable member States to review the political and economic situation in Europe.

As the Assembly will recall, the first meeting to be held according to this new formula was convened in The Hague on 25th and 26th October 1963. A regular series has since taken place and Ministers have met in the framework of WEU during each quarter of 1964: in London on 13th and 14th January, under the chairmanship of Mr. Butler; in Brussels on 16th and 17th April under the chairmanship of Mr. Fayat; in Paris on 16th and 17th July, under the chairmanship of Mr. Couve de Murville; in Bonn on 16th and 17th November, under the chairmanship of Mr. Schroeder.

It is not possible to give a detailed report of ministerial discussions since their usefulness depends on the confidential nature of proceedings. It may be noted, however, as Mr. Fayat

emphasised during the joint meeting with the General Affairs Committee held in Brussels on 8th June 1964, that these meetings are distinguished by the frank and substantial nature of the views exchanged.

Most outstanding problems of common interest in the economic as well as the political European field have been discussed at one time or another, often in detail. It may be helpful in forming an idea of the nature and scope of these consultations to list some of the subjects dealt with:

- East-West relations;
- the Berlin situation;
- relations between Europe and Latin America;
- the Cyprus problem;
- South-East Asia and the Far East;
- the situation in the Congo;
- the United Kingdom's future policy towards Europe;
- the Cairo Conference of non-aligned States;
- developments within the Communist bloc, etc.

2. Economic consultations

The Agreement of July 1963 further provided that the agenda for ministerial meetings of the WEU Council should include an item allowing for an exchange of views on the economic situation in Europe.

Following the procedure instituted in The Hague in October 1963, the second day of each quarterly ministerial meeting during the past year was wholly devoted to a discussion of economic questions.

The following subjects were amongst those considered:

- GATT negotiations (Kennedy round);
- developments within the EEC (including the agricultural sector);

II. QUESTIONS POLITIQUES GÉNÉRALES

Durant l'année 1964, le Conseil a continué d'exercer ses fonctions en permanence, conformément à l'article VIII du Traité de Bruxelles révisé, tenant vingt réunions au niveau des ambassadeurs et quatre à l'échelon ministériel. Des groupes de travail, composés de membres des sept délégations accompagnés le cas échéant d'experts nationaux, se sont réunis régulièrement et, à l'occasion, plusieurs fois par semaine.

En outre, le Conseil a mis à profit ses réunions pour procéder à des consultations sur d'importantes questions d'intérêt commun.

A. Questions d'ordre politique

1. Consultations politiques

A plusieurs reprises, le Conseil a eu l'occasion d'appeler l'attention de l'Assemblée sur l'importance qu'il attache aux consultations politiques entre les sept gouvernements membres au sein de l'U.E.O. Après l'interruption des négociations en vue de l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés, l'accord intervenu en juillet 1963 entre le gouvernement du Royaume-Uni et les gouvernements membres de la C.E.E. avait précisément pour but d'élargir et d'approfondir ces consultations par des contacts trimestriels au niveau ministériel dans le cadre de l'U.E.O. Il devait notamment permettre aux États membres de faire le point de la situation politique et économique en Europe.

La première des réunions tenues suivant cette nouvelle formule eut lieu, l'Assemblée s'en souviendra, à La Haye les 25 et 26 octobre 1963. Depuis lors, une cadence régulière a été observée et les ministres se sont rencontrés dans le cadre de l'U.E.O. chaque trimestre de l'année 1964 : des réunions ont eu lieu à Londres les 13 et 14 janvier 1964 sous la présidence de M. Butler, à Bruxelles les 16 et 17 avril sous la présidence de M. Fayat, à Paris les 16 et 17 juillet sous la présidence de M. Couve de Murville et à Bonn les 16 et 17 novembre sous la présidence de M. Schroeder.

Il n'est pas possible d'entrer dans le détail de ces délibérations ministérielles qui doivent garder un caractère confidentiel dans l'intérêt de leur efficacité. Il convient toutefois de noter, comme

M. Fayat l'a souligné lors de la réunion commune qui s'est tenue à Bruxelles le 8 juin 1964 avec la Commission des Affaires Générales, le caractère franc et substantiel de ces échanges de vues.

La plupart des problèmes d'intérêt commun concernant aussi bien la situation économique européenne que les questions politiques y ont été évoqués, de manière souvent approfondie. En vue de donner une idée sur la nature et l'étendue de ces consultations, il ne paraît pas inutile d'indiquer certains des points traités au cours de ces réunions :

- les relations Est-Ouest ;
- la situation à Berlin ;
- les relations entre l'Europe et l'Amérique latine ;
- le problème de Chypre ;
- le sud-est asiatique et l'Extrême-Orient ;
- le problème congolais ;
- la future politique du Royaume-Uni à l'égard de l'Europe ;
- la conférence des États non alignés au Caire ;
- l'évolution au sein du bloc communiste, etc.

2. Consultations économiques

L'accord intervenu en juillet 1963 prévoit, par ailleurs, qu'un point consacré à des échanges de vues sur la situation économique européenne figurera à l'ordre du jour des réunions du Conseil de l'U.E.O. au niveau ministériel.

Suivant la formule inaugurée lors de la réunion de La Haye en octobre 1963, la deuxième journée des quatre réunions ministérielles tenues en 1964 fut entièrement consacrée à la discussion des problèmes économiques.

Parmi les sujets traités, il est possible de citer :

- les négociations du G.A.T.T. (négociation Kennedy) ;
- l'évolution au sein de la C.E.E. (notamment dans le secteur agricole) ;

- developments within EFTA ;
- relations between the United Kingdom and the EEC ;
- World Conference on Trade and Development ;
- British restrictions on imports and measures of economic policy adopted by the EEC and by the United Kingdom, etc.

In accordance with the terms of the Agreement of July 1963, members of the EEC Commission attended all these meetings and took an active part in the discussion of economic matters, thus enhancing their depth and scope.

The quarterly ministerial meetings within WEU have confirmed the importance of Western European Union as a forum for consultation between the seven member governments. They furnish an opportunity to compare and, so far as possible, to harmonise views on matters of common interest.

3. Work connected with the activities of larger international organisations

Following a now well-established procedure, with which the Assembly is already familiar, experts from the seven member governments of Western European Union continued their meetings at the Secretariat-General for preliminary studies of a number of questions appearing on the agendas of larger international organisations, of which the countries of WEU are members.

One such meeting was held in July 1964, to prepare the meeting of the United Nations Economic and Social Council (ECOSOC), and another held in October was devoted to the preparation of the 19th meeting of the General Assembly of the United Nations.

Previous reports to the Assembly have emphasised the value of these meetings, which are certainly amongst the particularly constructive activities pursued under the aegis of WEU.

B. Military Questions

1. Level of forces of member States

(a) Forces under NATO command

It will be remembered that the maximum levels of land, sea and air forces which member States of WEU are required to place under NATO command are laid down in Articles I and II of Protocol No. II on WEU forces, and that Article III of that Protocol provides for a special procedure in cases where it is necessary for these levels to be raised above the limits specified.

In order to make sure that the limits are not exceeded, which constitutes one of their duties under the Paris Agreements, the Council follow certain procedures every year ; these have been described in considerable detail in previous reports. Thus, they regularly receive information on the levels concerned, in accordance with Article IV of Protocol No. II. This information is obtained in the course of inspections carried out by the Supreme Allied Commander Europe, and is communicated to the Council by a high-ranking officer appointed by him to that end.

Furthermore, in accordance with the procedure adopted by them on 15th November 1956, the Council took steps during the last quarter of 1964 to convene the permanent representatives of the seven member States of WEU on the North Atlantic Council in order that they should examine the levels of forces under NATO command in the light of the Annual Review.

(b) Forces under national command

The strengths and armaments of forces of member States on the mainland of Europe remaining under national command are fixed in accordance with the procedure laid down in the Agreement signed in Paris on 14th December 1957, implementing Article V of Protocol No. II of the modified Brussels Treaty. The Agreement came into force at the end of 1961.

This procedure provides that the Council shall compile tables fixing the levels concerned. As the Assembly was informed by letter dated 29th October 1964, these tables — which are highly secret and extremely complicated to draw

- l'évolution au sein de l'A.E.L.E. ;
- les relations entre le Royaume-Uni et la C.E.E. ;
- la Conférence mondiale sur le commerce et le développement ;
- les restrictions britanniques sur les importations et les mesures de politique conjoncturelle au sein de la C.E.E. et en Grande-Bretagne, etc.

Conformément à la formule établie par l'accord de juillet 1963, des membres de la Commission de la C.E.E. ont assisté régulièrement à ces réunions, prenant une part active à ces entretiens d'ordre économique, ce qui a largement contribué à les approfondir et à en élargir la portée.

Les réunions trimestrielles au niveau ministériel dans le cadre de l'U.E.O. ont confirmé l'importance de l'Union de l'Europe Occidentale comme forum de consultations entre les sept gouvernements membres. Elles permettent notamment de comparer et, dans la mesure du possible, d'harmoniser les points de vue sur des questions d'intérêt commun.

3. Travaux en rapport avec les activités d'organisations internationales plus importantes

Suivant la procédure désormais consacrée, que l'Assemblée connaît déjà fort bien, des experts des sept gouvernements membres de l'Union de l'Europe Occidentale ont continué à se réunir au siège du Secrétariat général en vue de procéder à l'examen préalable d'un certain nombre de questions figurant aux ordres du jour d'organisations internationales plus vastes auxquelles appartiennent les sept pays de l'U.E.O.

Une réunion de ce genre a eu lieu en juillet 1964, afin de préparer la réunion du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC), tandis qu'une autre, tenue en octobre, était consacrée à la préparation de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Les précédents rapports à l'Assemblée ont souligné l'intérêt de ces réunions qui figurent sans aucun doute parmi les activités particulièrement constructives poursuivies sous l'égide de l'U.E.O.

B. Questions d'ordre militaire

1. Niveau des forces des Etats membres

(a) Forces sous commandement O.T.A.N.

Le Conseil rappelle que les niveaux maximums des forces terrestres, aériennes et navales que les Etats membres de l'U.E.O. sont appelés à placer sous le commandement de l'O.T.A.N., sont fixés par les articles I et II du Protocole N° II relatif aux forces de l'U.E.O., et qu'une procédure spéciale, définie par l'article III de ce protocole doit être suivie s'il y a lieu de porter ces niveaux au-delà des limites indiquées.

Afin de s'assurer que les limites en question ne sont pas dépassées, tâche qui lui incombe en vertu des Accords de Paris, le Conseil applique chaque année certaines procédures qui ont été exposées à l'Assemblée de manière plus détaillée à l'occasion de précédents rapports. C'est ainsi que le Conseil reçoit périodiquement, comme le prévoit l'article IV du Protocole N° II, communication de renseignements concernant les niveaux dont il s'agit. Ces informations sont recueillies lors d'inspections effectuées par le Commandant suprême des forces alliées en Europe et transmises au Conseil par l'officier de haut rang désigné à cette fin par le Commandant suprême.

D'autre part, en application de la procédure adoptée par le Conseil le 15 novembre 1956, le Conseil a pris soin, comme par le passé, de faire convoquer, dans le courant du dernier trimestre de l'année 1964, les représentants permanents des sept Etats membres de l'U.E.O. auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, en vue d'examiner les niveaux des forces sous commandement O.T.A.N. à la lumière de l'examen annuel.

(b) Forces sous commandement national

Les niveaux des effectifs et des armements des forces des Etats membres sur le continent européen, qui restent placées sous commandement national, sont fixés suivant une procédure établie par l'accord signé à Paris le 14 décembre 1957, en exécution de l'article V du Protocole N° II du Traité de Bruxelles révisé, accord qui est entré en vigueur à la fin de 1961.

Cette procédure comporte notamment l'élaboration par le Conseil de tableaux fixant les niveaux dont il s'agit. Comme l'Assemblée en a été avertie par une lettre du 29 octobre 1964, ces tableaux, qui revêtent un caractère très secret

up — have, for the first time since the Agreement came into force, been completed for the year 1964.

The methods outlined in paragraphs (a) and (b) above have enabled the Council to fulfil all their obligations under Protocol No. II of the modified Brussels Treaty concerning levels of forces.

2. Maintenance of United Kingdom forces on the mainland of Europe

As the Council informed the Assembly in their reply to Recommendation 109, the establishment of the United Kingdom land forces in Germany

remains at 55,000 men, as agreed by the WEU Council. But the United Kingdom bears heavy defence commitments in various parts of the world, including currently the acute emergency in Malaysia, and British participation in the United Nations Force in Cyprus. To meet these commitments, the United Kingdom have temporarily been obliged to withdraw a limited number of troops from BAOR. As was affirmed on the occasion of the joint meeting with the Committee on Defence Questions and Armaments held in Bonn on 10th November 1964, the United Kingdom intends to bring the strength of BAOR up to the planned peacetime establishment of 55,000 men as soon as circumstances permit.

et dont la préparation s'est avérée particulièrement complexe, ont, pour la première fois depuis l'entrée en vigueur de l'accord, pu être établis définitivement pour l'année 1964.

Grâce aux techniques précisées aux paragraphes (a) et (b) ci-dessus, le Conseil est en mesure de s'acquitter pleinement des obligations que lui impose le Protocole N° II du Traité de Bruxelles révisé dans le domaine des niveaux des forces.

2. *Maintien des forces britanniques sur le continent européen*

Comme le Conseil a eu l'occasion de le signaler à l'Assemblée dans sa réponse à la Recommandation n° 109, l'effectif des forces terrestres bri-

tanniques en Allemagne reste fixé à 55.000 hommes, ainsi qu'il a été convenu par le Conseil. Mais le Royaume-Uni assume de lourdes charges de défense en diverses parties du monde, notamment à l'heure actuelle la crise grave en Malaisie et la participation britannique à la force des Nations Unies à Chypre. Pour faire face à ces engagements, il a dû retirer temporairement un nombre limité de troupes de l'armée britannique du Rhin. Comme il a été affirmé lors de la réunion commune avec la Commission des Questions de Défense et des Armements qui s'est tenue à Bonn le 10 novembre 1964, le Royaume-Uni compte porter les effectifs de l'armée britannique du Rhin à leur niveau normal du temps de paix de 55.000 hommes dès que les circonstances le permettront.

III. ARMAMENTS CONTROL

I. Preliminary note

1. During 1964, its ninth year of activity, the Agency for the Control of Armaments continued to discharge its duties under the terms of Protocol No. IV of the modified Brussels Treaty. It verified that the undertakings given in Protocol No. III not to manufacture certain types of armaments are being observed (non-production controls) and checked levels of stocks of the types of armaments listed in Annex IV to the same Protocol, held by member States of WEU on the mainland of Europe (quantitative controls).

As in previous years, these activities, based on the Protocols to the Agreements signed in Paris on 23rd October 1954, the Regulations implementing Protocol No. IV adopted on 3rd May 1959 and decisions taken by the Council of WEU, enabled the Agency to complete its general programme for the control year 1964.

2. A considerable advance was achieved in control of strengths and armaments of forces of member States stationed on the mainland of Europe, under national command; the Council were, for the first time, able to fix the levels referred to in Article V of Protocol No. II, in accordance with the procedure laid down by the Agreement signed in Paris on 14th December 1957. The Assembly was informed of this fact by a letter dated 29th October 1964.

However, the full application of control measures still depends on the entry into force of the Convention signed in Paris on 14th December 1957, instituting the due process of law provided for in Article XI of Protocol No. IV. As this Convention has so far been ratified by only five member States, the Agency continued last year to carry out control exercises in accordance with the procedure which requires the prior consent of the national authorities and firms concerned.

3. The methods and techniques used by the Agency and the results obtained during the control year 1964 are described in the paragraphs which follow.

II. Control from documentary sources

In accordance with Article VII, 2 (a) of Protocol No. IV, the Agency, in discharge of its duties, scrutinises statistical and budgetary information supplied by member States and the NATO authorities.

Control from documentary sources consists of processing the information so obtained and the results of field control operations. It is primarily related to the quantitative control of stocks of armaments for forces under NATO and national command stationed on the mainland of Europe; it also provides the basis for planning field controls of levels and non-production.

A. Information processed by the Agency

The kind of data processed by the Agency during control from documentary sources has been explained in detail in several previous reports.

Over the past twelve months, the Agency again used the same procedures and sources of information, the value of which is enhanced with each year that passes.

— *Replies from member States to the Agency's annual questionnaire* form the basis of the control of armaments levels from documentary sources. The Agency makes special reference to the care taken by national authorities in preparing their replies for the control year 1964.

— The results of scrutiny of *budgetary data* confirmed the value of this supplementary means of controlling armaments levels. The Assembly is aware of the importance which the Agency attaches to this method.

— As in previous years, *NATO* supplied information concerning the armaments of forces of member States under its command.

— Finally, the *Governments of the United States and Canada* continued to supply information concerning their external aid equipment programmes for member States of WEU.

III. CONTROLE DES ARMEMENTS

I. Note préliminaire

1. Au cours de 1964, neuvième année de son activité, l'Agence pour le Contrôle des Armements a continué à s'acquitter du mandat que lui confère le Protocole N° IV du Traité de Bruxelles révisé. Elle s'est assurée, d'une part, que les engagements figurant dans le Protocole N° III de ne pas fabriquer certains types d'armements sont respectés (contrôle de non-fabrication) ; elle a procédé, d'autre part, au contrôle des niveaux des stocks des types d'armements mentionnés à l'annexe IV du protocole précité, détenus par chaque Etat membre de l'U.E.O. sur le continent européen (contrôle quantitatif).

Son action, basée comme par le passé sur les protocoles des accords signés à Paris le 23 octobre 1954, le Règlement adopté le 3 mai 1959 en exécution du Protocole N° IV et les décisions prises par le Conseil de l'U.E.O., lui a permis de mener à bien son programme général pour l'année de contrôle 1964.

2. Un progrès notable a été réalisé dans le domaine du contrôle des effectifs et des armements des forces des Etats membres stationnées sur le continent européen et placées sous commandement national ; le Conseil a, en effet, pu fixer, pour la première fois, les niveaux prévus à l'article V du Protocole N° II conformément à la procédure établie par l'accord signé à Paris le 14 décembre 1957. L'Assemblée en a été informée par une communication en date du 29 octobre 1964.

Cependant, l'exécution intégrale des mesures de contrôle n'en demeure pas moins subordonnée à l'entrée en vigueur de la Convention signée à Paris le 14 décembre 1957, établissant la garantie d'ordre juridictionnel prévue par l'article XI du Protocole N° IV. Cette convention n'ayant été ratifiée jusqu'à ce jour que par cinq Etats membres, l'Agence a continué, au cours de l'année écoulée, à effectuer des exercices de contrôle sur place suivant la procédure impliquant l'accord préalable des autorités nationales et des entreprises intéressées.

3. Les méthodes et techniques appliquées par l'Agence ainsi que les résultats obtenus au cours de l'année de contrôle 1964 font l'objet de l'exposé ci-après.

II. Le contrôle sur pièces

Conformément à l'article VII, 2 (a) du Protocole N° IV, l'Agence procède, pour l'exécution de ses tâches, à l'examen des documents statistiques et budgétaires qui lui sont fournis par les pays membres et par les autorités de l'O.T.A.N.

Le contrôle sur pièces consiste en l'exploitation des renseignements ainsi obtenus et des résultats des opérations de contrôle sur place. Il répond, en premier lieu, aux fins du contrôle quantitatif des niveaux des stocks d'armements des forces sous commandement O.T.A.N. et sous commandement national stationnées sur le continent européen ; il permet en outre de planifier le contrôle sur place des niveaux et de la non-fabrication.

A. Renseignements exploités par l'Agence

La nature des renseignements exploités par l'Agence dans le cadre du contrôle sur pièces a été étudiée de manière détaillée dans plusieurs rapports précédents.

Au cours de l'année écoulée, l'Agence a continué à utiliser les mêmes procédures et sources d'informations, dont la valeur se confirme d'ailleurs chaque année davantage.

— *Les réponses des Etats membres au questionnaire annuel de l'Agence* constituent l'élément de base du contrôle sur pièces en matière de niveaux d'armements. L'Agence a souligné le soin avec lequel les autorités nationales ont établi ces réponses pour l'année de contrôle 1964.

— Les résultats obtenus par l'examen des *renseignements budgétaires* ont confirmé l'intérêt de ce moyen complémentaire pour le contrôle des niveaux d'armements. L'Assemblée connaît l'importance que l'Agence attache à cette modalité.

— *L'O.T.A.N.* a, comme par le passé, fourni des renseignements se rapportant aux armements des forces des Etats membres placées sous son commandement.

— En outre, les *gouvernements des Etats-Unis et du Canada* ont continué à communiquer des informations relatives à leur programme d'aide extérieure en matériel aux Etats membres de l'U.E.O.

B. Verification of appropriate levels of stocks of armaments

1. Armaments of forces under NATO command

In accordance with the procedure laid down in Article XIV of Protocol No. IV, the Agency, at the end of the year, consulted the competent NATO military authorities in order to verify the levels of stocks of the armaments concerned. This procedure proved particularly suited to control purposes.

It showed that the quantities of conventional armaments reported to the Agency by the member States for forces placed under NATO command and stationed on the mainland of Europe could be regarded as appropriate levels for the control year 1964, as defined in Article XIX of Protocol No. IV.

2. Armaments of forces under national command

As already noted, the Council were, for the first time, able to fix maximum strengths and armament levels for forces under national command, in accordance with the Agreement of 14th December 1957, implementing Article V of Protocol No. II of the modified Brussels Treaty. As a result, the Agency was able to control these levels of armaments in accordance with the Protocols to the Paris Agreements and, in particular, Articles XV, XVI, and XVII of Protocol No. IV.

This procedure enabled the Agency to conclude that the quantities of armaments reported by member States for forces remaining under national command could be considered appropriate levels for conventional armaments for the control year 1964, within the meaning of Article XIX of Protocol No. IV.

C. Planning of field controls

On the basis of the information supplied by member States for documentary controls, the Agency was able to draw up rational programmes of field controls for checking levels. In addition, analysis of the information supplied provided a useful basis for the preparation of non-production control measures.

III. Field controls

A. General remarks

The Assembly will recall that field controls are carried out under the terms of Article VII, 2 (b) of Protocol No. IV which provides that the Agency shall undertake on the mainland of Europe "test checks, visits and inspections at production plants, depots and forces (other than depots or forces under NATO authority)".

During 1964, the Agency carried out field controls by the same methods as in previous years. As always, they took the form of combined Agency-SHAPÉ inspections at depots, inspections of units under national command, quantitative control exercises in factories and non-production control exercises.

These measures covered a very wide variety of armaments. In planning its programmes, the Agency took account of the need to vary the pattern as regards both frequency of inspections and types of armaments, while maintaining a balance between member countries.

In this connection, it should be recalled that with so many factors involved, it would be misleading to measure the extent of the Agency's activities solely in terms of the number of units, depots and factories visited.

During 1964, 80 control operations were carried out, as always after national authorities had been consulted and the member States concerned had received an official letter giving notice of inspection. Controls were applied by teams, usually of three officials, using the method described in earlier reports.

B. Field control methods

1. Combined Agency-SHAPÉ inspections at military depots

Combined Agency-SHAPÉ inspections, which are explained by the fact that it has so far been impossible to distinguish exactly which depots

B. Vérification des niveaux appropriés des stocks d'armements

1. Armements des forces placées sous commandement O.T.A.N.

Conformément à la procédure prévue à l'article XIV du Protocole N° IV, l'Agence a consulté, en fin d'année, les autorités militaires compétentes de l'O.T.A.N. en vue de vérifier les niveaux des stocks d'armements en question. Cette procédure s'est révélée particulièrement appropriée aux exigences du contrôle.

Elle a permis de constater que les quantités d'armements classiques déclarées à l'Agence par les Etats membres au titre des forces placées sous commandement O.T.A.N. et stationnées sur le continent européen pouvaient être considérées comme niveaux appropriés d'armements classiques pour l'année de contrôle 1964, au sens de l'article XIX du Protocole N° IV.

2. Armements des forces placées sous commandement national

Comme il a été signalé plus haut, le Conseil s'est, pour la première fois, trouvé en mesure de fixer les niveaux maximums des effectifs et des armements des forces sous commandement national conformément aux dispositions de l'accord du 14 décembre 1957 conclu en exécution de l'article V du Protocole N° II du Traité de Bruxelles révisé. L'Agence a ainsi pu effectuer le contrôle des niveaux des armements précités, en conformité avec les protocoles des Accords de Paris, et notamment avec les articles XV, XVI, XVII du Protocole N° IV.

Cette procédure a permis de conclure que les quantités d'armements déclarées à l'Agence par les Etats membres, au titre des forces restées sous commandement national, pouvaient être considérées comme niveaux appropriés d'armements classiques pour l'année de contrôle 1964, au sens de l'article XIX du Protocole N° IV.

C. Planification des contrôles sur place

Les renseignements fournis par les Etats membres, dans le cadre du contrôle sur pièces, ont permis d'établir rationnellement, pour ce qui est de la vérification des niveaux, les programmes des mesures de contrôle sur place. L'exploitation de ces informations a, par ailleurs, fourni une orientation opérationnelle utile à la préparation des mesures de contrôle de non-fabrication.

III. Le contrôle sur place

A. Généralités

Comme l'Assemblée s'en souviendra, les contrôles sur place sont effectués en exécution de l'article VII, 2 (b) du Protocole N° IV. En vertu de cette disposition, l'Agence effectue sur le continent européen « les sondages, visites et inspections dans les usines, les dépôts et auprès des forces (autres que les dépôts et les forces sous l'autorité de l'O.T.A.N.) ».

L'Agence a exercé les contrôles sur place en 1964 selon les méthodes appliquées au cours des années précédentes. Comme par le passé, ces contrôles ont revêtu la forme d'inspections combinées Agence-SHAPE dans les dépôts, d'inspections dans les unités placées sous commandement national, d'exercices de contrôle quantitatif dans les usines et d'exercices de contrôle de non-fabrication.

Les mesures de contrôle ont porté sur une large gamme de types d'armements. L'Agence, en établissant ses programmes, a tenu compte de la nécessité de varier ses plans à la fois en ce qui concerne la fréquence des inspections et les armes à contrôler, tout en maintenant une répartition équilibrée entre les pays membres.

Il convient de rappeler dans cet ordre d'idées que, du fait de tous les facteurs en jeu, le nombre d'unités, de dépôts et d'usines visités ne permet pas à lui seul de mesurer toute l'étendue des activités de l'Agence.

Au cours de l'année 1964, quatre-vingts contrôles ont été effectués. Ces opérations ont été exécutées, comme par le passé, après consultation des autorités nationales et après que les Etats membres intéressés aient été informés de l'inspection par lettre officielle, avec un certain préavis. Les contrôles ont été effectués par des groupes d'inspection habituellement composés de trois fonctionnaires, suivant la méthode exposée dans des rapports précédents.

B. Différentes modalités de contrôle sur place

1. Inspections combinées Agence-SHAPE dans les dépôts militaires

Les inspections combinées Agence-SHAPE, qui trouvent leur explication dans le fait qu'il n'a pas été possible jusqu'ici de définir avec pré-

are under NATO authority and which under national authority, were continued last year.

They covered thirty-nine depots and central records offices.

The trend observed in recent years towards centralisation of accounts has become more marked and experience has shown that central offices must be included in programmes; as a result, some of the control difficulties experienced in previous years have been resolved. Because of the time difference between recording of a movement at the central office (replies to questionnaires normally come from this source) and the physical movement of stores at depots, there are always discrepancies between quantities reported and those actually observed during inspections.

The combined procedure has proved particularly appropriate to the situation and the results of inspections during 1964 were completely satisfactory. This is due to both co-operation from national authorities and certain improvements to the Agency's control procedures, including more frequent visits to central records offices.

2. Inspections of units under national command

The Agency carried out inspections at nineteen operational and training units over the past twelve months.

These controls, performed with the full co-operation of the competent national authorities, confirmed the accuracy of replies to the Agency's questionnaire.

3. Quantitative control exercises of levels at factories

During 1964, the Agency carried out control exercises at thirteen factories (making aircraft, guided missiles and armoured fighting vehicles) and shipyards.

4. Non-production control exercises

Control exercises in the Federal Republic of Germany last year covered nine establishments

(chemical factories, factories manufacturing guided missiles, aircraft factories and shipyards).

Inspection teams were afforded every facility for carrying out controls, which disclosed no unauthorised production.

IV. Study and revision of control methods for new weapons

A. Guided and self-propelled missiles

(i) During the control year 1964, quantities of guided and self-propelled missiles held by the forces of member States on the mainland of Europe continued to increase.

European production of guided missiles is continuing, but there has so far been no production of delivery vehicles for nuclear warheads on the territory of any member State on the mainland of Europe.

The Agency doctrine on the control of guided weapons is still based on the technical advice given by the experts who met in 1957.

(ii) In general, the data provided in replies to the 1964 questionnaire was sufficiently complete. As in previous years, the Agency received no information on nuclear warheads which are of American origin and are held by United States forces.

(iii) During 1964, the Agency carried out twenty-four quantitative control operations at military depots, units under national command and factories.

The results confirm that the Agency is able satisfactorily to verify the quantities reported by member States in respect of the following elements of weapons systems: launchers, missile body sections, motors and non-nuclear warheads.

In view of the complex and variable aspects of the storage and production of missiles, controls would, however, become uncertain if the Agency were not fully informed of the facts; for these reasons, its questionnaire for 1965 has been adapted to the existing situation by minor

cision les dépôts placés sous l'autorité de l'O.T.A.N. et ceux qui restent sous l'autorité nationale, ont été poursuivies au cours de l'année écoulée.

Elles ont porté sur trente-neuf dépôts et bureaux centraux de comptabilité du matériel.

La tendance observée ces dernières années en faveur de la centralisation des comptabilités s'est accentuée, et l'expérience a démontré qu'il importait d'inclure des bureaux centraux dans les programmes ; certaines difficultés de contrôle, rencontrées les années précédentes, ont ainsi pu être résolues. Des discordances se présentent toujours entre les quantités déclarées et celles dénombrées au cours des inspections, en raison du décalage dans le temps entre le mouvement enregistré par le bureau central (la réponse au questionnaire découle habituellement de la comptabilité centrale) et l'exécution physique du même mouvement sur les stocks du dépôt.

La procédure des inspections combinées s'est révélée particulièrement appropriée à la situation et les résultats des inspections effectuées en 1964 ont été entièrement satisfaisants. Cet état de choses est dû tant à la coopération des autorités nationales qu'à certaines mises au point dans les procédés de contrôle adoptés par l'Agence, comme, par exemple, de plus fréquentes visites aux bureaux centraux de comptabilité.

2. Inspections d'unités sous commandement national

L'Agence a effectué des inspections dans dix-neuf unités (unités opérationnelles et unités d'instruction) au cours de l'année écoulée.

Ces inspections, exécutées avec l'entière coopération des autorités nationales compétentes, ont permis de confirmer l'exactitude des réponses au questionnaire de l'Agence.

3. Exercices de contrôle dans le cadre du contrôle quantitatif des niveaux, effectués dans les usines

L'Agence a procédé, en 1964, à des exercices de contrôle dans treize usines (usines aéronautiques, d'engins guidés, de véhicules de combat blindés) et chantiers navals.

4. Exercices de contrôle dans le cadre du contrôle de non-fabrication

Les exercices de contrôle effectués en République Fédérale d'Allemagne ont porté, au cours de

l'année écoulée, sur neuf établissements (usines chimiques, usines de fabrication d'engins guidés, usines aéronautiques, chantiers navals).

Les groupes d'inspection se sont vu accorder toutes facilités pour exécuter leurs contrôles au cours desquels aucune production non autorisée n'a été constatée.

IV. Etude et mise à jour des méthodes de contrôle applicables aux armes modernes

A. Engins guidés et autopropulsés

(i) Les quantités d'engins guidés et autopropulsés détenues par les forces des Etats membres sur le continent européen ont continué à augmenter en 1964.

Les productions européennes d'engins guidés se poursuivent, mais il n'y a pas eu jusqu'ici de production de vecteurs d'engins à tête nucléaire dans les territoires des Etats membres sur le continent européen.

En matière de doctrine de contrôle des engins guidés, l'Agence a continué à suivre les conseils techniques qui lui ont été donnés par les experts réunis en 1957.

(ii) Dans l'ensemble, les renseignements fournis dans les réponses au questionnaire 1964 ont été assez complets. Comme par le passé, l'Agence n'a reçu aucun renseignement sur les têtes nucléaires, du fait que celles-ci sont d'origine américaine et restent détenues par les forces des Etats-Unis.

(iii) L'Agence a procédé, en 1964, à vingt-quatre opérations de contrôle quantitatif dans des dépôts militaires, des unités placées sous commandement national et des usines.

Les résultats de ces opérations confirment que l'Agence est en mesure de vérifier d'une manière satisfaisante les quantités déclarées par les Etats membres pour ce qui est des éléments ci-après des systèmes d'armes : dispositifs de lancement, sections de corps d'engins, moteurs, têtes actives non nucléaires.

Du fait des aspects complexes et variables du stockage et de la production des engins, le contrôle deviendrait cependant incertain si l'Agence n'était pas renseignée de façon complète ; pour ces raisons, son questionnaire pour l'année 1965 a été adapté à la situation moyennant une légère précision concernant les indications quantitatives

changes in the quantitative reporting of guided missile sections, either stored or produced.

(iv) As in the past, the Agency's task in the matter of non-production controls was facilitated during 1964 by effective co-operation from the competent authorities in the Federal Republic of Germany and from industrial firms.

The reply to the special questionnaire provided a great deal of information concerning the activities of firms engaged in work on authorised military missiles and civilian rockets.

Three control exercises were carried out in this sector.

(v) The Agency added further to its technical documentation on all types of guided or non-guided missiles currently in production or under development in western countries.

B. Chemical weapons

(i) The list of chemical weapons for control in 1963 was again accepted for 1964.

(ii) Under the heading of non-production, the Agency visited four factories selected for the purpose in the Federal Republic of Germany. Its task was made easier by the Federal Government's replies to the Agency's annual request for information. These visits were carried out satisfactorily using the methods already tested by the Agency for some considerable time. No production of chemical weapons was disclosed.

(iii) Continuing its study of documentation on chemical weapons, the Agency made further useful additions to its technical card index which is becoming a most valuable working instrument.

Under the same heading, every effort has been made to enable the experts to keep up to date with the most recent developments in the field of chemical weapons.

C. Biological weapons

(i) As part of its work in preparation for controls, the Agency asked member States whether the list of biological weapons for control in 1963 could remain unchanged for 1964. All governments gave their consent.

(ii) Continuing visits to obtain technical information from biological production plants, the Agency's expert went to three establishments on the territory of the Federal Republic of Germany with the agreement of the competent authorities and were able to take part in technical discussions with the managements. The replies to the Agency's annual request for information assisted greatly in the planning of this work.

(iii) Over the past twelve months, the Agency also added further to its knowledge and experience in certain fields of biology, including in particular applied bacteriology, likely to provide useful material for the implementation of controls.

Studies were continued of germs on the control list, with particular reference to various factors characterising their possible use as weapons.

(iv) Finally, the Assembly is aware that the Agency has compiled a substantial working document for the study of possible control methods for biological weapons. This report is now being considered.

D. Atomic weapons

There has been no change in the position as regards controls of atomic weapons.

The Seventh General Report of Euratom gives detailed information on the development of the nuclear industry in Europe.

Concerning means of co-operation between the Agency and Euratom, the Council wish to refer to their reply to Assembly Recommendation 109.

E. Electronic weapons (radiation)

The 1962 and 1963 reports mentioned light amplification by stimulated emission of radiation (LASER). The principle of LASER radiation was briefly explained in the 1963 report.

LASER rays already possess the necessary precision to be lethal at a certain distance. Nevertheless, serious difficulties are still encountered in increasing the energy level or power of LASERS and it seems unlikely that this weapon could be put into practical use for several years.

des sections d'engins guidés, stockées ou fabriquées.

(iv) Comme par le passé, la tâche de l'Agence en matière de contrôle de non-fabrication a été facilitée en 1964 par la coopération effective des autorités compétentes de la République Fédérale d'Allemagne et des entreprises industrielles.

La réponse au questionnaire spécial a apporté une importante contribution à la connaissance des activités des entreprises actives dans le domaine des engins militaires autorisés et des fusées civiles.

Trois exercices de contrôle ont été effectués dans ce domaine.

(v) L'Agence a continué à accroître sa documentation technique sur tous les types d'engins guidés ou non guidés actuellement en cours de production ou de mise au point dans les pays occidentaux.

B. Armes chimiques

(i) La liste des armes chimiques à contrôler en 1963 a été reconduite pour 1964.

(ii) Dans le domaine des contrôles de non-fabrication, l'Agence a visité en République Fédérale d'Allemagne quatre usines choisies à cet effet. Sa tâche a été facilitée par les réponses du gouvernement fédéral à la demande annuelle de renseignements de l'Agence. Ses visites se sont déroulées dans des conditions satisfaisantes, conformément aux méthodes expérimentées depuis longtemps déjà par l'Agence. Aucune fabrication d'armes chimiques n'a été constatée.

(iii) Poursuivant l'étude de la documentation en matière d'armes chimiques, l'Agence a complété utilement son fichier technique classifié qui devient un instrument de travail de première importance.

Dans le même ordre d'idées, tout est mis en œuvre pour permettre aux experts de rester au courant des tendances actuelles dans le domaine des armes chimiques.

C. Armes biologiques

(i) Dans le cadre de ses activités préparatoires aux contrôles, l'Agence a consulté les États membres pour savoir si la liste des armes biologiques à contrôler en 1963 pouvait être reconduite pour 1964. Tous les gouvernements ont été d'accord pour confirmer cette liste.

(ii) Poursuivant leurs visites d'information technique dans les entreprises de production biologique, les experts de l'Agence ont visité trois établissements sur le territoire de la République Fédérale d'Allemagne avec l'accord des autorités compétentes et y ont bénéficié de la consultation technique des dirigeants. Les réponses à la demande annuelle de renseignements de l'Agence ont beaucoup contribué à faciliter l'orientation de ces travaux.

(iii) L'Agence a, d'autre part, continué, au cours de l'année écoulée, à enrichir ses connaissances et son expérience dans certains domaines de la biologie, notamment celui de la bactériologie appliquée, qui sont susceptibles d'apporter des éléments utiles à l'exécution de sa mission de contrôle.

Elle a poursuivi ses études sur les germes figurant dans la liste de contrôle, notamment en ce qui concerne les différents aspects caractérisant leur emploi éventuel comme arme.

(iv) L'Assemblée connaît enfin les conditions dans lesquelles l'Agence avait préparé un document de travail substantiel pour l'étude des méthodes de contrôle possibles des armes biologiques. Ce document est en voie d'examen.

D. Armes atomiques

La situation du contrôle à l'égard du domaine des armes atomiques n'a pas changé.

Le Septième rapport général de l'Euratom fournit des indications précises sur le développement de l'industrie nucléaire en Europe.

Pour ce qui est plus spécialement des moyens éventuels de coopération de l'Agence avec les services de l'Euratom, le Conseil se réfère à sa réponse à la Recommandation n° 109 de l'Assemblée.

E. Armes électroniques (radiations)

Les rapports pour 1962 et 1963 ont mentionné les techniques d'amplification de la lumière par émission stimulée de radiations (LASER). Le principe du rayonnement LASER a été sommairement énoncé dans le rapport pour 1963.

Les rayons LASER possèdent déjà la précision nécessaire pour être mortels à une certaine distance. Toutefois, de grandes difficultés entravent encore l'accroissement du niveau d'énergie ou de la puissance des LASER, et il ne semble pas que cette arme puisse être utilisable dans la pratique avant plusieurs années.

The Agency will keep abreast of any future progress leading towards the use of LASER as a weapon.

V. Documentation and technical information

The Agency's Central Documentation Office continued to work methodically throughout the past year.

General and technical information was made available to the Agency's experts as soon as the various documentary sources were processed. The data were entered in the central card index which was increased by some 4,000 entries.

Furthermore, specialised research by bodies interested in armaments control has been considerably intensified over the last few years and the number of technical publications relating to the different aspects of control is constantly increasing. A large number of papers are published by the Arms Control and Disarmament Agency in Washington, with which the Agency maintains unofficial contacts, mainly through exchanges of published documents. At the same time, various European institutions such as the Institute of Strategic Studies in London, the *Centre d'études de politique étrangère* in Paris and the *Deutsche Gesellschaft für auswärtige Politik* in Bonn, are giving growing attention to the problem of armaments control.

The Agency's Central Documentation Office has followed these increased activities with close interest.

VI. General conclusions

1. Controls from documentary sources and field controls carried out in 1964 have enabled the Agency to report to the Council that it has noted in the sectors subject to control :

- neither the existence on the mainland of Europe of quantities of armaments held by any member State in excess of the appropriate levels for conventional weapons (Article XIX of Protocol No. IV), or unjustified by export requirements (Article XXII of Protocol No. IV);
- nor the production on the territory of the Federal Republic of Germany of any category of armaments which that State undertook not to produce.

2. The Agency very largely carried out its programme of activity for the control year 1964.

3. In discharge of its duties, the Agency was assisted by co-operation from national authorities and from NATO and SHAPE.

L'Agence se tient au courant des progrès éventuels du LASER en tant qu'arme.

V. Documentation et information technique

Le Bureau central de la documentation de l'Agence a poursuivi méthodiquement son travail au cours de l'année écoulée.

Des informations générales et techniques ont été mises à la disposition des experts de l'Agence au fur et à mesure du dépouillement des différentes sources de documentation. Les renseignements furent incorporés dans le fichier central de documentation qui s'est enrichi de quelque 4.000 fiches.

Par ailleurs, les recherches spécialisées dans les milieux intéressés au contrôle des armements ont été considérablement intensifiées au cours des dernières années et le nombre de publications techniques consacrées aux différents aspects du contrôle ne cesse d'augmenter. Un grand nombre de travaux émanent de l'*Arms Control and Disarmament Agency* à Washington, avec lequel l'Agence entretient des contacts officiels, notamment grâce à des échanges de documentation publiée. En même temps, différentes institutions européennes comme l'*Institute of Strategic Studies* à Londres, le Centre d'études de politique étrangère à Paris, et la *Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik* à Bonn, consacrent une attention accrue aux problèmes du contrôle des armements.

Cet accroissement d'intérêt est suivi attentivement par le Bureau central de la documentation de l'Agence.

VI. Conclusions générales

1. La conjonction des contrôles sur pièces et sur place effectués en 1964 a permis à l'Agence de rapporter au Conseil qu'elle n'a constaté dans les secteurs contrôlés :

- ni l'existence, sur le continent européen, de quantités d'armements détenus par un des Etats membres qui excéderaient les niveaux appropriés d'armes classiques (article XIX du Protocole N° IV) ou qui ne seraient pas justifiées par les besoins de l'exportation (article XXII du Protocole N° IV) ;
- ni la fabrication, sur le territoire de la République Fédérale d'Allemagne, d'une catégorie d'armements que cet Etat s'est engagé à ne pas produire.

2. L'Agence a réalisé, dans les grandes lignes, son programme d'activité pour l'année de contrôle 1964.

3. L'Agence a été aidée, dans l'accomplissement de ses tâches, par l'esprit de coopération manifesté aussi bien par les autorités nationales que par l'O.T.A.N. et le SHAPE.

IV. STANDING ARMAMENTS COMMITTEE

General Brisac, Assistant Secretary-General of WEU in Paris and Head of the International Secretariat of the Standing Armaments Committee, relinquished his post this year. He was replaced in July 1964 by Monsieur M. Roux, Préfet hors-classe in the French Civil Service. The Council thanked General Brisac for the distinguished services he rendered the Organisation throughout his tenure of office.

I

The activities of the Standing Armaments Committee and its International Secretariat during 1964 were mainly concentrated on defining new equipment for land forces and on exploring possibilities for action with regard to co-operation on the standardisation of armaments.

II. Definition of new equipment for land forces

1. Definition of the military characteristics of new weapons, equipment and material is primarily based on operational requirements and tactical concepts determined jointly by the staffs of member States, having regard to the probable nature of future warfare.

The resulting "agreements" on military characteristics serve as a basis for any technical study which may be undertaken with a view to the production of the equipment defined therein.

The WEU Ad Hoc Group, set up in 1957, together with its Sub-Groups, which are composed of representatives of the Army Chiefs of Staff of the continental member States of Western European Union and of the United Kingdom Ministry of Defence, are responsible for carrying out these *strictly military* activities.

2. The work accomplished under this head during 1964 is summarised below.

(a) Study of the characteristics of equipment for improving the tactical mobility of airborne forces after landing

After a preliminary survey of the various national tactical concepts, the Sub-Group con-

cerned proceeded to define the types of equipment required during the successive phases of an airborne operation and to draw up the military characteristics of different means of transport.

Several member countries arranged demonstrations of new equipment on the occasion of Sub-Group meetings.

(b) Study of the characteristics of a family of wheeled vehicles for entry into service in the period 1970-1980

Considerable progress has been made by this special Sub-Group, which drew up a working paper in 1964 on the military characteristics of very high mobility vehicles (first category). A start has been made on vehicles of the second category.

The draft agreements on vehicles of these two categories will probably be submitted to the competent military authorities for approval in 1965.

Having regard to the great variety of equipment under study, the work of this Sub-Group will be seen to be of special interest from the point of view of standardisation.

(c) Study of obstacles and barriers

It was announced in the previous Annual Report that the Ad Hoc Group was setting up an "exploratory group" to examine the technical possibilities of devising obstacles and barriers to conform with tactical concepts and operational requirements, having regard to the probable nature of future warfare. In the light of the studies carried out by this body, the Ad Hoc Group has now decided to form a Sub-Group for the study of the problem, in accordance with the wishes of the Standing Armaments Committee. Since little advance has been made in the technical and industrial fields on certain aspects, the work of the Sub-Group will have to be supported by scientific and technical research. The procedure adopted consists in each country assuming responsibility for studies in particular sectors (the "pilot country" system) which will provide the best possible conditions for progress, through the division of labour and close collaboration between all seven countries.

IV. COMITÉ PERMANENT DES ARMEMENTS

Le général de corps d'armée Brisac, Secrétaire général adjoint de l'U.E.O. à Paris et chef du Secrétariat international du Comité Permanent des Armements a abandonné ses fonctions cette année. Il a été remplacé, en juillet 1964, par M. M. Roux, Préfet hors classe dans l'administration française. A cette occasion, le Conseil a tenu à remercier le général Brisac pour les services éminents qu'il n'a cessé de rendre à l'Organisation pendant toute la durée de son mandat.

I

En 1964, les activités du Comité Permanent des Armements et de son secrétariat international ont essentiellement eu pour objet la définition de matériels nouveaux pour les forces terrestres. La recherche des possibilités d'action dans le domaine de la coopération pour la standardisation des armements a été poursuivie.

II. Définition de matériels nouveaux pour les forces terrestres

1. La définition des caractéristiques militaires des armements, matériels et équipements nouveaux est essentiellement basée sur la détermination en commun des besoins opérationnels et des concepts tactiques des états-majors des Etats membres, définis en fonction des hypothèses sur la nature d'un conflit éventuel.

Les caractéristiques militaires font l'objet d'«accords» qui doivent servir de base aux études techniques qui seront éventuellement entreprises en vue de la réalisation des matériels définis.

Le Groupe ad hoc de l'U.E.O., créé en 1957, et ses sous-groupes de travail, composés des représentants des chefs d'état-major des armées de terre des Etats continentaux membres de l'Union de l'Europe Occidentale et du ministère de la défense du Royaume-Uni, sont chargés de cette tâche de *caractère strictement militaire*.

2. Les travaux effectués dans ce domaine en 1964 sont résumés ci-après.

(a) *Etude des caractéristiques des matériels destinés à améliorer la mobilité tactique des troupes aéroportées après l'atterrissage*

Après une étude préalable des conceptions tactiques des différents pays, le sous-groupe com-

pétent a défini les divers types de matériels nécessaires au cours des différentes phases d'une opération aéroportée, et a établi les caractéristiques militaires de certains moyens de transport.

Des démonstrations avec des matériels nouveaux ont été organisées à tour de rôle par les pays membres à l'occasion des réunions du sous-groupe.

(b) *Etude des caractéristiques d'une famille de véhicules de servitude à roues susceptibles d'entrer en service entre 1970 et 1980*

Les travaux du sous-groupe spécialisé ont marqué un progrès considérable. Au cours de l'année 1964, un projet a pu être établi sur les caractéristiques militaires des véhicules à très haute mobilité (première catégorie) et l'étude des véhicules de la deuxième catégorie a été entamée.

Les projets d'accord concernant les véhicules de ces deux catégories seront vraisemblablement soumis à l'approbation des autorités militaires compétentes en 1965.

Compte tenu de la masse importante de matériels faisant l'objet de cette étude, les travaux de ce sous-groupe revêtent un intérêt particulier dans le domaine de la standardisation.

(c) *Problème des obstacles et barrières*

Le rapport annuel précédent faisait état de l'institution, par le Groupe ad hoc, d'un «groupe exploratoire» chargé d'étudier si les possibilités offertes par la technique permettraient d'aboutir à la réalisation d'obstacles et barrières susceptibles de satisfaire aux concepts tactiques et aux besoins opérationnels définis en fonction des hypothèses sur la nature d'un conflit éventuel. A la suite des travaux de ce groupe exploratoire, le Groupe ad hoc vient de décider, conformément au vœu exprimé par le Comité Permanent des Armements, la création d'un sous-groupe chargé de l'étude de ce problème. Certains aspects de cette question sont actuellement peu évolués sur les plans technique et industriel; les travaux du sous-groupe devront dès lors être assortis d'une poursuite des recherches dans les domaines scientifique et technique. La méthode de travail adoptée, consistant à charger chaque pays de procéder à l'étude de certains domaines particuliers (procédure dite des pays pilotes) permettra cer-

(d) Anti-tank weapons

This Sub-Group has continued to exchange information and to keep abreast of the results of experiments with anti-tank missiles.

Its earlier report on anti-tank weapon trials could provide a useful basis for further work, particularly in NATO.

3. To sum up, it can be claimed that satisfactory progress has been made during the past year in the definition of military characteristics of new equipment for land forces.

Work in progress is closely followed by the Standing Armaments Committee which, with a view to obtaining further information, recently expressed a wish to establish direct contact with the Chairman-in-Office of the Ad Hoc Group. The current Chairman was therefore invited for the first time to attend the Standing Armaments Committee meeting of January 1965 in order to report on the activities of the Ad Hoc Group and on the best uses to which the results of its work could be put.

Since the Ad Hoc Group came into being in 1957, a series of agreements on military characteristics of weapons, material and equipment have been drawn up.

Apart from the drafting of agreements, Group and Sub-Group meetings provide opportunities for presenting equipment and projects, as well as for exchanging views and comparing policies; all such discussions take place in an atmosphere of genuine frankness and co-operation.

III. Activities of the Standing Armaments Committee itself

1. Bilateral and trilateral negotiations

The Standing Armaments Committee has continued to receive progress reports from member States on bi- and trilateral negotiations and the International Secretariat has circulated information on the studies now being carried out between the United Kingdom and Germany, France,

Italy and the Netherlands as well as between France, Germany and Italy.

2. Compensation system

Acting on a proposal from the Assembly, the Council instructed the Standing Armaments Committee to study "the problem of compensation or any other arrangement to indemnify countries or industries that might suffer losses through the adoption of a common weapon".

The Standing Armaments Committee has met several times to discuss this complex question and a number of meetings have been held by a small working group, attended by members of the International Secretariat. A paper is now being drawn up for submission to the Council.

IV. Relations with other organisations

1. NATO

The Standing Armaments Committee is the WEU agency competent to deal with questions of arms co-operation between member States, working in close liaison with NATO. Its purpose is complementary to that of the Atlantic Alliance and calls for close collaboration with the corresponding bodies of that Organisation. The Committee has never wavered from this principle, and the new Assistant Secretary-General had it very much in mind when making his first contacts with his NATO colleagues.

2. FINABEL

Relations with the Co-ordinating Committee of the Chiefs of Staff of the land forces of the six continental countries are of an ad hoc nature. The value of this system, which provides for meetings between FINABEL Chiefs of Staff and their United Kingdom opposite numbers, has been proved over the past years by the results it has yielded.

3. National authorities

The Assistant Secretary-General of WEU, Head of the International Secretariat of the Standing Armaments Committee, has maintained close contact with the competent authorities (Ministries of Foreign Affairs, Economic Affairs and Defence) in member States.

tainement de progresser dans les meilleures conditions possibles grâce à la répartition des tâches et à la collaboration entre les sept pays.

(d) *Armes antichars*

Le sous-groupe spécialisé a poursuivi ses échanges de renseignements et la mise à jour des résultats d'expérimentation des projectiles antichars.

Le rapport sur les essais des projectiles antichars, qu'il a précédemment rédigé, pourra servir de base à d'autres travaux, notamment dans le cadre de l'O.T.A.N.

3. En conclusion, il est possible d'affirmer que les activités concernant la définition des caractéristiques militaires de matériels nouveaux destinés aux forces terrestres ont progressé de façon satisfaisante au cours de l'année écoulée.

Le Comité Permanent des Armements a suivi de façon attentive les travaux en cours et, dans un souci d'information, a manifesté récemment le désir d'établir des contacts directs avec le président en exercice du Groupe ad hoc. C'est dans ces conditions que l'actuel président du Groupe ad hoc a été invité, pour la première fois, à assister à la réunion du Comité Permanent des Armements de janvier 1965 pour faire le point des activités du Groupe ad hoc et des possibilités d'exploitation de ses travaux.

Depuis la création du Groupe ad hoc (1957), une série d'accords sur les caractéristiques militaires d'armements, de matériels ou d'équipements ont été établis.

Indépendamment de ces accords, les réunions des groupes et sous-groupes donnent également lieu à des présentations de matériels et de projets, de même qu'à des échanges de vues et à des comparaisons de doctrines qui se déroulent dans une atmosphère empreinte d'un esprit sincère de coopération.

III. Activités propres du Comité Permanent des Armements

1. Négociations bi- ou trilatérales

Les Etats intéressés ont continué à informer le Comité Permanent des Armements des progrès des négociations bi- ou trilatérales, et le Secrétariat international a diffusé des renseignements concernant les travaux en cours entre le Royaume-Uni et l'Allemagne, la France, l'Italie, les Pays-

Bas, ainsi qu'entre la France, l'Allemagne et l'Italie.

2. Système de compensation

Le Conseil, à la suite d'une suggestion de l'Assemblée, a chargé le Comité Permanent des Armements d'étudier un «système de compensation ou toute autre formule convenable permettant d'indemniser les pays ou industries qui pourraient être lésés par le choix d'une arme commune».

Le Comité Permanent des Armements a tenu sur cette question complexe plusieurs réunions; en outre, un groupe de travail restreint, assisté de membres du Secrétariat international, a siégé à plusieurs reprises. Un document en cours d'élaboration sera transmis au Conseil.

IV. Relations avec d'autres organismes

1. Organismes relevant de l'O.T.A.N.

Le Comité Permanent des Armements est l'organisme de l'U.E.O. qualifié pour traiter des questions relatives à la coopération des Etats membres en matière d'armements, ceci en étroite liaison avec l'O.T.A.N. Sa mission, complémentaire de celle de l'Alliance atlantique, suppose une étroite collaboration avec les organes correspondants de l'O.T.A.N. Le Comité Permanent des Armements ne s'est jamais écarté de ce principe. C'est dans cet esprit que le nouveau Secrétaire général adjoint a établi ses premiers contacts avec ses collègues de l'O.T.A.N.

2. FINABEL

Les relations avec le Comité de coordination des chefs d'état-major des forces terrestres des six pays continentaux se situent dans le cadre «ad hoc». L'expérience de ces dernières années ainsi que les résultats obtenus prouvent l'efficacité de ce système, qui permet la rencontre des chefs d'état-major FINABEL avec les autorités correspondantes du Royaume-Uni.

3. Autorités nationales

Le Secrétaire général adjoint de l'U.E.O., chef du Secrétariat international du Comité permanent, a continué à entretenir des relations étroites avec les diverses autorités nationales compétentes (ministères des affaires étrangères, de l'économie, de la défense) des Etats membres.

4. Other contacts

During the past year, the Assistant Secretary-General received delegations from the Canadian National Defence College, the RAF Staff College and South American trades unionists who sought information on the origins, structure and activities of the Organisation.

5. Assembly

Delegates from the Standing Armaments Committee attended a meeting of the Liaison Sub-Committee on 24th February 1964, which included the Chairman, a Vice-Chairman and a Rapporteur from the Committee on Defence

Questions and Armaments, as well as the Secretary-General of WEU, with the Assistant Secretary-General, Head of the International Secretariat. The meeting took place in an atmosphere of co-operation and understanding and provided the opportunity for an interesting exchange of views on various aspects of the work of the Standing Armaments Committee.

A number of questions regarding the activities of the Committee were also raised at the joint meeting between the Committee on Defence Questions and Armaments and the Council, held in Bonn on 10th November 1964, which was attended by the Head of the International Secretariat of the Standing Armaments Committee.

4. *Autres contacts*

Le Secrétaire général adjoint a reçu au cours de l'année écoulée la visite de délégations du *Canadian National Defence College*, du *R.A.F. Staff College* et de groupements syndicalistes sud-américains, qui sont venus s'informer sur la genèse, la structure et les activités de l'Organisation.

5. *Assemblée*

Les délégués au Comité Permanent des Armements ont assisté, le 24 février 1964, à la réunion de la Sous-commission de liaison qui réunissait, d'une part, le président, un vice-président et un rapporteur de la Commission des Questions de

Défense et des Armements et, d'autre part, le Secrétaire général de l'U.E.O., assisté du Secrétaire général adjoint, chef du Secrétariat international. Cette réunion, qui s'est déroulée dans une atmosphère de coopération et de compréhension, a donné lieu à un important échange de vues sur les divers aspects de l'activité du Comité Permanent des Armements.

Au cours de la réunion commune entre la Commission des Questions de Défense et des Armements et le Conseil, tenue à Bonn le 10 novembre 1964, et à laquelle assistait le chef du Secrétariat international du Comité Permanent des Armements, diverses questions concernant les activités du Comité furent également soulevées.

V. PUBLIC ADMINISTRATION

It may be useful, on the occasion of the Council's tenth report to the Assembly, briefly to recall the terms of reference of the WEU Public Administration Committee. In accordance with the spirit of the modified Brussels Treaty, the Committee endeavours to enable the government officials of member States to gain a deeper understanding of the administrative principles and methods in use in the seven countries concerned and to strengthen the administrative links between those countries by means of the various studies it undertakes.

With these aims in view, the Committee holds two annual meetings, each lasting four days. In 1964, they took place in the Netherlands (Amsterdam) from 21st to 25th April and in Germany (Goslar) from 29th September to 1st October. The organisation of courses for government officials, visits and administrative studies was actively pursued.

1. The fifteenth multilateral *course for government officials*, organised by the Federal Republic of Germany, took place from 24th May to 9th June, mainly in Hamburg and Schleswig-Holstein. The subject chosen by the Committee was "Local and municipal government within the organisation of the State" In order to approach it from a practical point of view, two themes had been chosen to illustrate it (protection against natural disasters and regulations for the issue of building licences) and examples were provided of co-operation between the various authorities at Federal, *Länder* and local government level. The officials who took part in the course were thus able to make particularly useful comparisons with the way in which such situations were dealt with in other member States.

There were twenty-two participants, all selected by their respective governments, comprising technicians, officials specialising in the subjects under study, and administrators. The procedure was for lectures to be followed by discussions and by visits to the departments or services concerned. Two administrative exercises and one practical demonstration also took place, with the participation of a number of officials from Hamburg, Kiel and Lübeck. The detailed report adopted at the end of the course reflected the very tho-

rough nature of the work carried out, the importance attached to such meetings by those attending them and the value which they can have at administrative level in each country.

Since courses for government officials of the kind arranged by the Public Administration Committee require careful preparation, both by the Committee itself and by the organising country, part of the Committee's spring meeting was devoted to planning the 1965 course, which is to take place in France from 21st June to 3rd July and will be dealing with the following theme: "Problems of co-ordination in administrative action in relation to the planning and execution of regional development programmes".

2. The Committee has recently undertaken the study of a new type of course, specifically intended for young officials who have just completed their training or who have only spent one or two years in the government service. They will take the form of *background courses*, lasting about two weeks, and will have the following objectives: to encourage young officials to study foreign languages; to present the most typical features of government administration in the seven countries; to help them to become better acquainted with their counterparts abroad and thus introduce them to international contacts; to give them some idea of the aims, powers and responsibilities of the main European and international organisations. The first experimental background course is planned to take place in Belgium in September 1965; an account of the results achieved will be given in the Council's next annual report.

3. *Study visits*. The Public Administration Committee noted, at their last meeting, that visits arranged bilaterally were developing on satisfactory lines. In spite of the fact that a considerable number of such exchanges are organised at other levels, the Committee considers that they should be stepped up, particularly between those member countries which have not so far taken much part in this form of activity.

4. Apart from an increase in activity in the abovementioned fields, the Committee has pursued its regular *exchanges of information* on questions of common interest to the seven ad-

V. ADMINISTRATION PUBLIQUE

Il n'est pas inutile, dans ce dixième rapport du Conseil à l'Assemblée, de rappeler d'un mot le mandat du Comité de l'administration publique de l'U.E.O. Celui-ci se propose, conformément à l'esprit du Traité de Bruxelles révisé, d'encourager parmi les agents des administrations publiques des gouvernements membres une connaissance plus approfondie des principes administratifs et des méthodes en usage dans les sept pays intéressés, ainsi que de contribuer à resserrer, par ses études diverses, les liens administratifs entre les pays membres.

En vue de réaliser cet objectif, le Comité tient chaque année deux réunions, de quatre jours chacune. En 1964, ces réunions ont eu lieu aux Pays-Bas (Amsterdam) du 21 au 25 avril, et en Allemagne (Goslar) du 29 septembre au 1^{er} octobre. Le Comité a notamment poursuivi ses activités en matière de rencontres de fonctionnaires, de visites d'études et d'études administratives.

1. La quinzième *rencontre multilatérale de fonctionnaires*, organisée par la République Fédérale d'Allemagne, a eu lieu du 24 mai au 9 juin et s'est déroulée plus particulièrement à Hambourg et dans le Schleswig-Holstein. Le sujet d'étude retenu par le Comité de l'administration publique était le suivant: «L'administration locale et municipale dans l'organisation de l'Etat». En vue d'étudier plus concrètement cette question, certains thèmes avaient été retenus à titre d'illustration et à cette fin la collaboration entre les autorités de l'Etat fédéral, des *Länder* et de l'administration locale dans certains domaines particuliers (protection contre les catastrophes naturelles, réglementation de l'autorisation de construire) a été mise en évidence. Cette rencontre a notamment permis aux fonctionnaires participants de faire des comparaisons souvent extrêmement utiles avec la situation existant dans les autres Etats membres.

Les participants étaient au nombre de vingt-deux, fonctionnaires techniciens, spécialistes des sujets étudiés, et fonctionnaires administrateurs, désignés les uns et les autres par leurs gouvernements respectifs. Les travaux ont été conduits au moyen de conférences suivies de discussions, ainsi que de visites à des services compétents. Deux exercices administratifs et une démonstration pratique ont également eu lieu, avec la participation de nombreux fonctionnaires de Hambourg, de Kiel et de Lübeck. Le rapport cir-

constancié adopté à l'issue de la rencontre témoigne à la fois du caractère approfondi des travaux, de l'importance qu'attachent à de telles rencontres ceux qui en bénéficient et de l'intérêt que ces travaux revêtent sur le plan administratif pour les pays qui y participent.

Les rencontres de fonctionnaires telles que les conçoit le Comité de l'administration publique demandant une préparation soignée, tant de la part du Comité lui-même que de celle du pays organisateur, le Comité a entamé, dès sa réunion de printemps, la préparation de la rencontre de 1965, qui aura lieu en France du 21 juin au 3 juillet et portera sur le sujet suivant: «Les problèmes de coordination de l'action administrative en matière de préparation et de réalisation des programmes de région».

2. Le Comité a d'autre part entrepris l'étude d'un nouveau projet de rencontres, destinées plus particulièrement aux jeunes fonctionnaires parvenus au terme de leur formation ou n'ayant encore qu'une ou deux années de service. Ces rencontres revêtiront l'aspect de *cycles d'information*, d'une durée d'environ deux semaines et se proposant les objectifs suivants: stimuler l'étude des langues étrangères chez les jeunes fonctionnaires; leur présenter un tableau des traits les plus caractéristiques des administrations des sept pays; les aider à mieux connaître leurs collègues des autres pays et, par là, les initier aux contacts internationaux; leur donner un aperçu des objectifs, pouvoirs et responsabilités des principales organisations européennes et internationales. Il est envisagé que la première expérience d'un tel cycle d'information ait lieu en septembre 1965 en Belgique. Une appréciation des résultats obtenus pourra être faite dans le prochain rapport annuel du Conseil.

3. *Visites d'études*. Lors de sa dernière réunion, le Comité de l'administration publique a pu constater que les visites organisées sur un plan bilatéral se développaient normalement. Malgré le fait qu'un grand nombre d'échanges de cette sorte sont organisés dans d'autres cadres, le Comité estime qu'il serait souhaitable de les accroître, notamment entre les pays membres qui n'ont pu leur donner un grand essor jusqu'ici.

4. A côté de l'intensification de ses efforts dans ces différents domaines, le Comité n'en poursuit pas moins régulièrement ses *échanges d'informations* sur des questions d'intérêt commun aux

ministrations. It has put the final touches to a study on "The political, administrative and judicial structure of the States of WEU", compiled the first chapters of an Administrative Glossary in five languages, continued its exchange of views on the initial and further training of senior officials and collected additional data for its comparative review of subjects such as civil ser-

vice salaries, the problem of increasing members of staff in government service, etc.

There is thus no doubt that the work of the Committee is contributing, at the administrative level in all seven countries, to strengthen the spirit of co-operation and unity which is the very basis of the modified Brussels Treaty.

sept administrations. C'est ainsi qu'il a achevé la mise au point d'une étude sur «L'organisation politique, administrative et judiciaire des Etats de l'U.E.O.», établi les premiers chapitres d'un lexique administratif en cinq langues, poursuivi ses échanges de vues sur le «recyclage» dans la fonction publique, et continué de rassembler des données comparatives sur des sujets tels que

la rémunération des fonctionnaires, l'accroissement des effectifs des administrations, etc.

Les travaux du Comité contribuent ainsi, sans aucun doute, à renforcer, dans le cadre administratif des sept Etats membres, l'esprit de coopération et d'unité qui se trouve à la base même du Traité de Bruxelles révisé.

VI. BUDGETARY AND ADMINISTRATIVE QUESTIONS

1. Budget

Summaries of the WEU main and supplementary budget estimates for 1964 are contained in the appendix to this report together with a summary of the main budget estimates for 1965.

Following the recommendations of the Co-ordinating Committee of Government Budget Experts, a cost-of-living adjustment was granted to graded staff serving in Paris and London. This award constituted the main reason for the presentation of the 1964 supplementary budget. A secondary factor which necessitated this budget concerned the increased expenditure arising from the resumption of quarterly ministerial meetings.

2. Co-ordination of administrative and budgetary policies among European organisations

(a) In conformity with the established pattern of procedure, Western European Union has continued to take a full and active part in the work of the instruments set up to further co-ordination at the administrative level between the Council of Europe, OECD, NATO (including SHAPE) and WEU.

(i) *Between the Secretaries-General*

Under the chairmanship of NATO, the Standing Committee of the Secretaries-General of the four organisations has met frequently throughout the year and continued efforts have been maintained towards its principal aims of establishing a common policy and uniformity of procedure among the organisations on questions of administrative, budgetary and financial practice. It has thereby been able to take an important part in the harmonisation of administrative policies and in helping the Co-ordinating Com-

mittee of Government Budget Experts in its work.

A major feature of the work of the Committee of Secretaries-General in the course of 1964 has been the elaboration of detailed proposals for a general review of staff remuneration concerning international personnel.

According to the procedure laid down on the occasion of the last General Review in 1962, the next review of staff remuneration should have become due in 1966. Since 1962, however, the rising costs and standards of living in member countries together with the increasing competition met with from other sectors in the recruitment of highly-qualified and competent staff have obliged the Secretaries-General of the four organisations to urge an immediate review. The proposals contained in their report on these problems were placed before the Co-ordinating Committee of Government Budget Experts for their examination at the end of 1964.

(ii) *Between government experts*

The Co-ordinating Committee of Government Budget Experts has met at regular intervals during the past year and has submitted interim reports to the Councils of the four organisations concerning auxiliary staff and subsistence allowances made to staff travelling on duty. The Committee has also commenced the study of the aforementioned general salary review.

(b) WEU has also continued to be represented at the sessions of the Governmental Conference on a European Civil Service which were held in January, March, June and October 1964 under the auspices of the Council of Europe. It will be recalled that the aim of these Conferences is to elaborate a set of standard regulations for permanent staff of a European civil service.

VI. QUESTIONS BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

1. Budget

On trouvera en annexe au présent rapport un résumé des budgets principal et supplémentaire de l'U.E.O. pour 1964, ainsi que du budget principal pour 1965.

Suivant les recommandations du Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements, une indemnité de cherté de vie a été accordée au personnel gradé en fonctions à Paris et à Londres. Pour cette raison, et secondairement pour couvrir les dépenses additionnelles résultant de la reprise des réunions trimestrielles des ministres, un budget supplémentaire a dû être établi en cours d'année.

2. Coordination de la politique administrative et budgétaire des organisations européennes

(a) Dans le cadre de la procédure établie, l'Union de l'Europe Occidentale a continué de participer activement aux travaux des organismes créés pour harmoniser sur le plan administratif l'action du Conseil de l'Europe, de l'O.C.D.E., de l'O.T.A.N. (y compris le SHAPE) et de l'U.E.O.

(i) Au niveau des secrétaires généraux

Sous la présidence de l'O.T.A.N., le Comité permanent des secrétaires généraux des quatre organisations s'est réuni fréquemment durant l'année, s'efforçant comme précédemment d'établir une politique commune et une procédure uniforme entre les organisations en matière administrative, budgétaire et financière. Il a pu ainsi prendre une part importante à l'harmonisation des politiques administratives et aider dans sa tâche le Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements.

L'un des principaux travaux du Comité des secrétaires généraux a été l'élaboration de propositions détaillées en vue de la révision générale de la rémunération du personnel international.

Suivant la procédure arrêtée lors du dernier examen d'ensemble en 1962, la prochaine révision devait avoir lieu en 1966. Depuis 1962, toutefois, la hausse du coût de la vie et du niveau de vie dans les Etats membres, ainsi que la concurrence de plus en plus vive rencontrée de la part d'autres secteurs dans le recrutement de personnel hautement qualifié et compétent ont obligé les secrétaires généraux des quatre organisations à recommander une révision immédiate. Les propositions qu'ils ont formulées dans leur rapport à ce sujet ont été soumises à l'examen du Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements à la fin de 1964.

(ii) Au niveau des experts gouvernementaux

Le Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements s'est réuni régulièrement durant l'année et a présenté aux Conseils des quatre organisations des rapports intérimaires portant sur le personnel auxiliaire et sur les indemnités journalières allouées au personnel en mission. Le comité a également commencé l'examen de la révision générale des traitements mentionnée ci-dessus.

(b) L'U.E.O. a continué de se faire représenter aux sessions de la Conférence gouvernementale pour la fonction publique européenne, tenues en janvier, en mars, en juin et en octobre 1964 sous les auspices du Conseil de l'Europe. On sait que ces conférences ont pour but de mettre au point un projet de statut-type du personnel permanent de la fonction publique européenne.

APPENDIX

WEU Budget Estimates for 1964
Proposed expenditure and income

	A *	B *	C *	Total
	£	£	£	£
1. Salaries and allowances	113,550	81,659	206,511	401,720
2. Travel	7,200	1,592	5,839	14,631
3. Communications	1,800	2,442	4,323	8,565
4. Other operating costs	30,500	4,562	8,321	43,383
5. Purchase of furniture, etc.	435	36	246	717
6. Buildings	—	—	—	—
TOTAL EXPENDITURE	153,485	90,291	225,240	469,016
7. WEU tax	23,340	17,818	52,561	93,719
8. Other receipts	1,565	202	361	2,128
TOTAL INCOME	24,905	18,020	52,922	95,847
NET TOTAL	128,580	72,271	172,318	373,169

National contributions

	600ths	£	s.	d.
Belgium	59	36,694	19	0
France	120	74,633	16	0
Germany	120	74,633	16	0
Italy	120	74,633	16	0
Luxembourg	2	1,243	18	0
Netherlands	59	36,694	19	0
United Kingdom	120	74,633	16	0
TOTAL	600	373,169	0	0

* A Secretariat-General.

B International Secretariat of the Standing Armaments Committee.

C Agency for the Control of Armaments.

A N N E X E

Budget de l'U.E.O. pour 1964
Prévisions des dépenses et des recettes

	A *	B *	C *	Total
	£	£	£	£
1. Traitements et indemnités	113.550	81.659	206.511	401.720
2. Frais de voyage	7.200	1.592	5.839	14.631
3. Transmissions	1.800	2.442	4.323	8.565
4. Autres dépenses de fonctionnement.	30.500	4.562	8.321	43.383
5. Achat de mobilier, etc.	435	36	246	717
6. Immeubles	—	—	—	—
TOTAL DES DÉPENSES	153.485	90.291	225.240	469.016
7. Impôt de l'U.E.O.	23.340	17.818	52.561	93.719
8. Autres recettes	1.565	202	361	2.128
TOTAL DES RECETTES	24.905	18.020	52.922	95.847
TOTAL NET	128.580	72.271	172.318	373.169

Contributions des pays membres

	en 600èmes	£	s.	d.
Belgique	59	36.694	19	0
France	120	74.633	16	0
Italie	120	74.633	16	0
Luxembourg	2	1.243	18	0
Pays-Bas	59	36.694	19	0
République Fédérale d'Allemagne	120	74.633	16	0
Royaume-Uni	120	74.633	16	0
TOTAL	600	373.169	0	0

* A Secrétariat général.

B Secrétariat international du Comité Permanent des Armements.

C Agence pour le Contrôle des Armements.

WEU Supplementary Budget for 1964**Summary of additional credits required**

	A *	B *	C *	Total
	£	£	£	£
1. Salaries and allowances	+ 4,094	+ 5,708	+ 14,920	+ 24,722
2. Travel	+ 3,000	—	—	+ 3,000
3. Communications	—	+ 145	+ 253	+ 398
4. Other operating costs	+ 1,575	+ 7	+ 48	+ 1,630
5. Purchase of furniture, etc.	+ 1,235	—	—	+ 1,235
6. Buildings	—	—	—	—
TOTAL EXPENDITURE	+ 9,904	+ 5,860	+ 15,221	+ 30,985
7. WEU tax	+ 994	+ 1,538	+ 4,982	+ 7,514
8. Other receipts	+ 90	—	—	+ 90
TOTAL INCOME	+ 1,084	+ 1,538	+ 4,982	+ 7,604
NET TOTAL	+ 8,820	+ 4,322	+ 10,239	+ 23,381

National contributions

	600ths	£	s.	d.
Belgium	59	2,299	2	8
France	120	4,676	4	0
Germany	120	4,676	4	0
Italy.....	120	4,676	4	0
Luxembourg	2	77	18	8
Netherlands	59	2,299	2	8
United Kingdom	120	4,676	4	0
TOTAL	600	23,381	0	0

* A Secretariat-General.

B International Secretariat of the Standing Armaments Committee.

C Agency for the Control of Armaments.

Budget supplémentaire de l'U.E.O. pour 1964
Tableau récapitulatif des crédits supplémentaires demandés

	A *	B *	C *	Total
	£	£	£	£
1. Traitements et indemnités	+ 4.094	+ 5.708	+ 14.920	+ 24.722
2. Frais de voyage	+ 3.000	—	—	+ 3.000
3. Transmissions	—	+ 145	+ 253	+ 398
4. Autres dépenses de fonctionnement	+ 1.575	+ 7	+ 48	+ 1.630
5. Achat de mobilier, etc.	+ 1.235	—	—	+ 1.235
6. Immeubles	—	—	—	—
TOTAL DES DÉPENSES	+ 9.904	+ 5.860	+ 15.221	+ 30.985
7. Impôt de l'U.E.O.	+ 994	+ 1.538	+ 4.982	+ 7.514
8. Autres recettes	+ 90	—	—	+ 90
TOTAL DES RECETTES	+ 1.084	+ 1.538	+ 4.982	+ 7.604
TOTAL NET	+ 8.820	+ 4.322	+ 10.239	+ 23.381

Contributions des pays membres

	en 600èmes	£	s.	d.
Belgique	59	2.299	2	8
France	120	4.676	4	0
Italie	120	4.676	4	0
Luxembourg	2	77	18	8
Pays-Bas	59	2.299	2	8
République Fédérale d'Allemagne	120	4.676	4	0
Royaume-Uni	120	4.676	4	0
TOTAL	600	23.381	0	0

* A Secrétariat général.

B Secrétariat international du Comité Permanent des Armements.

C Agence pour le Contrôle des Armements.

WEU Budget Estimates for 1965**Proposed expenditure and income**

	A *	B *	C *	Total
	£	£	£	£
1. Salaries and allowances	121,840	90,753	226,700	439,293
2. Travel	9,850	1,508	5,565	16,923
3. Communications	1,725	2,735	4,942	9,402
4. Other operating costs	28,206	4,888	8,652	41,746
5. Purchase of furniture, etc.	640	94	695	1,429
6. Buildings	—	—	—	—
TOTAL EXPENDITURE	162,261	99,978	246,554	508,793
7. WEU tax	25,326	21,281	59,743	106,350
8. Other receipts	1,765	223	485	2,473
TOTAL INCOME	27,091	21,504	60,228	108,823
NET TOTAL	135,170	78,474	186,326	399,970

National contributions

	600ths	£	s.	d.
Belgium	59	39,330	7	8
France	120	79,994	0	0
Germany	120	79,994	0	0
Italy.....	120	79,994	0	0
Luxembourg	2	1,333	4	8
Netherlands	59	39,330	7	8
United Kingdom	120	79,994	0	0
TOTAL	600	399,970	0	0

* A Secretariat-General.

B International Secretariat of the Standing Armaments Committee.

C Agency for the Control of Armaments.

Budget de l'U.E.O. pour 1965**Prévisions des dépenses et des recettes**

	A *	B *	C *	Total
	£	£	£	£
1. Traitements et indemnités	121.840	90.753	226.700	439.293
2. Frais de voyage	9.850	1.508	5.565	16.923
3. Transmissions.....	1.725	2.735	4.942	9.402
4. Autres dépenses de fonctionnement.	28.206	4.888	8.652	41.746
5. Achat de mobilier, etc.....	640	94	695	1.429
6. Immeubles	—	—	—	—
TOTAL DES DÉPENSES	162.261	99.978	246.554	508.793
7. Impôt de l'U.E.O.	25.326	21.281	59.743	106.350
8. Autres recettes	1.765	223	485	2.473
TOTAL DES RECETTES	27.091	21.504	60.228	108.823
TOTAL NET	135.170	78.474	186.326	399.970

Contributions des pays membres

	en 600èmes	£	s.	d.
Belgique	59	39.330	7	8
France	120	79.994	0	0
Italie	120	79.994	0	0
Luxembourg	2	1.333	4	8
Pays-Bas	59	39.330	7	8
République Fédérale d'Allemagne	120	79.994	0	0
Royaume-Uni	120	79.994	0	0
TOTAL	600	399.970	0	0

* A Secrétariat général.

B Secrétariat international du Comité Permanent des Armements.

C Agence pour le Contrôle des Armements.

Joint production of armaments

REPORT ¹

**submitted on behalf of the
Committee on Defence Questions and Armaments ²
by Mr. de la Vallée Poussin, Rapporteur**

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION
on the joint production of armaments

EXPLANATORY MEMORANDUM
submitted by Mr. de la Vallée Poussin, Rapporteur

Introduction

I. The intention of the WEU governments

II. Co-operation in the framework of NATO

III. Research

IV. Relations between WEU and NATO

V. The activities of the Standing Armaments Committee

Conclusions

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. *Kliesing* (Chairman) ; Mr. *Bourgoin* (Substitute : *Hauret*) (Vice-Chairman) ; MM. *Amatucci*, *Baumel* (Substitute : *Duterne*), *Berkhan*, *Cadorna*, *de la Vallée Poussin*, *Duynstee*, *Emery*, *Sir Eric Errington*, MM. *Foschini*, *Goedhart*, Lord *Grantchester* (Substitute : *Gresham Cooke*), MM. *Housiaux*, *Jaeger*,

Jannuzzi, *Lenze* (Substitute : *Hellige*), Lord *Listowel*, MM. *Massimo Lancellotti*, *Moutet*, *Moyersoen* (Substitute : *Dejardin*), *Price*, *van Riel*, *Schaus*, *Tinaud*, *Voilquin* (Substitute : *Richards*), *Wienand*.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

Production en commun des armements

RAPPORT¹

***présenté au nom de la Commission des Questions
de Défense et des Armements²
par M. de la Vallée Poussin, rapporteur***

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION

sur la production en commun des armements

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. de la Vallée Poussin, rapporteur

Introduction

I. L'intention des gouvernements de l'U.E.O.

II. La coopération dans le cadre de l'O.T.A.N.

III. La recherche

IV. Les relations entre l'U.E.O. et l'O.T.A.N.

V. Les activités du Comité Permanent des Armements

Conclusions

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. *Membres de la commission* : M. *Kliesing* (président) ; M. *Bourgoin* (suppléant : *Hauret*) (vice-président) ; MM. *Amatucci*, *Baumel* (suppléant : *Duterne*), *Berkhan*, *Cadorna*, *de la Vallée Poussin*, *Duynstee*, *Emery*, *Sir Eric Errington*, MM. *Foschini*, *Goedhart*, *Lord Grantchester* (suppléant : *Gresham Cooke*), MM. *Housiaux*, *Jaeger*,

Jannuzzi, *Lenze* (suppléant : *Hellige*), *Lord Listowel*, MM. *Massimo Lancellotti*, *Moutet*, *Moyersoen* (suppléant : *Dejardin*), *Price*, *van Riel*, *Schaus*, *Tinaud*, *Voilquin* (suppléant : *Richards*), *Wienand*.

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

Draft Recommendation
on the joint production of armaments

The Assembly,

Recalling the terms of Recommendation 108, adopted by the Assembly on 24th June 1964, and noting the reply to this Recommendation communicated by the Council on 21st October 1964, and the statements made in the national parliaments by the Ministers concerned who were questioned on this matter ;

Aware that the United States, a power of continental stature, pursuing a world policy, must have a full range of all weapons and have on its territory all services essential for scientific and technical research as well as all the industries necessary for its defence ;

Aware of the dynamic nature of the continuance of American research and development, and the consequent need for the United States Government to have its own policy for rationalising the production and standardisation of armaments ;

Noting, moreover, that the main European States have rightly sought to keep an armaments industry independent of that of the United States, but that these European States do not act in concert in the framework of NATO and hence cannot benefit from major research programmes or large-scale planned production ;

Noting that as a result of these shortcomings the European economy as a whole is deprived of an important factor of development and progress ;

Considering that, in the field of armaments, co-ordination can be sought only by negotiations between Europe and America in the framework of NATO, since the United States already has its own co-ordinated production programme and Europe, for its part, should have its own, both for research and for production ;

Reconsidering the decision taken by the Council of Ministers in 1957 when, contrary to the provisions of the Resolution of 21st October 1954, it made the Standing Armaments Committee subordinate to the corresponding organs of NATO,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Reconsider the decision of December 1957 to ascertain whether the Standing Armaments Committee could not be provided with greater powers in order to play a more dynamic part, in particular in determining, in agreement with the NATO military authorities, the types of armaments which should be jointly designed, and produced together in the industrial framework of Europe ;

2. Seek to encourage European industrial agreements which would be open to all the member countries of WEU and which would undertake the research and development of the types of weapons necessary for the European forces and a rational co-ordination of the mass production of such weapons.

Projet de recommandation
sur la production en commun des armements

L'Assemblée,

Rappelant les termes de sa Recommandation n° 108, adoptée par l'Assemblée le 24 juin 1964, et prenant note de la réponse donnée à cette recommandation par le Conseil le 21 octobre 1964 ainsi que des déclarations faites dans les parlements nationaux par les ministres compétents interrogés à ce sujet ;

Consciente du fait que les Etats-Unis, puissance à la mesure d'un continent et poursuivant une politique mondiale, doivent disposer d'un éventail complet de toutes les armes et posséder sur leur territoire tous les services indispensables à la recherche scientifique et technique ainsi que toutes les industries nécessaires à leur défense ;

Consciente de la nature dynamique du progrès de la recherche et du développement industriel américains et en conséquence de la nécessité pour le gouvernement des Etats-Unis d'avoir sa politique propre en matière de rationalisation de la production et de standardisation des armements ;

Constatant par ailleurs que les principaux Etats européens ont, à juste titre, voulu maintenir une industrie d'armements indépendante de celle des Etats-Unis, mais que lesdits Etats agissent dans le cadre de l'O.T.A.N. en ordre dispersé ; que, dès lors, ils ne peuvent bénéficier pour leur part ni de grands programmes de recherches, ni d'une production planifiée et massive ;

Que, par suite de cette carence, l'économie européenne tout entière est privée d'un élément majeur de développement et de progrès ;

Estimant qu'en matière d'armements, la coordination ne peut être recherchée efficacement dans le cadre de l'O.T.A.N. que par des négociations entre Européens et Américains, les Américains ayant déjà leur propre programme coordonné de production, les Européens de leur côté devant avoir le leur, tant en ce qui concerne la recherche que la fabrication ;

Revoyant la décision prise en 1957 par le Conseil des Ministres lorsque, contrairement aux dispositions de la résolution du 21 octobre 1954, il a subordonné le Comité Permanent des Armements aux organes correspondants de l'O.T.A.N. ,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De reconsidérer la décision de décembre 1957 afin de voir si le Comité Permanent des Armements ne pourrait pas être doté de pouvoirs plus étendus en vue de lui permettre de jouer un rôle plus dynamique, notamment pour obtenir, en accord avec les autorités militaires de l'O.T.A.N., la détermination des types d'armements qui doivent être étudiés en commun et produits conjointement dans le cadre industriel de l'Europe ;
2. De chercher à faire naître des ententes industrielles européennes qui seraient ouvertes à tous les pays membres de l'U.E.O. et qui poursuivraient à la fois l'étude et la mise au point de types d'armes nécessaires aux armées européennes et leur construction en série dans le cadre d'une coordination rationnelle de la production.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. de la Vallée Poussin, Rapporteur)

Introduction

1. The Committee has studied the joint production of armaments from the very outset. Many reports of the Committee have been devoted to this important subject, which was mentioned by Mr. Fens¹ and Sir James Hutchison² as far back as 1956, while Mr. Teitgen³, Admiral Hughes Hallett⁴, Mr. Kliesing⁵ and your Rapporteur⁶ have devoted whole reports to the matter. The Assembly has correspondingly adopted a series of Recommendations⁷ on this theme.

2. On 27th March 1965, the Liaison Sub-Committee on the Production of Armaments met in Paris under the chairmanship of the Chairman of the Committee on Defence Questions and Armaments and attended by the Secretary-General of WEU, the Assistant Secretary-General, Head of the Standing Armaments Committee Secretariat, the representatives of the seven member countries on the Standing Armaments Committee and your Rapporteur, who wishes to record here his thanks to all those who took part in the meeting. This Sub-Committee has been particularly concerned with the disastrous record of NATO and WEU with regard to the standardisation of armaments and equipment.

3. In his last report, your Rapporteur tried to describe the steps taken for the co-ordination and joint production of armaments, the savings which might be made and the organisation necessary for the rationalised standardisation of military equipment. He concluded that nothing could be done without the will of the governments to organise a joint service with considerable powers and means of action. Ten years' experience in NATO and WEU has shown clearly that satisfactory results could not be achieved through a simple policy of co-ordination in this field.

1. Document 28, 4th October 1956.

2. Document 29, 3rd October 1956.

3. Documents 40, 3rd April 1957 and 76, 29th November 1959.

4. Documents 106, 8th December 1958; 129, 20th May 1959 and 164, 1st June 1960.

5. Documents 196, 21st March 1961; 215, 10th November 1961 and 250, 16th October 1962.

6. Document 304, 26th February 1964.

7. Recommendations 10, 27, 29, 45, 68, 69, 85 and 108.

4. Your Rapporteur therefore concluded his last report as follows :

“ If the countries sincerely wish to pool their production efforts, the only way is to create a joint authority with competence in this field. This authority should be an ‘economic authority’. It should be endowed with certain powers. ”

I. The intention of the WEU governments

5. On 24th June 1964, the Assembly adopted Recommendation 108 on the joint production of armaments, recommending that the Council of Ministers :

“1. Begin the study of a military equipment production system whereby :

(i) the type of military equipment is unified with a view to increasing the effectiveness of defence ;

(ii) preparations are made gradually for the specialisation of European industry, with a view to obtaining the lowest cost prices ;

2. For this purpose, to consider setting up an armaments commissariat, with a common budget provided by the States of WEU, and responsible for the dual task of :

(i) having European industry carry out, under its direction, the research necessary for elaborating prototypes of equipment best meeting the specifications laid down by the NATO and WEU authorities ;

(ii) dividing orders for equipment between the various industries and member States, so as to obtain maximum industrial specialisation, at the same time ensuring that over a given period the orders passed in each State are equal to the contribution of that State to the common budget. ”

6. The Council replied in the following terms :

Exposé des motifs

(présenté par M. de la Vallée Poussin, rapporteur)

Introduction

1. Dès le début de son existence, la commission a étudié la production en commun des armements. Un nombre impressionnant de rapports de la commission ont été consacrés à cet objet important. M. Fens¹ et Sir James Hutchison², en 1956 déjà, ont mentionné le problème, tandis que M. Teitgen³, l'amiral Hughes Hallett⁴, M. Kliesing⁵ et votre rapporteur⁶ y ont consacré des rapports entiers. L'Assemblée a adopté une série de recommandations⁷ dans le même sens.

2. Le 27 mars 1965, s'est réunie à Paris la Sous-commission de liaison, présidée par le président de la Commission des Questions de Défense et des Armements, et groupant le Secrétaire général de l'U.E.O., le Secrétaire général adjoint, chef du Secrétariat du Comité Permanent des Armements, les représentants des sept pays membres auprès du C.P.A. et votre rapporteur qui saisit cette occasion d'exprimer ses remerciements à tous les participants. Cette sous-commission s'est préoccupée tout particulièrement du bilan désastreux de l'O.T.A.N. et de l'U.E.O. en matière de standardisation des armes et des équipements.

3. Votre rapporteur a essayé, dans son dernier rapport, de décrire les tentatives de coordination et de production en commun des armements, les économies qui pourraient être réalisées et l'organisation nécessaire à la standardisation rationalisée du matériel militaire. Il concluait qu'on ne pouvait rien faire sans la volonté des gouvernements d'organiser un service commun doté de pouvoirs et de moyens d'action importants. L'expérience de dix années au sein de l'O.T.A.N. et de l'U.E.O. a montré clairement qu'une simple politique de coordination ne pouvait aboutir, dans ce domaine, qu'à des résultats insuffisants.

1. Document 28 du 4 octobre 1956.

2. Document 29 du 3 octobre 1956.

3. Documents 40 du 3 avril 1957 et 76 du 29 novembre 1959.

4. Documents 106 du 8 décembre 1958, 129 du 20 mai 1959 et 164 du 1^{er} juin 1960.

5. Documents 196 du 21 mars 1961, 215 du 10 novembre 1961 et 250 du 16 octobre 1962.

6. Document 304 du 26 février 1964.

7. Recommandations nos 10, 27, 29, 45, 68, 69, 85 et 108.

4. Aussi votre rapporteur a-t-il conclu son dernier rapport en disant :

«Si les pays veulent sincèrement appliquer le principe de mise en commun de l'effort de production, la seule solution est la création d'une autorité commune compétente en la matière. Cette autorité doit être une 'autorité économique'; elle devrait disposer de certains pouvoirs.»

I. L'intention des gouvernements de l'U.E.O.

5. L'Assemblée a voté, le 24 juin 1964, la Recommandation n° 108 sur la production en commun des armements, recommandant au Conseil des Ministres :

«1. D'entamer l'étude d'un système de production de matériel militaire qui

(i) permette d'unifier les types de matériel militaire en vue d'accroître l'efficacité de la défense,

(ii) prépare progressivement la spécialisation des industries européennes en vue d'obtenir les prix de revient les plus bas;

2. A cet effet, d'envisager la création d'un commissariat aux armements doté par les Etats de l'U.E.O. d'un budget commun et chargé d'une double mission :

(i) de faire effectuer, sous sa direction, par l'industrie européenne, les recherches nécessaires à l'établissement de prototypes de matériel répondant le mieux aux caractéristiques définies par les autorités de l'O.T.A.N. et de l'U.E.O.;

(ii) de répartir les commandes de matériel entre les diverses industries et les Etats membres, de manière à obtenir un maximum de spécialisation industrielle tout en assurant à chaque pays pour une période donnée un budget de commandes équivalent à la contribution de chaque Etat au budget commun.»

6. La réponse du Conseil a été la suivante :

“ 1. (i) and (ii) The Council are in agreement with the view of the Assembly concerning the need for unification of military equipment. As the Assembly is aware, this aim is being continuously pursued within NATO ; the NATO Armaments Committee is engaged in looking for suitable items for co-operation and standardisation and for ways to implement related programmes. In addition the Standing Armaments Committee of WEU plays an active part in this field.

It must be admitted of course that there exist many obstacles to overcome. One of them is the problem of compensation for countries or industries that might suffer losses through the adoption of a common weapon. As a follow-up of the discussion in the joint meeting between the Council and the Assembly Committee on Defence Questions and Armaments held on 12th November 1963 in The Hague, the Council have instructed the Standing Armaments Committee to undertake a study of this problem.

2. (i) and (ii) It might be conceded that an armaments commissariat could be one of the means to reach the aim of standardisation. This proposal is, however, extremely far-reaching, and inasmuch as it seems to imply the creation of a supranational authority, to which member countries would have to delegate some of their national responsibilities in the field of defence and economic affairs, it would not appear to be a realistic proposition at the present time.”

7. Thanks to the activities of the national Foreign Affairs or Defence Committees, we now have a number of recent replies from the WEU governments.

8. These replies are rather disappointing. Although the Ministers concerned in no way fail to recognise the military and political damage caused by the absence of a joint policy in the field of armaments production, they stress the obstacles standing in their way without showing any wish to tackle the crux of the problem.

9. On 20th October 1964, Mr. Montini put the following question to the Italian Defence Minister :

“ Could the Minister of Defence give the opinion of the Government on Recommendation 108... stating in particular whether the Italian Government has taken or intends to take the steps suggested in that Recommendation with particular regard to the unification of types of military equipment, the specialisation of European industry, and the research necessary for elaborating prototypes of equipment best meeting the specifications laid down by the NATO and WEU authorities, the production of which would be shared fairly between the various industries of the member States ? ”

10. Mr. Andreotti replied as follows :

“ The Italian Government is in principle prepared to take note of the procedure laid down in Recommendation 108, adopted by the Assembly of Western European Union on 24th June 1964, with a view to achieving standardisation and interdependence between the member countries in the field of armaments production.

The pursuit of these goals is the continuing concern of our Representatives who turn their efforts to this end each time an opportunity occurs in an international framework.

The Italian Government is also in favour of the specialisation of European industries in the field of joint, bilateral or multilateral production of military matériel. ”

11. In reply to speeches on the same subject by Mr. Duynstee and Mr. Geelkerken on 10th December 1964, Mr. Luns, Netherlands Minister for Foreign Affairs, said :

“ ... I would point out that we are working on the co-ordination of production and standardisation of military equipment on a wide scale in NATO and, in a complementary way, in WEU. No less than 40 technical military groups and sub-groups have been set up in NATO with a view to achieving these goals. The results are not as spectacular as those of the series of four major European projects in which the Netherlands is participating : the F-104G jet fighter, the Starfighter, the Hawk anti-aircraft missile, the

«1. (i) et (ii) Le Conseil partage l'opinion de l'Assemblée quant à la nécessité de standardiser les matériels militaires. Comme l'Assemblée le sait, de nombreux efforts en ce sens se poursuivent sans relâche dans le cadre de l'O.T.A.N.; le Comité des armements de l'O.T.A.N. recherche les possibilités de coopération et de standardisation et les moyens de mettre en application les programmes correspondants. D'autre part, le Comité Permanent des Armements de l'U.E.O. joue un rôle actif dans ce domaine.

Il faut bien reconnaître que les obstacles à surmonter sont nombreux. L'un de ceux-ci concerne le problème posé par la recherche d'une formule de compensation pour les pays ou les industries qui pourraient être lésés par le choix d'une arme commune. A la suite de l'échange de vues qu'il a eu lors de la réunion commune avec la Commission des Questions de Défense et des Armements tenue le 12 novembre 1963 à la Haye, le Conseil a chargé le Comité Permanent des Armements d'étudier ce problème.

2. (i) et (ii) Peut-être la création d'un commissariat aux armements constituerait-elle l'un des moyens d'arriver à une standardisation. Cependant cette proposition va très loin et ne paraît pas réaliste dans l'état actuel des choses dans la mesure où elle semble supposer la création d'une autorité supranationale à laquelle les pays membres devraient déléguer certaines de leurs compétences nationales dans les domaines de la défense et des affaires économiques.»

7. Grâce aux activités des commissions nationales des affaires étrangères ou de défense, nous avons maintenant un nombre de réponses récentes des gouvernements de l'U.E.O.

8. Ces réponses sont assez décevantes. En effet, les ministres compétents ne nient en aucune façon les dommages causés sur le plan militaire et politique par l'absence d'une politique commune en matière de production des armements. D'autre part, tout en soulignant les obstacles auxquels ils se heurtent, ils ne manifestent aucun désir d'aborder le cœur du problème.

9. Le 20 octobre 1964, M. Montini a posé la question suivante au ministre italien de la défense:

«Le ministre de la défense pourrait-il faire connaître l'avis du gouvernement sur la Recommandation n° 108 ... en indiquant notamment si le gouvernement italien a pris ou envisage de prendre des mesures dans le sens indiqué par ladite recommandation en ce qui concerne notamment l'unification des types de matériels militaires, la spécialisation des industries européennes et les recherches nécessaires à l'établissement de prototypes de matériels répondant le mieux aux caractéristiques définies par les autorités de l'O.T.A.N. et de l'U.E.O., matériels dont la production serait équitablement répartie entre les diverses industries des Etats membres?»

10. M. Andreotti a répondu:

«Le gouvernement italien est en principe disposé à retenir les critères définis dans la Recommandation n° 108 adoptée le 24 juin 1964 par l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale en vue de réaliser entre les pays membres la standardisation et l'interdépendance dans le domaine de la production des armements.

La poursuite de ces objectifs constitue une directive permanente pour nos représentants qui en appuient l'application chaque fois que l'occasion s'en présente dans un cadre international.

Le gouvernement italien est également favorable à la spécialisation des industries européennes dans le domaine de la production commune, bilatérale ou multilatérale, de matériels militaires.»

11. Aux interventions de MM. Duynstee et Geelkerken, le 10 décembre 1964, sur le même sujet, M. Luns, Ministre néerlandais des affaires étrangères, a répondu:

«... Je fais remarquer que nous tendons, sur une grande échelle à l'O.T.A.N., et de façon complémentaire à l'U.E.O., à réaliser une coordination de la production et une standardisation pour ce qui est de l'équipement militaire. Afin d'atteindre ces objectifs, non moins de quarante groupes technico-militaires, ainsi que leurs sous-groupes ont été mis sur pied à l'O.T.A.N. Les résultats ne sont pas aussi spectaculaires que ceux de la série de quatre grands projets européens à participation néerlandaise: le chasseur à réaction

Sidewinder air-to-air missile, and the Atlantic maritime patrol aircraft. It must not be forgotten that it was possible to carry out the first three projects through European licences for American models, so the problems raised were less important. The difficulties we are encountering in our efforts to achieve co-ordinated production are mainly logistical and politico-economic. It is not easy to conciliate the various national military requirements.

.....

There is still not sufficient integration of the armaments industries in the different countries. Unfortunately they still compete with each other. Additional difficulties also arise in respect of specialisation of work because countries of average importance in particular are opposed to their scientists and industrialists by-passing sectors of their activities which are vital in time of war for technology in general and for military supplies. Another factor to remember is the secrecy often attached to these matters. There are possibilities, however, in spite of these difficulties. At the end of its series of Recommendations, the Assembly of WEU launched the idea (in No. 108) of an armaments commissariat for Western Europe, which in a way would be responsible for allocating orders to the various firms in a rational way. I regret to say that for the time being, this Recommendation is utopian.

With regard to the question put by Mr. Geelkerken on the production of tanks, I add that the main producers of tanks are the United Kingdom, France and Germany and there is not the slightest sign that these three producer countries — all three of which have planned extremely expensive models which are drawn up according to their own particular requirements — are prepared to pool their efforts. I share the sincere wish expressed by the hon. Member, that in this field too there should be greater centralisation than is the case at present. The fact that

some progress has been made from time to time in the NATO framework — I gave a few examples — leaves room for hope that in the framework of WEU too things will perhaps improve in the long run.”

12. The Federal Defence Minister, Mr. von Hassel, replied on 5th November 1964 to the question put by MM. Kliesing, Wienand, Achenbach and several of their colleagues in the following terms:

“ The Federal Government has noted with interest Recommendation 108 of the WEU Assembly dated 24th June 1964. It agrees that the aim of a common armaments policy should be to achieve standardised development and production of military equipment so that the high cost of modern arms may be kept as low as possible. This goal would be reached if all the NATO partners could agree to harmonise their armaments. The road to this goal is long, but steps are being taken in this sense. Under the direction of the NATO Armaments Committee, methods have been tried out for implementing the maximum possible research, development and production in the field of armaments. This collaboration has proved successful, but the Recommendation is right in pointing out that there still remains much to be done in this respect.

We also agree with the Recommendation that, in principle, another step forward would be made in this direction if the NATO countries which belong to the smaller group of WEU could together try to solve their armaments production problems. For this, it would be necessary to vest the common institution to be set up for the purpose with wider powers than is the case for similar groups within the framework of NATO, otherwise it would only increase, without valid reason, the number of such common bodies.

It is a fact that the Recommendation does not expressly state what powers the Armaments Commissariat would have to be given

F-104G (le Starfighter), la fusée anti-aérienne Hawk, l'engin air-air Sidewinder et l'avion-patrouilleur maritime Atlantic. Il ne faut pas perdre de vue que les trois premiers projets mentionnés pouvaient être exécutés grâce à des licences européennes d'après des modèles américains, de sorte qu'ils ont posé des problèmes moins importants. Les difficultés que nous rencontrons dans nos efforts pour parvenir à une coordination de la production sont surtout de nature logistique et économique-politique. Il n'est pas facile de concilier les diverses exigences nationales d'ordre militaire.

.....

Les industries d'armements des différents pays sont encore trop peu intégrées. Il faut constater, hélas, qu'elles continuent à se faire concurrence. La spécialisation du travail crée également des difficultés supplémentaires, parce que les pays de moyenne importance, en particulier, s'opposent à ce que les milieux scientifiques et industriels se désintéressent des branches d'activité qui sont vitales en temps de guerre pour la technologie en général et pour l'approvisionnement militaire. Je signale à ce sujet le secret qu'il faut observer souvent dans ces cas-là. En dépit de ces difficultés, il existe quand même un certain nombre de possibilités. L'Assemblée de l'U.E.O., à la fin de sa série de recommandations, a lancé l'idée (n° 108) d'un commissariat aux armements pour l'Europe occidentale, lequel devrait pour ainsi dire distribuer de façon rationnelle toutes les commandes parmi les diverses entreprises. Je regrette de devoir dire ici que cette recommandation s'avère pour le moment une utopie.

Pour ce qui concerne la question posée par l'honorable député, M. Geelkerken, relative à la production de chars, j'ajoute que les principaux producteurs de chars sont l'Angleterre, la France et l'Allemagne et qu'il n'y a pas le moindre indice que ces trois pays producteurs, qui, tous les trois, ont projeté des modèles extrêmement coûteux et conçus d'après leurs besoins particuliers, sont disposés à mettre leurs efforts en commun. Je suis d'accord avec l'honorable député pour souhaiter sincèrement que, dans ce domaine également, intervienne une plus

grande centralisation que celle observée jusqu'à présent. Que dans le cadre de l'O.T.A.N. — j'ai énuméré quelques exemples — une réussite ait pu être enregistrée de temps à autre, permet d'espérer que, dans le cadre de l'U.E.O. également, les choses iront peut-être mieux à la longue.»

12. Le ministre fédéral de la défense, M. von Hassel, a répondu le 5 novembre 1964 à la question posée par MM. Kliesing, Wienand, Achenbach et plusieurs de leurs collègues dans les termes suivants:

«Le gouvernement fédéral a pris note avec intérêt de la Recommandation n° 108 de l'Assemblée de l'U.E.O. en date du 24 juin 1964. Il convient qu'une politique commune en matière d'armements devrait avoir pour objectif la normalisation de la mise au point et de la production de matériel militaire de manière à maintenir au niveau le plus bas possible le coût des armements modernes. Cet objectif pourrait être atteint si tous les partenaires de l'O.T.A.N. acceptaient d'harmoniser leurs armements. Le chemin sera long, mais des mesures sont actuellement prises en ce sens. Sous la direction du Comité des armements de l'O.T.A.N., des méthodes ont été essayées pour étendre au maximum la mise en œuvre de l'étude, de la mise au point et de la production en matière d'armements. Cette collaboration a été couronnée de succès, mais la recommandation souligne avec raison qu'il reste encore beaucoup à faire à cet égard.

Nous sommes également d'accord avec les termes de la recommandation selon laquelle, en principe, un nouveau pas en avant pourrait être fait dans ce sens si les Etats membres de l'O.T.A.N. qui appartiennent au groupe plus restreint de l'U.E.O. s'efforçaient de résoudre de concert leurs problèmes relatifs à la production des armements. A cette fin, il faudrait doter l'institution commune à créer dans ce but de pouvoirs plus étendus que ce n'est le cas pour des groupes analogues dans le cadre de l'O.T.A.N., sinon l'on ne ferait qu'accroître, sans raison valable, le nombre des organismes communs de ce genre.

Il est vrai que la recommandation ne spécifie pas expressément quels pouvoirs, de l'avis de l'Assemblée de l'U.E.O., devraient être

in the opinion of the WEU Assembly. Such a body could fulfil its tasks only if it was given greater powers of decision in the field of research, development and procurement, and if decisions were reached by a majority and not unanimously. Plans had been made for such a Commissariat under the European Defence Community Treaty, but they were not put into effect since not all the partners to the Treaty were prepared to renounce their sovereign rights to the extent stipulated in the Treaty. The Federal Government is very hesitant about endorsing a similar project at the present time. It could recommend the creation of an Armaments Commissariat only if there was reasonable hope that the other member countries were similarly inclined.

The Federal Government, moreover, has to take into consideration the fact that to a large extent its military equipment has to be procured abroad. When examining the Recommendation, the Federal Government must bear these considerations in mind. It is afraid that an association of the WEU member countries for the joint production of armaments may have repercussions on the existing co-operation of the Federal Government with member countries of NATO not belonging to WEU and, for the time being, the advantages of a WEU Armaments Commissariat would not be sufficient compensation for the Federal Republic.

The Federal Government, therefore, does not believe it can advocate the setting up of a WEU Armaments Commissariat. However, it is following closely the development of this matter and will continue to make every effort to achieve the joint production of armaments within the NATO countries."

13. Replying to a question raised by your Rapporteur on 10th February 1965, Mr. Segers, Belgian National Defence Minister, said :

"Belgium has made a real effort in this field. Unfortunately, that does not depend on NATO. This organisation and the mili-

tary authorities of the different countries wish to obtain closer integration which would be beneficial and would lead to more definite standardisation. But, each time, we come up against the sovereignty of certain States — and not the smallest ones — and the economic and financial interests which often have a decisive influence with some of our partners. That is why standardisation is difficult.

We have some experience of this with tanks and 4-ton lorries. I know already that when we want to order 1½-ton lorries various friendly countries will make proposals backed by every possible argument, diplomatic or other. It is a very delicate situation in this respect. Speaking for Belgium, we insist each time on results being achieved in the field of standardisation but there is no denying that this problem involves enormous difficulties.

In this field, we have achieved what I might call a gigantic task with the F-104G aircraft, i.e. the standardisation and co-production of 1,000 aircraft for an overall value of 100,000 million. Belgium's share was 100 aircraft, i.e. approximately 10,000 million.

This problem must not be underestimated. I do not wish to go too far into this matter today and with your agreement we shall discuss it again in Committee. In spite of these drawbacks — the growing pains of these economic sectors — standardisation must be pressed forward."

14. No reply has yet been received from Britain or from France. It is known that the French Government does not take a favourable view of integrated and supranational institutions. Insofar as an armaments programme can no longer be achieved in the national framework, however, it can be expected that it would prefer to solve problems one way or another in the WEU framework rather than expose the whole European industry to the triumphal competition of American industry.

15. The British Government, for its part, is seeking bilateral solutions, but a crisis such as that

donnés à ce commissariat aux armements. Un organisme de ce genre ne pourrait remplir sa mission que s'il disposait d'un pouvoir de décision accru en matière d'étude, de mise au point et d'achat, et si les décisions étaient prises à la majorité et non à l'unanimité. Des projets avaient été élaborés en vue de la création d'un commissariat de ce genre dans le cadre du Traité de la Communauté Européenne de Défense, mais ils n'ont pu être mis en œuvre du fait que toutes les parties au traité n'étaient pas disposées à renoncer à leur droit souverain dans la mesure stipulée par le traité. Le gouvernement fédéral hésite beaucoup à l'heure actuelle à souscrire à un projet semblable. Il ne pourrait recommander la création d'un commissariat aux armements qui si l'on pouvait raisonnablement espérer que les autres pays membres se trouvent dans les mêmes dispositions à cet égard.

En outre, le gouvernement fédéral doit prendre en considération le fait que, dans une large mesure, il doit acheter à l'étranger son matériel militaire. Le gouvernement fédéral doit tenir compte de ces données lorsqu'il étudie la recommandation. Il craint qu'une association des Etats membres de l'U.E.O. en vue de la production en commun d'armements n'ait des répercussions sur la coopération qu'il entretient à l'heure actuelle avec les Etats membres de l'O.T.A.N. non membres de l'U.E.O. et les avantages que présenterait un commissariat aux armements dans le cadre de l'U.E.O. n'offrent pas, pour le moment, une contre-partie suffisante pour la République fédérale.

En conséquence, le gouvernement fédéral n'estime pas pouvoir se faire l'avocat de la création d'un commissariat aux armements dans le cadre de l'U.E.O. Toutefois, il suit de très près l'évolution de cette question et continuera de faire tous les efforts possibles pour parvenir à la production en commun des armements au sein des pays de l'O.T.A.N.»

13. Le 10 février 1965, à une question posée par votre rapporteur, M. Segers, Ministre belge de la défense nationale, a répondu:

«La Belgique a fait un réel effort en ce domaine. Malheureusement, cela ne dépend pas de l'O.T.A.N. Cette organisation et les

autorités militaires des différents pays souhaitent réaliser une intégration plus forte qui serait un bien et dont résulterait une standardisation beaucoup plus prononcée. Mais nous nous heurtons chaque fois au sens de la souveraineté de certains Etats, non des plus petits, et aux intérêts économiques et financiers qui exercent souvent une influence prépondérante chez certains partenaires. C'est pourquoi la standardisation est rendue difficile.

Nous avons connu l'expérience des chars et des camions de 4 tonnes. Je sais dès maintenant que lorsque nous voudrions passer commande pour les camions d'une tonne et demie, nous recevrons des propositions de différents pays amis, propositions soutenues par tout l'appui imaginable, diplomatique ou autre. La situation est très délicate à ce point de vue. Nous insistons chaque fois au nom de la Belgique pour que dans ce secteur de la standardisation on aboutisse à certains résultats, ce qui ne signifie pas que ce problème ne pose pas d'énormes difficultés.

Dans ce domaine, nous avons réalisé l'œuvre gigantesque, oserais-je le dire, des F-104G, c'est-à-dire la standardisation et la coproduction de 1.000 avions pour un ensemble d'une valeur de 100 milliards. La Belgique intervenait pour 100 avions, soit 10 milliards à peu près.

Il ne faut pas sous-estimer ce problème. Je ne veux pas insister sur ce point aujourd'hui, et si vous le voulez bien nous en reparlerons en commission. Malgré ces inconvénients — c'est la maladie infantile de ces secteurs économiques — il convient de pousser la standardisation.»

14. Les réponses du côté français et anglais ne nous sont pas encore parvenues. Nous savons que le gouvernement français est peu favorable à des institutions intégrées et supranationales. Toutefois, dans la mesure où un programme d'armements ne peut plus se réaliser dans le cadre national, on peut croire qu'il préférerait régler les problèmes d'une façon ou d'une autre dans le cadre de l'U.E.O. plutôt que de livrer l'industrie européenne toute entière à la concurrence victorieuse de l'industrie américaine.

15. Quant au gouvernement anglais, il cherche des solutions bilatérales, mais une crise comme

experienced in the aircraft industry can but convince it of the impossibility of developing by national means alone industries which wish to remain competitive at world level.

II. Co-operation in the framework of NATO

16. At the NATO Council meeting from 16th to 19th December 1957, the Heads of Government decided to provide NATO with the means of implementing a plan for the joint standardisation of armaments. Work had already been started before in this field, but at this ministerial meeting the governments stressed the need for joint production. NATO has since set up 140 working groups to study the new plans; the result of almost ten years' work has culminated in safes full of files of military characteristics. Replying to a question once put to him, General Norstad stated that the three insurmountable obstacles to the joint production of armaments were first the United States, second the United Kingdom and finally France. On a later occasion he added that if the same question were put to him today he would reply that the obstacles had since multiplied.

17. The Americans are in the position of a continental State which must necessarily have a full range of all armaments and all armaments industries. Anything short of this is inconceivable for a country playing such an important rôle in the world. Here, the interests of the American economy link up with those of defence. Finally, in the technical and research field it is even more important for the United States not to be outpaced in any respect by their great rival the USSR. Consequently, no one can be surprised that they follow a purely American policy.

18. The major European countries have various approaches. On one hand, France and Britain rightly refuse to abandon to the United States the vast field of industry represented by the production of all armaments. It is becoming increasingly evident, however, that these countries

have reached a deadlock and can hold their present position only by concluding close agreements between themselves. The crisis in the aircraft industry in Britain proves that a purely national policy is no longer a practical proposition even if they are prepared to accept higher cost prices than those of the United States.

19. Further, Germany and Italy still place very large orders with American firms. On 11th February 1963, Italy concluded an agreement with the United States to purchase American arms worth \$120 million per year. In February 1965, Italy ordered a large number of American tanks. Germany, for its part, has also concluded an agreement with the United States for the purchase every two years of military equipment worth \$1,200 million (\$600 million per year), i.e. one-third of its expenditure for the purchase of military equipment. Its orders have already been placed up to 1970. During his last visit, the Minister of the Federal Republic, Mr. Kai-Uwe von Hassel, concluded an agreement with the American Secretary of Defence, Mr. McNamara, on 15th November 1964 for an order of three second generation missile-launching frigates, tanks to be built in Detroit and Augsburg after 1970 and 200 Bell or UH-D helicopters. America, for its part, will purchase 20 mm rifles from Germany.

20. The smaller countries of Europe such as the Netherlands and Belgium purchase their armaments from the countries offering the best prices. It must be added that, where large orders are concerned, other factors are taken into consideration such as the possibility of the national industry manufacturing under licence all or part of the equipment in question.

21. In his last report, Document 304, your Rapporteur mentioned that there were five joint production projects in the framework of NATO: the Hawk ground-to-air missile, the Sidewinder air-to-air missile, the F-104G, the Bullpup air-to-ground missile and the Atlantic maritime patrol aircraft. The latter project, of French origin, failed for lack of orders; the four others are of American origin and are being built in Europe according to American specifications and under American licence. In spite of the advantages of joint production and standardisation, this system is far from satisfactory. First, the profits of

celle de l'industrie aéronautique ne peut que le persuader de l'impossibilité de développer par les seuls moyens nationaux des industries qui veulent demeurer compétitives sur le plan mondial.

II. La coopération dans le cadre de l'O.T.A.N.

16. Au cours de la réunion du Conseil de l'O.T.A.N., du 16 au 19 décembre 1957, les chefs de gouvernement ont décidé de donner à l'O.T.A.N. la possibilité de mettre en œuvre un plan de standardisation en commun des armements. Le travail dans ce domaine avait déjà été abordé antérieurement, mais au cours de cette réunion ministérielle les gouvernements ont souligné la nécessité de la production en commun. Depuis lors, l'O.T.A.N. a créé 140 groupes de travail pour étudier les nouveaux projets; après dix années de travail le résultat se résume à des coffres-forts remplis de dossiers de caractéristiques militaires. Le général Norstad, répondant un jour à une question, a déclaré que les trois obstacles infranchissables pour arriver à la production en commun des armements étaient accumulés d'abord par les Etats-Unis, ensuite par la Grande-Bretagne et enfin par la France. Il a dit encore ultérieurement que si on lui posait aujourd'hui encore la même question, il répondrait qu'entre temps les obstacles se sont encore multipliés.

17. Les Américains se trouvent dans la situation d'un Etat continental qui doit nécessairement disposer d'un éventail complet de tous les armements et de toutes les industries d'armements. On ne peut imaginer qu'il en soit autrement pour un pays jouant dans le monde un rôle aussi important. Les intérêts de l'économie américaine rejoignent ici ceux de la défense. Enfin, sur le plan de la recherche et de la technique, il importe plus encore aux Etats-Unis de n'être distancés dans aucun domaine par leur grand rival, l'U.R.S.S. Par conséquent, nul ne peut s'étonner de les voir suivre une politique purement américaine.

18. La prise de position des grands pays d'Europe est divergente. D'une part, la France et l'Angleterre refusent avec raison d'abandonner aux Etats-Unis l'immense domaine industriel que constitue la production de tous les armements. Il devient cependant de plus en plus clair que

ces pays se trouvent dans une impasse et ne peuvent conserver leur position actuelle qu'en concluant entre eux des accords étroits. La crise de l'industrie aéronautique en Angleterre prouve qu'une politique purement nationale est devenue impraticable, même en se résignant à subir des prix de revient supérieurs à ceux des Etats-Unis.

19. D'autre part, l'Allemagne et l'Italie passent toujours de très grandes commandes à l'industrie américaine. Le 11 février 1963, l'Italie a conclu un accord avec les Etats-Unis pour acheter des armements américains d'une valeur de 120 millions de dollars par an. En février 1965, l'Italie a passé une grande commande pour des chars américains. L'Allemagne a aussi conclu de son côté un accord avec les Etats-Unis pour acheter tous les deux ans du matériel militaire pour une valeur de 1.200 millions de dollars (600 millions par an), soit un tiers de ses dépenses d'achat de matériel militaire. Elle a déjà passé ses commandes jusqu'en 1970. Lors de sa dernière visite, le ministre de la République fédérale, M. Kai-Uwe von Hassel, a conclu un accord avec le ministre de la défense américain, M. McNamara, le 15 novembre 1964, pour une commande de trois frégates lance-engins de la seconde génération, de chars qui seront construits après 1970 à Détroit et à Augsburg, et de 200 hélicoptères Bell ou UH-D. De son côté, l'Amérique achètera à l'Allemagne des fusils de 20 mm.

20. Les petits pays d'Europe, comme les Pays-Bas et la Belgique, achètent leurs armements dans les pays qui leur proposent les meilleurs prix. Il faut ajouter que, dans le cas de commandes importantes, d'autres éléments sont pris en considération, notamment la possibilité de faire fabriquer sous licence, par l'industrie nationale, tout ou partie du matériel à acquérir.

21. Votre rapporteur a mentionné dans son dernier rapport (Document 304) qu'il existe dans le cadre de l'O.T.A.N. cinq projets de production en commun: le Hawk, engin sol-air, le Sidewinder, engin air-air, le F-104G, le Bullpup, engin air-sol, et l'Atlantic, avion patrouilleur maritime. Ce dernier projet, d'origine française, a échoué malheureusement, faute de commandes; les quatre autres sont d'origine américaine et sont construits en Europe sur spécifications américaines et sous licence américaine. Malgré les avantages de la production en commun et de la standardisation, ce système est loin d'être

research and invention go to the United States. Second, the Europeans do not always have control of the order and during production may be faced with unforeseen and costly changes where they are at the mercy of foreign industry.

III. Research

22. The revolutionary progress in the technological and scientific field encourages the military authorities to spend considerable amounts on research and development. When he presented and defended his draft budget for 1965, Mr. McNamara stated to the Armed Forces Committee of the American Senate¹ that he had asked for \$6,722 million for research and development, i.e. slightly less than for 1964 and 1963. A very high proportion of experts, scientists, technicians and specialised staff is employed under the United States national defence programme. More than half the research and development effort is included in the national defence programme. In particular, this includes \$1,475 million for space research. Some 80% of the contracts for the current year are already signed. Of the \$6,722 million, \$376 million are used for basic research and \$1,126 million for exploratory development. The total defence budget for 1965 having been estimated at \$54,336 million, the amount allocated for research and development is approximately one-eighth, or 12%.

23. If to the military budget one adds the space budget, which this year will amount to \$5,000 million, i.e. one hundred times the corresponding European budget, it can be said that at the present time the whole American economy is concentrated on scientific and technical progress. The ramifications of such an effort will modify the very structure of American society. The class of scientists, research workers, research technicians and the industries manufacturing research instruments will assume growing importance. The departure of many European research workers for the United States is one of the signs

1. Military Procurement Authorisations, Fiscal Year 1965, page 168.

of this evolution which might lower the status of Europe if continued unilaterally for long.

24. The larger the military budget, the larger the part devoted to research. NATO authorities consider that this part should reach 10% of the national defence budget. As your Rapporteur already mentioned in his February 1964 report, Document 304, the smaller countries of WEU spend a much smaller percentage: the Netherlands 0.8%, Belgium and Luxembourg even less, Italy 0.9% and the Federal Republic of Germany 3.5%. France and Britain spend approximately the same percentage as America — 12.5% or 13%.

IV. Relations between WEU and NATO

25. Relations between the body for the joint production of armaments in Europe, the Standing Armaments Committee, and the corresponding NATO agencies are unfortunately not well planned. Not realising the importance for European industry of a co-ordinated armaments policy, the WEU Council of Ministers imagined European interests could be effectively safeguarded in the framework of NATO agencies alone, whereas owing to their very structure these bodies are equipped only to make European industry one sector in the rationalisation effected overseas by American policy.

26. The NATO Council is composed of Ministers for Foreign Affairs and the same Ministers also form the WEU Council. The members of the Standing Armaments Committee are senior officials in the delegations to NATO responsible for armaments questions. No official link exists between the members of this Committee and the WEU Council. It seems that when the Ministers for Foreign Affairs meet in the NATO Council they are unaware of WEU and its Standing Armaments Committee and vice-versa. No body for liaison between the two organisations has yet been set up. In these circumstances, the WEU Standing Armaments Committee is insufficiently consulted and, what is even worse, insufficiently informed. It cannot therefore fulfil its rôle, even with the good personal relationships which exist with the NATO staff.

satisfaisant. Tout d'abord, les profits de la recherche et de l'invention appartiennent aux Etats-Unis. Ensuite, les Européens ne sont pas toujours maîtres de la commande et peuvent être placés, en cours de fabrication, devant des modifications imprévues et coûteuses, où ils sont à la merci de l'industrie étrangère.

III. La recherche

22. Les progrès révolutionnaires dans le domaine scientifique et technologique poussent les militaires à dépenser des budgets considérables pour la recherche et le développement. M. McNamara a déclaré devant la Commission des forces armées du Sénat américain¹, lorsqu'il a présenté et défendu son projet de budget pour 1965, qu'il avait demandé dans ce but 6.722 millions de dollars, c'est-à-dire un peu moins que pour les années 1964 et 1963. Le programme national de défense américain requiert les services d'un très grand nombre d'ingénieurs, de savants, de techniciens et d'employés spécialisés. Plus de la moitié des efforts pour la recherche et le développement sont inclus dans ce programme national de défense. Il faut y inclure notamment 1.475 millions de dollars consacrés à la recherche spatiale. Environ 80% des contrats pour l'année en cours sont déjà signés. Sur les 6.722 millions de dollars, 376 millions sont utilisés pour la recherche fondamentale et 1.126 millions pour le développement exploratoire. Le budget total de la défense pour l'année 1965 ayant été estimé à 54.336 millions de dollars, la part de la recherche et du développement doit être évaluée à un huitième, ou 12%.

23. Si on ajoute au budget militaire le budget de «l'espace», qui se montera pour cette année à 5.000 millions de dollars, c'est-à-dire 100 fois le budget européen pour le même objet, on peut dire qu'à l'heure actuelle, toute l'économie américaine est axée sur le progrès scientifique et technique. Un pareil effort, en se prolongeant, modifiera la structure même de la société américaine. La classe des hommes de science, des chercheurs, des techniciens de la recherche, l'industrie des instruments de la recherche vont prendre une importance croissante. Le départ de nombreux chercheurs européens pour les Etats-Unis est

un des signes de cette évolution qui, si elle se poursuivait longtemps unilatéralement, pourrait déclasser l'Europe.

24. Plus un budget militaire est important, plus grande en est la part consacrée à la recherche. Les autorités de l'O.T.A.N. sont d'avis que cette part doit atteindre 10% du budget national de la défense. Comme votre rapporteur l'a déjà mentionné dans son rapport de février 1964 (Document 304), les petits pays de l'U.E.O. dépensent un pourcentage beaucoup plus bas: les Pays-Bas 0,8, la Belgique et le Luxembourg encore moins, l'Italie 0,9 et la République Fédérale d'Allemagne 3,5%. La France et l'Angleterre dépensent à peu près le même pourcentage que l'Amérique: 12,5% ou 13%.

IV. Les relations entre l'U.E.O. et l'O.T.A.N.

25. Les relations entre l'organisme pour la production en commun d'armements en Europe, le Comité Permanent des Armements, et les organisations correspondantes de l'O.T.A.N. sont malheureusement mal conçues. Le Conseil des Ministres de l'U.E.O., ne s'étant pas rendu compte de l'importance pour l'industrie européenne d'une politique coordonnée des armements, s'est imaginé que les intérêts européens pouvaient être efficacement sauvegardés dans le seul cadre des organisations de l'O.T.A.N., alors que celles-ci, par leur structure même, ne sont armées que pour faire de l'industrie européenne une province dans la rationalisation opérée outre-mer par la politique américaine.

26. Le Conseil de l'O.T.A.N. est constitué par les ministres des affaires étrangères, et ces mêmes ministres constituent aussi le Conseil de l'U.E.O. Les membres du Comité Permanent des Armements sont des hauts fonctionnaires des ambassades auprès de l'O.T.A.N., chargés des questions d'armements. Aucun lien officiel n'existe entre les membres de ce comité et le Conseil de l'U.E.O. Il semble que les ministres des affaires étrangères, lorsqu'ils se trouvent au sein du Conseil de l'O.T.A.N., ignorent l'U.E.O. et son Comité Permanent des Armements et réciproquement. Aucun organisme de liaison entre les deux organisations n'a encore été mis sur pied. Dans ces conditions, le C.P.A. de l'U.E.O. n'est ni suffisamment consulté, ni même, et c'est pire encore, suffisamment informé. Il ne peut donc pas remplir son rôle, malgré les bonnes rela-

1. *Military Procurement Authorisations*, Exercice financier 1965, page 168.

27. In the Tenth Annual Report on its activities for the period 1st January to 31st December 1964, the WEU Council stated that the purpose of the Standing Armaments Committee was complementary to that of the Atlantic Alliance and called for close collaboration between the corresponding bodies of WEU and NATO. But how can there be collaboration without organic liaison on a basis of equality between these bodies? Can the Standing Armaments Committee carry out its duties if the Council of Ministers does not want there to be co-ordination between Europeans and if the Council of Ministers makes the Standing Armaments Committee subordinate to the NATO Armaments Committee? The basic error in 1957 was to hand over to NATO the full military competence of WEU without realising that certain aspects should have been retained and that agreements between Europeans were necessary, at least in certain sectors, if, without harming Europe, the structure of the Atlantic Alliance was to be maintained and strengthened.

28. The Ministers probably failed to realise this at the time; they did not wish to encroach on the competence of NATO for fear of duplication.

29. In its report, the Council stated that the Assistant Secretary-General, Head of the International Secretariat of the Standing Armaments Committee, had maintained close contact with the competent national authorities, but, for their part, the national authorities in the Ministries for Foreign Affairs, Economic Affairs and Defence, do not inform the Assistant Secretary-General of their plans and short and long-term programmes.

30. The Council also says in its report that the States concerned have continued to inform the Standing Armaments Committee of the progress of bi- or trilateral negotiations. We cannot accept this view. We have been able to ascertain that this scattered information is insufficient. To fulfil its rôle, the International Secretariat needs to be fully informed of everything in this field and to receive its information in time to be able to promote joint production.

V. The activities of the Standing Armaments Committee

31. The WEU Ad Hoc Group, set up in 1957, and particularly its Sub-Groups composed of representatives of the Chiefs of Staff and of the Ministry of Defence of the United Kingdom, have done considerable work on the military characteristics of joint armaments and new equipment. There are four Sub-Groups: one studies the characteristics of equipment for improving the tactical mobility of airborne forces after landing, another studies the characteristics of a family of wheeled vehicles for entry into service in the period 1970-1980, the third Sub-Group studies obstacles and barriers and the fourth Sub-Group is specialised in anti-tank weapons. The work of the Group and Sub-Groups is not yet complete but there is hope of agreement being reached between the military experts.

32. Congratulations should be extended to the Standing Armaments Committee, which has carried out important work of exceptional quality. Unfortunately, it is more than probable that the results of this work will be piled up in secret files since the Standing Armaments Committee has no means of having this equipment ordered by the European armies nor of having it studied by industry with a view to joint production.

33. With regard to the problem of co-ordinating armaments, the Council of Ministers has so far concerned itself with one aspect only: the establishment of a system of compensation whereby a member State can purchase equipment from another member State without endangering its balance of payments. In its report, the Council indicated that the Standing Armaments Committee had held several meetings and, in addition, a small working group assisted by members of the International Secretariat had met on several occasions with a view to preparing a report. Your Rapporteur hopes that as soon as the Council receives the document from the Committee it will inform the Assembly accordingly and particularly the Defence Committee.

34. Your Rapporteur, however, wishes to express the gravest doubts, here and now, about the possibility and effectiveness of solving an overall problem affecting military techniques and the industrial policy of Europe by tackling one

tions qui existent avec les cadres de l'O.T.A.N. sur le plan personnel.

27. Dans son Dixième rapport annuel sur ses activités du 1^{er} janvier au 31 décembre 1964, le Conseil de l'U.E.O. a déclaré que la mission du Comité Permanent des Armements est complémentaire de celle de l'Alliance atlantique et que cela suppose une étroite collaboration entre les organes correspondants de l'U.E.O. et de l'O.T.A.N. Mais comment concevoir cette collaboration en l'absence d'une liaison organique, sur pied d'égalité entre ces organismes? Le Comité Permanent des Armements peut-il remplir ses fonctions si la coordination entre les Européens n'est pas voulue par le Conseil des Ministres et si le Conseil des Ministres subordonne le Comité permanent de l'U.E.O. au Comité des armements de l'O.T.A.N.? L'erreur fondamentale commise en 1957 a été de confier à l'O.T.A.N. toute la compétence militaire de l'U.E.O. sans se rendre compte que cette dernière aurait dû se réserver certains domaines et que des accords entre Européens s'imposaient, au moins dans certains secteurs, si on voulait rendre possibles, sans dommage pour l'Europe, le maintien et le renforcement des structures de l'Alliance atlantique.

28. A l'époque, les ministres ne s'en sont probablement pas rendu compte; ils ne voulaient pas intervenir dans le domaine de la compétence de l'O.T.A.N. de peur de créer des doubles emplois.

29. Le Conseil écrit dans son rapport que le Secrétaire général adjoint, Chef du Secrétariat international du Comité Permanent des Armements, a des relations étroites avec les autorités nationales, mais de leur côté, les autorités nationales des ministères des affaires étrangères, de l'économie et de la défense n'informent pas le Secrétaire général adjoint de leurs plans et de leurs programmes pour le futur proche et lointain.

30. Le Conseil écrit aussi dans son rapport que les Etats intéressés ont continué à informer le Comité Permanent des Armements des progrès des négociations bi- ou trilatérales. Nous ne pouvons nous rallier à cette opinion. Ces informations tout à fait fragmentaires sont, nous avons pu le constater, insuffisantes. Pour remplir sa mission, le Secrétariat international a besoin de disposer de toutes les informations dans ce domaine et de les obtenir en temps voulu pour faire progresser la production en commun.

V. Les activités du Comité Permanent des Armements

31. Le Groupe ad hoc de l'U.E.O. créé en 1957, et surtout ses sous-groupes de travail composés des représentants des chefs d'état-major et du ministère de la défense du Royaume-Uni, ont beaucoup travaillé sur les caractéristiques militaires des armements communs, matériels et équipements nouveaux. Il existe quatre sous-groupes : l'un s'occupe des caractéristiques des matériels destinés à améliorer la mobilité tactique des troupes aéroportées après l'atterrissage; le deuxième étudie les caractéristiques d'une famille de véhicules à roues qui devront entrer en service entre 1970 et 1980; le troisième s'occupe du problème des obstacles et des barrières; enfin le quatrième sous-groupe est spécialisé dans les armes anti-chars. Le travail de ces groupes et sous-groupes n'est pas encore achevé, mais il y a un espoir que l'on puisse parvenir à un accord entre les experts militaires.

32. Il importe de féliciter le C.P.A., qui a accompli un travail d'importance et de qualité exceptionnelle. Il est malheureusement plus que probable que les résultats de ce travail seront empilés sous forme de dossiers secrets, puisque le C.P.A. ne possède aucun moyen de faire commander ces équipements par les armées européennes, ni de les faire étudier par l'industrie en vue de leur production en commun.

33. Dans le problème de la coordination de l'armement, le Conseil des Ministres s'est intéressé jusqu'ici à un seul point: l'établissement d'un système de compensation, permettant à un Etat membre d'acheter du matériel chez un autre Etat membre, sans mettre en danger sa balance des paiements. Dans son rapport, le Conseil a indiqué que le Comité Permanent des Armements a tenu plusieurs réunions et qu'en outre, un groupe de travail restreint, assisté de membres du Secrétariat international, a siégé à plusieurs reprises, en vue d'établir un rapport. Votre rapporteur espère que, dès que le Conseil sera en possession du document du comité, il en informera l'Assemblée et principalement la commission de défense.

34. Dès à présent cependant, votre rapporteur tient à exprimer les plus grands doutes sur la possibilité et l'efficacité de régler un problème d'ensemble qui touche à la fois aux techniques militaires et à la politique industrielle de l'Eu-

particular aspect of it which, taken in isolation, seems devoid of practical value.

Conclusions

35. The main reason for the failure of joint production is political. The United States has placed its military and nuclear defence belt round the frontiers of Europe. Placing their trust in the American shield, the non-nuclear European countries — Germany, Belgium, Italy, Luxembourg and the Netherlands — have consequently purchased the greater part of their armaments in America. The nuclear States — France and the United Kingdom, which wish to protect themselves with their own deterrent — have each developed their own aircraft and nuclear industries. The consequences of not having a joint European armaments policy are becoming dramatic.

36. The preamble of the Resolution on the production and standardisation of armaments, adopted by the WEU countries at the Nine-Power Conference held in Paris on 21st October 1954, defined in clear-cut terms the reasons, which are still valid, for an effort in this field. The preamble reads as follows:

“Anxious to increase the effectiveness of their common defence forces to the maximum,

Desirous of ensuring the best possible use of their available armament credits by means of the rational organisation of production,

Noting the importance in this connection of standardising weapons and weapon components,

Desirous of facilitating any agreements to this end between all or certain of the seven powers.”

The nine powers are the seven member States of WEU, plus the United States and Canada.

37. The military disadvantages for Europe are very great. Generals Gruenther, Norstad and Lemnitzer have continually drawn the attention of our Committee to the impossibility of taking effective action on the central front with troops

from seven different countries with different weapons systems and different logistics.

38. The consequences in the economic field are even more serious. In Europe, only two countries, France and Britain, allocate an adequate percentage of their military budget to the research programme. Germany, Italy and the Netherlands allocate respectively 3.5%, 0.9% and 0.8% of the annual defence budget. The figures are even lower for Belgium and Luxembourg. Thus, the European industry is in danger of being out-classed one day.

39. If the two American research programmes — defence, amounting to \$6,733 million, and space, amounting to \$5,000 million — are added together, it can be seen that the equivalent European effort is insignificant. A considerable part of the American budgets is in fact in the form of a subsidy for industry. Industry thus receives assistance for maintaining large study centres and can accumulate an increasing number of patents and can carry out tests which will one day be a far more valuable asset in competitive world trade than the accumulation of gold or dollars.

40. What might happen one day is that a large part of the European industry will be unable to develop other than with the help of American patents and licences. The deep-rooted cause of this downfall would be found only in Europe's failure to organise sufficiently extensive research programmes and the large European businesses which are not quite large enough.

41. That is why your Rapporteur proposes that the Council revise its 1957 decision. He wishes the suggestion Mr. Michael Stewart, United Kingdom Secretary of State for Foreign Affairs, made in Rome during the meeting of WEU Ministers on 9th March 1965, regarding the search for a solution for European co-operation in the technical field, to be followed up. In his speech, Mr. Stewart said that there was a need for European co-operation in the production of armaments and in this respect the possibilities offered by the WEU Standing Armaments Committee should be exploited:

“There must be a real division of labour on arms production to avoid wasted effort

rope, en l'abordant par le biais d'un aspect particulier, qui, traité isolément, paraît sans intérêt pratique.

Conclusions

35. La raison principale de l'échec de la production en commun est d'origine politique. Les Etats-Unis ont placé leur cordon de défense militaire et nucléaire aux frontières de l'Europe. Les pays européens non nucléaires, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas, se fiant au bouclier américain, ont, en conséquence, acheté la plus grande partie de leurs armements en Amérique. Les Etats nucléaires, la France et la Grande-Bretagne, qui veulent se protéger eux-mêmes avec leur propre force de dissuasion, ont développé leurs industries nucléaires et aéronautiques respectives. Cette absence de politique européenne commune en matière d'armements est en voie de produire des conséquences dramatiques.

36. Le préambule de la résolution sur la production et la standardisation des armements, adoptée par les pays de l'U.E.O. à la Conférence des Neuf Puissances, tenue à Paris le 21 octobre 1954, avait cependant clairement exprimé les raisons toujours très valables d'un effort en ce domaine. Le préambule se lit comme suit:

«Soucieux de porter au maximum l'efficacité de leurs forces affectées à la défense commune,

Désireux d'assurer la meilleure utilisation possible des crédits d'armements dont ils disposent grâce à une organisation rationnelle de la production,

Constatant l'importance que présente à cet effet la standardisation des armements et des éléments constitutifs d'armements,

Désireux de faciliter tous accords en ce sens entre les sept Puissances ou certaines d'entre elles.»

Les neuf Puissances sont les sept Etats membres de l'U.E.O., les Etats-Unis et le Canada.

37. Les inconvénients pour l'Europe sont très grands dans le domaine militaire. Les généraux Gruenther, Norstad et Lemnitzer n'ont jamais cessé d'attirer l'attention de notre commission sur l'impossibilité d'agir efficacement sur un

front central avec des troupes de sept pays différents, ayant différents systèmes d'armements et un système logistique différent.

38. Les conséquences sont plus graves encore sur le plan économique. En Europe, deux pays seulement, la France et l'Angleterre, consacrent un pourcentage suffisant de leur budget militaire au programme de recherches. L'Allemagne, l'Italie et les Pays-Bas y consacrent respectivement 3,5%, 0,9% et 0,8% du budget annuel de défense. Pour la Belgique et le Luxembourg, les chiffres sont encore plus bas. L'industrie européenne risque ainsi d'être un jour surclassée.

39. Si on additionne les deux programmes de recherches américains — celui de la défense qui se monte à 6.733 millions de dollars et celui de l'espace qui atteint 5 milliards de dollars — on constate que l'effort européen parallèle est insignifiant. Or, une partie importante des budgets américains a, en fait, le caractère d'une subvention à l'industrie. Il aide celle-ci à entretenir d'importants bureaux d'études et lui permet d'accumuler un nombre croissant de brevets et d'expériences qui constitueront un jour pour elle, dans la concurrence commerciale mondiale, un trésor bien plus efficace que l'accumulation de l'or ou des dollars.

40. Il pourrait arriver un jour qu'une part importante de l'industrie européenne ne puisse plus se développer que sur la base de brevets et de licences américains. Et la cause profonde de cette déchéance ne pourrait être trouvée que dans l'absence pour l'Europe de programmes de recherche suffisamment importants et dans la dimension insuffisante des «grandes affaires» européennes.

41. C'est pour cette raison que votre rapporteur propose au Conseil de revoir sa décision de 1957. Il souhaite que la suggestion de M. Michael Stewart, Ministre britannique des affaires étrangères, faite à Rome lors de la réunion des ministres de l'U.E.O., le 9 mars 1965, relative à la recherche d'une solution pour la coopération européenne dans le domaine technique, soit retenue. M. Stewart a déclaré, dans son discours, qu'une coopération européenne pour la production des armements était nécessaire et qu'il convenait, pour cela, d'exploiter les possibilités offertes par le Comité Permanent des Armements de l'U.E.O.:

«Il faut parvenir à une division réelle du travail dans le domaine de la production

and expenses. The United Kingdom would like to see a strengthening of the industrial base on Europe as a whole.”¹

42. If the Standing Armaments Committee had the necessary means and the WEU Ministers agreed to give it political backing, it would be possible to organise a method of armaments production on our Continent which would have the advantages of the American system, i.e. at military level, standardisation which would increase the efficiency of the army at less cost, and at industrial level, the co-ordination of research, technical effort and production which would allow industry to develop and afford it important support in its research. It must not be forgotten that large scientific research budgets are now found in industry rather than in the universities.

43. For the achievement of this programme, the SAC and NATO Committees can take credit for having carried out prior studies to show the industries what types of weapons and equipment the armies will require in the future.

44. To produce them without harm to the legitimate interests of the nations, encouragement should be given to the creation of European associations, free associations of industries, which would be responsible for research, creating prototypes and sharing production and assembly. Naturally all the WEU countries and even the other European members of NATO should have access to these associations and in this respect it would probably be necessary to work up from associations of national industries in each country. This system would enable the European industries to be concentrated, specialised and developed, the States at the same time being provided with more effective means of control than at present over manufacturing conditions and cost prices.

45. Europe will never solve the problem of joint production if it does not tackle this matter as a whole. The European countries must carry out their research together according to joint plans, orders being shared out in advance. This is the only means of avoiding competition between producers and rivalry between national industries. By organising from the outset a system under which co-operation will be more advantageous than unbridled competition, Europe will at last be given an opportunity of marching in step with the United States.

1. Daily Telegraph, 10th March 1965.

des armements, afin d'éviter tout gaspillage d'efforts et d'argent. Le Royaume-Uni souhaiterait voir se renforcer l'infrastructure industrielle de l'Europe dans son ensemble.»¹

42. Si le Comité Permanent des Armements disposait des moyens nécessaires et si les ministres de l'U.E.O. acceptaient de lui donner l'impulsion d'une volonté politique, il serait possible d'organiser sur notre continent un mode de production d'armements qui aurait les avantages du système américain, c'est-à-dire, sur le plan militaire, la standardisation qui donne à l'armée plus d'efficacité avec moins de dépense, et sur le plan industriel, la coordination des recherches, des efforts techniques et des fabrications, qui permet de développer l'industrie et de lui accorder un appui important dans ses recherches. N'oublions pas en effet que les grands budgets de recherches scientifiques se trouvent aujourd'hui dans les industries plus que dans les universités.

43. En vue de réaliser ce programme, les comités de l'O.T.A.N. et le C.P.A. ont eu le grand mérite de faire les études préalables permettant d'indiquer aux industries quels sont, dans l'avenir, les types d'armes et d'équipements dont les armées auront besoin.

44. Pour les produire, sans nuire aux intérêts légitimes des nations, il faudrait encourager la création de consortiums européens, associations libres d'industries, qui se chargeraient de mener les recherches, de créer les prototypes et de répartir entre elles la fabrication et le montage. Bien entendu, il faudrait que tous les pays de l'U.E.O. et même les autres membres européens de l'O.T.A.N. aient accès à ces consortiums, et il serait probablement nécessaire à cet effet de mettre à la base de l'édifice, dans chaque pays, des consortiums d'industries nationales. Ce système permettrait de concentrer, de spécialiser et de développer les industries européennes, tout en donnant aux Etats des moyens de contrôle plus efficaces qu'aujourd'hui sur les conditions de fabrication et les prix de revient.

45. L'Europe ne résoudra jamais le problème de la production en commun si elle ne l'aborde pas dans son ensemble. Il faut que les industries européennes fassent ensemble leurs recherches, selon des plans communs et un partage des commandes prévu à l'avance. C'est le seul moyen d'éviter la concurrence des producteurs et les rivalités des industries nationales. En organisant d'emblée un système dans lequel la coopération sera plus avantageuse que la concurrence sans frein, on donnera enfin à l'Europe la possibilité de marcher d'un pas égal avec les Etats-Unis.

1. Voir le *Daily Telegraph* du 10 mars 1965.

Defence outside the NATO area

REPORT ¹

**submitted on behalf of the
Committee on Defence Questions and Armaments ²
by Mr. Emery, Rapporteur**

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION
on defence outside the NATO area

EXPLANATORY MEMORANDUM
submitted by Mr. Emery, Rapporteur

Introduction

Chapter I : The communist challenge

Chapter II : Obligations of WEU countries outside the NATO area

- (a) Belgium
- (b) France
- (c) Federal Republic of Germany
- (d) Italy
- (e) Netherlands
- (f) European Economic Community
- (g) United Kingdom

Chapter III : Interdependence of aid and commitments

Chapter IV : Conclusions

1. Adopted in Committee by 16 votes to 0 with 1 abstention.

2. *Members of the Committee* : Mr. *Kliesing* (Chairman) ; Mr. *Bourgoin* (Substitute : *Hauret*) (Vice-Chairman) ; MM. *Amatucci*, *Baumel* (Substitute : *Duterne*), *Berkhan*, *Cadorna*, *de la Vallée Poussin*, *Duynstee*, *Emery*, *Sir Eric Errington*, MM. *Foschini*, *Goedhart*, *Lord Grantchester*, MM. *Hou-*

siaux, *Jaeger*, *Jannuzzi*, *Lenze* (Substitute : *Hellige*), *Lord Listowel*, MM. *Massimo Lancellotti*, *Moutet*, *Moyersoen* (Substitute : *Dejardin*), *Price*, *van Riel*, *Schaus*, *Tinaud*, *Voilquin* (Substitute : *Richards*), *Wienand*.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

La défense en dehors de la zone O.T.A.N.

RAPPORT ¹

**présenté au nom de la Commission des Questions
de Défense et des Armements ²
par M. Emery, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION

sur la défense en dehors de la zone O.T.A.N.

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Emery, rapporteur

Introduction

Chapitre I : Le défi communiste

Chapitre II : Obligations des pays de l'U.E.O. en dehors de la zone O.T.A.N.

(a) Belgique

(b) France

(c) République Fédérale d'Allemagne

(d) Italie

(e) Pays-Bas

(f) Communauté Economique Européenne

(g) Royaume-Uni

Chapitre III : Interdépendance de l'aide et des engagements

Chapitre IV : Conclusions

1. Adopté par la commission par 16 voix contre 0 et 1 abstention.

2. *Membres de la commission* : M. *Kliesing* (président) ; M. *Bourgoin* (suppléant : *Havret*) (vice-président) ; MM. *Amatucci*, *Baumel* (suppléant : *Duterne*), *Berkhan*, *Cadorna*, *de la Vallée Poussin*, *Duynstee*, *Emery*, *Sir Eric Errington*, MM. *Foschini*, *Goedhart*, *Lord Grantchester*, MM. *Hou-*

siaux, *Jaeger*, *Jannuzzi*, *Lenze* (suppléant : *Hellige*), *Lord Listowel*, MM. *Massimo Lancellotti*, *Moutet*, *Moyersoen* (suppléant : *Dejardin*), *Price*, *van Riel*, *Schaus*, *Tinaud*, *Voilquin* (suppléant : *Richards*), *Wienand*.

N.B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

Draft Recommendation
on defence outside the NATO area

The Assembly,

Realising that the interests of the nations of WEU extend outside the area of Europe, of the geographical boundaries of our own nations and the structure of NATO ;

Believing that the interests of all of the nations of Western European Union and the peace of the world can be threatened by expansion of Russian or Chinese communism ;

Understanding that considerable military expenditure, obligation by treaty, financial commitments and economic aid are spread throughout Asia and Africa by nations within WEU ;

Believing that all nations of WEU benefit to some extent by the individual financial and military efforts made by WEU nations outside Europe ;

Considering that a greater co-ordination and sharing of those commitments might increase their effectiveness,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

1. That it review the individual military commitments outside Europe of the nations within the Brussels Treaty, to establish which of these are in the interests of all member States, and to what degree ;
2. That the individual and community financial and economic aid given outside Europe be considered, to try to ensure that this is based on a co-ordinated policy ;
3. That it consider a policy for the more equitable working and sharing of those burdens which benefit WEU member countries, and that the results be reviewed annually.

Projet de recommandation
sur la défense en dehors de la zone O.T.A.N.

L'Assemblée,

Consciente de ce que les intérêts des pays membres de l'U.E.O. débordent les frontières de l'Europe, les limites géographiques de nos propres pays ainsi que la structure de l'O.T.A.N. ;

Estimant que les intérêts des pays membres de l'U.E.O., ainsi que la paix dans le monde, peuvent être menacés par l'expansion du communisme chinois ou soviétique ;

Considérant que l'ensemble des pays d'Asie et d'Afrique font l'objet de dépenses militaires, d'engagements contractuels et d'une aide financière et économique considérables de la part des pays membres de l'U.E.O. ;

Estimant que tous les pays membres de l'U.E.O. bénéficient, dans une certaine mesure, des efforts individuels, tant financiers que militaires, consentis hors d'Europe par leurs partenaires ;

Considérant qu'une meilleure coordination et une meilleure répartition de ces obligations pourraient en accroître l'efficacité,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De passer en revue les obligations militaires contractées individuellement hors d'Europe par les parties au Traité de Bruxelles afin d'établir celles qui servent les intérêts de tous les Etats membres, et dans quelle mesure elles les servent ;
2. D'examiner l'aide économique et financière accordée hors d'Europe, à titre individuel ou communautaire, pour tenter de faire en sorte qu'elle se fonde sur une politique coordonnée ;
3. D'envisager une politique tendant à une application et une répartition plus équitables des charges supportées, à leur avantage, par les pays membres de l'U.E.O., et de procéder à un examen annuel des résultats obtenus.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Emery, Rapporteur)

Introduction

1. The concept of this paper is:
 - (i) to set out factually the different obligations and commitments which WEU nations have on a military and financial basis outside Europe and the NATO area;
 - (ii) to assess the extent to which these national commitments are of use or importance to our other partners in the Brussels Treaty;
 - (iii) to consider whether the burdens of commitments which are considered necessary and of use to the Alliance are carried in a reasonable manner;
 - (iv) to make any necessary recommendations in order to obtain greater co-operation amongst ourselves in these areas; to ensure that there is not unnecessary duplication of our projects; and to see that the benefit and burdens of our efforts are fully understood and shared by the nations within our Alliance.

2. On 17th April 1962, the Defence Committee, and in June 1962 the Assembly, adopted the draft Recommendation to the report submitted by Mr. Anthony Kershaw, Document 230, in which he outlined the defence structure outside the NATO area within the framework of the future organisation of western defence. Mr. Kershaw's first report laid stress on the lack of political authority of the North Atlantic Council and urged a closer liaison between NATO, CENTO and SEATO. In his second report of 16th November 1962, after the Cuban crisis, he illustrated how incomplete had been the NATO machinery, either for consultation or policy decisions during the fateful week which ended on 7th November 1962.

3. Since then, the only concern of any note of the NATO countries, with regard to defence outside the NATO area, has been the Cyprus crisis. Even with Cyprus part of the Council of Europe, the ministerial meeting of the North Atlantic Council, which took place in The Hague in May 1964, was unable to do other than express concern over the Cyprus situation. Several attempts have been made to reconcile Greece and Turkey on this issue, but NATO has been unable to play a decisive rôle.

4. It is fair to claim that the cohesion of the Alliance has been considerably lessened since Mr. Kershaw wrote his report. From the time of the Test Ban Treaty in August 1963, there has been a gradual relaxation of the previously rigid bipolarisation of world power. Since World War II, two giant power blocs have dominated the world scene: in the free world, there is the NATO Alliance, of which the United States is the leading member, by reason of the predominance of its economic and military power; in the communist camp, the Soviet Union is the undisputed leader for the same reasons as the United States, with the additional fact that it apparently still controls the international communist apparatus, backed up if necessary by military force.

5. However, on the communist side, the absolute control of the Soviet Union has been successfully challenged first by Yugoslavia, then by China and Albania, and now also by other eastern European communist nations such as Rumania. To a lesser extent, all communist countries in Eastern Europe are now following policies which are directed towards their own national interests.

6. New problems have always to be faced. How best can we maintain the unity of the free world during this period of flux? With the challenge by General de Gaulle to the American leadership on the nuclear issue, sharp differences on NATO strategy have become evident.

7. The world situation is further complicated, as most African and Asian countries have now become independent. The situation was already difficult when there were only two world powers

Exposé des motifs

(présenté par M. Emery, rapporteur)

Introduction

1. Le présent rapport a pour objet :

- (i) d'exposer d'une manière concrète les diverses obligations et engagements contractés hors d'Europe et de la zone O.T.A.N. par les pays membres de l'U.E.O. dans le domaine militaire et financier ;
- (ii) d'évaluer l'utilité et l'importance de ces engagements nationaux pour les autres parties au Traité de Bruxelles ;
- (iii) d'examiner si la charge des engagements considérés comme nécessaires et utiles pour l'Alliance sont répartis d'une manière raisonnable ;
- (iv) de faire les recommandations nécessaires afin de parvenir, entre partenaires, à une coopération accrue dans les régions intéressées, d'éviter les doubles emplois inutiles en matière de programmes, et de veiller à ce que les avantages et les charges découlant de nos efforts soient parfaitement compris et partagés par les pays de l'Alliance.

2. Le 17 avril 1962, la commission de défense, et en juin 1962, l'Assemblée, adoptaient le projet de recommandation contenu dans le rapport de M. Anthony Kershaw, Document 230, qui définissait les grandes lignes du dispositif de défense en dehors de la zone O.T.A.N. dans le cadre de l'organisation future de la défense occidentale. Dans ce premier rapport, M. Kershaw soulignait le manque d'autorité politique du Conseil de l'Atlantique Nord et recommandait d'améliorer la liaison entre l'O.T.A.N., le C.E.N.T.O. et l'O.T.A.S.E. Dans son second rapport, en date du 16 novembre 1962, intervenant après la crise cubaine, il exposait les insuffisances du mécanisme de l'O.T.A.N., tant en matière de consultations que de décisions politiques, au cours de cette semaine décisive qui s'est terminée le 7 novembre 1962.

3. Depuis lors, la crise chypriote a constitué la principale préoccupation des pays de l'Alliance en ce qui concerne la défense en dehors

de la zone O.T.A.N. Bien que Chypre ait été membre du Conseil de l'Europe, les ministres n'ont pu, lors de la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord qui s'est tenue à La Haye en mai 1964, qu'exprimer leur inquiétude devant la situation à Chypre. Plusieurs tentatives ont été faites pour réconcilier la Grèce et la Turquie sur ce point, mais l'O.T.A.N. n'a pas été en mesure de jouer un rôle décisif.

4. On ne saurait contester que la cohérence de l'Alliance s'est sensiblement détériorée depuis que M. Kershaw a rédigé son rapport. Depuis la signature du traité sur l'arrêt des essais nucléaires, en août 1963, on a assisté à un relâchement progressif de la structure bipolaire rigide des forces mondiales qui prévalait jusque-là. Depuis la deuxième guerre mondiale, deux énormes blocs de puissances dominent la scène mondiale. Dans le monde libre, nous avons l'Alliance atlantique dont les Etats-Unis constituent le partenaire principal du fait de la prépondérance de leur puissance économique et militaire ; dans le camp communiste, l'Union Soviétique reste le maître incontesté pour des raisons identiques et parce qu'elle contrôle encore, selon toute apparence, le mouvement communiste international, en s'appuyant, au besoin, sur la force armée.

5. Du côté communiste, cependant, le contrôle absolu de l'Union Soviétique a été contesté avec succès tout d'abord par la Yougoslavie, puis par la Chine et l'Albanie, et maintenant, également, par d'autres pays d'Europe orientale tels que la Roumanie. Dans une moindre mesure, tous les pays communistes de l'Europe de l'est orientent maintenant leurs politiques dans le sens de leurs intérêts nationaux.

6. De nouveaux problèmes se posent constamment à nous. Comment pouvons-nous maintenir au mieux l'unité du monde libre en cette période de fluctuation ? La mise en question, par le Général de Gaulle, du *leadership* américain en matière nucléaire a fait apparaître de profondes divergences en ce qui concerne la stratégie de l'O.T.A.N.

7. La situation mondiale se complique, en outre, du fait que la plupart des pays afro-asiatiques ont accédé à l'indépendance. La situation était déjà difficile lorsque deux puissances mon-

trying to win the ideological allegiance of these new nations; now, with the weakening of cohesion in the western and communist blocs, the situation is becoming even more complicated. However justified a call for closer integration of military and political planning and action in NATO might have been in 1962, in 1965 this is hardly a realistic policy. It is the intention of your Rapporteur to find realistic proposals in answer to the new positions, changed attitudes and altering relationships which all of us in WEU daily have to face.

CHAPTER I

The communist challenge

8. On 15th October 1964, Mr. Khrushchev was forced to resign from his duties as First Secretary of the Communist Party and Chairman of the Council of Ministers. Governments in the western world were suddenly confronted with the possibility that the communist doctrine as applied by Mr. Khrushchev would be given another interpretation. On 19th October, however, the new Soviet leaders declared that there would be no change in Soviet foreign policy. At the same time Mr. Brezhnev, First Secretary of the Communist Party, said that "attempts would be made to convene a meeting of Marxist and Leninist parties of the world in order to strive for the consolidation of the unity of the great community of fraternal socialist countries on a completely equal footing". Since then, it has become clear that the policy of peaceful co-existence has been maintained by the new leaders.

9. At a meeting in Warsaw on 19th and 20th January 1965, the Political Consultative Committee of the Warsaw Treaty Organisation adopted a communiqué which stated that the countries of the Warsaw Treaty Organisation were ready to sign a non-aggression pact with the NATO countries. The only exception was Albania which, although invited to the meeting, had not sent a delegation.

10. Although the Political Consultative Committee declared that the Soviet socialist countries were completely united, Albania said that it would not rejoin the Organisation unless the member

countries publicly condemned Soviet attempts to weaken Albania's defences and, at the same time, demanded the return of Albanian military equipment which had been seized by the Soviet Government as compensation.

11. From 1st to 5th March 1965, 18 of the 25 communist parties invited joined Russia for a meeting in Moscow. From the final communiqué it became clear that the consultations had not led to a new initiative which might help the Russians to overcome the hostility of the Chinese. Even those parties which basically sympathised with the Russians could not agree on a line of policy. The parties were divided in their views on how to deal with the Chinese, and the final communiqué asked that all 81 parties which attended the 1960 Moscow meeting should be consulted regarding the possibility of convening a preparatory conference of all 81, to be followed at a suitable time by a full-scale meeting. A specific time-table, however, was not adopted. No practical measures to unify the communist movement were agreed upon.

12. On 14th March 1965, five-and-a-half months after the fall of Mr. Khrushchev, the Sino-Soviet ideological conflict resumed its old bitterness. The Soviet Government publicised a note of great sharpness, addressed to the Chinese Embassy, in connection with the bloody clashes between Asian students and Soviet forces in front of the American Embassy on 4th March 1965. On 12th March, the Chinese presented a note which was rejected by the Soviet Union on the same day, complaining of "premeditated political persecution of students".

13. As long as the Soviet Union and Communist China are at loggerheads, and as long as they understand that nuclear wars and global wars are equally unprofitable for both countries, the western countries can deter them from starting such conflicts. In future years they may even become more reluctant to challenge the full weight of the western military power. This, however, still leaves the allies with the problems of covert armed aggression and infiltration, insurrections and subversions. The so-called "wars of national liberation", "revolutionary wars" or "popular revolts" are considered by both the Soviet Union and China as legitimate

diales s'efforçaient, à elles seules, de gagner ces nouveaux pays à leurs idéologies respectives ; aujourd'hui, le relâchement de la cohérence des blocs communiste et occidental rend la situation encore plus complexe. Pour aussi justifié qu'ait pu être en 1962 un accroissement de l'intégration dans les domaines de la planification et de l'action militaire et politique au sein de l'O.T.A.N., cette politique n'est plus réaliste en 1965. Votre rapporteur se propose donc de soumettre des propositions réalistes pour tenir compte des situations, des attitudes et des relations nouvelles auxquelles les pays membres de l'U.E.O. doivent chaque jour faire face.

CHAPITRE I

Le défi communiste

8. Le 15 octobre 1964, M. Khrouchtchev fut contraint, à la surprise générale, de résigner ses fonctions de Premier secrétaire du parti communiste et de Président du Conseil des ministres. Les gouvernements occidentaux durent brusquement envisager la possibilité de voir la doctrine communiste, telle que l'avait appliquée M. Khrouchtchev, recevoir une autre interprétation. Toutefois, le 19 octobre, les nouveaux dirigeants soviétiques déclarèrent que la politique étrangère de l'U.R.S.S. ne serait pas modifiée et M. Brejnev, Premier secrétaire du parti communiste, ajoutait que «des tentatives seraient faites pour organiser une conférence mondiale de tous les partis marxistes-léninistes en vue de renforcer l'unité de la grande communauté des pays socialistes frères sur un pied de complète égalité». Depuis lors, il est devenu manifeste que les nouveaux dirigeants continuent de suivre les principes de la coexistence pacifique.

9. Lors d'une réunion à Varsovie, les 19 et 20 janvier 1965, le Comité politique consultatif de l'Organisation du Traité de Varsovie adopta un communiqué dans lequel les pays membres de l'organisation se déclaraient prêts à signer un pacte de non-agression avec les pays de l'O.T.A.N., à l'exception de l'Albanie qui, bien qu'invitée, n'avait pas envoyé de délégation.

10. Bien que le Comité politique consultatif ait proclamé l'unité totale des pays socialistes soviétiques, l'Albanie déclara qu'elle ne rejoindrait l'organisation que si les Etats membres condam-

naient publiquement les tentatives soviétiques pour affaiblir les défenses albanaises ; elle exigea, également, la restitution du matériel militaire albanais saisi par le gouvernement soviétique, à titre de réparation.

11. Du 1^{er} au 5 mars 1965, dix-huit des vingt-cinq partis communistes invités rencontrèrent les délégués de l'Union Soviétique à Moscou. Il ressort nettement du communiqué final que les consultations n'ont pas débouché sur une nouvelle initiative susceptible d'aider les Soviétiques à surmonter l'hostilité de la Chine. Même les partis qui, fondamentalement, sympathisaient avec les Russes ne purent se mettre d'accord sur une ligne de conduite. Ils se divisèrent sur le point de savoir comment traiter avec la Chine et le communiqué final demandait que les 81 partis qui participaient à la Conférence de Moscou en 1960 soient consultés pour décider de la convocation éventuelle d'une rencontre préliminaire qui serait suivie en temps opportun d'une nouvelle conférence internationale. Toutefois, aucun calendrier précis, aucune mesure pratique visant à unifier le mouvement communiste ne furent adoptés.

12. Le 14 mars 1965, cinq mois et demi après la chute de M. Khrouchtchev, le conflit idéologique sino-soviétique retrouva son ancienne âpreté. Le gouvernement soviétique rendit publique une note, rédigée en termes extrêmement vifs, adressée à l'ambassade de Chine concernant les heurts sanglants qui s'étaient produits le 4 mars 1965 devant l'ambassade des Etats-Unis entre des étudiants asiatiques et la milice soviétique. Le 12 mars, les Chinois adressèrent à l'U.R.S.S. une note, rejetée le même jour par le gouvernement soviétique, dans laquelle ils protestaient contre la «persécution politique préméditée» dont ces étudiants avaient été victimes.

13. Aussi longtemps que l'Union Soviétique et la Chine communiste seront en désaccord et aussi longtemps qu'elles se rendront compte de l'inutilité, pour l'une et pour l'autre, des guerres nucléaires et des guerres mondiales, les pays occidentaux seront en mesure de les décourager de déclencher de tels conflits. Dans l'avenir, il se peut même qu'elles hésitent davantage à affronter l'énorme potentiel militaire de l'Occident. Les alliés restent néanmoins confrontés avec les problèmes que posent l'agression déguisée, l'infiltration, l'insurrection et la subversion. L'Union Soviétique et la Chine considèrent les «guerres de libération nationale», les «guerres révolution-

aims of non-communist countries. At the same time they believe, as Mao Tse-tung said in a speech made at the 28th anniversary of the Chinese revolution on 1st July 1959:

“In the era of imperialism a true revolution of the people, in whatever country it may be, cannot be victorious without the assistance, in various forms, of the international revolutionary forces... It is impossible to consolidate this victory if this assistance is not obtained.”

14. There is now a dispute between China and Russia as to whether, to establish communism in a new country, the existing government has to be destroyed, if necessary by force. However, in this type of conflict, the communists have a distinct advantage over the democracies. The western countries have still a long way to go in order to devise and implement effective counter-measures against this kind of attack as, ultimately, it can only be fought and won by the governments and peoples directly involved.

15. During the hearings before the United States Senate Committee on Armed Services in February 1964¹, the following exchanges took place between the Chairman of the Committee, Senator Russell, and the Secretary of Defence, Mr. McNamara:

“Senator RUSSELL. — Mr. Secretary ... Last year you referred to such factors as elements that were imposing a strain on the Soviet economy. The best figures I can get are that the Soviet bloc foreign aid commitments from 1955 through December of 1962, and of course this comes not from Russia proper but from Czechoslovakia, Poland and Rumania, have been only a little over \$7 billion, of which \$4.6 billion is economic aid and \$2.5 billion is military. Now that is exclusive, of course, of aid to Cuba, that I believe we estimate runs about \$1 million a day. During this same period, the US foreign aid totalled approximately \$46 billion. A major portion of the Russian foreign aid is in the form of long-term credits, so

1. See Military Procurement Authorisations, Fiscal Year 1965, page 94.

they have not been furnishing very much competition to us in the foreign aid programme, have they?

Secretary McNAMARA. — No, certainly not in absolute levels, Mr. Chairman, but in a society which lacks the day-to-day necessities, as many of their people do, housing among them, the amount of foreign aid that they have contributed has been very large. It surprised me.

As a matter of fact, I think, in support of my statement last year, they are not really able to carry on all of these competing programmes, and therefore their foreign aid programme seems to be declining rather substantially from the previous levels.”

16. In 1964, however, Soviet assistance to less-developed countries rose to \$1,100 million, as compared with about \$585 million in 1963. New Soviet military aid commitments, totalling approximately \$340 million, were extended to Afghanistan, Cambodia, Indonesia, Iraq and the Yemen.

17. According to the OECD¹, the total aid commitments of the Sino-Soviet countries had, at the end of 1963, reached the cumulative total of \$5.4 billion, mostly in the form of loans. Four-fifths to three-quarters of the total Sino-Soviet commitments come from the Soviet Union. Of the total of \$5.4 billion, only \$1.9 billion is, however, disbursed. Of the cumulative total of commitments up to the end of 1963, four countries — India, the United Arab Republic, Afghanistan and Brazil — accounted for more than half. Six per cent of the total Sino-Soviet commitments are in the form of grants and the rest is in the form of loans carrying an interest of 2.5%, repayable over periods from 12 to 50 years. Total aid to Indonesia, under the 1956 and 1960 agreements, amounted to \$350 million in long-term credits. An important part of

1. See The flow of financial resources to less-developed countries, 1956-1963.

naires» ou les «révoltes populaires» comme les objectifs légitimes des pays non communistes. En même temps, elles estiment, comme Mao Tsé Toung l'a déclaré dans un discours prononcé lors du vingt-huitième anniversaire de la révolution chinoise, le 1^{er} juillet 1959, que :

« A l'ère de l'impérialisme, une véritable révolution populaire, dans quelque pays que ce soit, ne peut être victorieuse sans l'aide, sous diverses formes, des forces révolutionnaires internationales... En l'absence de cette aide, il est impossible de consolider cette victoire. »

14. A l'heure actuelle, la Chine et la Russie ne sont pas d'accord sur le point de savoir si, pour instaurer le communisme dans un pays donné, il importe de détruire le gouvernement existant, au besoin par la force. Toutefois, dans ce type de conflit, les communistes ont un avantage très net sur les démocraties. Les pays occidentaux ont encore beaucoup à faire pour mettre au point et appliquer des mesures efficaces contre des attaques de ce genre puisqu'en définitive, celles-ci ne peuvent être menées et gagnées que par les gouvernements et les peuples directement intéressés.

15. Au cours d'une séance de la Commission des forces armées du Sénat américain, en février 1964¹, les propos suivants furent échangés entre le Sénateur Russell, président de la commission, et M. McNamara, Secrétaire d'Etat à la défense :

« Sénateur RUSSELL. — M. le Secrétaire d'Etat... vous avez parlé, l'année dernière, de ces facteurs comme d'éléments qui opéraient des ponctions sur l'économie soviétique. Les meilleurs chiffres que j'ai pu obtenir sont les suivants : de 1955 à décembre 1962, les engagements du bloc soviétique au titre de l'aide à l'étranger — et, bien entendu, cette aide ne vient pas seulement de Russie, mais de Tchécoslovaquie, de Pologne et de Roumanie — n'ont que légèrement dépassé 7 milliards de dollars, dont 4,6 milliards au titre de l'aide économique et 2,5 milliards au titre de l'aide militaire. Ces chiffres ne couvrent évidemment pas l'aide attribuée à Cuba qui s'élève, je crois, d'après nos estimations, à 1 million de dollars par

jour. Au cours de cette même période, l'aide américaine à l'étranger s'est élevée, au total, à 46 milliards de dollars environ. La majeure partie de l'aide étrangère soviétique revêt la forme de crédits à long terme, si bien qu'ils ne nous ont pas fait tellement concurrence dans le domaine de l'aide à l'étranger, n'est-ce pas ?

M. McNAMARA. — Non, certainement pas en valeur absolue, M. le Président, mais dans une société qui manque des biens indispensables à la vie quotidienne, comme c'est souvent le cas chez eux, de logements notamment, le montant de l'aide consentie à l'étranger a été très important. J'en ai été surpris.

Je crois, cependant, à l'appui de ma déclaration de l'année dernière, qu'ils ne sont pas véritablement en mesure de mettre en œuvre toute cette série de programmes rivaux ; c'est pourquoi leur programme d'aide à l'étranger paraît avoir été réduit, dans une assez large mesure, par rapport aux niveaux précédents. »

16. De 1963 à 1964, toutefois, l'aide soviétique aux pays moins développés est passée de 585 millions à 1,1 milliard de dollars. Les nouveaux engagements soviétiques au titre de l'aide militaire, s'élevant au total à 340 millions de dollars environ, ont bénéficié à l'Afghanistan, au Cambodge, à l'Indonésie, à l'Irak et au Yémen.

17. D'après l'O.C.D.E.¹, le total cumulatif des engagements au titre de l'aide souscrits par les pays sino-soviétiques s'élevait, à la fin de 1963, à 5,4 milliards de dollars, et concernait principalement l'octroi de prêts. La part de l'U.R.S.S. représente de 75 à 80% du montant global de l'aide des pays sino-soviétiques. Toutefois, pour ces engagements de 5,4 milliards de dollars, les versements effectifs ne se sont élevés qu'à 1,9 milliard de dollars. Quatre pays, l'Inde, la République Arabe Unie, l'Afghanistan et le Brésil, ont bénéficié ensemble de plus de la moitié du total cumulatif des engagements souscrits jusqu'à la fin de 1963. Les dons représentaient 6% du montant total des engagements sino-soviétiques ; le reste consistait en prêts portant intérêt à 2,5% et remboursables sur des périodes échelonnées entre 12 et 50 ans. Le montant global de l'aide à l'Indonésie, dans le cadre des accords

1. Voir *Military Procurement Authorisations*, Exercice financier 1965, page 94.

1. Voir « Les moyens financiers mis à la disposition des pays moins développés, 1956-1963 ».

this technical aid was in the form of military hardware.

18. During the visit in February 1965 of the Soviet Prime Minister, Mr. A. N. Kosygin, to North Vietnam, it may be assumed that the Soviet Government promised further military aid to the government of that territory. On 4th March 1965, the Soviet Foreign Minister, Mr. Gromyko, declared that all necessary assistance would be given to North Vietnam and that the Soviets could not overlook the dangerous steps taken by the United States in Indochina. He added¹ :

“Such actions of the United States are incompatible with pronouncements about the desire to improve relations with the Soviet Union. Moreover, they undermine the foundations on which, alone, relations between the USSR and the United States can be cultivated — namely the principle of peaceful co-existence.”

19. In his statement before the House Armed Services Committee on the 1966-70 defence programme, and 1966 defence budget, on 18th February 1965, Mr. McNamara declared :

“South-East Asia remains for us, and for the entire free world, the area in which the struggle against communist expansion is most acute and, in that area, South Vietnam is the keystone. Here, the North Vietnamese and Chinese communists are putting into practice their theory that any non-communist government of an emerging nation can be overthrown by externally supported, covert armed aggression, even when that government is backed by US economic and military assistance. Indeed, the Chinese communists have made South Vietnam the decisive test of that theory and the outcome of this struggle could have grave consequences, not only for the nations of South-East Asia, but for the future of the weaker and less stable nations everywhere in the world.

You may recall that one of the most bitterly contested issues between the Chinese communists and Mr. Khrushchev was precisely

the extent to which violence should be used in overthrowing non-communist governments. In their letter to the Soviet Communist Party last June 14, the Chinese asserted:

‘Two-thirds of the world’s population need to make revolution... Violent revolution is a universal law of proletarian revolution. To realise the transition to socialism, the proletariat must wage armed struggle, smash the old state machine, and establish the dictatorship of the proletariat.’

A communist success in South Vietnam would be claimed as proof positive that the Chinese Communist position was correct and they will have made a giant step forward in the struggle for control of the world communist movement. Such a success would also greatly increase the prestige of Communist China among the non-aligned nations and strengthen the position of their following everywhere. Thus, the stakes in South Vietnam are far greater than the loss of one small country to communism. It would be a serious setback to the cause of freedom throughout the world and would greatly complicate the task of preventing the spread of communism.

All of this is not to say that the loss of South Vietnam to the communists would automatically mean the loss of all of South-East Asia. Yet, we may be certain that as soon as they had established their control over South Vietnam, the communists would press their subversive operations in Laos and then in Thailand, and we would have to face this same problem all over again in another place or permit them to have all of South-East Asia by default. Thus, the choice is not simply whether to continue our efforts to keep South Vietnam free and independent but, rather, whether to continue our struggle to halt communist expansion in Asia. If the choice is the latter, as I believe it should be, we will be far better off facing the issue in South Vietnam.”

20. This statement seems to summarise better than your Rapporteur could do how every one

2. See The New York Times, 5th March 1965.

de 1956 et 1960, s'est élevé à 350 millions de dollars sous forme de crédits à long terme. Une part importante de cette aide technique a été fournie sous forme de matériel militaire.

18. On peut supposer qu'à l'occasion de la visite du Premier ministre soviétique, M. A. N. Kossyguine, au Vietnam du nord en février 1965, le gouvernement soviétique a promis une aide militaire accrue au gouvernement de ce pays. Le 4 mars 1965, M. Gromyko, Ministre soviétique des affaires étrangères, a déclaré que toute l'assistance nécessaire serait fournie au Vietnam du nord et que l'U.R.S.S. ne pouvait pas rester indifférente face aux mesures dangereuses prises par les Etats-Unis en Indochine. Il a ajouté¹ :

« Ces actes sont incompatibles avec les déclarations sur le désir d'améliorer les rapports avec l'Union Soviétique. Plus encore, ils détériorent la base sur laquelle peuvent se fonder les relations entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis, à savoir le principe de la coexistence pacifique. »

19. Dans la déclaration qu'il a faite, le 18 février 1965, devant la Commission des forces armées du Congrès, à propos du programme de défense pour 1966-70 et du budget de la défense pour 1966, M. McNamara a déclaré :

« L'Asie du sud-est demeure pour nous, et pour l'ensemble du monde libre, la zone dans laquelle le combat contre l'expansion communiste est le plus acharné et, dans cette zone, le Vietnam du sud est la clé de voûte. C'est là que les communistes nord-vietnamiens et chinois mettent en pratique leur théorie selon laquelle tout gouvernement non communiste, dans un pays nouveau, peut être renversé par une agression armée déguisée, soutenue de l'extérieur, même si ce gouvernement bénéficie de l'aide économique et militaire des Etats-Unis. En réalité, les communistes chinois ont fait du Vietnam du sud le test décisif de cette théorie et l'issue de cette lutte pourrait avoir de graves conséquences, non seulement pour les nations du sud-est asiatique, mais pour l'avenir des nations plus faibles et moins stables partout dans le monde.

Vous vous souvenez peut-être que l'un des problèmes les plus âprement contestés entre les communistes chinois et M. Khrouchtchev

était précisément la mesure dans laquelle la violence pouvait être utilisée pour renverser les gouvernements non communistes. Dans la lettre adressée au parti communiste soviétique, le 14 juin dernier, les Chinois déclaraient :

‘ Les deux tiers de la population du monde ont besoin d'une révolution... La révolution violente est une loi universelle de la révolution prolétarienne. Pour réaliser le passage au socialisme, le prolétariat doit mener un combat armé, écraser l'ancienne machine étatique et établir la dictature du prolétariat. ’

Un succès communiste au Vietnam du sud serait présenté comme une preuve positive que la position communiste chinoise est juste et que les Chinois ont fait un pas de géant dans leur lutte pour le contrôle du mouvement communiste mondial. Un tel succès accroîtrait également considérablement le prestige de la Chine communiste parmi les nations non alignées et renforcerait la position de ses partisans partout dans le monde. C'est pourquoi l'enjeu au Vietnam du sud est beaucoup plus important que le passage d'une petite nation au communisme. Ce serait un sérieux échec pour la cause de la liberté dans le monde, qui compliquerait grandement notre tâche qui est d'empêcher l'expansion du communisme.

Je ne veux pas dire par là que le passage du Vietnam du sud au communisme signifierait automatiquement la perte de l'Asie du sud-est. Néanmoins, nous pouvons être sûrs que, dès qu'ils auraient établi leur contrôle sur le Vietnam du sud, les communistes poursuivraient leur campagne subversive au Laos, puis en Thaïlande, et nous serions tenus de faire face au même problème, une fois de plus, ailleurs, ou bien de consentir à leur abandonner toute l'Asie du sud-est en déclarant forfait. Le choix ne consiste donc pas simplement à poursuivre nos efforts en vue de maintenir le Vietnam du sud libre et indépendant mais, plutôt, de continuer la lutte en vue de contenir l'expansion du communisme en Asie. Si nous choisissons la lutte, et je crois que nous le devons, nous ferions beaucoup mieux de relever l'enjeu au Vietnam du sud. »

20. Cette déclaration illustre, semble-t-il, beaucoup mieux que ne saurait le faire votre rappor-

1. Voir le *New York Times* du 5 mars 1965.

of us connected with the defence of the free world is a beneficiary of actions or commitments by our allies, for which we often share little, if any, of the burden.

21. The total military assistance given by the United States to countries all over the world amounted to \$1,600 million in 1963 and \$1,200 million in 1964¹.

CHAPTER II

Obligations of WEU countries outside the NATO area

22. In the modified Brussels Treaty, the preamble states that the High Contracting Parties should "afford assistance to each other, in accordance with the Charter of the United Nations, in maintaining international peace and security and in resisting any policy of aggression". In Article VIII of the modified Treaty, the Council of WEU is charged with the task of organising this assistance to the member States. It is clear from the preamble and the articles of the Treaty that the assistance given by one country to another should not be limited to Europe. Since the Treaty was ratified in 1954, this point has become even clearer, as now member States are more greatly affected by their partner's action in distant territories and seas than they were before.

23. It is extremely important to know the obligations of WEU member States outside the NATO area. While not attempting a complete survey of these obligations, your Rapporteur will endeavour to sketch the broad outlines.

(a) Belgium

24. In 1963, Belgium's relations with its former colony, Congo, and former trust territories, Ruanda and Burundi, were becoming more normal. In January 1965, an agreement was signed by the Prime Minister of the Congolese Republic and Mr. Spaak, for the Belgian Government, in which the stocks and shares portfolio of the Congolese Colonial Government, amounting

to some \$700 million, was handed over to the Congolese Government.

25. The Belgian Government has sent a military mission of 300 men to train the Congolese army. In 1964, its military aid to the Congo amounted to almost \$1 million. The Belgian air force is training Congolese pilots and a Belgian transport command, with some 150 men, is operating the Kamina air-base in the Congo.

26. The Belgians also have army training missions of some 40 men in both Ruanda and Burundi, where each nation has an army of about 1,000 men.

27. Belgian economic aid totalled some \$100 million — 98% of which went to the Congo, Ruanda and Burundi, and 2% of which went to Turkey as the Belgian contribution to the implementation of the Turkish 5-year development plan. Nearly all of the bilateral official aid was in the form of grants; the aid to Turkey, however, was in the form of a loan of \$1.3 million, repayable over a period of 20 years at an interest of 3%.

(b) France

28. France is under treaty obligations to defend or give military aid to nearly all the French-speaking African States and Madagascar. With Senegal, Mauritania, Madagascar and Togo, France has signed bilateral defence pacts. With the Central African Republic, French Congo, Chad and Gabon, France signed a quadripartite pact, and also has a similar agreement with the Ivory Coast, Niger and Dahomey. No defence pacts have been signed with Cameroon and the Upper Volta, but there are technical military assistance agreements. The defence of these countries is the responsibility of the States themselves, but in certain circumstances they may call upon France for internal and external defence. France sells armaments to these countries and trains the personnel.

29. The French have no real military bases south of the Sahara. In a military sense, such a base for French troops would be France itself.

30. It is the intention of the French Government to further reduce its overseas troops. In

¹ Statement by Mr. McNamara before the Armed Services Committee on 18th February 1965.

teur, comment chacun d'entre nous, qu'intéresse la défense du monde libre, bénéficie des actes ou des engagements de ses partenaires dont il partage peu ou ne partage pas les charges.

21. L'assistance militaire fournie par les Etats-Unis dans l'ensemble du monde s'est élevée à 1.600 millions de dollars en 1963, et à 1.200 millions de dollars en 1964¹.

CHAPITRE II

Obligations des pays de l'U.E.O. en dehors de la zone O.T.A.N.

22. Le préambule du Traité de Bruxelles modifié stipule que les Hautes Parties Contractantes « doivent se prêter mutuellement assistance, conformément à la Charte des Nations Unies, pour assurer la paix et la sécurité internationales et faire obstacle à toute politique d'agression ». L'article VIII du traité charge le Conseil de l'U.E.O. de la tâche d'organiser cette assistance aux Etats membres. Il ressort nettement du préambule et des articles du traité que l'assistance fournie par un Etat membre à un autre Etat membre ne doit pas être limitée à l'Europe. Depuis la ratification du traité en 1954, ce point est devenu plus clair encore du fait que les Etats membres sont beaucoup plus affectés aujourd'hui qu'autrefois par les initiatives de leurs partenaires dans les territoires et les océans lointains.

23. Il importe au plus haut point de connaître les obligations des Etats membres de l'U.E.O. en dehors de la zone O.T.A.N. Votre rapporteur n'a pas l'intention de se livrer à une étude complète, mais simplement de définir les grandes lignes de ces obligations.

(a) Belgique

24. Les relations de la Belgique avec son ancienne colonie, le Congo, et ses anciens territoires sous tutelle, le Ruanda et le Burundi, se sont normalisées en 1963. En janvier 1965, a été signé entre le Premier ministre de la République du Congo et M. Spaak, représentant le gouvernement belge, un accord aux termes duquel le portefeuille d'actions du gouvernement colonial

congolais, s'élevant à quelque 700 millions de dollars, était cédé au gouvernement congolais.

25. Le gouvernement belge a envoyé une mission militaire de 300 hommes pour former l'armée de terre congolaise. En 1964, son aide militaire au Congo s'est élevée à près d'un million de dollars. L'armée de l'air belge forme des pilotes congolais et un commandement de transport belge, comprenant quelque 150 hommes, dirige au Congo la base aérienne de Kamina.

26. Les Belges ont également envoyé des missions d'entraînement d'une quarantaine d'hommes au Ruanda et au Burundi qui disposent chacun d'une armée de terre de 1.000 hommes environ.

27. L'aide économique belge s'est élevée au total à 100 millions de dollars environ, dont 98% ont été attribués au Congo, au Ruanda et au Burundi, et 2% à la Turquie, au titre de la contribution belge à la mise en œuvre du plan de développement quinquennal turc. Pratiquement, la totalité de l'aide bilatérale du secteur public a été attribuée sous forme de dons; néanmoins, l'aide consentie à la Turquie a été attribuée sous la forme d'un prêt de 1,3 million de dollars, remboursable en 20 ans au taux de 3%.

(b) France

28. La France s'est engagée par traité à défendre presque tous les Etats africains et malgache d'expression française, ou à leur fournir une aide militaire. Elle a signé des pactes de défense bilatéraux avec le Sénégal, la Mauritanie, Madagascar et le Togo. Avec la République Centrafricaine, le Congo ex-français, le Tchad et le Gabon, elle a signé un pacte quadripartite, et un accord identique avec la Côte d'Ivoire, le Niger et le Dahomey. Aucun pacte de défense n'a été signé avec le Cameroun et la Haute-Volta, mais il existe avec ces pays des accords d'assistance militaire technique. La défense de ces pays relève de la compétence des Etats eux-mêmes mais, dans certains cas, ils peuvent faire appel à la France pour assurer leur défense intérieure et extérieure. La France leur vend des armements et assure la formation de leur personnel.

29. La France ne dispose pas de véritables bases militaires au sud du Sahara. Du point de vue militaire, la France constitue elle-même une base de ce genre pour les troupes françaises.

30. Le gouvernement français a l'intention de réduire encore l'effectif de ses troupes à l'étran-

1. Déclaration de M. McNamara devant la Commission des forces armées, le 18 février 1965.

1962, these troops still numbered 50,000, whereas now they are only 26,000 men, and it is planned to bring this number down to 7,000 men, who will be stationed in four places — Dakar, Abidjan, Fort Lamy, and Diego Suarez in Madagascar.

31. In the French budget for 1965, the main outlay for these military encampments is \$4.6 million. Dakar and Diego Suarez will now become only secondary naval staging posts, mainly for the purpose of refuelling.

32. Apart from the 7,000 overseas troops, an air transport division is being built up in South-West France to enable the French Government to fulfil its treaty obligations in Africa. It is the Government's intention to stand by their obligations and intervene when asked. The intervention to support President M'ba during the uprisings in Gabon was an example. Even so, France, wherever possible, wants to avoid becoming involved in internal disorders.

33. Relations with Arab-speaking countries — former French protectorates or colonies — are of a different order. Nearly all the French troops have been withdrawn from Algeria, the base at Mers-el-Kebir now numbering 3,000 French troops. The base itself has great logistical capabilities, a part of which is reserved for NATO; its strategic position makes it an essential point for the defence of the western Mediterranean. France has a 15-year lease of this naval base and the right to station troops until July 1965. The communist countries are the main suppliers of military hardware to Algeria.

34. Since the Tunisian Government expropriated French farms last year, French aid to this country — military or otherwise — has been suspended.

35. France is still offering military aid to Morocco by providing technical military assistance for the training and equipping of Moroccan forces.

36. Tahiti, French Polynesia, will soon become the most important overseas French base, plans having been made to set up the French nuclear test centre there. The logistical base will be at Tahiti, the operational base at Hao and the

firing range at Mururoa. According to the French budget estimates to 1970, the total cost up to that time will be \$800 million. Some 7,000 men will be stationed in French Polynesia.

37. In 1963, the total volume of French official assistance and private capital flow amounted to \$1,178 million, of which \$863 million represented official assistance. Ninety-four per cent of the assistance went to franc area countries and 6% to countries outside that area. In 1964-65, the countries outside the franc area received a somewhat larger share. About 85% of the aid is in the form of grants and 15% in the form of loans with interest rates from 3% to 3.5%, repayable over 15 to 20 years. Approximately one-third of the assistance goes to French-speaking African and Malagasy States. In 1963, official aid to countries outside the franc area amounted to some \$50 million and, in 1964, to \$65 million. An important part of French aid is cultural — the provision of teachers, technical staff and special project administrators.

38. French policy in Africa has not aroused objection in Europe or America, but the situation is totally different with regard to French policy in Asia. There, France is a member of SEATO — the defence pact signed in Manila in 1954 by Australia, France, New Zealand, Pakistan, the Philippines, Thailand, the United Kingdom and United States. According to this Treaty, the parties should, by self-help and mutual aid, maintain and develop their individual and collective capacities to resist armed attack, and prevent and counter subversive activities directed from without against their territorial integrity and political stability.

39. During the ninth meeting of the SEATO Council in April 1964, the Council condemned the continuing communist aggression against South Vietnam. The French Council member, however, did not wish to underwrite this statement. In a debate in the French National Assembly on 28th April 1964, the French

ger. En 1962, celui-ci s'élevait encore à 50.000 hommes environ; il ne compte aujourd'hui que 26.000 hommes et l'on envisage de le ramener à 7.000 hommes qui seront stationnés en quatre points: Dakar, Abidjan, Fort-Lamy et Diégo-Suarez à Madagascar.

31. Les crédits prévus dans le budget de 1965 pour ces quatre bases s'élèvent à 4,6 millions de dollars. Dakar et Diégo-Suarez deviendront des escales secondaires destinées surtout au ravitaillement en carburant.

32. Outre les 7.000 hommes des troupes d'outre-mer, une division de transport aérien est actuellement en cours de constitution dans le sud-est de la France pour permettre au gouvernement de remplir en Afrique ses obligations contractuelles. Le gouvernement a l'intention de tenir ses engagements et d'intervenir, si on le lui demande. L'intervention destinée à soutenir le Président M'ba, lors du soulèvement au Gabon, en offre un exemple. Toutefois, la France souhaite, dans toute la mesure du possible, se tenir à l'écart des troubles intérieurs.

33. La nature des relations avec les pays de langue arabe — anciens protectorats ou colonies — est différente. Toutes les troupes françaises ont été pratiquement retirées d'Algérie, et la base de Mers-el-Kébir ne compte plus que 3.000 hommes. Une partie de la base elle-même, qui offre de grandes capacités logistiques, est réservée à l'O.T.A.N.; sa position stratégique en fait un élément vital pour la défense de la Méditerranée occidentale. La France en a conservé la jouissance aux termes d'un bail de 15 ans, ainsi que le droit d'y maintenir des troupes jusqu'en juillet 1965. Les pays communistes sont les principaux fournisseurs de l'Algérie en équipement militaire.

34. Depuis que le gouvernement tunisien a exproprié les agriculteurs français, l'année dernière, la France a suspendu son aide — militaire ou autre — à la Tunisie.

35. La France fournit encore une aide militaire au Maroc sous la forme d'une assistance militaire technique pour la formation et l'équipement des forces marocaines.

36. Tahiti, en Polynésie française, deviendra sous peu la base française la plus importante d'outre-mer; des plans ont été établis en vue d'y installer le centre d'essais nucléaires français. La base logistique sera située à Tahiti, la base

opérationnelle à Hao et le polygone de tir à Mururoa. D'après les prévisions budgétaires établies jusqu'en 1970, le montant global des dépenses jusqu'à cette date s'élèvera à 800 millions de dollars. Quelque 7.000 hommes seront stationnés en Polynésie française.

37. En 1963, le montant total des moyens financiers fournis par le secteur public et le secteur privé s'est élevé à 1.178 millions de dollars, dont 863 millions de dollars pour le seul secteur public. 94% des versements effectués au titre de l'aide du secteur public ont bénéficié aux pays de la zone franc et 6% à des pays n'appartenant pas à cette zone. En 1964-1965, ces derniers ont bénéficié d'une aide un peu plus importante. 85% environ de l'aide du secteur public ont été accordés sous forme de dons et 15% sous forme de prêts; la durée de ces prêts est de 15 à 20 ans et le taux d'intérêt de 3 à 3,5%. Un tiers environ de cette aide est attribuée aux Etats africains et malgache d'expression française. En 1963, l'aide publique attribuée aux pays n'appartenant pas à la zone franc s'est élevée à 50 millions de dollars, et à 65 millions de dollars en 1964. Une part importante de l'aide française est consentie à titre culturel — envoi d'enseignants, de personnel technique et d'administrateurs de projets spéciaux.

38. La politique suivie par la France en Afrique n'a pas suscité d'objections en Europe ni aux Etats-Unis, mais la situation est entièrement différente en ce qui concerne l'Asie. En effet, la France est membre de l'O.T.A.S.E., pacte de défense signé à Manille en 1954 par l'Australie, la France, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Philippines, la Thaïlande, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Conformément aux dispositions du traité, les parties, en développant leurs propres ressources et en s'aidant mutuellement, maintiendront et accroîtront leurs capacités individuelles et collectives pour résister à une attaque armée, pour prévenir et combattre les activités subversives dirigées de l'extérieur contre l'intégrité territoriale et la stabilité politique de chacune d'elles.

39. Lors de la neuvième réunion du Conseil de l'O.T.A.S.E. en avril 1964, le Conseil a condamné l'agression communiste permanente contre le Vietnam du sud. Le représentant de la France n'a toutefois pas voulu souscrire à cette déclaration. Lors d'un débat de l'Assemblée nationale française, le 28 avril 1964, M. Couve de Murville,

Minister for Foreign Affairs, Mr. Couve de Murville, stated¹:

“It is superfluous to seek the responsibility for a situation that the communist countries have known how to exploit at any time to their own profit, with an effectiveness which is unflinching. But what we French, with the backing of 90 years’ experience, and unfortunately seven years’ war in Indochina, can say is that it is useless to try to settle the fate of Vietnam without China. In the second place, a war of decay is an undertaking from which it is hard to extricate oneself. Finally, we can say that it is naive to think that Vietnam, situated as it is, on the edge of the Pacific, between the Chinese military power and the American military power, Vietnam — I mean all of Vietnam — could find peace and gain independence in a way other than through neutrality.

.....

To say more publicly would not be wise, when we are advocating the ways of reflection and a political solution, when our American friends are so deeply committed, when, above all, the Vietnamese people continues to bear its cross, the Vietnamese people to which the French people is attached by so many bonds forged in friendship.”

40. In a statement issued on 29th August 1963, President de Gaulle had already indicated that France would support the reunification of Vietnam, independent of foreign influences, as a basis for reaching a settlement. He made an appeal to the populations of North and South Vietnam to seek a solution which would enable them to enjoy peace in unity, and to be independent of both East and West.

41. The French Government doubted that military victory could be achieved in South Vietnam and advocated the finding of a political solution to the South Vietnamese problem. Since then, the French and American Governments have become more and more embroiled in South-East Asian policies. The United States considers French interference as being contrary to American military efforts in Vietnam and Laos.

1. SEATO Record, Volume III, No. 4.

42. This controversy became even more acute when France agreed to extend medium-term credits to North Vietnam under a one-year trade agreement. Under this agreement, business worth about \$4 million will be carried out between the two countries, as North Vietnam wishes to buy from France complete factory installations, heavy trucks, industrial equipment, etc. The United States Under-Secretary of State, Mr. George Ball, declared, on learning of this trade deal, that he considered France was undermining the efforts of nations carrying the common burden of the free world¹:

“To play a useful and effective rôle on the world stage, it is not enough for a nation simply to offer advice on all aspects of world affairs. It should be prepared to back that advice with resources.

If unwilling to do so, it does not contribute to the interests of the free world by seeking to impose its views on the nations that are carrying the common burden. In fact, when national positions are vigorously promoted without regard to their effect on the responsible common efforts of other States, free world interests may well be injured.”

(c) *Federal Republic of Germany*

43. The Federal Republic of Germany has few traditional ties with individual developing countries and has no ex-colonial responsibilities of aid or military commitments. Owing largely to Germany’s participation in aid for India and Pakistan, nearly 50% of total aid disbursements and close to 60% of new commitments in aid, made in 1963, have gone to Asia. In India, the Federal Republic is assisting with the building of one of the three new steel works, the others being built by Britain and Russia.

44. As far as capital projects are concerned, the financial terms of German aid are mostly in the form of loans with a considerable variation in interest rates and repayment periods. For infrastructure projects the rate of interest is mainly 3 to 3.5%, the loans being repayable

1. See The New York Times, 17th March 1965.

Ministre français des affaires étrangères, a déclaré¹ :

« Il est superflu de chercher la responsabilité d'une situation que les pays communistes ont su exploiter à tout moment à leur profit avec une efficacité infaillible. Mais ce que nous, Français, avec notre expérience de 90 années, et malheureusement de sept années de guerre en Indochine, pouvons dire est qu'il est vain de chercher à régler sans la Chine le sort du Vietnam. En second lieu, une guerre de pourrissement est une entreprise dont il est dur de se dégager. Enfin, il serait naïf de penser que, placé où il est, au bord du Pacifique, entre la puissance militaire chinoise et la puissance militaire américaine, le Vietnam — je veux dire le Vietnam tout entier — pourrait retrouver la paix et acquérir l'indépendance autrement que dans la neutralité.

.....

En dire publiquement davantage ne serait pas sage, alors que nous préconisons les voies de la réflexion et de la politique, alors que nos amis américains sont aussi profondément engagés, alors surtout que le calvaire du peuple vietnamien se poursuit, ce peuple vietnamien auquel le peuple français est attaché par tant de liens forgés par l'amitié. »

40. Dans une déclaration publiée le 29 août 1963, le Président de Gaulle avait déjà fait savoir que la France, afin de parvenir à une solution, appuierait la réunification du Vietnam indépendamment des influences étrangères. Il avait invité les populations du Vietnam du nord et du sud à rechercher une solution qui leur permette de vivre en paix dans l'unité et d'être indépendantes vis-à-vis de l'Est comme de l'Ouest.

41. Le gouvernement français doutait de la possibilité d'une victoire militaire et préconisait la recherche d'une solution politique au problème sud-vietnamien. Depuis lors, les gouvernements français et américain se sont trouvés mêlés de plus en plus à l'affaire du sud-est asiatique. Les Etats-Unis considèrent que l'intervention de la France va à l'encontre des efforts militaires qu'ils déploient au Vietnam et au Laos.

1. *SEATO Record*, Volume III, n° 4.

42. Cette controverse s'est encore avivée lorsque la France a convenu de reconduire pour une nouvelle période d'un an l'accord commercial passé avec le Vietnam du nord prévoyant l'octroi de crédits à moyen terme. En vertu de cet accord, des échanges représentant un montant de 4 millions de dollars seront effectués entre les deux pays, le Vietnam du nord souhaitant acheter à la France des usines entièrement montées, des camions, du matériel industriel, etc... M. George Ball, Sous-secrétaire d'Etat américain, a déclaré, en apprenant la conclusion de cet accord commercial, que la France savait, à son avis, les efforts des pays qui supportent le fardeau commun du monde libre¹ :

« Pour jouer un rôle utile et efficace sur la scène mondiale, un pays ne doit pas se contenter de donner des conseils sur tous les aspects des affaires internationales. Il doit être prêt à ajouter à ces conseils le poids de ses ressources.

S'il n'est pas prêt à le faire, ce pays ne sert pas les intérêts du monde libre en cherchant à imposer ses vues aux pays qui supportent le fardeau commun. En fait, si l'on appuie vigoureusement des positions nationales sans tenir compte de leur incidence sur les efforts sérieux déployés en commun par d'autres Etats, les intérêts du monde libre risquent d'être lésés. »

(c) *République Fédérale d'Allemagne*

43. L'Allemagne n'a guère de liens traditionnels avec les pays en voie de développement et elle n'a aucune responsabilité envers d'ex-colonies, ni dans le domaine économique, ni dans le domaine militaire. Du fait de sa participation aux Consortiums pour l'Inde et pour le Pakistan, près de 50% du total des versements et près de 60% des engagements nouveaux souscrits en 1963 bénéficient à l'Asie. En Inde, la République fédérale fournit une assistance pour la construction d'une aciérie, deux autres étant construites par le Royaume-Uni et la Russie.

44. En ce qui concerne les principaux projets, l'aide financière allemande est généralement accordée sous forme de prêts, mais les taux d'intérêt et le délai de remboursement varient dans de fortes proportions. C'est ainsi que pour le financement des projets d'infrastructure, le

1. Voir le *New York Times* du 17 mars 1965.

over 20 years. The tendency at present is towards an increase in the number of these loans. The Federal Government has repeatedly stated its preference for extending assistance for clearly identifiable purposes. Of the Asian countries, India receives 11% of the Federal Republic's disbursements, and Pakistan 10.5%.

45. The Federal Republic is not giving any military aid to other Asian countries, apart from that of a field hospital in South Vietnam and some training facilities for Pakistani and Cingalese forces.

46. In Africa, the Federal Republic has given military assistance to Guinea, Libya, Nigeria, Sudan and Tanzania¹. In Guinea, the assistance is in the form of an agreement to train and outfit three engineering companies and expand road and communications networks at a cost of \$2.37 million. This programme will be followed by another for \$4.7 million. An offer of \$1.64 million worth of military aid has been made to Madagascar. In Nigeria, Germany has been training the Nigerian air force and provided the training aircraft and some 30 communications planes and 10 Noratlas transport planes. To the Sudan, Germany is paying \$19 million out of a \$26 million programme of re-equipment. In Tanzania, the Federal Republic originally agreed to provide training and equipment worth \$9.5 million for the Tanzanian air force. This decision has been cancelled as a result of the Tanzanian decision to allow the establishment of an East German Consulate in Dar-es-Salaam.

47. Military aid to Israel has been in the form of 60 aircraft, several dozen ambulances, 40 to 50 trucks and the same amount of trailers, anti-aircraft cannons and anti-tank weapons and 60 tanks of the type M-48. Germany is also prepared to supply Israel with 6 motor-torpedo boats, 2 submarines, ammunition and communications aircraft. The total of Germany's military aid to Israel amounts to \$60 million.

1. Formerly Tanganyika and Zanzibar.

48. Ostensibly as a result of the Federal Republic's aid to Israel, Mr. Ulbricht was invited to the United Arab Republic, and relations between the United Arab Republic and the Federal Republic are expected to be ruptured when diplomatic relations are established between the Federal Republic and Israel. At a meeting of the Arab League Council on 15th March 1965, the Foreign Ministers of another nine of the remaining twelve Arab States voted in favour of breaking off diplomatic relations with the Federal Republic. Egypt, the Yemen, Iraq, Algeria, Kuwait and Sudan were in favour of recognising East Germany; Morocco, Tunisia and Libya would not sever relations with West Germany; and Jordan, Lebanon, Syria and Saudi Arabia would not have diplomatic relations with either East or West Germany. If these plans go through, it appears that the Federal Republic will stop its economic and military aid to those countries recognising East Germany.

49. Up to now, Egypt has received \$57.4 million in economic aid, just over half of which has already been disbursed; \$13 million has been agreed to for technical aid, \$4 million of which has already been spent. In the Yemen, \$2.2 million was promised in capital aid, but nothing has been spent; in technical aid, the amount was \$3.1 million, of which \$1 million has been spent. In Iraq, technical assistance of up to \$1 million has been given, whereas \$2.2 million was promised. \$17 million has been promised to Algeria in capital aid and \$2 million in technical aid; of this, nearly \$1 million has been spent. Sudan was promised capital aid of \$7.5 million and technical aid of nearly \$3 million; up to now \$5 million has been spent.

(d) *Italy*

50. Official Italian aid, for both financial and technical purposes, is mainly given to the Mediterranean countries and, because of its special relations with Italy, to Somalia. Almost

taux d'intérêt est en général de 3 à 3,5% et le délai de remboursement de 20 ans. Une tendance à l'accroissement du nombre de ces prêts se manifeste à l'heure actuelle. Le gouvernement fédéral a indiqué à plusieurs reprises sa préférence pour les opérations d'aide destinées à des emplois bien définis. Parmi les pays asiatiques, l'Inde et le Pakistan reçoivent respectivement 11 et 10,5% des versements effectués par la République fédérale.

45. La République fédérale n'accorde aucune aide militaire aux autres pays asiatiques, à l'exception d'un hôpital de campagne pour le Vietnam du sud et de certaines facilités d'entraînement pour les forces pakistanaïses et cingalaises.

46. En Afrique, la République fédérale a fourni une assistance militaire à la Guinée, à la Lybie, à la Nigéria, au Soudan et à la Tanzanie¹. En Guinée, l'assistance revêt la forme d'un accord prévoyant la formation et l'équipement de trois compagnies de génie ainsi que l'extension des réseaux routier et de communications, à concurrence de 2,37 millions de dollars. Ce programme sera complété par un autre d'un montant de 4,7 millions de dollars. Une offre de 1,64 million de dollars a été faite à Madagascar au titre de l'aide militaire. En Nigéria, l'Allemagne a assuré la formation de l'armée de l'air nigérienne et fourni les avions-écoles nécessaires, 30 avions de transport léger et de liaison, et 10 avions de transport Noratlas. Au Soudan, elle contribue pour 19 millions de dollars à la mise en œuvre d'un programme de rééquipement de 26 millions de dollars. En Tanzanie, la République fédérale s'était engagée à se charger de l'entraînement et de l'équipement de l'armée de l'air tanzanienne, sa contribution s'élevant à 9,5 millions de dollars. Elle a repris sa parole à la suite de la décision tanzanienne d'autoriser l'ouverture d'un consulat est-allemand à Dar-es-Salam.

47. L'aide militaire accordée à Israël s'est traduite par la livraison de 60 avions, de plusieurs douzaines d'ambulances, de 40 à 50 camions et de la même quantité de remorques, de canons anti-aériens et d'armes antichars ainsi que de 60 chars du type M-48. L'Allemagne est également disposée à fournir à Israël 6 vedettes lance-torpilles, 2 sous-marins, des munitions et des avions de transport léger et de liaison. Le montant

global de l'aide militaire allemande à Israël s'élève à 60 millions de dollars.

48. L'aide accordée à Israël a servi de prétexte pour inviter M. Ulbricht en République Arabe Unie, et l'on s'attend à la rupture des relations entre la R.A.U. et la République fédérale dès que celle-ci aura établi des relations diplomatiques avec Israël. Lors de la réunion du Conseil de la Ligue arabe qui s'est tenue le 15 mars 1965, neuf des douze autres États arabes ont voté en faveur d'une rupture des relations diplomatiques avec la République fédérale. La R.A.U., le Yémen, l'Irak, l'Algérie, Koweït et le Soudan étaient en faveur de la reconnaissance de l'Allemagne de l'est. Le Maroc, la Tunisie et la Lybie n'ont pas voulu rompre les relations avec l'Allemagne de l'ouest; la Jordanie, le Liban, la Syrie et l'Arabie séoudite n'ont voulu établir de relations diplomatiques ni avec l'Allemagne de l'ouest, ni avec l'Allemagne de l'est. Si ces projets sont mis à exécution, la République fédérale suspendra vraisemblablement son aide militaire et économique aux pays qui reconnaîtront l'Allemagne de l'est.

49. Jusqu'ici, l'Égypte a reçu 57,4 millions de dollars au titre de l'aide économique, dont un peu plus de 50% ont déjà été versés; le montant de l'aide technique convenue est de 13 millions de dollars, dont 4 millions ont déjà été utilisés. Une aide financière d'un montant de 2,2 millions de dollars a été promise au Yémen, mais aucune somme n'a encore été utilisée; le montant de l'aide technique s'est élevé à 3,1 millions de dollars, dont 1 million a déjà été utilisé. Une aide technique d'un montant de 1 million de dollars a été accordée à l'Irak alors que le montant de l'aide promise était de 2,2 millions de dollars. Une aide financière et une assistance technique représentant respectivement 17 millions et 2 millions de dollars ont été promises à l'Algérie; près de 1 million de dollars ont été utilisés. Le Soudan, pour sa part, s'est vu promettre une aide financière représentant 7,5 millions de dollars et une aide technique représentant près de 3 millions de dollars; jusqu'ici, 5 millions de dollars ont été utilisés.

(d) Italie

50. L'aide du secteur public italien, à des fins tant financières que techniques, est surtout accordée aux pays méditerranéens et à la Somalie, par suite des relations spéciales de ce

1. Anciennement Tanganyika et Zanzibar.

half of the official Italian contributions of \$110 million has been given to Somalia.

51. The conditions of official Italian aid, apart from grants, which account for 22%, are interest rates of 6% to 8%, with repayment periods of 8 to 10 years.

52. Italy is giving military aid to the Congolese Republic (Leopoldville), by training an air arm and providing equipment, the cost of this aid amounting to \$480,000.

53. To Somalia, Italy made a joint offer of military aid with Germany and the United States, after United Kingdom aid was suspended in 1963 when diplomatic relations broke off. This offer was rejected in favour of a Russian bid. Now, most of Somalia's military aid comes from the Soviet Union, which gave a credit of \$25 million for the building up of an army of some 20,000 men, plus a modern air force. There are some 70 Russian military instructors in Somalia.

(e) *Netherlands*

54. Outside its Kingdom, the Netherlands gives no military aid; it maintains some naval units in the Netherlands Antilles and one reinforced battalion in Surinam.

55. Together with Canada, Denmark, Norway, Sweden and Finland, the Netherlands has offered to earmark a marine battalion for employment in United Nations peace-keeping operations.

56. The net disbursements for 1963 were \$38 million, whereas new commitments for bilateral contributions were \$29.1 million. Approximately half of the total official disbursements were contributions to multilateral agencies. The bilateral assistance programmes were mainly contributions to overseas parts of the Kingdom.

57. Some two-thirds of the capital required for the development plans of Surinam and the Netherlands Antilles are supplied by the Netherlands.

58. Up till now, most of the Netherlands aid has been through international organisations. In

1964, this amounted to some \$18 million, whereas bilateral assistance amounted to \$13 million. The Netherlands has offered special assistance to the United Nations Fund for the development of West Irian, formerly Netherlands New Guinea.

(f) *European Economic Community*

59. The European Economic Community provides its aid via three sources of finance: the European Development Fund, the general budget of the Community, and the European Investments Bank.

60. The European Development Fund is the basic finance instrument. In 1963, the amount of financial assistance given by the fund was \$84 million; in 1962, it amounted to \$174 million. This difference is explained by the fact that the second convention of association with the African States was only signed on 20th July 1963 at Yaoundé. Over a period of five years, \$750 million will be spent by the European Development Fund to make grants to these African countries in the form of special loans. It is intended to use these grants mainly for infrastructure and agricultural programmes.

61. Under the fund's Charter, the credits available for the period 1958-63 were divided as follows: 88% to franc area countries, 5% to former dependent territories of Belgium, 6% to former dependent territories of the Netherlands and 1% to former dependent territories of Italy. This pattern will be changed in the future as more agreements come into being between the Six and other underdeveloped countries.

(g) *United Kingdom*

62. The amount of official assistance disbursed in 1963 totalled \$415 million. Of this amount, dependent and independent territories of the Commonwealth received 86% in official bilateral grants and loans; approximately half of these went to colonies.

pays avec l'Italie. La Somalie a bénéficié de près de la moitié des contributions du secteur public italien qui s'élèvent à 110 millions de dollars.

51. Les conditions de l'aide publique italienne, en dehors des versements de dons qui représentent 22%, sont les suivantes: taux d'intérêt de 6 à 8% et échéances de 8 à 10 ans.

52. L'Italie accorde à la République du Congo (Léopoldville) une aide militaire d'un montant de 480.000 dollars, aux termes de laquelle elle assure la formation de l'armée de l'air et fournit du matériel.

53. Elle a offert à la Somalie, conjointement avec la République fédérale et les Etats-Unis, une aide militaire après la suspension de l'aide britannique qui a suivi la rupture des relations diplomatiques en 1963. Cette offre a été rejetée en faveur d'une aide soviétique. Actuellement, la plus grande partie de l'aide militaire dont bénéficie la Somalie est fournie par l'U.R.S.S. qui lui a accordé un crédit de 25 millions de dollars pour la mise sur pied d'une armée de terre de quelque 20.000 hommes et d'une armée de l'air moderne. Quelque 70 instructeurs militaires russes se trouvent sur place.

(e) *Pays-Bas*

54. Les Pays-Bas ne fournissent aucune aide militaire en dehors de leur territoire; ils maintiennent quelques unités navales dans les Antilles néerlandaises et un bataillon renforcé à Surinam.

55. De concert avec le Canada, le Danemark, la Norvège, la Suède et la Finlande, les Pays-Bas ont offert de réserver un bataillon de fusiliers marins pour affectation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

56. En 1963, le montant net des versements a été de 38 millions de dollars et les engagements nouveaux contractés au titre de contributions bilatérales ont atteint 29,1 millions de dollars. Approximativement, la moitié du montant global des versements du secteur public consistait en contributions aux organismes multilatéraux. Les programmes d'aide bilatérale couvraient surtout les contributions aux territoires d'outre-mer.

57. Les Pays-Bas fournissent les deux tiers environ des capitaux nécessaires pour les plans de développement de Surinam et des Antilles néerlandaises.

58. Jusqu'à présent, la plus grande partie de l'aide néerlandaise a été attribuée par le canal

des organisations internationales. En 1964, elle s'est élevée à quelque 18 millions de dollars, alors que l'aide bilatérale se chiffrait à quelque 13 millions de dollars. Les Pays-Bas ont offert une contribution particulière au Fonds des Nations Unies pour le développement de l'Irian occidental, anciennement la Nouvelle-Guinée néerlandaise.

(f) *Communauté Economique Européenne*

59. La Communauté Economique Européenne dispose pour son aide de trois sources de financement: le Fonds Européen de Développement, le Budget général de la Communauté, la Banque Européenne d'Investissements.

60. Le Fonds Européen de Développement est l'instrument essentiel du financement opéré par la Communauté. En 1963, le montant de l'aide financière accordée par le Fonds s'est élevé à 84 millions de dollars au lieu de 174 millions en 1962. Cette différence s'explique par le fait que la deuxième convention d'association avec les Etats africains n'a été signée que le 20 juillet 1963 à Yaoundé. 750 millions de dollars, dont le versement sera échelonné sur cinq ans, seront fournis par le Fonds Européen de Développement, en vue d'accorder à ces Etats des dons sous forme de prêts spéciaux. Ces dons doivent être utilisés principalement pour des programmes d'infrastructure et des programmes agricoles.

61. Aux termes de la charte du Fonds, les crédits mobilisables pour la période 1958-1963 ont été répartis comme suit: 88% aux pays de la zone franc, 5% aux anciens territoires dépendants de la Belgique, 6% aux anciens territoires dépendants des Pays-Bas, et 1% aux anciens territoires dépendants de l'Italie. Ce schéma sera modifié à l'avenir au fur et à mesure que de nouveaux accords seront conclus entre les Six et d'autres pays insuffisamment développés.

(g) *Royaume-Uni*

62. Le montant total des versements effectués en 1963 au titre de l'aide du secteur public s'est élevé à 415 millions de dollars, dont 86% ont été attribués aux territoires dépendants et indépendants du Commonwealth sous forme de dons et de prêts bilatéraux; près de la moitié de cette aide a été accordée aux colonies.

63. The main recipients of official United Kingdom aid are India, Kenya, Tanzania¹, Uganda, Zambia², Basutoland, Bechuanaland, Swaziland, Malawi³, Rhodesia, Pakistan and Malta. In 1963, United Kingdom grants totalled \$209 million and net lending \$206 million. Although the normal rate of interest was about 6% in 1962 and 1963, a decision was taken in 1963 to grant grace periods on interest. This considerably reduces the interest payments of the whole loan period, the reduction depending upon the length of the grace period.

64. In the field of technical co-operation, the United Kingdom makes it possible for Commonwealth countries to continue employing United Kingdom administrators and technicians after the attainment of self-government. This is carried out in the framework of the overseas aid scheme.

65. According to the statement on the defence estimates 1965, United Kingdom military aid to overseas countries is \$81 million. The United Kingdom's most important overseas commitments outside Europe are in the Far East, where it has a combined commitment with both SEATO and Malaysia. The greater part of British troops East of Suez are in the Malaysia area — 50,000 men, with 60 naval craft and 250 aircraft; 20,000 troops are based in other parts of Asia.

66. The principal purpose of retaining the Singapore base secured by the Defence Agreement of 1963 with Malaysia was to counter communist expansion in South-East Asia. As a result of Indonesian aggression, the secondary purpose of enabling an independent and democratic Malaysia to survive has assumed larger proportions and made it necessary for Britain to send massive reinforcements to the area. However, the principal purpose remains. At the tenth anniversary in 1964 of SEATO, the British Prime Minister declared that British support for SEATO would continue as resolutely as in the past. He underlined that none of the treaty

1. Formerly Tanganyika and Zanzibar.

2. Formerly Northern Rhodesia.

3. Formerly Nyasaland.

members in the area had been openly attacked and, to that extent, the allies had been successful. The British Government is of the opinion that the SEATO Treaty has been effective insofar as it has preserved the future safety and peaceful development of the nations in South-East Asia and the West Pacific.

67. In addition to the British troops in Malaysia, there is the important air and naval base at Singapore, the British garrison of some 7,000 men in Hong Kong and an important air staging post at Gan in the Maldives. In the Middle East, the United Kingdom's main base is at Aden, which (together with its subordinate stations in the Persian Gulf) controls a large and balanced force of naval, land and air units. The sovereign bases at Cyprus — besides being an important communications link with British forces further East — provide the only direct air support for CENTO — the Central Treaty Organisation, whose members are Iran, Pakistan, Turkey and the United Kingdom. Although the United States is not a member of the Organisation, and has not assigned forces to its support, the assistance it gives to the individual regional members and its association with the main purposes of CENTO naturally give it great influence. The military rôle of CENTO is perhaps of less importance than it was, but CENTO remains a force for stability and has an indispensable part to play in economic and technical development. Under this treaty, special aid is being given to Turkey and Iran for the building of a railway link between these two countries. A permanent military and civilian communications system is being built between Pakistan, Iran and Turkey. The CENTO micro-wave link between these three countries extends over a distance of 3,060 miles and is the longest of its kind in the world.

68. Outside the framework of CENTO, Pakistan, Iran and Turkey have formed a regional co-operation group in order to increase the political, economic and cultural relations between the three countries.

69. At the CENTO economic meeting in Teheran on 15th March 1965, the United Kingdom and

63. Les principaux bénéficiaires de l'aide du secteur public britannique sont l'Inde, le Kenya, la Tanzanie¹, l'Ouganda, la Zambie², le Basutoland, le Bechuanaland, le Swaziland, le Malawi³, la Rhodésie, le Pakistan et Malte. En 1963, le montant des dons du Royaume-Uni s'est élevé au total à 209 millions de dollars et celui des prêts nets à 206 millions de dollars. Le taux normal d'intérêt d'un prêt a été d'environ 6% en 1962 et 1963; toutefois, il a été décidé en 1963 d'accorder des délais de grâce pour le service des intérêts, délais qui réduisent sensiblement le montant des versements à effectuer au titre des intérêts pendant toute la durée du prêt, la réduction étant fonction du délai de grâce accordé.

64. En matière de coopération technique, le Royaume-Uni permet aux pays du Commonwealth de continuer à employer les administrateurs et les techniciens britanniques après leur accession à l'autonomie, dans le cadre du programme d'aide aux services administratifs d'outre-mer.

65. D'après la déclaration sur les prévisions budgétaires en matière de défense pour 1965, l'aide militaire fournie par le Royaume-Uni aux pays d'outre-mer s'élève à 81 millions de dollars. C'est en Extrême-Orient, où il répartit ses obligations entre l'O.T.A.S.E. et la Malaisie, que le Royaume-Uni a contracté ses engagements extra-européens les plus importants. La majeure partie des troupes britanniques à l'est de Suez (50.000 hommes, 60 unités navales et 250 avions) se trouve dans le secteur de la Malaisie, mais 20.000 hommes sont également basés dans d'autres parties de l'Asie.

66. La base de Singapour, dont le maintien est prévu par l'accord de défense conclu en 1963 avec la Malaisie, a essentiellement pour objet de prévenir l'expansion communiste dans le sud-est asiatique. Elle présente également, par suite de l'agression indonésienne, un intérêt secondaire — celui de permettre la survie d'une Malaisie indépendante et démocratique — qui s'est sensiblement accru et a nécessité l'envoi de renforts britanniques massifs dans cette zone. Néanmoins, son intérêt essentiel n'a pas changé. Lors du dixième anniversaire de l'O.T.A.S.E. en 1964, le Premier ministre britannique a déclaré que la Grande-Bretagne continuerait aussi résolu-

ment que par le passé à soutenir cette organisation. Il a souligné qu'aucune des parties au traité, dans cette région, n'avait été ouvertement attaquée et que, à cet égard, les alliés avaient remporté un succès. De l'avis du gouvernement britannique, le traité de l'O.T.A.S.E. a été efficace dans la mesure où il a préservé la sécurité et le développement pacifique futurs des nations du sud-est asiatique et du Pacifique occidental.

67. En plus des troupes stationnées en Malaisie, les Britanniques disposent de l'importante base aéronavale de Singapour, d'une garnison de quelque 7.000 hommes à Hong-Kong et d'une importante base aérienne à l'île de Gan dans les Maldives. Au Moyen-Orient, Aden constitue la principale base britannique; avec les diverses installations qui en dépendent dans le golfe Persique, elle dispose d'une force équilibrée importante d'unités navales, terrestres et aériennes. Les bases souveraines de Chypre qui sont également d'une importance considérable pour les communications avec les troupes britanniques stationnées plus à l'est, fournissent le seul appui direct du C.E.N.T.O., l'Organisation du Traité Central, dont sont membres l'Iran, le Pakistan, la Turquie et le Royaume-Uni. Bien que les Etats-Unis ne soient pas membre de cette organisation et n'y aient affecté aucune force, l'aide qu'ils accordent, à titre individuel, aux différents membres régionaux, et l'appui qu'ils apportent aux buts essentiels du C.E.N.T.O. leur donnent naturellement une grande influence. Le rôle militaire du C.E.N.T.O. est peut-être moins important que naguère, mais l'organisation reste un facteur de stabilité et elle a un rôle indispensable à jouer en matière de développement économique et technique. Dans le cadre de ce traité, une aide particulière est accordée à la Turquie et à l'Iran pour l'établissement d'une liaison ferroviaire entre les deux pays. Un système permanent de télécommunications civiles et militaires reliant le Pakistan, l'Iran et la Turquie, est actuellement en construction. Le réseau d'émetteurs de micro-ondes installé par le C.E.N.T.O. entre ces trois pays s'étend sur 5.000 km et constitue le plus long de ce genre dans le monde.

68. En dehors du C.E.N.T.O., le Pakistan, l'Iran et la Turquie ont formé un groupement de coopération régionale en vue de développer les relations politiques, économiques et culturelles entre les trois pays.

69. Lors de la réunion économique du C.E.N.T.O., à Téhéran, le 15 mars 1965, le

1. Anciennement Tanganyika et Zanzibar.

2. Anciennement Rhodésie du Nord.

3. Anciennement Nyassaland.

the United States were urged to contribute more in economic and technical assistance for new regional projects. It was particularly urged that funds be provided for two long-pending projects for roads connecting Iran and Pakistan. Proposals were also made on the expansion of training facilities in the field of medicine and agricultural economics.

70. Britain's largest forces outside Europe are in the Far East, where there is a combined commitment to SEATO and to Malaysia. The deployment of aircraft carriers and commando ships is flexible, as between the Middle East and Far East, and the United Kingdom expects to maintain at least three of these craft in the area East of Suez. In the Far East, in addition, there are guided missile destroyers and a large number of naval escorts, submarines and coastal minesweepers. The army has substantial forces engaged in the Borneo operations in the defence of Malaysia, and in addition contributes units and individuals to 28 Commonwealth Brigade Group, which is permanently stationed in Western Malaysia; this Brigade has units from the United Kingdom, Australia and New Zealand, and mainly integrated supporting arms and services including Scout helicopters.

71. Aden is the base for a Royal Marine Commando, army units and RAF ground attack and air defence, reconnaissance and transport squadrons. At Bahrein in the Persian Gulf there is an army detachment. The Royal Air Force maintain a presence in the Gulf. Naval units on the Middle East station, with base facilities at Bahrein and Aden, include escorts, the amphibious warfare squadron and minesweepers. Carriers and commando ships cover the whole area East of Suez.

72. British military assistance to independent African countries is mainly in the form of training missions. There are now nearly 600 British officers and NCOs serving in Africa. Although Britain no longer operates a major military base of its own anywhere on the Continent, it still

makes an important military contribution, in one form or another, to many African countries — notably to Malawi¹, Zambia², Uganda, Ghana, Kenya, Sierra Leone and Libya. The United Kingdom is helping to train and equip the Nigerian army, and cadets from Uganda and Zambia are being trained in the United Kingdom. In March 1964, Tanzania³ rejected British proposals for military aid, although Tanzanian army personnel are being trained in the United Kingdom. In addition, military forces have to be available for internal security duties in Swaziland, Basutoland and Bechuanaland, where an infantry battalion is stationed, as these territories move towards independence.

73. The Treaty with Libya, where the British have an air staging post and small military forces, is now under review. As matters stand, however, Britain retains the obligation to come to the defence of Libya in case of need.

74. Britain continues to give military aid to India on a substantial scale, to help it guard against the possibility of the Chinese repeating their attack of 1962 on the northern frontiers.

75. In addition, Britain, by its presence in Gibraltar and Malta, exercises a stabilising influence on the Mediterranean. Its presence in Cyprus, together with its aid provided through the United Nations, went some way to preventing conflict between two NATO allies on the southern flank.

76. The United Kingdom claims that its contributions in the cause of stability cover a far wider area and constitute a greater cost than any of its European allies, and that whilst Britain wishes to cut down as much as possible its unessential military commitments, it believes it now carries the minimum that wise counsels could allow, in relation to communist expansion.

1. Formerly Nyasaland.

2. Formerly Northern Rhodesia.

3. Formerly Tanganyika and Zanzibar.

Royaume-Uni et les Etats-Unis ont été instamment invités à fournir une aide économique et technique plus importante pour la mise en œuvre de nouveaux projets régionaux. Il leur a été notamment demandé de financer deux projets, depuis longtemps en suspens, portant sur la construction de routes entre l'Iran et le Pakistan. Des propositions ont également été faites concernant l'accroissement de l'assistance technique en matière de médecine et d'économie agricole.

70. La majeure partie des forces britanniques maintenues hors d'Europe sont stationnées au Moyen-Orient où le Royaume-Uni a contracté des engagements envers l'O.T.A.S.E. et la Malaisie. Les porte-avions et les transports de commandos sont déployés d'une manière souple entre le Moyen et l'Extrême-Orient, et le Royaume-Uni espère maintenir au moins trois de ces unités dans la zone située à l'est de Suez. En Extrême-Orient, il dispose en outre de destroyers porte-engins ainsi que d'un grand nombre d'escorteurs, de sous-marins et de dragueurs de mines côtiers. L'armée de terre a engagé des forces importantes dans les opérations de Bornéo pour la défense de la Malaisie, et elle fournit en outre des unités et du personnel au 28^e Groupe de brigade du Commonwealth stationné en permanence en Malaisie occidentale. Ce groupe comprend des unités en provenance du Royaume-Uni, d'Australie et de Nouvelle-Zélande, et dispose surtout d'armes d'appui et de services intégrés, notamment d'hélicoptères Scout.

71. Aden sert de base à un commando de fusiliers marins, à des unités de l'armée de terre et à des escadrons d'attaque au sol, de défense aérienne, de reconnaissance et de transport de la R.A.F. Un détachement de l'armée de terre est stationné à Bahrein, dans le golfe Persique. La Royal Air Force est également présente dans le golfe. Les unités navales basées au Moyen-Orient, et qui utilisent les installations de Bahrein et d'Aden, comprennent des escorteurs, un escadron de guerre amphibie et des dragueurs de mines. Les porte-avions et les transports de commandos couvrent l'ensemble de la zone située à l'est de Suez.

72. L'aide militaire fournie par le Royaume-Uni à certains pays indépendants d'Afrique revêt surtout la forme de missions d'instructeurs. A l'heure actuelle, près de 600 officiers et sous-officiers britanniques servent en Afrique. Bien que la Grande-Bretagne ne dispose plus de bases

militaires importantes sur le continent africain, elle fournit encore, sous une forme ou sous une autre, une assistance militaire substantielle à de nombreux pays africains, notamment le Malawi¹, la Zambie², l'Ouganda, le Ghana, le Kenya, la Sierra Leone et la Libye. Elle contribue à l'entraînement et à l'équipement de l'armée nigérienne, et les élèves-officiers en provenance d'Ouganda et de Zambie viennent s'entraîner au Royaume-Uni. La Tanzanie³ a repoussé, en mars 1964, les propositions britanniques d'aide militaire bien que le personnel de l'armée tanzanienne vienne s'entraîner au Royaume-Uni. Par ailleurs, des forces doivent être disponibles pour le maintien de la sécurité intérieure au Swaziland, Basutoland et Bechuanaland, où est stationné un bataillon d'infanterie, tandis que ces territoires s'achemineront vers l'indépendance.

73. Le traité conclu avec la Libye, où les Britanniques disposent d'une escale aérienne et de forces armées peu importantes, fait actuellement l'objet d'une révision. Dans l'état actuel des choses, le Royaume-Uni honorerait cependant son engagement de prêter secours à la Libye, le cas échéant.

74. Le Royaume-Uni fournit encore une aide militaire substantielle à l'Inde pour lui permettre de se prémunir contre la répétition de l'attaque chinoise de 1962 le long de ses frontières septentrionales.

75. Le Royaume-Uni exerce enfin, par sa présence à Gibraltar et à Malte, une influence stabilisatrice dans la Méditerranée. Sa présence à Chypre, ainsi que l'aide qu'il a fournie par l'intermédiaire des Nations Unies, ont contribué à prévenir un conflit entre les deux partenaires de l'O.T.A.N. sur le flanc sud de l'Alliance.

76. Le Royaume-Uni estime que les contributions qu'il fournit pour le maintien de la stabilité couvrent une zone beaucoup plus vaste et constituent une charge financière beaucoup plus lourde que celle de l'un quelconque de ses alliés européens, et que, tout en souhaitant réduire au maximum ses obligations militaires les moins importantes, il souscrit actuellement le minimum d'engagements qu'autorise la sagesse face à l'expansion communiste.

1. Anciennement Nyassaland.

2. Anciennement Rhodésie du Nord.

3. Anciennement Tanganyika et Zanzibar.

CHAPTER III

Interdependence of aid and commitments***Aid***

77. What is obvious from a study of the foregoing is that most economic aid considered in this report is unco-ordinated, with the exception of the EEC grant. In places, there is competition to provide aid and grants from nations within WEU to the same underdeveloped nations; this is sometimes linked with national interests to obtain a greater share of international trade. This unco-ordinated aid is not necessarily placed in regions where the greatest strategic results could be obtained, but rather its positioning is related to past colonial interests or to a desire for a new commercial sphere of interest.

Military commitments

78. The military aid and treaty obligations outside Europe are based either on past national associations, particularly bearing in mind supposed colonial obligations, or else on an effort to provide stability and security in a given area, i.e. SEATO and CENTO Treaties.

79. Your Rapporteur believes that two things are irrefutable :

- (i) No nation in WEU could be other than harmed by a spread of communism across the Continents of Africa or Asia. Thus, any military or commercial aid given to underdeveloped nations is likely to be of some help in resisting communist expansion, not forgetting that the most fertile area for communist expansion is a nation of "empty bellies".
- (ii) The money spent by each member State of WEU outside Europe, in military help, is of some assistance to each and every nation within our Alliance, as well as the rest of the free world. Certainly it is true that certain commitments are of much greater intrinsic value to the donor nation but, nevertheless, there should be no doubt in anyone's mind that, overall, the help given by one WEU nation is help for all of WEU.

80. It would be unrealistic if this report did not mention the problems both of military commitment and of the need for aid in ever larger amounts, caused by the emergence of China, and Chinese infiltration into the Asian scene. Europe alone has been incapable of meeting this threat, which is now reinforced by the possession of even the crudest nuclear bomb by China.

81. Thus, to resist communist infiltration, it has been essential to shore up flagging, and aid even weak, non-communist governments, in the hope of obtaining a form of containment. This unrewarding and unhappy task has fallen on the United States.

82. The American effort in Vietnam, military and otherwise, must be regarded in this light. One might not be happy about all aspects of American presence there, but should it be removed, the communist powers would automatically take over the whole country. Minor considerations must give way to the major political problem, thus accepting the need for America's presence in this part of the world.

83. Moreover, Vietnam's northern neighbour being Communist China, the balance of power can never be achieved if the American forces are unable to restrict the massive Chinese threat.

84. The nations of Western Europe should accept this fact and give moral and political aid to the American position wherever possible.

CHAPTER IV

Conclusions

85. The problem that could arise at any time in the future is that, due either to internal economic pressure or an unavoidable alteration in policy, the commitments of a WEU nation outside Europe might be drastically altered or even

CHAPITRE III

Interdépendance de l'aide et des engagements*Aide*

77. Il ressort nettement de ce qui précède que la majorité de l'aide économique examinée dans le présent rapport est incoordonnée, exception faite de la contribution de la C.E.E. En certains endroits, la concurrence joue entre pays membres de l'U.E.O. pour l'octroi d'aide et de dons aux mêmes pays sous-développés et les intérêts nationaux entrent parfois en jeu pour l'obtention d'une plus large part du commerce international. Cette aide incoordonnée ne bénéficie pas nécessairement aux régions susceptibles d'apporter les plus grands avantages stratégiques, mais sa répartition est plutôt fonction d'anciens intérêts coloniaux ou du désir d'ouvrir de nouveaux débouchés commerciaux.

Engagements militaires

78. L'aide militaire et les obligations contractuelles extra-européennes se fondent soit sur d'anciennes associations nationales, et tiennent compte notamment de prétendues obligations coloniales, soit sur un effort pour procurer à une zone donnée la stabilité et la sécurité, par exemple les traités de l'O.T.A.S.E. et du C.E.N.T.O.

79. De l'avis de votre rapporteur, deux faits sont indéniables :

(i) Tous les pays de l'U.E.O. ne pourraient que souffrir d'une expansion du communisme à travers l'Afrique ou l'Asie. De ce fait, toute aide militaire ou commerciale accordée aux nations sous-développées est susceptible d'aider à résister à l'expansion communiste, sans oublier que les zones les plus sensibles sont les nations « au ventre creux ».

(ii) Les crédits consacrés par chacun des Etats membres de l'U.E.O. à l'aide militaire hors d'Europe bénéficient aussi bien à chacune de nos nations qu'au reste du monde libre. Il est vrai, certes, que certains engagements sont d'une bien plus grande valeur intrinsèque pour le pays donateur, mais il ne doit faire aucun doute dans l'esprit de chacun qu'en définitive, l'aide accordée par

l'un des pays membres bénéficie à l'ensemble de l'Union.

80. Le présent rapport ferait preuve d'un manque total de réalisme s'il ne mentionnait pas les problèmes que posent les engagements militaires et la nécessité d'une aide toujours croissante, en raison de l'essor de la Chine et de l'infiltration chinoise sur la scène asiatique. L'Europe s'est révélée incapable de faire face, à elle seule, à cette menace, renforcée maintenant par l'existence d'une bombe nucléaire chinoise, si primitive soit-elle.

81. C'est pourquoi, afin de résister à l'infiltration communiste, il s'est révélé essentiel de soutenir et d'aider les gouvernements non communistes défaillants ou même faibles dans l'espoir de mettre sur pied un dispositif d'endiguement. Cette tâche ingrate et délicate est revenue aux Etats-Unis.

82. C'est dans ce contexte qu'il faut considérer l'effort militaire ou autre accompli par les Américains au Vietnam. Il se peut que les diverses formes de la présence américaine dans ce pays ne donnent pas toute satisfaction, mais sa disparition permettrait aux pays communistes de prendre automatiquement la relève. Des considérations d'ordre mineur ne doivent pas masquer le problème politique essentiel, mais reconnaître la nécessité de la présence américaine dans cette partie du monde.

83. De plus, en raison de la proximité de la Chine communiste, l'équilibre des forces ne pourra jamais être atteint si la puissance américaine se révèle incapable de contenir la menace que fait peser sur le Vietnam son énorme voisin.

84. Les nations d'Europe occidentale devraient accepter ce fait et apporter à l'Amérique leur appui moral et politique partout où elles le peuvent.

CHAPITRE IV

Conclusions

85. Il se pourrait qu'à l'avenir, à un moment quelconque, un pays membre de l'U.E.O. soit amené, en raison de pressions économiques internes ou d'un changement inévitable de politique, à modifier radicalement ou même à ne plus hono-

stopped. This would be a serious, if not calamitous, blow to the general structure of the western position, in whatever area it arose, and the most likely outcome would be the creation of a vacuum.

86. The question which must then be answered is who would fill this vacuum? If Britain or France withdrew from any of their treaty obligations, it could not be expected, let alone considered, that Germany or the Netherlands would agree suddenly to step into the breach and it is unlikely that other African or Asian nations would have the ability or the resources to do so. It might be thought that the United States would again enlarge her commitments, but would this be desirable, notwithstanding the problems to America of the present dollar balance of payments? It can be neither in the interests of America nor Europe to turn the defence of the free world away from a position of interdependence into a sphere of American monopoly.

87. It would appear that the most likely outcome of such happenings would be a continuation

of this vacuum until communism of either a Russian or Chinese character filled the gap. This would be of harm to us all.

88. Therefore, it would seem to your Rapporteur that there is urgent need for every aspect of this problem to be reconsidered in the light of the present situation. Surely it could be agreed that an investigation should be carried out to establish which of the present national commitments are of real benefit to all of the WEU partners? Once this has been established, it would be a logical step to consider the burden of these commitments. Is it not then only a reasonable progression to see whether this burden is being carried equitably by the nations within WEU? Perhaps a difficult stage then arises: to see whether it would be possible to share these costs in a manner more equally proportioned to the abilities of WEU nations to meet this burden. Whatever personal views of which commitments are essential or unimportant, or what can or cannot be afforded by this or that country, surely this matter is of such importance as to be worthy of much closer study, and of some co-ordinated effort to achieve results? It is to this end that the Recommendation to the Assembly is drafted¹.

1. Remarks made by members of the Committee during the discussion of this report on 13th April 1965 have been incorporated.

rer ses engagements hors d'Europe. Ceci constituerait un coup sérieux, sinon irrémédiable, pour la structure générale de la position occidentale dans la zone affectée, à la suite duquel se créerait vraisemblablement un vide.

86. Il convient de se demander qui comblerait ce vide? Si le Royaume-Uni ou la France renonçaient à certaines de leurs obligations contractuelles, on ne saurait s'attendre que l'Allemagne ou les Pays-Bas acceptent brusquement de prendre la relève et il est peu vraisemblable que d'autres nations africaines ou asiatiques soient en mesure de le faire ou disposent des ressources nécessaires à cette fin. On peut penser que les Etats-Unis accroîtraient à nouveau leurs engagements, mais serait-ce souhaitable en raison des problèmes que pose à l'Amérique la situation actuelle de sa balance des paiements? Il ne peut être de l'intérêt de l'Amérique ou de l'Europe de faire passer la défense du monde libre du cadre de l'interdépendance dans la sphère du monopole américain.

87. Cet état de vide se prolongerait vraisemblablement jusqu'à ce que le communisme russe

ou chinois entre en scène, ce qui serait dangereux pour nous tous.

88. C'est pourquoi votre rapporteur estime qu'il convient d'examiner de toute urgence tous les aspects de ce problème à la lumière de la situation actuelle. Il serait certainement possible de procéder à une étude des engagements nationaux actuels afin d'établir lesquels servent réellement les intérêts de tous les Etats membres de l'U.E.O. Ceci fait, il serait logique d'étudier ensuite les charges qu'ils entraînent. Ne serait-il pas raisonnable d'examiner alors si ces charges se répartissent équitablement entre les divers pays membres? La question délicate se poserait alors de savoir s'il serait possible de répartir les dépenses d'une manière plus compatible avec les possibilités de chacun de nos pays. Quelles que puissent être les opinions personnelles sur l'importance relative de ces engagements, sur les possibilités financières de tel ou tel pays, cette question est d'une telle importance qu'elle serait sûrement digne d'une étude beaucoup plus attentive et d'une coordination des efforts pour parvenir à des résultats. C'est dans cet esprit qu'a été formulée la recommandation proposée par l'Assemblée¹.

1. Les remarques formulées par les membres de la commission au cours de la discussion du présent rapport, le 13 avril 1965, ont été incorporées,

Application of the Brussels Treaty

**Reply of the Assembly to Chapters I, IIB, III and IV
of the Tenth Annual Report of the Council**

REPORT¹

**submitted on behalf of the
Committee on Defence Questions and Armaments²
by Mr. Housiaux, Rapporteur**

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION
on the application of the Brussels Treaty

DRAFT ORDER
on the application of the Brussels Treaty

EXPLANATORY MEMORANDUM
submitted by Mr. Housiaux, Rapporteur

Introduction

I. Relations between the Council and the Assembly

II. General political questions
B. Military questions

III. Agency for the control of armaments

IV. Standing Armaments Committee

Conclusions

APPENDIX
Nuclear power reactors in member countries on the mainland of Europe

1. Adopted in Committee by 17 votes to 0 with 1 abstention.

2. *Members of the Committee*: Mr. *Kliesing* (Chairman); Mr. *Bourgoin* (Substitute: *Hauret*) (Vice-Chairman); MM. *Amatucci*, *Baumel* (Substitute: *Duterne*), *Berkhan*, *Cadorna*, *de la Vallée Poussin*, *Duynstee*, *Emery*, *Sir Eric Errington*, MM. *Foschini*, *Goedhart*, Lord *Grantchester*

(Substitute: *Gresham Cooke*), MM. *Housiaux*, *Jaeger*, *Jannuzzi*, *Lenze* (Substitute: *Hellige*), *Lord Listowel*, MM. *Massimo Lancellotti*, *Moutet*, *Moyersoen* (Substitute: *Dejardin*), *Price*, *van Riel*, *Schaus*, *Tinaud*, *Voilquin* (Substitute: *Richards*), *Wienand*.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

Application du Traité de Bruxelles

**Réponse de l'Assemblée aux chapitres I, IIB, III et IV
du Dixième rapport annuel du Conseil**

RAPPORT ¹

**présenté au nom de la Commission des Questions de Défense
et des Armements ²
par M. Housiaux, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION
sur l'application du Traité de Bruxelles

PROJET DE DIRECTIVE
sur l'application du Traité de Bruxelles

EXPOSÉ DES MOTIFS
présenté par M. Housiaux, rapporteur

Introduction

I. Relations entre le Conseil et l'Assemblée

II. Questions politiques générales
B. Questions d'ordre militaire

III. Agence pour le Contrôle des Armements

IV. Comité Permanent des Armements

Conclusions

ANNEXE
Réacteurs nucléaires de puissance sur le territoire continental des pays membres

1. Adopté par la commission par 17 voix contre 0 et 1 abstention.

2. Membres de la commission : M. *Kliesing* (président) ; M. *Bourgoin* (suppléant : *Hauret*) (vice-président) ; MM. *Amatucci*, *Baumel* (suppléant : *Duterne*), *Berkhan*, *Cadorna*, *de la Vallée Poussin*, *Duynstee*, *Emery*, *Sir Eric Errington*, MM. *Foschini*, *Goedhart*, *Lord Grantchester* (suppléant :

Gresham Cooke), MM. *Housiaux*, *Jaeger*, *Jannuzzi*, *Lenze* (suppléant : *Hellige*), *Lord Listowel*, MM. *Massimo Lancellotti*, *Moutet*, *Moyersoen* (suppléant : *Dejardin*), *Price*, *van Riel*, *Schaus*, *Tinaud*, *Voilquin* (suppléant : *Richards*), *Wienand*.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Draft Recommendation
on the application of the Brussels Treaty

The Assembly,

Reviewing the application of the amended Brussels Treaty after examining the Tenth Annual Report of the Council ;

Stressing the warning on page 12 of the annual report of the Council regarding the development of the nuclear industry in Europe and the non-application of the controls provided by the Treaty ;

Noting that the Council :

- has in no way remedied the cases of non-application of the Treaty in respect of the control of conventional and nuclear armaments noted by the Assembly on many occasions ;
- has not taken into consideration the constructive proposals made by the Assembly in Recommendation 93 for the removal of discriminations contained in the Treaty with a view to facilitating its full application ;

Bitterly aware of the Council's failure to provide any valid answer to the Recommendations of the Assembly on these essential points,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

That it refer again to Recommendation 93 in order to reply thereto.

Projet de recommandation
sur l'application du Traité de Bruxelles

L'Assemblée,

Passant en revue l'application du Traité de Bruxelles modifié, après examen du Dixième rapport annuel du Conseil ;

Soulignant l'avertissement contenu à la page 12 du rapport annuel du Conseil concernant le développement de l'industrie nucléaire en Europe et la non-application des contrôles prévus par le traité ;

Notant que le Conseil :

- n'apporte aucun remède aux cas de non-application du traité en matière de contrôle d'armements tant conventionnels que nucléaires qu'elle a maintes fois constatés ;
- n'a pas pris en considération les propositions constructives faites par l'Assemblée dans sa Recommandation n° 93 et tendant à supprimer les discriminations contenues dans le traité dans le but d'en faciliter la pleine application ;

Constatant avec amertume le défaut de réponse valable du Conseil aux recommandations formulées par l'Assemblée sur ces points essentiels,

RECOMMANDE AU CONSEIL

De vouloir bien se reporter à sa Recommandation n° 93 afin d'y donner réponse.

Draft Order ¹
on the application of the Brussels Treaty

The Assembly,

Considering the report of the Committee on Defence Questions and Armaments on the application of the Brussels Treaty contained in Document 338 ;

Noting that in spite of the eight Recommendations adopted by the Assembly since 1956, some of the fundamental provisions of this Treaty have remained unapplied ;

Aware that it is its duty under the Treaty to supervise its application, particularly in the field of arms control,

INSTRUCTS ITS PRESIDENT

To transmit a copy of the abovementioned report to the Presidents of the Chambers of the seven national parliaments, requesting them to inform their members that in the opinion of the Assembly of Western European Union some of the fundamental provisions of the amended Brussels Treaty have remained unapplied and hence that the intentions of the parliaments which ratified this Treaty have not been respected.

1. Adopted in Committee by 14 votes to 0 with 4 abstentions.

Members of the Committee : Mr. *Kliesing* (Chairman) ; Mr. Bourgoïn (Substitute : *Hauret*) (Vice-Chairman) ; MM. Amatucci, Baumel (Substitute : *Duterne*), *Berkhan*, *Cadorna*, *de la Vallée Poussin*, *Duynstee*, *Emery*, *Sir Eric Errington*, MM. *Foschini*, *Goedhart*, Lord *Grantchester*

(Substitute : *Gresham Cooke*), MM. *Housiaux*, *Jaeger*, *Jannuzzi*, *Lenze* (Substitute : *Hellige*), *Lord Listowel*, MM. *Massimo Lancellotti*, *Moutet*, *Moyersoen* (Substitute : *Dejardin*), *Price*, *van Riel*, *Schaus*, *Tinaud*, *Voilquin* (Substitute : *Richards*), *Wienand*.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

Projet de directive¹
sur l'application du Traité de Bruxelles

L'Assemblée,

Considérant le rapport de la Commission des Questions de Défense et des Armements sur l'application du Traité de Bruxelles contenu dans le Document 338 ;

Constatant que malgré les huit recommandations adoptées par l'Assemblée depuis 1956, certaines des dispositions fondamentales de ce traité sont restées lettre morte ;

Consciente que le traité lui impose le devoir d'en surveiller l'application, notamment dans le domaine du contrôle des armements,

CHARGE SON PRÉSIDENT

De transmettre copie dudit rapport aux présidents des Chambres des sept parlements nationaux, en les priant de notifier à leurs membres que, de l'avis de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale, certaines des dispositions fondamentales du Traité de Bruxelles modifié sont restées lettre morte et que, de ce fait, les intentions des parlements qui ont ratifié ce traité n'ont pas été respectées.

1. Adopté par la commission par 14 voix contre 0 et 4 abstentions.

Membres de la commission : M. *Kliesing* (président) ; M. *Bourgoin* (suppléant : *Hauret*) (vice-président) ; MM. *Amatucci*, *Baumel* (suppléant : *Duterne*), *Berkhan*, *Cadorna*, de la *Vallée Poussin*, *Duynstee*, *Emery*, *Sir Eric Errington*, MM. *Foschini*, *Goedhart*, *Lord Grantchester* (suppléant :

Gresham Cooke), MM. *Housiaux*, *Jaeger*, *Jannuzzi*, *Lenze* (suppléant : *Hellige*), *Lord Listowel*, MM. *Massimo Lancellotti*, *Moutet*, *Moyersoen* (suppléant : *Dejardin*), *Price*, *van Riel*, *Schaus*, *Tinaud*, *Voilquin* (suppléant : *Richards*), *Wienand*.

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Housiaux, Rapporteur)

Introduction

1. This is now the fourth time your Rapporteur has examined the annual report of the Council and made comments on the parts concerning defence questions.

2. The Tenth Annual Report dealing with the activities of the Council in 1964 reached the Office of the Clerk of the Assembly on 26th March 1965, i.e. a fortnight earlier than the previous year. This has already helped the work of the Committee which would be further facilitated if the report were communicated in the first fortnight of March.

3. Your Rapporteur can see no new factors in the Tenth Report indicating a change in the situation over previous years¹. It is the primary duty of the Assembly, however, to supervise the application of the Brussels Treaty in the field of arms control as laid down in the only article of the Treaty referring to our Assembly². It is therefore from this angle that the report of the Council now submitted to us will be studied in this memorandum.

I. Relations between the Council and the Assembly

4. This part of the report, which is almost a quarter of the whole, reviews the activities of the Assembly in the last year. These activities are well known to the Assembly and the Council's summary appears superfluous.

5. It is noted moreover that written questions were put to the Council on three occasions in 1964 asking whether defence questions would be included in the agenda of meetings of the Council at ministerial level.

1. See the previous reports prepared by the Rapporteur : Documents 223, 3rd May 1962 ; 267, 26th April 1963 ; 309, 24th April 1964.

2. Article IX of the amended Brussels Treaty which reads as follows :

“The Council of Western European Union shall make an annual report on its activities and in particular concerning the control of armaments to an Assembly composed of representatives of the Brussels Treaty Powers to the Consultative Assembly of the Council of Europe.”

6. On each occasion the reply was negative, and according to the list of items dealt with at the ministerial meetings and mentioned in the annual report, the Council did not examine these problems although negotiations on the organisation of nuclear forces were being held in the framework of NATO and there were still wide differences of views between the member countries of WEU.

7. Your Committee can but take note of the absence of prior consultations in WEU.

C. Relations between the Council and Assembly Committees

1. Joint meetings

8. The Council complains about the late arrival of questions which the Committee on Defence Questions and Armaments wished to have examined during the joint meeting with the Council held in Bonn on 10th November 1964. The questions were however transmitted to the Council as soon as the latter had agreed to meet the Committee and, moreover, in no case can the Committee agree either to the principle of a joint meeting being dependent on the questions put, or to the questions to be examined being communicated more than six weeks before the meeting — a period now established by custom. Longer notice would deprive most of the questions of their current political interest. It is for the Council to perfect its procedure for consultation so as to prepare considered replies within the limits prescribed by the pace of political life.

II. General political questions

B. Military questions

9. In 1964, the Council made no amendment to Annex III of Protocol No. III of the amended Brussels Treaty. This Annex contains the list of the conventional weapons the Federal Republic of Germany has undertaken not to manufacture without explicit authorisation from the Council. A total of seven amendments has been made to this Annex since the amended Treaty was signed ; last year your Rapporteur suggested that hence-

Exposé des motifs

(présenté par M. Housiaux, rapporteur)

Introduction

1. Votre rapporteur examine aujourd'hui, pour la quatrième fois, le rapport annuel du Conseil et formule des commentaires sur les parties traitant des questions de défense.

2. Le Dixième rapport annuel, qui traite des activités du Conseil au cours de l'année 1964, est parvenu au Greffe de l'Assemblée le 26 mars 1965, soit avec une avance de quinze jours sur l'année dernière. Ceci facilite déjà la marche des travaux de la commission qui gagnerait encore à ce que le rapport lui soit communiqué pendant la première quinzaine de mars.

3. Le Dixième rapport n'apporte pas d'éléments nouveaux qui permettraient à votre rapporteur de constater un changement par rapport à la situation des années précédentes¹. Il est cependant du premier devoir de l'Assemblée de veiller à l'application du Traité de Bruxelles en matière de contrôle des armements — devoir consacré dans le seul article du traité où il est fait référence à notre assemblée². C'est pourquoi votre rapporteur analysera dans cette optique le rapport du Conseil qui nous est maintenant soumis.

I. Relations entre le Conseil et l'Assemblée

4. Cette partie du rapport, qui en constitue presque le quart, passe en revue les activités de l'Assemblée au cours de l'année dernière, activités qui lui sont parfaitement connues et dont le résumé par le Conseil paraît inutile.

5. De plus, notons qu'à trois reprises, une question écrite a été posée au Conseil au cours de l'année 1964 demandant si les questions de défense seraient inscrites à l'ordre du jour des réunions du Conseil au niveau ministériel.

1. Voir rapports précédents préparés par le rapporteur : Documents 223 du 3 mai 1962 ; 267 du 26 avril 1963 ; 309 du 24 avril 1964.

2. Article IX du Traité de Bruxelles modifié ainsi rédigé :

« Le Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale présentera à une assemblée composée des Représentants des Puissances du Traité de Bruxelles à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, un rapport annuel sur ses activités, notamment dans le domaine du contrôle des armements. »

6. Les réponses furent négatives dans tous les cas et, d'après la liste des points traités au cours des réunions ministérielles et indiqués dans le rapport annuel, il apparaît que le Conseil n'a pas examiné ces problèmes, alors que des négociations sur l'organisation des forces nucléaires se poursuivaient dans le cadre de l'O.T.A.N. et que des divergences de vues considérables subsistaient entre les pays membres de l'U.E.O.

7. Votre commission ne peut que constater l'absence de consultations préalables au sein de l'U.E.O.

C. Contacts entre le Conseil et des commissions de l'Assemblée

1. Réunions communes

8. Le Conseil se plaint de l'arrivée tardive de questions que la Commission des Questions de Défense et des Armements voulait examiner au cours de la réunion commune avec le Conseil qui s'est tenue à Bonn le 10 novembre 1964. Ces questions, cependant, avaient été transmises au Conseil dès que ce dernier a accepté de rencontrer la commission. De plus, et en aucun cas, la commission ne peut accepter ni que le principe même d'une réunion commune devienne fonction des questions posées, ni que les questions à examiner soient communiquées plus de six semaines avant une réunion — délai maintenant consacré par l'usage. Une prolongation de ce délai enlèverait toute actualité politique à la plupart des questions posées. Il appartient au Conseil d'améliorer ses procédures de consultation pour lui permettre d'élaborer des réponses motivées dans des délais correspondant au rythme de la vie politique.

II. Questions politiques générales

B. Questions d'ordre militaire

9. Au cours de l'année 1964, le Conseil n'a apporté aucun amendement à l'Annexe III du Protocole N° III du Traité de Bruxelles révisé. Cette annexe énumère la liste de certains armements classiques que la République Fédérale d'Allemagne s'est engagée à ne pas fabriquer, sauf autorisation expresse du Conseil. Au total, sept modifications ont été apportées à cette annexe depuis la signature du traité révisé ; votre rapporteur a

forth the opinion of the Assembly be sought by the Council before amendments were made.

10. Your Committee is pleased that the Council has taken no action during the year under consideration and insists on the Assembly being fully consulted if other amendments are called for in the future.

1. *Level of forces of member States*

11. In October 1964, the Council fulfilled for the first time its obligations regarding the fixing of the levels of forces of the member States laid down by the amended Brussels Treaty. The relevant provisions of this Treaty may be recalled.

12. The collection of legal texts governing the limitation of the strengths of the member States¹ divides forces into four categories :

- (i) forces under NATO command ;
- (ii) forces for the common defence not assigned to NATO ;
- (iii) forces for the defence of overseas territories ;
- (iv) internal defence and police forces.

13. The levels of the land and air forces in the first category are determined in Protocol No. II as being those laid down for peacetime in the special agreement annexed to the treaty on the establishment of the European Defence Community and, for the United Kingdom which was not a signatory of this Treaty, four divisions and the Second Tactical Air Force. The level of naval forces in this category is determined each year in the course of the NATO annual review. Any change in these maximum levels must be approved unanimously by the WEU member countries either in the North Atlantic Council or in the WEU Council.

1. These texts are : the amended Brussels Treaty ; its Protocol No. II on the level of forces ; the agreement drawn up in implementation of Article V of Protocol No. II signed in Paris on 14th December 1957 which came into force on 13th November 1961 ; the Resolution to implement Section IV of the Final Act of the London Conference adopted by the North Atlantic Council on 22nd October 1954.

14. With regard to the forces in category (ii) — forces for common defence not assigned to NATO — the North Atlantic Council, in its Resolution of 22nd October 1954 :

“4. Decides that all forces of member nations stationed in the area of the Allied Command, Europe, shall be placed under the authority of the Supreme Allied Commander, Europe, or other appropriate NATO Command... with the exception of those forces intended for the defence of overseas territories and other forces which the North Atlantic Treaty Organisation has recognised or will recognise as suitable to remain under national command.

5. Invites member nations to make an initial report for consideration and recognition by the Council on those forces which they plan to maintain within the area of Allied Command, Europe, for the common defence, but not to place under the authority of the North Atlantic Treaty Organisation... Thereafter, if any changes are proposed, the North Atlantic Council action... will constitute recognition as to the suitability and size of forces to be placed under the authority of the appropriate NATO Command and those to be retained under national command.”

15. In other words, the North Atlantic Council determines the level of forces in category (ii).

16. With regard to category (iii) — forces for the defence of overseas territories — each member State determines their level.

17. Finally, the level for forces in category (iv) — internal defence and police forces — is determined by the WEU Council unanimously.

18. The last of the legal instruments (the agreement drawn up in implementation of Article V of Protocol No. II), signed in Paris on 14th December 1957, came into force on 13th November 1961, following completion of the various approval procedures. In May 1963, the North Atlantic Council informed the WEU Council of the levels it had approved for the forces for the common defence not assigned to NATO. In October 1964, the WEU Council lastly approved for the first time the level of internal defence and police forces.

suggéré l'année dernière que, dorénavant, le Conseil demande l'avis de l'Assemblée préalablement à toute modification.

10. Votre commission se félicite qu'au cours de l'année examinée, le Conseil n'ait fait aucune démarche, et insiste pour que l'Assemblée soit pleinement consultée si, à l'avenir, d'autres modifications s'avéraient opportunes.

1. Niveau des forces des Etats membres

11. Le Conseil a rempli pour la première fois, au mois d'octobre 1964, ses obligations en matière de fixation du niveau des effectifs des forces des Etats membres, obligations qui lui sont imposées par le Traité de Bruxelles modifié. Il est opportun de rappeler ici les dispositions de ce traité en cette matière.

12. En effet, l'ensemble des textes juridiques qui régissent la limitation des effectifs des Etats membres¹ distingue quatre catégories de forces :

- (i) les forces placées sous le commandement de l'O.T.A.N. ;
- (ii) les forces pour la défense commune qui ne sont pas affectées à l'O.T.A.N. ;
- (iii) les forces pour la défense des territoires d'outre-mer ;
- (iv) les forces de défense intérieure et de police.

13. Les niveaux des forces terrestres et aériennes de la première catégorie sont définis, dans le Protocole N° II, comme ceux fixés pour le temps de paix dans l'accord spécial annexé au traité instituant une Communauté Européenne de Défense ou, pour le Royaume-Uni non signataire de ce dernier traité, à quatre divisions et la Deuxième force aérienne tactique. Le niveau des forces navales de cette catégorie est déterminé chaque année au cours de l'Examen annuel de l'O.T.A.N. Toute modification de ces niveaux maxima doit recevoir l'approbation unanime des pays membres de l'U.E.O. qui peut s'exprimer, soit au sein du Conseil de l'Atlantique Nord, soit au sein du Conseil de l'U.E.O.

1. Ces textes sont : le Traité de Bruxelles modifié ; son Protocole N° II sur le niveau des effectifs ; l'accord conclu en exécution de l'article V du Protocole N° II signé à Paris le 14 décembre 1957 et entré en vigueur le 13 novembre 1961 ; la résolution pour la mise en application de la Section IV de l'Acte Final de la Conférence de Londres, adoptée par le Conseil de l'Atlantique Nord le 22 octobre 1954.

14. Pour ce qui est des forces de la catégorie (ii) — forces pour la défense commune non affectées à l'O.T.A.N. — le Conseil de l'Atlantique Nord, par la résolution du 22 octobre 1954 :

« 4. Décide que toutes les forces des Etats membres stationnées dans la zone du commandement allié en Europe seront placées sous l'autorité du Commandant suprême des forces alliées en Europe ou d'un autre commandement O.T.A.N. approprié... à l'exception des forces qui sont destinées à la défense des territoires d'outre-mer et des autres forces que l'O.T.A.N. a reconnues ou reconnaîtra comme devant rester sous commandement national.

5. Invite les Etats membres à présenter au Conseil... un premier rapport sur les forces qu'ils ont l'intention de maintenir dans la zone du commandement allié en Europe pour la défense commune sans les placer sous l'autorité de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord... Ultérieurement, si des changements sont proposés, les décisions du Conseil de l'Atlantique Nord... vaudront reconnaissance de la nature et de l'importance des forces qu'il convient de placer sous l'autorité du commandement O.T.A.N. approprié et de celles qui doivent être maintenues sous commandement national. »

15. En d'autres termes, c'est le Conseil de l'O.T.A.N. qui détermine le niveau des effectifs de la catégorie (ii).

16. Pour ce qui est de la catégorie (iii) — forces pour la défense des territoires d'outre-mer — chaque Etat membre détermine leur niveau.

17. En dernier lieu, le niveau des forces de la catégorie (iv) — forces de défense intérieure et de police — est déterminé par le Conseil de l'U.E.O. à l'unanimité.

18. Le dernier des instruments juridiques (l'accord conclu en exécution de l'article V du Protocole N° II) signé à Paris le 14 décembre 1957, est entré en vigueur le 13 novembre 1961 après la mise en œuvre des diverses procédures d'approbation. Au mois de mai 1963, le Conseil de l'Atlantique Nord a notifié au Conseil de l'U.E.O. le niveau qu'il admettait pour les forces de défense commune non affectées à l'O.T.A.N. Au mois d'octobre 1964, le Conseil de l'U.E.O., en dernier lieu, a approuvé pour la première fois le niveau des effectifs de défense intérieure et de police.

19. The tables of force levels "are highly secret"¹ but the distribution of forces between NATO and national commands is known from public sources. It can be summarised approximately as follows :

**Distribution of army divisions on the
mainland of Europe²**

	Under NATO command		Under national command	
	divi- sions	men	divi- sions	men ^a
Belgium.....	2	55,000 ^e	—	30,000 ^e
France	2	60,000	3	257,000 ^b
Germany	12	246,000	—	28,000
Italy	9	200,000 ^e	2	180,000 ^{ce}
Netherlands	2	35,000 ^e	—	45,000 ^e
United Kingdom.	3	51,000	—	2,300 ^d

a. includes units under training, logistic support and base units, and combat units not organised in divisions.

b. including 1,700 in Berlin.

c. including 80,000 carabinieri.

d. in Berlin.

e. Secretariat estimate.

20. Does this show that in some only too obvious cases the distribution does not correspond to the policy of the Atlantic community which appears to have been superseded by the internal policy of certain States concerned? Your Committee deplures this state of affairs.

**2. Maintenance of United Kingdom forces on the
mainland of Europe**

21. Under Article VI of Protocol No. II, the United Kingdom is committed to maintain on the mainland of Europe and under SACEUR's Command, four divisions and a tactical air force and not to withdraw these forces without the approval of the majority of the member States. By the decisions of the Council on 18th March 1957 and 29th January 1958, the United Kingdom was authorised to reduce its strengths on the Continent to 55,000 men for the land forces, plus the Second Tactical Air Force.

1. Page 7 of the annual report of the Council.

2. The provisions of the Treaty relating to force levels do not apply to the territory of the United Kingdom.

22. For several years, the British Government has publicly admitted that the level of land forces on the mainland of Europe was not more than 51,000 men¹.

23. The annual report confirms that because of its heavy defence commitments in various parts of the world, "the United Kingdom has temporarily been obliged to withdraw a limited number of troops from BAOR" but that "the United Kingdom intends to bring the strength of BAOR up to the planned peacetime establishment of 55,000 men as soon as circumstances permit".

24. Your Committee welcomes the determination of the British Government to fulfil its commitments, but while recognising the world commitments of that government, it cannot consider as temporary a reduction which has now lasted for more than five years.

25. Your Committee proposes that the Council undertake a detailed study of the force levels which would correspond both with present defence requirements and concord with the resources of the member States. It considers it desirable, furthermore, that the Council submit its initial conclusions to the Assembly before reaching any decision in the framework of the Treaty.

III. Agency for the Control of Armaments

26. As in the past, the annual report of the Council stresses the fact that the full application of control measures depends on the entry into force of the Convention instituting due process of law signed in Paris on 14th December 1957. This Convention has been ratified by Belgium, Germany, Luxembourg, the Netherlands and the United Kingdom. Procedure for ratification had been started in the Italian Parliament before the parliamentary elections in April 1963, but nothing further has been done since. France has taken no steps to ratify this Convention.

27. As annual reports of the Council have stressed for several years, until this Convention enters into force, the Agency for the Control of Armaments requires the prior consent of the authorities concerned before making its visits of inspection in the armaments factories. It is evident that any intention not to respect the treaty

2. C. f. paragraph 55 of the White Paper on Defence, February 1965.

19. Les tableaux des niveaux des effectifs « revêtent un caractère très secret », selon le rapport du Conseil¹, mais la répartition des forces entre les commandements de l'O.T.A.N. et les commandements nationaux est connue de source publique. Elle se résume approximativement comme suit :

Répartition des divisions actives de l'armée de terre stationnées sur le continent européen²

	Sous commandement de l'O.T.A.N.		Sous commandement national	
	Divisions	Effectifs	Divisions	Effectifs ^a
Belgique	2	55.000 ^e	—	30.000 ^e
France	2	60.000	3	257.000 ^b
Allemagne.....	12	246.000	—	28.000
Italie	9	200.000 ^e	2	180.000 ^{ce}
Pays-Bas	2	35.000 ^e	—	45.000 ^e
Royaume-Uni ..	3	51.000	—	2.300 ^d

a. Y compris les unités à l'entraînement, les unités de soutien logistique et de base, ainsi que les unités de combat qui ne sont pas organisées en divisions.

b. Y compris 1.700 hommes à Berlin.

c. Y compris 80.000 carabiniers.

d. A Berlin.

e. Estimations du Secrétariat.

20. On peut constater que cette répartition ne correspond pas, dans certains cas trop évidents, à la politique de la Communauté atlantique à laquelle paraît s'être substituée la politique intérieure de certains Etats intéressés. Votre rapporteur déplore cet état de choses.

2. Maintien des forces britanniques sur le continent européen

21. Aux termes de l'article VI du Protocole N° II, le Royaume-Uni s'est engagé à maintenir sur le continent européen, et sous le commandement du SACEUR, quatre divisions et une force aérienne tactique et à ne pas retirer ses effectifs sans l'approbation de la majorité des Etats membres. Par décisions du Conseil des 18 mars 1957 et 29 janvier 1958, le Royaume-Uni a été autorisé à réduire ses effectifs sur le continent à 55.000 hommes pour l'armée de terre, plus la Deuxième force aérienne tactique.

1. Voir page 7 du rapport annuel du Conseil.

2. Les dispositions du traité en matière de niveau des forces ne s'appliquent pas au territoire du Royaume-Uni.

22. Or, il a été reconnu publiquement par le gouvernement britannique, depuis plusieurs années, que le niveau des forces de l'armée de terre sur le continent ne dépassait pas 51.000 hommes¹.

23. Le rapport annuel nous confirme que les lourdes charges que supporte le Royaume-Uni en diverses parties du monde l'ont obligé à « retirer temporairement un nombre limité de troupes de l'armée britannique du Rhin », mais que « le Royaume-Uni compte porter les effectifs de l'armée britannique du Rhin à leur niveau normal du temps de paix de 55.000 hommes dès que les circonstances le permettront. »

24. Votre commission se félicite de voir que le gouvernement britannique est déterminé à remplir ses obligations, mais tout en reconnaissant les obligations mondiales de ce gouvernement, elle ne peut considérer comme « temporaire » une réduction qui dure maintenant depuis plus de cinq ans.

25. Votre commission estime que le Conseil devrait entreprendre un examen approfondi du niveau des effectifs, qui répondrait à la fois aux exigences actuelles de la défense et aux capacités des Etats membres. Elle estime souhaitable, en outre, que le Conseil saisisse l'Assemblée de ses conclusions préalables avant de prendre toute décision dans le cadre du traité.

III. Agence pour le Contrôle des Armements

26. Comme par le passé, le rapport annuel du Conseil insiste sur le fait que la pleine application des mesures de contrôle dépend de l'entrée en vigueur de la Convention établissant la garantie d'ordre juridictionnel, signée à Paris le 14 décembre 1957. Cette convention a été ratifiée par la Belgique, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Avant les élections parlementaires en Italie au mois d'avril 1963, une procédure de ratification avait été amorcée dans ce parlement mais n'a pas été renouvelée depuis lors. La France n'a entrepris aucune démarche en vue de la ratification de cette convention.

27. Comme le souligne le rapport annuel du Conseil depuis plusieurs années déjà, sans l'entrée en vigueur de cette convention, l'Agence pour le Contrôle des Armements ne peut effectuer des visites d'inspection dans les usines d'armements qu'avec le consentement préalable des autorités compétentes. Il va sans dire que la volonté de

1. Voir, par exemple, le paragraphe 55 du Livre blanc sur la défense du mois de février 1965.

would not be revealed by "control exercises in accordance with the procedure which requires the prior consent of the national authorities and firms concerned" ¹.

Control in factories

28. The report informs us that during 1964 control exercises were carried out at thirteen factories (making aircraft, guided missiles and armoured fighting vehicles) and shipyards. The number of visits to these installations in previous years was appreciably the same.

29. Your Rapporteur put written question 85 to the Council :

"According to annual reports of the Council, the number of factories producing armaments subject to control, in which the Agency for the Control of Armaments has carried out quantitative control exercises, has been only about twelve each year for all types of armaments concerned.

Will the Council state, for each member country, the number of factories which have been concerned in the production of F-104G aircraft and how many of these have been inspected by the Agency ?"

30. To which the Council replied as follows :

"The existence of large-scale programmes for the production of high-performance military aircraft has led the Agency in recent years to direct its control activities more particularly to the aircraft industries concerned.

A high proportion of all quantitative production controls at factories relate to aircraft construction. In the specific case of the manufacture of the Starfighter F-104G, the information supplied by the Agency for the Control of Armaments shows that field controls were carried out in several member States on the mainland of Europe, at factories which took part in the production of this aircraft.

1. Page 9 of the annual report of the Council.

In view of the confidential nature of this information, no further details can be supplied."

Control of nuclear weapons

31. The annual report states concisely ¹ :

"There has been no change in the position as regards controls of atomic weapons."

i.e., first, the Agency has not been authorised to recruit the nuclear experts necessary for the preparation and execution of the controls laid down in the treaty for this category of weapon.

32. Second, "the effective production" ² of nuclear weapons by France which, according to statements by its own Ministers ³ started in 1962, is not controlled by the Agency nor is it limited to a level of stocks decided by the WEU Council.

33. Third, the Agency for the Control of Armaments carries out no non-production controls in this field on the territory of the Federal Republic of Germany in spite of the important civilian nuclear installations in that country ⁴.

34. Your Committee deplores these shortcomings, the more so since the same report of the Council contains on page 12 a veiled warning about the development of nuclear industry in Europe. In fact, the civil nuclear plant now operating on the territory on the mainland of Europe of the member States are capable of an annual output of some 1,200 kg of plutonium, i.e. enough for more than 200 bombs a year ⁴.

1. Page 12 of the annual report of the Council.

2. In accordance with the terms of Article III of Protocol No. III which lays down in this event that "the level of stocks that the High Contracting Parties concerned will be allowed to hold on the mainland of Europe shall be decided by a majority vote of the Council of Western European Union".

3. See e.g. Speech by Mr. Gaston Palewski, Minister of State for Scientific Research and Atomic and Space Questions, on 29th May 1962: "As you know, France is the fourth atomic power... we have gone beyond the research stage and we are now in the full industrial era".

4. See Appendix.

ne pas respecter les obligations du traité ne peut pas être décelée par « les exercices de contrôle sur place suivant la procédure impliquant l'accord préalable des autorités nationales et des entreprises intéressées ». ¹

Contrôle des usines

28. Le rapport nous informe qu'au cours de 1964, il a été procédé à des exercices de contrôle dans 13 usines (usines aéronautiques, d'engins guidés, de véhicules de combat blindés) et chantiers navals. Le nombre de visites de ces installations au cours des années précédentes a été sensiblement identique.

29. Votre rapporteur a été amené à poser la question écrite n° 85 au Conseil :

« D'après les rapports annuels du Conseil, le nombre d'usines d'armements soumises à contrôle, dans lesquelles l'Agence pour le Contrôle des Armements a effectué des exercices de contrôle quantitatif, n'a été que d'une douzaine chaque année pour tous les types d'armements visés.

Le Conseil fera-t-il connaître, pour chaque pays membre, combien d'usines ont participé à la fabrication de l'avion F-104G et combien, parmi celles-ci, ont été inspectées par l'Agence ? »

30. Il a reçu la réponse suivante du Conseil :

« L'existence de grands programmes de production d'avions militaires de haute performance a conduit l'Agence, au cours des dernières années, à orienter plus particulièrement son effort de contrôle vers les industries de construction aéronautique concernées.

Une importante partie des contrôles quantitatifs de production effectués dans les usines concerne la construction aéronautique. Pour ce qui est plus spécialement de la fabrication de l'avion Starfighter F-104G, il résulte des éléments d'information transmis par l'Agence pour le Contrôle des Armements que celle-ci a procédé, dans plusieurs Etats membres sur le continent européen, à des contrôles sur place dans des usines ayant participé à la fabrication de cet avion.

1. Page 9 du rapport annuel du Conseil.

Compte tenu du caractère confidentiel de ces renseignements, il n'est pas possible de fournir de plus amples précisions en la matière. »

Contrôle des armes nucléaires

31. Le rapport annuel dit succinctement ¹ :

« La situation du contrôle à l'égard du domaine des armes atomiques n'a pas changé »,

c'est-à-dire, en premier lieu, que l'Agence n'a pas été autorisée à recruter les experts en matière nucléaire nécessaires à la préparation et à la mise en œuvre des contrôles prévus par le traité pour cette catégorie d'armes.

32. En second lieu, la production des armes nucléaires par la France qui, selon les déclarations de ses propres ministres, « est entrée dans la phase de production effective » ² dès 1962 ³, n'est ni contrôlée par l'Agence, ni subordonnée à la détermination par le Conseil de l'U.E.O. d'un niveau des stocks.

33. En troisième lieu, l'Agence pour le Contrôle des Armements n'effectue aucun contrôle de non-production dans ce domaine sur le territoire de la République Fédérale d'Allemagne bien que les installations nucléaires civiles de ce pays soient devenues importantes ⁴.

34. Votre commission ne peut que déplorer cette carence, d'autant plus que le même rapport du Conseil contient, à la page 12, un avertissement voilé sur le développement de l'industrie nucléaire en Europe. En effet, les installations nucléaires civiles en service sur les territoires continentaux des pays membres permettent, à l'heure actuelle, de produire annuellement quelque 1.200 kg de plutonium, soit une quantité suffisante pour plus de 200 bombes nucléaires par an ⁴.

1. Page 12 du rapport annuel du Conseil.

2. Selon les termes de l'article II du Protocole N° III qui prévoit, dans ce cas, que « le niveau des stocks que les Hautes Parties Contractantes intéressées sont autorisées à détenir sur le continent européen sera fixé par le Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale à la majorité des voix ».

3. Voir, par exemple, le discours de M. Gaston Palewski, Ministre d'Etat chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales, le 29 mai 1962 : « La France, vous le savez, est la quatrième puissance de l'atome... Nous avons dépassé le stade de la recherche et nous sommes déjà en pleine ère industrielle ».

4. Voir annexe.

35. Although there is no reason to believe that this civilian output is now being diverted to military purposes, it is essential for the Agency for the Control of Armaments, in liaison with the organisations concerned, to establish an appropriate system of control. In its reply to Recommendation 109 received on 21st October 1964, however, the Council stated :

“Collaboration with the control services of the European Atomic Energy Community, the European Nuclear Energy Agency and the International Atomic Energy Agency would primarily consist in obtaining sufficiently informative reports to enable the WEU Armaments Control Agency, which is concerned with the military aspects of controls, to carry out its duties efficiently in the sphere assigned to it.

The European Atomic Energy Community, which is kept informed of all nuclear activities in the six member countries of the Community, would be the principal body to cooperate with the WEU Agency.

It is not possible at present to detail such means further. In this connection, the Council wish to draw attention to the Seventh General Report of the European Atomic Energy Community, in which it is stated that the problem of applying Regulations 7 and 8 ‘to certain installations concerned in the carrying out of military programmes’ has not yet been resolved (paragraph 48 of the report). ”

36. At the present time, neither in WEU nor in Euratom are the statutory controls laid down by the various treaties applied in full¹.

Armaments exports

37. Protocol No. III of the Treaty provides that the controls laid down for the specified categories of armaments shall apply to armaments for the equipment of the military forces of the member countries as well as to armaments for export. At the time newspapers were reporting the decision of the German Government to suspend arms

1. See Appendix II to the previous report (Document 309), “International control of nuclear energy”.

exports to Israel, Lord Kennet put written question 86 on this subject to the Council :

“(i) Was the Agency for the Control of Armaments informed by the German Government, in accordance with Article XXII of Protocol No. IV of the modified Brussels Treaty, of the quantities of armaments subject to control to be exported to Israel ?

(ii) Did the Agency satisfy itself that those armaments delivered to Israel were in fact exported ?

(iii) In view of the cancellation of deliveries to Israel, what recommendations will the Agency make in respect of stocks of armaments surplus to export requirements ?

(iv) Is the Agency satisfied that all exports of armaments subject to control have been reported to it by member countries ? ”

38. To which the Council replied :

“(i) In accordance with Article XXII of Protocol No. IV, the Agency for the Control of Armaments annually requests each member State to indicate in its reply to the Agency’s annual questionnaire the quantities of armaments subject to control which have been exported from its territory on the Continent during the past year, or which are to be exported during the current year. All member States on the Continent have regularly furnished these figures. No information is, however, given as to the destination of the exports, nor is such information required for the purpose of controlling the levels of stocks in the member States. The Agency is, therefore, not in a position to determine the quantities of armaments exported, or to be exported, to any particular country.

(ii) The Agency has accordingly satisfied itself both by documentary control and by field controls, that in the past the quantities of armaments indicated as exports in the replies to its questionnaire were in fact exported.

As for the year 1964, the actual quantities of armaments exported will only be known to the Agency after receipt of the replies to this year’s questionnaire, i.e. after 15th April 1965.

35. Bien qu'il n'y ait aucune raison de penser que cette activité civile soit, à l'heure actuelle, détournée à des fins militaires, il est essentiel qu'en liaison avec les organisations intéressées, l'Agence pour le Contrôle des Armements établisse un système de contrôle approprié. Or, dans sa réponse à la Recommandation n° 109, reçue le 21 octobre 1964, le Conseil a déclaré :

« La coopération avec les services de contrôle de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique, de l'Agence Européenne pour l'Energie Nucléaire et de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique consisterait notamment en des rapports destinés à renseigner suffisamment l'Agence de l'U.E.O., dont les objectifs concernent l'aspect militaire du contrôle, pour lui permettre d'accomplir efficacement sa mission dans le domaine qui lui est propre. »

La Communauté Européenne de l'Energie Atomique, qui reçoit connaissance de toutes activités nucléaires dans les six pays membres de la Communauté, serait d'ailleurs le principal organisme à coopérer avec l'Agence de l'U.E.O.

Pour l'instant, il ne paraît pas possible de préciser davantage ces moyens. Le Conseil rappelle, dans cet ordre d'idées, que le septième rapport général de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique précise notamment que les problèmes d'application des Règlements n° 7 et n° 8 'à certaines installations participant à l'exécution de programmes militaires' n'ont pas encore été résolus (n° 48 du rapport). »

36. A l'heure actuelle, le contrôle réglementaire prévu par les divers traités ne reçoit de pleine application, ni dans le cadre de l'U.E.O., ni dans celui de l'Euratom¹.

Exportations d'armements

37. Le Protocole N° III du traité stipule que les contrôles prévus pour les catégories d'armements y définies, s'appliquent aussi bien aux armements destinés à équiper les forces militaires de pays membres qu'aux armements destinés à l'exportation. Au moment où les journaux ont fait état de la décision du gouvernement allemand de suspendre ses exportations d'armements vers Israël,

1. Voir l'annexe II au précédent rapport (Document 309), « Le contrôle international de l'énergie nucléaire ».

Lord Kennet a posé au Conseil la question écrite n° 86 à ce sujet :

« (i) Le gouvernement allemand a-t-il tenu, conformément aux dispositions de l'article XXII du Protocole N° IV du Traité de Bruxelles modifié, l'Agence de Contrôle des Armements au courant des quantités d'armements soumis à contrôle destinées à être exportées vers Israël ?

(ii) L'Agence s'est-elle assurée que les armements livrés à Israël ont été effectivement exportés ?

(iii) Compte tenu de l'annulation des livraisons à Israël, quelles recommandations fera l'Agence en ce qui concerne les stocks d'armements dépassant les besoins de l'exportation ?

(iv) L'Agence s'est-elle assurée que toutes les exportations d'armements soumis à contrôle lui ont été notifiées par les pays membres ? »

38. Le Conseil a répondu ainsi qu'il suit :

« (i) Conformément à l'article XXII du Protocole N° IV, l'Agence pour le Contrôle des Armements demande chaque année à tous les Etats membres d'indiquer en réponse à son questionnaire annuel les quantités d'armements sujets à contrôle qui ont été exportées de leur territoire sur le continent européen durant l'année précédente, ou qui doivent être exportées durant l'année en cours. Tous les Etats membres continentaux ont régulièrement fourni ces chiffres. Aucun renseignement n'est toutefois donné en ce qui concerne la destination des exportations, et ces renseignements ne sont d'ailleurs pas nécessaires aux fins du contrôle des niveaux de stocks dans les Etats membres. L'Agence n'est donc pas en mesure de déterminer les quantités d'armements exportées, ou prévues pour exportation, à destination d'un pays déterminé.

(ii) L'Agence s'est ainsi assurée dans le passé, tant par un contrôle sur pièces que par des vérifications sur place, que les quantités d'armes indiquées comme exportations dans les réponses à son questionnaire étaient effectivement exportées.

En ce qui concerne l'année 1964, les quantités effectives d'armes exportées ne seront connues de l'Agence qu'après réception des réponses au questionnaire de cette année, c'est-à-dire après le 15 avril 1965.

(iii) The Agency is not yet in a position to comment on the third question, since it has not yet received the replies to this year's questionnaire. It cannot, however, be assumed that the cancellation of deliveries to one country would necessarily reduce the total quantity of armaments exported by the delivering country.

(iv) Since the above provisions are applied uniformly to all member States under satisfactory conditions, the reply to the last part of the question is in the affirmative."

IV. *Standing Armaments Committee*

39. The activities of the Standing Armaments Committee are dealt with by Mr. de la Vallée Poussin in Document 336.

Conclusions

40. The Committee is well aware that the cases of non-application of the treaty noted in previous years have not been remedied in spite of the oft-repeated protests of the Assembly.

41. In the circumstances the Council has three alternatives :

- (i) to apply the provisions of the treaty in full ;
- (ii) to make the treaty more applicable by amending it so as to remove the discriminations it contains ;
- (iii) to allow the continuance of cases of non-application due to the policy of certain member States.

42. In Recommendations 93 and 109, the Assembly asked the Council to make the amendments envisaged in (ii) above insofar as it was unable to apply the treaty in full.

43. The Committee does not consider that the Assembly, deriving from the national parliaments, can agree to the Council adopting the position described in (iii) — the non-application of the treaty ratified by the parliaments which appoint the members of our Assembly.

44. It is for this reason that the Committee has felt obliged to invoke the sanction advocated in paragraph 33 of the previous report by inviting the Assembly to instruct its President to transmit a solemn warning to the Presidents of the seven national parliaments. This warning is contained in the draft Order submitted for the approval of the Assembly.

(iii) L'Agence n'est pas en mesure de formuler d'observations sur la troisième question, puisqu'elle n'a pas encore reçu les réponses au questionnaire de cette année. On ne doit cependant pas supposer que l'annulation des livraisons à un pays réduise nécessairement la quantité totale d'armes exportées par le pays fournisseur.

(iv) Les dispositions précitées étant appliquées uniformément à l'ensemble des États membres dans des conditions satisfaisantes, la réponse à la dernière partie de la question est affirmative. »

IV. Comité Permanent des Armements

39. Les activités du Comité Permanent des Armements sont traitées par M. de la Vallée Pousin dans le Document 336.

Conclusions

40. La commission est pleinement consciente du fait que les cas de non-application du traité constatés au cours des années précédentes n'ont reçu aucun remède, malgré les protestations maintes fois répétées de l'Assemblée.

41. Dans les circonstances actuelles, le Conseil a trois possibilités d'action :

- (i) appliquer entièrement les dispositions du traité ;
- (ii) rendre le traité plus applicable en le modifiant de manière à supprimer les discriminations y contenues ;
- (iii) laisser subsister les cas de non-application dus à la politique de certains États membres.

42. L'Assemblée, dans ses Recommandations n° 93 et n° 109, a demandé au Conseil d'entreprendre les amendements envisagés au point (ii) ci-dessus dans la mesure où il se trouverait dans l'impossibilité d'appliquer pleinement le traité.

43. La commission ne pense pas que l'Assemblée, qui émane des parlements nationaux, puisse admettre que le Conseil adopte la position (iii) — non-application du traité ratifié par les parlements qui désignent les membres de notre assemblée.

44. C'est pourquoi la commission a cru devoir recourir à la sanction préconisée au paragraphe 33 de son rapport précédent en invitant l'Assemblée à charger son Président de transmettre un avertissement solennel aux présidents de nos sept parlements nationaux. Cet avertissement est contenu dans le projet de directive soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Nuclear power reactors in member countries on the mainland of Europe
Réacteurs nucléaires de puissance sur le territoire continental des pays membres

Country Pays	Name of reactor Nom du réacteur	Site Lieu	Status ¹ Stade ¹	Date critical Date de criticalité	Thermal power Puissance thermique (Mwt)	Estimate of potential annual plutonium production Estimation du potentiel annuel en production de plutonium (kg)
Belgium Belgique	BR 3	Mol	o	1962	43	8
France	SENA ²	Chooz	c	1966	800	160
	G 1	Marcoule	o	1956	38	8
	G 2	»	o	1958	230	46
	G 3	»	o	1959	230	46
	EDF 1	Chinon	o	1962	300	60
	EDF 2	»	o	1963	790	160
	EDF 3	»	c	1966	1 580	315
	EDF 4	St-Laurent-des-Eaux	c	1968	1 900	380
	EDF 5	St-Fulbas	d	1970	2 000	400
	EL 4	Arrée	c	1965	250	50
Germany Allemagne	RWE	Kahl	o	1960	60	12
	—	Kahl	d	1968	100	20
	AVR	Julich	o	1965	60	12
	MZFR	Karlsruhe	o	1965	200	40
	KRB	Gundremmingen	c	1965	900	180
	VEW	Lingen	d	1968	640	130
	KBWP	Obrigheim	d	1967	1 000	200
Italy Italie	SIMEA	Latina	o	1962	710	140
	SENN	Garigliano	o	1963	600	120
	SELNI	Milan	o	1964	825	165
Netherlands Pays-Bas	SEP	Dodewaard	c	1967	200	40
Grand Total — Total général						1 682
Total in operation — Total en service						817

¹ o = in operation, en service ; c = under construction, en construction ; d = decided, décidé.

² Joint project - France/Belgium ; Projet commun - France/Belgique.

Source : Sixth Report of the European Nuclear Energy Agency ; September 1964.

Sixième Rapport de l'Agence Européenne pour l'Energie Nucléaire ; septembre 1964.

***Fifteenth report on action taken in national parliaments
in implementation of recommendations of the Assembly***

REPORT¹

***submitted on behalf of
the Working Party for Liaison with National Parliaments²
by Mr. Meyers, Rapporteur***

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RESOLUTION

on the Convention making provision for due process of law in the field of armaments control

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Meyers, Rapporteur

Introduction

I. Action taken in the seven national parliaments

II. The Working Party

III. Future action

APPENDIX :

Action in the national parliaments on Recommendations adopted by the Assembly of Western European Union during its Ninth and Tenth Ordinary Sessions

1. Adopted unanimously by the Working Party.

2. *Members of the Working Party*: Mrs. Hubert (Chairman); MM. Meyers, Radies (Vice-Chairmen); MM.

Abens, Dejardin, Laan, Lady Megan Lloyd George, MM. Lucius, Memmel, Reposi, Sibille, Voilquin, Vos, Webster.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**Quinzième rapport sur l'action entreprise dans
les parlements nationaux pour assurer la mise en œuvre
des recommandations de l'Assemblée**

RAPPORT¹

**présenté au nom du Groupe de travail chargé de la liaison
avec les parlements nationaux²
par M. Meyers, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RÉSOLUTION

sur la Convention établissant une garantie d'ordre juridictionnel en matière
de contrôle des armements

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Meyers, rapporteur

Introduction

I. L'action dans les sept parlements nationaux

II. Le Groupe de travail

III. Action future

ANNEXE :

Interventions dans les parlements nationaux relatives à des recommandations
adoptées par l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale au cours de ses
Neuvième et Dixième sessions ordinaires

1. Adopté par le Groupe de travail à l'unanimité.

2. Membres du Groupe de travail : Mme Hubert (prési-
dente); MM. Meyers, Rádus (vice-présidents); MM.

Abens, Dejardin, Laan, Lady Megan Lloyd George, MM.
Lucius, Memmel, Repossi, Sibille, Voilquin, Vos, Webster.

N. B. Les noms des Représentants ayant pris part au
vote sont imprimés en italique.

Draft Resolution
on the Convention making provision for due process of law
in the field of armaments control

The Assembly,

Considering documents 174, 205, 237, 275, 296 and 339 ;

Having considered on the basis of these documents the present situation with regard to the deposit of instruments of ratification of the Convention signed seven-and-a-half years ago, on 14th December 1957,

EXPRESSES ITS GRAVE CONCERN

That the Convention making provision for due process of law in the field of armaments control under Protocol No. IV of the amended Brussels Treaty has not been ratified by the Governments of France and Italy, and

REQUESTS

These Governments to make known the steps they intend to take for the future ratification of this Convention.

Projet de résolution
sur la Convention établissant une garantie
d'ordre juridictionnel en matière de contrôle des armements

L'Assemblée,

Vu ses documents nos 174, 205, 237, 275, 296 et 339 ;

Ayant examiné, sur la base de ces documents, la situation actuelle des dépôts des instruments de ratification concernant la Convention signée, il y a sept ans et demi, le 14 décembre 1957,

EXPRIME

Sa grave inquiétude de constater la non-ratification de la Convention établissant une garantie d'ordre juridictionnel en matière de contrôle des armements prévue par le Protocole N° IV du Traité de Bruxelles, par les gouvernements de la France et de l'Italie, et

DEMANDE

A ces gouvernements de faire connaître les mesures prévues pour une prochaine ratification de cette convention.

Explanatory Memorandum
(submitted by Mr. Meyers, Rapporteur)

Introduction

1. In June 1964, the Working Party for Liaison with National Parliaments did not submit a report on its activities in the seven parliaments. At the end of the Tenth Session of the WEU Assembly, a report was submitted on the rôle and activities of the Working Party, including a draft Resolution which was adopted by the Assembly and published as No. 24.

2. At the beginning of 1965, the volume of Collected Texts No. 3 was published, containing texts relating to action taken in national parliaments during the period December 1963 to November 1964. Collected Texts No. 4 appeared in May 1965, containing texts relating to action taken between December 1964 and the end of April 1965.

3. The first part of the present report deals with the action taken in the seven parliaments thanks to the efforts of the members of the WEU Assembly; the second part deals with the special tasks carried out by your Working Party and, finally, the last part deals with the programme of action of the Working Party until the end of 1965.

**I. Action taken in the
seven national parliaments**

December 1963 to November 1964

4. In the course of this period, there were some twenty interventions in the parliaments of the Federal Republic of Germany, the Italian Republic and the United Kingdom. The relevant texts, which were published in Collected Texts No. 3, were all written questions put to one or several Ministers. This procedure is probably the most suitable for obtaining a reaction from a Minister.

5. The Working Party asked its members to inform their respective parliaments of the main questions discussed in our Assembly.

December 1964 to May 1965

6. Since the December session, the Working Party has recorded three interventions in Bel-

gium, three in France, four in Germany, one in Italy, one in Luxembourg, five in the Netherlands and one in the United Kingdom.

7. Of this total of eighteen interventions, it is to be noted that the number of written questions has fallen to seven, whereas the number of speeches in parliamentary debates has risen to eleven in five different parliaments.

8. Thus, for the first time, the work of our Assembly has been echoed in all the national parliaments. Although pleased, the Working Party thinks results might have been better. It invites all the members of the Assembly to take action in the appropriate debates in their own parliaments, so that the texts adopted by the Assembly will be given a place in the national debates.

9. If no action is forthcoming from Members of Parliament, the governments and peoples might conclude that the representatives of the nation are indifferent to the problems affecting Europe. We know that that is not at all true and, consequently, an active approach by parliamentarians can but help to promote the idea of a united Europe with our governments and public opinion.

10. The Resolution on Berlin¹, which obviously concerns the parliament of the Federal Republic of Germany more than any other, has been translated into German through the German Delegation, and distributed to all members of the national Committees for Berlin and All-German Affairs and for Foreign Affairs. No other parliament has used this text.

11. A table at appendix shows which Recommendations of the Assembly have been acted upon in one or several parliaments.

II. The Working Party

12. The action of the Working Party has clearly improved since the last session. Since December

¹. Resolution 25.

Exposé des motifs

(présenté par M. Meyers, rapporteur)

Introduction

1. En juin 1964, le Groupe de travail chargé de la liaison avec les parlements nationaux n'a pas présenté de rapport sur l'activité du groupe à l'intérieur des sept parlements. A la fin de la Dixième session de l'Assemblée de l'U.E.O., un rapport a été présenté sur le rôle et l'activité du Groupe de travail, comportant un projet de résolution qui a été adopté par l'Assemblée et publié sous le n° 24.
2. Au début de l'année 1965, le Recueil n° 3 a été publié, comportant les textes des interventions au sein des parlements nationaux pour la période de décembre 1963 à novembre 1964. Le Recueil n° 4 est paru au mois de mai 1965 et contient les textes des interventions entre décembre 1964 et fin avril 1965.
3. Le présent rapport comprend une partie consacrée à l'action menée dans les sept parlements grâce aux efforts des membres de l'Assemblée de l'U.E.O.; une deuxième partie porte sur les tâches particulières entreprises par votre Groupe de travail et, enfin, une dernière partie traite du programme d'action du groupe jusqu'à la fin de l'année 1965.

I. L'action dans les sept parlements nationaux

Période de décembre 1963 à novembre 1964

4. Au cours de cette période, une vingtaine d'interventions ont été faites dans les parlements respectifs de la République Fédérale d'Allemagne, de la République italienne, et du Royaume-Uni. Ces textes, qui ont été publiés dans le Recueil n° 3, se sont tous présentés sous la forme de questions écrites posées à un ou plusieurs ministres. Cette procédure est probablement la plus apte à obtenir une réaction d'un ministre.
5. Le Groupe de travail a demandé à ses membres de porter à la connaissance de leurs parlements respectifs les grands sujets traités par notre assemblée.

Période de décembre 1964 à mai 1965

6. Depuis la session de décembre, le Groupe de travail a pu enregistrer trois interventions en

Belgique, trois en France, quatre en Allemagne, une en Italie, une au Luxembourg, cinq aux Pays-Bas et une au Royaume-Uni.

7. De ce total de dix-huit interventions, il est à remarquer que le nombre des questions écrites a été réduit à sept, tandis que celui des interventions au cours d'un débat parlementaire s'est élevé à onze au sein de cinq parlements différents.

8. Ainsi, pour la première fois, les travaux de notre assemblée ont rencontré un écho dans tous les parlements nationaux. Votre Groupe de travail en est satisfait; il pense toutefois que le résultat pourrait être amélioré. Il invite tous les membres de l'Assemblée à intervenir dans leurs propres parlements, lors de débats appropriés, afin que les textes adoptés par l'Assemblée trouvent leur place dans les débats nationaux.

9. Une absence d'intervention de la part des membres des parlements pourrait amener à conclure, tant par les gouvernements que par nos peuples respectifs, que les représentants de la nation marquent de l'indifférence à l'égard des problèmes qui touchent l'Europe. Nous savons que cela ne correspondrait nullement à la réalité et pensons, dès lors, qu'une attitude active des parlementaires ne peut qu'aider à renforcer l'idée d'une Europe unie au sein de nos gouvernements et dans l'opinion publique.

10. La résolution sur Berlin¹ qui, évidemment, intéresse avant tout autre parlement celui de la République Fédérale d'Allemagne, a été traduite en allemand par les soins de la délégation allemande et distribuée à tous les membres des commissions pour les questions panallemandes et berlinoises, et pour les affaires étrangères. Aucun autre parlement ne s'est servi de ce texte.

11. Un tableau annexé indique quelles recommandations adoptées par l'Assemblée ont fait l'objet d'une intervention dans un ou plusieurs parlements.

II. Le Groupe de travail

12. L'action du Groupe de travail s'est nettement améliorée depuis la dernière session: depuis dé-

1. Résolution n° 25.

1964, the Working Party has succeeded in interesting a greater number of members of different parliaments — whether members of our Assembly or not — in the questions discussed by the Assembly of WEU. Action has been taken in several directions: texts sent to the national parliaments, Resolution 24 and the ratification of the Convention making provision for due process of law in respect of the inspections conducted by the Agency for the Control of Armaments. At the request of several members of the Working Party, the texts received by the Secretariat have been communicated to all members of the Working Party pending their publication in the volume of Collected Texts. The presentation of our monthly Bulletin on activities of European interest in the parliaments has been improved.

Resolution 24

13. Following the unanimous adoption of this Resolution in December 1964, the Chairman of the Working Party sent a letter to all members of the Assembly asking them to consider the three following points: the holding of an annual debate in the national parliaments, the possible use of texts and debates of the WEU Assembly in these parliaments, the strengthening of links between the WEU Assembly and the national parliaments.

14. Very constructive replies were received from the parliamentarians, often after consultation with their Minister for Foreign Affairs or the Chairman of the competent Committee.

15. The value of a debate on WEU in the national parliaments has been underlined by several members who reflected the opinion of their Ministers.

16. The possibility of preparing a separate report or a special chapter in the report on the foreign affairs budget would, some believe, be extremely valuable for making known the opinion of our respective parliaments.

17. In the Netherlands and in Belgium, discussions were held during the debate on the foreign affairs budget. In the Netherlands, use was made of the new system of committee meetings held in public to put questions to the Minister on several points concerning the WEU Assembly. In the Belgian Senate, the action

taken in March 1965 covered every aspect of the activity of WEU: the Assembly, the Council, the Agency for the Control of Armaments and the Standing Armaments Committee. In the Belgian Chamber, there is a special committee for European affairs which, for two years now, has prepared a separate yearly report on the problems and activities of WEU. This report is examined during the debate on the foreign affairs budget. The Parliament of the Federal Republic of Germany also intends to have a special report prepared on European affairs.

The Bulletin

18. Starting in July 1964, your Working Party has published a monthly Bulletin on European parliamentary activity in the seven member States of WEU. Its presentation has been improved both in respect of its appearance and its contents. This Bulletin is sent to all members of the WEU Assembly, and the Working Party has received positive and reassuring comments which have helped it to improve the presentation of this Bulletin.

Ratification of the Convention of 14th December 1957 making provision for due process of law in respect of the inspections conducted by the Agency for the Control of Armaments

Background

19. This Convention of 14th December 1957 has been ratified by:

United Kingdom	2nd July	1960
Federal Republic of Germany	10th July	1961
Belgium	16th April	1962
Netherlands	10th February	1963
Luxembourg	29th May	1963

20. In Document 184 of 1st June 1960, there was already mention of a speech by Mr. Liguard in France, and of replies to various questions put in Italy. At the beginning of 1961, the Italian Chamber of Deputies adopted a Bill approving ratification¹. In Documents 237, 275 and 296, the Rapporteurs of the Working Party insisted on the Convention being ratified by France and Italy; it was not possible to vote on the draft Resolution contained in Document 275, there not being a quorum.

1. See Document 205.

cembre 1964, le Groupe de travail est parvenu à intéresser un plus grand nombre de membres de divers parlements — qu'ils soient membres de notre assemblée ou non — aux questions débattues par l'Assemblée de l'U.E.O. Nous avons agi sur plusieurs plans: les textes envoyés aux parlements nationaux, la Résolution n° 24, la ratification de la Convention établissant la garantie d'ordre juridictionnel relative aux inspections effectuées par l'Agence pour le Contrôle des Armements. A la demande de plusieurs membres du Groupe de travail, les interventions reçues par le secrétariat ont été communiquées à tous les membres du Groupe de travail sans attendre la publication du Recueil. La présentation de notre bulletin mensuel sur les activités d'intérêt européen dans nos parlements a été améliorée.

La Résolution n° 24

13. A la suite de l'adoption à l'unanimité de cette résolution en décembre 1964, la présidente du Groupe de travail a adressé à tous les membres de notre assemblée une lettre leur demandant de se pencher sur les trois points suivants: l'institution d'un débat annuel dans les parlements nationaux, l'utilisation éventuelle des textes et débats de l'Assemblée de l'U.E.O. dans ces parlements, l'affermissement des liens entre l'Assemblée de l'U.E.O. et les parlements nationaux.

14. Les réponses des parlementaires sont conçues d'une manière très constructive, souvent après consultation de leur ministère des affaires étrangères ou de leur président de la commission compétente.

15. La valeur d'un débat sur l'U.E.O. au sein de nos parlements nationaux a été mise en vedette par plusieurs membres, en se basant sur l'opinion de leurs ministres.

16. La possibilité de faire un rapport distinct, ou un chapitre spécial dans le rapport sur le budget des affaires étrangères, serait, de l'avis de certains, un atout appréciable pour faire connaître l'opinion de nos parlements respectifs.

17. Aux Pays-Bas, ainsi qu'en Belgique, un débat s'est instauré au moment de la discussion du budget des affaires étrangères. Les Néerlandais ont utilisé leur nouveau système de réunions de commissions publiques pour interroger leur ministre sur plusieurs points intéressant l'Assemblée de l'U.E.O. Au Sénat belge, en mars 1965,

une intervention a été préparée couvrant tous les aspects de l'activité de l'U.E.O. : l'Assemblée, le Conseil, l'Agence pour le Contrôle des Armements et le Comité Permanent des Armements. Il existe, à la Chambre belge, une commission spéciale pour les affaires européennes qui établit chaque année, depuis deux ans, un rapport distinct qui traite des problèmes et des activités de l'U.E.O. Ce rapport est examiné lors de la discussion du budget des affaires étrangères. Le parlement de la République Fédérale d'Allemagne a l'intention de faire établir, également, un rapport spécial ayant trait aux affaires européennes.

Le Bulletin

18. Depuis le mois de juillet 1964, votre Groupe de travail fait paraître un bulletin mensuel sur l'activité parlementaire européenne des sept Etats membres de l'U.E.O. La présentation en a été améliorée, tant extérieurement qu'intérieurement. Ce bulletin est envoyé à tous les membres de l'Assemblée de l'U.E.O. et le Groupe de travail a recueilli des critiques positives et rassurantes qui lui ont permis de présenter ce bulletin selon une meilleure formule.

Ratification de la Convention du 14 décembre 1957, établissant la garantie d'ordre juridictionnel pour la conduite des inspections de l'Agence pour le Contrôle des Armements

Historique

19. Cette convention, en date du 14 décembre 1957, a été ratifiée successivement par:

Le Royaume-Uni le 2 juillet 1960
la République Fédérale
d'Allemagne le 10 juillet 1961
la Belgique le 16 avril 1962
les Pays-Bas le 19 février 1963
le Luxembourg le 29 mai 1963

20. Le Document 184 du 1^{er} juin 1960 mentionne déjà une intervention de M. Liquard, en France, ainsi que des réponses à diverses questions posées en Italie. Début 1961, la Chambre des députés italienne avait adopté un projet de loi portant approbation de la ratification¹. Les rapporteurs du Groupe de travail ont insisté dans les Documents 237, 275 et 296, pour que la convention soit ratifiée par la France et l'Italie; le projet de résolution contenu dans le Document 275 n'a pu être voté faute de quorum.

1. Voir Document 205.

21. On 29th January, the Chairman of the Working Party sent a letter to the French and Italian members of this Party asking them for information on the present state of ratification in the two parliaments.

22. The French Minister for Foreign Affairs has taken note of Recommendation 109 of the WEU Assembly. In accordance with the provisions of this Recommendation, the WEU Council had, in fact, stressed to the governments concerned the importance it attaches to the entry into force of the Convention of 14th December 1957. The French authorities have stated that the admittedly complicated measures required under internal French law for the provisions of this international agreement to be applied are still being studied by the Ministries concerned.

23. The Italian Minister has not yet been able to follow up this request, the Cabinet being unable to reach a decision on this question owing to governmental changes.

24. Your Rapporteur is submitting a draft Resolution, with a view to obtaining firm replies from these two governments in the near future.

III. Future action

25. Whilst continuing to supervise the action taken on Recommendations adopted by the Assembly of Western European Union, the Working Party also proposes to revise and improve its methods.

Meetings with national delegations

26. So as to give a wider hearing to the texts adopted by the Assembly and the opinions expressed in its debates, and to improve knowledge of the work carried out during the sessions and between sessions, the Working Party has asked the different national delegations to receive the Chairman of the Working Party at one of their meetings each year to explain its aims, encourage concerted action in all the national parliaments on given texts and urge the parliamentarians to introduce the texts of the Assembly in their parliaments.

27. A preparatory joint meeting with the Chairmen of the Delegations is planned for June 1965.

Texts adopted for transmission to national parliaments

28. At present, the booklet sent to national parliaments is divided into four parts (the first being in the language of the country in question and the three others in French and English):

- (a) the texts of Recommendations;
- (b) the explanatory memoranda concerning these texts;
- (c) a brief note on the session;
- (d) the list of documents submitted during the session.

29. Although the Recommendations are translated within two or three days after the end of the session, the texts are only printed a month-and-a-half or two months later, owing to the priority that has to be given to the official proceedings. They are then sent to the Secretaries of the Delegations who, in turn, communicate them to the Representatives. The texts adopted by the Assembly between 1st and 4th December 1964, for instance, were not received by the parliamentarians (members and non-members of WEU) until 1st March 1965.

30. The parliamentarians normally have a period of six months in which to present the texts — which are all topical — in a debate or in the form of questions. In actual fact, this period is reduced by half, and in three months some of the texts lose much of their interest.

31. To improve the presentation of the booklet and to accelerate its publication, the Working Party proposes the following changes:

- (a) restrict its contents to the texts of Recommendations and a note on the session;
- (b) the whole booklet to be translated into the language of the country in question;
- (c) a new outer cover.

Written questions put to the Council

32. At its meeting in Paris on 9th March 1965, the Presidential Committee sent the following request to the Working Party:

“ Taking note of the written questions put to the Council in accordance with Article V (i) of the Charter and the replies of the Council, the Presidential Committee invites the Working Party to have these questions

21. Le 29 janvier, la présidente du Groupe de travail a adressé, aux membres français et italiens de ce groupe, une lettre leur demandant des renseignements sur l'état actuel de cette ratification dans les deux parlements.

22. Le ministre français des affaires étrangères a pris connaissance de la Recommandation n° 109 de l'Assemblée de l'U.E.O. Conformément aux dispositions de cette recommandation, le Conseil de l'U.E.O. avait en effet souligné auprès des gouvernements intéressés l'importance qu'il attache, de son côté, à l'entrée en vigueur de la Convention du 14 décembre 1957. Ce département a fait savoir que les mesures, à vrai dire complexes, que nécessite l'application, en droit interne français, des dispositions de cet accord international, font toujours l'objet d'études techniques de la part des ministères intéressés.

23. Le ministre italien n'a pas encore pu donner suite à cette demande, le remaniement du gouvernement ayant empêché le cabinet de statuer sur cette question.

24. Afin d'obtenir des réponses fermes de ces deux gouvernements dans un avenir rapproché, votre rapporteur vous propose un projet de résolution.

III. Action future

25. Tout en continuant à surveiller la suite donnée aux recommandations adoptées par l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale, le Groupe de travail se propose également de moderniser et d'activer ses méthodes.

Réunions avec les délégations nationales

26. Afin d'élargir l'audience des textes adoptés par l'Assemblée, des opinions exprimées au cours de ses débats et de mieux faire connaître les travaux effectués pendant les sessions et les périodes d'intersession, le Groupe de travail a demandé aux différentes délégations nationales de recevoir au cours d'une de leurs réunions — une fois par an — la présidente du groupe qui exposera devant ce forum ses desiderata, invitera à une action concertée dans tous les parlements nationaux sur tel ou tel texte, encouragera les parlementaires à porter les textes de l'Assemblée à l'attention de leur parlement.

27. Une réunion préparatoire commune avec tous les présidents des différentes délégations est prévue pour le mois de juin 1965.

Brochure contenant les « Textes adoptés pour transmission aux parlements nationaux »

28. Actuellement, la brochure se compose de quatre parties (la première étant dans la langue du pays, et les trois autres en français et anglais) :

- (a) les textes des recommandations;
- (b) les exposés des motifs concernant ces textes;
- (c) une note succincte relative à la session écoulée;
- (d) la liste des documents présentés pendant la session.

29. Bien que les traductions des textes des recommandations soient effectuées dans les deux ou trois jours qui suivent la session, la brochure n'est imprimée qu'environ un mois et demi à deux mois plus tard, compte tenu de la priorité à accorder aux Actes officiels. Ensuite, à lieu l'envoi aux secrétaires de délégation qui, à leur tour, adressent les brochures aux Représentants. Pour donner un exemple, les textes adoptés par l'Assemblée entre le 1^{er} et le 4 décembre 1964 ne sont parvenus à tous les parlementaires (membres et non membres de l'U.E.O.) que le 1^{er} mars 1965.

30. Les parlementaires ont normalement six mois pour présenter des textes — qui tous ont un caractère d'actualité — au cours d'un débat ou sous forme de questions. En réalité, cette période se trouve diminuée de moitié et, en trois mois, certains textes perdent beaucoup de leur actualité.

31. Pour améliorer la présentation de la brochure et en hâter la diffusion, le Groupe de travail se propose de la modifier de la façon suivante :

- (a) elle contiendra dorénavant uniquement les textes des recommandations et une note sur la session;
- (b) l'ensemble sera dans la langue nationale;
- (c) la couverture sera modernisée.

Questions écrites posées au Conseil

32. Le Comité des Présidents, lors de sa réunion tenue à Paris, le 9 mars 1965, a adressé au Groupe de travail la demande suivante :

« Prenant connaissance des questions écrites posées au Conseil conformément à l'article V (i) de la Charte et des réponses du Conseil, le Comité des Présidents invite le Groupe de travail à faire poser ces questions

put by its members in the different national parliaments. ”

33. The political aspects of this matter have already been amply dealt with by my colleagues, Rapporteurs for the General Affairs Committee and the Committee on Defence Questions and Armaments.

34. The members of the Working Party are prepared to raise in their parliaments the questions put to the Council, but in an amended form to suit national requirements, or ask the Ministers concerned for enlightenment regarding the replies obtained.

par ses membres dans les différents parlements nationaux. »

33. L'aspect politique de cette question est déjà largement traité par mes collègues, rapporteurs de la Commission des Affaires Générales et de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

34. Les membres du Groupe de travail se déclarent disposés à poser dans leurs parlements des questions qui, soit reproduiront des questions posées au Conseil mais transposées sur le plan national, soit demanderont aux ministres intéressés des éclaircissements sur les réponses obtenues.

APPENDIX

*Action in the national parliaments
on Recommendations adopted by the
Assembly of Western European Union
during its Ninth and Tenth Ordinary Sessions*

Country	June 1963				December 1963							
	92	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102	103
Transmitted		x		x			x			x		x
Belgium												
France												
Italy				x	x	x	x	x	x	x	x	
Luxembourg		x										
Netherlands								x				
United Kingdom		x	x									
Fed. Rep. of Germany			x	x	x							

Country	June 1964						December 1964						
	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116
Transmitted				x	x		x		x	x	x		
Belgium					x								
France									x		x	x	
Italy				x	x				x				
Luxembourg									x				
Netherlands				x	x				x				
United Kingdom	x												
Fed. Rep. of Germany				x	x				x	x			

ANNEXE

**Interventions dans les parlements nationaux
relatives à des recommandations adoptées par
l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale
au cours de ses Neuvième et Dixième sessions ordinaires**

Pays	Juin 1963				Décembre 1963							
	92	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102	103
Transmis		x		x			x			x		x
Belgique												
France												
Italie				x	x	x	x	x	x	x	x	
Luxembourg		x										
Pays-Bas								x				
Royaume-Uni		x	x									
R. F. A.			x	x	x							

Pays	Juin 1964						Décembre 1964						
	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116
Transmis				x	x		x		x	x	x		
Belgique					x								
France									x		x	x	
Italie				x	x				x				
Luxembourg									x				
Pays-Bas				x	x				x				
Royaume-Uni	x												
R. F. A.				x	x				x	x			

***Fifteenth report on action taken in
national parliaments in implementation
of recommendations of the Assembly***

AMENDMENT No. 1¹
tabled by Mr. Bourgoin

Leave out the last paragraph and insert :

“REQUESTS

The Council of Ministers to reconsider this text and ensure that discriminatory treatment — which was certainly not anticipated — is eliminated between the contracting parties.”

Signed : Bourgoin

1. See 4th Sitting, 2nd June 1965 (Amendment referred to the Committee on Defence Questions and Armaments and to the General Affairs Committee).

*Quinzième rapport sur l'action entreprise dans
les parlements nationaux pour assurer la mise en œuvre
des recommandations de l'Assemblée*

AMENDEMENT N° 1¹
présenté par M. Bourgoïn

Remplacer les deux derniers alinéas par le texte suivant :

« DEMANDE

Au Conseil des Ministres de procéder à un nouvel examen de ce texte et de faire en sorte que soient supprimées les inégalités de traitement — qui n'ont certainement pas été prévues — entre les parties contractantes. »

Signé : Bourgoïn

1. Voir 4^e séance, 2 juin 1965 (Renvoi de l'amendement à la Commission des Questions de Défense et des Armements et à la Commission des Affaires Générales).

European political union

REPORT ¹

**submitted on behalf of the General Affairs Committee ²
by Mr. Patijn, Rapporteur**

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION

on European political union

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Patijn, Rapporteur

Introduction

Part I : The state of our disunion

1. The British *préalable*
2. The institutional conception of Europe
3. The defence of Europe

Part II : No union without agreement

Part III : Self-examination in the form of a questionnaire

1. What is the rôle of the United States in Europe ?
2. What is the rôle of Europe in world affairs ?
3. What should be the relationship between Great Britain and the European Communities ?

Part IV : Answer : draft Recommendation

1. Adopted in Committee by 13 votes to 2 with 0 abstentions.

2. *Members of the Committee* : Mr. *Badini Confalonieri* (Chairman); MM. *Meyer*, *Bettiol* (Vice-Chairmen); MM. *Blachstein*, *Bos*, *Conti*, *de Grauw*, *Ehm*, *Gallion* (Substitute: *Abens*), *Gonella* (Substitute : *Sibille*), *de Grailly*, *Johnson*

(Substitute : *Edelman*), *Kopf*, *Lemaire*, *Leynen*, *von Merkatz*, *Montini*, *von Mühlen*, *Patijn*, *Peel*, *Pfimplin*, *Pic*, *Pierson* (Substitute : *Molter*), *Ridley*, *Steele*, *Mrs. Stoffels-van Haften* (Substitute : *Vos*), *Mr. Webster*.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

L'union politique européenne

RAPPORT ¹

**présenté au nom de la Commission des Affaires Générales ²
par M. Patijn, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION
sur l'union politique européenne

EXPOSÉ DES MOTIFS
présenté par M. Patijn, rapporteur

Introduction

Première partie : L'état de notre désunion

1. Le préalable britannique
2. La conception institutionnelle de l'Europe
3. La défense de l'Europe

Deuxième partie : Pas d'union sans accord

Troisième partie : Examen de conscience sous forme de questionnaire

1. Quel est le rôle des Etats-Unis en Europe ?
2. Quel est le rôle de l'Europe dans les affaires mondiales ?
3. Quelles doivent être les relations entre la Grande-Bretagne et les Communautés européennes ?

Quatrième partie : Réponse : Projet de recommandation

1. Adopté par la commission par 13 voix contre 2 et 0 abstention.

2. Membres de la commission : M. Badini Confalonieri (président); MM. Meyer, Bettiol (vice-présidents); MM. Blachstein, Bos, Conti, de Grauw, Ehm, Gallion (suppléant : Abens), Gonella (suppléant : Sibille), de Grailly,

Johnson (suppléant : *Edelman*), Kopf, Lemaire, *Leynen*, von Merkatz, *Montini*, von Mühlen, *Patijn*, *Peel*, Pfimlin Pic, Pierson (suppléant : *Molter*), Ridley, Steele, Mme Stoffels-van Haften (suppléant : *Vos*), M. *Webster*.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Draft Recommendation
on European political union

The Assembly,

Recalling the proposals of the Belgian, German and Italian Governments for reopening negotiations for a European political union ;

Deeply aware of the danger that the present lack of agreement in Western Europe in foreign policy and defence will undermine the unity of Europe and weaken the Atlantic Alliance ;

Convinced that for the security of Europe close co-operation with the United States and American nuclear protection in the framework of NATO are indispensable ;

Regretting the failure of member States of WEU to translate in practical terms the concept of Atlantic partnership as proposed by President Kennedy ;

Recognising the need of a greater nuclear discipline in Europe in the interest of arms control and Atlantic cohesion ;

Disturbed by the paralysis of the United Nations and the dangers of war, particularly in South-East Asia, and aware of the need for a common European policy in the United Nations and in explosive international situations ;

Convinced that for the stability of Europe British accession to the European Communities remains a question of high priority ;

Realising that political union in Europe will be difficult without prior agreement on the main points of foreign policy, such as :

- the preservation of peace throughout the world and the rôle of Europe in world affairs ;
- the reorganisation of NATO ;
- the European rôle in the responsibility for Atlantic nuclear defence ;
- the limits of national self-sufficiency and the implications of interdependence for European nations ;
- the position of Britain in Europe,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

1. That the governments of WEU call a conference of specialists, appointed by them, in permanent session in order to promote, step by step, a better co-ordination of their foreign policy ;
2. That the first results of such a conference be made public by the governments of WEU in the course of 1966.

**Projet de recommandation
sur l'union politique européenne**

L'Assemblée,

Rappelant les propositions formulées par les gouvernements belge, allemand et italien en vue de rouvrir les négociations pour une union politique européenne ;

Profondément consciente du fait que le manque actuel d'accord en Europe occidentale sur les questions de politique étrangère et de défense risque de saper l'unité de l'Europe et d'affaiblir l'Alliance atlantique ;

Persuadée qu'une étroite coopération avec les Etats-Unis et la protection nucléaire américaine dans le cadre de l'O.T.A.N. sont indispensables à la sécurité de l'Europe ;

Regrettant que les Etats membres de l'U.E.O. n'aient pas traduit dans les faits le concept de partenariat atlantique tel qu'il a été proposé par le Président Kennedy ;

Reconnaissant la nécessité d'une discipline accrue de l'Europe en matière nucléaire dans l'intérêt du contrôle des armements et de la cohérence atlantique ;

Inquiète de la paralysie des Nations Unies et des risques de guerre, notamment dans le sud-est asiatique, et consciente de la nécessité d'une politique européenne commune au sein des Nations Unies et dans des situations internationales explosives ;

Persuadée que, pour la stabilité de l'Europe, l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes reste une des questions prioritaires ;

Se rendant compte que l'union politique de l'Europe sera rendue difficile sans accord préalable sur les principaux points de politique étrangère, savoir :

- le maintien de la paix dans le monde et le rôle de l'Europe dans les affaires mondiales ;
- la réorganisation de l'O.T.A.N. ;
- la part de responsabilité de l'Europe en matière de défense nucléaire atlantique ;
- les limites de l'indépendance nationale et les conséquences de l'interdépendance pour les nations européennes ;
- la position de la Grande-Bretagne en Europe,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. Que les gouvernements membres de l'U.E.O. convoquent une conférence d'experts nommés par eux en session permanente pour faire progresser, étape par étape, une meilleure coordination des politiques étrangères ;
2. Que les premiers résultats de cette conférence soient rendus publics par les gouvernements de l'U.E.O. en 1966.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Patijn, Rapporteur)

Introduction

1. The proliferation of reports on European political union in the three European parliamentary assemblies prompts careful consideration of the desirability of another report on this subject in the WEU Assembly.

2. The three proposals for European political union which were submitted in 1964 to European public opinion, i.e. the ideas of the Belgian Minister for Foreign Affairs, Mr. Spaak, which he explained to the WEU General Affairs Committee on 9th September, the German proposals of 4th November and the Italian proposals of 28th November, are all addressed to the six member governments of the Common Market. Is the European Parliament not the suitable parliamentary body to debate these new initiatives ?

3. On the other hand, a member of this Committee expressed his conviction before the Consultative Assembly of the Council of Europe that the Council of Europe would be a more appropriate forum than WEU for discussing problems affecting the countries outside the EEC¹.

4. On second thoughts, however, the Assembly of WEU is probably for the time being the better forum. Several considerations militate in favour of discussing European political union in this Assembly : the two written documents (i.e. the German and Italian proposals) both contain a more or less detailed consideration of future British participation in political union.

5. Mr. Michael Stewart, the new British Foreign Secretary, emphasised the strong wish of his government to participate in the talks on political union when speaking to the British Chamber of Commerce in Brussels on 11th February 1965, and the Prime Minister, Mr. Wilson, when answering a question put by Mr. Grimond in the House of Commons on 16th February 1965, stated that :

“It is highly desirable that we be in the talks on political relations within Europe. That was the position of the previous government and it is the position of this.”

6. All these declarations make it quite clear that political union as it is being discussed at the present time affects directly the position of the United Kingdom. British participation in these negotiations is a less remote possibility than the extension of political union to all member countries of the Council of Europe. Among those countries, the diversity of interests and the differences of political status are so great that they make it unlikely that the countries could agree on anything more than the loose form of consultation which the Council of Europe has already achieved.

PART I

The state of our disunion

7. Past reports of the WEU Assembly (for instance, Documents 228, 308 and 325) have outlined proposed institutional patterns of political union and discussions on them. The last debate in the Consultative Assembly of the Council of Europe on the report submitted on behalf of its Political Committee by Senator de la Vallée Poussin (Council of Europe document 1864) has already summarised the proposals put forward by the Belgian Foreign Minister and the German and Italian Governments. This report will therefore only refer to the factors that have made it difficult so far to reach agreement on any of these proposals or on those that have been suggested by the European parliamentary assemblies. These factors may be summarised as follows : the British *préalable* ; *l'Europe des Patries* or an integrated and federal structure for Europe ; the defence of Europe in the Atlantic framework or on a distinct national basis.

1. The British “préalable”

8. This has already been invoked in the introduction to demonstrate the appropriateness of

1. AS (16) CR 19, pages 27-28, Council of Europe.

Exposé des motifs

(présenté par M. Patijn, rapporteur)

Introduction

1. Par suite de la prolifération des rapports sur l'union politique de l'Europe dans les trois assemblées parlementaires européennes, il y a lieu de se demander s'il est souhaitable de présenter un nouveau rapport sur le même sujet au sein de l'Assemblée de l'U.E.O.

2. Les propositions relatives à l'union politique de l'Europe qui ont été soumises en 1964 à l'opinion publique européenne : les idées exposées par M. Spaak, Ministre belge des affaires étrangères, devant la Commission des Affaires Générales de l'U.E.O. le 9 septembre, les propositions allemandes du 4 novembre et les propositions italiennes du 28 novembre, sont toutes les trois adressées aux six gouvernements membres du Marché commun. Le Parlement européen n'est-il pas l'organe parlementaire approprié pour débattre de ces nouvelles initiatives ?

3. Par ailleurs, un membre de notre commission s'est déclaré persuadé, devant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, que le Conseil de l'Europe serait un forum plus approprié que l'U.E.O. pour examiner les problèmes concernant les pays non membres de la C.E.E.¹

4. Tout bien considéré, cependant, c'est probablement l'Assemblée de l'U.E.O. qui représente, à l'heure actuelle, le forum le plus approprié. Plusieurs considérations militent en faveur d'une discussion sur l'union politique européenne au sein de cette assemblée : les deux documents écrits (les propositions allemandes et italiennes) envisagent l'un et l'autre, avec plus ou moins de détails, une participation britannique éventuelle à l'union politique.

5. M. Michael Stewart, nouveau Ministre des affaires étrangères britannique, a insisté, lors d'un discours prononcé devant la Chambre de commerce britannique à Bruxelles le 11 février 1965, sur le fait que son gouvernement souhaitait vivement participer aux conversations sur l'union politique ; d'autre part, le Premier ministre britannique, M. Wilson, répondant à une question posée par M. Grimond à la Chambre des Communes, le 16 février 1965, a déclaré :

« Il est hautement souhaitable que nous participions aux conversations sur les relations politiques en Europe. Telle était la position du précédent gouvernement et telle est celle du présent gouvernement. »

6. Il ressort nettement de toutes ces déclarations que l'union politique qui fait, à l'heure actuelle, l'objet des discussions, affecte directement la position du Royaume-Uni. La participation britannique à ces négociations est une possibilité moins lointaine que l'élargissement de l'union politique à tous les Etats membres du Conseil de l'Europe. La diversité d'intérêts et les différences de statut politique qui les caractérisent sont si considérables qu'il est peu probable que ces pays puissent tomber d'accord sur autre chose que la forme lâche de consultation déjà réalisée par le Conseil de l'Europe.

PREMIÈRE PARTIE

L'état de notre désunion

7. Les rapports présentés à l'Assemblée de l'U.E.O. sur l'union politique de l'Europe (par exemple, les Documents 228, 308 et 325) ont déjà exposé les grandes lignes des schémas institutionnels proposés ainsi que les discussions qu'ils ont suscitées. Le dernier débat qui s'est tenu à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe sur les rapports présentés au nom de la commission politique par M. de la Vallée Poussin (Conseil de l'Europe, Document 1864) a déjà résumé les propositions avancées par le ministre belge des affaires étrangères et par les gouvernements allemand et italien. Le présent rapport ne traitera donc que des facteurs qui ont jusqu'ici rendu difficile la conclusion d'un accord sur l'une quelconque de ces propositions, ou sur celles qui ont été avancées par les assemblées parlementaires européennes. On peut résumer ces facteurs ainsi qu'il suit : préalable britannique ; « Europe des patries » ou structure européenne intégrée et fédérale ; défense de l'Europe dans le cadre atlantique ou sur une base nationale distincte.

1. Le préalable britannique

8. Cet argument a déjà été invoqué dans l'introduction pour justifier la discussion de l'union

¹ Conseil de l'Europe, AS (16) CR 19, pages 27-28.

European political union being discussed in the WEU Assembly.

9. As Mr. von Merkatz recalled in the historical introduction to his first report, negotiations in the Fouchet Committee eventually broke down on the method of revising the treaty on political union. Five of the six delegations wished the insertion of a revision clause with concrete goals: the strengthening of the position of the European Parliament and the possibility of a majority vote later. The French Delegation could not accept increased integration as a future aim of the political union. In the existing deadlock, the negotiations came to a complete standstill on 17th April 1962 after the refusal of the Netherlands and Belgian Governments to continue the talks on political union without British participation. At that time, all participants except France were agreed that membership of the political union should be the consequence of prior membership of the Common Market. On 10th April 1962, when addressing the Council of Ministers of WEU, Mr. Heath had expressed the wish of the British Government to participate in negotiations for political union as soon as British membership of the EEC had been accepted.

10. As we know, negotiations for British accession to the Common Market were interrupted on 28th January 1963, following the press conference by General de Gaulle on 14th January 1963. The Prime Minister, Mr. Wilson, when replying to questions put in the House of Commons on 16th February 1965, made it quite clear that in the eyes of the present British Government the situation had not changed since the breakdown of the Brussels negotiations in 1963, and that his government did not contemplate renewing the British application in the near future. On the other hand, the British Government has renewed its claim to participate in the talks on political union. The loose structure of political union suggested in the two Fouchet plans of 1961 and 1962, as well as the rudimentary institutional pattern proposed by Mr. Spaak and the German and Italian Governments in September and November 1964, would indeed suit the British Government, which has always refused to accept majority decisions or any rigid European constitution. There is therefore no legal impediment to British participation in such a form of consultation and co-operation.

11. This argument, however, will not be accepted by all the member countries of the Common Market. Even if the present proposals for political consultation and co-operation do not involve the European Communities institutionally, they are implicitly based on the existing integration and co-operation in the economic and social field. In all the schemes for a political union, the common economic infrastructure (the European Communities) has been presupposed as the foundation and starting-point. British participation without prior accession to the Common Market would therefore create a problem. This seems to be the attitude of the German Government, which in its plan of 4th November 1964 expressed the hope that all European institutions would gradually be fused.

12. The French Government is likely to resist British participation for other reasons. In the view of the French Government, as stated by the Foreign Minister, Mr. Couve de Murville, in his speech to the French Parliament on 3rd November 1964, preceding the budget debate, the political union should be extended to military co-operation and this military co-operation should lead to common defence policy. Both political and defence policies would have to be European (that is, independent of the United States). This apparently differs widely from the attitude of the British Government (and presumably also of the other governments of the Six).

13. For the time being, the British *préalable* as a condition for the resumption of discussions about a future political union has lost some of its strength in view of the modest scope of the present proposal. Even Mr. J.M.A.H. Luns now seems to be willing to accept a loose form of political consultation between the Six which does not necessarily provide for British participation¹.

2. The institutional conception of Europe

14. Since everything about this point has already been said, your Rapporteur can be very brief.

1. See Debate in Plenary Session in the Second Chamber of the States General, 2nd February 1965 (A/WEU/GA (65) 5, pages 12 to 14).

politique européenne au sein de l'Assemblée de l'U.E.O.

9. Comme M. von Merkatz le rappelait dans la partie historique de son premier rapport, les négociations au sein de la Commission Fouchet échouèrent finalement sur la procédure de révision du traité d'union politique. Cinq des six délégations souhaitaient introduire une clause de révision assortie d'objectifs concrets : le renforcement de la position du Parlement européen et la possibilité d'un vote majoritaire ultérieur. La délégation française ne put accepter une intégration plus poussée comme objectif futur de l'union politique. Engagées dans cette impasse, les négociations arrivèrent finalement à un point mort le 17 avril 1962 après le refus des gouvernements néerlandais et belge de poursuivre les conversations sur l'union politique sans la participation britannique. A ce moment-là, tous les participants, à l'exception de la France, convenaient que la participation à l'union politique devait être la conséquence d'une adhésion préalable au Marché commun. Le 10 avril 1962, lors d'un discours prononcé devant le Conseil des Ministres de l'U.E.O., M. Heath avait exprimé le souhait du gouvernement britannique de participer aux négociations sur l'union politique dès que la candidature britannique à la C.E.E. aurait été acceptée.

10. Comme vous le savez, les négociations en vue de l'adhésion britannique au Marché commun furent interrompues le 28 janvier 1963, à la suite de la conférence de presse du Général de Gaulle du 14 janvier 1963. Le Premier ministre britannique, M. Wilson, répondant aux questions posées à la Chambre des Communes le 16 février 1965, a laissé nettement entendre que, de l'avis de l'actuel gouvernement, la situation ne s'était pas modifiée depuis la rupture des négociations de Bruxelles en 1963 et que son gouvernement n'envisageait pas de renouveler la demande d'adhésion du Royaume-Uni dans un avenir immédiat. Par contre, le gouvernement britannique a renouvelé sa demande de participation aux conversations sur l'union politique. La structure lâche de l'union politique préconisée dans les deux plans Fouchet de 1961 et 1962, la structure institutionnelle embryonnaire proposée par M. Spaak et les gouvernements allemand et italien aux mois de septembre et novembre 1964, conviendraient certainement au gouvernement britannique qui a toujours refusé d'accepter des décisions majoritaires ou une constitution européenne rigide. Il n'y a donc pas d'obstacle juridique à la participation du gou-

vernement britannique à une forme de consultation et de coopération de ce genre.

11. Tous les Etats membres du Marché commun n'accepteront pas, cependant, cet argument. Même si les propositions actuelles en vue d'une consultation et d'une coopération politiques ne concernent pas les Communautés européennes sur le plan institutionnel, elles sont implicitement fondées sur l'intégration et sur la coopération existantes dans les domaines économique et social. Tous les projets d'union politique supposent initialement que l'infrastructure économique commune (les Communautés européennes) servira de fondement et de point de départ. La participation britannique sans adhésion préalable au Marché commun poserait donc un problème. Telle est, semble-t-il, l'attitude du gouvernement allemand qui, dans son projet du 4 novembre 1964, a exprimé l'espoir que toutes les institutions européennes seraient progressivement fusionnées.

12. Il est probable que le gouvernement français s'opposera à la participation pour d'autres raisons. De l'avis du gouvernement français, comme l'a déclaré M. Couve de Murville, Ministre des affaires étrangères, dans un discours prononcé devant l'Assemblée nationale, le 3 novembre 1964, avant l'ouverture du débat budgétaire, l'union politique devrait être élargie à la coopération militaire, et celle-ci devrait déboucher sur une politique commune en matière de défense. Dans ces deux domaines, cette politique devrait être européenne (c'est-à-dire indépendante des Etats-Unis). Cette position diffère, semble-t-il, largement de l'attitude du gouvernement britannique (et probablement aussi de celle des autres gouvernements des Six).

13. Pour le moment, l'argument du préalable britannique, en tant que condition mise à la reprise des discussions sur l'union politique future, a perdu quelque peu sa force étant donné la portée modeste de la proposition actuelle. Il semble que M. Luns lui-même soit maintenant disposé à accepter une forme lâche de consultation politique entre les Six qui ne prévoit pas nécessairement la participation britannique¹.

2. La conception institutionnelle de l'Europe

14. Votre rapporteur peut être très bref sur ce point étant donné que tout a déjà été dit.

1. Voir débat en séance plénière à la Deuxième Chambre des Etats Généraux, 2 février 1965 (A/UEO/GA (65) 5, pages 12 à 14).

During all the phases of the Fouchet negotiations, the antagonism between the Gaullist idea of the *Europe des Patries* and the idea of an integrated democratic and federal type of Europe was not solved. These divergent conceptions came to a head in the debate on the "revision clause". France's five partners in the Fouchet negotiations were willing to accept a loose form of political co-operation only on condition that the Treaty provided for a revision clause which would have obliged member governments to accept a firmer and more institutionalised kind of co-operation in the near future, whereas the French Government refused to be committed by any obligation of this kind.

15. The struggle on the revision clause still continues under another name. Several attitudes may be distinguished: the European Commission is more or less openly opposed to any form of political co-operation outside the framework of the existing European Communities. President Hallstein, as spokesman of the Commission, has stated in numerous speeches the opinion of his colleagues that the existing economic and social co-operation is already political co-operation, because the economic and social decisions reached by the European Communities have very far-reaching political implications. They will even affect foreign policy when a common economic policy has been adopted towards non-member countries. The institution of a uniform European market will eventually affect national orders for military equipment, the Treaty of Rome providing for equal treatment for all industries of the member countries.

16. This position of the European Commission (which underrates Foster Dulles' distinction between "economic policy" and "political policy") has always found a strong supporter in the European Parliament¹, and the joint declaration adopted by the Action Committee for the United States of Europe in Berlin on 9th May 1965 called for:

"an intergovernmental conference to work out a treaty for applying the institutional

1. See, e.g., the resolutions submitted to the European Parliament by Mr. Duvieusart and Mr. Dehousse, 8th May 1962.

system of the Common Market by the appropriate means to foreign policy and defence."¹

17. This attitude has always been supported by the Netherlands Government. The Belgian Government seems to have adopted fundamentally the same policy, although Mr. Spaak's statement to the WEU Assembly's General Affairs Committee on 9th September 1964 showed a tactical willingness to compromise, at least during a transitional period, with the ideas of General de Gaulle. The Italian proposals of 28th November 1964 expressed the same wish for a compromise. The German proposals transmitted to member governments of the EEC on 4th November 1964 are the expression of Professor Erhard's conviction that progress in the European Communities depends on progress in the political field and that the framework of the European Communities is not at the present time fitted for political action, which therefore has to be co-ordinated in a separate organisation. The final German view of Europe, however, will not differ much from that of the Netherlands, Belgian and Italian Governments.

18. The last initiative for European political union, the invitation extended on 17th March 1965 by the Italian Government to the other Ministers for Foreign Affairs to attend a meeting at Venice on 10th May 1965, had been accepted by all governments except France. During his visit to the new Italian Minister for Foreign Affairs, Mr. Fanfani, Mr. Couve de Murville put three conditions to the French acceptance of such a meeting, which have been specified by Mr. Peyrefitte, Minister for Information, after the Cabinet meeting, held with President de Gaulle in the Chair, on 31st March:

- (i) the Brussels negotiations on the remaining agricultural questions should be brought to a successful conclusion before 30th June 1965;
- (ii) the Agenda of this meeting should be agreed beforehand;
- (iii) the political results of this meeting should be prepared through normal

1. A similar statement was adopted on 1st June 1964 — see document A/WEU/GA (64) 26, pages 16 to 28.

Au cours des diverses phases des négociations Fouchet, l'antagonisme entre la conception gaulle de « l'Europe des patries » et l'idée d'une Europe intégrée de type démocratique et fédéral n'a pas été résolu. Ces divergences de vues ont atteint leur paroxysme au cours du débat sur la « clause de révision ». Les cinq partenaires de la France au sein des négociations Fouchet n'étaient disposés à accepter une forme lâche de coopération politique que moyennant l'insertion dans le traité d'une clause de révision qui aurait obligé les gouvernements membres à accepter un type de coopération plus étroite et plus institutionnalisée dans l'avenir immédiat, cependant que le gouvernement français refusait d'être lié par une obligation de ce genre.

15. Le conflit sur la clause de révision se poursuit sous un autre nom. On peut distinguer plusieurs attitudes : la Commission européenne est plus ou moins ouvertement hostile à toute forme de coopération politique en dehors du cadre des Communautés européennes existantes. Le Président Hallstein, en tant que porte-parole de la Commission, a fait connaître, à l'occasion de nombreux discours, l'opinion de ses collègues selon laquelle la coopération existant sur les plans économique et social constitue déjà une coopération politique étant donné que les décisions économiques et sociales prises par les Communautés européennes ont des répercussions politiques d'une très grande portée. Celles-ci affecteront même la politique étrangère dès qu'une politique économique commune aura été adoptée à l'égard des pays non membres. L'établissement d'un marché européen unique affectera en définitive les commandes nationales de matériel militaire, le Traité de Rome prévoyant l'égalité de traitement pour toutes les industries des Etats membres.

16. Le Parlement européen¹ a toujours fermement soutenu cette position de la Commission européenne (qui n'estime pas à sa juste valeur la distinction établie par Foster Dulles entre « politique économique » et « politique politique »), et la déclaration commune adoptée par le Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe le 9 mai 1965 à Berlin demandait la convocation d'une

« conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un traité appliquant, avec les

1. Voir, par exemple, les résolutions présentées au Parlement européen par M. Duveusart et M. Dehousse, le 8 mai 1962.

modalités appropriées, le système institutionnel du Marché commun aux questions de politique extérieure et de défense »¹.

17. Le gouvernement néerlandais a toujours soutenu cette attitude. Il semble que le gouvernement belge ait adopté fondamentalement la même politique bien que la déclaration de M. Spaak devant la Commission des Affaires Générales de l'Assemblée de l'U.E.O., le 9 septembre 1964, traduise une volonté tactique de transiger, tout au moins pendant une période transitoire, avec les idées du Général de Gaulle. Les propositions italiennes du 28 novembre 1964 expriment le même désir de compromis. Les propositions allemandes transmises aux gouvernements membres de la C.E.E., le 4 novembre 1964, traduisent la conviction du Professeur Erhard que les progrès des Communautés européennes dépendent des progrès réalisés dans le domaine politique, que celles-ci n'offrent pas, à l'heure actuelle, le cadre approprié pour une action politique et que cette action doit, par conséquent, être coordonnée au sein d'une organisation distincte. Toutefois, le point de vue allemand sur l'Europe ne différera pas beaucoup, en définitive, de celui des gouvernements néerlandais, belge et italien.

18. La dernière initiative en matière d'union politique européenne est la proposition du gouvernement italien, en date du 17 mars 1965, de réunir une conférence des ministres des affaires étrangères à Venise, le 10 mai prochain. A l'exception de la France, tous les pays ont accepté cette proposition. Au cours de la visite qu'il a rendue à M. Fanfani, nouveau Ministre des affaires étrangères d'Italie, M. Couve de Murville a mis trois conditions à l'acceptation de cette réunion par la France. Ces conditions ont été précisées de la manière suivante par M. Peyrefitte, Ministre de l'information, à l'issue de la réunion du Conseil des ministres qui s'est tenue le 31 mars sous la présidence du Général de Gaulle :

- (i) les négociations en cours à Bruxelles sur les problèmes agricoles en suspens doivent être menées à bonne fin avant le 30 juin 1965 ;
- (ii) l'ordre du jour de cette réunion doit faire l'objet d'un accord préalable ;
- (iii) le travail de préparation politique doit être effectué par la voie diplo-

1. Pour la déclaration analogue du 1^{er} juin 1964, voir le document A/UEO/GA (64) 26, pages 16 à 28.

diplomatic channels to such an extent that the success of the meeting would be assured.

19. With the exception of the new issue of the Brussels agricultural negotiations, these conditions have been interpreted as implying the prior agreement by France's partners to the inclusion of General de Gaulle's European defence plans in the discussions on political union.

3. The defence of Europe

20. Attitudes among the Six differ widely in their conception of the defence of the free world. In this context, the British view of defence becomes extremely relevant because it coincides with the conception of several members of the European Communities.

21. As has already been stated, political union should extend to defence questions in the eyes of the French Government. General de Gaulle conceives a European political union as englobing only "European" defence policy, that is a policy independent and distinct from that of the United States. The French defence concept seems to be the negation of a global defence strategy and the deliberate (but rather artificial) distinction between the "Atlantic Alliance" and "NATO" reduces French defence ideas to the classic national defence concept within the framework of a traditionally defined alliance.

22. The most symptomatic manifestation of this French attitude is its nuclear policy : its conception of nuclear independence as a prerequisite for a great nation and its desire to make Europe in nuclear matters independent of the United States.

23. In this field, the opposition between France and its five partners in the Common Market is fundamental. The attitude of these five powers has been adequately expressed in the joint declaration quoted above, adopted by the Action Committee for the United States of Europe :

"The political unification of Europe must contribute greatly to the strength and cohesion of the West. It will enable European countries to make a joint contribution, instead of national contributions, to the defence of the free world. They will thus be able to form an authority capable of controlling and

operating a European contribution to joint defence.

The political unification of Europe will make it possible to handle with the United States the whole nuclear problem in all its different aspects."

Whereas the Five seem to be united in their fundamental desire for close co-operation with the United States in matters of defence, slight differences of views became apparent in the Autumn of 1964, when the French wish to extend political union to military co-operation was interpreted differently by the different governments.

24. The German proposals for the resumption of the talks on political union expressly provide for talks on military questions at the meetings at ministerial level. The German proposals do not exclude the possibility of meetings of the Ministers of Defence, although they stress the necessity for European co-operation to contribute to the strengthening of the Atlantic Alliance.

25. The Italian proposals are more reluctant to accept consultations on defence questions at the ministerial meetings or during the preparatory talks of the new organisation. Mr. Saragat's plan, however, provides for the effects of defence programmes on political issues to be placed on the agenda of the meetings of *Foreign Ministers*.

26. Mr. Spaak did not expressly state his opinion on this matter. It has been understood, however, that although Mr. Spaak's faithfulness to the Atlantic ideals cannot be doubted, after his meeting with General de Gaulle on 29th October 1964 Mr. Spaak was not unwilling to take into consideration the French wish for special European consultations in the military field.

27. The attitude of the Netherlands Government has always been frankly negative to all suggestions of military co-operation outside the framework of the Atlantic Alliance. Whereas an "Atlantic partnership" is quite conceivable in the economic field, the ratio of the economic potential of the United States to that of the Common Market as a whole being reasonably well balanced, there can be no question of equality in the military field, the

matique normale d'une manière telle que le succès de cette réunion soit assuré.

19. Exception faite de la question des négociations agricoles de Bruxelles, ces conditions ont été interprétées comme impliquant l'accord préalable des partenaires de la France à l'inclusion des plans du Général de Gaulle en matière de défense européenne dans les discussions sur l'union politique.

3. La défense de l'Europe

20. Les points de vue des Six divergent largement en ce qui concerne la défense du monde libre. A cet égard, le point de vue britannique sur la défense est extrêmement pertinent puisqu'il coïncide avec la conception de plusieurs membres des Communautés européennes.

21. Comme il a déjà été dit, le gouvernement français est d'avis que l'union politique devrait s'étendre aux questions de défense. Le Général de Gaulle conçoit une union politique de l'Europe qui ne couvrirait que la politique de défense « européenne », c'est-à-dire une politique indépendante et distincte de celle des Etats-Unis. Il semble que la conception française de la défense soit la négation de la stratégie de défense globale, et la distinction délibérée (mais plutôt artificielle) entre « l'Alliance atlantique » et « l'O.T.A.N. » ramène les idées françaises en matière de défense au concept classique de la défense nationale dans le cadre d'une alliance traditionnellement définie.

22. La manifestation la plus symptomatique de cette attitude est la politique française en matière nucléaire : l'idée que l'indépendance nucléaire est une nécessité préalable pour toute grande nation et le désir que l'Europe soit indépendante des Etats-Unis dans le domaine nucléaire.

23. A cet égard, l'opposition entre la France et ses cinq partenaires du Marché commun est fondamentale. L'attitude de ces cinq puissances a été justement définie dans la déclaration commune, citée ci-dessus, adoptée par le Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe :

« L'unification politique de l'Europe doit contribuer largement à la force et à la cohérence de l'Ouest. Elle permettra aux pays européens de fournir une contribution commune, au lieu de contributions nationales, à la défense du monde libre. Ils pourront ainsi former une autorité capable de

contrôler et administrer la contribution européenne à la défense commune.

L'unification politique de l'Europe permettra de traiter avec les Etats-Unis l'ensemble du problème nucléaire sous ses divers aspects. »

Alors que les Cinq semblent unis dans leur désir fondamental de coopérer étroitement avec les Etats-Unis pour ce qui touche à la défense, de légères divergences de vues sont apparues à l'automne 1964 par suite des différentes interprétations, par les divers gouvernements, du désir du gouvernement français d'étendre l'union politique à la coopération militaire.

24. Les propositions allemandes en vue de la reprise des conversations sur l'union politique prévoient expressément des conversations sur les questions militaires lors des réunions au niveau ministériel. Elles n'excluent pas la possibilité de réunions des ministres de la défense encore qu'elles soulignent la nécessité d'une coopération européenne en vue de contribuer à renforcer l'Alliance atlantique.

25. Les propositions italiennes traduisent une plus grande hésitation à accepter des consultations sur les questions de défense lors des réunions ministérielles ou pendant les conversations préparatoires de la nouvelle organisation. Toutefois, le projet de M. Saragat prévoit l'inscription, à l'ordre du jour des réunions des *ministres des affaires étrangères*, de l'examen des incidences des programmes de défense sur les questions politiques.

26. M. Spaak n'a pas expressément fait connaître son avis sur cette question. On a, toutefois, cru comprendre que, bien que l'on ne puisse mettre en doute la fidélité de M. Spaak aux idéaux atlantiques, le ministre belge ne s'opposait pas, après sa rencontre avec le Général de Gaulle le 29 octobre 1964, à l'idée de prendre en considération le souhait exprimé par la France de tenir des consultations européennes particulières dans le domaine militaire.

27. L'attitude du gouvernement néerlandais a toujours été franchement hostile à toutes suggestions de coopération militaire en dehors du cadre de l'Alliance atlantique. Certes, on peut parfaitement imaginer un « partenariat atlantique » dans le domaine économique, le potentiel économique des Etats-Unis et celui du Marché commun dans son ensemble s'équilibrant pratiquement ; mais il ne saurait être question d'éga-

European defence contribution being only one-sixth of that of the United States. It is therefore quite inconceivable that the Six alone can provide for adequate protection of the European Continent, and it would be illogical to enter into any defence arrangements which could weaken the cohesion of NATO or estrange Europe from the United States and its protection.

PART II

No union without agreement

28. The résumé of factors which have made agreement difficult for the Fouchet Committee in the past indicates that it may be possible for the Six to resume the negotiations on political union, but that the chances of reaching agreement on foreign policy are not very bright. For the time being, the co-operation of the Six is a success in the economic field, but does not hold much promise for a meeting of minds in matters of diplomacy and defence. Mr. Duncan Sandys, writing to *The Times* on 26th January, stated that any plans for political union must assume prior agreement on a European defence policy. This is a timely warning for European assemblies feeling persistently inclined to discuss the procedures of co-operation, instead of the substance of foreign policy and defence, from where the European paralysis originates.

29. In its resolution of 20th January 1965 on a European political union, the European Parliament of the Six stated its belief that the agreement reached in the Council of Ministers of the EEC on standardisation of cereal prices demonstrated the existence of a political will which should enable progress in the field of political union. Your Rapporteur believes that this is an erroneous notion of the political effect of economic co-operation. The agreement on cereal prices is of the greatest importance for the progress of the EEC, but while the Common Market is growing in cohesion and economic power, it is politically blind. No-one can say where the new continental mastodon will put its enormous weight in the moments of political decision-making of this world. The Six disagree on nearly everything: the function of the United Nations for the maintenance of peace; the responsibilities of the western world

for containing communism in Asia; the negotiations with the Soviet Union on the control of nuclear armaments; relations with the United States within NATO; the place of Great Britain in a united Europe. To believe that the Six will find common answers to all those questions automatically, once they have established a new machinery for political consultation, is hardly realistic. The resumption of discussions, such as we have had in the Fouchet Committee a few years ago, should be made with open eyes: as an opportunity to face our disagreements and as a clearing-house for the future. But political union is for later, after agreement has been reached on defence, the future of NATO and British accession to the European Communities. It will take years of hard labour to re-establish those conditions for European unity.

30. The same applies to Western European Union as a link between the Six and Great Britain. We are not lacking in institutions for co-operation, but for our governments WEU clearly has no function, since they have never availed themselves of WEU as an instrument for common decision-making. The Assembly is aware of this every time a written question is put by representatives to the WEU Council, whereupon replies are received which, without exception, dodge the real issue.

PART III

Self-examination in the form of a questionnaire

31. The member States of WEU will need a period of spade-work in political thinking, before they can hope to reach agreement on a European political union with common institutions and a common policy, whether for six, seven or more nations. In the middle of a clash of fundamental political concepts, such as we have today, it is not possible to formulate our unity in terms of affirmations. We may hope for more common ground at a later stage, if we make an attempt to answer together a few questions which confront us in the

lité dans le domaine militaire, la contribution européenne à la défense ne représentant qu'un sixième de celle des Etats-Unis. Il est donc absolument inconcevable que les Six puissent assurer, à eux seuls, la protection du continent européen, et il serait illogique de conclure, dans le domaine de la défense, des arrangements qui pourraient affaiblir la cohésion de l'O.T.A.N. ou retirer à l'Europe le bénéfice de la présence et de la protection des Etats-Unis.

DEUXIÈME PARTIE

Pas d'union sans accord

28. L'étude des facteurs qui ont dans le passé rendu difficile la conclusion d'un accord au sein de la Commission Fouchet montre que les Six pourront peut-être reprendre les négociations sur l'union politique, mais qu'ils n'ont guère de chances de parvenir à un accord sur la politique étrangère. Pour le moment, la coopération des Six se révèle un succès dans le domaine économique, mais ne permet guère d'espérer une confluence des opinions dans les domaines de la diplomatie et de la défense. M. Duncan Sandys, dans une lettre publiée dans le *Times* du 26 janvier, a déclaré que tout plan d'union politique suppose un accord préalable sur une politique de défense européenne. C'est là un avertissement opportun pour les assemblées européennes qui ont constamment tendance à discuter des procédures de coopération, et non des principes fondamentaux de la politique étrangère et de la défense, tendance qui est à l'origine de la paralysie de l'Europe.

29. Dans sa résolution du 20 janvier 1965 sur les problèmes relatifs à l'unité politique de l'Europe, le Parlement européen a affirmé sa conviction que « l'accord intervenu au sein du Conseil des Ministres de la C.E.E. concernant l'unification des prix des céréales manifeste l'existence d'une volonté politique qui devrait permettre d'accomplir des progrès » dans le domaine de l'union politique. Votre rapporteur est d'avis que cette déclaration part d'une conception erronée de l'incidence politique de la coopération économique. L'accord intervenu sur les prix des céréales revêt la plus haute importance pour les progrès de la C.E.E., mais alors que le Marché commun progresse en matière de cohésion et de puissance économique, il est aveugle en matière politique. Personne ne peut dire sur quoi le nouveau géant continental fera porter son énorme poids aux moments où seront prises

les décisions politiques mondiales. Les Six divergent pratiquement sur tous les points : le rôle de maintien de la paix des Nations Unies ; les responsabilités du monde occidental en ce qui concerne l'endiguement du communisme en Asie ; les négociations avec l'Union Soviétique sur le contrôle des armements nucléaires ; les rapports avec les Etats-Unis au sein de l'O.T.A.N. ; la place de la Grande-Bretagne au sein d'une Europe unie. Il n'est guère réaliste de croire que les Six trouveront automatiquement des réponses communes à toutes ces questions dès qu'ils auront établi un nouveau mécanisme de consultation politique. C'est les yeux ouverts qu'il convient de reprendre le genre de discussions qui se sont tenues il y a quelques années au sein de la Commission Fouchet, c'est-à-dire en saisissant cette occasion pour confronter nos désaccords et en faisant de ce cadre une sorte de chambre de compensation pour l'avenir. Mais l'union politique viendra plus tard, après qu'un accord aura été conclu sur la défense, l'avenir de l'O.T.A.N. et l'adhésion britannique aux Communautés européennes. Il faudra des années de labeur difficile pour que soient créées à nouveau ces conditions de l'unité européenne.

30. Le même raisonnement vaut pour l'Union de l'Europe Occidentale en tant que trait d'union entre les Six et la Grande-Bretagne. Nous ne manquons pas d'institutions de coopération, mais il est clair que, pour nos gouvernements, l'U.E.O. n'a pas de rôle à jouer puisqu'ils ne s'en sont jamais servi pour la prise de décisions communes. L'Assemblée est consciente de cet état de choses chaque fois qu'un de ses représentants pose au Conseil de l'U.E.O. une question écrite, car les réponses reçues esquivent toutes, sans exception, le véritable problème.

TROISIÈME PARTIE

Examen de conscience sous forme de questionnaire

31. Les Etats membres de l'U.E.O. devront faire un gros travail dans le domaine de la pensée politique avant d'espérer pouvoir se mettre d'accord sur une union politique européenne dotée d'institutions communes et d'une politique commune, qu'elle se fasse à six, sept pays ou davantage. Dans l'affrontement actuel des concepts politiques fondamentaux, il est impossible de formuler notre unité sous forme d'affirmations. Nous pouvons espérer trouver plus tard un terrain d'entente si nous nous efforçons de don-

present situation. The WEU Assembly, with its great reputation for parliamentary discussion of military affairs, should make a contribution in clarification. The following questions could serve that purpose :

1. *What is the rôle of the United States in Europe ?*

32. (a) Do we need the United States for our protection ? Would our defence efforts make any sense if the nuclear protection of the United States were withdrawn ?

33. Can Western Europe develop an independent nuclear power which would balance the nuclear power of the Soviet Union and would safeguard us from nuclear blackmail ?

34. Are the British V-bombers and the French Mirages adequate instruments for this task ?

35. If not, in what form do we accept nuclear co-operation with the United States ? In what form can the United States accept co-operation with us ? Will it be possible to combine American protection with full independence for European action in military affairs ?

36. (b) If we reject the present military establishment and command structure of NATO, are we prepared to present viable alternatives for lasting co-operation with the United States ?

37. Do we accept or reject the Kennedy concept of an equal partnership ? What would be the implications of equal partnership in terms of equality and solidarity ?

38. Is it possible to maintain nuclear national sovereignty in Europe in a form which makes military sense ? If not, are we prepared to accept an Atlantic nuclear force as an intermediate step in nuclear co-operation ?

39. (c) Do we need the United States for the reunification of Germany ?

40. If we believe that it will be easier to come to an understanding with the Soviet Union regard-

ing Germany without American participation (a settlement of Europeans with Europeans among themselves, from the Atlantic to the Urals), what can we offer the Soviet Union in exchange for the abandonment of its occupation of Eastern Germany ?

41. Would the Soviet Union be prepared to accept the reunification of Germany without an American guarantee for the maintenance of peace and stability along the eastern border of a unified Germany ?

2. *What is the rôle of Europe in world affairs ?*

42. (a) Are we prepared to consider world affairs on their own merits, or only from the point of view of direct European interest ?

43. What is the European position with regard to the United Nations police measures for the maintenance of peace and security ? Do we reject such peace-preserving measures emanating from the United Nations General Assembly ? Are we prepared to accept them under the responsibility of the Security Council ? If so, what is our position when the Security Council is being paralysed by a veto ?

44. If we reject all United Nations action for the preservation of peace, do we propose any collective measures of the western world for the same purpose ? If not, can we accept American and British measures ?

45. If we reject everything and propose nothing, do we feel that Europe is justified in its attitude ? Is such neutrality possible ?

46. (b) What is the European position with regard to the danger of communism spreading in Asia ?

47. Do we accept or reject the concept of a containment policy in Asia ? If we reject it, what alternatives can we offer ? Is the neutralisation of large parts of Asia possible without the establishment of some balance of force ?

48. If a local balance of power is a precondition for peace, are we prepared to share actively in the responsibility ? If not, do we have the right to criticise the United States ?

ner des réponses concertées à un certain nombre de questions qui se posent à nous aujourd'hui. L'Assemblée de l'U.E.O., qui jouit d'une grande réputation en matière de discussion parlementaire des problèmes militaires, devrait faire œuvre clarificatrice et les questions suivantes pourraient servir à cette fin :

1. *Quel est le rôle des Etats-Unis en Europe ?*

32. (a) Avons-nous besoin des Etats-Unis pour assurer notre protection ? Nos efforts de défense auraient-ils un sens si la protection nucléaire américaine nous était retirée ?

33. L'Europe occidentale est-elle en mesure de mettre sur pied une force nucléaire qui serait capable de contrebalancer la force nucléaire de l'Union Soviétique et nous garantirait contre le chantage nucléaire ?

34. Les bombardiers V britanniques et les Mirage français sont-ils des appareils appropriés pour cette tâche ?

35. Dans la négative, sous quelle forme acceptons-nous de coopérer avec les Etats-Unis dans le domaine nucléaire ? Sous quelle forme les Etats-Unis peuvent-ils accepter de coopérer avec nous ? Sera-t-il possible de combiner la protection américaine avec la pleine indépendance en ce qui concerne l'action de l'Europe dans les questions militaires ?

36. (b) Si nous n'acceptons pas la structure actuelle de l'O.T.A.N. en matière d'effectifs et de commandement, sommes-nous prêts à soumettre des alternatives viables à une coopération durable avec les Etats-Unis ?

37. Acceptons-nous ou rejetons-nous l'idée d'une association de partenaires égaux lancée par le Président Kennedy ? Quelles conséquences aurait une telle association sur le plan de l'égalité et de la solidarité ?

38. Est-il possible de maintenir en Europe la souveraineté nationale en matière nucléaire sous une forme valable du point de vue militaire ? Dans la négative, sommes-nous prêts à accepter une force nucléaire atlantique en tant qu'étape sur la voie de la coopération dans le domaine nucléaire ?

39. (c) Avons-nous besoin des Etats-Unis pour la réunification de l'Allemagne ?

40. Si nous estimons qu'il sera plus facile de parvenir, avec l'Union Soviétique, à un accord

sur l'Allemagne sans la participation américaine (à un règlement entre Européens, de l'Atlantique à l'Oural), que pouvons-nous offrir à l'Union Soviétique en échange de l'abandon de son occupation de l'Allemagne orientale ?

41. L'Union Soviétique serait-elle disposée à accepter la réunification de l'Allemagne sans une garantie américaine relative au maintien de la paix et de la stabilité le long de la frontière orientale d'une Allemagne réunifiée ?

2. *Quel est le rôle de l'Europe dans les affaires mondiales ?*

42. (a) Sommes-nous disposés à considérer les affaires mondiales en elles-mêmes ou seulement du point de vue de l'intérêt strictement européen ?

43. Quelle est la position européenne à l'égard des mesures de police prises par les Nations Unies en vue du maintien de la paix et de la sécurité ? Rejetons-nous les mesures de ce genre prises par l'Assemblée générale ? Sommes-nous disposés à les accepter si elles sont prises sous la responsabilité du Conseil de Sécurité ? Dans l'affirmative, quelle est notre position lorsque le Conseil de Sécurité est paralysé par un veto ?

44. Si nous rejetons toute action des Nations Unies en vue du maintien de la paix, proposons-nous des mesures collectives qui seraient prises par le monde occidental pour atteindre le même but ? Dans la négative, pouvons-nous accepter des mesures américaines et britanniques ?

45. Si nous rejetons tout et ne proposons rien, estimons-nous que l'attitude de l'Europe est fondée ? Une neutralité de ce genre est-elle possible ?

46. (b) Quelle est la position européenne en ce qui concerne le danger d'une expansion du communisme en Asie ?

47. Acceptons-nous ou rejetons-nous le concept d'une politique d'endigement en Asie ? Si nous le rejetons, quelles alternatives pouvons-nous proposer ? La neutralisation de régions importantes de l'Asie est-elle possible en l'absence d'un certain équilibre des forces ?

48. Si un équilibre des forces à l'échelon local constitue un préalable à la paix, sommes-nous disposés à en partager activement la responsabilité ? Dans la négative, avons-nous le droit de critiquer les Etats-Unis ?

3. *What should be the relationship between Great Britain and the European Communities?*

49. (a) Can Great Britain restore her balance of payments, modernise her economy and maintain sterling as a world reserve currency on a national basis?

50. If not, what intermediate forms of co-operation can be envisaged between Great Britain and the countries of the Common Market?

51. Should Great Britain establish a special relationship in specific fields of economic activity with individual members of the Common Market, or should it aim at co-operation and accession to the European Community itself?

52. Does the British Government understand the profound difference in economic dynamism and political significance between EEC and EFTA? Does it understand that the progress of the EEC may be in the interest of the whole of Europe?

53. Do the Six believe that in the long run a European economic system can be established without the participation of Great Britain and other EFTA States?

54. What measures can the Six take in order to facilitate British accession?

55. Would it be possible for the French Government to veto British accession again, for political reasons, without destroying everything that has been won in European co-operation?

56. (b) Would a British decision to renounce nuclear national autonomy strengthen Atlantic cohesion and the unity of Europe, or would it divide Europe? Under what conditions would it serve both Atlantic and European relations?

57. Can Great Britain maintain nuclear autonomy "East of Suez" and give up its position as a nuclear power in the Atlantic?

PART IV

Answer : draft Recommendation

The Assembly,

Recalling the proposals of the Belgian, German and Italian Governments for reopening negotiations for a European political union ;

Deeply aware of the danger that the present lack of agreement in Western Europe in foreign policy and defence will undermine the unity of Europe and weaken the Atlantic Alliance ;

Convinced that for the security of Europe close co-operation with the United States and American nuclear protection in the framework of NATO are indispensable ;

Regretting the failure of member States of WEU to translate in practical terms the concept of Atlantic partnership as proposed by President Kennedy ;

Recognising the need of a greater nuclear discipline in Europe in the interest of arms control and Atlantic cohesion ;

Disturbed by the paralysis of the United Nations and the dangers of war, particularly in South-East Asia, and aware of the need for a common European policy in the United Nations and in explosive international situations ;

Convinced that for the stability of Europe British accession to the European Communities remains a question of high priority ;

Realising that political union in Europe will be difficult without prior agreement on the main points of foreign policy, such as :

- the preservation of peace throughout the world and the rôle of Europe in world affairs ;
- the reorganisation of NATO ;
- the European rôle in the responsibility for Atlantic nuclear defence ;
- the limits of national self-sufficiency and the implications of interdependence for European nations ;
- the position of Britain in Europe,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

1. That the governments of WEU call a conference of specialists, appointed by them, in permanent session in order to promote, step by step, a better co-ordination of their foreign policy ;

2. That the first results of such a conference be made public by the governments of WEU in the course of 1966.

3. *Quelles doivent être les relations entre la Grande-Bretagne et les Communautés européennes ?*

49. (a) La Grande-Bretagne peut-elle rétablir l'équilibre de sa balance des paiements, moderniser son économie et maintenir la livre sterling comme monnaie de réserve mondiale sur une base nationale ?

50. Dans la négative, quelles formes intermédiaires de coopération peut-on envisager entre la Grande-Bretagne et les pays du Marché commun ?

51. La Grande-Bretagne doit-elle établir, dans des secteurs précis de l'activité économique, des relations particulières avec chaque Etat membre du Marché commun, ou doit-elle s'orienter vers la coopération et l'adhésion à la Communauté Economique Européenne proprement dite ?

52. Le gouvernement britannique se rend-il compte de la profonde différence entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. ? Se rend-il compte que les progrès de la C.E.E. peuvent intéresser l'Europe dans son ensemble ?

53. Les Six estiment-ils qu'un système économique européen peut être établi à long terme sans la participation de la Grande-Bretagne et des autres Etats membres de l'A.E.L.E. ?

54. Quelles mesures les Six peuvent-ils prendre en vue de faciliter l'adhésion britannique ?

55. Le gouvernement français pourrait-il opposer à nouveau son veto à l'adhésion britannique pour des raisons politiques sans détruire tout l'actif de la coopération européenne ?

56. (b) Une décision britannique de renoncer à l'autonomie nationale en matière nucléaire renforcerait-elle la cohésion atlantique et l'unité européenne, ou diviserait-elle l'Europe ? Dans quelles conditions servirait-elle les relations tant atlantiques qu'européennes ?

57. La Grande-Bretagne peut-elle maintenir son indépendance en matière nucléaire « à l'est de Suez » et abandonner sa position de puissance nucléaire dans l'Atlantique ?

QUATRIÈME PARTIE

Réponse : Projet de recommandation

L'Assemblée,

Rappelant les propositions formulées par les gouvernements belge, allemand et italien en vue de rouvrir les négociations pour une union politique européenne ;

Profondément consciente du fait que le manque actuel d'accord en Europe occidentale sur les questions de politique étrangère et de défense risque de saper l'unité de l'Europe et d'affaiblir l'Alliance atlantique ;

Persuadée qu'une étroite coopération avec les Etats-Unis et la protection nucléaire américaine dans le cadre de l'O.T.A.N. sont indispensables à la sécurité de l'Europe ;

Regrettant que les Etats membres de l'U.E.O. n'aient pas traduit dans les faits le concept de partenariat atlantique tel qu'il a été proposé par le Président Kennedy ;

Reconnaissant la nécessité d'une discipline accrue de l'Europe en matière nucléaire dans l'intérêt du contrôle des armements et de la cohérence atlantique ;

Inquiète de la paralysie des Nations Unies et des risques de guerre, notamment dans le sud-est asiatique, et consciente de la nécessité d'une politique européenne commune au sein des Nations Unies et dans des situations internationales explosives ;

Persuadée que, pour la stabilité de l'Europe, l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes reste une des questions prioritaires ;

Se rendant compte que l'union politique de l'Europe sera rendue difficile sans accord préalable sur les principaux points de politique étrangère, savoir :

- le maintien de la paix dans le monde et le rôle de l'Europe dans les affaires mondiales ;
- la réorganisation de l'O.T.A.N. ;
- la part de responsabilité de l'Europe en matière de défense nucléaire atlantique ;
- les limites de l'indépendance nationale et les conséquences de l'interdépendance pour les nations européennes ;
- la position de la Grande-Bretagne en Europe,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. Que les gouvernements membres de l'U.E.O. convoquent une conférence d'experts nommés par eux en session permanente pour faire progresser, étape par étape, une meilleure coordination des politiques étrangères ;

2. Que les premiers résultats de cette conférence soient rendus publics par les gouvernements de l'U.E.O. en 1966.

European political union

AMENDMENT No. 1¹

tabled by Mr. de la Vallée Poussin
on behalf of the Christian Democrat Group

After the second paragraph of the Preamble, insert :

“Convinced [nevertheless] that the great majority of the people of Europe are firmly decided to bring about a fully effective political union as soon as possible;”

Signed : de la Vallée Poussin

1. See 5th Sitting, 2nd June 1965 (Amendment adopted).

L'union politique européenne

AMENDEMENT N° 1¹

***présenté par M. de la Vallée Poussin
au nom du Groupe démocrate chrétien***

Insérer, après le deuxième considérant, l'alinéa suivant :

« Assurée [néanmoins] que l'immense majorité des Européens restent fermement décidés à obtenir le plus tôt possible la réalisation d'une union politique efficace ; »

Signé : de la Vallée Poussin

1. Voir 5^e séance, 2 juin 1965 (Adoption de l'amendement).

European political union

AMENDMENT No. 2¹

tabled by Mr. de la Vallée Poussin
on behalf of the Christian Democrat Group

In paragraph 1 of the operative text, leave out the words "conference of specialists" and insert "conference of experienced and representative persons".

Signed: de la Vallée Poussin

1. See 5th Sitting, 2nd June 1965 (Amendment modified and consolidated with Amendment No. 4).

L'union politique européenne

AMENDEMENT N° 2¹

*présenté par M. de la Vallée Poussin
au nom du Groupe démocrate chrétien*

Dans le paragraphe 1 de la recommandation elle-même, remplacer les mots : « une conférence d'experts » par les mots : « une conférence de personnalités expérimentées et représentatives ».

Signé : de la Vallée Poussin

1. Voir 5^e séance, 2 juin 1965 (Amendement joint après modification à l'amendement n° 4).

European political union

AMENDMENT No. 3¹
tabled by Lord Grantchester

In paragraph 1 of the operative text, leave out from "WEU" to "promote" in line 2.

Leave out paragraph 2.

Signed : Grantchester

1. See 5th Sitting, 2nd June 1965 (Amendment negatived).

L'union politique européenne

AMENDEMENT N° 3¹
présenté par Lord Grantchester

Dans le paragraphe 1 de la recommandation elle-même, supprimer les mots : « ... convoquent une conférence d'experts nommés par eux en session permanente ... » ; remplacer les mots : « ... pour faire progresser ... » par les mots : « fassent progresser ».

Supprimer le paragraphe 2.

Signé : Grantchester

1. Voir 5^e séance, 2 juin 1965. (Rejet de l'amendement).

European political union

AMENDMENT No. 4¹

tabled by MM. Patijn and Badini Confalonieri

In paragraph 1 of the operative text, after the word "session" insert the words "as has been the case in preparing the Treaty of OEEC and the Rome Treaty".

Signed: Patijn, Badini Confalonieri

1. See 5th Sitting, 2nd June 1965 (Amendment consolidated with modified Amendment No. 2).

L'union politique européenne

AMENDEMENT N° 4¹

présenté par MM. Patijn et Badini Confalonieri

Dans le paragraphe 1 de la recommandation elle-même, après les mots : « en session permanente », insérer les mots : « comme pour la préparation du Traité de l'O.E.C.E. et du Traité de Rome ».

Signé : Patijn, Badini Confalonieri

1. Voir 5^e séance, 2 juin 1965 (Amendement joint à l'amendement n° 2 modifié).

European political union

AMENDMENT No. 5¹
tabled by Mr. de Grailly

Leave out the last paragraph of the Preamble and insert :

“Realising that political union in Europe will be impossible without prior agreement on the object of this union, on the rôle of united Europe in the world, within its alliances and the United Nations, with regard to Eastern Europe and the third world, and on the main points of foreign policy.”

Signed: de Grailly

1. See 5th Sitting, 2nd June 1965 (Amendment negatived).

L'union politique européenne

AMENDEMENT N° 5¹
présenté par M. de Grailly

Remplacer le dernier considérant du projet de recommandation par le texte suivant :

« Se rendant compte que l'union politique de l'Europe sera impossible sans accord préalable sur l'objet de cette union, sur le rôle de l'Europe unie dans le monde, au sein de ses alliances et des Nations Unies, à l'égard de l'Europe de l'Est et du tiers monde, et sur les principaux points de la politique étrangère ».

Signé : de Grailly

1. Voir 5^e séance, 2 juin 1965 (Rejet de l'amendement).

European political union

AMENDMENT No. 6¹
tabled by Mr. de Grailly

Leave out the whole of the Recommendation proper and insert :

“RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

Invite the member governments to pursue through diplomatic channels or by means of appropriate consultations at the level of experts, a systematic comparison of their options on the fundamental problems described in this Recommendation so that discussion of the procedures for co-operation may be tackled after prior agreement on the aims of this co-operation.”

Signed : de Grailly

1. See 5th Sitting, 2nd June 1965 (Amendment withdrawn).

L'union politique européenne

AMENDEMENT N° 6¹
présenté par M. de Grailly

Remplacer la recommandation elle-même par les dispositions suivantes :

« RECOMMANDE AU CONSEIL

D'inviter les gouvernements membres à poursuivre, par la voie diplomatique ou au moyen de consultations appropriées au niveau des experts, la confrontation systématique de leurs options sur les problèmes fondamentaux énoncés en la présente recommandation, de telle sorte que la discussion des procédures de coopération puisse être abordée après accord préalable sur les buts de cette coopération ».

Signé : de Grailly

1. Voir 5^e séance, 2 juin 1965 (Retrait de l'amendement).

Great Britain, EFTA and the EEC

REPORT ¹

**submitted on behalf of the General Affairs Committee ²
by Mr. Edelman, Rapporteur**

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION
on Great Britain, EFTA and the EEC

EXPLANATORY MEMORANDUM
submitted by Mr. Edelman, Rapporteur

Introduction

I. Progress report

1. The European Economic Community
 - (a) The customs union
 - (b) The institutional patterns of the Common Market
2. The European Free Trade Association
3. Repercussions of the economic division of Europe

II. Remedies which have been proposed to avoid the economic division of Europe

III. The future

1. The Kennedy round
 - (a) Industrial products
 - (b) Agricultural produce
 - (c) Repercussions of the Kennedy round on relations between the European economic blocs
2. New EFTA-EEC contacts
 - (a) Direct relations between EFTA and the EEC
 - (b) Bridge-building
 - (c) European economic unity

APPENDIX :

EEC-EFTA trade in 1964
EEC-EFTA trade in 1963 (as a percentage of total imports and exports)
EEC-EFTA trade in 1964 (as a percentage of total imports and exports)
Indices of industrial production

1. Adopted in Committee by 16 votes to 1 with 0 abstentions.

2. *Members of the Committee* : Mr. *Badini Confalonieri* (Chairman); MM. *Meyer*, *Bettiol* (Vice-Chairmen); MM. *Blachstein*, *Bos*, *Conti*, *de Grauw*, *Ehm*, *Gallion* (Substitute: *Abens*), *Gonella* (Substitute: *Sibille*), *de Grailly*,

Johnson (Substitute: *Edelman*), *Kopf*, *Lemaire*, *Leynen*, *von Merkatz*, *Montini*, *von Mühlen*, *Patijn*, *Peel*, *Pflimlin*, *Pic*, *Pierson* (Substitute: *Molter*), *Ridley*, *Steele*, *Mrs. Stoffels-van Haften*, MM. *Webster*, *Vos*.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

La Grande-Bretagne, l'A.E.L.E. et la C.E.E.

RAPPORT ¹

**présenté au nom de la Commission des Affaires Générales ²
par M. Edelman, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION

sur la Grande-Bretagne, l'A.E.L.E. et la C.E.E.

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Edelman, rapporteur

Introduction

I. Rapport d'activité

1. La Communauté Economique Européenne

(a) L'union douanière

(b) Les structures institutionnelles du Marché commun

2. L'Association Européenne de Libre-Echange

3. Répercussions de la division économique de l'Europe

II. Remèdes proposés pour éviter la division économique de l'Europe

III. L'avenir

1. Le *Kennedy round*

(a) Produits industriels

(b) Produits agricoles

(c) Répercussions du *Kennedy round* sur les relations entre les blocs économiques européens

2. Nouveaux contacts entre l'A.E.L.E. et la C.E.E.

(a) Relations directes entre l'A.E.L.E. et la C.E.E.

(b) Mesures de rapprochement

(c) L'union économique de l'Europe

ANNEXE :

Echanges C.E.E. - A.E.L.E. en 1964

Echanges C.E.E. - A.E.L.E. en 1963 (en pourcentage des importations et des exportations)

Echanges C.E.E. - A.E.L.E. en 1964 (en pourcentage des importations et des exportations)

Indices de la production industrielle

1. Adopté par la commission par 16 voix contre 1 et 0 abstention.

2. *Membres de la commission* : M. *Badini Confalonieri* (président) ; MM. *Meyer*, *Bettiol*, (vice-présidents) ; MM. *Blachstein*, *Bos*, *Conti*, de *Grauw*, *Ehm*, *Gallion* (suppléant : *Abens*), *Gonella* (suppléant : *Sibille*), de *Grailly*, *Johnson*

(suppléant : *Edelman*), *Kopf*, *Lemaire*, *Leynen*, *von Merkatz*, *Montini*, *von Mühlen*, *Patijn*, *Peel*, *Pfimplin*, *Pic*, *Pierson* (suppléant : *Molter*), *Ridley*, *Steele*, *Mme Stoffels-van Haafden*, MM. *Webster*, *Vos*.

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

Draft Recommendation
on Great Britain, EFTA and the EEC

The Assembly,

Aware of the need for a liberal tariff policy to prevent a widening of the split between the two economic blocs in Europe ;

Welcoming the progress of the EEC towards a common external tariff and a common agricultural policy facilitating the tariff negotiations in the framework of GATT ;

Recalling Recommendation 101 for the harmonisation of the points of view of the EEC and the United Kingdom with regard to these negotiations during meetings held under the aegis of the institutions of WEU ;

Considering that, pending the economic unification of Europe, the EEC Commission and the EFTA Secretariat should be authorised to co-ordinate their action in limited fields such as industrial standardisation and agreements against double taxation,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

Invite the member governments of WEU :

1. To pursue actively and in close co-operation the Kennedy round negotiations and to take all other measures to promote trade between EFTA and the EEC ;
2. To urge that the EFTA Secretariat be empowered, together with the EEC Commission, to promote co-ordination of the largest possible number of economic and technical measures through the establishment of permanent links between the two organisations ;
3. To extend the new technological and aeronautical co-operation between individual member countries to other European nations.

Projet de recommandation
sur la Grande-Bretagne, l'A.E.L.E. et la C.E.E

L'Assemblée,

Consciente de la nécessité d'une politique tarifaire libérale pour éviter que ne se creuse le fossé entre les deux blocs économiques européens ;

Se félicitant des progrès de la C.E.E. dans la voie de l'établissement d'un tarif extérieur commun et d'une politique agricole commune facilitant les négociations tarifaires dans le cadre du G.A.T.T. ;

Rappelant la Recommandation n° 101 qui demandait l'harmonisation des points de vue de la C.E.E. et du Royaume-Uni en vue de ces négociations au cours des réunions tenues sous l'égide des institutions de l'U.E.O. ;

Considérant qu'en attendant l'unification économique de l'Europe, la Commission de la C.E.E. et le Secrétariat de l'A.E.L.E. devraient être autorisés à coordonner leur action dans des domaines limités tels que la standardisation industrielle et des accords supprimant la double imposition,

RECOMMANDE AU CONSEIL

D'inviter les gouvernements membres de l'U.E.O :

1. A poursuivre activement, et en étroite collaboration, les négociations du *Kennedy round* et de prendre toutes autres mesures susceptibles d'encourager les échanges entre l'A.E.L.E. et la C.E.E. ;
2. A demander instamment que le Secrétariat de l'A.E.L.E. soit habilité, de concert avec la Commission de la C.E.E., à promouvoir la coordination du plus grand nombre possible de mesures économiques et techniques grâce à l'instauration de liens permanents entre les deux organisations ;
3. A étendre à d'autres nations européennes la coopération récemment décidée entre certains pays membres dans les domaines de la technologie et de l'aéronautique.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Edelman, Rapporteur)

Introduction

1. At its meeting on 23rd January 1965, the Committee, on the basis of a preliminary report by Mr. Johnson, decided it should endeavour to contribute to solving the problem of relations between the United Kingdom, EFTA and the EEC.

2. Subsequently, it extended Mr. Johnson's terms of reference to the study of economic relations between the United Kingdom and the Common Market, a question which had already been studied in several reports by Mr. Leynen, and to which reference will be made from time to time in the present report.

3. Mr. Johnson had specified that his rôle was not to encroach on the tasks of other specialised or non-specialised bodies such as the OECD or the Council of Europe, but that an apt description of his aim was to be found in a reply by the United Kingdom Prime Minister to an oral question in the House of Commons on 25th February 1965:

“ Our principal task now is to make a success of the Kennedy round of tariff negotiations and so lower the tariff barrier between the two groups. We, for our part, will do all we can to achieve this. For the rest, we shall try to harmonise policy where we usefully can through the Organisation for Economic Co-operation and Development, the Western European Union and the Council of Europe, as well as through bilateral discussions. ”

4. Mr. Johnson had already given a broad outline of this study in a preliminary draft report, and the Committee had given its approval in principle to the ideas of the Rapporteur.

5. After the appointment of the new United Kingdom Delegation to the Consultative Assembly of the Council of Europe, the Committee, on the proposal of Mr. Johnson, elected your Rapporteur to present the draft Recommendation, bring the explanatory memorandum up to date and submit it in the plenary Assembly. He is very appreciative of the confidence the Committee

has shown in tribute to the efforts of his predecessor. He is all the more willing to take over this task since he is in full agreement with the views previously put forward by Mr. Johnson in favour of the European union which is our common goal.

6. Before considering the possibilities of harmonising the economic policies of the blocs now in Europe, recent developments in the European Economic Community and the European Free Trade Association should be briefly reviewed. Some of this may seem repetitious of statements made elsewhere, but if the Committee is to have a useful discussion on the subject of this report, your Rapporteur sees no alternative but to begin with a progress report on the present position regarding the two economic groups in question.

I. Progress report

1. The European Economic Community

7. The agreement in the EEC Council of Ministers on the opening of the Common Market for cereals on 1st July 1967 (decision reached on 15th December 1964) has consolidated the Common Market, and we shall have to accept this as the basic reality for the future economic development of Europe. The aims of the European Economic Community are described in Article 2 of the Rome Treaty:

“ It shall be the task of the Community, by establishing a Common Market and progressively approximating the economic policies of member States, to promote throughout the Community a harmonious development of economic activities, a continuous and balanced expansion, an increased stability, an accelerated raising of the standard of living and closer relations between its member States. ”

8. As the Committee is aware, the means of achieving this goal are a customs union, a common external tariff, a common trade policy

Exposé des motifs

(présenté par M. Edelman, rapporteur)

Introduction

1. Lors de sa réunion du 23 janvier 1965, la commission a décidé, sur la base d'une étude préliminaire présentée par M. Johnson, qu'elle devait essayer de contribuer à la solution du problème des relations entre le Royaume-Uni, l'A.E.L.E. et la C.E.E.

2. Par la suite, elle a étendu le mandat de M. Johnson en lui confiant également l'étude des relations économiques entre le Royaume-Uni et le Marché commun, domaine qui a déjà fait l'objet de plusieurs rapports de M. Leynen, auxquels le présent rapport se réfère à différentes reprises.

3. M. Johnson avait spécifié que son rôle n'était pas d'empiéter sur les tâches d'autres organes spécialisés ou non, tels que l'O.C.D.E. ou le Conseil de l'Europe, mais que son objectif était parfaitement défini dans une réponse du Premier ministre britannique à une question orale posée à la Chambre des Communes le 25 février 1965 :

« La tâche essentielle qui nous confronte aujourd'hui est de mener à bien les négociations tarifaires du *Kennedy round* et d'abaisser ainsi la barrière douanière entre les deux groupes. Nous ferons, de notre côté, tout ce qui est en notre pouvoir pour y parvenir. Quant au reste, nous nous efforcerons d'harmoniser les politiques là où nous pourrions utilement le faire par l'intermédiaire de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, de l'Union de l'Europe Occidentale et du Conseil de l'Europe, ainsi que par le biais de discussions bilatérales. »

4. Dans un avant-projet de rapport, M. Johnson avait déjà exposé les grandes lignes de cette étude à la commission qui avait donné son approbation de principe aux idées du rapporteur.

5. Après la nomination de la nouvelle délégation britannique à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, la commission, sur proposition de M. Johnson, a bien voulu charger votre rapporteur de la tâche de présenter le projet de recommandation, de mettre à jour l'exposé des motifs et de le présenter en assemblée plénière. Il est très sensible à la confiance que la commis-

sion a bien voulu lui manifester pour rendre hommage aux efforts de son prédécesseur. Il assume cette tâche d'autant plus volontiers qu'il se trouve en parfait accord avec les thèses précédemment défendues par M. Johnson en faveur de l'union européenne qui est le but que nous poursuivons tous.

6. Avant d'examiner les possibilités d'harmonisation des politiques économiques des blocs existant actuellement en Europe, il convient de passer brièvement en revue les récents événements intervenus au sein de la Communauté Economique Européenne et de l'Association Européenne de Libre-Echange. Ce faisant, votre rapporteur sera peut-être amené à reprendre des déclarations faites dans d'autres enceintes, mais si la commission veut discuter utilement le contenu du présent rapport, il importe de commencer par faire le point de la situation actuelle concernant les deux groupements économiques en question.

I. Rapport d'activité

1. La Communauté Economique Européenne

7. L'accord intervenu au sein du Conseil des Ministres de la C.E.E. sur l'ouverture du marché commun des céréales le 1^{er} juillet 1967 (décision prise le 15 décembre 1964) a consolidé le Marché commun, et nous devons accepter cette décision comme la réalité fondamentale qui va soutenir l'évolution future de l'Europe dans le domaine économique. Les objectifs de la Communauté Economique Européenne sont décrits à l'article 2 du Traité de Rome :

« La Communauté a pour mission, par l'établissement d'un marché commun et par le rapprochement progressif des politiques économiques des Etats membres, de promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, une expansion continue et équilibrée, une stabilité accrue, un relèvement accéléré du niveau de vie, et des relations plus étroites entre les Etats qu'elle réunit. »

8. La commission n'ignore pas que les moyens d'atteindre cet objectif sont une union douanière, un tarif extérieur commun, une politique com-

towards third countries and harmonisation of economic and social policies within the Common Market countries. Further measures, such as harmonisation of fiscal policies, will probably seem necessary in the future.

(a) *The customs union*

9. If the revised action programme of the Commission for completing the customs union ("Initiative 1964") is adopted by the Council, *customs duties between the Six* will be completely eliminated on 1st July 1967. At the present time, after the last 10% reduction which became effective on 1st January 1965, customs duties between the Six are at 30% of the basic tariff for industrial products. The interior tariff on agricultural products has been reduced to 50% on the products listed in the appendix to the acceleration decision of 15th May 1962, and to 55% for other agricultural products. At the same time, compensation taxes and variable compensatory levies have been adjusted.

10. Furthermore, the *common external tariff* has been supplemented, in 1964, by the adoption of the tariff applicable to oil products on the G List¹. Alignment of national duties on the common tariff is being carried through normally for less sensitive products and in step with the abolition of intra-Community duties, i. e. two and a half years ahead of the time-table laid down by the Treaty.

11. The EEC Commission has made a number of attempts at progress on Community legislation on the free circulation of capital, the harmonisation of turnover taxes, company law, pharmaceutical products and on patents and trade marks. The Council of EEC has adopted numerous decisions designed to facilitate the free movement of persons and of capital. For certain industrial, commercial and professional activities, the Council has adopted Directives, to be implemented by member States, for the removal of restrictions on the supply services.

1. List G: List of tariff headings in respect of which duties under the common customs tariff are to be negotiated between member States, e.g. certain fish, vegetable oils, cocoa and particularly petroleum products.

12. A common economic and social intra-Community policy is being studied carefully by specialised services and committees. No definite major decisions have, however, yet been reached.

13. Progress has been made towards the establishment of a common agricultural policy by the common organisation of markets (especially cereals, as mentioned above, pork, eggs and poultry, fruit and vegetables, rice, etc.). These internal measures have a direct repercussion on the external situation of the European Community.

14. A common Community policy on foreign trade has yet to be formulated. In certain clearly-defined fields, however, a common policy already exists, notably in relation to the Kennedy round of tariff negotiations in GATT. In this respect, internal measures such as the organisation of the agricultural market (cereals) have been of the greatest importance.

15. A common position on the problems of developing countries has been reached only in relations with the countries associated with the European Community. No uniform attitude has been adopted for negotiations in the Geneva World Conference on Trade and Development.

16. Finally, the rules of competition contained in the EEC Treaty have been found to be "self-executing" by the European Court of Justice and they have been implemented by a general directive on cartels.

(b) *The institutional patterns of the Common Market*

17. These are well known to all members of the Committee. It will be of interest to watch the repercussions of the latest decision reached by the EEC Council on 2nd March 1965 on the fusion of the three existing European executives, which will become effective on 1st January 1966 if the parliaments of all member countries have ratified the necessary acts by that date.

18. In this context, it is sufficient to underline the highly organised structural character of the Common Market administration, which now numbers almost 3,000 civil servants and employees.

merciale commune à l'égard des pays tiers et l'harmonisation des politiques économiques et sociales au sein des Etats membres du Marché commun. En outre, d'autres mesures telles que l'harmonisation des politiques se révéleront probablement nécessaires.

(a) *L'union douanière*

9. Si le Conseil adopte le programme d'action révisé de la Commission tendant à compléter l'union douanière (« Initiative 1964 »), les *droits de douane entre les Six* seront entièrement supprimés à partir du 1^{er} juillet 1967. A l'heure actuelle, après l'entrée en vigueur de la dernière réduction de 10%, le 1^{er} janvier 1965, les droits de douane entre les Six ne représentent plus que 30% du droit de base pour les produits industriels. Le tarif intérieur frappant les produits agricoles a été ramené à 50% pour les produits compris dans l'annexe à la décision d'accélération du 15 mai 1962 et à 55% pour les autres produits agricoles. Simultanément, les taxes compensatoires et les prélèvements compensateurs variables ont été révisés.

10. En outre, le *tarif extérieur commun* a été complété en 1964 par l'adoption du tarif applicable aux produits pétroliers de la liste G¹. L'alignement des droits nationaux sur le tarif commun se poursuit normalement pour les produits les moins sensibles, et de pair avec la suppression des droits intracommunautaires, c'est-à-dire avec deux ans et demi d'avance sur le calendrier prévu par le traité.

11. La Commission de la C.E.E. s'est efforcée, à plusieurs reprises, de faire progresser la législation de la Communauté sur la libre circulation des capitaux, l'harmonisation des impôts sur le chiffre d'affaires, le droit des sociétés, les produits pharmaceutiques, les brevets et les marques. Le Conseil de la C.E.E. a adopté de nombreuses décisions visant à faciliter le libre mouvement des personnes et des capitaux. En ce qui concerne certaines activités industrielles, commerciales et professionnelles, il a adopté des directives — dont la mise en œuvre incombe aux Etats membres — visant l'élimination des restrictions sur les services d'approvisionnement.

1. Liste G : liste des positions tarifaires pour lesquelles les droits du tarif douanier commun doivent faire l'objet d'une négociation entre les Etats membres, par exemple certains poissons, les huiles végétales, le cacao et notamment les produits pétroliers.

12. Des commissions et des services spécialisés procèdent à l'étude approfondie d'une politique économique et sociale intracommunautaire commune. Toutefois, aucune décision majeure déterminée n'a encore été prise.

13. L'organisation commune des marchés a permis de réaliser des progrès dans la voie de l'établissement d'une politique agricole commune (en particulier pour les céréales, comme indiqué ci-dessus, la viande porcine, les œufs et la volaille, les fruits et légumes, le riz, etc.). Ces mesures internes ont des répercussions directes sur la situation externe de la Communauté européenne.

14. Il reste encore à élaborer une politique commune en matière de commerce extérieur. Toutefois, dans certains domaines nettement définis, une politique commune existe déjà, notamment en ce qui concerne les négociations Kennedy qui se déroulent dans le cadre du G.A.T.T. A cet égard, des mesures internes telles que l'organisation du marché agricole (céréales) ont revêtu la plus haute importance.

15. Une position commune sur les problèmes des pays en voie de développement n'a été atteinte que dans le domaine des relations avec les pays associés à la Communauté européenne. Aucune attitude uniforme n'a été adoptée en vue des négociations qui se poursuivent à Genève au sein de la Conférence mondiale sur le commerce et le développement.

16. Enfin, il a été décidé par la Cour européenne de Justice que les règles de concurrence contenues dans le Traité de la C.E.E. étaient exécutoires de plein droit, et elles ont été mises en œuvre par une directive générale sur les cartels.

(b) *Les structures institutionnelles du Marché commun*

17. Ces structures sont parfaitement connues de tous les membres de la commission. Il sera intéressant d'observer les répercussions de la dernière décision prise par le Conseil de la C.E.E. le 2 mars 1965 sur la fusion des trois exécutifs européens existants, qui doit prendre effet le 1^{er} janvier 1966 si les parlements de tous les Etats membres ont procédé à cette date aux ratifications nécessaires.

18. A cet égard, il suffit de souligner le caractère structurel hautement organisé de l'administration du Marché commun qui groupe actuellement près de 3.000 fonctionnaires et employés.

This huge organisation is based on four organs: the Council of Ministers, the European Commission, the Court of Justice and the European Parliament. Unlike the Stockholm Convention, the Treaty of Rome does not provide for the withdrawal of members.

2. *The European Free Trade Association*

19. This is perhaps less well known to the non-British members of the Committee, and it might therefore be useful if your Rapporteur were to be more explicit on this organisation.

20. Before General de Gaulle's press conference on 14th January 1963, and the breakdown on 28th January 1963 of the Brussels negotiations between the Common Market countries and Britain on the latter's accession to the European Communities, the future of EFTA appeared rather uncertain to most observers. With the British application for accession to the Common Market, which was immediately followed by similar requests by Norway and Denmark, and demands for association from other EFTA countries, the experiment started by the seven EFTA countries in 1959 seemed to have found its logical conclusion. However, the breakdown of the Brussels negotiations gave a new impetus to the organisation.

21. EFTA's fundamental charter, the Stockholm Convention, signed on 4th January 1960, is only a basic framework for action towards a free trade area between Austria, Denmark, Norway, Portugal, Sweden, Switzerland and the United Kingdom, with Finland as an associate member since 15th March 1961. EFTA covers also some of the European territories for whose international relations a member State is responsible: thus it includes Greenland, but not at present the Faroe Islands or Gibraltar. Liechtenstein, which has a customs union with Switzerland is represented by the latter in EFTA. Neither Britain's non-European colonies nor the Portuguese territories overseas other than the Azores and Madeira are included.

22. Any member State may withdraw from EFTA on twelve months' notice.

23. EFTA's general aims are defined in the Preamble to the Stockholm Convention. They are to:

“... facilitate the early establishment of a multilateral association for the removal of trade barriers and the promotion of closer economic co-operation between the members of the Organisation for European Economic Co-operation, including the members of the European Economic Community...”

and the objectives are outlined in greater detail in Article 2:

- “(a) to promote in the area of the Association and in each member State a sustained expansion of economic activity, full employment, increased productivity and the rational use of resources, financial stability and continuous improvement in living standards,
- (b) to secure that trade between member States takes place in conditions of fair competition,
- (c) to avoid significant disparity between member States in the conditions of supply of raw materials produced within the area of the Association, and
- (d) to contribute to the harmonious development and expansion of world trade and to the progressive removal of barriers to it.”

24. In order to attain these objectives, a free trade area is to be created in which each member is progressively to eliminate its duties and quotas on industrial products of other member countries, while retaining its own tariff levels with regard to outside countries. This absence of a common external tariff explains the elaborate system of origin rules in the Stockholm Convention. The lack of a common external tariff is the most distinctive feature of the free trade area concept. The definition of goods eligible for tariff preferences was made as liberal as possible in the Stockholm Convention, in order to make the whole system efficient.

25. The organisation of EFTA is far less complicated than that of the EEC. The EFTA Council (and the EFTA/Finland Council of Association) is the only institutional machinery. This Council has, however, the power to create subordinate organs, and has so far created seven

Cette vaste organisation s'appuie sur quatre organismes: le Conseil des Ministres, la Commission européenne, la Cour de Justice et le Parlement européen. A la différence de la Convention de Stockholm, le Traité de Rome ne prévoit pas le retrait des membres.

2. L'Association Européenne de Libre-Echange

19. Les membres non britanniques de la commission connaissent peut-être moins bien l'Association Européenne de Libre-Echange et il serait sans doute utile que votre rapporteur s'étende plus longuement sur cette organisation.

20. Avant la conférence de presse du Général de Gaulle du 14 janvier 1963 et la rupture, le 28 janvier 1963, des négociations de Bruxelles entre les pays du Marché commun et la Grande-Bretagne sur l'adhésion britannique aux Communautés européennes, l'avenir de l'A.E.L.E. paraissait à la plupart des observateurs assez incertain. Avec la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, immédiatement suivie par celles de la Norvège et du Danemark et les demandes d'association d'autres pays membres de l'A.E.L.E., l'expérience tentée par les sept Etats membres de l'Association en 1959 semblait avoir trouvé sa conclusion logique. Toutefois, la rupture des négociations de Bruxelles fut comme un nouveau stimulant pour l'organisation.

21. La charte fondamentale de l'A.E.L.E., la Convention de Stockholm, signée le 4 janvier 1960, ne constitue que le cadre sur lequel se fonde l'organisation d'une zone de libre-échange entre l'Autriche, le Danemark, la Norvège, le Portugal, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni, la Finlande étant membre associé depuis le 15 mars 1961. L'A.E.L.E. englobe également certains territoires européens dont les relations internationales relèvent de la responsabilité d'un Etat membre, le Groenland, par exemple, mais elle ne couvre, à l'heure actuelle, ni les îles Féroé ni Gibraltar. Le Liechtenstein, qui a établi une union douanière avec la Suisse, est représenté par cette dernière au sein de l'A.E.L.E. L'Association ne couvre ni les colonies britanniques non européennes, ni les territoires portugais d'outre-mer, à l'exception des Açores et de Madère.

22. Tout Etat membre peut se retirer de la Convention de l'A.E.L.E. moyennant un préavis de douze mois.

23. Les buts généraux de l'A.E.L.E. sont définis dans le préambule de la Convention de Stockholm ainsi qu'il suit:

« ... faciliter l'établissement dans un proche avenir d'une association multilatérale ayant pour objet d'éliminer les obstacles aux échanges et de développer une coopération économique plus étroite entre les membres de l'Organisation Européenne de Coopération Economique, y compris les membres de la Communauté Economique Européenne ... »

Ses objectifs sont définis d'une manière plus détaillée à l'article 2 :

- « (a) de favoriser dans la Zone et dans chaque Etat membre l'expansion soutenue de l'activité économique, le plein emploi, l'accroissement de la productivité ainsi que l'exploitation rationnelle des ressources, la stabilité financière et l'amélioration continue du niveau de vie,
- (b) d'assurer aux échanges entre Etats membres des conditions de concurrence équitables,
- (c) d'éviter entre Etats membres des disparités sensibles des conditions d'approvisionnement en matières premières produites dans la Zone, et,
- (d) de contribuer au développement harmonieux et à l'expansion du commerce mondial ainsi qu'à l'élimination progressive des obstacles qui l'entravent. »

24. Pour atteindre ces objectifs, une zone de libre-échange doit être créée, au sein de laquelle chaque Etat membre s'engage à éliminer progressivement les droits de douane et les contingentements frappant les produits industriels des autres Etats membres, tout en maintenant ses propres niveaux tarifaires à l'égard des pays extérieurs à la Zone. Cette absence de tarif extérieur commun explique la complexité des règles fixées à l'origine dans la Convention de Stockholm. Elle constitue le trait le plus marquant du concept de zone de libre-échange. La définition des produits susceptibles de bénéficier de préférences tarifaires est aussi libérale que possible dans la Convention de Stockholm, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble du système.

25. L'organisation de l'A.E.L.E. est beaucoup moins complexe que celle de la C.E.E. Le Conseil de l'A.E.L.E. est (avec le Conseil d'Association A.E.L.E. - Finlande) le seul organe statutaire. Il peut, toutefois, créer des organes auxiliaires; c'est ainsi qu'il a institué sept comités per-

Standing Committees to assist it in its work: the Customs Committee, the Committee of Trade Experts, the Economic Development Committee, the Agricultural Review Committee, the Budget Committee, the new Economic Committee and, last but not least, the Consultative Committee, a forum in which non-governmental representatives can discuss any matter relating to the working of EFTA. The informal meetings of the EFTA parliamentarians — delegates to the Consultative Assembly of the Council of Europe — have no institutional basis.

26. The Stockholm Convention does not provide for any judicial authority. Article 31 describes a procedure of “general consultations and complaints”, designed to obviate the need for judicial institutions to interpret and enforce the Convention’s principles and settle disputes between member States.

27. Finally, a small but efficient secretariat with a staff of about 65 prepares the meetings of the EFTA Council and co-ordinates the work of civil servants in the various national ministries concerned. Compared with the immense staff of the European Communities, the small size of this international secretariat underlines the difference in the ambitions of the two organisations and perhaps the more pragmatic approach of EFTA as opposed to the general and systematic spirit of the Common Market.

EFTA’s achievements

(i) Tariff reductions

28. The central aim of the Stockholm Convention is the elimination of members’ protective duties on industrial products eligible for EFTA tariff treatment, that is, qualifying as of EFTA origin and consigned from one member State to another. The marked difference with the Common Market is that the elimination of duties applies only to industrial goods. These, however, are defined globally as all goods other than those agricultural and marine products listed in Annexes D and E of the Convention. The “industrial” sector comprises therefore not only industrial raw materials, semi-manufactures and manufactured goods but also a number of farm and fishery products, especially those which have undergone some processing.

29. The time-table of the Stockholm Convention tariff reductions was designed broadly in step with the EEC tariff reductions. After the various accelerations of the EEC tariff reductions during the period to the end of 1963, the EFTA Council followed their example; subsequently a revised time-table was agreed for the remaining stages, providing for complete elimination of internal EFTA tariffs by 31st December 1966¹. The main exceptions to the EFTA time-table cover certain Portuguese duties protecting developing industries and a limited number of Finnish import duties.

(ii) Abolition of quotas

30. Article 10 of the Stockholm Convention provides for the elimination of quantitative import restrictions by the end of 1966. Beginning on 1st July 1960, all quotas were to be extended every twelve months by a minimum of 20% on a cumulative basis (calculated on the basic quotas defined in terms of the level of quota imports of EFTA goods during 1959). In practice, the expansion has been much faster; many goods have been completely liberalised. Certain special arrangements have been allowed for industries especially sensitive to foreign competition. Articles 19 and 20 provide for the use of quantitative restrictions to safeguard the balance of payments of any member or to deal with difficulties in a particular section of industry. Article 12 maintains quantitative restrictions for non-commercial reasons (protection of health or public order and so on).

Other activities of EFTA

31. The creation of a free trade area requires action in other fields than those of the abolition of internal tariffs and quotas. The Stockholm Convention therefore provides for the establish-

1. For a comparison between the original and the accelerated time-tables of tariff reductions in the EEC and in EFTA, see Item 93 of “1963: A retrospective view of the political year in Europe”, WEU Assembly General Affairs Committee.

manents pour l'assister dans ses travaux : le Comité douanier, le Comité des experts commerciaux, le Comité de développement économique, le Comité d'examen des questions agricoles, le Comité budgétaire, le nouveau Comité économique et, enfin, le Comité consultatif qui constitue un forum important au sein duquel les représentants non gouvernementaux peuvent discuter toute question ayant trait aux activités de l'A.E.L.E. Les réunions non officielles des parlementaires de l'A.E.L.E. — représentants à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe — n'ont aucune base institutionnelle.

26. La Convention de Stockholm ne prévoit pas d'autorité judiciaire. L'article 31 décrit une « procédure générale de consultation et de plainte » conçue pour éviter la création d'institutions juridiques en vue d'interpréter et de faire appliquer les principes de la Convention et de régler les différends entre les Etats membres.

27. Finalement, un secrétariat restreint, mais efficace, groupant 65 fonctionnaires, prépare les réunions du Conseil de l'A.E.L.E. et coordonne les activités des fonctionnaires des divers ministères nationaux intéressés. Comparée à l'énorme administration des Communautés européennes, l'exiguïté de ce secrétariat international souligne la différence entre les ambitions des deux organisations, et peut-être l'optique pragmatique plus marquée de l'A.E.L.E. par opposition à l'esprit de généralisation et de systématisation du Marché commun.

Réalisations de l'A.E.L.E.

(i) Réductions tarifaires

28. La Convention de Stockholm a pour objectif principal l'élimination dans les Etats membres des droits protecteurs perçus à l'importation des produits industriels admis au bénéfice du régime tarifaire de la Zone, c'est-à-dire qui sont originaires de la Zone et qui sont expédiés d'un Etat membre vers un autre. La différence marquée avec le Marché commun est que l'élimination des droits de douane ne vise que les produits industriels. Ceux-ci, toutefois, sont définis globalement comme tous produits autres que les produits agricoles et produits de la mer énumérés aux annexes D et E de la Convention. Le secteur « industriel » comprend donc non seulement les matières premières industrielles, les produits mi-ouvrés et manufacturés, mais également un certain nombre de produits agricoles et de produits de la mer,

notamment ceux qui ont subi une certaine transformation.

29. Le calendrier du désarmement douanier prévu dans la Convention de Stockholm a été calqué, dans ses grandes lignes, sur celui du désarmement douanier de la C.E.E. Après les diverses accélérations du désarmement douanier de la C.E.E. intervenues jusqu'à la fin de 1963, le Conseil de l'A.E.L.E. a suivi l'exemple du Marché commun; c'est ainsi qu'a été adopté, pour les étapes restantes, un calendrier révisé qui prévoit l'élimination complète des tarifs intérieurs au 31 décembre 1966¹. Les principales exceptions au calendrier de l'A.E.L.E. couvrent certains droits portugais protégeant des industries en voie de développement ainsi qu'un nombre limité de droits finlandais à l'importation.

(ii) Abolition des contingents

30. L'article 10 de la Convention de Stockholm prévoit l'élimination des restrictions quantitatives à l'importation à la fin de 1966. A partir du 1^{er} juillet 1960, tous les contingents devaient être augmentés tous les douze mois d'un minimum de 20% sur une base cumulative (calculée sur les contingents de base qui correspondent au niveau des contingents établis pour les marchandises importées du territoire de l'A.E.L.E. durant l'année 1959). Dans la pratique, l'augmentation a été beaucoup plus rapide; de nombreuses marchandises ont été entièrement libérées. Certains arrangements spéciaux ont été accordés aux industries particulièrement sensibles à la concurrence étrangère. Les articles 19 et 20 prévoient l'utilisation de restrictions quantitatives à l'importation en vue de sauvegarder la balance des paiements d'un pays membre ou pour faire face à des difficultés dans un secteur industriel particulier. L'article 12 maintient les restrictions quantitatives pour des raisons d'ordre non commercial (protection de la santé, de l'ordre public, etc.).

Autres activités de l'A.E.L.E.

31. La création d'une zone de libre-échange exige une action dans d'autres domaines que celui de l'abolition des tarifs intérieurs et des contingents. La Convention de Stockholm prévoit donc l'éta-

1. Pour une comparaison entre le calendrier original et le calendrier accéléré des réductions tarifaires au sein de la C.E.E. et de l'A.E.L.E., voir le document 93 de « 1963 — L'année politique en Europe, Rétrospective », Commission des Affaires Générales de l'Assemblée de l'U.E.O.

ment of rules of competition covering the activities of government enterprises (Article 14), restrictive business practices (Article 15), rights of establishment (Article 16) and dumping (Article 17).

32. At the Lisbon meeting of the EFTA Council on 9th May 1963, special attention was paid to the development of EFTA's agricultural exports, and an Economic Development Committee was set up to extend EFTA's range of co-operation to specific development projects by member countries.

The British surcharge on imports

33. This has been an important element of discord among EFTA members. This surcharge, imposed on 26th October 1964 by the United Kingdom Government, temporarily, on certain categories of imports in order to improve the balance of payments¹ was reduced from 15% to 10% on 26th April 1965; the time-table for the abolition of the remaining 10% will depend on how soon the British balance of payments returns to normal.

3. Repercussions of the economic division of Europe

34. Outside, and even inside, the six countries forming the Common Market, the institutional isolation of the Communities from the rest of the Continent has provoked many apprehensions as to its likely effect upon European trade. Non-member countries feared that, because the European customs union of the Six would inevitably discriminate against their exports to Common Market countries, the normal flow of imports and exports would be interrupted. Smaller countries in particular were afraid of being put in an inferior position when dealing with the new European giant.

35. This apprehension was further accentuated by the likelihood of economic reprisals which non-member States might feel they had to take against exports from the Common Market area. Seen from the viewpoint of the OEEC liberalisation

1. See statistics relating to the United Kingdom balance of payments, Council of Europe Document 1866 26th January 1965.

policy followed after World War II, the whole orthodoxy of European and world trade rules seemed to be menaced. OEEC authorities therefore quoted the percentages of exports and imports between the six Common Market countries and the other eleven OEEC member countries outside the Common Market: in 1956, 24% of total exports from the eleven OEEC non-Common Market countries went to the Common Market and 26% of their imports were of Common Market origin; on the other hand, 37% of Common Market exports went to the eleven non-Common Market members of OEEC and 25% of their imports came from these countries.

Trade between the EEC and EFTA

36. The EEC is both the main customer and the main supplier of the EFTA countries. In 1964, the EEC countries imported \$7,024 million¹ worth of commodities from EFTA, i. e. 27.2%² of all exports by EFTA countries, including trade between EFTA countries, the figure for exports between EFTA countries in 1964 being 24.5%³.

37. The import position in 1963 and 1964 underwent no change: 30% of total EFTA imports came from the EEC, 20% from the partners in EFTA.

38. Whereas EFTA imports from the remainder of the world (extra-EFTA trade) increased by 38% between 1958 and 1963, EFTA imports from the EEC increased by 60%. EFTA exports to the remainder of the world increased by 32% during the same period and EFTA exports to the EEC by 71%⁴.

39. In addition, the growth rate of trade between EFTA and the EEC for the years 1958-1963 was even greater than the growth rate of trade between EFTA countries (+ 57%).

1. 1963 : \$ 6,200 million.

2. 1963 : 28 %.

3. 1963 : 22 %.

4. 1964 figures not available.

blissement de règles de concurrence couvrant les activités des entreprises publiques (article 14), les pratiques commerciales restrictives (article 15), les droits d'établissement (article 16) et le dumping (article 17).

32. Lors de la réunion qui s'est tenue à Lisbonne le 9 mai 1963, le Conseil de l'A.E.L.E. a accordé une attention particulière au développement des exportations agricoles de la Zone, et un Comité de développement économique a été créé en vue d'étendre le domaine de coopération de l'A.E.L.E. à des projets de développement particuliers mis en œuvre par les pays membres.

La surtaxe britannique aux importations

33. Cette question a constitué un facteur important de désaccord entre les Etats membres de l'A.E.L.E. La surtaxe appliquée le 26 octobre 1964 par le gouvernement britannique, à titre temporaire, à certaines catégories d'importations, en vue d'améliorer la balance des paiements¹, a été ramenée de 15 % à 10 % le 26 avril 1965 ; le calendrier relatif à la suppression des 10 % restants dépendra de la rapidité avec laquelle la situation de la balance des paiements britannique sera redressée.

3. Répercussions de la division économique de l'Europe

34. A l'extérieur, et même à l'intérieur, des six pays du Marché commun, l'isolement institutionnel des Communautés du reste du continent a suscité maintes appréhensions quant à son incidence probable sur les échanges européens. Les Etats non membres craignaient que le mouvement normal des échanges ne soit interrompu du fait que l'union douanière européenne des Six entraînerait inévitablement des discriminations à l'égard de leurs exportations vers le Marché commun. Les petits pays, en particulier, craignaient de se trouver dans une position d'infériorité lors de leurs transactions avec le nouveau géant européen.

35. Cette appréhension a été renforcée par l'idée que les Etats non membres se sentiraient vraisemblablement tenus d'exercer des représailles économiques contre les exportations en provenance du Marché commun. Vue sous l'angle de la politique

1. Voir les statistiques relatives à la balance des paiements du Royaume-Uni, document 1866 du Conseil de l'Europe, 26 janvier 1965.

de libéralisation mise en œuvre par l'O.E.C.E. après la deuxième guerre mondiale, toute l'orthodoxie des règles commerciales européennes et mondiales paraissait menacée. Les autorités de l'O.E.C.E. ont donc fixé les pourcentages des exportations et des importations entre les six pays du Marché commun et les onze autres Etats membres de l'O.E.C.E. : en 1956, 24% des exportations globales des onze Etats membres de l'O.E.C.E. non membres du Marché commun ont été destinées à la C.E.E., et 26% de leurs importations provenaient de la C.E.E.; par contre, 37% des exportations de la C.E.E. ont été destinées aux onze Etats membres de l'O.E.C.E. non membres du Marché commun et 25% de ses importations provenaient de ces onze pays.

Les échanges entre la C.E.E. et l'A.E.L.E.

36. La C.E.E. est à la fois le principal client et le principal fournisseur des pays de l'A.E.L.E. En 1964, les pays de la C.E.E. ont importé des pays de l'A.E.L.E. des denrées pour un montant de 7.024 millions de dollars¹, soit 27,2%² de l'ensemble des exportations des pays de l'A.E.L.E., y compris le commerce intra-A.E.L.E., la part des échanges intérieurs de l'A.E.L.E. s'étant élevée à 24,5%³ en 1964.

37. En 1963 et 1964, la situation ne s'est pas modifiée en ce qui concerne les importations: 30% de la somme des importations des pays de l'A.E.L.E. provenaient de la C.E.E., 20% des partenaires de l'A.E.L.E.

38. Alors que les importations de l'A.E.L.E. en provenance du reste du monde (échanges extra-A.E.L.E.) ont augmenté de 38% entre 1958 et 1963, les importations de l'A.E.L.E. en provenance de la C.E.E. se sont accrues de 60%. Les exportations de l'A.E.L.E. vers le reste du monde ont augmenté de 32% durant la même période et les exportations de l'A.E.L.E. vers la C.E.E. de 71%⁴.

39. En outre, les taux de croissance des échanges entre l'A.E.L.E. et la C.E.E. pour les années 1958 à 1963 ont même dépassé les taux de croissance des échanges entre les pays de l'A.E.L.E. (+ 57%).

1. 1963 : 6.200 millions de dollars.

2. 1963 : 28 %.

3. 1963 : 22 %.

4. Les chiffres pour 1964 ne sont pas disponibles.

\$ 000 m.

To /From	EFTA imports		EFTA exports	
	1963	1964	1963	1964
Intra-EFTA	4.7	6.6	4.6	6.2
Extra-EFTA . . .	21.7	23.5	17.6	17.8
of which : EEC.	7.9	9.5	6.2	6.8

40. Trade is particularly active between the EEC and two of the EFTA countries, Austria and Switzerland. In 1964, 47.5% of Austria's exports were to the EEC and 58% of that country's imports were from the EEC. 62% of Switzerland's imports were from the EEC.

41. United Kingdom exports to the EEC increased by 81% between 1959 and 1964. The EEC is also a more important market for the United Kingdom (20.6% of the latter's exports went to the EEC in 1964) than EFTA, which took only 14.4% of its exports. United Kingdom exports to the EFTA countries increased by 44% between 1959 and 1964.

42. In this respect, the first annual analytical report published by the EFTA Secretariat¹ makes the following remarks:

"In the period 1959-1963, EFTA exports to EEC have also grown faster than intra-EFTA trade, but imports from EEC have expanded less rapidly than intra-EFTA trade."

and

"EFTA exports to France and Italy have grown more rapidly than trade with the other EEC countries in recent years. Economic expansion in these two countries was very rapid between 1959 and 1963 and was accompanied by steadily rising imports from all areas, particularly EEC. It is possible that growth in EFTA exports to

1. See "EFTA Trade", Geneva, December 1964, pages 27-28.

France and Italy was aided by the lowering of tariffs in these countries towards the common EEC tariff level, and by the dismantling of quantitative restrictions on imports."

Prospects

43. When studying 1963 and 1964¹ trade statistics, we must bear in mind that the full impact of tariff reductions in the two distinct European economic blocs will be felt only when they approach total elimination. Industrial products, the main object of EFTA activities, might nevertheless continue to follow old channels of trade. The outlook is much darker for agricultural products. Here the system of organised markets with variable compensation levies on agricultural imports from member countries will have a serious impact on EFTA countries' agricultural exports to the Common Market. As compensation levies on intra-Common Market agricultural trade will gradually be abolished, the traditional flow of agricultural trade will certainly be interrupted. This problem is of particular importance to some EFTA members. It is less important for the United Kingdom, which has no significant agricultural exports to the Common Market. This situation explains, however, the problems of a country like Denmark, which depends to a great extent on agricultural exports to Common Market countries.

44. The most significant example of the impact of the Common Market on EFTA members is the case of Austria, which has traditionally close trade links with neighbouring countries, particularly Germany and Italy. The Six take almost 50% of Austria's total exports, whereas less than 20% go to EFTA countries. This pattern of trade explains the Austrian interest in discussions with the Six about the possibility of association. Austria is therefore the only EFTA member which upheld her application for "association" with the Common Market after the breakdown of the Brussels negotiations.

1. See Appendix.

en milliards de \$

Origine-Destination	Importations de l'A.E.L.E.		Exportations de l'A.E.L.E.	
	1963	1964	1963	1964
Intra-A.E.L.E. .	4,7	6,6	4,6	6,2
Extra-A.E.L.E..	21,7	23,5	17,6	17,8
dont C.E.E....	7,9	9,5	6,2	6,8

40. Les échanges commerciaux sont particulièrement actifs entre la C.E.E. et deux des pays de l'A.E.L.E., l'Autriche et la Suisse. En 1964, 47,5% des exportations de l'Autriche ont été destinées à la C.E.E. et 58% des importations de ce pays provenaient de la C.E.E., 62% des importations de la Suisse provenant de la C.E.E.

41. Les exportations de la Grande-Bretagne vers la C.E.E. se sont accrues de 81% entre 1959 et 1964. La C.E.E. est également un client plus important pour la Grande-Bretagne (20,6% des exportations de celle-ci ont été destinées à la C.E.E. en 1964) que l'A.E.L.E. où elle n'a écoulé que 14,4% de ses exportations. Les exportations de la Grande-Bretagne vers les pays de l'A.E.L.E. se sont accrues de 44% entre 1959 et 1964.

42. A cet égard, le premier rapport analytique annuel du secrétariat de l'A.E.L.E.¹ formule les observations suivantes:

« Les exportations de l'A.E.L.E. vers la C.E.E. se sont également accrues plus rapidement entre 1959 et 1963 que les échanges intérieurs de l'A.E.L.E. Toutefois, les importations en provenance de la C.E.E. ont augmenté plus lentement. »

et

« Les exportations de l'A.E.L.E. vers la France et l'Italie ont augmenté plus rapidement ces dernières années que les exportations vers les autres pays de la C.E.E. Dans ces deux pays, la croissance économique a été particulièrement marquée en 1959 et 1963 et s'est accompagnée d'un accroissement constant des importations en provenance de toutes les zones, et notamment de la C.E.E. Il

est aussi possible que l'abaissement des droits de douane français et italiens en raison du rapprochement vers le tarif extérieur commun de la C.E.E., ainsi que l'élimination des restrictions quantitatives aux échanges aient favorisé l'expansion des exportations de l'A.E.L.E. vers ces deux pays. »

Perspectives

43. Lorsqu'on examine les statistiques commerciales pour 1963 et 1964¹, il convient de se rappeler que le désarmement douanier au sein des deux blocs économiques européens ne se fera pleinement sentir que lorsqu'on approchera du stade final. Les produits industriels, qui constituent l'essentiel des activités de l'A.E.L.E., pourraient néanmoins continuer de suivre les courants d'échanges traditionnels. Les perspectives sont beaucoup plus sombres en ce qui concerne les produits agricoles. Dans ce domaine, le système de marchés organisés assortis de prélèvements compensateurs variables sur les importations agricoles en provenance des Etats membres aura une incidence sérieuse sur les exportations agricoles des Etats membres de l'A.E.L.E. vers le Marché commun. Du fait que les prélèvements compensateurs sur les échanges agricoles intra-communautaires seront progressivement supprimés, le mouvement traditionnel des échanges agricoles sera certainement interrompu. Cette question intéresse particulièrement certains Etats membres de l'A.E.L.E., mais moins le Royaume-Uni dont le volume des exportations agricoles à destination du Marché commun est peu important. Cette situation explique, cependant, les problèmes d'un pays comme le Danemark qui dépend dans une large mesure de ses exportations agricoles vers les pays du Marché commun.

44. L'exemple le plus significatif de l'incidence du Marché commun sur les Etats membres de l'A.E.L.E. est celui de l'Autriche qui maintient des liens commerciaux traditionnellement étroits avec ses voisins, notamment l'Allemagne et l'Italie. Les Six absorbent près de 50% de ses exportations contre moins de 20% pour les pays de l'A.E.L.E. Cette structure des échanges explique l'intérêt que l'Autriche porte aux discussions avec les Six concernant la possibilité d'association. C'est pourquoi ce pays est le seul partenaire de l'A.E.L.E. qui ait maintenu sa demande d'« association » au Marché commun après la rupture des négociations de Bruxelles.

1. Voir *EFTA Trade*, Genève, décembre 1964, pages 27-28.

1. Voir annexe.

II. Remedies which have been proposed to avoid the economic division of Europe

45. The possibilities of negotiations between the EEC and EFTA are limited by the fact that EFTA has no common external tariff. As an organisation, EFTA is not therefore empowered to make concessions on behalf of national tariffs. This situation leaves only two possibilities for negotiation: either the EEC, which is highly organised and a more compact unit, joins EFTA as a body, or EFTA's member governments negotiate individually with the EEC. The final treaty provisions would have to be signed between the national governments (Article 238 of the Rome Treaty referring to Article 236 on the accession of new members to the Common Market).

Free trade area negotiations

46. The first theoretical possibility began even before the Treaty of Rome became effective. The origins of these negotiations may be seen in Article XXIV of the GATT, which defines the conditions for arriving at a free trade area arrangement between members of GATT. Some members of OEEC loosely connected in a low-tariff club therefore began studying the possibilities of a free trade area even before the signature of the Rome Treaty. After the likelihood of an agreement between the Six became stronger, these studies were accelerated and in July 1956 the OEEC Council entrusted a working party with the overall investigation of the possibilities of instituting a free trade area in Europe. In January 1957, this intergovernmental working party published a favourable report on the subject (OEEC document C(57)5). Encouraged by this result, the OEEC Council instructed an intergovernmental ministerial committee to pursue the studies. Mr. Maudling, who at that time was United Kingdom Paymaster-General and responsible for co-ordination of European economic policies in the British Cabinet, was appointed Chairman of this Committee.

47. A British White Paper published at the beginning of these negotiations suggested a loose form of association between the Common Market and other OEEC member countries in a free trade area. The benefit of the tariff reductions

and the abolition of quotas would have been limited to industrial products. Members of the free trade area other than the Common Market would have retained their own external tariffs against non-members, the British Government being unwilling to adopt a common external tariff.

48. Negotiations in the Maudling Committee proved very difficult. The Six agreed on a common position, as set out in the Ockrent Report¹, and the British Government made important concessions to meet the apprehensions of France and Italy, which feared that the United Kingdom would share all the benefits of the free trade area without any sacrifice in the agricultural field. France and Italy in effect did not wish to add the impact of industrial imports from the free trade area to those which would come anyhow from other Common Market countries, whereas the Common Market solution provided for an equivalent in the form of agricultural exports to highly industrialised countries like Germany. This equivalent was formally refused by the United Kingdom, which had *expressis verbis* excluded agricultural products from the free trade negotiations. Nevertheless, the French Government wanted more harmonisation of tariffs and of commercial policies than the British Government was prepared to accept, and especially an institutional system which, in the British view, would have meant a dominant position for the Community and the possibility of considerable discrimination in quota treatment arising from the implementation of escape clause procedures open to Common Market authorities. In December 1958, negotiations in the Maudling Committee failed after the French Minister of Information (then Mr. Soustelle) announced to the press that it was not possible to form a free trade area as had been wished by the British, that is to say, by having free trade between the six countries of the Common Market and the eleven other countries of the OEEC *without a common external tariff and without harmonisation in the economic and social spheres*. This statement turned out to be the end of the Maudling Committee's deliberations, although the text of the French com-

1. See "Memorandum from the European Economic Community" contained in "Negotiations for a European Free Trade Area", documents relating to the negotiations from July 1956 to December 1958, Cmnd. 641, HMSO, January 1959, pages 96-104. Mr. Ockrent, who is the Belgian Permanent Delegate to OEEC (now OECD), was in the Chair of the Co-ordination Committee of the Six.

II. Remèdes proposés pour éviter la division économique de l'Europe

45. Les possibilités de négociations entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. sont limitées du fait que l'A.E.L.E. n'a pas de tarif extérieur commun. En tant qu'organisation, l'A.E.L.E. n'est donc pas habilitée à faire des concessions concernant les droits de douane nationaux. Cette situation ne laisse que deux possibilités de négociations: ou bien la C.E.E., qui est hautement organisée et constitue une entité plus structurée, se joint en bloc à l'A.E.L.E., ou bien les gouvernements membres de l'A.E.L.E. négocient individuellement avec la C.E.E. Les dispositions du traité définitif devraient être ratifiées par les Etats membres (article 238 du Traité de Rome se référant à l'article 236 à propos de l'adhésion de nouveaux membres au Marché commun).

Négociations pour une zone de libre-échange

46. La première possibilité théorique apparut avant même l'entrée en vigueur du Traité de Rome. On peut voir, en effet, l'origine de ces négociations dans l'article XXIV du G.A.T.T., qui définit les conditions d'établissement d'une zone de libre-échange entre membres du G.A.T.T. Certains Etats membres de l'O.E.C.E., unis par des liens très lâches au sein d'un club appliquant des tarifs peu élevés, commencèrent donc à envisager la possibilité d'établir une zone de libre-échange avant même la signature du Traité de Rome. Lorsqu'il apparut de plus en plus probable qu'un accord interviendrait entre les Six, les études furent accélérées, et le Conseil de l'O.E.C.E. confia, en juillet 1956, à un groupe de travail l'ensemble des recherches sur les possibilités d'établir une zone de libre-échange en Europe. En janvier 1957, ce groupe de travail intergouvernemental publia un rapport favorable sur la question (document O.E.C.E. C (57) 5). Encouragé par ce résultat, le Conseil de l'O.E.C.E. chargea un comité ministériel intergouvernemental de poursuivre les études. M. Maudling, qui était à l'époque trésorier payeur-général du Royaume-Uni et chargé de coordonner les politiques économiques européennes au sein du cabinet britannique, fut nommé président de ce comité.

47. Un livre blanc britannique publié au début de ces négociations proposait une forme lâche d'association entre le Marché commun et d'autres Etats membres de l'O.E.C.E. au sein d'une zone de libre-échange. Seuls les produits industriels

auraient bénéficié du désarmement douanier et de la suppression des contingents. Les membres de cette zone de libre-échange autres que les pays du Marché commun auraient continué d'appliquer aux pays non membres leurs propres tarifs extérieurs, le gouvernement britannique n'étant pas disposé à adopter un tarif extérieur commun.

48. Les négociations au sein du Comité Maudling s'avèrent très difficiles. Les Six convinrent d'une position commune, telle qu'elle est définie dans le rapport Ockrent¹, et le gouvernement britannique fit d'importantes concessions pour répondre aux appréhensions de la France et de l'Italie qui craignaient que le Royaume-Uni ne bénéficie de tous les avantages de la zone de libre-échange sans consentir de sacrifices dans le domaine agricole. La France et l'Italie ne souhaitaient pas, en effet, que l'incidence des exportations industrielles originaires de la zone de libre-échange vienne s'ajouter à celle des exportations qui proviendraient, de toute façon, des autres pays de la Communauté, alors que la solution du Marché commun prévoyait une compensation sous la forme d'exportations agricoles à destination de pays hautement industrialisés comme l'Allemagne. Mais le Royaume-Uni, qui avait exclu *expressis verbis* les produits agricoles des négociations, refusa formellement cette compensation. Néanmoins, le gouvernement français souhaitait une harmonisation plus large des droits de douane et des politiques commerciales que le gouvernement britannique n'était disposé à accepter; il tenait en particulier à l'établissement d'un système institutionnel qui, aux yeux des Britanniques, équivalait à donner à la Communauté une position prépondérante ainsi que la possibilité d'appliquer des discriminations importantes en matière de contingents par suite de l'application des clauses de sauvegarde à la disposition des autorités du Marché commun. Les négociations du Comité Maudling échouèrent en décembre 1958, après que le ministre français de l'information (à l'époque M. Soustelle) eut annoncé à la presse qu'il était impossible de créer une zone de libre-échange telle que la souhaitaient les Britanniques, c'est-à-dire d'assurer la liberté des échanges entre les six pays du Marché commun et les onze

1. Voir le « Mémoire de la Communauté Economique Européenne » contenu dans « Négociations pour une zone européenne de libre-échange », documents relatifs aux négociations de juillet 1956 à décembre 1958, Cmnd. 641, HMSO, janvier 1959, pp. 96-104. M. Ockrent. Délégué permanent de la Belgique auprès de l'O.E.C.E. (aujourd'hui l'O.C.D.E.) assumait la présidence du Comité de coordination des Six.

muniqué had stated that the study of the problem would have to be continued.

49. Although economic reasons were given as an explanation of the negative attitude of the French Government, political reasons no doubt contributed to a large extent to the French attitude. Indeed, the new Gaullist government seemed in general to be more or less opposed to the British position in many important international matters.

50. The strengthening of the Common Market agricultural structure, giving new markets for French and Italian agricultural surpluses, and the continuing French hostility to British participation in the process of European unification, unless the United Kingdom adopts General de Gaulle's views on European defence, are a sombre background for these proposals, although influential German industrial circles have always been in favour of a great free trade area in Europe.

The Brussels negotiations for British accession to the Common Market

51. After the failure of a general approach between the Common Market and European non-member countries in the OEEC negotiations, seven of the eleven OEEC non-member countries adhered to the Stockholm Convention initialled on 20th November 1959 instituting the European Free Trade Association. By this step they strengthened greatly their economic — and hence political — position for future negotiations with the Common Market countries. We all remember the decision of the late Conservative Government to open negotiations with the Common Market countries to explore the conditions under which the United Kingdom could be admitted to the EEC. The Conservative Government seemed to be prepared in 1961-62 to accept a common external tariff for industrial products, provided that special transitional measures were adopted. But there was a fundamental disagreement on the agricultural sector, and the special links between the United Kingdom and the Commonwealth complicated the search for a compromise between the agricultural policy of the European

Community and British and Commonwealth interests. Talks had progressed favourably in this field, however, and an arrangement seemed possible when negotiations were broken off in January 1963 after the press conference by General de Gaulle on 14th January. This conference was certainly inspired by wider political reasons, as was universally acknowledged during the months following the end of the negotiations. This is an interesting repetition of the situation created by the press communiqué of Mr. Soustelle, preceding the breakdown of negotiations in the Maudling Committee.

52. The British application for membership of the Common Market, of which her EFTA partners had been previously informed, was immediately followed by requests for accession or association from most of them. Full negotiations on these requests had nevertheless been postponed until a solution could be found to the problem of British accession. The failure of the Brussels negotiations brought the other negotiations indirectly to an end. Here we shall merely quote the case of Denmark and Austria whose external trade might be particularly affected by the common external tariff of the EEC.

53. Forty per cent of Denmark's agricultural exports are to the EEC and particularly West Germany. There are still special terms for food exports to West Germany for a limited transitional period, at the end of which it would be highly desirable for there to be a satisfactory agreement with the EEC.

54. Austria, which for political reasons (i. e. the safeguarding of her neutrality) could only ask for association with the Common Market, has not yet found any encouraging solution from Common Market governments to her problems. Only preparatory talks have taken place between Austria and the European Commission. Austria's situation has been further complicated by Russian opposition even to an association of Austria with the Common Market.

55. The case of Austria illustrates, however, a very important factor of negotiations between

autres pays membres de l'O.E.C.E. sans tarif extérieur commun et sans harmonisation des politiques économiques et sociales. Cette déclaration mit fin aux délibérations du Comité Maudling, bien que le texte du communiqué français eût affirmé qu'il convenait de poursuivre l'étude de la question.

49. Bien qu'on ait avancé des raisons d'ordre économique pour expliquer l'attitude négative du gouvernement français, il ne fait aucun doute que des mobiles politiques l'ont inspirée dans une large mesure. En fait, le nouveau gouvernement gaulliste semblait être plus ou moins opposé, en règle générale, à la position britannique sur de nombreuses questions internationales importantes.

50. Le renforcement de la structure agricole du Marché commun, qui offre de nouveaux débouchés aux excédents agricoles français et italiens, et l'hostilité de la France à toute participation britannique au processus d'unification de l'Europe aussi longtemps que le Royaume-Uni n'adoptera pas les vues du Général de Gaulle sur la défense européenne, laissent mal augurer de ces propositions bien que les milieux industriels allemands aient toujours été favorables à l'établissement d'une grande zone de libre-échange en Europe.

Les négociations de Bruxelles en vue de l'adhésion britannique au Marché commun

51. Après l'échec des négociations menées au sein de l'O.E.C.E. en vue d'adopter une ligne de conduite générale entre les pays du Marché commun et les Etats européens non membres de la C.E.E., sept des onze Etats non membres de l'O.E.C.E. adhérèrent à la Convention de Stockholm instituant l'Association Européenne de Libre-Echange, signée le 20 novembre 1959. Ce faisant, ils renforcèrent considérablement leur position économique, et donc politique, en vue de négociations ultérieures avec les pays du Marché commun. Nous nous rappelons tous la décision de l'ancien gouvernement conservateur d'ouvrir des négociations avec les pays de la C.E.E. en vue d'examiner les conditions d'une admission éventuelle du Royaume-Uni dans la Communauté. Le gouvernement conservateur était prêt, semble-t-il, en 1961-62, à accepter un tarif extérieur commun pour les produits industriels moyennant l'adoption de mesures transitoires particulières. Mais un désaccord fondamental existait sur les questions agricoles, et les liens particuliers entre le

Royaume-Uni et le Commonwealth compliquèrent la recherche d'un compromis entre la politique agricole de la Communauté européenne, d'une part, et les intérêts du Royaume-Uni et du Commonwealth, de l'autre. Les conversations avaient cependant évolué favorablement dans ce domaine et un arrangement semblait possible lorsque les négociations furent interrompues en janvier 1963 à la suite de la conférence de presse du Général de Gaulle du 14 janvier. Cette conférence fut certainement inspirée par des mobiles politiques plus généraux, comme il a été universellement reconnu pendant les mois qui suivirent la fin des négociations. Il est intéressant de noter le parallèle entre cette situation et celle qu'avait créée le communiqué de presse de M. Soustelle avant la rupture des négociations au sein du Comité Maudling.

52. La demande britannique d'adhésion au Marché commun, dont les partenaires de l'A.E.L.E. avaient été préalablement informés, fut immédiatement suivie par des demandes d'adhésion ou d'association de la plupart d'entre eux. Les véritables négociations concernant ces demandes furent néanmoins différées jusqu'à ce qu'une solution puisse être trouvée au problème de l'adhésion britannique. L'échec des négociations de Bruxelles mit indirectement fin aux autres négociations. Nous citerons simplement ici le cas du Danemark et de l'Autriche dont le commerce extérieur pourrait être particulièrement affecté par le tarif extérieur commun de la C.E.E.

53. 40% des exportations agricoles du Danemark sont destinées à la C.E.E., et notamment à l'Allemagne de l'Ouest. Pendant une période transitoire limitée, les exportations de denrées alimentaires vers la R.F.A. jouiront encore d'un régime de faveur. D'ici là, la conclusion d'un accord satisfaisant avec la C.E.E. serait hautement souhaitable.

54. L'Autriche qui, pour des raisons politiques (c'est-à-dire la sauvegarde de sa neutralité) ne pouvait demander que l'association au Marché commun, n'a pas encore obtenu, des gouvernements de la Communauté, de solution encourageante à ses problèmes. Seules des conversations préparatoires ont eu lieu entre l'Autriche et la Commission européenne. La situation s'est encore compliquée du fait que l'Union Soviétique s'oppose même à une association de l'Autriche au Marché commun.

55. Le cas de l'Autriche illustre, cependant, un élément très important des négociations entre les

EFTA countries and the EEC. Although the Treaty of Rome stresses only in its preamble the wider political aims of the new institution, this has always been thought of not only as an economic instrument but as a second step (following the creation of the European Coal and Steel Community) towards a European Political Community. Difficulties between EFTA and the EEC arise therefore not only out of economic reasons, as we all know. Accession or association of EFTA members other than the neutrals implies, in the eyes of at least some EEC governments, a certain conformity of political and military positions. This fact makes the accession of neutral countries impossible; even their association would be rendered impossible if the Italian memorandum on an association policy for the Community were to become a Community position. In fact, the Italian Government would only tolerate as associates those countries whose level of economic development forbids an immediate alignment with the highly industrialised Common Market countries.

Transitory methods

56. Following the breakdown of the Brussels negotiations between the United Kingdom and the Common Market countries, the representative of the Federal Republic of Germany proposed in the EEC Council meeting of 8th May 1963 that this interruption should not be allowed to obscure the importance of the problem of the Community's relations with the United Kingdom, especially in view of the wider problem of the preparation for the Kennedy round and the elaboration of a common agricultural policy. On 10th July 1963, after the system of quarterly contacts between the United Kingdom and the Common Market countries had in principle been accepted, agreement was reached on the Council's proposal to the British Government that these exchanges of views be held in the Council of Ministers of Western European Union. The object of these quarterly meetings would be to study, in addition to the political questions hitherto discussed, the economic situation of Europe. When economic problems were on the agenda, representatives of the EEC Commission would be invited to attend the meetings. The object of these meetings was to prevent the Community and the United Kingdom taking steps which would have the consequence of deepening

the economic division of Europe. They should leave open the possibility of the later accession of the United Kingdom to the Common Market. The British Government accepted this proposal on 26th July 1963.

57. The WEU Assembly has always been the strongest advocate of a systematic improvement of these economic talks in the WEU Council which might contribute to the resumption of negotiations for British accession.

58. It is well understood that the present British Government does not expect an early solution to the problem of relations between the United Kingdom and the Common Market. Talks in the WEU Council should therefore go on and might play their rôle in improving economic relations.

59. With one exception, the WEU Council is the only institutional link between one of the EFTA countries and the Common Market countries. The exception, which again involves only the United Kingdom among EFTA countries, is the association agreements between the Coal and Steel Community and Euratom, on the one hand, and the United Kingdom, on the other hand.

60. Bilateral links exist between the United Kingdom and all Common Market members, in special economic committees reviewing matters of common concern in the economic field affecting countries of the Six and the United Kingdom. Diplomatic contacts between individual EFTA countries and the European Community exist through the channel of envoys accredited to the European Commission in Brussels. With some EFTA countries, meetings at ministerial level have been arranged in Brussels.

61. Multilateral co-operation exists beyond the sphere of the EEC and EFTA countries at governmental level in the OECD and at parliamentary level in the Consultative Assembly of the Council of Europe and in joint meetings between the Consultative Assembly and the European Parliament. At these meetings, repeated wishes have been expressed for the renewal of the negotiations for the economic unification of Europe. The discussion of the annual reports prepared by their respective secretariats on EFTA, OECD and the European Commission is a useful method of sustaining the feeling of common European responsibility.

pays membres de l'A.E.L.E. et la C.E.E. Bien que le Traité de Rome ne souligne que dans son préambule les objectifs politiques plus vastes de la nouvelle institution, celle-ci a toujours été considérée non seulement comme un instrument économique, mais aussi comme une deuxième étape, après la création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, vers une communauté politique européenne. Les difficultés entre l'A.E.L.E. et la C.E.E. ne sont donc pas seulement imputables à des mobiles économiques, nous le savons tous. L'adhésion ou l'association de pays de l'A.E.L.E. autres que les neutres implique aux yeux de certains gouvernements de la Communauté, tout au moins, une certaine conformité des positions politiques et militaires. Cette optique rend impossible l'adhésion des pays neutres; même leur association serait impossible si le mémorandum italien sur une politique d'association pour la Communauté devait dicter la ligne d'action communautaire. En fait, le gouvernement italien ne tolérerait comme associés que les pays dont le niveau de développement économique interdit un alignement immédiat sur les pays hautement industrialisés du Marché commun.

Mesures transitoires

56. A la suite de la rupture des négociations de Bruxelles entre le Royaume-Uni et les pays du Marché commun, le représentant de la République Fédérale d'Allemagne déclara, lors de la réunion du Conseil de la C.E.E. du 8 mai 1963, que cette interruption ne devait pas masquer l'importance du problème des relations de la Communauté avec le Royaume-Uni, compte tenu notamment de la question plus complexe de la préparation du *Kennedy round* et de l'élaboration d'une politique agricole commune. Le 10 juillet 1963, après que le principe de contacts trimestriels entre les pays du Marché commun et le Royaume-Uni eut été accepté, un accord intervint sur la proposition du Conseil au gouvernement britannique d'organiser ces échanges de vues dans le cadre du Conseil des Ministres de l'Union de l'Europe Occidentale. Ces contacts trimestriels seraient destinés à examiner, outre les problèmes politiques discutés jusqu'ici, la situation économique de l'Europe. Lorsque des problèmes économiques viendraient à l'ordre du jour, des représentants de la Commission de la C.E.E. seraient invités à participer aux réunions. Celles-ci auraient pour objet d'éviter que la Communauté et le Royaume-Uni ne prennent des mesures susceptibles d'aggraver la division économique de l'Europe. Elles de-

vraient maintenir la possibilité d'une adhésion ultérieure du Royaume-Uni au Marché commun. Le gouvernement britannique accepta cette proposition le 26 juillet 1963.

57. L'Assemblée de l'U.E.O. a toujours préconisé l'amélioration systématique de ces conversations économiques dans le cadre du Conseil de l'U.E.O., conversations qui pourraient contribuer à la reprise des négociations en vue de l'adhésion britannique.

58. Il reste entendu que l'actuel gouvernement britannique ne s'attend pas à une solution rapide du problème des relations entre le Royaume-Uni et le Marché commun. Il convient donc de poursuivre, au sein du Conseil de l'U.E.O., ces conversations qui pourraient jouer un rôle dans l'amélioration des relations économiques.

59. A une exception près, le Conseil de l'U.E.O. est le seul lien institutionnel entre un Etat membre de l'A.E.L.E. et les pays du Marché commun. Cette exception qui, à nouveau, ne concerne que le Royaume-Uni se rapporte aux accords d'association conclus entre la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et l'Euratom, d'une part, et le Royaume-Uni, d'autre part.

60. Il existe des liens bilatéraux entre le Royaume-Uni et tous les Etats membres du Marché commun, par le truchement de commissions économiques spéciales chargées d'étudier les questions économiques d'intérêt commun concernant les Six et le Royaume-Uni. Des contacts diplomatiques entre les divers Etats membres de l'A.E.L.E. et la Communauté européenne sont établis par le canal de représentants accrédités auprès de la Commission européenne de Bruxelles. Des réunions à l'échelon ministériel ont été organisées à Bruxelles avec certains pays membres de l'A.E.L.E.

61. En dehors de la C.E.E. et de l'A.E.L.E., une coopération multilatérale s'est instituée à l'échelon gouvernemental, au sein de l'O.C.D.E., et au niveau parlementaire, à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, ainsi que dans le cadre de réunions communes entre l'Assemblée consultative et le Parlement européen. Lors de ces réunions, le vœu a été maintes fois exprimé de reprendre les négociations en vue de l'unification économique de l'Europe. L'examen des rapports annuels présentés par les divers secrétariats sur les activités de l'A.E.L.E., de l'O.C.D.E. et de la Commission européenne contribue utilement à maintenir le sentiment d'une responsabilité européenne commune.

62. After Prime Minister Wilson's oral answer¹ in reply to a question put by Mr. Marten in the House of Commons on 25th February 1965, several newspapers (e.g. The Guardian, 26th February 1965, Neue Zürcher Zeitung, foreign edition, 28th February 1965) suggested that Mr. Wilson might propose to the German Federal Government, during his talks in Bonn, the reopening of negotiations on the great free trade area, with the aim of accession by the EEC countries as an economic bloc to EFTA.

III. The future

1. The Kennedy round

63. The creation of the European Common Market and of the European Free Trade Association gave an incentive to the United States of America to study new methods for the improvement of world trade. President Kennedy described the difficulties that might arise for American exports from the new situation in Europe to Congress, which voted in Autumn 1962 the Trade Expansion Act, chiefly in consideration of this new situation. The Trade Expansion Act empowered the President of the United States before 1st July 1967 to reduce import duties by a maximum of 50%, except in certain specially-defined sectors, where power was given to eliminate tariffs completely. This was the basis of the so-called Kennedy round. In fact, the ministerial meeting of GATT decided on 4th May 1964 to open trade negotiations based on most-favoured nation terms and the principle of reciprocity. The ministerial resolution provided that the negotiations should cover all classes of product, industrial and non-industrial, including agricultural and primary products, and should deal not only with tariffs but also with non-tariff barriers. There is no point in giving a full description of the earlier Kennedy round negotiations, which have already been studied by

1. "I made it clear last week that there is no question whatever of our being invited or having any opportunity for discussing at present the questions of adherence to the Treaty of Rome or in other ways to join the EEC. I have stated on a number of occasions the conditions which we would insist must be provided for there to be any question of negotiation. To answer the hon. Gentleman's second point - which is a very important one - I hope, in meetings I shall be having in Bonn, Paris and elsewhere in the next few months, to see whether there are any other means, apart from those which I have given in my answer, of building a bridge between EFTA and the EEC". (Hansard, 25th February 1965).

Mr. Leynen, the previous Rapporteur on this question.

64. Here, your Rapporteur wishes to confine himself to recent progress, with a description of the present state of the negotiations.

(a) Industrial products

(i) Lists of exceptions

65. You will recall the principle of the linear reduction in customs duties for groups of products which has already been applied for lowering tariffs in EFTA and the EEC and which should also be applied in the framework of GATT.

66. Mr. Leynen has already told us that, in principle, this linear reduction would be taken to be 50% as a working basis.

67. Certain categories of products will be exempted from this 50% reduction if such exceptions prove necessary in the overriding interest of a State or group of States taking part in the negotiations. To be acceptable to all, therefore, the number of exceptions must be kept as low as possible.

68. The United States, the United Kingdom and the EEC, together with Japan and Finland, submitted their lists of exceptions to the GATT Secretariat by the planned date, i.e. 16th November 1964. These lists were subsequently examined by a working party composed of the countries listed above, together with Denmark, Norway, Austria, Sweden and Switzerland, which had tabled full linear offers without exceptions. An observer from Canada, which had tabled a selective offer of tariff cuts, was also present.

69. The United Kingdom exceptions list was the shortest.

70. The process of justifying exceptions lists in the Working Party referred to has helped to clarify certain issues which are now being examined further in bilateral discussions between the countries taking part in the linear offer. Discussion on the next stage of negotiation will be taken shortly.

62. Après la réponse orale¹ faite par le Premier ministre britannique à une question posée par M. Marten à la Chambre des Communes, le 25 février 1965, plusieurs journaux (le *Guardian*, du 26 février 1965, la *Neue Zürcher Zeitung*, édition étrangère, du 28 février 1965) ont avancé que M. Wilson pourrait proposer au gouvernement fédéral, lors des conversations qu'il aura à Bonn, la reprise des négociations sur la grande zone de libre-échange en vue d'une adhésion de la C.E.E. en tant que bloc économique à l'A.E.L.E.

III. L'avenir

1. Le Kennedy round

63. La création du Marché commun européen et de l'Association Européenne de Libre-Echange incita les Etats-Unis d'Amérique à envisager de nouvelles méthodes en vue d'améliorer le commerce mondial. Les difficultés qui pouvaient résulter, pour les exportations américaines, de la nouvelle situation en Europe, furent exposées par le Président Kennedy devant le Congrès qui vota, en automne 1962, le *Trade Expansion Act*, pour tenir compte avant tout de cette situation. Le *Trade Expansion Act* habilitait le Président des Etats-Unis à réduire, avant le 1^{er} juillet 1967, les droits à l'importation de 50% au maximum, sauf pour certains secteurs bien déterminés où il avait pouvoir de les supprimer totalement. Tel fut le point de départ de ce que l'on a appelé le *Kennedy round*. En fait, lors de la réunion ministérielle du G.A.T.T., le 4 mai 1964, il fut décidé d'entamer des négociations commerciales fondées sur la clause de la nation la plus favorisée et sur le principe de la réciprocité. La résolution ministérielle prévoyait que les négociations couvriraient toutes les catégories de produits, industriels et non industriels, y compris les produits agricoles et les produits de base, et porteraient, non seulement sur les obstacles tarifaires, mais

1. « J'ai déclaré nettement, la semaine dernière, qu'il n'est absolument pas question que nous soyons invités ou que nous ayons la possibilité de discuter à l'heure actuelle la question de l'adhésion au Traité de Rome ou de nous joindre à la C.E.E. par d'autres moyens. J'ai fait connaître à plusieurs reprises les conditions qui devraient prévaloir pour qu'il puisse être question de négociations. Pour répondre à la deuxième question posée par l'honorable représentant - qui est très importante - j'espère, lors des entretiens que je vais avoir à Bonn, à Paris, et ailleurs, au cours des mois à venir, me rendre compte s'il existe d'autres moyens, en dehors de ceux que j'ai déjà cités dans ma réponse, de jeter un pont entre l'A.E.L.E. et la C.E.E. » (*Hansard*, 25 février 1965).

également sur les obstacles non tarifaires. Point n'est besoin de décrire en détail les premières négociations du *Kennedy round* qui ont déjà fait l'objet d'un examen par M. Leynen, chargé de rapporter sur cette question.

64. Votre rapporteur tient à limiter son propos aux progrès récemment réalisés, ainsi qu'à une description de l'état actuel des négociations.

(a) Produits industriels

(i) Listes d'exceptions

65. Vous vous souvenez sans doute du principe de la réduction linéaire des droits de douane par groupes de produits qui a déjà été appliquée pour le désarmement douanier au sein de l'A.E.L.E. et de la C.E.E., et qui devrait être également appliquée dans le cadre du G.A.T.T.

66. M. Leynen nous a déjà dit qu'en principe, une réduction linéaire de 50% serait considérée comme « hypothèse de travail ».

67. Certaines catégories de produits seront exclues de cette réduction de 50% si de telles exceptions s'avèrent nécessaires dans l'intérêt supérieur d'un Etat ou d'un groupe d'Etats participant aux négociations. Pour que ce système puisse être accepté par tous, le nombre des exceptions doit donc rester aussi bas que possible.

68. Les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la C.E.E., ainsi que le Japon et la Finlande, ont présenté leurs listes d'exceptions au secrétariat du G.A.T.T. à la date prévue, c'est-à-dire le 16 novembre 1964. Ces listes ont fait ultérieurement l'objet d'un examen par un groupe de travail comprenant les pays énumérés ci-dessus, auxquels sont venus s'ajouter le Danemark, la Norvège, l'Autriche, la Suède et la Suisse, qui avaient déposé des offres de réduction linéaire ne comportant aucune exception. Le Canada, qui avait déposé une offre sélective de réductions tarifaires, avait envoyé un observateur.

69. La liste d'exceptions britannique était la plus courte.

70. Le processus de justification des listes d'exceptions au sein du groupe de travail mentionné ci-dessus a contribué à clarifier certains points qui font actuellement l'objet d'un nouvel examen dans le cadre de discussions bilatérales entre les pays participant à l'offre linéaire. Une discussion sur la prochaine étape des négociations se tiendra sous peu.

(ii) Tariff disparities

71. Mr. Leynen has already described this problem and the method of calculation used. A problem arose from the fact that the American tariff and, to a lesser extent, the British tariff, are far higher for many categories of products than the common external tariff of the EEC, consequently, a 50% linear cut would facilitate American exports, but Common Market exports would not be helped to the same degree.

72. Mr. Leynen has already mentioned the working hypothesis adopted by the United States and the EEC: when the rate of the American tariff is twice that of the EEC common external tariff and when the difference between the two rates exceeds 10%, special negotiations should be started on these disparities provided they are of special importance for trade. According to this criterion, there are disparities for approximately 1,000 industrial tariffs between the future EEC common external tariff and the United States or the United Kingdom tariffs. The experts have noted, however, that the commodities for which there are disparities among the Common Market imports from the United States or the United Kingdom are very often of negligible importance. On the other hand, the disparity sometimes affects a considerable portion of the exports of third countries to the Common Market, this being the case particularly for products from the Scandinavian countries and Switzerland. In this event, a non-linear cut in the EEC common external tariff will be felt mainly in the "innocent" third countries.

73. To take account of the interests of these third countries, the United States suggested a method for automatically alleviating these effects. The EEC Commission, however, refused this automatic machinery, but it has been trying to find individual solutions through bilateral negotiations with the third countries concerned.

(iii) Non-tariff restrictions

74. A few delegations taking part in the GATT negotiations, and particularly those of the European Commission, have strongly criticised the non-tariff restrictions of the United States and particularly the American selling price system, the Buy American Act, the anti-dumping laws and the escape clauses of the United States trade treaties.

75. The American selling price system concerns mainly chemical products. American customs duties are sometimes calculated according to the price imposed by the American producer of a similar product and not according to the price of the imported product. The effect of the Buy American Act is to exclude foreign produce from the market unless the price is substantially lower than the lowest national American figure. Finally, anti-dumping laws and escape clauses introduce an element of insecurity in trade relations with the United States, since the European exporter can never be certain whether the United States will not apply these legal methods unilaterally to raise a higher barrier against imports.

76. It is envisaged that the Kennedy round will involve a package deal, taking in exceptions, disparities and non-tariff restrictions.

77. The bargaining thus involved will also have repercussions on the final rate of the linear reduction now assumed to be 50% for working purposes.

(b) Agricultural produce

78. Mr. Leynen has already indicated the procedural difficulties which for a long time prevented negotiations being started on agricultural produce. The agricultural exporting countries, and particularly the United States, had always wished to obtain assurances of continuing access for their agricultural exports from the industrialised importing countries, i. e. mainly the United Kingdom and the EEC. In all cases where customs duties formed the only barrier to the export of agricultural produce, the United States wished to apply the same procedure of negotiations as for industrial products.

79. As Mr. Leynen explained, the EEC Commission has always been opposed to granting guaranteed import quotas and, from the fact that all producer countries subsidise agriculture to some extent, it insists on the total subsidy being calculated in all countries and the "amount of support" then consolidated in a similar way to the consolidation of customs duties according to GATT rules.

80. This was not accepted by other parties to the negotiations as a general basis for negotiation.

(ii) Disparités tarifaires

71. M. Leynen a déjà exposé ce problème ainsi que le mode de calcul utilisé. Une difficulté s'est présentée du fait que le tarif américain et, dans une moindre mesure, le tarif britannique, sont beaucoup plus élevés pour de nombreuses catégories de produits que le tarif extérieur commun de la C.E.E.; c'est pourquoi une réduction linéaire de 50% avantagerait les exportations américaines sans favoriser au même degré les exportations du Marché commun.

72. M. Leynen a déjà fait état de l'hypothèse de travail retenue par les Etats-Unis et la C.E.E.: lorsque le tarif américain est le double du tarif extérieur commun de la Communauté et lorsque la différence entre les deux tarifs est supérieure à 10 points, des négociations spéciales devraient être entamées sur ces disparités à condition qu'elles revêtent une importance particulière pour les échanges. D'après ce critère, les disparités entre le futur tarif extérieur commun de la C.E.E. et les tarifs américain et britannique portent sur quelque 1.000 produits industriels. Les experts ont noté, toutefois, que les importations du Marché commun en provenance des Etats-Unis ou du Royaume-Uni affectées par les disparités sont très souvent d'une importance négligeable. Par contre, il arrive que les disparités affectent un pourcentage considérable des exportations de pays tiers à destination du Marché commun; c'est le cas, en particulier, des produits en provenance des pays scandinaves et de la Suisse. Une réduction non linéaire du tarif extérieur commun de la C.E.E. affecterait donc particulièrement des pays tiers indirectement en cause.

73. Pour tenir compte des intérêts de ces pays, les Etats-Unis ont proposé une procédure permettant d'atténuer automatiquement les effets de cette réduction. La Commission a rejeté cette proposition, mais elle s'est efforcée de trouver des solutions individuelles par le biais de négociations bilatérales avec les pays tiers intéressés.

(iii) Restrictions non tarifaires

74. Quelques délégations participant aux négociations du G.A.T.T., et notamment celle de la Commission européenne, ont fortement critiqué les restrictions de caractère non tarifaire imposées par les Etats-Unis, et notamment le système du « prix de vente américain », le *Buy American Act*, les lois anti-dumping et les clauses de sauvegarde prévues dans les traités commerciaux conclus par les Etats-Unis.

75. Le système du « prix de vente américain » vise principalement les produits chimiques. Les droits de douane américains sont quelquefois calculés en fonction du prix imposé par le fabricant américain d'un produit identique et non pas en fonction du prix du produit importé. Le *Buy American Act* a pour effet d'exclure les produits étrangers du marché national si leurs prix ne sont pas sensiblement inférieurs aux prix les plus bas pratiqués sur le marché américain. Enfin, les lois anti-dumping et les clauses de sauvegarde introduisent un sentiment d'insécurité dans les relations commerciales avec les Etats-Unis du fait que l'exportateur européen ne peut jamais avoir la certitude que les Etats-Unis ne feront pas usage unilatéralement de ces moyens légaux pour dresser de nouveaux obstacles aux importations.

76. On envisage de faire du *Kennedy round* un marchandage d'ensemble couvrant les exceptions, les disparités et les restrictions non tarifaires.

77. Les tractations qu'il implique auront également des répercussions sur le taux définitif de la réduction linéaire fixée actuellement à 50% à titre d'hypothèse de travail.

(b) Produits agricoles

78. M. Leynen a déjà indiqué les difficultés de procédure qui, pendant longtemps, ont empêché l'ouverture de négociations sur les produits agricoles. Les pays exportateurs de produits agricoles, et notamment les Etats-Unis, ont toujours souhaité obtenir des pays importateurs industrialisés, en particulier le Royaume-Uni et la C.E.E., des garanties d'accès pour leurs produits agricoles. Dans tous les cas où les droits de douane constituent le seul obstacle à l'exportation des produits agricoles, les Etats-Unis désirent appliquer la même procédure de négociation que pour les produits industriels.

79. Comme M. Leynen l'a expliqué, la Commission de la C.E.E. s'est toujours opposée à consentir des « garanties quantitatives d'importation » et, du fait que tous les pays producteurs subventionnent dans une certaine mesure leur agriculture, elle insiste pour que le montant global des subventions soit calculé dans tous les pays et pour que le « montant des soutiens » soit ensuite consolidé comme le sont les droits de douane conformément aux règles du G.A.T.T.

80. Les autres parties aux négociations n'ont pas accepté ce point de vue comme base générale de négociation.

81. A proposal by the Executive Secretary of GATT to start full negotiations runs up against the difficulty that the EEC Council has not yet finished building the agricultural Common Market. Thanks to the compromise reached in Brussels on 15th December 1964 for fixing the price of wheat, however, negotiations can now be held on this key agricultural product, and by adopting a pragmatic approach the first results seem possible.

82. At its meeting on 2nd March 1965, the EEC Council agreed to be ready to make its offer on 16th September 1965 subject to progress in the meantime with the Community's own agricultural policy and an agreement being reached in Geneva on the elements to be taken into account in the negotiations. The success of the agricultural negotiations is of particular importance to Australia, New Zealand and South Africa and of importance to Canada, and their ability to take part in the Kennedy round is bound up with the extent to which they can obtain benefits for their agricultural exports.

(c) *Repercussions of the Kennedy round on relations between the European economic blocs*

83. It is evident that a linear reduction in the EEC common external tariff and the national external tariffs of the EFTA member countries, even if it is not as much as 50%, would facilitate trade between the two economic blocs.

84. Successful negotiations on agricultural produce would ease the position of the exporter countries of EFTA such as Denmark and, in some respects, Switzerland, whose agricultural exports, though small, go mainly to the Common Market. But the success of the Kennedy round does not depend only on agreement between the United Kingdom, the main partner of EFTA, and the EEC, since the third main participant in these negotiations is the United States.

85. At the same time, the agricultural negotiations in the Kennedy round should help to solve the problem of markets for the countries in the process of development whose production is mainly monocultural.

86. This problem was discussed seriously during the first United Nations Conference on Trade and Development. It was also considered by the WEU

Assembly in the debates on the reports by Mr. Leynen who advocated a joint approach by the members of WEU in the Conference on Trade and Development.

87. In this context, it is interesting to note the proposal of the French Government to fix the price of a few basic agricultural products specially affecting countries in the process of development above the present world market price so as to protect European agricultural production, at a disadvantage owing to its climate, the proceeds being used to assist countries in the process of development. The difference between the world price and the threshold price would automatically be used for this purpose.

88. This proposal ran counter to the concept of the British Government which has always wished its population to enjoy the lowest possible prices for basic products, preferring as regards temperate agriculture to subsidise national production through its system of deficiency payments, and as regards the produce of undeveloped countries assistance by economic aid or other methods rather than the artificial jacking up of prices.

89. Mr. Leynen thought there were signs of a rapprochement between the British concept and that of the Common Market when the outgoing British Government relinquished part of this policy of the free market with deficiency payments.

90. This problem is still without solution and our Assembly might do useful work in considering the possibilities of compromise solutions.

2. New EFTA-EEC contacts

(a) *Direct relations between EFTA and the EEC*

91. It is a striking fact that no direct relations exist between the European Commission in Brussels and the EFTA secretariat in Geneva. This fact has been illustrated by a recent German proposal urging the EEC Council of Ministers to authorise the European Commission to send a diplomatic representative to the EFTA Secreta-

81. Une proposition du secrétaire exécutif du G.A.T.T. tendant à entrer dans le vif des négociations s'est heurtée au fait que le Conseil de la C.E.E. n'a pas encore terminé la mise en place du Marché commun agricole. Toutefois, grâce au compromis intervenu à Bruxelles le 15 décembre 1964 sur la fixation du prix du blé, des négociations peuvent désormais avoir lieu sur ce produit agricole-clé et, si l'on adopte une méthode pragmatique, il devrait être possible d'obtenir rapidement des résultats.

82. Lors de sa réunion du 2 mars 1965, le Conseil de la C.E.E. s'est engagé à retenir la date du 16 septembre 1965 pour la présentation de ses offres concrètes sous réserve que la politique agricole de la Communauté ait progressé dans l'intervalle et qu'un accord ait été conclu à Genève au sujet du contenu qu'il convient de donner à la négociation. Le succès des négociations agricoles revêt une importance particulière pour l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud, et il est important pour le Canada. La part que ces pays prendront au *Kennedy round* dépendra des avantages qu'ils pourront obtenir pour leurs exportations agricoles.

(c) *Répercussions du Kennedy round sur les relations entre les blocs économiques européens*

83. Il est évident qu'une réduction linéaire du tarif extérieur commun de la C.E.E. et des tarifs extérieurs nationaux des Etats membres de l'A.E.L.E., même si elle n'atteignait pas 50%, faciliterait les échanges entre les deux blocs économiques.

84. Le succès des négociations sur les produits agricoles améliorerait la position de pays exportateurs de l'A.E.L.E. tels que le Danemark et, à certains égards, la Suisse dont les exportations agricoles, encore que peu considérables, sont surtout destinées au Marché commun. Mais le succès du *Kennedy round* ne dépend pas seulement d'un accord entre le Royaume-Uni, principal partenaire de l'A.E.L.E., et la C.E.E., car il existe un troisième participant important, les Etats-Unis.

85. Simultanément, les négociations agricoles du *Kennedy round* devraient contribuer à résoudre le problème des débouchés pour les pays en voie de développement dont la production est principalement fondée sur la monoculture.

86. Ce problème a fait l'objet d'un important débat lors de la première conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. L'As-

semblée de l'U.E.O. l'a également examiné lors de la discussion sur les rapports de M. Leynen qui préconisait l'adoption par les membres de l'U.E.O. d'une attitude commune à la Conférence sur le commerce et le développement.

87. A cet égard, il est intéressant de noter la proposition du gouvernement français tendant à fixer le prix de quelques produits agricoles de base intéressant particulièrement les pays en voie de développement au-dessus du prix actuellement pratiqué sur le marché mondial de manière à protéger la production agricole européenne désavantagée par le climat, en consacrant les bénéfices réalisés à l'aide aux pays en voie de développement. La différence entre le prix mondial et le prix-seuil serait automatiquement utilisée à cette fin.

88. Cette proposition allait à l'encontre du point de vue soutenu par le gouvernement britannique qui a toujours souhaité faire bénéficier le consommateur des prix les plus bas possibles pour les produits de base, préférant, en ce qui concerne les produits agricoles de la zone tempérée, les subventions à la production nationale par le truchement de son système de *deficiency payments* et, en ce qui concerne les produits des pays sous-développés, l'assistance sous forme d'une aide économique ou par d'autres méthodes plutôt que par le gonflement artificiel des prix.

89. M. Leynen a cru voir les signes d'un rapprochement entre la conception britannique et celle du Marché commun lorsque le gouvernement britannique sortant a renoncé partiellement à cette politique de libre marché et de *deficiency payments*.

90. Ce problème n'est toujours pas résolu et notre assemblée pourrait faire œuvre utile en examinant les possibilités de solution transactionnelle.

**2. Nouveaux contacts
entre l'A.E.L.E. et la C.E.E.**

(a) *Relations directes entre l'A.E.L.E. et la C.E.E.*

91. Il est frappant de constater qu'il n'existe pas de relations directes entre la Commission européenne de Bruxelles et le Secrétariat de l'A.E.L.E. à Genève. Ce fait a été illustré par une récente proposition allemande invitant instamment le Conseil des Ministres de la C.E.E. à autoriser la Commission européenne à désigner un représen-

riat. EFTA countries individually are represented at the European Commission by their ambassadors in Brussels or by special diplomatic envoys. Co-ordination of EFTA countries' contacts with the European Commission seems to be difficult. A first step to the improvement of relations between the two economic blocs would therefore be the co-ordination of EFTA's position in Brussels and the "recognition" of the EFTA Secretariat by the European Commission. This new co-ordination might be extremely useful for the joint study of practical steps, which have already been taken by the individual EFTA States in their relations with the Common Market.

(b) *Bridge-building*

(i) *The European Conventions on patents, trade-marks, models and designs*

92. It may be recalled from Mr. Leynen's report that the United Kingdom attaches great importance to the open character of the new European Conventions on patents, trade-marks, models and designs. The Swiss and Austrian Governments have expressed the same concern. The European Commission submitted a draft Convention to the EEC Council on 17th November 1964. The compromise solution prepared by the European Commission provided for the conclusion of a convention between the Six which would be open only to the member countries of the EEC, although third countries could be associated.

93. This proposal came before the EEC Council of Ministers only on 1st March 1965. The European Commission's proposal that only member countries of the EEC should be able to adhere to the European Patents Convention received vigorous support from the French Government. The latter, in fact, views the European Patents Convention as an integral part of an industrial policy for the Common Market which would be supplemented by parallel action in the fields of research, investment, company rights, etc. Such concerted policy might be envisaged only in the homogeneous framework of the Community.

94. Conversely, the Netherlands supports the idea of an international convention on patents

open to third countries and particularly the United Kingdom, Switzerland and the Scandinavian countries. This position is based on the Netherlands Government's conviction that in every field in which the Treaties of Paris and Rome do not explicitly confine the action of the European Communities to the present members, all new action should include the greatest possible number of European States.

95. A compromise was proposed by the Representative of the Government of the Federal Republic of Germany, guaranteeing the Community character of the Convention and the freedom of action of the EEC Council of Ministers in this field. The Convention should nevertheless allow non-EEC countries to be associated and play their part in the administration and supervision of the new Patents Office and in the preparation of the legal aspects and application of the Convention. In practice, associated third countries would appoint officials to serve in the administration of the new European Patents Office. The German Representative also proposed replacing the Consultative Committee advocated by the European Commission by an Administrative Council with real powers of supervision on which associated third countries as well as the member countries of the EEC would be represented with equal rights. This compromise proposal received the support of Italy, Belgium and Luxembourg, but the Netherlands adopted a clear stand against a Community project, preferring an international convention outside the Community, whereas the French Representative refused any solution outside the framework of the Community.

96. The Permanent Representatives of the member countries of the EEC should therefore study the four opposing propositions: that of the Netherlands for an international convention, that of France for a convention restricted to the Community, that of the European Commission for a Community convention which would be open to third countries with true associate status, but represented only on a consultative committee without true powers of control, and the compromise proposal by the Federal Republic of Germany, supported by Italy, Belgium and Luxembourg, proposing a Community solution open to certain third countries which would be represented with equal rights on an Administrative Council with powers of control.

tant diplomatique auprès du Secrétariat de l'A.E.L.E. Les pays de l'A.E.L.E. sont représentés individuellement auprès de la Commission européenne par leurs ambassadeurs à Bruxelles, ou par des envoyés diplomatiques spéciaux. La coordination des contacts entre les pays de l'A.E.L.E. et la Commission européenne paraît difficile. Le premier pas dans la voie de l'amélioration des relations entre les deux blocs économiques devrait donc être la coordination des positions de l'A.E.L.E. à Bruxelles et la « reconnaissance » du Secrétariat de l'A.E.L.E. par la Commission européenne. Cette nouvelle coordination pourrait se révéler extrêmement utile pour l'étude commune des mesures pratiques qui ont déjà été prises par les divers Etats membres de l'A.E.L.E. en ce qui concerne leurs relations avec le Marché commun.

(b) *Mesures de rapprochement*

(i) *Les conventions européennes sur les brevets, les marques, les modèles et les dessins*

92. Le rapport de M. Leynen soulignait, il est peut-être bon de le rappeler, que le Royaume-Uni attache une grande importance au caractère ouvert des nouvelles conventions européennes sur les brevets, les marques, les modèles et les dessins. Les gouvernements suisse et autrichien ont exprimé la même préoccupation. La Commission européenne a soumis, le 17 novembre 1964, un projet de convention au Conseil de la C.E.E. Le compromis élaboré par la Commission prévoit la conclusion d'une convention entre les Six, ouverte seulement aux pays membres de la C.E.E., les pays tiers pouvant conclure une association.

93. Ce projet n'est venu à l'ordre du jour du Conseil des Ministres de la C.E.E. que le 1^{er} mars 1965. Le gouvernement français a fermement appuyé la proposition de la Commission européenne d'une Convention européenne sur les brevets ouverte seulement aux pays membres de la C.E.E. Il considère, en fait, que cette convention fait partie intégrante d'une politique industrielle du Marché commun qui serait complétée par des initiatives parallèles dans le domaine de la recherche, des investissements, des droits des sociétés, etc. Une politique concertée de ce genre ne pourrait être envisagée que dans le cadre homogène de la Communauté.

94. Inversement, les Néerlandais soutiennent l'idée d'une convention internationale sur les

brevets ouverte aux pays tiers, notamment le Royaume-Uni, la Suisse et les pays scandinaves. Cette position se fonde sur la conviction du gouvernement néerlandais que dans tous les domaines où les Traités de Paris et de Rome ne limitent pas explicitement l'action des Communautés européennes aux membres actuels, toute initiative nouvelle devrait englober le plus grand nombre possible d'Etats européens.

95. Le représentant du gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne a proposé un compromis garantissant le caractère communautaire de la Convention et la liberté d'action du Conseil des Ministres de la C.E.E. dans ce domaine. La Convention devrait néanmoins laisser la porte ouverte à l'association des pays non membres de la C.E.E. et leur permettre de jouer un rôle dans l'administration et le contrôle du nouvel Office des brevets ainsi que dans l'élaboration de la législation et dans l'application de la Convention. En fait, les pays tiers associés détacheraient des fonctionnaires auprès de l'administration du nouvel Office européen des brevets. Le représentant allemand a également proposé de remplacer le Comité consultatif prévu par la Commission européenne par un Conseil administratif doté de véritables pouvoirs de contrôle, dans lequel les pays tiers associés, aussi bien que les Etats membres de la C.E.E., seraient représentés et jouiraient des mêmes droits. Ce compromis a reçu le soutien de l'Italie, de la Belgique et du Luxembourg, mais les Pays-Bas se sont nettement prononcés contre une solution communautaire, préférant une convention internationale en dehors de la Communauté, alors que le représentant de la France a refusé toute solution extérieure au cadre des Six.

96. Les représentants permanents des Etats membres de la C.E.E. devraient donc examiner quatre propositions contradictoires: celle des Pays-Bas prévoyant une convention internationale; celle de la France demandant une convention limitée à la Communauté; celle de la Commission européenne préconisant une convention communautaire ouverte aux pays tiers qui auraient un véritable statut d'associés, mais ne seraient représentés que dans un comité consultatif sans véritables pouvoirs de contrôle; et, enfin, le compromis présenté par la République Fédérale d'Allemagne, appuyé par l'Italie, la Belgique et le Luxembourg, préconisant une convention communautaire ouverte à certains pays tiers qui seraient représentés à droits égaux au sein d'un conseil administratif doté de pouvoirs de contrôle.

97. The British Government has always attached the highest importance to being able to take part in new European conventions on patents, trade marks, models and industrial designs. Some British Representatives have even made the wish of the Six for the United Kingdom to take part in new conventions a criterion of the Six's will to co-operate with the members of EFTA.

(ii) *Co-ordinated action in other specialised fields*

98. The extension of EFTA's activities mentioned above, especially in the fields of double taxation and industrial standardisation, makes it highly desirable that new conventions should be concluded in close contact with the Common Market authorities with a view to concerted action between the two groups. To encourage such initiatives is certainly one of the tasks parliamentarians of the WEU Assembly and the Consultative Assembly of the Council of Europe should pursue. The specific task of "bridge-building" between the economic blocs should be entrusted by member governments to specialists from the OECD, the EFTA Secretariat and the Common Market administration, and from some sections of the Council of Europe.

99. This Assembly has always insisted on the need to explore possibilities of co-ordination in the WEU Council by the creation of a special permanent body responsible for following economic relations between the member States¹ — a proposal supported by Mr. Luns, Netherlands Minister for Foreign Affairs. As yet, the Council has not seized the opportunity for rapprochement between the WEU member States and has limited its rôle to the exchange of economic information during the second "economics day" of the quarterly Council meetings. In its reply to Recommendation 113², received by the President of the Assembly on 1st March 1965, the Council gave no substantial answer to this suggestion.

1. Recommendation 113 of the Assembly.

2. See Document 344.

(iii) *Extension of bilateral co-operation*

100. Recent visits of Prime Minister Wilson, to Paris, and of the Secretary of State for Defence, Mr. Denis Healey, to Bonn, seem to have improved technical and military co-operation between the United Kingdom, France and Germany. These projects, originally bilateral, are already significant for EEC-EFTA trade, as they will strengthen the economic links between important partners of the two blocs. It would be highly profitable for these ventures if other member countries of both economic groups could be associated with these projects, as only a really European market embracing both EFTA and EEC countries offers a real alternative to American predominance in certain technological fields, especially that of aircraft production, opening up the possibility of co-operation between Europe and the United States.

101. Since the last session of the Assembly, when Colonel Bourgoïn moved an amendment¹ to Recommendation 113 stressing the importance of the Concord project for co-operation between the United Kingdom and France, and the debate in the General Affairs Committee on this subject on 23rd January 1965, bilateral co-operation between the United Kingdom and some members of the EEC has improved in this field. In order to extend the benefit of this co-operation to other members of WEU and to make it more interesting to the participants by enlarging its geographical and financial scope, our Assembly should now encourage other member governments to participate in these hitherto bilateral undertakings. Your Rapporteur is aware that the military aspects, and especially the possibilities of joint armaments production, have already been discussed in the Committee on Defence Questions and Armaments. In this context, he would like, however, to stress wider political and economic aspects of this co-operation.

(c) *European economic unity*

102. The debate in the General Affairs Committee covered three distinct theoretical possibilities:

1. See Official Report of Debates, 12th Sitting, December 1964.

97. Le gouvernement britannique a toujours accordé la plus haute importance à la possibilité de participer aux nouvelles conventions européennes sur les brevets, les marques, les modèles et les dessins industriels. Certains représentants britanniques ont même fait du désir de la Communauté de voir le Royaume-Uni participer aux nouvelles conventions, un critère de la volonté des Six de coopérer avec les Etats membres de l'A.E.L.E.

(ii) *Coordination dans d'autres domaines spécialisés*

98. Par suite de l'extension des activités de l'A.E.L.E. mentionnées ci-dessus, notamment dans les domaines de la double imposition et de la normalisation industrielle, il est hautement souhaitable de conclure de nouvelles conventions en étroite relation avec les autorités du Marché commun en vue d'aboutir à une action concertée entre les deux groupes. Les parlementaires de l'Assemblée de l'U.E.O. et de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe devraient, sans aucun doute, se fixer notamment pour tâche d'encourager des initiatives de ce genre. La tâche spécifique de « jeter un pont » entre les blocs économiques devrait être confiée, par les gouvernements membres, à des experts de l'O.C.D.E., du Secrétariat de l'A.E.L.E. et de l'administration du Marché commun, ainsi que de certains départements du Conseil de l'Europe.

99. Notre assemblée a toujours insisté sur la nécessité d'explorer les possibilités de coordination au sein du Conseil de l'U.E.O. en mettant en place un organisme spécial permanent chargé de suivre les relations économiques entre les pays membres¹, proposition soutenue par M. Luns, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas. Jusqu'ici, le Conseil n'a pas saisi l'occasion d'effectuer un rapprochement entre les Etats membres de l'U.E.O. et il a limité son rôle à l'échange de renseignements économiques au cours de la deuxième « journée économique » de ses réunions trimestrielles. Dans sa réponse à la Recommandation n° 113², reçue par le Président de l'Assemblée le 1^{er} mars 1965, le Conseil n'a pas répondu d'une manière constructive à cette proposition.

1. Recommandation n° 113 de l'Assemblée.

2. Voir Document 344.

(iii) *Développement de la coopération bilatérale*

100. Les récentes visites de M. Wilson, Premier ministre britannique, à Paris, et de M. Denis Healey, Secrétaire d'Etat à la défense, à Bonn, ont, semble-t-il, amélioré la coopération sur les plans technique et militaire entre le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne. Ces projets, bilatéraux à l'origine, revêtent déjà de l'importance pour les échanges C.E.E.-A.E.L.E. car ils renforceront les liens économiques entre les principaux partenaires des deux blocs. Il serait hautement profitable, pour le succès de ces initiatives, que d'autres Etats membres des deux groupements économiques puissent y être associés, étant donné que seul un marché véritablement européen englobant les pays de l'A.E.L.E. et de la C.E.E. offre une alternative véritable à la prépondérance américaine dans certains domaines technologiques, notamment celui de la production aéronautique, et ouvrirait des perspectives de coopération entre l'Europe et les Etats-Unis en tant qu'entités comparables.

101. Depuis la dernière session de l'Assemblée, au cours de laquelle le colonel Bourgoïn a déposé un amendement¹ à la Recommandation n° 113 soulignant l'importance du projet Concorde pour la coopération entre le Royaume-Uni et la France, et le débat de la Commission des Affaires Générales sur la même question, le 23 janvier 1965, la coopération bilatérale entre le Royaume-Uni et certains membres de la C.E.E. s'est améliorée à cet égard. En vue d'étendre le bénéfice de cette coopération à d'autres membres de l'U.E.O. et de la rendre plus intéressante pour les participants en élargissant sa portée géographique et financière, notre assemblée devrait désormais inciter d'autres gouvernements membres à participer à ces entreprises. Votre rapporteur n'ignore pas que les aspects militaires, et notamment les possibilités de production en commun des armements, ont déjà fait l'objet de discussions au sein de la Commission des Questions de Défense et des Armements. A cet égard, il aimerait toutefois souligner les aspects politiques et économiques plus vastes de cette coopération.

(c) *L'union économique de l'Europe*

102. Le débat de la Commission des Affaires Générales a couvert trois possibilités théoriques

1. Voir Compte rendu officiel des débats, 12^e séance, décembre 1964.

accession of the EEC as a whole to EFTA, individual accession or association of EFTA members to the Common Market, and some sort of new arrangement between the two economic blocs in Europe.

(i) *Accession of the EEC, as a coherent economic bloc, to EFTA*

103. This proposal, mentioned above in the context of the Maudling Committee negotiations, does not seem to be an entirely hypothetical speculation, as this idea has been revived recently in important speeches by Mr. Münchmeyer, Chairman of the Standing Conference of the Chambers of Commerce and Industry of the Common Market countries, by Professor Röpke and by other experts. The possibility has probably been examined in government circles, as well. The reaction from Common Market parliamentarians in the General Affairs Committee makes it unlikely, however, that this issue will be studied again by the Common Market authorities after the breakdown of negotiations in the Maudling Committee. Your Rapporteur felt obliged, however, to mention this possibility again, which has already been discussed in the historical part of this report.

(ii) *Individual negotiations between EFTA members and the Common Market*

104. The particular case of Austria has already been mentioned in the progress report on EFTA, as well as the specific case of Denmark, where at least one opposition party, the Venstre, would apparently be in favour of individual negotiations with the Common Market, whereas the Danish Government would prefer to await a general agreement between EFTA and the Common Market.

105. Neither the British Government nor the Common Market authorities seems to think that there is any possibility of resuming negotiations for British accession to the Common Market in the near future. In many British eyes, the success of the present stabilisation programme of their government is a prior condition for all future steps towards integration into the European economy.

(iii) *New form of association between EFTA and the EEC*

106. The Committee also examined a third possibility for economic unification, or at least rapprochement: a treaty of association between EFTA, as a more structured and stabilised entity, and the Common Market. The outlines of such a treaty are still obscure.

107. While we are still negotiating the success of the Kennedy round, no definite steps will be taken in this field. In the meantime, only limited steps such as those your Rapporteur has suggested can have any practical meaning.

108. The German section of the Liberal World Union recently proposed a "post-Kennedy round" between European countries, concentrating on supplementing the results expected from the GATT negotiations. This might conceivably take the form of tariff reductions on a most-favoured nation basis on items in which trade is predominantly European. Otherwise such a post-Kennedy round would be a practical approach only if it amounted to a free trade area, because Article XXIV of GATT provides exceptions from the general rule of Article I only for customs unions or for free trade areas, or for preliminary arrangements preceding the establishment of customs unions or free trade areas.

109. Resistance from the Common Market countries to the free trade area project came to a large extent from the feeling that the newly-born construction of the Six was too weak to support the impact of the larger free trade area. Their self-confidence has undoubtedly been strengthened by the success of their venture. On the other hand, the evolution of EFTA indicates that the limitation of the Stockholm Convention to the elimination of internal tariffs and to the abolition of quotas on industrial products will have to be supplemented by joint action in other fields. The main discordant factor in the Maudling negotiations and the economic reason for the breakdown of the Brussels negotiations, that is, the British refusal to include agricultural products in the Common Market, might lose its weight when EFTA has tackled the problems of the agricultural market.

distinctes: l'adhésion de la C.E.E. en tant que bloc à l'A.E.L.E.; l'adhésion ou l'association, à titre individuel, des Etats membres de l'A.E.L.E. au Marché commun, et un nouveau type de compromis entre les deux blocs économiques européens.

(i) *L'adhésion de la C.E.E., en tant que bloc économique cohérent, à l'A.E.L.E.*

103. Cette proposition, mentionnée ci-dessus dans le contexte des négociations du Comité Maudling, ne semble pas relever du domaine de la spéculation puisque l'idée en a été récemment reprise dans d'importants discours prononcés par M. Münchmeyer, Président de la Conférence permanente des Chambres de commerce et d'industrie des pays du Marché commun, par le Professeur Röpke et par d'autres experts. Selon toute vraisemblance, cette éventualité a également été envisagée dans les milieux gouvernementaux. Toutefois, il est peu probable, étant donné la réaction des parlementaires du Marché commun, membres de la Commission des Affaires Générales, que cette question soit de nouveau examinée par les autorités de la C.E.E. après la rupture des négociations au sein du Comité Maudling. Votre rapporteur s'est cru, néanmoins, obligé de mentionner à nouveau cette éventualité qui a déjà été examinée dans la partie historique du présent rapport.

(ii) *Négociations individuelles entre les Etats membres de l'A.E.L.E. et le Marché commun*

104. Le cas particulier de l'Autriche a déjà été cité dans le rapport d'activité sur l'A.E.L.E., de même que celui du Danemark où un parti de l'opposition tout au moins, le Venstre, serait, semble-t-il, favorable à des négociations séparées avec le Marché commun. Le gouvernement danois préférerait, pour sa part, attendre la conclusion d'un accord général entre l'A.E.L.E. et le Marché commun.

105. Ni le gouvernement britannique, ni les autorités de la C.E.E. ne jugent, semble-t-il, possible de reprendre les négociations en vue de l'adhésion britannique au Marché commun dans l'avenir immédiat. De l'avis de nombreux Britanniques, le succès du programme de stabilisation actuellement appliqué par le gouvernement constitue une condition préalable à toute action future en vue de l'intégration dans l'économie européenne.

(iii) *Nouvelle forme d'association entre l'A.E.L.E. et la C.E.E.*

106. La commission a également envisagé une troisième possibilité d'unification économique, ou tout au moins de rapprochement, à savoir un traité d'association entre l'A.E.L.E., en tant qu'entité plus structurée et plus stable, et le Marché commun. Les grandes lignes de ce traité ne sont pas encore bien définies.

107. Tant que nous poursuivrons les négociations en vue de faire aboutir le *Kennedy round*, aucune mesure précise ne sera prise dans ce domaine. Dans l'intervalle, seules des mesures limitées, comme celles préconisées par votre rapporteur, peuvent avoir une portée pratique.

108. La section allemande de l'Union mondiale libérale a dernièrement proposé que s'engage, entre pays européens, un *post-Kennedy round* qui s'attacherait avant tout à compléter les résultats que l'on attend des négociations du G.A.T.T. Cette nouvelle négociation pourrait revêtir la forme de réductions tarifaires par l'application de la clause de la nation la plus favorisée aux produits intéressant principalement les échanges européens. Dans le cas contraire, elle n'aurait de portée pratique que si elle équivalait à la création d'une zone de libre-échange, étant donné que l'article XXIV du G.A.T.T. ne prévoit de dérogations à la règle générale de l'article I que pour les unions douanières ou les zones de libre-échange, ou pour les accords provisoires conclus en vue de l'établissement d'unions douanières ou de zones de libre-échange.

109. La résistance opposée par les pays du Marché commun au projet de zone de libre-échange s'expliquait dans une large mesure par le sentiment que la construction toute récente des Six était trop faible pour supporter l'incidence d'une zone de libre-échange élargie. Le succès de l'entreprise communautaire a incontestablement accru leur confiance. D'autre part, l'évolution de l'A.E.L.E. montre que la limitation de la Convention de Stockholm à l'abolition des tarifs intérieurs et des contingents frappant les produits industriels devra être complétée par une action commune dans d'autres domaines. Le principal élément de désaccord pendant les négociations Maudling et la cause économique de la rupture des négociations de Bruxelles, c'est-à-dire le refus britannique d'inclure les produits agricoles dans le Marché commun, perdra peut-être de son importance lorsque l'A.E.L.E. aura abordé le problème du marché agricole.

110. The post-Kennedy round or the special association treaty between EFTA and the Common Market do not therefore substantially differ from point (i) above: the entry of the EEC into EFTA.

111. Your Rapporteur believes that the issues raised under the heading "European economic unity" are not yet ripe for final parliamentary discussion. They serve only to stress the complexity of the subject and the consequent urgent need for concrete but modest steps towards practical co-operation which your Rapporteur proposed in the draft Recommendation submitted to the Committee.

112. In concluding this Explanatory Memorandum, your Rapporteur would like to express his satisfaction that the WEU Council of Ministers,

during the "economics day" of the Rome meeting, on 10th March 1965, assisted by experts from the EEC Commission, to his knowledge seriously discussed the problem of "bridge-building" between the EEC and EFTA. This activity on the part of the Council and the statutory vocation of WEU amply justifies our Assembly endeavouring to make a contribution to this difficult problem in the hope that at the next meeting of the Council of Ministers positive results may be achieved which would be in the interests of Europe's economic prosperity and political stability. This hope is reinforced by the initiative taken by the British Prime Minister, Mr. Harold Wilson, and confirmed by him on 29th April in Rome, to encourage moves for bringing EFTA and the EEC closer together. To this end, his wish that the Vienna meeting of EFTA Ministers in May should be raised to Prime Minister level is all the more welcome.

110. Le *post-Kennedy round* ou le traité spécial d'association entre l'A.E.L.E. et le Marché commun ne diffèrent donc pas essentiellement du point (i) ci-dessus, à savoir l'entrée de la C.E.E. dans l'A.E.L.E.

111. De l'avis de votre rapporteur, les questions soulevées sous le titre « L'union économique de l'Europe » ne sont pas encore assez mûres pour faire l'objet d'une discussion parlementaire décisive. Elles ne servent qu'à souligner la complexité du sujet et, par voie de conséquence, la nécessité urgente de mesures concrètes, mais modestes, en vue d'établir la coopération effective proposée par votre rapporteur dans le projet de recommandation soumis à la commission.

112. En conclusion de cet exposé des motifs, votre rapporteur se félicite que le Conseil des Ministres de l'U.E.O., au cours de la « journée écono-

mique » de la réunion du 10 mars 1965 à Rome, à laquelle assistaient des experts de la Commission de la C.E.E., ait abordé sérieusement la question d'un rapprochement entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. Cette initiative du Conseil et la vocation statutaire de l'U.E.O. justifient amplement les efforts déployés par notre assemblée pour contribuer à résoudre ce difficile problème dans l'espoir que la prochaine réunion du Conseil des Ministres donnera des résultats positifs, dans l'intérêt de la prospérité économique et de la stabilité politique de l'Europe. Cet espoir est renforcé par l'initiative prise par M. Harold Wilson, Premier ministre britannique, et confirmée par lui le 29 avril à Rome, pour encourager toute action susceptible de rapprocher l'A.E.L.E. et la C.E.E. On ne peut donc que se féliciter qu'il ait exprimé le souhait de voir la réunion des ministres de l'A.E.L.E., prévue en mai à Vienne, se tenir à l'échelon des Premiers ministres.

APPENDIX

EEC-EFTA trade in 1964

(to the nearest million dollars)

Country	Imports		Exports	
	from EEC	from EFTA	to EEC	to EFTA
<i>EEC :</i>				
Belgium/Luxembourg	3,162	829	3,512	735
France	3,764	1,245	3,488	1,579
Federal Republic of Germany	5,098	2,811	5,910	4,658
Italy	2,367	1,076	2,268	1,122
Netherlands	3,671	1,062	3,233	1,172
Total EEC	18,062	7,023	18,411	9,267
<i>EFTA :</i>				
Austria	1,096	271	687	276
Denmark	948	1,060	564	1,004
Finland ¹	445	480	393	440
Norway	573	814	339	578
Portugal	252	163	106	130
Sweden	1,439	1,230	1,161	1,518
Switzerland	2,232	538	1,074	518
United Kingdom	2,564	2,067	2,539	1,781
Total EFTA (including Finland)	9,549	6,623	6,863	6,245

Source : OECD Foreign Trade Statistics, Series A, February and April 1965, except for Finland.

1. Provisional figures.

ANNEXE

Echanges C. E. E.-A. E. L. E. en 1964

(chiffres arrondis en millions de dollars)

Pays	Importations		Exportations	
	de la C.E.E.	de l'A.E.L.E.	vers la C.E.E.	vers l'A.E.L.E.
<i>C.E.E. :</i>				
Belgique-Luxembourg	3.162	829	3.512	735
France	3.764	1.245	3.488	1.579
République Fédérale d'Allemagne	5.098	2.811	5.910	4.658
Italie	2.367	1.076	2.268	1.122
Pays-Bas	3.671	1.062	3.233	1.172
Total C.E.E.	18.062	7.023	18.411	9.267
<i>A.E.L.E. :</i>				
Autriche	1.096	271	687	276
Danemark	948	1.060	564	1.004
Finlande ¹	445	480	393	440
Norvège	573	814	339	578
Portugal	252	163	106	130
Suède	1.439	1.230	1.161	1.518
Suisse	2.232	538	1.074	518
Royaume-Uni	2.564	2.067	2.539	1.781
Total A.E.L.E. (y compris la Finlande)	9.549	6.623	6.863	6.245

Source : O.C.D.E., Statistiques du commerce extérieur, Série A, février et avril 1965, la Finlande exceptée.

1. Chiffres provisoires.

EEC-EFTA trade in 1963
(as a percentage of total imports and exports)

Country	EEC		EFTA	
	Exports	Imports	Exports	Imports
<i>EEC :</i>				
Belgium /Luxembourg	60.8	52.6	14.5	14.8
France	38.2	35.8	16.9	12.9
Federal Republic of Germany	37.3	33.3	28.5	19.6
Italy	35.5	32.8	19.4	15.6
Netherlands	53.3	51.6	21.7	15.2
<i>EFTA :</i>				
Austria	50.0	58.3	16.6	13.9
Denmark	28.9	36.0	45.7	35.8
Finland	30.0	29.9	31.2	32.7
Norway	26.9	29.9	42.4	44.2
Portugal	21.7	34.7	22.6	22.2
Sweden	32.0	38.9	40.2	30.4
Switzerland	42.2	64.0	17.8	13.7
United Kingdom	21.1	16.0	13.5	12.6
Total EEC	42.4	38.9	22.1	16.2
Total EFTA	27.8	30.5	22.7	19.9

Source : OECD Statistics, Series A, January 1965.

Echanges C.E.E.-A.E.L.E. en 1963
(en pourcentage des importations et des exportations)

Pays	C. E. E.		A. E. L. E.	
	Exportations	Importations	Exportations	Importations
<i>C.E.E. :</i>				
Belgique-Luxembourg	60,8	52,6	14,5	14,8
France	38,2	35,8	16,9	12,9
République Fédérale d'Allemagne	37,3	33,3	28,5	19,6
Italie	35,5	32,8	19,4	15,6
Pays-Bas	53,3	51,6	21,7	15,2
<i>A.E.L.E. :</i>				
Autriche	50,0	58,3	16,6	13,9
Danemark	28,9	36,0	45,7	35,8
Finlande	30,0	29,9	31,2	32,7
Norvège	26,9	29,9	42,4	44,2
Portugal	21,7	34,7	22,6	22,2
Suède	32,0	38,9	40,2	30,4
Suisse	42,2	64,0	17,8	13,7
Royaume-Uni	21,1	16,0	13,5	12,6
Total C.E.E.	42,4	38,9	22,1	16,2
Total A.E.L.E.	27,8	30,5	22,7	19,9

Source : Statistiques O.C.D.E., Série A, janvier 1965.

EEC-EFTA trade in 1964
(as a percentage of total imports and exports)

Country	EEC		EFTA	
	Exports	Imports	Exports	Imports
<i>EEC :</i>				
Belgium /Luxembourg	62.6	53.3	13.1	14.0
France	38.8	37.4	17.6	12.4
Federal Republic of Germany	36.4	34.9	28.7	19.2
Italy.....	38.0	32.7	18.8	14.9
Netherlands	55.7	52.0	20.2	15.0
<i>EFTA :</i>				
Austria	47.5	58.8	19.1	14.6
Denmark	27.2	36.5	48.4	40.8
Finland ¹	30.6	29.7	34.2	32.1
Norway	26.2	28.9	44.8	41.1
Portugal	20.6	33.1	25.3	21.4
Sweden	31.8	37.4	41.7	31.9
Switzerland	40.5	62.0	19.5	15.0
United Kingdom	20.6	16.6	14.4	13.4
Total EEC	43.2	40.2	21.8	15.6
Total EFTA (including Finland).....	27.2	30.1	24.5	20.6

Source : OECD Foreign Trade Statistics, Series A, February and April 1965, except for Finland.

1. Provisional figures.

Echanges C.E.E.-A.E.L.E. en 1964
(en pourcentage des importations et des exportations)

Pays	C. E. E.		A. E. L. E.	
	Exportations	Importations	Exportations	Importations
<i>C.E.E. :</i>				
Belgique-Luxembourg	62,6	53,3	13,1	14,0
France	38,8	37,4	17,6	12,4
République Fédérale d'Allemagne	36,4	34,9	28,7	19,2
Italie	38,0	32,7	18,8	14,9
Pays-Bas	55,7	52,0	20,2	15,0
<i>A.E.L.E. :</i>				
Autriche	47,5	58,8	19,1	14,6
Danemark	27,2	36,5	48,4	40,8
Finlande ¹	30,6	29,7	34,2	32,1
Norvège	26,2	28,9	44,8	41,1
Portugal	20,6	33,1	25,3	21,4
Suède	31,8	37,4	41,7	31,9
Suisse	40,5	62,0	19,5	15,0
Royaume-Uni	20,6	16,6	14,4	13,4
Total C.E.E.	43,2	40,2	21,8	15,6
Total A.E.L.E. (y compris la Finlande)	27,2	30,1	24,5	20,6

Source : O.C.D.E., Statistiques du commerce extérieur, Série A, février et avril 1965, la Finlande exceptée.

1. Chiffres provisoires.

Indices of industrial production

(1958 = 100)

Country	1962	1963	1964
<i>EEC</i>	134	141	150
Belgium	123	130	139 ¹
France	123	129	137
Federal Republic of Germany	131	136	147
Italy	156	169	170
Netherlands	133	139	149 ¹
<i>EFTA</i> (except Finland)	118	122	131
Austria	125	131	141
Norway	125	133	143
Portugal	131	136	147 ¹
Sweden	126	129	138
United Kingdom	114	119	128
Finland	145	150	160

1. Provisional figures.

Indices de la production industrielle

(1958 = 100)

Pays	1962	1963	1964
<i>C.E.E.</i>	134	141	150
Belgique	123	130	139 ¹
France	123	129	137
République Fédérale d'Allemagne	131	136	147
Italie	156	169	170
Pays-Bas	133	139	149 ¹
<i>A.E.L.E.</i> (la Finlande exceptée)	118	122	131
Autriche	125	131	141
Norvège	125	133	143
Portugal	131	136	147 ¹
Suède	126	129	138
Royaume-Uni	114	119	128
Finlande	145	150	160

1. Chiffres provisoires.

Political activities of the Council of Ministers

REPORT ¹

**submitted on behalf of the General Affairs Committee ²
by Freiherr von Mühlen, Rapporteur**

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION

on the political activities of the Council of Ministers

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Freiherr von Mühlen, Rapporteur

Introduction

I. Relations between the Council and the Assembly

(a) Replies to Recommendations of the Assembly

(b) Replies to written questions on political, economic and cultural matters put by members of the Assembly to the Council in accordance with the provisions of Article V(i) of the Charter

(c) Dialogue between the Assembly and the Council of Ministers

II. General political and economic activities of the Council

Conclusions

1. Adopted in Committee by 16 votes to 1 with 0 abstentions.

2. *Members of the Committee*: Mr. *Badini Conjalonieri* (Chairman); MM. *Meyer*, *Bettiol* (Vice-Chairmen); MM. *Blachstein*, *Bos*, *Conti*, *de Grauw*, *Ehm*, *Gallion* (Substitute: *Abens*), *Gonella* (Substitute: *Sibille*), *de Grailly*,

Johnson (Substitute: *Edelman*), *Kopf*, *Lemaire*, *Leynen von Merkatz*, *Montini*, *von Mühlen*, *Patiijn*, *Peel*, *Pfimlin Pic*, *Pierson* (Substitute: *Molter*), *Ridley*, *Steele*, *Mrs. Stoffels-van Haafden*, MM. *Webster*, *Vos*.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

Activités politiques du Conseil des Ministres

RAPPORT ¹

**présenté au nom de la Commission des Affaires Générales ²
par M. le Baron von Mühlen, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION

sur les activités politiques du Conseil des Ministres

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. le Baron von Mühlen, rapporteur

Introduction

I. Relations entre le Conseil et l'Assemblée

(a) Réponses aux recommandations de l'Assemblée

(b) Réponses aux questions écrites d'ordre politique, économique et culturel, posées par les membres de l'Assemblée au Conseil, conformément aux dispositions de l'article V(é) de la Charte

(c) Dialogue de l'Assemblée avec le Conseil des Ministres

II. Activités politiques générales et économiques du Conseil

Conclusion

1. Adopté par la commission par 16 voix contre 1 et 0 abstention.

2. Membres de la commission : M. Badini Confalonieri (président) ; MM. Meyer, Bettiol (vice-présidents) ; MM. Blachstein, Bos, Conti, de Grauw, Ehm, Gallion (suppléant : Abens), Gonella (suppléant : Sibille), de Grailly,

Johnson (suppléant : Edelman), Kopf, Lemaire, Leynen, von Merkatz, Montini, von Mühlen, Patijn, Peel, Pfimlin, Pic, Pierson (suppléant : Molter), Ridley, Steele, Mme Stoffels-van Haajten, MM. Webster, Vos.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Draft Recommendation
on the political activities of the Council of Ministers

The Assembly,

Taking note of Chapters I, IIA and V of the Tenth Annual Report of the Council dealing with its general political and economic activities ;

Noting the absence of replies from the Council, in particular to Recommendations 104 and 106 of the Assembly ;

Regretting that the replies to Recommendations 105, 113 and 114 and to Written Questions 67, 68, 71 and 73 are purely formal and devoid of political views ;

Noting the absence of detailed information on the political and economic activities of the Council ;

Considering that Article IX of the modified Brussels Treaty and parliamentary tradition in the WEU member countries makes it incumbent on the Council to submit an annual political report to the Assembly giving a clear account of its approach to its duties in execution of the modified Brussels Treaty and the agreement of 11th and 26th July 1963 between the EEC States and the United Kingdom ;

Noting, therefore, the inadequacy of the political and economic part of the Tenth Annual Report,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Inform the Assembly, with due respect for the necessarily confidential nature of part of its discussions, of the main trends of its political and economic discussions, the results it has achieved, and, failing this, the reasons which have prevented it from carrying out its tasks under the modified Brussels Treaty ;
2. Give politically reasoned replies to the Recommendations of the Assembly and to the written questions put by its members, and not resort to procedural subterfuge to evade the real issues, but on the contrary follow the example of its reply to Written Question 81 which the Assembly considers entirely satisfactory.

Projet de recommandation
sur les activités politiques du Conseil des Ministres

L'Assemblée,

Prenant note des chapitres I, IIA et V du Dixième rapport annuel du Conseil résumant ses activités politiques générales et économiques ;

Constatant l'absence de réponses du Conseil, notamment aux Recommandations n^{os} 104 et 106 de l'Assemblée ;

Regrettant le caractère purement formel et dépourvu de toute appréciation politique des réponses aux Recommandations n^{os} 105, 113 et 114, ainsi qu'aux questions écrites n^{os} 67, 68, 71 et 73 ;

Notant l'absence d'une information détaillée sur l'activité politique et économique du Conseil ;

Considérant que l'article IX du Traité de Bruxelles modifié et la tradition parlementaire des pays membres de l'U.E.O. imposent au Conseil l'obligation d'adresser à l'Assemblée un rapport annuel politique, ce rapport devant résumer clairement sa position en face des tâches qui lui incombent en exécution du Traité de Bruxelles modifié et de l'accord des 11 et 26 juillet 1963 entre les Etats de la C.E.E. et le Royaume-Uni ;

Constatant, par conséquent, l'insuffisance de la partie politique et économique du Dixième rapport annuel,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. D'informer l'Assemblée, tout en respectant le caractère nécessairement confidentiel d'une partie de ses délibérations, des grandes lignes de ses débats politiques et économiques, des résultats auxquels il a abouti et, à défaut, des raisons qui l'ont empêché d'exécuter les tâches que lui impose le Traité de Bruxelles modifié ;
2. De motiver politiquement ses réponses aux recommandations de l'Assemblée et aux questions écrites de ses membres et de ne pas avoir recours à des subterfuges de procédure pour éluder les problèmes réels, mais au contraire de prendre pour exemple sa réponse à la question écrite n^o 81 que l'Assemblée estime pleinement satisfaisante.

Explanatory Memorandum

(submitted by Freiherr von Mühlen, Rapporteur)

Introduction

1. The Tenth Annual Report on the activities of the Council, transmitted to the Assembly of WEU in accordance with Article IX of the modified Brussels Treaty, covers the period 1st January to 31st December 1964. At a commemorative sitting held during this period, the Assembly endeavoured to review its past activities and draw up its programme of future work. It is evident from the first glance that the annual report of the Council makes no mention of a similar effort and its presentation and drafting in no way differ from previous reports.

2. In accordance with the terms of reference conferred on the General Affairs Committee by the Presidential Committee, your Rapporteur proposes dealing with general political questions in this report, the problems of military policy being covered in a parallel report by Mr. Housiaux. Mention of the commemorative sitting of the Assembly leads your Rapporteur to start with one overall comment: the tenth report provides no grounds for satisfaction since it shows that the Council has not departed from a routine which has already been criticised by the Assembly on many occasions and which does not comply with the spirit of the modified Brussels Treaty.

3. Before reviewing the various chapters on general policy in the annual report, your Rapporteur wishes to explain what he legitimately expects from the WEU Council in its annual report as a definition of the criteria on which his examination is based.

4. Admittedly, Article IX of the revised Brussels Treaty does not throw much light on this matter. It makes it incumbent on the Council to submit to the Assembly an annual report *on its activities*. Since Article IX quotes only one example of the activities of the Council — the control of armaments — it is consequently necessary to refer to the other articles of the Treaty, and in particular Articles I, II, III and VIII, to find a description of the tasks the Council should carry out and for which it has a responsibility towards our Assembly.

5. During previous sessions, and with no intention of encroaching on the undisputed tasks of the Council, the Assembly has steadfastly indicated the questions which might usefully be tackled by the Council (cf. Document 285); it has itself endeavoured to direct its own work towards essential goals by re-examining the different questions which have been on its agenda (cf. Document 294). Further, the seven Recommendations of the Assembly¹ submitted to the Council in 1964 contain a selection of subjects which it considered to be particularly suitable for detailed study by the WEU Council.

6. After these remarks on subjects which could have been dealt with in detail, your Rapporteur is obliged to note that there has been no important change in this report on the Council's activities since the fourth report covering the year 1958; finally, since the completion of the transfer of the exercise of the cultural and social activities of WEU to the Council of Europe — 1961 report — the presentation and contents of the annual report have followed the same imperturbable course which, as expected, is to be found again this year.

I. Relations between the Council and the Assembly

7. Pages 2 to 5 of the report² (which comprises 19 pages without the appendices) are devoted to the activities of the Assembly in which all the Representatives receiving the report took part. The Assembly's own documents, moreover, cover quite adequately the questions mentioned in this part of the annual report which could at least have given the Council's views on the initiatives taken by the Assembly. The main object, in fact, of the work of the Assembly is to start a live debate between the Ministers represented on the Council and our group of parliamentarians elected by the parliaments of the member countries of WEU in order to furnish the parliamentary complement which is necessary for any action by a democratic executive.

1. Adopted on the proposal of the General Affairs Committee.

2. Document 335.

Exposé des motifs

(présenté par M. le Baron von Mühlen, rapporteur)

Introduction

1. Le Dixième rapport annuel d'activité du Conseil, transmis à l'Assemblée de l'U.E.O. conformément à l'article IX du Traité de Bruxelles modifié, couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1964. Au cours de cette période, lors d'une séance commémorative, l'Assemblée s'est efforcée de dresser le bilan de ses activités passées et d'établir le programme de son travail futur. Un premier regard sur le rapport annuel du Conseil nous apprend qu'il ne traduit aucun effort analogue et que, dans sa présentation et sa rédaction, il est parfaitement identique aux rapports précédents.

2. Votre rapporteur, conformément au mandat donné par le Comité des Présidents à votre Commission des Affaires Générales, se propose de traiter plus spécialement, ici, des questions de politique générale, tandis que les problèmes de politique militaire seront exposés parallèlement par M. Housiaux dans son propre rapport. L'évocation de la séance commémorative de l'Assemblée conduit d'emblée votre rapporteur à une constatation préalable d'ordre général: le Dixième rapport ne nous donne aucun motif de satisfaction puisqu'il montre que le Conseil n'a pas rompu avec une routine déjà maintes fois critiquée par l'Assemblée et qui n'est pas conforme à l'esprit du Traité de Bruxelles modifié.

3. Avant de passer en revue les différents chapitres de politique générale du rapport annuel, votre rapporteur voudrait, pour définir le critère qu'il applique à son examen, préciser ce qu'il attend légitimement du Conseil de l'U.E.O. dans son rapport annuel.

4. Il est vrai que l'article IX du Traité de Bruxelles révisé n'apporte que peu d'éclaircissements à ce sujet. Il impose au Conseil l'obligation de présenter un rapport annuel à l'Assemblée *sur ses activités*. L'article IX n'ayant mentionné, à titre d'exemple, qu'une des activités du Conseil: le contrôle des armements, il faut, par conséquent, se reporter aux autres articles du traité, et notamment aux articles I, II, III et VIII, pour trouver l'énumération des tâches dont le Conseil devrait s'acquitter et dont il est responsable envers notre assemblée.

5. L'Assemblée, au cours de ses sessions précédentes, et sans vouloir empiéter sur les attributions incontestables du Conseil, n'a pas manqué de signaler à celui-ci les sujets qui pourraient utilement être abordés au cours de ses travaux (voir Document 285); elle s'est, elle-même, efforcée d'orienter ses propres travaux vers des objectifs essentiels en réexaminant les différents sujets qui avaient figuré à son ordre du jour (voir Document 294). Les sept recommandations de l'Assemblée¹, soumises au Conseil en 1964, contiennent, en outre, un choix de sujets qui lui paraissent particulièrement propres à faire l'objet d'une étude approfondie du Conseil de l'U.E.O.

6. Après ces précisions sur les sujets qu'on aurait pu s'attendre à trouver traités d'une manière détaillée, votre rapporteur est obligé de constater que ce rapport d'activité n'a subi aucune modification importante depuis le Quatrième rapport concernant l'année 1958; enfin, depuis le transfert effectif de l'exercice des activités culturelles et sociales de l'U.E.O. au Conseil de l'Europe — rapport sur l'année 1961 — le Conseil reprend imperturbablement, dans ses rapports, la présentation et le contenu que nous retrouvons encore, sans surprise, cette année.

I. Relations entre le Conseil et l'Assemblée

7. Les pages 2 à 5 du rapport² (qui comporte 19 pages sans les annexes) sont consacrées aux activités de l'Assemblée: tous les Représentants auxquels le rapport est destiné y ont déjà participé. Les documents propres de l'Assemblée reproduisent, du reste, d'une manière exhaustive, cette partie du rapport annuel où l'Assemblée aimerait trouver, tout au moins, la réaction du Conseil à ses propres initiatives. Le travail de l'Assemblée vise, en effet, essentiellement à instaurer un débat vivant entre les ministres représentés au Conseil et notre groupe de parlementaires élus par les parlements des pays membres de l'U.E.O. afin d'apporter le complément parlementaire nécessaire à toute action d'un exécutif démocratique.

¹. Adoptées sur proposition de la Commission des Affaires Générales.

². Document 335.

**(a) Replies to Recommendations
of the Assembly**

8. With regard to the replies to Recommendations of the General Affairs Committee, it is to be noted that of the seven political Recommendations transmitted by the Assembly to the Council in 1964, only *one reply* had been received at the time the annual report was drafted. Twenty-four days before the Council adopted the annual report, however, and twenty-six days before it reached the Assembly, the President of the Assembly received the reply to Recommendation 113 and, finally, on 8th April 1965, he received the reply to Recommendation 114.

9. The replies to Recommendations 105 and 114 are in the form of a refusal to take them into consideration on the pretext that the question raised is not within the competence of the WEU Council but of the North Atlantic Council.

10. The reply to Recommendation 113 concedes the importance of the question raised and the Council informs the Assembly that the matter is being raised with the member governments of WEU. It is not therefore a reply but rather confirmation of the prior acknowledgement of receipt by the Secretary-General of WEU.

(b) Replies to written questions on political, economic and cultural matters put by members of the Assembly to the Council in accordance with the provisions of Article V (1) of the Charter

11. Four written questions dealt with matters which are the concern of your General Affairs Committee, i.e. questions 67, 68, 71 and 73.

12. Questions 68 and 73, both put by British Representatives, underlined the wish expressed by the Assembly that conversations on political union be held in the framework of WEU, thus recalling indirectly the wish of the British Government to be associated with these negotiations from the outset. The reply to question 68 is merely an acknowledgement of receipt; the reply to question 73 is similarly devoid of political content.

13. The other two questions refer to the economic, cultural and social powers of the WEU Council.

14. Written Question 67 calls the attention of the Council to the possibility of co-ordinating bilateral activities at multilateral level in WEU

in accordance with the rôle of this organisation. In its reply, the Council refuses to examine this proposal.

15. Written Question 71 evokes a longstanding concern of the General Affairs Committee already discussed in the reports by Mr. Kopf (Documents 121, 149, 156), Mr. Montini (Document 122) and Mr. Junot (Document 167). All these reports and the ensuing Recommendations adopted by the Assembly expressed the wish that the WEU Council continue to supervise the exercise by the Council of Europe, under the partial agreement, of the cultural and social activities which were the responsibility of the WEU Council under the modified Brussels Treaty. The parliamentarians of our Assembly have consequently always hoped to receive reasoned comments on the exercise of the activities which are statutorily the responsibility of the WEU Council, whereas the Council refers them, without comment, to the annual report of the Committee of Ministers of the Council of Europe.

16. This approach is completely without regard for an important aspect raised by the WEU Assembly, i.e. that in no event should the transfer diminish the efficiency of the cultural and social work previously carried out in the framework of WEU. It is evident that the Committee of Ministers of the Council of Europe will not easily question the results of work carried out under its aegis.

17. It was for this reason, and not to criticise the cultural work of the Council of Europe, that Mr. Zimmer again asked, in the second part of Written Question 71, for a justified appraisal of the cultural and social activities exercised by the Council of Europe under the partial agreement.

18. The Council has continued to evade this problem.

19. In view of the limited number of written questions concerning the activities of the General Affairs Committee put in 1964, this criticism of the purely formal and evasive nature of the replies of the Council would seem exaggerated if account were not taken of the fact that the Council has continued in the same vein in 1965.

20. In fact, during the first two months of the year, eight written questions on political, economic or cultural matters have been sent to the

(a) Réponses aux recommandations de l'Assemblée

8. En ce qui concerne les réponses aux recommandations de la Commission des Affaires Générales, nous constatons que, pour les sept recommandations politiques adressées par l'Assemblée au Conseil en 1964, celle-ci n'avait reçu qu'une seule réponse au moment de la rédaction du rapport annuel. Il faut noter, toutefois, que 24 jours avant l'adoption de ce rapport par le Conseil et 26 jours avant de le recevoir, le Président de l'Assemblée recevait la réponse à la Recommandation n° 113; la réponse à la Recommandation n° 114 lui parvenait, enfin, le 8 avril 1965.

9. Les réponses aux Recommandations n°s 105 et 114 contiennent un refus de prendre celles-ci en considération sous prétexte que le sujet évoqué ne relève pas de la compétence du Conseil de l'U.E.O., mais de celle du Conseil de l'Atlantique Nord.

10. La réponse à la Recommandation n° 113 concède à l'Assemblée l'importance du sujet traité et le Conseil fait savoir qu'il en saisit les gouvernements membres de l'U.E.O. Il ne s'agit donc pas d'une réponse, mais plutôt de la confirmation de l'accusé de réception préalable du Secrétaire général de l'U.E.O.

(b) Réponses aux questions écrites d'ordre politique, économique et culturel, posées par les membres de l'Assemblée au Conseil, conformément aux dispositions de l'article V(i) de la Charte

11. Parmi les questions écrites, quatre traitaient des sujets de la compétence de votre Commission des Affaires Générales: les questions n°s 67 et 71, ainsi que les questions n°s 68 et 73.

12. Les questions n°s 68 et 73, posées toutes les deux par des députés britanniques, insistaient sur le vœu exprimé par l'Assemblée que les conversations sur l'union politique se déroulent dans le cadre de l'U.E.O., rappelant ainsi indirectement le souhait du gouvernement britannique d'être associé, dès le début, à ces négociations. La réponse à la question n° 68 est un simple accusé de réception; celle à la question n° 73 est également dépourvue de caractère politique.

13. Les deux autres questions se réfèrent aux compétences économiques, culturelles et sociales du Conseil de l'U.E.O.

14. La question écrite n° 67 indique au Conseil une possibilité de coordination des activités bilatérales sur le plan multilatéral de l'U.E.O., con-

formément à la vocation de cette organisation. Le Conseil, dans sa réponse, refuse d'examiner cette proposition.

15. La question écrite n° 71 exprime une ancienne préoccupation de la Commission des Affaires Générales qui avait déjà été énoncée dans les rapports de M. Kopf (Documents 121, 149, 156), de M. Montini (Document 122) et de M. Junot (Document 167). Tous ces rapports et les recommandations que l'Assemblée a adoptées sur leur base exprimaient le souhait que le Conseil de l'U.E.O. continue à surveiller l'exercice par le Conseil de l'Europe, en vertu de l'Accord partiel, des activités culturelles et sociales dévolues au Conseil de l'U.E.O. par le Traité de Bruxelles modifié. Les parlementaires de notre assemblée ont, par conséquent, toujours espéré obtenir une appréciation motivée de l'exercice d'activités relevant statutairement du Conseil de l'U.E.O., tandis que le Conseil les renvoie, sans appréciation motivée, au rapport annuel du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

16. Cette attitude a constamment négligé un aspect important relevé par l'Assemblée de l'U.E.O., à savoir que le transfert ne devait, en aucun cas, réduire l'efficacité du travail culturel et social préalablement entrepris dans le cadre de l'U.E.O. Il est évident que le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe mettra difficilement en cause les résultats du travail entrepris sous ses auspices.

17. C'est pour cette raison, et non pour critiquer le travail culturel du Conseil de l'Europe, que M. Zimmer a demandé à nouveau, dans la deuxième partie de sa question écrite n° 71, une appréciation motivée de l'activité culturelle et sociale exercée par le Conseil de l'Europe en vertu de l'Accord partiel.

18. Le Conseil a continué d'éluder ce problème.

19. Etant donné le nombre restreint des questions écrites posées en 1964 qui intéressent les activités de la Commission des Affaires Générales, cette appréciation critique du caractère purement formel et évasif des réponses du Conseil semblerait exagérée si l'on ne tenait compte de ce que le Conseil a continué de procéder de la sorte en 1965.

20. En effet, pendant les deux premiers mois de cette année, huit questions écrites d'ordre politique, économique ou culturel ont été adressées

Council: questions 75, 76, 77, 78, 79, 81, 82 and 83. The replies to questions 75, 78, 79 and 82 convey no political views of the Council. The reply to question 81 however, even though it did not reach the President of the Assembly within the statutory time-limits, seems entirely satisfactory.

21. The practice of written questions was included in the Charter so that parliamentarians, in addition to obtaining the political views of their own governments through the means provided under constitutional law in their own countries, could enrich the knowledge of European parliamentarians by comparing this national point of view with the political views of the ministerial body of the European institution they wished to develop. These goals have been reduced by the Council to a purely formal procedure which consists of acknowledging the receipt of the question, complimenting the parliamentarian on the interest of the matter and giving assurances that the Council will not fail to draw the attention of member governments to this problem. Finally, in many cases, the Council states that it is not competent to study the problem raised even if its competence is clearly defined in the text of the modified Brussels Treaty. The fortunately isolated case (Written Question 76) of being referred to statistics of other international organisations instead of the political appraisal the parliamentarian was seeking is in such flagrant contradiction with parliamentary practice in the member countries that your Rapporteur does not wish to attach too much importance to this lack of consideration for the Assembly.

(c) Dialogue between the Assembly and the Council of Ministers

22. On various occasions, the Assembly, and particularly its President, has insisted on the need for starting a true dialogue between the Assembly and the Council since a useful attribute of a parliamentary assembly is to be able to provide its executive with a representative view of the different currents of political opinion.

23. The possibility of a dialogue arises mainly during the plenary sessions of the Assembly. When speaking on behalf of the Council, the few Ministers present are content to read a text prepared beforehand in consultation with the competent departments of all the member govern-

ments, whereas the rare opinions expressed in reply to new initiatives by the Assembly are given merely in a personal capacity by the Ministers concerned or on behalf of his government when the latter has already adopted a line of conduct.

24. The same problem arises with regard to joint meetings between the Bureau of the Assembly or its specialised Committees and the Council.

25. The fact that the Council insists on the respective organs of the Assembly submitting a questionnaire several weeks in advance so that the Chairman-in-Office can reply on behalf of the WEU Council deprives these meetings of much of their current political interest.

26. The reason for this shortcoming is evident from the fact that too few Ministers take part in the plenary sessions of the Assembly and the Chairman-in-Office alone attends joint meetings, the other member States being represented by officials who, before committing their governments, must receive instructions from their political authorities.

27. To remedy this state of affairs, the Council should be represented at the sessions of the Assembly and at the joint meetings by a larger number of politicians who could speak for their respective governments. Your Rapporteur is aware that this requirement of the Assembly clashes with the often very full time-table of the Ministers. Again, he would not wish to make the presence of these politicians a *sine qua non* of effective action by the different organs of the Assembly, but he considers, however, that a greater number of Ministers should arrange to be free on the few occasions when the activities of the WEU Assembly make their attendance particularly desirable. This opinion was confirmed when your Rapporteur attended the extremely fruitful exchange of views between the Committee of Ministers of the Council of Europe, composed mainly of the responsible Ministers and not of their Deputies, and the Standing Committee of the Council of Europe in Paris on 8th December 1964.

28. In this respect, your Rapporteur has to remind the Assembly that at the last two sessions the Chairman-in-Office of the Council of Ministers of WEU did not even consider it necessary to be present or to open the dialogue with the Assembly. The fact that the Ninth Annual Re-

au Conseil: questions n^{os} 75, 76, 77, 78, 79, 81, 82 et 83. Or, les réponses aux questions n^{os} 75, 78, 79 et 82 ne contiennent aucune appréciation politique de la part du Conseil. La réponse à la question n^o 81, par contre, même si elle n'est pas parvenue au Président de l'Assemblée dans les délais réglementaires, paraît pleinement satisfaisante.

21. La pratique des questions écrites a été introduite par la Charte pour permettre aux parlementaires, non seulement d'obtenir le point de vue politique de leurs propres gouvernements en utilisant les moyens mis à leur disposition par le droit constitutionnel de leurs pays respectifs, mais d'enrichir l'information des parlementaires européens en confrontant ce point de vue national avec la volonté politique de l'organe ministériel de l'institution européenne au développement de laquelle ils voudraient contribuer. L'objet de cette pratique a été transformé par le Conseil en une procédure purement formaliste qui consiste à accuser réception de la question, à complimenter le parlementaire sur l'intérêt du sujet qu'il a soulevé et à assurer que le Conseil ne manquera pas d'attirer l'attention des gouvernements membres sur ce problème. Dans de nombreux cas, enfin, le Conseil se déclare incompétent pour étudier le problème soulevé, même si sa compétence ressort manifestement du texte du Traité de Bruxelles modifié. Le cas, heureusement isolé (question écrite n^o 76), d'un renvoi aux statistiques d'autres organisations internationales, pour remplacer l'appréciation politique souhaitée par le parlementaire, est en contradiction si flagrante avec les habitudes parlementaires des pays membres que votre rapporteur ne voudrait pas attacher trop d'importance à ce manque d'égards vis-à-vis de l'Assemblée.

(c) Dialogue de l'Assemblée avec le Conseil des Ministres

22. L'Assemblée, et notamment son Président, ont, à différentes reprises, insisté sur la nécessité de l'instauration d'un véritable dialogue entre l'Assemblée et le Conseil, une assemblée parlementaire ne pouvant faire œuvre utile qu'en confrontant son exécutif avec les différentes tendances politiques représentées dans son sein.

23. La possibilité d'un dialogue se présente essentiellement pendant les sessions plénières de l'Assemblée. Les quelques ministres présents se contentent alors, lorsqu'ils parlent au nom du Conseil, de lire un texte établi préalablement en consultation avec les services compétents de tous

les gouvernements membres, tandis que les rares prises de position répondant aux initiatives nouvelles de l'Assemblée ne sont exposées qu'à titre personnel par le ministre en question, ou au nom de son gouvernement lorsque celui-ci a déjà adopté une ligne de conduite.

24. Le même problème se pose pour les réunions communes entre le Bureau de l'Assemblée ou ses commissions spécialisées et le Conseil.

25. Le fait que le Conseil exige des organes respectifs de l'Assemblée qu'un questionnaire lui soit soumis plusieurs semaines à l'avance afin de permettre au Président en exercice de répondre au nom du Conseil de l'U.E.O., enlève à ces réunions une bonne partie de leur actualité politique.

26. La raison de cette insuffisance est manifeste et s'explique par le fait que trop peu de ministres prennent part aux sessions plénières de l'Assemblée et que le Président en exercice assiste seul aux réunions communes, tandis que les autres Etats membres sont seulement représentés par des fonctionnaires qui, avant d'engager leurs gouvernements, doivent recevoir des instructions de leurs autorités politiques.

27. Pour remédier à cet état de choses, le Conseil devrait être représenté aux sessions de l'Assemblée et aux réunions communes par un plus grand nombre d'hommes politiques qui pourraient engager leurs gouvernements respectifs. Votre rapporteur ne méconnaît pas que cette exigence de l'Assemblée se heurte à l'emploi du temps souvent très chargé de nos ministres. Aussi, ne voudrait-il pas faire de la présence de ces hommes politiques la condition essentielle de toute activité efficace des différents organes de l'Assemblée; il estime, cependant, qu'un plus grand nombre de ministres devrait se libérer aux rares occasions où les activités de l'Assemblée de l'U.E.O. rendent leur participation particulièrement souhaitable. Ayant lui-même assisté à l'échange de vues extrêmement fructueux entre le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, composé dans sa grande majorité des ministres responsables et non de leurs suppléants permanents, et la Commission permanente du Conseil de l'Europe, le 8 décembre 1964, à Paris, votre rapporteur se voit confirmé dans son opinion.

28. Dans ce contexte, votre rapporteur se voit obligé de rappeler à l'Assemblée que, lors des deux dernières sessions, le Président en exercice du Conseil des Ministres de l'U.E.O. n'avait même pas jugé nécessaire d'être présent, ni d'ouvrir le dialogue avec l'Assemblée. Le fait que le

port of the Council was not even presented to the Assembly by the Chairman-in-Office, in accordance with Article V (f) of the Charter and Rule 27, paragraph 4, of the Rules of Procedure of the Assembly, might easily be interpreted as a lack of consideration for a parliamentary assembly.

II. General political and economic activities of the Council

29. The activities of the Council itself at last appear on page 6 of the annual report. The problems of main interest to the General Affairs Committee are raised on pages 6, 7, 17 and 18; pages 6 and 7 cover the political and economic activities of the Council, and on pages 17 and 18 there is a lengthy description of the activities of the Public Administration Committee which organises courses for government officials of the member countries.

30. Your Rapporteur shares the opinion of the Council regarding the importance of these meetings; in the framework of the report, however, the space devoted to them seems out of proportion compared with what the Council considers it should tell us about its activities in the political field.

31. It seems that the two pages devoted to the political activities of the Council are intended to replace the press communiqués which list the questions discussed by the Ministers without giving details, but for some time not even these have been issued after the meetings at ministerial level. The report on the activities of the Council submitted to the Assembly remains within the strict limits imposed on press communiqués and contains no real information on the development of the discussions and on the ideas defended by the different delegations, nor is there mention of the conclusions the Council might have reached with a view to taking appropriate measures "to promote the unity and to encourage the progressive integration of Europe" (preamble to the modified Brussels Treaty). When the Council merely reaffirms the importance it attaches to these political consultations, the Assembly has nothing on which to form an opinion on the activities of the Council. It is certainly not a mere list of dates and the number of ministerial meetings which will give details in this respect, nor the assurance that the exchange of views between the Ministers was frank and substantial.

32. Your Rapporteur recognises that there are grounds for some of the problems raised in the meetings of the Council being classified as strictly confidential.

33. But the truth of this remark does not absolve the Council from keeping our Assembly informed. Information to which they have a constitutional right is not withheld from our national parliaments on the grounds that the respective governments justifiably consider some of their Cabinet discussions to be secret, and likewise our Council cannot withhold information from the WEU Assembly on the pretext that some of its discussions are confidential.

34. Since the rôle of a parliamentary assembly is to approve, criticise or encourage the action of the executive as appropriate, the details of this action must be known to the Assembly. If the Assembly is not provided with appropriate information for its debates, the consequence is that it cannot usefully fulfil its rôle which is thus limited to noting the shortcomings of the Council and proposing means of action which have perhaps already been used by the Council unbeknown to the Assembly.

Political consultations

35. The wording of Chapter II A of the annual report and the statements made by the Chairman-in-Office to the press after the last meeting of the WEU Council on 9th and 10th March 1965 indicate that the Council continues to consider its meetings as merely an opportunity for discussions and exchanges of views intended solely to compare respective opinions on the major problems of world and European policy.

36. The Assembly has never shared this view and has continually encouraged the Council to go beyond this stage by initiating definite action. The view of the Assembly is that the forum for discussion provided by WEU should pave the way to the adoption of a joint policy by the WEU member countries.

Economic consultations

37. This distinction between the hopes of the Assembly and the Council's view of its work is strengthened by a comparison between the economic recommendations of the Assembly and the

Neuvième rapport annuel du Conseil n'ait même pas été présenté à l'Assemblée par son président en exercice — conformément à l'article V (f) de la Charte et à l'article 27, paragraphe 4, du Règlement de l'Assemblée — pourrait facilement être interprété comme un manque d'égards envers une assemblée parlementaire.

II. Activités politiques générales et économiques du Conseil

29. A la page 6 du rapport annuel, les activités du Conseil sont enfin abordées. Les problèmes intéressant plus particulièrement la Commission des Affaires Générales sont évoqués aux pages 6, 7, 17 et 18; les pages 6 et 7 traitent de l'activité proprement politique et économique du Conseil, tandis que les pages 17 et 18 évoquent longuement l'activité du Comité de l'Administration publique qui organise des réunions de perfectionnement pour les fonctionnaires des administrations nationales des pays membres.

30. Votre rapporteur partage l'avis du Conseil que ces rencontres sont importantes; dans le cadre du rapport d'activité, l'espace qui leur est consacré lui paraît pourtant en disproportion avec ce que le Conseil pense devoir nous dire sur son activité dans le domaine politique.

31. Les trois pages consacrées à l'activité politique du Conseil semblent être destinées à remplacer les communiqués de presse que le Conseil, depuis quelque temps, n'a même plus coutume de publier à l'issue de ses réunions au niveau ministériel et qui évoquent, sans donner de précisions, les sujets abordés par les ministres. Le rapport d'activité du Conseil à l'Assemblée ne dépasse pas les limites étroites des communiqués de presse et ne contient aucune information véritable sur le déroulement des débats, sur les thèses qui ont été défendues par les différentes délégations, sur les conclusions auxquelles le Conseil aurait pu arriver et qui auraient dû se transformer en «mesures nécessaires afin de promouvoir l'unité et d'encourager l'intégration progressive de l'Europe» (Préambule du Traité de Bruxelles modifié). Si le Conseil se contente de la simple réaffirmation de l'importance qu'il attache à ces consultations politiques, il ne donne aucun élément d'appréciation de ses activités à l'Assemblée. Ce n'est certainement pas la simple énumération des dates et du nombre des réunions ministérielles qui apportera des précisions à cet égard, ni l'affirmation que l'échange de vues des ministres a été franc et substantiel.

32. Votre rapporteur reconnaît les exigences qui peuvent, pour certains des problèmes évoqués pendant les réunions du Conseil, militer en faveur de leur caractère strictement confidentiel.

33. Le bien-fondé de cette observation ne dispense pourtant pas le Conseil d'informer notre assemblée; alors que nos gouvernements respectifs peuvent légitimement considérer comme secrètes certaines de leurs délibérations en conseil des ministres, sans pour autant priver nos assemblées parlementaires nationales de l'information à laquelle leur donnent droit les constitutions de nos divers Etats, notre Conseil ne peut pas se dispenser d'informer l'Assemblée de l'U.E.O. sous prétexte que quelques-unes de ses délibérations ont un caractère confidentiel.

34. Le rôle d'une assemblée parlementaire étant, selon les cas, d'approuver, de critiquer ou d'encourager l'action de l'exécutif, il faut que les éléments de cette action soient connus de l'Assemblée. Si elle ne reçoit pas les éléments d'appréciation nécessaires, elle ne peut, en conséquence, remplir utilement son rôle; elle se borne donc à constater la carence du Conseil et à proposer des moyens d'action qui ont, peut-être, été déjà utilisés par le Conseil, mais dont elle n'a pas été informée.

Consultations politiques

35. Il ressort de la rédaction du chapitre II A du rapport annuel, ainsi que des déclarations faites à la presse, à la suite de la dernière réunion du Conseil de l'U.E.O. des 9 et 10 mars 1965, par son président en exercice, que le Conseil continue à concevoir ses réunions comme de simples occasions de discussions et d'échanges de vues qui n'auraient d'autre objet que de confronter les opinions respectives sur les grands problèmes de la politique mondiale et européenne.

36. L'Assemblée n'a jamais partagé ce point de vue et a toujours encouragé le Conseil à dépasser ce stade en entreprenant une action concrète. Elle est d'avis que l'U.E.O. n'est pas seulement un forum, mais que les discussions qui s'y déroulent devraient se traduire par l'adoption d'une politique commune des pays membres de l'U.E.O.

Consultations économiques

37. Cette divergence entre les espoirs de l'Assemblée et la manière dont le Conseil conçoit son travail ressort clairement d'une comparaison entre les recommandations économiques de l'Assemblée

result of the "economic days" of the meetings of the Council.

38. Since the agreement between the Ministers for Foreign Affairs of the Six and the British Government in July 1963, the Assembly has continually urged that the work of the WEU Council be directed towards the achievement of concrete measures for closing the gap between the Common Market and the United Kingdom and, consequently, between the Common Market and EFTA.

39. In reply to this wish, Chapter II A 2 contains only five short paragraphs on the "economic days" of the meetings of the Council. It is therefore far less detailed than the section on "Contacts with the United Kingdom in the Council of Western European Union" in the chapter on "External relations" in the general report submitted by the EEC Commission to the members of the European Parliament.

40. *It is intolerable that the parliamentarians of the six-power Assembly should be better informed on a secondary activity of their Commission than the parliamentarians of our Assembly regarding an issue that should be a main activity of the WEU Council, in accordance with the agreement of July 1963 and the numerous Recommendations of the Assembly in this respect.*

41. The Council has always adhered to a literal interpretation of the agreement which provided for a mere "exchange of views on the economic situation in Europe"; but a mere exchange of views will not fill the gap which is in danger of widening between the two European economic blocs and it is in everyone's interest that our considered Recommendations for the economic rapprochement of the seven member countries of WEU be followed up by definite action.

Work connected with the activities of larger international organisations

42. Your Rapporteur recalls that co-ordination of the policies of the members of WEU in larger international organisations meets the wishes expressed on several occasions by the Assembly (particularly in Recommendation 113 adopted on the last report by Mr. Leynen). He was pleased to learn, therefore, that meetings were held at the Secretariat-General of WEU in July 1964 to prepare the meeting of the United Nations Economic and Social Council and in October to

prepare the nineteenth meeting of the General Assembly of the United Nations.

43. Conversely, not one Recommendation of the Assembly for the prior harmonisation of the policies of the WEU member States in the framework of NATO has yet been implemented. This negative approach seems to stem from the fear that an agreement between the WEU members might encourage the formation of blocs within NATO.

44. This is obviously not what the WEU Assembly had in mind when it made its Recommendations, which are intended to promote agreement between all the members of the Atlantic Alliance.

Conclusions

45. A comparison with the annual report of the EEC Commission clearly shows what our Assembly has a right to expect from its Council: a political document comprising not only a chronology of the activities of the Council, but first and foremost the main trends of policy which have emerged during these meetings and which can provide material for a true political discussion in the Assembly.

46. In the absence of a joint policy by the members of WEU, the report should explain to the Assembly why it was not possible to achieve such a policy, at the same time indicating the political views which were put forward in the Council. Basing its work on the reasons for disagreement, the Assembly might usefully hold a political debate with a view to assisting the Council in the fulfilment of its rôle as defined in the modified Brussels Treaty.

47. The part of the Tenth Annual Report of the Council to the Assembly your Rapporteur has been instructed to study and discuss in no way complies with the criteria mentioned in the introduction to his report. It is not a report from a Council composed of politicians to a parliamentary assembly, it is a chronological record of the meetings of the Council and of certain questions appearing on its agenda.

48. In other words, your Rapporteur considers that this part of the report is inadequate and fails to meet the requirements of Article IX of the modified Brussels Treaty as it should be

et le résultat des « journées économiques » des réunions du Conseil.

38. L'Assemblée n'a cessé de demander instamment, depuis l'accord intervenu en juillet 1963 entre les ministres des affaires étrangères des Six et le gouvernement britannique, que les travaux du Conseil de l'U.E.O. aboutissent à des mesures concrètes de rapprochement entre le Marché commun et le Royaume-Uni et, par voie de conséquence, entre le Marché commun et l'A.E.L.E.

39. En réponse à ce souhait, le chapitre II A 2, consacré aux « journées économiques » des réunions du Conseil, se réduit à cinq paragraphes. Il est donc sensiblement moins détaillé que la section intitulée « Contacts avec le Royaume-Uni au sein du Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale », contenue dans le chapitre « Relations extérieures » du rapport général adressé par la Commission de la C.E.E. aux membres du Parlement européen.

40. *Il est inadmissible que les parlementaires de l'Assemblée des Six soient mieux informés d'une activité secondaire de leur commission que les parlementaires de notre assemblée de ce qui devrait être une activité principale du Conseil de l'U.E.O., conformément à l'accord intervenu en juillet 1963 et aux nombreuses recommandations de l'Assemblée à cet effet.*

41. Le Conseil s'en est toujours tenu à l'interprétation littérale de l'accord intervenu qui prévoit un simple « échange de vues sur la situation économique européenne » ; mais un simple échange de vues ne comblera pas le fossé qui risque de s'élargir entre les deux blocs économiques européens, et il est dans l'intérêt de tous que nos recommandations motivées, tendant au rapprochement économique des sept pays membres de l'U.E.O., soient suivies d'effets réels.

Travaux en rapport avec les activités d'organisations internationales plus importantes

42. Votre rapporteur rappelle qu'une coordination des politiques des membres de l'U.E.O. au sein d'organisations internationales plus vastes répond aux vœux exprimés, à plusieurs reprises, par l'Assemblée (voir principalement la Recommandation n° 113 sur la base du dernier rapport de M. Leynen). Il se félicite, par conséquent, que des réunions aient eu lieu au Secrétariat général de l'U.E.O. en juillet 1964 pour préparer la réunion du Conseil Economique et Social des

Nations Unies, et en octobre pour préparer la dix-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

43. Par contre, aucune recommandation de l'Assemblée tendant à poursuivre, dans le cadre de l'O.T.A.N., l'harmonisation préalable des politiques des Etats membres de l'U.E.O., n'a, jusqu'à présent, été suivie d'effets. Cette attitude négative paraît être dictée par la crainte qu'une entente entre les membres de l'U.E.O. ne favorise la formation de blocs au sein de l'O.T.A.N.

44. Ce n'est évidemment pas dans ce but que l'Assemblée de l'U.E.O. a formulé ses recommandations, mais dans celui de faciliter une meilleure entente entre tous les membres de l'Alliance atlantique.

Conclusion

45. La comparaison avec le rapport annuel de la Commission de la C.E.E. indique bien ce que notre assemblée est en droit d'attendre de son Conseil : un document politique ne contenant pas seulement la chronologie des activités du Conseil, mais avant tout les grandes lignes politiques qui ont été dégagées pendant ces réunions et qui sont susceptibles de faire l'objet d'une appréciation véritablement politique de la part de l'Assemblée.

46. En l'absence d'une politique commune des membres de l'U.E.O., ce rapport devrait, par contre, expliquer à l'Assemblée pourquoi cette politique n'a pu être élaborée en indiquant les options politiques qui se sont posées au Conseil. C'est même en se fondant sur la constatation motivée de ce désaccord que l'Assemblée pourrait utilement engager un débat politique dans le but d'aider le Conseil à répondre à sa vocation, définie par le Traité de Bruxelles modifié.

47. La partie du Dixième rapport annuel du Conseil à l'Assemblée, que votre rapporteur a eu mandat d'analyser et d'apprécier, ne correspond à aucun des critères qui ont été indiqués dans l'introduction de son rapport. Ce n'est pas le rapport d'un Conseil, composé d'hommes politiques, à une assemblée parlementaire, c'est un procès-verbal chronologique des réunions du Conseil et de certains sujets ayant figuré à son ordre du jour.

48. C'est dire que votre rapporteur estime que cette partie du rapport est insuffisante et qu'elle ne répond pas aux exigences de l'article IX du Traité de Bruxelles modifié, ainsi qu'il doit être

interpreted according to parliamentary tradition in the democratic States which are members of WEU.

49. Your Rapporteur considers that the Assembly should once again protest strongly against the shortcomings of the Council and the weak-

nesses of this latest annual report and utter a solemn warning that if the eleventh report follows the example of the previous reports it will no longer be acceptable to the Assembly, which will express its formal disapproval in accordance with Rule 27, paragraph 7, of the Rules of Procedure of the Assembly.

interprété selon la tradition parlementaire des Etats démocratiques, membres de l'U.E.O.

49. Votre rapporteur estime que l'Assemblée doit, une fois de plus, s'élever énergiquement contre les carences du Conseil et les faiblesses de ce der-

nier rapport annuel, et l'avertir solennellement qu'un onzième rapport, qui suivrait l'exemple des rapports précédents, ne paraîtrait plus acceptable à l'Assemblée et qu'elle le désapprouverait formellement, conformément à la procédure prévue à l'article 27, paragraphe 7, du Règlement de l'Assemblée.

The situation in Berlin and the German problem

REPORT¹

***submitted on behalf of the General Affairs Committee²
by Mr. Molter, Rapporteur***

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION
on the situation in Berlin and the German problem

EXPLANATORY MEMORANDUM
submitted by Mr. Molter, Rapporteur

Introduction

I. Development of the situation in Berlin

- (a) Implementation of the second protocol on passes, 4th September 1964
- (b) Plenary sitting of the Bundestag in Berlin, 7th April 1965
- (c) "Normal" life in Berlin
- (d) The problem of access to Berlin

II. Evolution of the German problem

- (a) Legal bases
- (b) Historical evolution of the plans for reunification
- (c) Revival of the German problem

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee*: Mr. *Badini Confalonieri* (Chairman); MM. *Meyer*, *Bettiol* (Vice-Chairmen); MM. *Blachstein*, *Bos*, *Conti*, *de Grauw*, *Ehm*, *Gallion* (Substitute: *Abens*), *Gonella*, *de Grailly*, *Johnson* (Substitute: *Edelman*), *Kopf*, *Lemaire*, *Leynen*, *von Merkatz*, *Montini*,

von Mühlen, *Patiijn*, *Peel*, *Pfimlin*, *Pic*, *Pierson* (Substitute: *Molter*), *Ridley*, *Steele*, *Mrs. Stoffels-van Haasten*, *MM. Webster*, *Vos*.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

La situation à Berlin et le problème allemand

RAPPORT¹

**présenté au nom de la Commission des Affaires Générales²
par M. Molter, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION
sur la situation à Berlin et le problème allemand

EXPOSÉ DES MOTIFS
présenté par M. Molter, rapporteur

Introduction

I. Evolution de la situation à Berlin

- (a) L'exécution du deuxième protocole sur les laissez-passer du 4 septembre 1964
- (b) La séance plénière du Bundestag du 7 avril 1965 à Berlin
- (c) La vie « normale » à Berlin
- (d) Le problème des accès à Berlin

II. Evolution du problème allemand

- (a) Bases juridiques
- (b) Evolution historique des projets de réunification
- (c) Relance du problème allemand

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. Membres de la commission : M. *Badini Confalonieri* (président) ; MM. *Meyer*, *Bettiol* (vice-présidents) ; MM. *Blachstein*, *Bos*, *Conti*, *de Grauw*, *Ehm*, *Gallion* (suppléant : *Abens*), *Gonella*, *de Grailly*, *Johnson* (suppléant : *Edelman*), *Kopf*, *Lemaire*, *Leynen*, *von Merkatz*, *Montini*, *von Mühlen*,

Patiijn, *Peel*, *Pfimlin*, *Pic*, *Pierson* (suppléant : *Molter*), *Ridley*, *Steele*, *Mme Stoffels-van Haften*, MM. *Webster*, *Vos*.

N. B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Draft Recommendation
on the situation in Berlin and the German problem

The Assembly,

Re-examining the Berlin problem ;

Noting the consolidation and advantageous development of the economic situation with regard to both industry and trade, the high level of cultural activities and the demographic trend towards a harmonious balance between births and deaths, masculine and feminine population and active and passive population ;

Welcoming the fact that in spite of difficult and precarious conditions Berlin is asserting its will to exist and its rôle as capital ;

Congratulating the Berlin Senate on its continuous action to provide for the maximum welfare of its population and to maintain family ties between all Berliners separated arbitrarily by the erection of a wall which is unworthy of our civilisation ;

Referring to Resolution 25 ;

Recalling the tripartite statement of 3rd October 1954 affirming the principle that only the Government of the Federal Republic of Germany is entitled to speak on behalf of the German people, which principle has been supported by the North Atlantic Council since 22nd October 1954 and reaffirmed by the WEU Council in its reply to Written Question 81 on 26th April 1965 ;

Regretting that no progress has since been made in the diplomatic field and that the recent incidents during the meeting of the Bundestag in Berlin have again shown that Berlin is still a source of danger for coexistence and the maintenance of peace in Europe,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

Act in concert in order to :

1. Ensure free access to Berlin ;
2. Maintain and guarantee the close links existing between the Federal Republic and Berlin ;
3. Together with the United States, seek ways and means of encouraging the USSR to commence talks for the conclusion of a peace treaty with Germany on the basis of self-determination for the German people.

Projet de recommandation
sur la situation à Berlin et le problème allemand

L'Assemblée,

Réexaminant le problème de Berlin ;

Constatant que la situation économique, tant du point de vue industriel que commercial, s'y consolide et s'y développe avantageusement ; que l'activité culturelle y est intense et que l'évolution démographique accuse un retour à l'équilibre harmonieux entre les naissances et les décès, la population masculine et féminine et la population active et passive ;

Se réjouissant de ce que, nonobstant des conditions de vie difficiles et précaires, Berlin affirme sa volonté d'exister et sa vocation de capitale ;

Félicitant le Sénat de Berlin de ses initiatives constantes en vue d'assurer le maximum de bien-être à sa population et d'entretenir les liens familiaux entre tous les Berlinoises arbitrairement séparés par l'érection d'un mur indigne de notre civilisation ;

Se référant à sa Résolution n° 25 ;

Rappelant la déclaration tripartite du 3 octobre 1954 affirmant le principe que, seul, le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne est habilité à parler au nom du peuple allemand, principe soutenu par le Conseil de l'Atlantique Nord depuis le 22 octobre 1954, et réaffirmé par le Conseil de l'U.E.O. dans sa réponse du 26 avril 1965 à la question écrite n° 81 ;

Regrettant que, depuis lors, aucun progrès n'ait été réalisé du point de vue diplomatique et que les incidents récents, lors de la réunion du Bundestag à Berlin, aient démontré à nouveau que Berlin reste un point névralgique dangereux pour la coexistence et le maintien de la paix en Europe,

RECOMMANDE AU CONSEIL

De se concerter en vue :

1. D'assurer le libre accès à Berlin ;
2. De maintenir et garantir les liens étroits établis entre la République fédérale et Berlin ;
3. De rechercher, avec les Etats-Unis d'Amérique, les voies et moyens permettant d'amener l'U.R.S.S. à engager des pourparlers en vue de la conclusion d'un traité de paix avec l'Allemagne sur la base de l'autodétermination du peuple allemand.

Explanatory Memorandum
(submitted by Mr. Molter, Rapporteur)

Introduction

1. Resolution 25 of the Assembly, adopted on the last report by the General Affairs Committee on the situation in Berlin, might be considered as an expression of cautious optimism. The conclusion of two protocols on the issue of passes for certain categories of West Berliners to visit close relations in East Berlin and the permission granted to certain categories of pensioners to visit West Berlin and the Federal Republic of Germany seemed to herald, with the application of these humanitarian measures, a relaxation of tension which, in accordance with the wishes of the Assembly, ought to have enabled conversations to be started on the political aspects of the German problem as a whole, the solution of which is a necessary precondition for the future of Berlin.

2. Since then, a number of events have led your Rapporteur to re-examine the situation created by the division of Germany, a European problem in the highest sense of the word and which consequently will unfortunately continue to be a concern of our Assembly for some time to come since no immediate solution is yet in sight. These events include the visit of Mr. Ulbricht to Egypt, the press conference by General de Gaulle on 4th February 1965, the plenary sitting of the Bundestag in Berlin on 7th April 1965 and the immediate Soviet reaction by causing disturbances with their air manoeuvres over Berlin, interrupting road and waterway traffic between Berlin and the Federal Republic of Germany and submitting travellers by rail to troublesome controls.

3. Two historical events also remind us that Europe is still divided by the Iron Curtain : on 8th May 1965, the twentieth anniversary of the end of the last war, which swept through Europe because of the tyranny and expansionist ambitions of the leaders of the Third Reich, and on 5th May 1965, the tenth anniversary of the entry into force of the Protocol signed in Paris on 23rd October 1954 putting an end to the occupation régime in the Federal Republic of Germany. The division of Europe is felt particularly keenly by Germany, cut in two from the bay of Lübeck to the frontier of Czechoslovakia by 860 miles (1,381 kms) of barbed-wire entanglements, strengthened by forti-

fications, minefields and "death areas" of varying depth.

4. But it is in Berlin, symbol of the division of Germany and of Europe, that the precarious balance of the situation in Europe is most marked, especially for those who, like your Rapporteur, do not stop at the outward signs of prosperity in the city but also delve into the centres of contention which bear witness to its isolation and division.

5. The trend started by the speech by General de Gaulle on 4th February last was apparently followed up in the discussions between the French Government and Mr. Gromyko, Soviet Minister for Foreign Affairs, in Paris from 25th to 30th April 1965. The official communiqué on 29th April, however, showed no change in the respective positions.

6. Finally, on 12th May 1965, the Governments of France, the United Kingdom and the United States, in agreement with the Government of the Federal Republic of Germany, published a statement on Germany at the meeting of the North Atlantic Council in London.

7. This study will be devoted partly to the present situation in Berlin ; an attempt will also be made to direct the discussion towards the German problem as a whole, the solution of this problem being the only way to stabilise the situation in Berlin, Germany and the whole of Europe once and for all.

I. Development of the situation in Berlin

(a) Implementation of the second protocol on passes, 4th September 1964

8. The application of the second (19th December 1964 to 3rd January 1965) and third (12th to 25th April 1965) stages of the agreement was fairly satisfactory. During the Christmas 1964 period, 821,000 West Berliners were able to visit close relations in East Berlin and during the Easter 1965 period, 582,776.

Exposé des motifs

(présenté par M. Molter, rapporteur)

Introduction

1. La Résolution n° 25 de l'Assemblée, adoptée sur la base du dernier rapport de la Commission des Affaires Générales sur la situation à Berlin, pouvait être considérée comme faisant preuve d'un optimisme modéré. La conclusion des deux protocoles sur la délivrance de laissez-passer à certaines catégories de Berlinois de l'Ouest pour rendre visite à leurs proches parents à Berlin-Est et l'autorisation de visites à Berlin-Ouest et en R.F.A. accordée à certaines catégories de retraités semblaient amorcer, avec l'application de ces mesures humanitaires, un mouvement de détente qui, comme le souhaitait l'Assemblée, aurait dû permettre d'entamer des conversations sur les aspects politiques du problème allemand dans son ensemble, dont la solution conditionne nécessairement l'avenir de Berlin.

2. Depuis lors, différents événements ont conduit votre rapporteur à réexaminer la situation créée par la division de l'Allemagne, problème européen par excellence et qui, par conséquent, occupera malheureusement encore longtemps notre assemblée, puisqu'aucune solution immédiate n'est en vue : le voyage de M. Ulbricht en Egypte, la conférence de presse du Général de Gaulle du 4 février 1965, la séance plénière du Bundestag qui s'est tenue à Berlin le 7 avril 1965, et la réaction immédiate des Soviétiques troublant la tranquillité de Berlin par leurs manœuvres aériennes, bloquant la circulation routière et fluviale entre Berlin et la R.F.A. et soumettant les voyageurs par voie ferrée à des contrôles chicaniers.

3. Deux événements historiques : le vingtième anniversaire, le 8 mai 1965, de la fin de la dernière guerre déchaînée en Europe par la tyrannie et les ambitions expansionnistes des dirigeants du III^e Reich, et le dixième anniversaire, le 5 mai 1965, de l'entrée en vigueur du Protocole, signé le 23 octobre 1954 à Paris, mettant fin au régime d'occupation en République Fédérale d'Allemagne, sont des raisons supplémentaires de nous souvenir que l'Europe reste divisée par le « rideau de fer ». Cette division est particulièrement ressentie par l'Allemagne, coupée en deux parties, de la baie de Lübeck à la frontière tchécoslovaque, par 1.381 km de barbelés renforcés

par des fortifications, des champs de mines et des « zones de la mort » plus ou moins profondes.

4. Mais c'est à Berlin, symbole de la division de l'Allemagne et de l'Europe, que l'équilibre instable de notre situation européenne devient particulièrement manifeste, surtout pour celui qui, comme votre rapporteur vient de le faire, ne s'attache pas seulement aux signes extérieurs de prospérité de la ville, mais visite également les points névralgiques témoins de son isolement et de sa division.

5. L'évolution amorcée par les propos du Général de Gaulle, le 4 février dernier, semble s'être poursuivie au cours des entretiens qui ont eu lieu à Paris du 25 au 30 avril 1965 entre le gouvernement français et M. Gromyko, Ministre soviétique des affaires étrangères. Le communiqué officiel du 29 avril n'indique, toutefois, aucune modification des positions respectives.

6. Les gouvernements de la République Française, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique ont enfin, de concert avec le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne, publié, le 12 mai 1965, une déclaration sur l'Allemagne à l'occasion de la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord, à Londres.

7. Notre étude sera, d'une part, consacrée à la situation actuelle à Berlin ; elle s'efforcera, d'autre part, d'orienter le débat vers le problème allemand dans son ensemble puisque, seule, la solution de ce dernier pourra stabiliser définitivement la situation de Berlin, de l'Allemagne et de l'Europe tout entière.

I. Evolution de la situation à Berlin

(a) L'exécution du deuxième protocole sur les laissez-passer du 4 septembre 1964

8. Les deuxième (19 décembre 1964 au 3 janvier 1965) et troisième (12 au 25 avril 1965) phases d'application de l'accord se sont déroulées dans des conditions assez favorables. Pendant la phase de Noël 1964, 821.000 Berlinois de l'Ouest ont pu rendre visite à leurs proches parents à Berlin-Est, et 582.776 pendant la période de Pâques 1965.

9. During a visit to a pass office in a West Berlin school, your Rapporteur had the impression that the Soviet-zone officials, wearing post office uniforms, were applying the Convention correctly. He was particularly impressed by the methods used for keeping the eastern officials separate from their western colleagues under the strict supervision of the communist superintendent responsible for eastern post office staff.

10. The dates of the third and fourth stages (31st May to 13th June 1965) were agreed upon by Mr. Korber for West Berlin and Mr. Wendt for East Berlin on 5th February 1965, i. e. after the expiration of the time-limit fixed by Article 1 of the Protocol and initial difficulties created by the Pankow authorities.

11. It should be recalled that the passes issued for Easter were also validated for Whitsun on request.

12. In June at the latest, the Pankow and West Berlin Senate negotiators must meet again to arrange a prolongation of the agreement. The communist press has already threatened that Pankow will not agree to this prolongation without political concessions from the West Berlin Senate. Such concessions, however, would be contrary to the true interests of Berlin. Thus, this humanitarian step which might ease the fate of the population seems to be seriously compromised. Your Rapporteur deplores this exploitation of family feelings by the communist authorities who thus wish to exercise arbitrary pressure on the West Berlin Senate.

**(b) Plenary sitting of the Bundestag in Berlin,
7th April 1965**

13. Plenary sittings of the Bundestag had no longer been held in Berlin since the Soviet ultimatum of 27th November 1958, the allies and German authorities fearing that the communist authorities might again endeavour to blockade the City arbitrarily. Throughout this period, however, the *Volkshammer* (People's House) of the so-called German Democratic Republic held all its sessions in East Berlin, i. e. on territory under the same quadripartite statute as West Berlin. On the other hand, West Berlin had always remained a centre of political activity for free Germany, the Federal presidential elections by the *Bundesversammlung* being held there every five years and meetings of

political groups and committees of the Bundestag also being held regularly in the German capital.

14. Meetings of political groups and committees of the Bundestag were again held on 5th and 6th April 1965, followed on 7th April 1965 by a plenary sitting of the Bundestag with the agreement of the western allies. The agenda of this sitting, which had been published a long time in advance, included no spectacular anti-communist demonstrations.

15. The Soviets were quick to react : on 1st April, the authorities of the Soviet zone interrupted road and waterway traffic towards Berlin. Between 5th and 9th April, the three access roads were closed once or twice each day for several hours, causing delays in road traffic of up to 70 hours.

16. The reason given for these closures was that large-scale manoeuvres by the Soviet army and the "People's army" of the Soviet zone of occupation were being held in the Berlin area throughout this period, including demonstrations by Soviet aircraft over West Berlin : ground-level flights deliberately and repeatedly breaking the sound barrier over the western area to intimidate the population.

17. Thanks to strong protests from the West, it was possible to limit the hold-up of western military convoys and air communications in spite of repeated disturbance of the radar network for guiding western aircraft.

18. This experience has again demonstrated the continuing instability of the situation in Berlin, one of the remaining traces of the cold war.

(c) "Normal" life in Berlin

19. This anomalous situation is even more striking if one visits the military installations as your Rapporteur has just done — the demarcation line between the city and the zone, some 70 miles (110 kms) long, and the "wall of shame" marking the eastern and western sectors of Berlin, some 30 miles (45 kms) long. West Berlin is thus completely isolated from East Berlin and the Soviet zone of occupation.

9. Lors d'une visite à un bureau de laissez-passer situé dans un bâtiment scolaire de Berlin-Ouest, votre rapporteur a eu l'impression que les agents de l'administration de la zone soviétique, revêtus de l'uniforme des Postes, appliquaient correctement la convention. Il a été particulièrement impressionné par les méthodes utilisées pour isoler les agents orientaux de leurs collègues occidentaux et appliquées strictement par le surveillant communiste chargé du personnel des Postes orientales.

10. Les dates des troisième et quatrième phases (31 mai au 13 juin 1965) avaient été convenues entre M. Korber, pour Berlin-Ouest, et M. Wendt, pour Berlin-Est, le 5 février 1965, c'est-à-dire après le délai fixé par l'article 1^{er} du Protocole et les difficultés initiales créées par les autorités de Pankow.

11. Rappelons que les laissez-passer délivrés pour Pâques restent valables pour la Pentecôte lorsque la demande en a été faite.

12. Au mois de juin, au plus tard, les interlocuteurs de Pankow et du Sénat de Berlin-Ouest doivent se rencontrer à nouveau pour négocier la reconduction de l'accord. La presse communiste a déjà menacé que cette reconduction ne serait consentie par Pankow que moyennant des concessions politiques du Sénat de Berlin-Ouest, concessions qui seraient contraires aux véritables intérêts de Berlin. Ainsi, cette action humanitaire, susceptible d'adoucir le sort de la population, paraît gravement compromise. Votre rapporteur ne peut que réprouber cette exploitation des sentiments familiaux par les autorités communistes qui veulent exercer ainsi une pression arbitraire sur le Sénat de Berlin-Ouest.

**(b) La séance plénière du Bundestag
du 7 avril 1965 à Berlin**

13. Depuis l'ultimatum soviétique du 27 novembre 1958, le Bundestag n'avait plus tenu de séance plénière à Berlin, les alliés et les autorités allemandes craignant de voir à nouveau les autorités communistes bloquer arbitrairement les voies d'accès à la ville. Pourtant, pendant toute cette période, la *Volkshammer* (Chambre populaire) de la soi-disant R.D.A. avait tenu toutes ses sessions à Berlin-Est, c'est-à-dire sur un territoire soumis au même titre que Berlin-Ouest au statut quadripartite de la ville. D'autre part, Berlin-Ouest était toujours resté un centre d'activité politique de l'Allemagne libre, les élections du Président fédéral par la *Bundesversammlung*

y ayant lieu tous les cinq ans et les groupes politiques et les commissions du Bundestag se réunissant régulièrement dans la capitale allemande.

14. Les 5 et 6 avril 1965 furent à nouveau consacrés à des réunions de groupes politiques et de commissions du Bundestag suivies, le 7 avril 1965, avec l'accord des alliés occidentaux, par une séance plénière du Bundestag. Cette séance comportait un ordre du jour auquel n'était inscrite aucune manifestation anticommuniste spectaculaire ; elle avait été annoncée longtemps à l'avance.

15. La réaction soviétique fut des plus vives : dès le 1^{er} avril, les autorités de la zone soviétique imposaient des entraves à la circulation routière et fluviale en direction de Berlin. Entre le 5 et le 9 avril, les trois routes d'accès étaient fermées une ou deux fois par jour pendant plusieurs heures, entraînant des retards allant jusqu'à 70 heures dans la circulation routière.

16. Ces fermetures furent motivées par des manœuvres de grande envergure de l'armée soviétique et de « l'armée populaire » de la zone soviétique d'occupation entreprises, durant cette période, autour de Berlin et comportant des démonstrations de l'aviation soviétique au-dessus de Berlin-Ouest : survol en rase-mottes et franchissement délibéré et répété du mur du son au-dessus des quartiers occidentaux pour intimider la population.

17. Grâce aux protestations énergiques des Occidentaux, les entraves à la circulation des convois militaires occidentaux et aux communications aériennes purent être limitées, malgré les perturbations répétées des moyens de guidage par radar des avions occidentaux.

18. Cette expérience nous a démontré à nouveau l'instabilité permanente de la situation à Berlin, l'un des derniers vestiges manifestes de la guerre froide.

(c) La vie « normale » à Berlin

19. Il est vrai que l'anomalie de la situation est encore plus préoccupante pour celui qui visite, comme votre rapporteur vient de le faire, les installations militaires — la ligne de démarcation entre la ville et la zone, d'une longueur de 110 km, et le « mur de la honte » délimitant les arrondissements orientaux et occidentaux de Berlin, d'une longueur de 45 km — qui isolent totalement Berlin-Ouest de Berlin-Est et de la zone soviétique d'occupation.

20. One particularly sad sight which struck your Rapporteur was the demolition of an unused post office because it stood in the line of fire of the frontier guards of the Pankow régime : the small demolition group was under the supervision of the usual frontier guards to avoid any escape to the West (there was already an observation tower on both sides) but, in addition, a military vehicle, parked on the very edge of the demarcation line, had been sent as reinforcement with one officer and three soldiers armed with a machine gun and repeater rifles to cut short any possibility of escape. Thus, there were probably as many supervisors as workers for the demolition of the building in no man's land.

21. In spite of such adverse conditions, Berlin has maintained economic and cultural activities at a high level.

22. Your Rapporteur was able to ascertain the impressive cultural effort being made by this City which still bears the scars of destruction from the end of the war, but which has the spirit to pursue its cultural task in the midst of a régime under which every effort of this nature must bear the stamp of the unified Communist Party.

23. The economic effort is no less great. In 1964, for the first time, the gross product of the Berlin economy rose to the level of the Federal Republic of Germany. Admittedly, generous tax concessions and the determined effort of a few large German and American firms have been of considerable assistance in achieving this spectacular result in view of the marginal geographical position of Berlin. But even these concerted public and private efforts would not have achieved such results without the courage and tenacity of 2,200,000 West Berliners who, in spite of pressure from the East, have never lost faith in the future of their city.

24. The West Berlin Senate has even succeeded in rejuvenating Berlin demographically by recruiting workers from the Federal Republic of Germany to avoid a shortage of manpower in Berlin. Thus, in September 1961, a special programme for recruiting manpower for Berlin was introduced. Under this programme, 49,000 West Germans decided to move to Berlin, 29,300 of whom were under 25 years of age. The total number of West Germans who have gone to Berlin is higher ; the movement has been estimated at some 20,000 each

year. These figures prove that there is continuing faith in the future of Berlin.

(d) The problem of access to Berlin

25. When traffic between Berlin and the Federal Republic of Germany was held up, a new statute was again requested to guarantee freedom of movement between Berlin and the Federal Republic of Germany. The present system, in fact, seems inadequate.

26. There are satisfactory regulations for the passage of allied forces to Berlin by air and by rail. There are specific texts regarding the use of air corridors, but movement by rail is limited in principle to 16 allied trains per day. There is no quadripartite text on road traffic. There has been no official confirmation of the oral agreement concluded at the Soviet headquarters in Karlshorst on 29th June 1945, but merely a unilateral statement by the Soviet command on 9th May 1949, just after the Berlin blockade, re-establishing the movement of allied vehicles on the Berlin-Helmstedt motorway without verification and without passes.

27. With regard to the movement through the Soviet zone of occupation of the German population of West Berlin or the Federal Republic of Germany, the communiqué issued in Paris on 20th June 1949 after the sixth session of the Council of Ministers for Foreign Affairs of France, the United Kingdom, the United States and the USSR (statement on Berlin published in implementation of the Jessup/Malik agreement) provided the necessary quadripartite legal basis pursuant to the Potsdam Conference of August 1945. The principles contained in this statement were applied in the agreements on interzonal trade between the administration of the Soviet zone and the western interzonal Trade Office, also in implementation of the abovementioned agreement.

28. It is not difficult, therefore, to understand why Vice-Chancellor Mende, addressing our Assembly on 4th December 1964, reverted to the former Herter plan submitted at the last conference on Germany in Geneva in May 1959. This plan proposed setting up three mixed committees composed of equal numbers of officials and experts, excluding politicians, to be responsible for questions relating to the movement of persons and goods in divided Germany, economic problems and exchanges in the fields of culture and sport. This

20. Votre rapporteur a été particulièrement frappé par le spectacle affligeant de la démolition d'un bureau de poste désaffecté, parce que situé dans la ligne de tir des gardes-frontières du régime de Pankow : le petit groupe de démolisseurs était surveillé par les gardes-frontières habituels pour éviter toute fuite vers l'Ouest (une tour d'observation se trouvant déjà des deux côtés), mais, en outre, un véhicule militaire, stationnant à l'extrême limite de la ligne de démarcation, avait été envoyé en renfort avec 1 officier et 3 soldats, armés d'une mitrailleuse et de fusils-mitrailleurs, pour écarter toute possibilité d'évasion. Ainsi, le nombre des surveillants devait être sensiblement identique à celui des ouvriers qui travaillaient à la démolition de l'immeuble situé dans le *no man's land*.

21. Dans ces conditions particulièrement peu favorables, Berlin a maintenu une activité économique et culturelle considérable.

22. Votre rapporteur a pu se rendre compte de l'effort culturel impressionnant fourni par cette ville qui témoigne encore des destructions de la fin de la guerre, mais qui est animée du désir de poursuivre sa mission culturelle au sein d'un régime où tout effort de cet ordre doit porter l'étiquette du parti communiste unifié pour trouver sa justification « sociale ».

23. L'effort économique n'est pas moins grand. En 1964, pour la première fois, le produit brut de l'économie berlinoise n'a pas été inférieur à celui de la R.F.A. Il est vrai que d'importantes concessions fiscales et l'effort persévérant de quelques grandes sociétés allemandes et américaines ont largement contribué à ce résultat spectaculaire, étant donné la situation géographique « marginale » de Berlin. Mais ces efforts publics et privés, même concertés, n'auraient pu produire ce résultat sans le courage et la ténacité de 2.200.000 Berlinois de l'Ouest qui, malgré les pressions de l'Est, n'ont jamais perdu confiance dans l'avenir de leur ville.

24. Le Sénat de Berlin-Ouest a même réussi à rajeunir la structure démographique de Berlin par le recrutement d'ouvriers de la R.F.A., l'industrie berlinoise commençant à manquer de main-d'œuvre. Ainsi a été lancé, en septembre 1961, un programme spécial de recrutement de main-d'œuvre pour Berlin. En vertu de ce programme, 49.000 Allemands de l'Ouest se sont décidés à s'installer à Berlin, dont 29.300 de moins de 25 ans. Le nombre total des Allemands de l'Ouest installés à Berlin est supérieur à ce chif-

fre ; on peut l'estimer à 20.000 par an. Ces chiffres montrent donc une confiance continue dans l'avenir de Berlin.

(d) Le problème des accès à Berlin

25. Lors de l'interruption de la circulation entre Berlin et la R.F.A., de nouvelles voix se sont élevées pour demander que soit garantie, par un nouveau statut, la libre circulation entre Berlin et la R.F.A. Le régime actuel peut, effectivement, sembler insuffisant.

26. Le passage des forces alliées vers Berlin a été réglementé d'une manière satisfaisante en ce qui concerne l'air et le rail. Les textes sont précis quant à l'utilisation des couloirs aériens ; le trafic ferroviaire est, par contre, limité, en principe, à 16 trains alliés par jour. La circulation routière n'est réglée par aucun texte quadripartite. L'accord oral, conclu au quartier général soviétique de Karlshorst le 29 juin 1945, n'a été consigné dans aucun texte officiel ; seule subsiste une déclaration unilatérale du commandement soviétique du 9 mai 1949, au lendemain du blocus de Berlin, rétablissant la circulation automobile alliée sur l'autoroute Berlin-Helmstedt sans contrôle et sans laissez-passer.

27. En ce qui concerne la circulation de la population allemande habitant Berlin-Ouest ou la République fédérale à travers la zone soviétique d'occupation, le communiqué publié à Paris, le 20 juin 1949, à l'issue de la sixième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de la France, de l'U.R.S.S., du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique (déclaration sur Berlin publiée en exécution de l'accord Jessup-Malik) fournit la base juridique quadripartite essentielle depuis la Conférence de Potsdam d'août 1945. Les principes contenus dans cette déclaration se sont concrétisés par les accords sur le commerce inter-zones conclus entre l'administration de la zone soviétique et le bureau fiduciaire occidental du commerce inter-zones en exécution du même accord.

28. Nous comprenons donc aisément pourquoi le Vice-chancelier Mende, s'adressant à notre assemblée le 4 décembre 1964, a repris l'ancien plan Herter présenté lors de la dernière conférence sur l'Allemagne qui eut lieu à Genève en mai 1959. Ce plan prévoyait trois commissions mixtes composées, sur une base paritaire, de fonctionnaires et de techniciens, à l'exclusion des hommes politiques, et qui seraient chargées des questions relatives à la circulation des personnes dans l'Allemagne divisée, aux problèmes écono-

plan was taken up again in the aide mémoire from the Federal Government to the three western powers on 9th May 1963 ; it is still being studied by the ambassadorial group in Washington.

29. Mr. Mende reiterated this proposal at the Federal Congress of the German Liberal Party in Frankfurt on 22nd March 1965 and it later received the backing of Mr. Willy Brandt, Mayor of Berlin, after the traffic on the motorway was interrupted between 4th and 9th April 1965.

30. This solution is mainly opposed by the communists who do not wish to accept any international ruling on traffic to Berlin ; there is also opposition from those who refuse to run the risk of implicit recognition of the Pankow régime by sitting on the same committees as representatives of the Soviet zone of occupation.

31. We know that the compromise solution, whereby it is considered that the representatives of Pankow and of the Federal Republic of Germany are acting on behalf of the four occupying powers, has not met with the agreement of the USSR. There is nothing to indicate that its attitude will be any different towards the new solution proposed by Mr. Mende which adopts the same legal approach.

32. The fact that, after the last sitting of the Bundestag in Berlin, interference to interzonal traffic quickly came to an end encourages your Rapporteur to believe that it would be preferable to examine this problem in the context of East-West relations as a whole. As long as the balance is not seriously upset, the vigilance and protests of the western allies will continue to ensure free access to Berlin. Should this balance be upset, however, access could not be guaranteed even by an international institution since it would inevitably be subject to the veto or obstruction of the Soviet members and their satellites.

33. Your Rapporteur does not therefore wish to overestimate the success of the administrative agreements on passes concluded between the Berlin Senate and the Pankow régime : it is probable that these agreements will not create a precedent for other more important agreements. In this respect, it is sufficient to recall the limited scope and duration of the two protocols and the pressure the Pankow régime endeavours to exert each time

the agreements are due for revision and prolongation.

34. The conclusion of these administrative agreements between a representative of the Senate and the Pankow régime in no way implies that the Senate has exceeded its competence by negotiating on matters which are the competence of the allies, who have sovereignty in Berlin under the occupation statute laid down by the quadripartite statement on Berlin of 5th June 1945. In negotiating these agreements, the Senate acted with the approval of the Federal Government and also of the three western allied commandants in Berlin, thus remaining within the narrow legal framework governing German initiatives for contacts with the East.

II. Evolution of the German problem

(a) Legal bases

35. On 7th and 8th May 1945, the military leaders of the Third Reich signed unconditionally the acts of military surrender. In accordance with the terms of the quadripartite statement on Berlin on 5th June 1945 (which had already been prepared in 1944 by a protocol later amended by the European Advisory Commission of the three allies and the Yalta Conference), the victorious allied powers took over the administration of their respective zones of occupation, excluding the territory under Polish or Russian administration east of the Oder-Neisse line. There was a special occupation régime for Berlin : Greater Berlin was placed under the joint administration of four allied commandants (Kommandatura). In principle, each of the four zones was to be under the administration of one of the occupying powers, but for questions of joint interest they were placed under the overall authority of a Control Council which had its seat in Berlin.

36. The Control Council has not operated since 20th March 1948 when the Soviet Government stopped taking part in its work. Shortly afterwards, on 16th June 1948, the Berlin Kommandatura met with the same fate.

37. The four allied powers have retained supreme authority in Germany, but the Soviet zone and western zone have followed different paths. The monetary reform carried out by the western allies on 20th June 1948, followed immediately after-

miques et à la circulation des biens, et aux échanges culturels et sportifs. Ce projet a été repris dans l'aide-mémoire adressé par le gouvernement fédéral, le 9 mai 1963, aux trois puissances occidentales ; il est toujours à l'étude du groupe des ambassadeurs à Washington.

29. Nous savons que M. Mende, lors du Congrès fédéral du parti libéral allemand à Francfort, le 22 mars 1965, a repris cette proposition, soutenue par la suite par M. Willy Brandt, Maire de Berlin, après les perturbations subies par la circulation sur l'autoroute pendant la semaine du 4 au 9 avril 1965.

30. L'objection majeure à cette formule vient du camp communiste qui ne veut accepter aucune réglementation internationale de la circulation vers Berlin ; elle vient également de ceux qui refusent de courir le risque d'une reconnaissance implicite du régime de Pankow en siègeant dans les mêmes commissions que les représentants de la zone soviétique d'occupation.

31. Nous savons que la formule de compromis, qui consiste à considérer les représentants de Pankow et les représentants de la R.F.A. comme mandataires des quatre puissances d'occupation, n'a pas été acceptée par l'U.R.S.S. Rien ne permet de supposer que la nouvelle formule proposée par M. Mende, qui a recours à la même construction juridique, le soit davantage.

32. La disparition rapide des entraves à la circulation inter-zones, après la dernière séance du Bundestag à Berlin, amène votre rapporteur à penser qu'il serait préférable d'examiner ce problème dans le contexte des relations Est-Ouest dans leur ensemble. Aussi longtemps que l'équilibre ne se trouvera pas gravement compromis, les alliés occidentaux continueront d'assurer, par leur vigilance et leurs protestations, le libre accès à Berlin. S'il l'était un jour, aucune institution internationale ne pourrait le sauvegarder car elle serait fatalement paralysée par le veto ou l'obstruction des membres soviétiques et de leurs satellites.

33. Aussi votre rapporteur ne voudrait-il pas surestimer le succès des accords administratifs sur les laissez-passer conclus entre le Sénat de Berlin et le régime de Pankow : ces accords ne sont probablement pas un précédent pour d'autres accords de plus grande envergure. Il suffit, à cet égard, de rappeler le domaine d'application et la durée limitée des deux protocoles, ainsi que les pressions que le régime de Pankow tente

d'exercer à l'occasion de chaque reconduction et de chaque précision des accords.

34. La conclusion de ces accords administratifs entre un représentant du Sénat et le régime de Pankow ne signifie pas que le Sénat ait outre-passé ses compétences en négociant dans un domaine réservé aux alliés, détenteurs de la souveraineté à Berlin en vertu du statut d'occupation fixé par la déclaration quadripartite de Berlin du 5 juin 1945. En négociant ces accords, le Sénat a agi avec l'approbation, non seulement du gouvernement fédéral, mais des trois commandants alliés occidentaux de Berlin, respectant ainsi le cadre juridique étroit réservé à toute initiative allemande pour des contacts avec l'Est.

II. Evolution du problème allemand

(a) Bases juridiques

35. Les 7 et 8 mai 1945, les chefs militaires du III^e Reich signaient la capitulation sans conditions de l'armée allemande. En vertu de la déclaration quadripartite de Berlin du 5 juin 1945 (déjà préparée, en 1944, par un protocole ultérieurement amendé de la « Commission consultative européenne » des trois alliés et la conférence de Yalta), les puissances alliées victorieuses assumaient l'administration de leurs zones d'occupation respectives, qui ne comprenaient pas les territoires placés sous administration polonaise ou russe à l'est de la ligne Oder-Neisse. Berlin jouissait d'un régime d'occupation spécial : le Grand Berlin était placé sous l'administration conjointe des quatre commandants en chef alliés (Kommandatura). Les quatre zones devaient, en principe, être administrées par chacune des puissances d'occupation, mais elles étaient placées, pour les questions d'intérêt commun, sous la haute autorité d'un Conseil de contrôle siégeant à Berlin.

36. Le Conseil de contrôle ne fonctionne plus depuis le 20 mars 1948, le gouvernement soviétique ayant cessé, à cette date, de participer à ses travaux. Peu de temps après, le 16 juin 1948, la Kommandatura de Berlin a connu le même sort.

37. Les quatre puissances alliées ont conservé l'autorité suprême en Allemagne, mais la zone soviétique et la zone occidentale ont suivi une évolution distincte. La réforme monétaire opérée par les alliés occidentaux, le 20 juin 1948, et aus-

wards by a parallel step in the Soviet zone, accentuated the economic division between the western and the eastern zones. In the winter of 1948-1949, it was followed by the Berlin blockade which was not lifted until 12th May 1949. The Federal Republic of Germany was created on 23rd May 1949, and the so-called German Democratic Republic on 7th October of the same year.

38. We know that from the very beginning neither the Federal Republic of Germany (statement of 7th October 1949) nor the three western allies (statement by the Allied High Commission of 10th October 1949) recognised the so-called German Democratic Republic which has no democratic legal foundation. Its government is not at all representative, it was imposed by the occupying power : the Soviet army and a small communist minority, the first elements of which, shortly after the arrival of the Soviet army, had returned from Russia where they had been prepared for their task of setting up a communist régime in the Soviet zone of occupation.

39. There has been close solidarity between WEU and NATO in their approach to the German problem. At the close of the nine-power Conference in London from 28th September to 3rd October 1954, at which our organisation was shaped, the Governments of France, the United Kingdom and the United States issued a joint statement on their relations with Germany. Paragraphs 1, 3 and 4 of this statement read as follows :

“1. They consider the Government of the Federal Republic as the only German Government freely and legitimately constituted and therefore entitled to speak for Germany as the representative of the German people in international affairs.

.....

3. A peace settlement for the whole of Germany, freely negotiated between Germany and her former enemies, which should lay the foundation of a lasting peace, remains an essential aim of their policy. The final determination of the boundaries of Germany must await such a settlement.

4. The achievement through peaceful means of a fully free and unified Germany remains a fundamental goal of their policy.”

40. The other parties to the North Atlantic Treaty associated themselves with this statement by the three powers during the meeting of the North Atlantic Council on 22nd October 1954. The NATO Council, meeting at ministerial level in The Hague from 12th to 14th May 1964, again recalled the position thus adopted in the following extract from the final communiqué :

“The Council also reaffirmed that the Government of the Federal Republic of Germany is the only German Government freely and legitimately constituted and therefore entitled to speak for Germany as the representative of the German people in international affairs.”

41. It can therefore be noted that all the members of the Atlantic Alliance have undertaken to recognise the Government of the Federal Republic of Germany as the only representative of the German people in international affairs, and they have also afforded their support to the principle that “the achievement through peaceful means of a fully free and unified Germany remains a fundamental goal of their policy.”

42. In accordance with the Protocol signed in Paris on 23rd October 1954, the three western allies terminated the occupation régime in the Federal Republic of Germany and the Convention of 26th May 1952 governing relations between the Federal Republic of Germany and the three powers was accordingly modified. The sovereignty of the Federal Republic of Germany, however, is limited by a certain number of provisions including those of Article 2 of this Convention, according to which the three powers retain, until the conclusion of a peace treaty, the rights and responsibilities, heretofore exercised or held by them, relating to Berlin and Germany as a whole, including the reunification of Germany and a peace settlement.

43. Although under Article 6 of the same Convention the three powers undertake to consult with the Federal Republic of Germany in regard to the exercise of their rights relating to Berlin, there is no commitment of this kind in respect of reunification and the peace settlement, and this is certainly because neither reunification nor the peace settlement is possible without German participation.

sitôt après par les Soviétiques, a accentué la division économique entre les zones occidentale et orientale. Elle a été suivie, au cours de l'hiver 1948-1949, par le blocus de Berlin levé seulement le 12 mai 1949. La R.F.A. a été créée le 23 mai 1949, puis le 7 octobre de la même année, la soi-disant R.D.A.

38. Nous savons que, dès le début, ni la R.F.A. (déclaration du 7 octobre 1949) ni les trois alliés occidentaux (déclaration de la Haute commission alliée du 10 octobre 1949) n'ont reconnu la soi-disant R.D.A., dépourvue de toute légitimité démocratique. Son gouvernement n'est nullement représentatif, mais imposé par l'occupant : l'armée soviétique, et une petite minorité communiste dont les premiers cadres, peu de temps après l'arrivée de l'armée soviétique, sont rentrés de Russie où ils avaient été préparés à leur tâche d'installer un régime communiste dans la zone soviétique d'occupation.

39. L'U.E.O. et l'O.T.A.N. se sont montrées étroitement solidaires dans cette attitude à l'égard du problème allemand. A l'issue de la conférence des Neuf Puissances, tenue à Londres du 28 septembre au 3 octobre 1954, qui est à l'origine de la forme actuelle de notre organisation, les gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni ont publié une déclaration commune sur leurs relations avec l'Allemagne. Les paragraphes 1, 3 et 4 de cette déclaration sont rédigés comme suit :

« 1. Ils considèrent le Gouvernement de la République Fédérale comme le seul gouvernement allemand librement et légitimement constitué et habilité de ce fait à parler au nom de l'Allemagne en tant que représentant le peuple allemand dans les affaires internationales.

.....

3. La libre conclusion entre l'Allemagne et ses anciens ennemis d'un traité de paix s'étendant à toute l'Allemagne, et jetant les bases d'une paix durable, demeure un objectif essentiel de leur politique. La délimitation définitive des frontières de l'Allemagne devra attendre la conclusion de ce traité.

4. La constitution par des moyens pacifiques d'une Allemagne entièrement libre et unifiée demeure un objectif fondamental de leur politique. »

40. Les autres parties au Traité de l'Atlantique Nord se sont associées à cette déclaration des trois puissances lors de la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord du 22 octobre 1954. Le Conseil de l'O.T.A.N., réuni au niveau ministériel à La Haye du 12 au 14 mai 1964, a tenu à rappeler, encore une fois, cette prise de position dans le passage suivant du communiqué officiel :

« Le Conseil a également réaffirmé que le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne est le seul gouvernement librement et légitimement constitué en Allemagne et, de ce fait, habilité à parler au nom de l'Allemagne et à représenter le peuple allemand dans les affaires internationales. »

41. Nous pouvons donc constater que tous les membres de l'Alliance atlantique se sont engagés à reconnaître le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne comme le seul représentant du peuple allemand dans les affaires internationales, et qu'ils se sont également ralliés au principe de la « constitution par des moyens pacifiques d'une Allemagne entièrement libre et unifiée, objectif fondamental de leur politique. »

42. Conformément au protocole signé le 23 octobre 1954 à Paris, le régime d'occupation a été abrogé par les trois alliés occidentaux en République Fédérale d'Allemagne et le traité du 26 mai 1952, régissant les relations entre la R.F.A. et les trois puissances, a été modifié en conséquence. La souveraineté de la R.F.A. est cependant limitée par un certain nombre de dispositions, et notamment par celles de l'article 2 de ce traité régissant les relations entre la R.F.A. et les trois puissances. En vertu de cet article, les trois puissances se réservent, jusqu'à la conclusion du traité de paix, les droits et responsabilités antérieurement exercés ou détenus par elles en ce qui concerne Berlin et l'Allemagne dans son ensemble, y compris la réunification de l'Allemagne et un règlement de paix.

43. Alors que l'article 6 du même traité oblige les trois puissances à consulter la R.F.A. au sujet de l'exercice de leurs droits à Berlin, aucune obligation de ce genre n'est prévue en ce qui concerne la réunification et le règlement de paix, certainement parce que ni la réunification ni le règlement de paix ne sont possibles sans participation allemande.

44. Thus we are reminded that, on the one hand, the three western allies, together with all the members of the Atlantic Alliance, have entered into a binding commitment to co-operate for the reunification of Germany and the conclusion of a peace treaty and, on the other, the steps that can be taken by the Federal Republic of Germany — the main country concerned — are extremely limited owing to the restrictions on its national sovereignty.

45. Here it should be mentioned as a reminder that the occupation statute in the Soviet zone was also terminated, at least theoretically, by the Soviets on 26th March 1954, but the USSR kept some prerogatives in Berlin even after the unilateral denunciation, on 27th November 1958, of all the agreements concerning the occupation of Germany and the administration of Greater Berlin. It is evident that this unilateral denunciation is without legal effect, since neither the agreements nor international law make allowance for such action, and this has always been the view of the WEU Assembly.

46. Finally, the Protocol of proceedings of the Conference of Heads of Government of the United Kingdom, the United States and the USSR, which met in Potsdam on 2nd August 1945, to which France adhered on 7th August 1945, contains two provisions concerning the status of Germany as a whole: an agreement on the setting up of a Council of Ministers for Foreign Affairs ("The Council shall be utilised for the preparation of a peace settlement for Germany to be accepted by the Government of Germany when a Government adequate for the purpose is established"), and an agreement on the principles to govern the treatment of Germany in the initial control period, item 14 of which, on economic principles, stating that "during the period of occupation Germany shall be treated as a *single economic unit*".

(b) Historical evolution of the plans for reunification

47. It has been seen that reunification and the peace treaty remain a responsibility of the four allies of 1945.

48. In October 1945, May 1946, April and December 1947, the four great powers held a series of conferences of Ministers for Foreign Affairs in accordance with the Potsdam Agreement. During this first stage, the terms the USSR tried to obtain, in exchange for reunification, were the

extension of its social and economic system to the western zones of occupation, participation in the administration of the Ruhr, pilot industrial area of Germany at the time, and increased war reparations from the western zones. The division of Germany was more pronounced after the failure of these conferences. During the winter of 1948-1949, the crisis became acute with the Berlin blockade. The success of the air lift induced the USSR to end the blockade (12th May 1949) and agree to the principle of a new conference of Ministers for Foreign Affairs, which, at its meetings from 23rd May to 20th June 1949, discussed without success the German and Austrian problems. The only positive achievement of this Conference was the confirmation of the Jessup-Malik agreement which is still the basis of inter-zonal travel and trade.

49. In March 1952, the USSR again proposed the conclusion of a peace treaty with Germany. An exchange of notes showed that there was no possibility of agreement on the principle of free elections in the two parts of Germany. The Bundestag and the Federal Government, with the backing of the western allies, were in favour of such elections, particularly since the resolutions of 14th September 1950 and 27th September 1952.

50. At their meeting from 25th January to 18th February 1954, the first in Berlin since 1945, the Ministers for Foreign Affairs of the four great powers clearly defined their positions, and they have scarcely changed since. The West, in agreement with the Federal Government, called for free elections under the supervision of the four powers, the formation of a single government as a result of these free elections and reunited Germany to be free to join the European Defence Community.

51. The USSR proposed the neutralisation of Germany, the withdrawal of all foreign armed forces and the conclusion of a European security treaty without the participation of the United States. It was opposed to the principle of free elections and proposed a single body composed of an equal number of representatives of the two German régimes, although the population of the Soviet zone was only a quarter of the total population.

52. The summit conference held in Geneva from 18th to 23rd July 1955 concluded with directions to the Ministers for Foreign Affairs to continue

44. Nous sommes ainsi amenés à rappeler que, d'une part, les trois alliés occidentaux, et avec eux tous les membres de l'Alliance atlantique, sont tenus, conformément à leurs engagements, de coopérer en vue de la réunification de l'Allemagne et de la conclusion d'un traité de paix, et que, d'autre part, les possibilités d'initiative de la R.F.A. — qui est la principale intéressée — sont extrêmement limitées du fait des restrictions imposées à sa souveraineté nationale.

45. Il faut mentionner ici, pour mémoire, que le statut d'occupation de la zone soviétique a été également abrogé, du moins en théorie, par les Soviets, le 26 mars 1954, mais que l'U.R.S.S. s'est réservé quelques prérogatives à Berlin, même après la dénonciation unilatérale, le 27 novembre 1958, de tous les accords concernant l'occupation de l'Allemagne et l'administration du Grand Berlin. Il est manifeste que cette dénonciation unilatérale est dépourvue de tout effet juridique, ni les accords ni le droit international ne prévoyant une telle possibilité, ainsi que l'Assemblée de l'U.E.O. l'a toujours proclamé.

46. Rappelons, enfin, que le protocole de la conférence des chefs de gouvernement des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'U.R.S.S., réunie à Potsdam le 2 août 1945, auquel la France a adhéré le 7 août 1945, contient deux dispositions intéressant le statut de l'Allemagne dans son ensemble : un accord sur l'établissement d'un conseil des ministres des affaires étrangères (« Le Conseil sera employé à préparer un règlement de paix pour l'Allemagne en vue de son acceptation par le gouvernement de l'Allemagne, lorsqu'un gouvernement approprié sera établi ») et un accord sur les principes devant présider au traitement de l'Allemagne dans la période initiale de contrôle dont le point 14 des principes économiques débute par cette affirmation : « Pendant la période d'occupation, l'Allemagne sera traitée comme *une entité économique* ».

(b) Evolution historique des projets de réunification

47. Nous avons vu que réunification et traité de paix restaient une responsabilité des quatre alliés de 1945.

48. Les quatre grandes puissances tinrent, en octobre 1945, mai 1946, avril et décembre 1947, une série de conférences des ministres des affaires étrangères, prévues par l'accord de Potsdam. Pendant cette première phase, l'U.R.S.S. essaya d'obtenir, en échange de la réunification,

un élargissement aux zones occidentales d'occupation du système social et économique octroyé à sa propre zone, une participation à l'administration de la Ruhr, région industrielle pilote de l'Allemagne à cette époque, et un accroissement des réparations en provenance des zones occidentales. Après l'échec de ces conférences, la division de l'Allemagne s'accrut. Pendant l'hiver 1948-1949, le blocus de Berlin marqua une évolution aiguë de la crise. Le succès du pont aérien conduisit l'U.R.S.S. à lever le blocus (12 mai 1949) et à accepter le principe d'une nouvelle conférence des ministres des affaires étrangères qui, du 23 mai au 20 juin 1949, discutèrent sans résultat des problèmes allemand et autrichien. Le seul aspect positif de cette conférence fut la confirmation de l'accord Jessup-Malik qui est resté, jusqu'à nos jours, la base du commerce et de la circulation inter-zones.

49. En mars 1952, l'U.R.S.S. proposa à nouveau la conclusion d'un traité de paix avec l'Allemagne. L'échange de notes ne révéla aucune possibilité d'accord sur le principe d'élections libres dans les deux parties de l'Allemagne. Ces élections, dont le principe était soutenu par les alliés occidentaux, étaient réclamées par le Bundestag et le gouvernement fédéral, spécialement depuis les résolutions des 14 septembre 1950 et 27 septembre 1952.

50. Au cours de leur réunion du 25 janvier au 18 février 1954, première réunion à Berlin depuis 1945, les ministres des affaires étrangères des Quatre Grands exposèrent clairement des positions qui n'ont subi, depuis, que peu de modifications. L'Ouest, en accord avec le gouvernement fédéral, réclamait des élections libres sous la surveillance des Quatre, la formation d'un gouvernement unique issu de ces élections libres et la liberté pour l'Allemagne réunifiée de se joindre à la Communauté Européenne de Défense.

51. L'U.R.S.S. proposait la neutralisation de l'Allemagne, le retrait de toutes les forces armées étrangères et la conclusion d'un traité européen de sécurité sans la participation des Etats-Unis. Elle s'opposait au principe des élections libres et envisageait un seul organe composé d'un nombre égal de représentants des deux régimes allemands, bien que la population de la zone soviétique ne représentât qu'un quart de la population totale.

52. La conférence au sommet, tenue à Genève du 18 au 23 juillet 1955, se termina sur une directive demandant aux ministres des affaires étran-

negotiations, noting that the Heads of Government were agreed that the solution of the German problem and the reunification of Germany should be brought about through free elections, with due regard for the national interests of the German people and of European security.

53. The agreement on the question of free elections was immediately denied by Mr. Khrushchev who had broken his journey in Berlin in the company of Mr. Bulganin, Soviet Prime Minister, on 26th July 1955.

54. Here it should be recalled that the Consultative Assembly of the Council of Europe had promptly given its support to the view of the Federal Government and of the western powers by requesting, on 27th October 1955, the reunification of Germany through free elections.

55. The last attempt to find a solution on a four-power basis was made during the conference held in Geneva from 11th May to 20th June and from 13th July to 5th August 1959, attended by observers from the Government of the Federal Republic of Germany and of the Pankow régime.

56. This conference had been prepared by numerous moves by the USSR and its German satellite, all intended to maintain the present régime in the Soviet zone of occupation within a future German Confederation in which the Federal Republic of Germany would be isolated from NATO and deprived of effective nuclear protection.

57. The three western powers and the Federal Republic of Germany replied on 29th July 1957 with their statement on the unification of Germany. Further, on 10th January 1959, the USSR published a draft peace treaty with the "two German States" which again implied the maintenance of the *status quo*.

58. Mr. Herter, United States Secretary of State for Foreign Affairs, replied to this latter project with a peace plan proposing the reunification of Germany by stages hand in hand with the establishment of a security system in Europe, but the Soviets reiterated their ultimatum on Berlin and threatened to conclude a separate peace treaty with their German satellite.

59. Subsequent events were covered in our previous reports — in 1961 : proposal to make Berlin a free city, erection of the wall on 13th August 1961, repetition of the need for a peace treaty

with the "two German States"; and in 1963-1964 : agreement on passes, freeing of political prisoners, permission for the aged to make visits.

60. These events caused no profound change in the situation which had existed since the failure of the Geneva Conference : the erection of the wall had stabilised the division of Germany by putting a stop to the outflow of young people from the Soviet zone ; the inhuman effects of the division of the city were alleviated by administrative measures of limited scope.

(c) *Revival of the German problem*

(i) *The visit of Mr. Ulbricht to Cairo*

61. The principle of non-recognition of the Pankow régime supported by almost all States outside the communist bloc and firmly, and so far effectively, defended by the Federal Republic of Germany on the basis of what is generally called the Hallstein theory, had helped to ensure respect for the exclusive right of the Federal Government to represent the German people in international affairs. The isolation of the so-called German Democratic Republic is clearly evident from a comparison of its external relations with those of the Federal Republic of Germany.

62. The Federal Republic of Germany has diplomatic relations with 102 States ; it is represented by permanent delegations to seven international or supranational organisations. It has trade missions without diplomatic or consular status in Poland, Rumania and Bulgaria ; the exchange of trade missions with Czechoslovakia is under consideration. The trade mission in Finland has consular prerogatives. The Federal Republic of Germany has 35 Consulates-General, 46 Consulates, and 210 Honorary Consulates abroad.

63. The so-called German Democratic Republic, however, has diplomatic relations with only 13 communist countries, including Yugoslavia. It maintains missions of consular status in Burma, Cambodia, Ceylon, Indonesia, Iraq, the United Arab Republic and Yemen. There are other missions with limited consular powers in Algeria, Finland, Ghana, Guinea, India, Mali and Syria. There are further governmental missions, but without consular powers, in the Lebanon, Morocco

gères de continuer les négociations, et constatant que les chefs de gouvernement étaient tombés d'accord sur le fait que le règlement de la question allemande et de la réunification de l'Allemagne devaient intervenir par le moyen d'élections libres et tenir compte des intérêts nationaux du peuple allemand et de ceux de la sécurité européenne.

53. L'accord sur la question des élections libres fut aussitôt démenti par M. Khrouchtchev, de passage à Berlin en compagnie de M. Boulganine, Président du Conseil des Ministres, le 26 juillet 1955.

54. Rappelons dans ce contexte que l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe avait immédiatement soutenu le point de vue du gouvernement fédéral et des puissances occidentales en réclamant le 27 octobre 1955 la réunification de l'Allemagne par des élections libres.

55. La dernière tentative de solution à quatre fut entreprise pendant la conférence qui se tint à Genève du 11 mai au 20 juin et du 13 juillet au 5 août 1959, en présence d'observateurs du gouvernement de la R.F.A. et du régime de Pankow.

56. Cette conférence avait été préparée par une multiplicité d'initiatives de l'U.R.S.S. et de son satellite allemand, visant toutes à maintenir le régime actuel de la zone soviétique d'occupation dans une confédération allemande à créer, dans laquelle la R.F.A. serait isolée de l'O.T.A.N. et dépourvue d'une protection nucléaire efficace.

57. Les trois puissances occidentales et la R.F.A. y répondirent le 29 juillet 1957 par leur déclaration sur l'unification de l'Allemagne. L'U.R.S.S. avait publié, d'autre part, le 10 janvier 1959, un projet de traité de paix avec « les deux Etats allemands » qui exigeait à nouveau le maintien du statu quo.

58. M. Herter, Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères des Etats-Unis, répondit à ce dernier projet par un plan de paix proposant la réunification par étapes de l'Allemagne en liaison avec l'établissement d'un système de sécurité en Europe, tandis que les Soviétiques réitéraient leur ultimatum sur Berlin et menaçaient de conclure un traité de paix séparé avec leur satellite allemand.

59. La suite des événements nous a préoccupés dans le contexte de nos rapports précédents : les événements de 1961 (proposition de création d'une ville libre à Berlin, érection du mur le

13 août 1961, répétition de l'exigence d'un traité de paix avec les « deux Etats allemands »), et ceux de 1963-1964 : accord sur les laissez-passer, libération de prisonniers politiques, autorisations de visite accordées aux personnes âgées.

60. Ces événements n'ont pas profondément modifié la situation telle qu'elle existait depuis l'échec de la Conférence de Genève : l'érection du mur a « stabilisé » la division de l'Allemagne en arrêtant, en zone soviétique, l'hémorragie des éléments jeunes de la population ; les effets inhumains de la coupure de la ville ont été atténués par des mesures administratives d'une portée réduite.

(c) *Relance du problème allemand*

(i) *La visite de M. Ulbricht au Caire*

61. Le principe de la non-reconnaissance du régime de Pankow auquel se sont ralliés pratiquement tous les Etats en dehors du bloc communiste, principe fortement et jusqu'ici efficacement défendu par la R.F.A. sur la base de ce qu'on appelle généralement la « théorie Hallstein », avait contribué à assurer le respect du droit exclusif du gouvernement fédéral de représenter le peuple allemand dans les affaires internationales. Une comparaison des relations extérieures de la R.F.A. avec celles du régime de Pankow fait rapidement ressortir l'isolement de la soi-disant R.D.A.

62. La R.F.A. entretient des relations diplomatiques avec 102 Etats ; elle est représentée auprès de sept organisations internationales ou supranationales par des délégations permanentes. Elle entretient des missions commerciales sans statut diplomatique ou consulaire en Pologne, en Roumanie et en Bulgarie ; l'échange de missions commerciales avec la Tchécoslovaquie est à l'étude. La mission commerciale en Finlande jouit d'attributions consulaires. La R.F.A. entretient 35 consulats généraux, 46 consulats et 210 consulats honoraires à l'étranger.

63. La soi-disant R.D.A., par contre, n'a de relations diplomatiques qu'avec 13 pays communistes, y compris la Yougoslavie. Elle entretient des missions dotées du statut consulaire en Birmanie, à Ceylan, en Indonésie, en Irak, au Yémen, au Cambodge et en République Arabe Unie. D'autres missions exercent certaines attributions consulaires en Syrie, en Algérie, en Finlande, au Ghana, en Guinée, en Inde et au Mali. D'autres missions existent au niveau gouverne-

and Sudan; others represent the Ministry of External Trade (Tunisia), the Central Bank (Brazil, Columbia, Uruguay), or the Chamber of Foreign Trade (Austria, Belgium, Denmark, France, Greece, Iceland, Italy, Netherlands, Norway, Sweden, Turkey and the United Kingdom).

64. Further, the Federal Republic of Germany is a member of all the specialised agencies of the United Nations, whereas the so-called German Democratic Republic has no representation.

65. This international isolation of the Pankow régime is an effective brake on its claim to be the only "democratic" representative of the German people and an "equal" partner of the Federal Republic of Germany in the confederation of German States sought by Soviet policy with the avowed aim of subsequently extending its hold to the free part of Germany.

66. The Pankow régime has consequently tried to make the most of its growing possibilities to strengthen its international position. New trade arrangements will probably soon enable it to extend the network of its trade representations in non-communist countries.

67. But the most spectacular success was the invitation sent by President Nasser to Mr. Ulbricht, President of the Council of State of the so-called German Democratic Republic, to visit Egypt from 24th February to 2nd March 1965. In truth, this invitation is not only the outcome of the assistance Pankow has given Egypt. This move is a reaction by President Nasser to deliveries of arms to Israel through the Federal Republic of Germany. It is to be noted, however, that Egypt has stated specifically that it does not wish to recognise the Pankow régime nor institute diplomatic relations with it. Even if diplomatic relations are established between the Federal Republic of Germany and Israel, it is doubtful whether many Arab States will retaliate in this sense.

68. At the time of the visit by Mr. Ulbricht to Egypt, which slighted the position of the West, your Rapporteur was surprised at the absence of co-ordination in the reactions of the members of WEU and of the Atlantic Alliance who are committed by the statement made in London on 3rd October 1954 to uphold the legal and political position of the Federal Republic of Germany as opposed to Pankow. Consequently, on 19th Febru-

ary 1965, he put a written question to the WEU Council which was answered on 26th April¹. Whilst welcoming confirmation of the principles of the western position, your Rapporteur suggests that concrete action be considered by the Council of WEU to ensure that the régime in the Soviet zone does not take advantage of the temporary differences between the Federal Republic of Germany and the Arab States.

(ii) *The press conference by General de Gaulle on 4th February 1965*

69. At this press conference, the President of the French Republic tackled several questions and particularly the problems relating to Germany and Europe.

70. He rightly affirmed that the peaceful future of Europe depended on the prior solution of the German problem. He excluded all solutions by means of force and consequently stressed the need for co-operation between all European States, in the East as well as in the West, "to see to it that Germany is henceforth a sure element of progress and peace".

71. Your Rapporteur endorses at least the apparent meaning of these words. He considers it is highly desirable for the eastern and western neighbours of Germany, all victims of the last war, to be associated with the peace settlement. He also subscribes to the affirmation that this will be possible only when all the neighbours of Germany have realised that its peaceful intentions will last. The participation of Europe in the peace treaty is, in any event, necessary under international law which requires all the parties to the war to take part in the conclusion of this treaty.

72. In view of the present ratio of forces in the world, based essentially on atomic weapons, this settlement is not possible without the assistance and guarantee of the United States.

(iii) *The tripartite declaration on Germany*

73. This declaration, published in London on 12th May 1965 at the time of the NATO Ministerial Meeting, reads as follows:

1. See Bulletin 52 (Written Question 81 and reply of the Council).

mental, mais sans attributions consulaires, au Liban, au Maroc et au Soudan ; comme représentation du ministère du commerce extérieur (Tunisie), de la banque centrale (Brésil, Colombie, Uruguay) ou de la chambre du commerce extérieur (Belgique, Danemark, France, Grèce, Grande-Bretagne, Islande, Italie, Pays-Bas, Norvège, Autriche, Suède et Turquie).

64. La R.F.A., d'autre part, est membre de toutes les organisations spécialisées des Nations Unies, tandis que la soi-disant R.D.A. n'y est pas représentée.

65. Cet isolement du régime de Pankow sur le plan international limite efficacement ses possibilités d'apparaître comme seul représentant « démocratique » du peuple allemand et partenaire « égal » de la R.F.A. dans la confédération d'Etats allemands à laquelle aspire la politique soviétique dans le but avoué d'étendre par la suite son emprise sur la partie libre de l'Allemagne.

66. Le régime de Pankow a, par conséquent, essayé de tirer profit de la croissance de ses possibilités pour renforcer sa position internationale. De nouveaux arrangements commerciaux lui permettront vraisemblablement bientôt d'élargir le réseau de ses représentations commerciales dans les pays non communistes.

67. Le succès le plus spectaculaire a été, cependant, l'invitation adressée par le Président Nasser à M. Ulbricht, Président du Conseil d'Etat de la soi-disant R.D.A., à visiter l'Egypte du 24 février au 2 mars 1965. Cette invitation, à vrai dire, ne s'explique pas seulement par l'aide fournie par Pankow à l'Egypte. Par ce geste, le Président Nasser a surtout réagi contre les livraisons d'armes à Israël par l'intermédiaire de la R.F.A. Il est à noter, cependant, que l'Egypte a déclaré expressément ne pas vouloir reconnaître le régime de Pankow, ni instituer de relations diplomatiques avec lui, et il est à prévoir que même l'établissement de relations diplomatiques entre la R.F.A. et Israël ne provoquera pas cette riposte dans la majorité des Etats arabes.

68. Votre rapporteur s'est étonné, au moment de la visite de M. Ulbricht en Egypte, de l'absence de coordination des réactions des membres de l'U.E.O. et de l'Alliance atlantique, tenus, par la déclaration de Londres du 3 octobre 1954, de soutenir contre Pankow la position juridique et politique de la R.F.A. en face de cette manifestation de M. Ulbricht contre la position occidentale. Il a, par conséquent, adressé le 19 février

1965 une question écrite au Conseil de l'U.E.O., à laquelle celui-ci a répondu le 26 avril¹. Tout en se félicitant de la réaffirmation des principes de la position occidentale, votre rapporteur suggère d'envisager une action concrète du Conseil de l'U.E.O. pour faire en sorte que le régime de la zone soviétique ne profite pas des différends temporaires entre la R.F.A. et les Etats arabes.

(ii) *La conférence de presse du Général de Gaulle du 4 février 1965*

69. Au cours de cette conférence de presse, le Président de la République Française a abordé plusieurs sujets, et spécialement les problèmes connexes de l'Allemagne et de l'Europe.

70. Le Général a constaté, à juste titre, que la solution du problème allemand constituait un préalable pour l'avenir pacifique de l'Europe. Il a exclu toute solution par la force et il a mis l'accent, en conséquence, sur la nécessité d'une coopération de tous les Etats européens, à l'Est comme à l'Ouest, pour « faire en sorte que l'Allemagne soit désormais un élément certain du progrès et de la paix ».

71. Votre rapporteur ne peut que souscrire à cette déclaration, tout au moins dans son sens apparent. Il lui paraît hautement souhaitable que les voisins occidentaux et orientaux de l'Allemagne, tous victimes de la dernière guerre, soient associés au règlement de paix. Il souscrit également à l'affirmation que celui-ci ne sera possible que lorsque tous les voisins de l'Allemagne auront pris conscience que ses intentions pacifiques sont durables. Cette participation européenne au traité de paix est, de toute manière, exigée par les règles du droit international qui appellent la participation de tous les belligérants à la conclusion de ce traité.

72. Etant donné le rapport actuel des forces dans le monde, fondé essentiellement sur l'armement atomique, ce règlement n'est possible qu'avec le concours et la garantie des Etats-Unis.

(iii) *La déclaration tripartite sur l'Allemagne*

73. Cette déclaration, publiée le 12 mai 1965 à Londres, en marge de la réunion du Conseil atlantique, est ainsi rédigée :

1. Voir Bulletin n° 52 (question écrite n° 81 et réponse du Conseil).

“The Governments of the Republic of France, the United Kingdom and the United States of America, together with the Government of the Federal Republic of Germany, have recently undertaken a further examination of the German problem and of the prospects for a resumption of discussions on this subject with the Government of the Soviet Union. The three governments have taken this action by virtue of the obligations and responsibilities concerning Germany, including Berlin and access thereto, devolving upon them since the end of the second world war and which they share with the Government of the Soviet Union.

Further study will be given to the possibility of an approach to the Soviet Government on this subject, with due regard to the prospect of such an approach leading to useful results.

The three governments consider that in the absence of a real solution of the German problem, based on the exercise in the two parts of Germany of the right of self-determination, the situation in Europe as a whole will remain unsettled and that in consequence peace will not be fully assured on that continent. This solution is necessary not only in the interest of the German people, which asks for its reunification, but in the interest of all

European peoples as well as other peoples concerned.

It is evident that the necessary settlement can only be achieved by peaceful means and in circumstances involving a general agreement assuring the security of all European States. The three governments are convinced that the Government of the Federal Republic, which has solemnly renounced the use of force, is in agreement with them on these points. They reaffirm their belief that, in the interests of the peace of Europe and of the world, the necessary decisions cannot be indefinitely postponed.”

74. To a certain extent, the Ministers thus reiterated the idea of General de Gaulle that the German problem can be solved only in the context of a settlement ensuring the security of all the European States. At the same time, they very appropriately reaffirm the collective responsibility of the four allies of the last world war regarding the reunification of Germany and thus dispel any possible doubt as to how to reconcile the responsibility of the four powers with the aspirations of “all European peoples as well as other peoples concerned”.

« Les gouvernements de la République Française, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique ont récemment procédé, de concert avec le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne, à un nouvel examen du problème allemand et des perspectives d'une reprise des discussions à ce sujet avec le gouvernement de l'Union Soviétique. Ils l'ont fait en fonction des obligations et des responsabilités qui leur incombent depuis la seconde guerre mondiale en ce qui concerne l'Allemagne, y compris Berlin et ses accès, obligations et responsabilités qu'ils partagent avec le gouvernement de l'Union Soviétique.

Les initiatives à prendre auprès de ce dernier continueront d'être examinées, compte tenu des perspectives qu'elles peuvent offrir d'aboutir à des résultats effectifs.

Les trois gouvernements considèrent, en effet, que tant que ne sera pas intervenue une solution véritable du problème allemand, c'est-à-dire une solution fondée sur la mise en œuvre dans les deux parties de l'Allemagne du droit à l'autodétermination, la situation de l'Europe dans son ensemble restera indéterminée et que, par conséquent, la paix ne sera pas vraiment établie sur le continent. Cette solution est nécessaire, non seulement dans l'intérêt du peuple allemand

qui demande sa réunification, mais dans l'intérêt de tous les peuples européens ainsi que des autres peuples intéressés.

Il est clair qu'il n'est possible de parvenir au règlement indispensable que par des voies pacifiques et dans des conditions telles qu'il s'agisse d'un accord général assurant la sécurité de tous les États européens. Les trois gouvernements sont assurés que le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne, qui a renoncé solennellement à l'usage de la force, est d'accord avec eux sur ces points. Ils déclarent, à nouveau, que, dans l'intérêt même de la paix de l'Europe et du monde, les décisions nécessaires ne sauraient être indéfiniment ajournées. »

74. Dans une certaine mesure, les ministres ont ainsi fait écho à l'idée du Général de Gaulle que la solution du problème allemand n'est possible que dans le contexte d'un règlement assurant la sécurité de tous les États européens. Ils réaffirment en même temps, fort opportunément, la responsabilité collective des quatre alliés de la dernière guerre mondiale en ce qui concerne la réunification de l'Allemagne, et lèvent ainsi les doutes qui ont pu surgir quant à la compatibilité entre la responsabilité des Quatre Grands et les aspirations de tous « les peuples européens ainsi que des autres peuples intéressés ».

*Replies of the Council to Recommendations 104, 106 and 110 to 116***RECOMMENDATION 104¹*****on unity of action — European political union and WEU²***

The Assembly,

Aware of the absolute need for united action in the field of foreign policy and defence for the European States already linked by the Treaties of Paris and Rome and the revised Brussels Treaty;

Regretting that no progress has been possible in the negotiations for the political union since 17th April 1962 between the members of the European Economic Community;

Expressing its earnest wish that a body able to help the national governments to define and carry out this joint action be created as quickly as possible;

Recalling that wide agreement, lasting until April 1962, had already been achieved in the Bad Godesberg declaration of July 1961, between the German, Belgian, French, Italian, Luxembourg and the Netherlands Governments;

Considering the statement of principle of Chancellor Erhard to the Bundestag on 9th January 1964 and that by the President of the French Republic to the international press on 31st January 1964, encouraging the resumption of negotiations;

Considering the statements by Mr. Spaak and Mr. Luns, Belgian and Netherlands Ministers for Foreign Affairs, to the Consultative Assembly of the Council of Europe on 14th January 1964;

Convinced that European co-operation will be fully effective only if Britain participates with equal rights and duties;

Recognising that in spite of divergent views on the best road to be followed, the need for European unification is as immediate as ever,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

Invite the governments of member countries:

1. To achieve united action in the fields of foreign policy and defence;
2. To resume without delay the suspended negotiations with a view to drawing up the best procedure now possible for preparing this joint action; and
3. To bear in mind in particular the following proposals in preparing the statute of the political union:
 - (a) the creation of a Senior Political Council, composed of Heads of State or of Government for the most important decisions (except in matters which are within the competence of the European Communities) and, normally, of the Ministers for Foreign Affairs and Defence, who, through consultation and co-operation, would draw up the main lines of joint action. The decisions of the Senior Council would be binding on member States and would be adopted through a voting machinery similar to that of the existing European Communities safeguarding the interests of the member States. Pending the setting up of this machinery, the decisions would be binding only on members approving them;
 - (b) the appointment of a political personality as Secretary-General, assisted by seconded national officials and a Council of Wise Men composed of a few highly-qualified persons enjoying a wide degree of personal independence, responsible automatically, or at the request of the governments, for studying and making proposals regarding any problem requiring joint action;
 - (c) the regular informing of the European Parliament, whose composition would depend on the number of participants in the union for political action; the negotiation of new rights for the Parliament increasing in relation to its new duties.

1. Adopted by the Assembly on 23rd June 1964 during the First Part of the Tenth Ordinary Session (4th Sitting).

2. Explanatory Memorandum: see the Report tabled by Mr. von Merkatz on behalf of the General Affairs Committee (Document 308).

Réponses du Conseil aux Recommandations n^{os} 104, 106 et 110 à 116**RECOMMANDATION n^o 104¹****sur l'unité d'action — L'union politique européenne et l'U.E.O.²**

L'Assemblée,

Consciente de la nécessité absolue d'une unité d'action dans le domaine des politiques étrangère et de défense pour les Etats européens déjà liés par les Traités de Paris et de Rome, et de Bruxelles révisé ;

Regrettant que les négociations pour l'union politique entre les membres de la Communauté Economique Européenne n'aient pu progresser depuis le 17 avril 1962 ;

Souhaitant vivement qu'un organisme, capable de faciliter aux gouvernements nationaux la définition et l'exécution de cette action commune, soit créé le plus vite possible ;

Rappelant qu'un large accord, qui a duré jusqu'en avril 1962, était déjà réalisé dans la déclaration de Bad Godesberg de juillet 1961 entre les gouvernements allemand, belge, français, italien, luxembourgeois et néerlandais ;

Vu la déclaration de principe du Chancelier Erhard du 9 janvier 1964 devant le Bundestag et celle du Président de la République Française du 31 janvier 1964 devant la presse internationale encourageant la reprise des négociations ;

Vu les déclarations de MM. Spaak et Luns, Ministres belge et néerlandais des affaires étrangères, devant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, le 14 janvier 1964 ;

Convaincue que la coopération européenne ne sera pleinement efficace qu'avec la participation anglaise à droits et devoirs égaux ;

Reconnaissant que, malgré les divergences de vues sur la meilleure voie à suivre, la nécessité de l'unification européenne n'a rien perdu de son actualité,

RECOMMANDE AU CONSEIL

D'inviter les gouvernements des pays membres :

1. A réaliser une unité d'action dans le domaine des politiques étrangère et de défense ;
2. A reprendre dans les plus brefs délais les négociations interrompues afin d'élaborer les meilleures procédures actuellement possibles pour la préparation de cette action commune, et
3. A s'inspirer entre autres des propositions suivantes pour l'élaboration du statut de l'union politique :
 - (a) création d'un Haut Conseil politique, composé des chefs d'Etat ou de gouvernement pour les décisions les plus importantes (excepté dans les domaines appartenant à la compétence des Communautés européennes) et, normalement, des ministres des affaires étrangères et de la défense, qui établirait, sur la base de la consultation et de la coopération, les grandes lignes de l'action commune. Les décisions du Haut Conseil auraient effet obligatoire pour les Etats membres et seraient adoptées à la faveur d'un mécanisme de vote analogue à celui des Communautés européennes existantes, sauvegardant les intérêts des Etats membres. En attendant la mise en place de ce mécanisme, les décisions n'auraient effet obligatoire que pour ceux des membres qui les auraient adoptées ;
 - (b) nomination d'un Secrétaire général de caractère politique, assisté de fonctionnaires nationaux détachés et d'un Conseil des Sages composé de quelques personnalités hautement qualifiées et jouissant d'une grande indépendance personnelle, saisi d'office ou sur demande des gouvernements pour étudier et faire des propositions concernant tout problème exigeant une action commune ;
 - (c) information régulière du Parlement européen dont la composition sera fonction du nombre des participants à l'union d'action politique ; négociation des nouveaux droits du Parlement appelés à s'accroître en proportion avec ses nouvelles attributions.

1. Adoptée par l'Assemblée le 23 juin 1964, au cours de la première partie de la Dixième session ordinaire (4^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. von Merkatz au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 308).

REPLY OF THE COUNCIL
to Recommendation 104

London, 17th February 1965

Sir,

I have the honour to refer to your letter of 29th January 1965 concerning two Recommendations adopted by the Assembly in Rome last June, to which the Council has not yet replied.

The Council has just re-examined this question in the light of your communication. In the absence of the Secretary-General, I have the honour to inform you that it will not be possible for the Council to reply to Recommendations 104 and 106, unanimous agreement not having been reached.

I have the honour to be,
Sir,
Your obedient Servant,

Signed : L. Krafft von Dellmensingen

Mr. Carlo Schmid,
President of the Assembly,
Western European Union,
43, avenue du Président-Wilson,
PARIS (16^e).

RÉPONSE DU CONSEIL
à la Recommandation n° 104

Londres, le 17 février 1965

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 29 janvier 1965 concernant deux recommandations que l'Assemblée a adoptées en juin dernier à Rome, et qui n'ont pas encore reçu de réponse de la part du Conseil.

Le Conseil vient de réexaminer cette question à la lumière de votre communication. En l'absence du Secrétaire général, il m'a chargé de l'honneur de porter à votre connaissance qu'il ne lui sera pas possible de répondre aux Recommandations n^{os} 104 et 106, l'accord unanime requis n'ayant pu se réaliser.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Signé : Krafft von Dellmensingen

Monsieur Carlo Schmid,
Président de l'Assemblée,
Union de l'Europe Occidentale,
43, avenue du Président Wilson,
PARIS (16^e).

RECOMMENDATION 106¹

on the co-ordination of the economic policies of the Seven²

The Assembly,

Having examined the political chapters of the Ninth Annual Report of the Council, and in particular Chapters IA, B (ii), C (i) and IIA ;

Considering that the political situation in Europe makes it difficult to take a major political initiative in the framework of WEU at the present time ;

Considering, nevertheless, that Western European Union must persevere in its efforts to bring about a rapprochement between the European Economic Community, on the one hand, and the United Kingdom and EFTA on the other, with a view to enlarging the Community,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Pursue its conversations at ministerial level at the frequency agreed upon in July 1963 ;
2. Set as its aim the conclusion of agreements for the accession of the United Kingdom and possibly of other European countries to the European Economic Community within the shortest possible time ;
3. Accede to the suggestion that the WEU permanent Council draw up proposals to establish machinery for closer consultation between the members of WEU ;
4. Contribute to the success of the Kennedy negotiations by harmonising, in the framework of WEU, the positions of the United Kingdom and of the EEC ;
5. Encourage co-operation between the members of WEU in economic and monetary policy.

1. Adopted by the Assembly on 23rd June 1964 during the First Part of the Tenth Ordinary Session (4th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Leynen on behalf of the General Affairs Committee (Document 312).

RECOMMANDATION n° 106¹
sur la coordination des politiques économiques des Sept²

L'Assemblée,

Après avoir examiné les chapitres politiques du Neuvième rapport annuel du Conseil et, notamment, les chapitres I A, B (ii), C (i) et II A ;

Considérant que la situation politique en Europe rend difficile une initiative politique majeure dans le cadre de l'U.E.O. à l'heure actuelle ;

Considérant, toutefois, que l'Union de l'Europe Occidentale doit persévérer dans ses efforts en vue du rapprochement de la Communauté Economique Européenne, d'une part, et du Royaume-Uni et de l'A.E.L.E., d'autre part, dans la perspective de l'élargissement de la Communauté,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De poursuivre ses conversations au niveau ministériel au rythme fixé en juillet 1963 ;
2. De se fixer comme objectif la conclusion des accords tendant à l'adhésion de la Grande-Bretagne, et éventuellement d'autres pays européens, à la Communauté Economique Européenne dans les délais les plus brefs ;
3. De donner une suite favorable à la suggestion que le Conseil permanent de l'U.E.O. prépare un projet visant à établir un mécanisme de plus étroite consultation entre les membres de l'U.E.O. ;
4. De contribuer au succès des négociations Kennedy par une harmonisation, dans le cadre de l'U.E.O., des positions du Royaume-Uni et de la C.E.E. ;
5. De susciter une coopération entre les membres de l'U.E.O. dans le domaine de la politique économique et monétaire.

1. Adoptée par l'Assemblée le 23 juin 1964, au cours de la première partie de la Dixième session ordinaire (4^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Leynen au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 312).

REPLY OF THE COUNCIL
to Recommendation 106

See the reply to Recommendation 104.

RÉPONSE DU CONSEIL
à la Recommandation n° 106

Voir réponse à la Recommandation n° 104.

RECOMMENDATION 110¹
on the state of European security
***Aspects of western strategy*²**

The Assembly,

Reaffirming its conviction that the security of the people here represented will be best ensured through the conclusion of a treaty of general and complete disarmament or arms control, with adequate provision for inspection and enforcement ;

Believing that until such a treaty is concluded, a continuing effort must be made in both the conventional and nuclear fields to ensure the legitimate defence of the NATO countries, that in the nuclear age this defence is indivisible, and more effective on an integrated basis which should henceforth be applied within the framework of NATO, and that responsibility for it must be shared by all countries in the Alliance ;

Believing in particular that every effort must be made to institute a system of joint political control over nuclear forces assigned to the Alliance, and to secure the integration of these forces, with a view both to enhancing their effectiveness as a deterrent and instrument of peace, and to eliminating the dangers inherent in the further proliferation of independent nuclear forces ;

Considering the oft opposing views on military strategy being put forward in member countries to be harmful to the Alliance, and recalling the terms of Recommendation 98,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

1. That member governments of WEU be urged to take the initiative in drawing up, together with the other European and North American members of NATO, a common defence policy ;
2. That member governments be urged to call for the adoption of a single strategic policy by the North Atlantic Council embodying the following principles :
 - (a) "That NATO defence planning ensure that within the limits of resources the forces available to meet any aggression shall provide the political authority with the widest possible choice of courses of action ;"
 - (b) "That continuing political decision and control govern any use of nuclear weapons, ensuring that these weapons shall not be used in the case of an attack by conventional forces when such attack can be repelled by NATO conventional forces ;" *
3. That it urge all member governments of WEU and NATO to support the principle of an Atlantic nuclear force on a multilateral basis, allowing for mixed-manned participation, provided that it respects the following conditions :
 - (a) strong political control of the force to be exercised by the participating countries ;
 - (b) the statute of this force to be compatible with the Resolution on the prevention of the wider dissemination of nuclear weapons adopted by the United Nations General Assembly on 4th December 1961.

1. Adopted by the Assembly on 2nd December 1964 during the Second Part of the Tenth Ordinary Session (9th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Duynstee on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments (Document 320).

* Paragraphs 1 and 2 of Recommendation 98.

RECOMMANDATION n° 110¹
sur l'état de la sécurité européenne
Aspects de la stratégie occidentale²

L'Assemblée,

Réaffirmant sa conviction que le meilleur moyen d'assurer la sécurité des peuples représentés en son sein est de conclure un traité de désarmement général et complet ou de contrôle des armements, prévoyant les modalités d'inspection et d'application appropriées ;

Estimant que tant qu'un traité de ce genre ne sera pas conclu, les efforts devront se poursuivre sans relâche, tant dans le domaine des armes conventionnelles que des armes nucléaires, pour assurer la légitime défense des pays de l'Alliance ; que cette défense est indivisible à l'âge nucléaire et plus efficace sur la base de l'intégration qui devrait dès lors être mise en œuvre dans le cadre de l'O.T.A.N., et que la responsabilité dans ce domaine doit être partagée entre tous les pays membres de l'Alliance ;

Estimant en particulier que tous les efforts doivent être déployés pour instituer un système de contrôle politique commun sur les forces nucléaires affectées à l'Alliance, et pour assurer l'intégration de ces forces, en vue d'accroître leur efficacité en tant que force de dissuasion et instrument de paix et d'éliminer les risques inhérents à toute nouvelle prolifération des forces nucléaires indépendantes ;

Considérant que les vues souvent divergentes en matière de stratégie militaire qui se manifestent dans les Etats membres sont préjudiciables à l'Alliance, et rappelant les termes de la Recommandation n° 98,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. D'inviter instamment les gouvernements membres de l'U.E.O. à prendre l'initiative d'élaborer, de concert avec les autres membres européens et nord-américains de l'O.T.A.N., une politique de défense commune ;
2. D'inviter instamment les gouvernements membres à rechercher l'adoption par le Conseil de l'Atlantique Nord d'une politique stratégique unique incarnant les principes suivants :
 - (a) « Que les plans stratégiques de l'O.T.A.N. soient tels que, dans les limites des ressources, les forces disponibles pour faire face à toute agression offrent à l'autorité politique une gamme de solutions aussi étendue que possible ;
 - (b) Que toute utilisation d'armes nucléaires soit soumise à un contrôle et à une décision politiques continus en tenant compte de ce que ces armes ne seront pas utilisées en cas d'attaque menée par des moyens conventionnels, si pareille attaque peut être repoussée par les forces conventionnelles de l'O.T.A.N. »* ;
3. D'inviter instamment tous les gouvernements membres de l'U.E.O. et de l'O.T.A.N. à soutenir le principe d'une force nucléaire atlantique sur une base multilatérale, permettant la participation d'effectifs mixtes, sous réserve du respect des conditions suivantes :
 - (a) un fort contrôle politique de la force serait exercé par les pays participants ;
 - (b) le statut de cette force serait compatible avec la résolution sur la prévention d'une nouvelle prolifération des armes nucléaires adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 4 décembre 1961.

1. Adoptée par l'Assemblée le 2 décembre 1964, au cours de la deuxième partie de la Dixième session ordinaire (9^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Duynstee au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements (Document 320).

* Paragraphes 1 et 2 de la Recommandation n° 98.

REPLY OF THE COUNCIL
to Recommendation 110

London, 19th May 1965

Sir,

I have the honour to refer to Recommendations 110 and 112 dealing respectively with the state of European security and political union, adopted by the Assembly during the second part of the Tenth Ordinary Session.

After having examined these Recommendations in detail, the Council has instructed me to inform you that it will be unable to submit replies, as it has not been possible for it to reach the necessary unanimous agreement.

I have the honour to be,
Sir,
Your obedient Servant,

Signed: M. Iweins d'Eeckhoutte
Secretary-General

Mr. Carlo Schmid
President of the Assembly,
Western European Union,
43, avenue du Président-Wilson,
PARIS (16^e).

RÉPONSE DU CONSEIL
à la Recommandation n° 110

Londres, le 19 mai 1965

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de me référer aux Recommandations n^{os} 110 et 112 concernant respectivement l'état de la sécurité européenne et l'union politique, que l'Assemblée a adoptées au cours de la deuxième partie de sa Dixième session ordinaire.

Le Conseil, après un examen approfondi de ces recommandations, m'a chargé de l'honneur de vous faire connaître qu'il ne lui sera pas possible d'y répondre, l'accord unanime requis n'ayant pu se réaliser.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Signé : M. Iweins d'Eeckhoutte
Secrétaire général

Monsieur Carlo Schmid
Président de l'Assemblée,
Union de l'Europe Occidentale,
43, avenue du Président-Wilson,
PARIS (16^e).

RECOMMENDATION 111 ¹

***on disarmament* ²**

The Assembly,

Hoping that the slight improvement noted during the past year in relations between Western and Eastern Europe will continue and even increase;

Forgetful neither of the long history which unites all Europe in a common heritage nor of that which has divided it in this generation;

Solicitous for recently achieved unity and friendship within Western Europe and between Western Europe and North America,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Call on member governments to make East-West arms control and the normalisation of relations between European powers the overriding aim of their foreign and defence policies;
2. Point out to member governments that this aim can only be achieved by shaping national and alliance strategies and policies in a way compatible with it;
3. Urge each member government to adopt the internal parliamentary and governmental dispositions which will best promote the achievement of East-West arms control and the normalisation of relations between European powers.

1. Adopted by the Assembly on 2nd December 1964 during the Second Part of the Tenth Ordinary Session (10th Sitting).

2. Explanatory Memorandum: see the Report tabled by Lord Kennet on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments (Document 321).

RECOMMANDATION n° 111 ¹
***sur le désarmement* ²**

L'Assemblée,

Espérant que la légère amélioration enregistrée au cours de l'année écoulée dans les relations entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale pourra persister et même s'accroître ;

N'oubliant ni la longue histoire qui unit tous les peuples européens en un patrimoine commun, ni celle qui les a divisés au cours de la dernière génération ;

Ayant à cœur de maintenir les liens d'unité et d'amitié récemment créés en Europe occidentale d'une part, entre l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord d'autre part,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. D'inviter les gouvernements membres à faire du contrôle des armements entre l'Est et l'Ouest et de l'harmonisation des relations entre puissances européennes le principal objectif de leurs politiques étrangère et de défense ;
2. D'attirer l'attention des gouvernements membres sur le fait que cet objectif ne peut être atteint qu'en définissant pour nos pays et pour l'Alliance des stratégies et des politiques compatibles avec lui ;
3. D'inviter instamment les Etats membres à adopter, au sein de leur parlement et de leur gouvernement, les mesures qui permettront le mieux de réaliser le contrôle des armements entre l'Est et l'Ouest et l'harmonisation des relations entre puissances européennes.

1. Adoptée par l'Assemblée le 2 décembre 1964, au cours de la deuxième partie de la Dixième session ordinaire (10^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par Lord Kennet au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements (Document 321).

REPLY OF THE COUNCIL ¹
to Recommendation 111

The Council share the views expressed in Recommendation 111 on the importance of working for agreement on measures of arms control between East and West and the normalisation of relations between European States.

The Council also agree that member governments should keep these objectives in mind in formulating national and alliance policies.

These questions have the continuous attention of the North Atlantic Council and the Recommendation has, therefore, been transmitted to NATO as well as to the member governments of WEU.

1. Communicated to the Assembly on 8th April 1965.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹
à la Recommandation n° 111

Le Conseil partage les vues exprimées dans la Recommandation n° 111 sur l'importance de rechercher un accord sur le contrôle des armements entre l'Est et l'Ouest et sur l'harmonisation des relations entre Etats européens.

Le Conseil estime par ailleurs que les gouvernements membres devraient garder ces objectifs à l'esprit en élaborant les politiques nationales et celle de l'Alliance.

Ces questions recevant de façon permanente l'attention du Conseil de l'Atlantique Nord, la recommandation a été transmise non seulement aux gouvernements membres de l'U.E.O., mais aussi à l'O.T.A.N.

1. Communiquée à l'Assemblée le 8 avril 1965.

RECOMMENDATION 112¹*on unity of action — political union and WEU²*

The Assembly,

Anxious to see progress in the political unification of Europe through unity of action ;

Bearing in mind :

Its Recommendation 104, adopted in Rome on 23rd June 1964 ;

The ideas developed by Mr. Spaak on 9th September 1964 before the General Affairs Committee in the presence of the Chairmen of the Foreign Affairs Committees of the parliaments of the WEU member States ;

The European Parliament Resolution on the seventh general report on the activity of the EEC of 22nd October 1964, adopted on the report by Mr. André Rossi, and Recommendation 403 of 6th November 1964, adopted by the Consultative Assembly of the Council of Europe on the report by Mr. Finn Moe ;

The proposals transmitted by the Government of the Federal Republic of Germany to its EEC partners on 4th November 1964 ;

The position of the new British Government which, according to the statement by Mr. Gordon Walker at his first press conference on 22nd October 1964, does not wish to hamper in any way the progress of present negotiations and wishes to participate in them ;

And considering :

That the world situation makes it ever more urgent for Europe to speak with a single voice and to act in concert in matters concerning both foreign and defence policy ;

That closer co-operation in the cultural field will invigorate and strengthen the feeling of European solidarity ;

That unity of political action should form the keystone of the economic union sought on the basis of the Treaties of Rome and Paris ;

That this will strengthen the Atlantic Alliance on the basis of a genuine partnership between the United States and Europe and thus facilitate the necessary reform of its organisation ;

That it will be the basis of a rapprochement between the West and the East through a settlement taking account of their legitimate interests ;

That it will help to strengthen the effectiveness of co-operation in aiding non-committed countries in the process of development,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

That it support the drawing up of unity of action in an international summit conference, which would define its fundamental aims and make the governments concerned responsible for applying this unity of action in a provisional institutional framework ; that this framework should comprise :

- a decision-making body,
- a body for preparing decisions which could identify and express common European interests,
- a parliamentary assembly to be founded from existing European assemblies ;

That it invite the member governments to commit themselves to drawing up a treaty of final political union open to the new accession of other European States on the basis of the experience derived from the experimental procedure.

1. Adopted by the Assembly on 3rd December 1964 during the Second Part of the Tenth Ordinary Session (12th Sitting).

2. Explanatory Memorandum: see the Report tabled by Mr. von Merkatz on behalf of the General Affairs Committee (Document 325).

RECOMMANDATION n° 112 ¹
sur l'unité d'action - L'union politique et l'U.E.O. ²

L'Assemblée,

Animée par le désir de voir progresser l'unification politique de l'Europe par une unité d'action ;

Vu :

Sa Recommandation n° 104, adoptée le 23 juin 1964, à Rome ;

Les idées que le Président Spaak a développées le 9 septembre 1964 devant sa Commission des Affaires Générales en présence des présidents des commissions des affaires étrangères des parlements des Etats membres de l'U.E.O. ;

La résolution sur le septième rapport général sur l'activité de la C.E.E. du 22 octobre 1964 du Parlement européen, votée sur la base du rapport de M. André Rossi, et la Recommandation n° 403 du 6 novembre 1964, adoptée par l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe sur la base du rapport de M. Finn Moe ;

Les propositions que le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne a transmises le 4 novembre 1964 à ses partenaires de la C.E.E. ;

La position du nouveau gouvernement britannique qui, selon la déclaration de M. Gordon Walker pendant sa première conférence de presse du 22 octobre 1964, ne veut en rien entraver le progrès des négociations actuelles et désire y participer ;

Et considérant :

Que la situation mondiale rend toujours plus urgente la nécessité pour l'Europe de parler d'une seule voix et d'agir d'une manière concertée, également dans les domaines des politiques des affaires étrangères et de défense ;

Qu'une coopération plus étroite dans le domaine culturel ranime et renforce le sentiment de solidarité européenne ;

Que l'unité d'action politique doit constituer la clef de voûte de l'union économique poursuivie sur la base des Traités de Rome et de Paris ;

Que celle-ci renforcera notamment l'Alliance atlantique sur la base d'un véritable partenariat entre les Etats-Unis et l'Europe et qu'elle facilitera ainsi les réformes nécessaires à son organisation ;

Qu'elle sera l'élément de base d'un rapprochement entre l'Ouest et l'Est par un règlement tenant compte de leurs intérêts légitimes ;

Qu'elle contribuera à renforcer l'efficacité de la coopération dans le domaine de l'aide aux pays non engagés en voie de développement,

RECOMMANDE AU CONSEIL

De soutenir l'élaboration d'une unité d'action au sein d'une conférence internationale au sommet qui en définirait les buts fondamentaux et chargerait les gouvernements concernés de mettre en œuvre cette unité d'action dans un cadre institutionnel provisoire ; que ce cadre devrait comporter :

- un organe de décision,
- un organe de préparation des décisions qui pourrait dégager et exprimer les intérêts européens communs,
- une assemblée parlementaire à former à partir des assemblées européennes existantes ;

D'inviter les gouvernements membres à conclure, aussitôt que les progrès de la coopération le permettront, un traité d'union politique définitive ouverte à l'adhésion nouvelle d'autres Etats européens sur la base de l'expérience fournie par la procédure expérimentale.

1. Adoptée par l'Assemblée le 3 décembre 1964, au cours de la deuxième partie de la Dixième session ordinaire (12^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. von Merkatz au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 325).

REPLY OF THE COUNCIL
to *Recommendation 112*

See the reply to Recommendation 110.

RÉPONSE DU CONSEIL
à la Recommandation n° 112

Voir réponse à la Recommandation n° 110.

RECOMMENDATION 113¹
on the rôle of WEU in economic relations
between the United Kingdom and
the European Economic Community²

The Assembly,

Considering the chapters of the Ninth Annual Report of the Council dealing with political questions, and in particular Chapters I A, B (ii), C (i) and II A ;

Regretting that the rhythm of quarterly ministerial meetings provided for by the agreement of the 11th and 26th July 1963 has not been maintained since the last Session of the Assembly ;

Considering that to date these meetings have produced no tangible result in the fields of European institutions, economics and foreign policy of member States ;

Considering that the agenda of the Council of Ministers is becoming stereotyped and consequently ever more removed from the manifest rôle of Western European Union described in Recommendations 92, 94 and 95 ;

Considering, however, that the initiatives of certain Ministers have enabled the Council from time to time to act validly as a forum of political consultation ;

Glad to note that the Commission of the European Economic Community has brilliantly carried out the duties laid on it by the agreement of 11th and 26th July 1963 ;

Regretting that defence problems linked to European political problems have not been touched upon during the last six ministerial meetings ;

Holding that the progress of economic life shown by the development of trade between the member States must be accompanied by equivalent progress at the political level ;

Feeling that the latest measures taken by the United Kingdom, and which the Government claims to be temporary, may hamper inter-WEU trade ;

Expressing the hope that the international financial assistance granted to the United Kingdom will help to re-establish financial stability without delay,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Maintain conversations at ministerial level at the rate laid down in July 1963 and in accordance with the previously drawn up time-table ;
2. Give more importance to discussions of economic questions, especially those dealt with in the framework of the European Economic Community ;
3. Take advantage of United Kingdom membership in WEU to apply appropriate procedures with a view to bringing the economic policies and customs practices of the European Economic Community and the European Free Trade Association closer together, and to harmonise the position of the Six and the Seven for the Kennedy round negotiations ;

1. Adopted by the Assembly on 3rd December 1964 during the Second Part of the Tenth Ordinary Session (12th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Leynen on behalf of the General Affairs Committee (Document 327).

RECOMMANDATION n° 113 ¹

sur le rôle de l'U.E.O. dans les rapports économiques entre la Grande-Bretagne et la Communauté Economique Européenne ²

L'Assemblée,

Considérant les chapitres du Neuvième rapport annuel du Conseil consacrés aux questions politiques, et notamment les chapitres I A, B (ii), C (i) et II A ;

Regrettant que le rythme trimestriel des réunions ministérielles, prévu par l'accord des 11 et 26 juillet 1963, n'ait pas été maintenu depuis la dernière session de l'Assemblée ;

Considérant que ces réunions n'ont produit à cette date aucun résultat tangible dans les domaines des institutions européennes, de l'économie et de la politique étrangère des Etats membres ;

Considérant que l'ordre du jour du Conseil des Ministres devient stéréotypé, et s'éloigne en conséquence de plus en plus de la vocation manifeste de l'Union de l'Europe Occidentale, précisée dans les Recommandations n°s 92, 94 et 95 ;

Constatant, toutefois, que les initiatives de certains ministres ont permis au Conseil de remplir occasionnellement une véritable fonction de forum de consultation politique ;

Se félicitant de constater que la Commission de la Communauté Economique Européenne a excellemment rempli le mandat qui lui a été confié par l'accord des 11 et 26 juillet 1963 ;

Regrettant que les questions de défense, liées aux problèmes politiques européens, n'aient fait l'objet d'aucune confrontation au cours des six dernières réunions ministérielles ;

Notant que les progrès de la vie économique dont témoigne l'évolution des échanges entre les Etats membres doivent être accompagnés par des progrès équivalents sur le plan politique ;

Craignant que les dernières mesures prises par le Royaume-Uni, que le gouvernement britannique déclare temporaires, ne freinent les échanges commerciaux inter-U.E.O. ;

Se permettant d'espérer que l'aide financière internationale octroyée au Royaume-Uni contribuera à rétablir au plus tôt la stabilité monétaire,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De maintenir les conversations au niveau ministériel au rythme fixé en juillet 1963 et suivant un calendrier arrêté à l'avance ;
2. De donner plus d'importance aux échanges de vues concernant les questions économiques, spécialement à celles traitées dans le cadre de la Communauté Economique Européenne ;
3. De profiter de la participation de la Grande-Bretagne à l'U.E.O. pour appliquer les procédures appropriées en vue de rapprocher les politiques économiques et les pratiques douanières de la Communauté Economique Européenne et de l'Association Européenne de Libre-Echange, et pour harmoniser les positions des Six et des Sept en ce qui concerne les négociations du Kennedy round ;

1. Adoptée par l'Assemblée le 3 décembre 1964, au cours de la deuxième partie de la Dixième session ordinaire (12^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Leynen au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 327).

4. Set up a special permanent body responsible for following the economic relations between the member States ;
5. Prepare for future world conferences on trade and development by arranging a joint position for the industrialised countries ;
6. Invite the governments of the EEC member States to inform regularly the Government of the United Kingdom at the ministerial meetings of the WEU Council of any progress achieved in the political and economic fields ;
7. Invite the British Government to friendly consultations in WEU on the recent British surcharge on imports, with a view to ensuring that these measures shall be exceptional and transitory and removed as soon as possible.

4. De mettre en place un organisme spécial permanent chargé de suivre les relations économiques entre les pays membres ;
5. De préparer, par une position commune des pays industrialisés, les futures conférences mondiales du commerce et du développement ;
6. D'inviter les gouvernements des Etats membres de la C.E.E. à informer régulièrement le gouvernement du Royaume-Uni, au cours des réunions ministérielles du Conseil des Ministres de l'U.E.O., des progrès qu'ils auraient pu réaliser dans les domaines politiques et économiques ;
7. D'inviter le gouvernement du Royaume-Uni à des consultations amicales au sein de l'U.E.O. sur la récente surtaxe britannique aux importations, en vue d'obtenir que ces mesures soient exceptionnelles et transitoires et qu'elles soient abrogées dès que possible.

REPLY OF THE COUNCIL ¹
to Recommendation 113

It is the intention of the Council to continue meetings as hitherto, as agreed in July 1963.

They also abide by the principle of devoting part of their discussions to the economic and political situation in Europe to which they continue to attach great importance.

The Council take note of the Assembly's other suggestions which will be duly transmitted to member governments.

1. Communicated to the Assembly on 1st March 1965.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹
à la Recommandation n° 113

Le Conseil se propose de maintenir, comme par le passé, le rythme des rencontres convenu en juillet 1963.

Il s'en tient d'autre part au principe selon lequel une partie de ses discussions est consacrée à la situation économique et politique en Europe. Il continue à attacher une grande importance à ces discussions.

Le Conseil prend note des autres suggestions de l'Assemblée et ne manquera pas de les transmettre aux gouvernements membres.

1. Communiquée à l'Assemblée le 1^{er} mars 1965.

RECOMMENDATION 114¹
on the political future of NATO²

The Assembly,

Considering that the North Atlantic Treaty signed on 4th April 1949 is not outdated as a regional treaty of collective defence but that its scope must be made more general by the insertion of political provisions ;

Considering the proposals made by President Kennedy in his speech of 4th July 1962, calling for the establishment of a genuine partnership between Europe and the United States ;

Considering that this aim cannot be achieved without a political reform of the Treaty ;

Considering that the application of this programme supposes a prior realisation of their own solidarity by the European members of the Alliance,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Place on its Agenda the reform of the future structure of NATO ;
2. Give priority to the political reforms of the Alliance on which depend the strategic concepts which can be applied ;
3. Hold a discussion between the European members of the Alliance with a view to adopting a prior common attitude to the reforms considered ;
4. Study the possibility of extending the area of political application of the Treaty.

1. Adopted by the Assembly on 3rd December 1964 during the Second Part of the Tenth Ordinary Session (12th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. de Grailly on behalf of the General Affairs Committee Document 324).

RECOMMANDATION n° 114¹
sur l'avenir politique de l'O.T.A.N.²

L'Assemblée,

Considérant que le Traité de l'Atlantique Nord, signé le 4 avril 1949, n'est pas dépassé en tant que pacte régional de défense collective mais qu'il importe de lui donner une portée plus générale en y insérant des dispositions de caractère politique ;

Considérant les propositions du Président Kennedy contenues dans son discours du 4 juillet 1962 relatives à l'établissement d'un véritable partenariat entre l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique ;

Considérant que ce but ne saurait être réalisé sans une réforme politique du traité ;

Considérant que la mise en œuvre de ce programme suppose la prise de conscience préalable par les membres de l'Alliance de leur solidarité propre,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. D'inscrire à son ordre du jour l'étude des structures futures de l'O.T.A.N. ;
2. De donner priorité aux réformes politiques de l'Alliance dont dépendent les concepts stratégiques qui peuvent être mis en œuvre ;
3. De procéder à un échange de vues entre membres européens de l'Alliance en vue d'arriver à une position commune préalable sur les réformes envisagées ;
4. D'étudier l'éventualité de l'extension du champ d'application politique de l'Alliance atlantique.

1. Adoptée par l'Assemblée le 3 décembre 1964, au cours de la deuxième partie de la Dixième session ordinaire (12^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. de Grailly au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 324).

REPLY OF THE COUNCIL ¹
to Recommendation 114

The Council have already had occasion to emphasise, for example in their reply to Recommendation 105, that study of the future structure of NATO, and more especially of the political reform of the Alliance, is an internal matter for the North Atlantic Treaty Organisation.

As indicated in their previous reply, the Council consider it preferable not to adopt a position of their own on questions which also concern the other members of the Alliance and are under consideration elsewhere.

The Council have drawn the attention of the North Atlantic Council to this Recommendation.

1. Communicated to the Assembly on 8th April 1965.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹
à la Recommandation n° 114

Le Conseil a déjà eu l'occasion de souligner, notamment dans sa réponse à la Recommandation n° 105, que l'étude des structures futures de l'O.T.A.N. et plus particulièrement la réforme politique de l'Alliance relèvent de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Comme il l'a mentionné dans sa réponse antérieure, le Conseil estime préférable de ne pas prendre position de son propre chef sur des questions qui intéressent également les autres membres de l'Alliance et qui font l'objet de leur attention dans une autre instance.

Le Conseil a appelé l'attention du Conseil de l'Atlantique Nord sur cette recommandation.

1. Communiquée à l'Assemblée le 8 avril 1965.

RECOMMENDATION 115¹
on progress in space technology
and possible repercussions on strategy²

The Assembly,

Having observed that two powers are using space for military reconnaissance and at least one for military communications and navigation ;

Noting the slowness with which European space programmes are being developed ;

Considering that the security of Europe and the European countries requires a much greater effort in the field of space ;

Aware that the imminent completion of the first programme will require a new programme to be drawn up for the European Launcher Development Organisation,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

1. That the member governments be urged to call for a programme for the inter-European bodies which already exist, and which, with due regard for their statutes, will enable them to reach the most advanced level of development as soon as possible ;
2. That for this purpose the technical co-operation of the Government of the United States be sought.

1. Adopted by the Assembly on 3rd December 1964 during the Second Part of the Tenth Ordinary Session (12th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Colonel Bourgoïn on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments (Document 322).

RECOMMANDATION n° 115 ¹
sur les progrès dans la connaissance de l'espace
et ses incidences possibles sur la stratégie ²

L'Assemblée,

Ayant constaté qu'actuellement deux puissances utilisent l'espace à des fins de reconnaissance militaire et qu'au moins une l'utilise à des fins de communications et de navigation militaires ;

Etant donné la lenteur qui préside à la mise au point des programmes spatiaux européens ;

Estimant que la sécurité de l'Europe et des pays européens exige un effort plus important en matière spatiale ;

Consciente du fait que l'achèvement imminent du programme initial amènera l'établissement à bref délai d'un nouveau programme pour l'Organisation européenne d'étude et de construction de lanceurs d'engins,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. D'insister pour que les gouvernements des Etats membres demandent la définition, pour les organismes inter-européens existant déjà, et dans le respect de leurs statuts, d'un programme susceptible de les mener, dès que possible, à atteindre le niveau des réalisations les plus élevées ;
2. De rechercher, à cette fin, la coopération technique du gouvernement américain.

1. Adoptée par l'Assemblée le 3 décembre 1964, au cours de la deuxième partie de la Dixième session ordinaire (12^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par le colonel Bourgoïn au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements (Document 322).

REPLY OF THE COUNCIL ¹
to Recommendation 115

The Council have studied with interest Recommendation 115 on progress in space technology and its possible repercussions on strategy.

They have duly forwarded the Recommendation to the governments of member States, drawing special attention to the desire expressed in the first paragraph, regarding the effectiveness of the programme of those inter-European bodies already active in the field concerned.

1. Communicated to the Assembly on 8th April 1965.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹
à la Recommandation n° 115

Le Conseil a examiné avec intérêt la Recommandation n° 115 sur les progrès dans la connaissance de l'espace et ses incidences possibles sur la stratégie.

Il n'a pas manqué de transmettre cette recommandation aux gouvernements des Etats membres en appelant notamment leur attention sur le souhait, exprimé au premier paragraphe, relatif à l'efficacité du programme des organismes intereuropéens déjà actifs dans le domaine dont il s'agit.

1. Communiquée à l'Assemblée le 8 avril 1965.

RECOMMENDATION 116¹
on the European position in the monetary field²

The Assembly,

Having regard to the preamble of the Treaty of Western European Union which states that the signatories are resolved "to promote the unity and to encourage the progressive integration of Europe";

Having regard to Article I of the Treaty of Western European Union: "Convinced of the close community of their interests and of the necessity of uniting in order to promote the economic recovery of Europe, the High Contracting Parties will so organise and co-ordinate their economic activities as to produce the best possible results, by the elimination of conflict in their economic policies, the co-ordination of production and the development of commercial exchanges";

Having regard to Article 104 of the Treaty of Rome which states that "each member State shall pursue the economic policy necessary to ensure the equilibrium of its overall balance of payments and to maintain confidence in its currency while ensuring a high level of employment and the stability of price levels";

Taking note of the studies carried out in the OECD on costs of production and prices;

Taking note of the report of the IMF and the statement by Ministers of the Group of Ten on the studies undertaken by their deputies;

Welcoming their recognition of the fact that the form in which national reserves are held is a matter of common concern, and their decision to give attention to this question;

Yet, disturbed by the dangers inherent in the continuous rise in prices (or the continuous fall in the purchasing power of European currencies) evidenced in the annexed report,

REQUESTS THE COUNCIL OF MINISTERS

As a matter of urgency to consider what steps could be taken by member governments in concert to halt the prevailing trend of rising prices in Europe and to ensure the value of the currencies for the issue of which they are responsible in their respective countries by the maintenance of monetary discipline;

And in particular:

To seek elucidation of the objectives which Ministers of the Group of Ten have in mind to eliminate the undesirable features of the present monetary system;

To ensure that the study to be entrusted to Working Party No. 3 of the OECD Economic Policy Committee is speedily concluded.

1. Adopted by the Assembly on 4th December 1964 during the Second Part of the Tenth Ordinary Session (13th Sitting).

2. Explanatory Memorandum: see the Report tabled by Lord Grantchester on behalf of the General Affairs Committee (Document 319).

RECOMMANDATION n° 116¹
sur la position européenne en matière monétaire²

L'Assemblée,

Eu égard au préambule du Traité de l'Union de l'Europe Occidentale déclarant que les signataires sont résolus à « prendre les mesures nécessaires afin de promouvoir l'unité et d'encourager l'intégration progressive de l'Europe » ;

Eu égard à l'article 1^{er} du Traité de l'Union de l'Europe Occidentale : « Convaincues de l'étroite solidarité de leurs intérêts et de la nécessité de s'unir pour hâter le redressement économique de l'Europe, les Hautes Parties Contractantes organiseront et coordonneront leurs activités économiques en vue d'en porter au plus haut point le rendement par l'élimination de toute divergence dans leur politique économique, par l'harmonisation de leur production et par le développement de leurs échanges commerciaux » ;

Eu égard à l'article 104 du Traité de Rome déclarant que « chaque Etat membre pratique la politique économique nécessaire en vue d'assurer l'équilibre de sa balance des paiements et de maintenir la confiance dans sa monnaie, tout en veillant à assurer un haut degré d'emploi et de stabilité du niveau des prix » ;

Prenant note des études effectuées par l'O.C.D.E. sur l'évolution des coûts de production et des prix ;

Prenant note du rapport du F.M.I. et de la déclaration des ministres du Groupe des Dix concernant les études entreprises par leurs suppléants ;

Se félicitant qu'ils aient reconnu que la forme sous laquelle sont détenues les réserves nationales représente un problème d'intérêt commun auquel ils ont décidé de consacrer leur attention ;

Inquiète, cependant, des dangers inhérents à la hausse continue des prix (ou au fléchissement continu du pouvoir d'achat des monnaies européennes) mise en évidence dans le rapport y annexé,

INVITE LE CONSEIL DES MINISTRES

A examiner de toute urgence quelles mesures les gouvernements membres pourraient prendre de concert pour juguler la tendance actuelle à la hausse des prix en Europe et pour garantir la valeur des monnaies, dont l'émission leur incombe dans leurs pays respectifs, par le maintien de la discipline monétaire ;

Et, en particulier :

A rechercher une clarification des objectifs que se sont fixés les ministres du Groupe des Dix en vue d'éliminer les effets indésirables du système monétaire actuel ;

A faire en sorte que l'étude confiée au Groupe de travail n° 3 du Comité de politique économique de l'O.C.D.E. soit rapidement menée à bien.

1. Adopté par l'Assemblée le 4 décembre 1964, au cours de la deuxième partie de la Dixième session ordinaire (13^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par Lord Grantchester au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 319).

REPLY OF THE COUNCIL ¹
to Recommendation 116

The Council share the concern regarding the prevailing trend of rising prices in Europe expressed by the Assembly in Recommendation 116. In the opinion of the Council, rising prices are detrimental both from an economic and from a social point of view. This opinion is reflected in the measures which the member States of the WEU have taken to counteract price increases.

In this connection, it may be recalled that on 14th April 1964 the Council of the European Economic Community recommended its member States to take a number of measures with a view to restoring the internal and external equilibrium of the Community. It was recommended that such measures be accorded the highest priority. The average increase in prices in the Community did, in fact, slow down somewhat in the course of last year, and it is expected that this trend towards equilibrium will continue this year, though price stability will not yet be attained. Accordingly, the EEC Council decided on 10th November 1964 that the stabilisation policies should be continued.

As regards the United Kingdom, attention is drawn to the joint statement of intent on productivity, prices and incomes issued on 16th December 1964, on behalf of Her Majesty's Government, management and trade unions. In this statement, a strong currency and a healthy balance of payments were termed essential conditions for the achievement of the Government's economic and social objectives, and the setting up of machinery to keep a continuous watch on the general movement of prices and money incomes of all kinds was announced.

It is recalled also that financial stability is one of the main aims of the Organisation for Economic Co-operation and Development. In 1961, the OECD published a report on the problem of rising prices which had been drawn up by a group of independent experts, and a working party established in 1962 has been making a continuous study of developments in production costs and prices.

While the Council agree therefore that there is ground for concern about the continuous fall in the internal purchasing power of many European currencies, they do not think that the present monetary system is solely responsible for the upward trend of prices.

The Council agree, however, that it is of great importance that the Group of Ten aim at improving the functioning of the international monetary system in close collaboration with the OECD, the International Monetary Fund and the Bank for International Settlements.

1. Communicated to the Assembly on 21st May 1965.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹ à la Recommandation n° 116

Le Conseil partage les préoccupations que l'Assemblée exprime dans sa Recommandation n° 116 au sujet de la tendance à la hausse des prix en Europe. Il estime que celle-ci a des effets préjudiciables du point de vue à la fois économique et social. Cette opinion se reflète dans les mesures que les pays membres de l'U.E.O. ont prises pour enrayer la hausse des prix.

A cet égard, on se rappellera que le 14 avril 1964, le Conseil de la Communauté Economique Européenne a recommandé aux gouvernements membres de prendre un certain nombre de mesures tendant à restaurer l'équilibre interne et externe de la Communauté. Il a préconisé pour ces mesures la plus haute priorité. L'augmentation moyenne des prix au sein de la Communauté s'est effectivement ralentie au cours de l'année passée et l'on escompte que cette tendance à l'équilibre se maintiendra cette année, même si la stabilité n'est pas encore atteinte. En conséquence, le Conseil de la C.E.E. a décidé, le 10 novembre 1964, que les politiques de stabilisation devaient être poursuivies.

En ce qui concerne le Royaume-Uni, il est rappelé qu'une déclaration sur la productivité, les prix et les revenus a été publiée conjointement le 16 décembre 1964 par le gouvernement de Sa Majesté, le patronat et les syndicats. Ce document affirme qu'une monnaie solide et une balance des paiements équilibrée sont des conditions essentielles du succès de la politique économique et sociale du gouvernement, et annonce la création de divers organes chargés de surveiller en permanence les mouvements des prix et des revenus monétaires de toutes sortes.

On sait d'autre part que la stabilité financière est l'un des principaux objectifs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques. En 1961, l'O.C.D.E. a publié un rapport sur le problème de la hausse des prix, établi par un groupe d'experts indépendants, et depuis 1962 un groupe de travail étudie en permanence l'évolution des coûts de production et des prix.

Le Conseil, s'il admet que la baisse constante du pouvoir d'achat intérieur de nombreuses monnaies européennes est une cause d'inquiétude, ne croit pas que le système monétaire actuel soit le seul responsable de la tendance à la hausse des prix.

Le Conseil estime cependant important que le Groupe des Dix s'efforce d'améliorer le fonctionnement du système monétaire international en étroite collaboration avec l'O.C.D.E., le Fonds Monétaire International et la Banque des Règlements Internationaux.

1. Communiquée à l'Assemblée le 21 mai 1965.

**DRAFT SUPPLEMENTARY BUDGET OF THE ADMINISTRATIVE EXPENDITURE
OF THE ASSEMBLY FOR THE FINANCIAL YEAR 1965¹**

*submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration²
by Mr. Molter, Chairman and Rapporteur*

TABLE OF CONTENTS

Summary of Estimates for the Financial Year 1965
Allocation of Expenditure under Heads and Sub-Heads
Explanatory Memorandum

Summary of Revised Estimates for the Financial Year 1965

Details	Estimate for 1965 F
<i>Head I</i> : Expenditure for staff	1,093,700
<i>Head II</i> : Expenditure relating to temporary personnel	423,500
<i>Head III</i> : Expenditure on premises and equipment	91,000
<i>Head IV</i> : General administrative costs	444,000
<i>Head V</i> : Other expenditure	179,000
TOTAL EXPENDITURE	2,231,200
TOTAL RECEIPTS	14,000
NET TOTAL	2,217,200 *

* Budget approved by the Assembly on 2nd December 1964: F 2,124,000 — Document 316, Amendment No. 1.

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. Molter (Chairman); Mr. Duynstee (Vice-Chairman); MM. Azara (Substitute: Vallauri), Bourgeois (Substitute: Dassié), Corterier, Dardel, Mrs. Flitz, MM. Gros, Johnson (Substitute: Heffer), Lord Kennet (Substitute: Lord Listowel), MM. le Hodey,

Memmel, Radius, Rapelli, Restagno (Substitute: Conti), Sir Ronald Russell (Substitute: Dodds-Parker), Mr. Emile Schaus, Viscount Stonehaven (Substitute: Mathew), MM. Süsterhenn, Tjalma (Substitute: Vos), Valmarana.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES
DE L'ASSEMBLÉE POUR L'EXERCICE FINANCIER 1965 ¹**

*présenté au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration ²
par M. Molter, président et rapporteur*

TABLE DES MATIÈRES

Résumé des prévisions pour l'exercice financier 1965
Répartition des dépenses par chapitres et articles
Exposé des motifs

Résumé des prévisions rectifiées pour l'exercice financier 1965

Nature des dépenses	Prévisions pour 1965 F
<i>Chapitre I</i> : Dépenses de personnel	1.093.700
<i>Chapitre II</i> : Dépenses afférentes au personnel temporaire	423.500
<i>Chapitre III</i> : Dépenses de locaux et d'équipement	91.000
<i>Chapitre IV</i> : Frais généraux	444.000
<i>Chapitre V</i> : Autres dépenses	179.000
TOTAL DES DÉPENSES	2.231.200
TOTAL DES RECETTES	14.000
TOTAL NET	2.217.200 *

* Budget approuvé par l'Assemblée le 2 décembre 1964 : F 2.124.000 — Document 316, amendement n° 1.

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. *Membres de la commission* : M. Molter (président); M. Duynstee (vice-président); MM. Azara (suppléant: Vallauri), Bourgeois (suppléant: Dassé), Corterier, Dardel, Mme Flitz, MM. Gros, Johnson (suppléant: Heffer), Lord Kennet (suppléant: Lord Listowel), MM. le Hodey,

Memmel, Radius, Rapelli, Restagno (suppléant: Conti), Sir Ronald Russell (suppléant: Dodds-Parker), M. Emile Schaus, Viscount Stonehaven (suppléant: Mathew), MM. Süsterhenn, Tjalma (suppléant: Vos), Valmarana.

N.B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

Allocation of Expenditure under Heads and Sub-Heads

Details	Estimate for 1965 F
Head I — EXPENDITURE FOR STAFF	
Sub-Head 1: Salaries of permanent establishment	785,200
Sub-Head 2: (A) Allowances	142,800
(B) Social charges	150,700
(C) Expenses relating to the recruitment, arrival and departure of permanent officials	15,000
TOTAL OF HEAD I	1,093,700
Head II — EXPENDITURE RELATING TO THE SESSIONS OF THE ASSEMBLY	
Sub-Head 3: 1. Temporary staff	150,000
2. Linguistic staff	202,000
3. Insurance for temporary staff	2,500
4. Installation of simultaneous interpretation equip- ment and hire of offices for the temporary trans- lation department	59,000
5. Miscellaneous expenditure during the sessions ...	10,000
TOTAL OF HEAD II	423,500
Head III — EXPENDITURE ON PREMISES AND EQUIPMENT	
Sub-Head 4: Premises	75,000
Sub-Head 5: Capital equipment	16,000
TOTAL OF HEAD III	91,000
Head IV — GENERAL ADMINISTRATIVE COSTS	
Sub-Head 6: Postage, telephone, telegraph charges, transport of documents, typewriters, etc.	106,000
Sub-Head 7: Paper, stationery and office supplies	50,000
Sub-Head 8: Printing and publishing of Assembly documents ...	261,000
Sub-Head 9: Purchase of documents, reference works, etc.	9,000
Sub-Head 10: Official car	17,500
Sub-Head 11: Bank charges	500
TOTAL OF HEAD IV	444,000
Head V — OTHER EXPENDITURE	
Sub-Head 12: Travel and subsistence allowances and insurance for Chairmen of Committees, Rapporteurs and Represen- tatives attending meetings of the Bureau, Presidential Committee and joint meetings	40,000
Sub-Head 13: Expenses for representation and receptions	50,000
Sub-Head 14: Committee study missions	2,000
Sub-Head 15: Official journeys of members of the Office of the Clerk	55,000
Sub-Head 16: Expenses of experts and the auditors	7,500
Sub-Head 17: Expenditure on information	10,500
Sub-Head 18: Expenses for groups of the Assembly	12,000
Sub-Head 19: Contingencies and other expenditure not elsewhere provided for	2,000
TOTAL OF HEAD V	179,000

Répartition des dépenses par chapitres et articles

Nature des dépenses	Prévisions pour 1965 F
<i>Chapitre I</i> — DÉPENSES DE PERSONNEL	
Art. 1: Traitements du personnel du cadre permanent	785.200
Art. 2: (A) Indemnités	142.800
(B) Charges sociales	150.700
(C) Dépenses relatives au recrutement, à l'arrivée et au départ des fonctionnaires permanents	15.000
TOTAL DU CHAPITRE I	1.093.700
<i>Chapitre II</i> — DÉPENSES RELATIVES AUX SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE	
Art. 3: 1. Personnel temporaire	150.000
2. Personnel linguistique	202.000
3. Assurances afférentes au personnel temporaire	2.500
4. Installation de l'équipement d'interprétation simultanée et location de bureaux pour le service temporaire de traduction	59.000
5. Dépenses diverses pendant les sessions	10.000
TOTAL DU CHAPITRE II	423.500
<i>Chapitre III</i> — DÉPENSES DE LOCAUX ET D'ÉQUIPEMENT	
Art. 4: Locaux	75.000
Art. 5: Equipement	16.000
TOTAL DU CHAPITRE III	91.000
<i>Chapitre IV</i> — FRAIS GÉNÉRAUX	
Art. 6: Frais d'affranchissement, de téléphone et de télégraphe, transport de documents, de machines, etc.	106.000
Art. 7: Papier et fournitures de bureau	50.000
Art. 8: Frais d'impression et de publication des documents de l'Assemblée	261.000
Art. 9: Achat d'ouvrages de documentation, d'annuaires, etc. ...	9.000
Art. 10: Voiture de service pour l'Assemblée	17.500
Art. 11: Frais de banque	500
TOTAL DU CHAPITRE IV	444.000
<i>Chapitre V</i> — AUTRES DÉPENSES	
Art. 12: Frais de voyage, indemnités et assurance des présidents de commissions, rapporteurs et Représentants pour les réunions du Bureau, du Comité des Présidents et les réunions com- munes	40.000
Art. 13: Frais de représentation et dépenses de réceptions	50.000
Art. 14: Missions d'études des commissions	2.000
Art. 15: Frais de mission des membres du Greffe	55.000
Art. 16: Frais des experts et du Commissaire aux comptes	7.500
Art. 17: Dépenses pour l'information	10.500
Art. 18: Dépenses effectuées par les groupes de l'Assemblée	12.000
Art. 19: Dépenses extraordinaires et toutes dépenses non prévues ..	2.000
TOTAL DU CHAPITRE V	179.000

Supplementary Budget for the Financial Year 1965

Details	Original estimate for 1965	Supplementary estimate	Total revised estimate
<i>Head I</i> — EXPENDITURE FOR STAFF			
Sub-Head 1: Salaries of permanent establishment ..	708,800	76,400	785,200
Sub-Head 2: (A) Allowances	140,700	2,100	142,800
(B) Social charges	136,000	14,700	150,700
(C) Expenses relating to the recruitment, arrival and departure of permanent officials	15,000	—	15,000
TOTAL OF HEAD I	1,000,500	93,200	1,093,700

Budget supplémentaire pour l'exercice financier 1965

Nature des dépenses	Crédit initial pour 1965	Crédit supplémentaire	Total du crédit révisé
<i>Chapitre I — DÉPENSES DE PERSONNEL</i>			
Art. 1: Traitements du personnel du cadre permanent	708.800	76.400	785.200
Art. 2: (A) Indemnités	140.700	2.100	142.800
(B) Charges sociales	136.000	14.700	150.700
(C) Dépenses relatives au recrutement, à l'arrivée et au départ des fonctionnaires permanents.....	15.000	—	15.000
TOTAL DU CHAPITRE I	1.000.500	93.200	1.093.700

Head I — Expenditure for Staff*Sub-Head 1*

SALARIES OF PERMANENT ESTABLISHMENT

Supplementary estimate : F 76,400

(a) Basic salaries

Supplementary estimate : F 76,400

Rank	WEU Grade	No.	Total F
The Clerk	Hors cadre *	1	39,000
The Clerk Assistant	Hors cadre *	1	58,300
Counsellors.....	A5	4	209,500
First Secretaries	A4	2	93,800
Secretaries	A3	2	74,500
Assistant Translator/Proof Reader	A2	1	30,100
Chief Accountant	B6	1	26,300
Assistant Translator	B5	1	22,000
Personal Assistants	B4	3	63,500
Bilingual Shorthand Typists	B3	7	120,200
Head Roneo-Storekeeper	C6	1	17,500
Messengers	C3	2	25,500
		26	780,200

* Hors cadre officials do not receive expatriation, head-of-family or children's allowances.

New estimate : F 780,200

Credits approved : F 703,800

Supplementary estimate : F 76,400

Chapitre I — Dépenses de personnel**Article 1****TRAITEMENTS DU PERSONNEL DU CADRE PERMANENT***Prévisions supplémentaires : F 76.400***(a) Traitements de base***Prévisions supplémentaires : F 76.400*

Fonctions	Grade U.E.O.	Nombre	Total F
Greffier	Hors cadre *	1	39.000
Greffier adjoint	Hors cadre *	1	58.300
Conseillers	A5	4	209.500
Premiers secrétaires	A4	2	93.800
Secrétaires	A3	2	74.500
Aide-traductrice /Correctrice d'épreuves	A2	1	30.100
Chef comptable	B6	1	26.300
Aide-traductrice	B5	1	22.000
Assistants qualifiées.....	B4	3	63.500
Sténo-dactylographes bilingues	B3	7	120.200
Chef ronéo-magasinier	C6	1	17.500
Messagers	C3	2	25.500
		26	780.200

* Les fonctionnaires hors cadre ne reçoivent pas d'indemnités d'expatriation, de chef de famille ni d'allocations familiales.

Nouvelles estimations : F 780.200

Crédits approuvés : F 703.800

Prévisions supplémentaires : F 76.400

Sub-Head 2

ALLOWANCES, SOCIAL CHARGES, ETC.

(A) ALLOWANCES

Supplementary estimate : F 2,100

(a) Head-of-family allowance

Supplementary estimate : F 4,900

Rank	WEU Grade	No.	Total F
Counsellors.....	A5	3	9,400
First Secretary	A4	1	3,000
Secretaries	A3	2	4,500
Assistant	B3	1	1,200
Head Roneo-Storekeeper	C6	1	1,200
Messenger	C3	1	1,200
		9	20,500

New estimate : F 20,500

Credits approved : F 15,600

Supplementary estimate : F 4,900

(b) Children's allowance

*Supplementary estimate : F 800*1,525 F per year per child : $1,525 \times 16$ F 24,400

Credits approved : F 23,600

Supplementary estimate : F 800

(c) Expatriation allowance

LESS : F 3,600

Rank	WEU Grade	No.	Total F
Counsellors.....	A5	3	32,500
First Secretary	A4	1	10,300
Secretaries	A3	2	18,000
Assistant Translator	B5	1	5,000
Personal Assistants	B4	2	10,900
Bilingual shorthand-typists	B3	2	9,200
		11	85,900

New estimate : F 85,900

Credits approved : F 89,500

LESS : F 3,600

Article 2

INDEMNITÉS, CHARGES SOCIALES, ETC.

(A) INDEMNITÉS

Prévisions supplémentaires : F 2.100

(a) Indemnité de chef de famille

Prévisions supplémentaires : F 4.900

Fonctions	Grade U.E.O.	Nombre	Total F
Conseillers	A5	3	9.400
Premier secrétaire	A4	1	3.000
Secrétaires	A3	2	4.500
Assistante	B3	1	1.200
Chef ronéo-magasinier	C6	1	1.200
Messager	C3	1	1.200
		9	20.500

Nouvelles estimations : F 20.500

Crédits approuvés : F 15.600

Prévisions supplémentaires : F 4.900

(b) Allocations familiales

Prévisions supplémentaires : F 800

1.525 F par an pour chaque enfant : 1.525×16 F 24.400

Crédits approuvés : F 23.600

Prévisions supplémentaires : F 800

(c) Indemnité d'expatriation

MOINS : F 3.600

Fonctions	Grade U.E.O.	Nombre	Total F
Conseillers	A5	3	32.500
Premier secrétaire	A4	1	10.300
Secrétaires	A3	2	18.000
Aide-traductrice	B5	1	5.000
Assistants qualifiés.....	B4	2	10.900
Sténo-dactylographes bilingues	B3	2	9.200
		11	85.900

Nouvelles estimations : F 85.900

Crédits approuvés : F 89.500

MOINS : F 3.600

(B) SOCIAL CHARGES

Supplementary estimate : F 14,700

- (a) Social Security
98 F per month, for 12 months for 25 officials

New estimate : F 29,400
Credits approved : F 27,000

Supplementary estimate : F 2,400

- (b) Supplementary insurance
2 % of total emoluments \times 877,000 F

New estimate : F 17,500
Credits approved : F 16,000

Supplementary estimate : F 1,500

- (c) Provident fund
14 % of basic salaries \times 741,200 F

New estimate : F 103,800
Credits approved : F 93,000

Supplementary estimate : F 10,800

(B) CHARGES SOCIALES

Prévisions supplémentaires : F 14.700

(a) Sécurité Sociale

98 F par mois pour 12 mois pour 25 fonctionnaires

Nouvelles estimations : F 29.400

Crédits approuvés : F 27.000

Prévisions supplémentaires : F 2.400

(b) Assurance complémentaire

2 % du traitement total × 877.000 F

Nouvelles estimations : F 17.500

Crédits approuvés : F 16.000

Prévisions supplémentaires : F 1.500

(c) Fonds de prévoyance

14 % du traitement de base × 741.200 F

Nouvelles estimations : F 103.800

Crédits approuvés : F 93.000

Prévisions supplémentaires : F 10.800

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Molter, Chairman and Rapporteur)

The supplementary budget for the financial year 1965 submitted to the Assembly includes only the increased estimates resulting from the general revision of salaries adopted by the Co-ordinating Committee of Government Experts with effect from 1st January 1965.

Exposé des motifs**(présenté par M. Molter, président et rapporteur)**

Le budget supplémentaire pour l'exercice financier 1965 qui est soumis à l'Assemblée ne comporte que des augmentations de crédits découlant de la révision générale des salaires telle qu'elle a été adoptée par le Comité de coordination des experts gouvernementaux, à compter du 1^{er} janvier 1965.

**Opinion on the budget of the ministerial organs of
Western European Union for the financial year 1965**

REPORT¹

**submitted on behalf of the
Committee on Budgetary Affairs and Administration²
by Mr. Mathew, Rapporteur**

TABLE OF CONTENTS

DRAFT OPINION
on the budget of Western European Union for the financial year 1965

EXPLANATORY MEMORANDUM
submitted by Mr. Mathew, Rapporteur

Introduction

Budget of the ministerial organs

APPENDIX I : WEU budget estimates for 1965
Proposed expenditure and income
National contributions

APPENDIX II : Details regarding the duties of the members of the staff of the ministerial
organs of Western European Union

APPENDIX III : Details regarding the duties of the staff of the Office of the Clerk of
Western European Union

Table of establishment of Western European Union

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. Molter (Chairman); Mr. Dwyntee (Vice-Chairman); MM. Azara (Substitute: Vallauri), Bourgeois (Substitute: Dassié), Corterier, Dardel, Mrs. Flitz, MM. Gros, Johnson (Substitute: Heffer), Lord Kennet (Substitute: Lord Listowel), MM.

le Hodey, Memmel, Radius, Rapelli, Restagno (Substitute: Conti), Sir Ronald Russell (Substitute: Dodds-Parker), Mr. Emile Schaus, Viscount Stonehaven (Substitute: Mathew), MM. Süsterhenn, Tjalma (Substitute: Vos), Valmarana.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**Avis sur le budget des organes ministériels de
l'Union de l'Europe Occidentale pour l'exercice financier 1965**

RAPPORT¹

**présenté au nom de la
Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration²
par M. Mathew, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET D'AVIS
sur le budget de l'Union de l'Europe Occidentale pour 1965

EXPOSÉ DES MOTIFS
présenté par M. Mathew, rapporteur
Introduction
Budget des organes ministériels

ANNEXE I : Budget de l'U.E.O. pour 1965
Prévisions des dépenses et des recettes
Contributions des pays membres

ANNEXE II : Détail des fonctions assumées par les membres du personnel des organes ministériels de l'Union de l'Europe Occidentale

ANNEXE III : Détail des fonctions assumées par les membres du personnel du Greffe de l'Union de l'Europe Occidentale

Tableau des effectifs de l'Union de l'Europe Occidentale

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. Membres de la commission : M. Molter (président) ; M. Duynstee (vice-président) ; MM. Azara (suppléant : Vallauri), Bourgeois (suppléant : Dassié), Corterier, Dardel, Mme Flitz, MM. Gros, Johnson (suppléant : Heffer), Lord Kennet (suppléant : Lord Listowel), MM.

le Hodey, *Mommel*, Radius, *Rapelli*, Restagno (suppléant : *Conti*), Sir Ronald Russell (suppléant : *Dodds-Parker*), M. *Emile Schaus*, Viscount Stonehaven (suppléant : *Mathew*), MM. Süsterhenn, Tjalma (suppléant : *Vos*), *Valmarana*.

N. B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Draft Opinion
on the budget of Western European Union for the financial year 1965

The Assembly,

Noting that in communicating the budget of Western European Union as a whole the Council has complied with the provisions of Article VIII (c) of the Charter,

1. Expresses the opinion that it is regrettable that this budget has not applied Recommendations 51 and 60 adopted by the Assembly to include provision for compensation for loss of office;
2. Expresses the hope that the next budget will make provision for a pension scheme for WEU officials, taking account of seniority since the creation of the organisation;
3. Requests that this budget should provide for :
 - (i) an Economics Division in the Secretariat-General ;
 - (ii) a post of nuclear expert in the Agency for the Control of Armaments ;
4. Recommends the increase of appropriations for official journeys for the Agency for the Control of Armaments to enable it to carry out its full rôle in accordance with the Brussels Treaty (Article VII, Protocol No. IV).

Projet d'avis**sur le budget de l'Union de l'Europe Occidentale pour l'exercice financier 1965**

L'Assemblée,

Constatant que le Conseil, en communiquant l'ensemble du budget de l'Union de l'Europe Occidentale, a mis en application les dispositions du titre VIII (c) de la Charte,

1. Exprime l'avis qu'il est regrettable que ce budget n'ait pas mis en application les Recommandations n^{os} 51 et 60 adoptées par l'Assemblée prévoyant l'octroi d'une indemnité de suppression de poste ;
2. Exprime l'espoir que le prochain budget tiendra compte de l'établissement, pour les fonctionnaires de l'U.E.O., d'un régime de pension se basant sur l'ancienneté dans l'organisation ;
3. Demande que ce budget prévoie la création :
 - (i) d'une division économique rattachée au Secrétariat général ;
 - (ii) d'un poste d'expert atomique attaché à l'Agence pour le Contrôle des Armements ;
4. Recommande l'augmentation des crédits de mission attribués à l'Agence pour le Contrôle des Armements, afin que celle-ci puisse remplir pleinement son rôle, conformément au Traité de Bruxelles (article VII, Protocole N^o IV).

Explanatory Memorandum

submitted by Mr. Mathew, Rapporteur

Introduction

The Assembly has noted with interest that NATO, the Council of Europe, the OECD and WEU have continued the practice of regular consultations in the Committee of Secretaries-General and the Co-ordinating Committee of Government Experts with a view to reaching a joint policy on questions of emoluments and allowances paid to the staff of the four organisations.

The Assembly has also noted with satisfaction that, with effect from 1st January 1965, ELDO and ESRO have also joined these Committees.

The Assembly has been informed that after six months' discussion, the Co-ordinating Committee recently adopted a report on the general revision of salaries.

With regard to the salary scales, these proposals met those of the Secretaries-General to the following extent : 85 % for A grades ; 79 % for L grades ; 75 % for B grades and 68 % for C grades.

The new scales bring A and L grades closer in line with those of the Brussels Communities.

This was certainly the reason for large percentage increases in respect of some of the A and L grades.

Results were less satisfactory for B and C grades insofar as local salary conditions had a considerable influence on the negotiations. There were lengthy and difficult discussions before agreement was reached on the C grade salary levels.

In general, expatriated officials have suffered a slight loss compared with local staff in accordance with a policy outlined in 1958 for limiting the amount of the expatriation allowance in relation to overall emoluments.

The proposals of the Secretaries-General regarding expatriation, head-of-family and dependants' allowances have in general been adopted with minor changes.

The principle of granting compensation for loss of office has been agreed to. Ways and means are yet to be worked out. The Assembly wishes the Co-ordinating Committee to take into consideration Recommendations 51¹ and 60 adopted by the Assembly.

The rent allowance will no doubt be revised in the near future so as to provide more satisfactory assistance to the least-favoured members of the staff. The Secretaries-General also intend submitting proposals for an education allowance for children, similar to the allowance granted in the Brussels Communities.

1. Recommendation 51 on the staff and budgetary repercussions of the transfer of cultural and social competences to the Council of Europe, adopted by the Assembly on 3rd June 1960 during the First Part of the Sixth Ordinary Session (7th Sitting) on the report tabled by Mr. Junot on behalf of the General Affairs Committee (Document 167) :

"The Assembly,

.....

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

1. That any official whose post is abolished, or who is unable to accept the contract offered him by the Council of Europe, or who is not re-integrated in his national administration, should be entitled to compensation for cancellation of contract equal to one year's basic salary ;

2. That any official whose post is abolished, or who is unable to accept the contract offered him by the Council of Europe, or who is not re-integrated in his national administration, and who has fulfilled more than five years of continuous and effective service with Western European Union and/or another international organisation, in particular the Brussels Treaty Organisation, should be entitled to compensation equal to two years' basic salary ;

3. That the Appeals Board provided for in the Staff Rules be competent in any dispute arising from the provisions of paragraphs 1 and 2 ;

4. That all arrangements should be made for officials who are transferred to be reinstated by priority and as of right in their previous duties in the event of the transfer experiment being discontinued."

Exposé des motifs

(présenté par M. Mathew, rapporteur)

Introduction

L'Assemblée a noté avec intérêt que l'O.T.A.N., le Conseil de l'Europe, l'O.C.D.E. et l'U.E.O. ont maintenu la pratique de consultations régulières entre le Comité des Secrétaires généraux et le Comité de coordination des experts gouvernementaux, dans le but d'aboutir à une politique commune sur les questions des traitements et indemnités payés au personnel du cadre des quatre organisations.

L'Assemblée a également noté avec satisfaction qu'à partir du 1^{er} janvier 1965, le C.E.C.L.E.S. et le C.E.R.S. se sont joints à ces comités.

L'Assemblée a été informée que le Comité de coordination, après six mois de discussion, a récemment adopté un rapport sur la révision générale des salaires.

En ce qui concerne les barèmes, ces propositions donnent satisfaction à celles qui avaient été présentées par les Secrétaires généraux, à concurrence de 85 % pour la catégorie A ; 79 % pour la catégorie L ; 75 % pour la catégorie B et 68 % pour la catégorie C.

Il en résulte une nouvelle structure qui, pour les catégories A et L, tend à une harmonisation de plus en plus exacte avec la structure des Communautés de Bruxelles.

Il est hors de doute que c'est dans cette perspective que l'on peut expliquer certains pourcentages d'augmentation importants pour certains grades des catégories A et L.

Pour les catégories B et C, les résultats ont été moins satisfaisants, dans la mesure où l'incidence des conditions de rémunération locale a pesé lourdement sur les négociations. C'est ainsi que l'accord n'a pu se faire pour les niveaux des salaires de la catégorie C qu'après de longues et difficiles discussions.

D'une façon générale, la situation des agents expatriés est légèrement dégradée par rapport à celle des agents résidents et ceci dans le cadre d'une politique esquissée dès 1958 et qui tend à limiter l'importance relative de l'indemnité d'expatriation par rapport à l'ensemble de la rémunération.

Les propositions des Secrétaires généraux concernant les indemnités d'expatriation, de chef de famille et les indemnités de suppléance ont été généralement adoptées avec des modifications mineures.

Le principe de l'octroi d'une indemnité de perte d'emploi a été retenu. Ses modalités restent à fixer. L'Assemblée souhaiterait que le Comité de coordination puisse s'inspirer des Recommandations n^{os} 51¹ et 60, adoptées par l'Assemblée.

L'indemnité de logement sera sans doute réformée dans un avenir prochain, de façon à apporter une aide plus substantielle aux agents les moins favorisés. Les Secrétaires généraux ont l'intention de présenter également des propositions tendant à créer une indemnité d'éducation des enfants, inspirée de celle en vigueur dans les Communautés de Bruxelles.

1. Recommandation n^o 51 sur les répercussions personnelles et financières du transfert des compétences culturelles et sociales au Conseil de l'Europe, adoptée par l'Assemblée le 3 juin 1960 au cours de la première partie de la Sixième session ordinaire (7^e séance) sur rapport présenté par M. Junot au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 167) :

« L'Assemblée,

.....

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. Que tout fonctionnaire dont le poste serait supprimé ou qui ne pourrait accepter le contrat qui lui serait offert par le Conseil de l'Europe ou toute autre organisation internationale, ou qui ne serait pas réintégré dans son administration nationale, ait droit à une indemnité de résiliation de contrat égale à un an de traitement de base ;
2. Que tout fonctionnaire dont le poste serait supprimé, ou qui ne pourrait accepter le contrat qui lui serait offert par le Conseil de l'Europe ou toute autre organisation internationale, ou qui ne serait pas réintégré dans son administration nationale, et qui aurait accompli plus de cinq ans de service continu et effectif auprès de l'Union de l'Europe Occidentale ou d'une autre organisation internationale (notamment l'Organisation du Traité de Bruxelles), ait droit à une indemnité égale à deux ans de traitement de base ;
3. Que la Commission de Recours prévue par le Règlement du personnel soit de droit compétente en cas de litige éventuel sur les paragraphes 1 et 2 ;
4. Que toutes les dispositions soient prises pour que les fonctionnaires transférés soient réintégré par priorité et de plein droit dans leurs fonctions antérieures au cas où il serait mis fin à l'expérience de transfert engagée. »

Finally, the annual revision of salaries, in accordance with the trend of the cost of living, has been maintained.

These are not negligible results. It is unfortunate, however, that the need to reach unanimous agreement prevented the proposals submitted by the Secretaries-General from being adopted in full, although these proposals were considered the minimum necessary to meet the continual depreciation of emoluments of international civil servants. It is also to be deplored that, for reasons which are perhaps not entirely unfounded, the percentage benefit gained by officials under this revision has generally been proportionally less the lower the grade.

Finally, for senior grades, one might wonder whether the present level of salaries will enable the organisations to keep and recruit the highly qualified staff they require to operate effectively.

The Assembly is particularly interested in the creation of a European civil service and urges the member States to provide the staff of the European organisations with the same conditions of employment as exist already in the six-power Communities.

The question is becoming increasingly serious because, as time passes, the officials of the four organisations — NATO, the Council of Europe, the OECD and WEU — acquire greater seniority in their posts and the present system of a provident fund, based on the rule of capitalisation alone, is by no means a satisfactory solution.

The Assembly asks that a pension fund be established as quickly as possible.

If the European organisations wish to recruit highly qualified officials, it is essential for these officials to be given the same conditions of employment and prospects of making a career as they could normally expect in their national civil service.

The Assembly instructs the Clerk :

1. To draw the attention of the Secretary-General to the Assembly's concern that after being in existence for ten years the organisation is not in a position to provide its officials who are not

seconded from national administrations with a pension scheme ;

2. To urge the Secretary-General, in liaison with the Secretaries-General of the co-ordinated organisations, to make an immediate study of this question and reach a solution as quickly as possible ;

3. To report to it on the results obtained in not more than one year's time.

Budget of the ministerial organs

The Assembly has studied with interest the budget of the ministerial organs for the financial year 1965. Appended to this report is a breakdown of expenditure of the ministerial organs of WEU which is extremely useful in evaluating the overall appropriations under each head. The Appendix also contains a detailed table of establishment. The Assembly wishes to confine its study of the budget to certain specific items.

Staff of the Secretariat-General

At the Ninth Ordinary Session of the Assembly, Mr. de Grailly, Rapporteur, submitted a report¹ on behalf of the General Affairs Committee on the reform of the permanent Council and Secretariat-General, in which he laid particular stress on the creation of an Economics Division. This proposal was repeated in Recommendation 113 adopted by the Assembly on 3rd December 1964, paragraph 4 of the operative text of which recommended that the Council "set up a special permanent body responsible for following the economic relations between the member States".

In view of the interest now being shown in relations between EFTA and the Common Market and the fact that the United Kingdom is a member of both WEU and EFTA, the Assembly is of the opinion that this section should be set up in the near future and suggests the following establishment :

one A6 Head of Section,
two A4 Economists,
two B3 Bilingual Secretaries.

1. Document 291 adopted by the Assembly in December 1963.

Enfin, le régime de révision annuelle des salaires en fonction de l'évolution du coût de la vie a été maintenu.

Ces résultats ne sont pas négligeables. L'on peut regretter néanmoins que la nécessité de dégager des solutions acceptées unanimement n'ait pas permis l'adoption intégrale des propositions présentées par les Secrétaires généraux, propositions qu'ils considéraient pourtant comme un minimum nécessaire pour pallier la dégradation continue de la rémunération de la fonction internationale. L'on peut déplorer aussi que, pour des raisons qui ne sont peut-être pas dépourvues d'une certaine valeur, le pourcentage du gain obtenu par les agents du fait de cette révision ait été généralement en diminuant au fur et à mesure que leur place était plus basse dans la hiérarchie.

Pour les grades élevés, enfin, l'on peut se demander si le niveau actuel de rémunération permettra aux organisations de conserver et d'acquérir le personnel de haute qualité qui est nécessaire à leur bon fonctionnement.

L'Assemblée est tout particulièrement intéressée par la création d'une fonction publique européenne et insiste auprès des Etats membres pour qu'ils établissent pour le personnel des organisations européennes les mêmes conditions d'emploi que celles déjà existantes pour les Communautés des Six.

La question devient de plus en plus sérieuse car, au fur et à mesure que le temps s'écoule, les fonctionnaires des quatre organisations: O.T.A.N., Conseil de l'Europe, O.C.D.E. et U.E.O. ayant acquis une ancienneté accrue dans leur emploi, le régime actuel de fonds de prévoyance régi et fondé sur la seule notion de capitalisation ne constitue en aucune manière une solution satisfaisante.

L'Assemblée demande qu'un régime de pension soit mis en vigueur le plus rapidement possible.

Si les organisations européennes désirent recruter des fonctionnaires hautement qualifiés, il est indispensable que ces fonctionnaires puissent obtenir les mêmes conditions d'emploi ainsi que de carrière qu'ils auraient normalement pu espérer dans leur fonction publique nationale.

L'Assemblée charge le Greffier :

1. D'attirer l'attention du Secrétaire général sur la préoccupation qu'elle éprouve à constater qu'après dix années d'existence, l'organisation n'est pas en mesure d'assurer à ses fonctionnaires

non détachés des administrations nationales, un régime de pension ;

2. De le prier, en liaison avec les Secrétaires généraux des organisations coordonnées, de procéder à une étude immédiate de cette question, et de dégager une solution aussi rapide que possible ;

3. De lui faire rapport sur les résultats obtenus au plus tard dans un délai d'une année.

Budget des organes ministériels

L'Assemblée a examiné avec intérêt le budget des organes ministériels pour l'exercice financier 1965. On trouvera en annexe au présent rapport une ventilation des dépenses des organes ministériels de l'U.E.O. qui est extrêmement utile pour évaluer le montant global des crédits affectés aux divers chapitres. On trouvera également en annexe les détails de l'organigramme. L'Assemblée tient à limiter son étude du budget à certains points particuliers.

Personnel du Secrétariat général

Lors de la Neuvième session ordinaire de l'Assemblée, M. de Grailly a présenté, au nom de la Commission des Affaires Générales, un rapport¹ sur la réforme du Conseil permanent et du Secrétariat général dans lequel il a insisté notamment sur la création d'une division économique. Cette proposition a également été faite par la Recommandation n° 113 adoptée par l'Assemblée le 3 décembre 1964 et qui prévoit, dans le paragraphe 4 du dispositif, « de mettre en place un organisme spécial permanent chargé de suivre les relations économiques entre les pays membres ».

L'Assemblée est d'avis, étant donné l'intérêt manifesté actuellement en ce qui concerne les relations entre l'A.E.L.E. et le Marché Commun et le fait que le Royaume-Uni est membre à la fois de l'U.E.O. et de l'A.E.L.E., que cette section devrait être créée dans un proche avenir et pourrait comporter le personnel suivant :

- 1 A6, Chef de Section,
- 2 A4, Economistes,
- 2 B3, Secrétaires bilingues.

1. Document 291 adopté par l'Assemblée en décembre 1963.

The Assembly has studied with interest the details of the establishment of the Secretariat-General which it would like to see increased as shown above. It has compared it with that of the Office of the Clerk and notes that for very similar activities the Office of the Clerk has even less staff than the Secretariat-General.

The Secretariat-General is responsible for organising meetings of the Council of Ministers lasting some eight days a year, approximately thirty meetings of the permanent Council each year and meetings of the Working Group.

The Office of the Clerk is responsible for organising plenary meetings of the Assembly lasting eight days a year, meetings of Assembly Committees lasting forty days a year and meetings of Sub-Committees and Rapporteurs.

The senior officials of the Secretariat-General and the Office of the Clerk are as follows :

Secretariat-General		Office of the Clerk	
Secretary-General	1	Clerk (part-time)	1
Deputy Secretary-General	1		—
Assistant Secretary-General	1	Clerk Assistant	1
A6 (Legal Adviser)	1		—
A5	—		3
A4	3		3 ¹
A3	2		1 ¹
A2	2		2 ¹
Linguists	4		—

1. Including three Secretaries Translations/Publications.

Recruitment of a nuclear expert for the Agency for the Control of Armaments

A few years ago, the Director of the Agency for the Control of Armaments asked for a nuclear expert to be appointed to enable the Agency to apply the controls provided for in the Treaty; the Council has consistently refused this appointment. Although France has been producing fissile material for military purposes for more than three years and the nuclear industry in Germany is now producing, for non-military purposes, a significant quantity of plutonium, the Agency does not check the levels of nuclear weapons produced in France, nor does it carry out non-production controls in Germany in this field. The Assembly considers the appointment of this expert is long overdue¹.

Official journeys²

The Assembly has noted that the 1965 appropriations under this head are as follows :

Secretariat-General F. 128,000
Standing Armaments Committee F. 18,000

Agency for the Control of
Armaments F. 60,000

The Council has informed the Assembly³ that eighty control operations were carried out during 1964 by teams usually composed of three officials, which makes a total of 240 individual journeys, apart from the official journeys by the Director of the Agency or his staff for purposes other than inspections. The amounts voted for the Agency in 1964 and 1965 are identical.

The Assembly is of the opinion that this amount is not adequate to cover the missions undertaken.

1. See the reports tabled by Mr. Housiaux on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments, Documents 223, 267, 309 and 338.

2. 1965 appropriations for the Assembly were F. 55,000.

3. Annual Report of the Council, page 10.

L'Assemblée a étudié avec intérêt le détail du cadre du Secrétariat général qu'elle souhaiterait, comme on l'a indiqué plus haut, voir augmenté. Elle l'a comparé à celui du Greffe et note que pour une activité sensiblement comparable, le Greffe ne dispose que d'effectifs encore plus restreints que ceux du Secrétariat général.

En effet, le Secrétariat général est responsable de l'organisation des réunions du Conseil des Ministres, s'élevant à environ 8 jours par an ; des réunions du Conseil permanent, environ 30 réunions annuelles, et des réunions du Groupe de travail.

Le Greffe est responsable des réunions plénières de l'Assemblée qui sont d'une durée de 8 jours par an ; des réunions des commissions de l'Assemblée de 40 jours par an ; des réunions des sous-commissions et des réunions des rapporteurs.

Les cadres supérieurs du Secrétariat général et du Greffe se décomposent comme suit :

Secrétariat général		Greffe	
Secrétaire général	1	Greffier (à temps partiel)	1
Secrétaire général délégué	1		—
Secrétaire général adjoint	1	Greffier adjoint	1
A6 (Conseiller Juridique)	1		—
A5	—		3
A4	3		3 ¹
A3	2		1 ¹
A2	2		2 ¹
Linguistes	4		—

Recrutement d'un expert nucléaire pour l'Agence de Contrôle des Armements

Le Directeur de l'Agence de Contrôle des Armements a demandé, il y a quelques années, la nomination d'un expert nucléaire en vue de permettre à l'Agence d'exercer les contrôles prévus dans le traité ; le Conseil s'est toujours opposé à cette nomination. En dépit du fait que la France produit des matières fissiles à des fins militaires depuis plus de trois ans, et que l'industrie nucléaire allemande produit actuellement, à titre civil, une quantité importante de plutonium, l'Agence ne contrôle pas les niveaux des armes nucléaires fabriquées en France, et n'effectue pas davantage de contrôle de non-fabrication en Allemagne. L'Assemblée estime que la nomination de cet expert a trop longtemps été différée¹.

Voyages officiels²

L'Assemblée a noté que les crédits prévus dans ce chapitre pour 1965 sont les suivants :

Secrétariat général F. 128.000

Comité Permanent des Armements F. 18.000

Agence de Contrôle des Armements F. 60.000

Le Conseil a informé l'Assemblée³ que 80 opérations de contrôle ont été effectuées en 1964 par des groupes habituellement composés de 3 fonctionnaires, ce qui correspond au total à 240 missions individuelles, exception faite pour les voyages officiels effectués par le Directeur de l'Agence ou par ses collaborateurs à des fins autres que l'inspection. Les crédits votés pour l'Agence en 1964 et 1965 sont identiques.

L'Assemblée est d'avis que ces sommes sont insuffisantes pour couvrir les missions entreprises.

1. Voir les rapports présentés par M. Housiaux au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements, Documents 223, 267, 309 et 338.

2. Les crédits approuvés pour 1965 en ce qui concerne l'Assemblée s'élèvent à F 55.000.

3. Rapport annuel du Conseil, page 10.

1. Dont trois secrétaires Traduction/Publications.

APPENDIX I — ANNEXE I

WEU BUDGET ESTIMATES FOR 1965 — BUDGET DE L'U.E.O. POUR 1965

Proposed expenditure and income — Prévisions des dépenses et des recettes

DOCUMENT 346

	A*	B*	C*	TOTAL					
	£	£	£	£	Francs belges	Francs français	Lire	Florins	DM
Salaries and allowances Traitements et indemnités	121,840	90,753	226,700	439,293	60.976.000	6.018.314	766.664.203	4.418.733	4.881.033
Travel Frais de voyage	9,850	1,508	5,565	16,923	2.349.000	231.845	29.534.395	170.224	188.033
Communications Transmissions	1,725	2,735	4,942	9,402	1.305.000	128.807	16.408.535	94.572	104.466
Other operating costs / Autres dépenses de fonctionnement ...	28,206	4,888	8,652	41,746	5.794.000	571.920	72.856.051	419.912	463.844
Purchase of furniture Achat de mobilier	640	94	695	1,429	198.000	19.577	2.493.885	14.374	15.877
Buildings Immeubles	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total expenditure Total des dépenses	162,261	99,978	246,554	508,793	70.622.000	6.970.463	887.957.069	5.117.815	5.653.253
WEU tax Impôt de l'U.E.O.	25,326	21,281	59,743	106,350	14.762.000	1.456.995	185.604.458	1.069.747	1.181.667
Other receipts Autres recettes	1,765	223	485	2,473	343.000	33.880	4.315.924	24.875	27.478
Total income Total des recettes	27,091	21,504	60,228	108,823	15.105.000	1.490.875	189.920.382	1.094.622	1.209.145
NET TOTAL TOTAL NET	135,170	78,474	186,326	399,970	55.517.000	5.479.588	698.036.687	4.023.193	4.444.108

- * A - Secretariat-General.
Secrétariat général.
- B - International Secretariat of the Standing Armaments Committee.
Secrétariat international du Comité Permanent des Armements.
- C - Agency for the Control of Armaments.
Agence de Contrôle des Armements.

National contributions — Contributions des pays membres

	600ths en 600 ^e	£.	s.	d.	
Belgium / Belgique	59	39,330	7	8	= Francs belges 5.459.232
France	120	79,994	0	0	= Francs 1.095.918
Italy / Italie	120	79,994	0	0	= Lire 139.607.388
Luxembourg	2	1,333	4	8	= Francs lux. 185.058
Netherlands / Pays-Bas	59	39,330	7	8	= Florins 395.614
Federal Republic of Germany / Rég. Féd. d'Allemagne	120	79,994	0	0	= DM 889.038
United Kingdom / Royaume-Uni	120	79,994	0	0	
	600	399,970	0	0	

APPENDIX II

In accordance with Opinion 9 adopted by the Assembly on 5th December 1963, the Council has communicated details to the Assembly regarding the duties of the members of the staff of the ministerial organs of Western European Union.

ANNEXE II

Conformément à l'Avis n° 9 exprimé par l'Assemblée lors de sa séance du 5 décembre 1963, le Conseil a communiqué à l'Assemblée le détail des fonctions assumées par les membres du personnel des organes ministériels de l'Union de l'Europe Occidentale.

A. Secretariat-General — Secrétariat général

Post No.	Grade	Function	Fonction
1	HG	Secretary-General	Secrétaire général
2	»	Deputy Secretary-General	Secrétaire général délégué
3	»	Assistant Secretary-General	Secrétaire général adjoint
4	A6	Legal Adviser	Conseiller juridique
5	B4	Secretary to Secretary-General	Secrétaire du Secrétaire général
6	B5	Personal Assistant/Secretary to Deputy Secretary-General	Assistante/Secrétaire du Secrétaire général délégué
7	B4	Secretary to Assistant Secretary-General	Secrétaire du Secrétaire général adjoint
8	B4	Secretary to Legal Adviser	Secrétaire du Conseiller juridique
<i>General Affairs Section - Section des affaires générales</i>			
9	A4	Head of Section	Chef de section
10	A3	Deputy Head of Section	Chef de section adjoint
11	A4	Secretary to Public Administration Committee	Secrétaire du Comité de l'administration publique
12	A2	Documents Officer	Documentaliste
13	B4	Assistant/Verbatim writer	Assistante/Sténographe de séance
14	B3	Secretary/Assistant	Secrétaire/Assistante
<i>Administration and Personnel Section Section de l'administration et du personnel</i>			
15	A4	Head of Section	Chef de section
16	A3	Deputy Head of Section	Chef de section adjoint
17	A2	Assistant	Assistant
18	B4	Assistant (Personnel)	Assistant (Personnel)
19	B4	Assistant (Administration)	Assistant (Administration)
20	B3	Secretary	Secrétaire

Post No.	Grade	Function	Fonction
<i>Linguist Section - Section linguistique</i>			
21	L5	Head of Section (interpreter)	Chef de section (interprète)
22	L4	Reviser	Réviseur
23	L2	Translator F/E	Traducteur F/A
24	L2	Translator E/F	Traducteur A/F
<i>Registry and Production Services Bureau d'ordre et de reproduction des documents</i>			
25	B4	Documentation Clerk	Documentaliste
26	B4	Head of Typing pool	Chef du pool dactylographique
27	B3	Bilingual Shorthand-typist	Sténodactylographe bilingue
28	B3	»	»
29	B2	Shorthand-typist	Sténodactylographe
30	B2	»	»
31	B2	»	»
32	B2	»	»
33	B2	»	»
34	B2	»	»
35	B2	Assistant (distribution)	Assistant - Bureau d'ordre et production
36	B1	Assistant (reproduction)	»
<i>General Services - Services généraux</i>			
37	B1	Telephonist	Téléphoniste
38	B1	»	»
39	C3	Chauffeur	Chauffeur
40	C3	»	»
41	C2	Messenger	Huissier
42	C2	»	»
<i>Security - Sécurité</i>			
43	C4	Senior Security Guard	Garde de sécurité, Chef
44	C3	Security Guard	Garde de sécurité
45	C3	»	»
46	C3	»	»
47	C3	»	»
48	C3	»	»

B. International Secretariat of the Standing Armaments Committee
Secrétariat international du Comité Permanent des Armements

Post No.	Grade	Function	Fonction
1	HE	Assistant Secretary-General	Secrétaire général adjoint
		<i>Private Secretariat, Mail, Documentation</i> <i>Secrétariat particulier, courrier, documentation</i>	
2	B4	Private Secretary	Secrétaire particulière
3	B4	Assistant in charge of classified documents	Assistant chargé du courrier secret
4	B3	Archivist, responsible for distributing documents	Archiviste, distributeur de documents
5	C4	Driver mechanic	Chauffeur mécanicien
		<i>Committee Secretariat — Secrétariat de comité</i>	
6	A5	Assistant to Head of International Secretariat	Adjoint au Chef du Secrétariat international
7	A4	Committee Secretary	Secrétaire de comité
8	A4	» »	» »
9	A4	» »	» »
		<i>Language Staff — Personnel linguistique</i>	
10	L4	Reviser	Réviseur de traduction
11	L3	Interpreter	Interprète
12	L2	Translator and Minute writer	Traducteur et procès-verbaliste
13	L2	» »	» »
		<i>Clerical Staff</i> <i>Groupe de reproduction des documents</i>	
14	B4	Head of Typing Pool	Chef de groupe
15	B3	Bilingual Shorthand-typist	Sténodactylographe bilingue
16	B3	» » »	» »
17	B3	» » »	» »
18	B2	Shorthand-typist	Sténodactylographe
19	B2	» »	»
20	B2	» »	»
		<i>Administrative and General Staff</i> <i>Personnel des services administratifs et généraux</i>	
21	B4	Administrative Assistant	Assistant administratif
22	B4	Assistant Accountant	Assistant comptable
23	C4	Roneo Operator	Ronéotypiste
24	C4	Store-keeper and technician	Magasinier et agent technique
25	C4	Security Guard	Garde de sécurité
26	C3	» »	» »
27	C3	» »	» »
28	C3	» »	» »

C. Agency for the Control of Armaments
Agence pour le Contrôle des Armements

Post No.	Grade	Function	Fonction
1	HE	Director	Directeur
2	B4	Director's Secretary	Secrétaire du Directeur
3	A7	Deputy Director	Directeur adjoint
4	B3	Deputy Director's Secretary	Secrétaire du Directeur adjoint
<i>Director's Office — Bureau de direction</i>			
5	A4	Head of the Office and Assistant to the Director	Chef de bureau et adjoint au Directeur
6	A3	Head of Central Documentation Office	Chef du Bureau central de documentation
7	A2	Assistant	Assistant
8	B4	Documentation clerk	Documentaliste
9	L2	Translator E/F	Traducteur A/F
10	L2	» F/E	» F/A
11	B3	Bilingual Shorthand-typist	Sténodactylographe bilingue
12	B2	Shorthand-typist	Sténodactylographe
13	B4	Head of Central Archives	Chef des Archives centrales
14	B3	Secretary	Secrétaire
<i>Information and Study Division</i> <i>Division information et études</i>			
15	A6	Head of Division	Chef de division
16	A5	Head of the Industrial Section	Chef de la Section industrielle
17	A5	Expert on biological and chemical weapons	Expert en armes biologiques et chimiques
18	A4	Logistics Expert on armaments for land forces	Expert logistique en armements terrestres
19	A4	Logistics Expert on armaments for air forces	Expert logistique en armements aériens
20	A4	Logistics Expert on naval armaments	Expert logistique en armements navals
21	A4	Assistant to the Head of Division for General Affairs	Adjoint au chef de division pour les questions générales
22	B3	Secretary	Secrétaire
23	B3	Bilingual Shorthand-typist	Sténodactylographe bilingue
24	B3	Bilingual Shorthand-typist	Sténodactylographe bilingue

Post No.	Grade	Function	Fonction
<i>Inspection and Control Division Division inspections et contrôles</i>			
25	A6	Head of Division	Chef de division
26	A5	Expert on artillery and tanks	Expert en artillerie et chars de combat
27	A5	Expert on guided missiles	Expert en engins guidés
28	A4	Expert on ammunition and mines	Expert en munitions et mines
29	A4	Expert on armaments for air forces	Expert en armements aériens
30	A4	Assistant expert on artillery	Expert adjoint en artillerie
31	B3	Secretary	Secrétaire
32	B3	Bilingual Shorthand-typist	Sténodactylographe bilingue
<i>Administration and Legal Affairs Division Division administration et affaires juridiques</i>			
33	A6	Head of Division	Chef de division
34	B3	Secretary	Secrétaire
35	A4	Legal Expert - Industry	Expert juridique industriel
36	B3	Bilingual Shorthand-typist	Sténodactylographe bilingue
37	A5	Head of Finance and Administration Section	Chef de la Section finances et administration
38	A3	Head of Finance and Accounts Office	Chef du Bureau finances et comptabilité
39	B3	Book-keeper	Aide-comptable
40	B4	Head of Group responsible for General Services	Chef de groupe responsable des services généraux
41	B2	Assistant of Head of Group responsible for General Services	Assistant du chef de groupe responsable des services généraux
<i>Other services and Security Service Service divers et de sécurité</i>			
42	C5	Head Designer and Duplicator Operator	Chef dessinateur - Ronéotypiste
43	C3	Driver	Chauffeur
44	C3	Security Guard	Garde de sécurité
45	C3	» »	» »
46	C3	» »	» »
47	C3	» »	» »
48	C3	» »	» »
49	C3	» »	» »
50	C3	» »	» »
51	C3	» »	» »

APPENDIX III - ANNEXE III

*Office of the Clerk*¹
Greffe de l'Assemblée

Grade	Function	Fonction
HC	Clerk	Greffier
HC	Clerk Assistant	Greffier adjoint
A5	Counsellor in charge of defence questions and armaments	Conseiller chargé des questions de défense et des armements
A5	Counsellor in charge of political questions	Conseiller chargé des questions politiques
A5	Counsellor in charge of finance and administration	Conseiller chargé des questions financières et administratives
A5	Counsellor in charge of Press Department	Conseiller chargé du Service de presse
A4	First Secretary/Committee Secretary and translation Reviser	Premier secrétaire/Secrétaire de commission et Réviseur de traductions
A4	First Secretary/Head of the Publications and Translations Department	Premier Secrétaire/Chef du Service des Traductions et Publications
A3	Secretary-Translator/Publications	Secrétaire-Traducteur/Publications
A3	Secretary Head of Archives and Committee Secretary	Secrétaire-Archiviste et Secrétaire de commission
A2	Secretary-Translator/Publications	Secrétaire-Traducteur/Publications
B6	Chief accountant	Chef comptable
B5	Administrative Assistant/Assistant translator	Assistant d'encadrement/Aide-traducteur
B4	Secretary of the President and the Clerk	Secrétaire du Président et du Greffier
B4	Secretary to the Clerk Assistant/Assistant Sergeant-at-Arms Office	Secrétaire du Greffier adjoint/Assistante au Protocole
B4	Proof reader and Assistant Translation Department	Lectrice d'épreuves et assistante au Service des traductions
B3	} Assistants to Committees	Assistants aux commissions
B3		
B3		
B3		
B3	Assistant to the Administrative and Financial Department	Assistante au Service administratif et financier
B3	Assistant to the Archives and Mail Department	Assistante au Service des archives et courrier
B3	Assistant to the Translation Department	Assistante au Service des traductions
C6	Head of Roneo Section - Storekeeper	Chef ronéo/Magasinier
C3	Roneo Assistant-Messenger	Aide-ronéo/Messenger
C3	Messenger	Huissier

1. Proposed establishment as from 1st January 1965.

Cadre proposé à compter du 1^{er} janvier 1965.

Table of establishment — Tableau des effectifs

WESTERN EUROPEAN UNION — UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

	A ¹	B ¹	C ¹	Total A, B, C	Office of the Clerk Greffé		
						Present position Etat actuel	Proposed establishment as from 1st January 1965 Cadre proposé au 1 ^{er} janvier 1965
Secretary-General Secrétaire général	1	—	—	1	Clerk Greffier	1	1
Deputy Secretary-General Secrétaire général délégué	1	—	—	1		—	—
Assistant Secretary-General Secrétaire général adjoint	1	1	—	2	Clerk Assis- tant Greffier adjt	1	1
Director of the Agency Directeur de l'Agence	—	—	1	1		—	—
A7	—	—	1	1		—	—
A6	1	—	3	4		—	—
A5	—	1	5	6		3	4
A4	3	3	9	15		3 ²	2 ²
A3	2	—	2	4		1 ²	2 ²
A2	2	—	1	3		2 ²	1 ²
Linguists Linguistes	4	4	2	10		—	—
B6	—	—	—	—		—	1
B5	1	—	—	1		2	1
B4	8	5	4	17		3	3
B3	4	4	11	19		7	7
B2	7	3	2	12		—	—
B1	3	—	—	3		—	—
C6	—	—	—	—		—	1
C5	—	—	1	1		1	—
C4	1	4	—	5		—	—
C3	7	3	9	19		2	2
C2	2	—	—	2		—	—
	48	28	51	127		26	26

1. A - Secretariat-General.
Secrétariat général.

B - International Secretariat of the Standing Armaments Committee.
Secrétariat international du Comité Permanent des Armements.

C - Agency for the Control of Armaments.
Agence pour le contrôle des Armements.

2. Including three secretaries Translations/Publications.
Dont trois secrétaires Traductions/Publications.

**Amendment of Article III of the Charter and
Rule 2 of the Rules of Procedure**

REPORT¹

**submitted on behalf of the
Committee on Rules of Procedure and Privileges²
by Mr. Seidl, Chairman and Rapporteur**

Draft Resolution

on the amendment of Article III of the Charter and Rule 2 of the Rules of Procedure

The Assembly,

DECIDES

1. In Article III, paragraph (a), of the Charter to delete the words "The dates and duration of sessions ... of the Consultative Assembly";
2. To delete paragraph 3 of Rule 2.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Seidl, Chairman and Rapporteur)

On 1st December 1964, the Assembly referred to the Committee a Motion for a Resolution, signed by your Chairman and nine members of the Committee, comprising solely the text of the foregoing draft Resolution.

The purpose is to delete the provision in the Charter and the Rules whereby sessions of the Assembly are arranged wherever possible either immediately to precede or immediately to follow sessions of the Consultative Assembly.

While this was the practice during the first years of the Assembly's existence, political considerations and the convenience of members have led, since 1958, to sessions being held at times and at places distinct from those of sessions of the Consultative Assembly.

The Committee considers that the Charter and Rules of Procedure should be brought up to date, and recommends therefore that the Assembly adopt the draft Resolution.

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee*: Mr. Seidl (Chairman); MM. Moyersoen, Peel (Substitute: Webster) (Vice-Chairmen); MM. Amatucci, Azara (Substitute: Valmarana), Bauer, Bell (Substitute: Sir Eric Errington), Cravatte (Substitute: Schaus), Dardanelli, Deconinck (Substitute:

Molter), Hannan, Marchese Lucifero d'Aprigliano, MM. Malleville (Substitute: Bourgoin), Nessler (Substitute: Michaud), Privat (Substitute: Dassié), Rabourdin, Ruygers (Substitute: Bos), Siegmann, Tomney (Substitute: Mrs. Short), Wahl, Zimmer.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**Amendement de l'article III de la Charte
et de l'article 2 du Règlement**

RAPPORT ¹

**présenté au nom de la
Commission du Règlement et des Immunités ²
par M. Seidl, président et rapporteur**

Projet de résolution

sur l'amendement de l'article III de la Charte et de l'article 2 du Règlement

L'Assemblée,

DÉCIDE

1. A l'article III, paragraphe (a), de la Charte, de supprimer les mots « La date et la durée des sessions ... de l'Assemblée consultative. »;
2. De supprimer le paragraphe 3 de l'article 2 du Règlement.

Exposé des motifs

(présenté par M. Seidl, président et rapporteur)

Le 1^{er} décembre 1964, l'Assemblée a renvoyé à la Commission du Règlement et des Immunités une proposition de résolution signée par votre président et neuf membres de la commission, comprenant uniquement le texte du projet de résolution ci-avant.

Ce document a pour objet de supprimer la disposition contenue dans la Charte et dans le Règlement aux termes de laquelle les sessions de l'Assemblée sont déterminées, autant que possible, de telle sorte qu'elles précèdent ou suivent im-

médiatement les sessions de l'Assemblée consultative. Ces dispositions ont été appliquées au cours des premières années, mais depuis 1958, par suite de considérations d'ordre politique et personnel, les sessions se sont tenues à des époques et en des lieux différents de ceux des sessions de l'Assemblée consultative.

La commission estime que la Charte et le Règlement devraient être mis à jour et recommande donc que l'Assemblée adopte le projet de résolution.

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. *Membres de la commission* : M. Seidl (président) ; MM. Moyersoen, Peel (suppléant : Webster) (vice-présidents) ; MM. Amatucci, Azara (suppléant : Valmarana), Bauer, Bell (suppléant : Sir Eric Errington), Cravatte (suppléant : Schaus), Dardanelli, Deconinck (suppléant :

Molter), Hannan, Marchese Lucifero d'Aprigliano, MM. Malleville (suppléant : Bourgoïn), Nessler (suppléant : Michaud), Privat (suppléant : Dassié), Rabourdin, Ruygers (suppléant : Bos), Siegmann, Tomney (suppléant : Mme Short), Wahl, Zimmer.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

PRINTED IN FRANCE


STRASBOURG